This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 08240707 7

BA
B

REVUE

DE

SYNTHÈSE HISTORIQUE

INDEXED

REVUE

DE

SYNTHÈSE HISTORIQUE

DIRECTEUR : **HENRI BERR**

TOME DOUZIÈME

JANVIER A JUIN 1906

PARIS

LIBRAIRIE LÉOPOLD CERF

12, RUE SAINTE-ANNE, 12

1906

395775A

LA NOTION DE « VALEUR » EN HISTOIRE

(SUITE ET FIN [1])

III

Nous nous étonnons que l'on n'ait pas encore vu où se trouvent les cadres généraux dans lesquels on peut enchâsser les faits successifs de toute sorte, et partant aussi ceux de l'histoire. Pourtant ces cadres ont de tout temps existé, dès la première apparition de la science historique dans les tablettes de l'humanité, comme, d'autre part, les notions générales et les lois furent saisies (d'abord par la pratique) aussitôt que l'esprit tendit à prendre possession des faits de répétition.

Ces cadres généraux de la succession, ce sont les *séries* dans lesquelles s'enchaînent les faits individuels du développement.

Avant d'entrer dans l'étude de la série, à l'effet de relever ses points de différence et ceux de ressemblance avec la loi, observons que la notion de la série n'appartient pas, comme l'élément de la valeur, au seul développement humain, et qu'elle se retrouve dans tout le domaine de la succession. Ainsi, dans le développement de l'écorce terrestre, on trouve d'abord la série-mère, due aux transformations provoquées par le refroidissement de cette écorce ; puis les séries composantes des terrains éruptifs, ainsi que celles des terrains sédimentaires, subdivisées en périodes et caractérisées par des faunes et des flores successives différentes. Si on passe au développement organique, on trouve des séries de plantes et d'animaux qui transforment insensiblement les espèces en des

1. Voir le tome XI, page 129.

espèces nouvelles. L'époque préhistorique de l'humanité présente aussi des séries de développement de l'intelligence humaine, documentées par les ustensiles, les instruments et les autres restes que les tombes et les cavernes nous ont conservés.

Si toutes ces séries sont bien fragmentaires et incomplètes, elles n'en existent pas moins ; les sciences du développement de la matière tendent toujours davantage à remplir les lacunes que ces séries présentent, pour en refaire la chaîne. Dans l'histoire humaine, les premières séries, celles des anciennes civilisations, sont aussi bien incomplètes, et des milliers d'années ne sont remplis que par quelques faits et quelques rares noms. Les séries deviennent d'autant plus riches que les temps se rapprochent de celui dans lequel nous vivons.

Mais tout en constatant ces faits indubitables, nous nous convainquons que l'élément de la série de développement occupe tout le domaine de la succession. Du point de vue logique, cette circonstance rend la série très apte à constituer l'élément distinctif de la succession ; car si, comme M. Rickert l'exige, la réalité ne peut être perçue que de deux façons, au moyen des notions générales — par les sciences de la répétition — et au moyen des faits individuels, — par les sciences historiques, — il faut trouver deux éléments, et *seulement deux*, qui distinguent ces deux moyens de prendre connaissance de cette réalité. Et si pour les sciences de la répétition on trouve un élément universel qui les caractérise, celui de la loi, pour les sciences de la succession il en faut un aussi qui soit applicable *à toutes*, condition que ne saurait remplir la notion morale de la valeur, qui ne peut convenir qu'au développement humain, pendant que nous avons vu que la série se retrouve dans tout le courant de l'évolution.

Examinons maintenant, d'une part les différences, de l'autre les caractères communs entre la série et la loi, afin de nous rendre compte si la première est apte, de tous les points de vue, à devenir la caractéristique des sciences de la succession.

La première différence que nous notons entre la loi et la série concerne leur rapport au temps.

La loi est le résultat de la condensation de tous les phénomènes de même nature en un seul phénomène-type. Elle exprime l'essence de tous, en faisant ressortir leur élément comm n et négli-

geant les différences qui n'ont aucune importance. La loi est donc le phénomène généralisé. Elle exprime la faculté de ce phénomène de se répéter indéfiniment, et donc de se soustraire à l'action modificatrice du temps, quoique ce dernier soit nécessaire à sa manifestation ; mais l'accomplissement du phénomène n'en dépend pas. Il se produit *toujours* de la même façon.

La série possède un tout autre caractère. Toute série de développement enchaîne une succession de faits qui part d'un noyau, monte ou descend, pour aboutir à un résultat qui donne le nom à la série. C'est ainsi que la série des *terrains primitifs* se compose de la succession des terrains diluvien, dévonien, carbonifère et permien, chacun de ces terrains constituant à son tour des séries de dépôts successifs. La série de *la transformation des reptiles en oiseaux* est marquée par les espèces suivantes (maintenant disparues), dans l'organisme desquelles ce changement s'accentue toujours d'une façon plus caractérisée : les *Dinosauriens*, reptiles qui pouvaient se dresser pour marcher sur les pattes postérieures ; les *Ornithocoles*, petits reptiles qui marchaient en sautillant ; les *Comprognates*, reptiles qui avaient déjà la tête d'un oiseau ; l'*Hadrosaurus*, qui possède un véritable bec ; le *Ptérodactyle*, chez lequel s'accentuent les premières membranes des ailes ; enfin l'*Archéopteryx*, chez lequel, quoique quelques caractères du reptile persistent, on voit déjà apparaître les plumes. Dans l'*Hespérornis* on voit prédominer les caractères des oiseaux, quoique ceux du reptile ne soient pas tout à fait effacés.

La série de l'époque préhistorique de l'*âge de pierre*, passe par les formations successives de l'époque *chelléenne, moustérienne, solutréenne* et *magdaléenne*.

Le développement des libertés anglaises, qui ont leur origine dans la conquête normande, se déroule à travers un grand nombre de faits et de péripéties jusqu'à la constitution de 1688, qui fixe d'une façon définitive le *triomphe du constitutionalisme*.

L'affermissement du pouvoir royal en France commence avec Louis VI, et, entrant en relation avec les faits les plus divers, se renforce continuellement jusqu'à ce qu'il arrive, avec Louis XIV, à l'apogée de son développement et que triomphe complètement *le pouvoir absolu*. La Renaissance artistique prend naissance en Italie avec Nicolas Pisano, et, pénétrant les esprits toujours plus profondément, fait définitivement triompher *le retour de la sculp-*

ture et de la peinture aux belles formes de l'antiquité, pendant qu'en Flandre un mouvement analogue *ramène l'imitation aux formes de la nature.*

La série historique est toujours unique et particulière *par rapport au temps* dans le courant duquel elle s'accomplit et auquel elle est enchaînée d'une façon indissoluble. Comme espace, elle peut être universelle (par exemple dans la transformation primitive de la nébuleuse dont est sorti notre système planétaire), ou plus ou moins générale (transformations géologiques, époques préhistoriques), ou plus ou moins individuelle (dans le courant de l'histoire humaine).

La série de développement, élément composant de l'histoire, ayant besoin du temps pour se réaliser, ce même élément est nécessaire aussi à l'entier qu'elle sert à constituer, l'histoire (*lato sensu*). *Pas de développement, pas d'évolution, pas d'histoire sans l'élément du temps.* Aussi ne pouvons-nous admettre la définition que M. Rickert donne de l'histoire *lato sensu*, que « sous le terme d'histoire, nous comprenons toute formation individuelle et non seulement ce que l'on désigne communément sous ce terme [1] ». Cette définition est trop large assurément, car elle comprend les créations artistiques et les éléments géographiques qui sont aussi des formations individuelles, mais qui n'ont par elles-mêmes rien d'historique. D'ailleurs, M. Rickert revient sur sa compréhension trop vaste de l'histoire et dit dans un autre endroit que « l'entière réalité empirique dans laquelle nous vivons doit être considérée comme un procédé historique *qui change continuellement* [2] ». Il confirme cette façon de voir aussi dans d'autres passages, tels que : « La matière pondérable, lorsqu'on considère la masse d'atomes des condensations de l'éther, comparée à l'éther lui-même, n'est qu'*un procédé historique qui éventuellement possède un commencement et une fin, comme toute chose particulière dont il pourrait exister une histoire.* Un point de vue se pose, notamment la question de l'origine des espèces dans la biologie. Il n'était que très naturel que l'on réfléchît *au caractère historique de la matière vivante ; et, en effet, il est aujourd'hui très commun de considérer le monde vivant comme un procédé historique qui a dû avoir un commencement et probablement aura*

1. *Grenzen*, p. 286.
2. *Ibidem*, p. 276.

aussi une fin. L'exposition des recherches de cette nature doit posséder la forme d'une *recherche historique*, c'est-à-dire qu'*elle raconte ce qui est arrivé dans les temps antérieurs*. Une science qui ne s'occupe pas de ce qui est attaché à un espace ou à un temps quelconque, mais rien que de ce qui a une valeur pour tout espace et pour tout temps, malgré sa haute importance, ne peut épuiser notre besoin de savoir ; car enfin nous désirons connaître aussi ce qui se passe en réalité ici ou là, maintenant ou alors, et ce qui s'est passé précédemment dans le monde : comment étaient les choses et comment elles sont devenues ce qu'elles sont? Une réponse à de pareilles questions ne peut être donnée que par une science complètement différente de l'autre [1]. »

M. Rickert reconnaît donc aussi que l'élément du temps est indispensable pour la construction historique, et il reste donc acquis que *l'historique ou le développement ne saurait s'accomplir que dans le temps*. Mais ce qu'il importe surtout de remarquer, et ce qu'aucun des auteurs dont nous nous occupons ne relève, c'est que *l'individualisation des phénomènes dont se compose le développement est le produit de l'action modificatrice du temps* ; car quelque étendus et généraux qu'on les suppose quant à l'espace, ils ne se produisent qu'une seule fois dans le courant du temps et ne se reproduiront plus jamais. L'individuel en histoire, qui est reconnu par tous les penseurs comme l'élément indispensable de la succession, ne saurait donc exister sans l'intervention du temps, et *l'histoire ne saurait comprendre dans son enchaînement que les phénomènes individuels qui doivent cette qualité à l'intervention du temps*.

M. Rickert pourtant se trompe dans le dernier des passages que nous venons de rapporter, lorsqu'il soutient que ni le temps, *ni l'espace* ne sont nécessaires à la perception des lois générales. Il revient sur cette idée encore plus clairement, lorsqu'il dit que « les notions générales, les lois, doivent être formées de telle sorte qu'elles puissent s'appliquer à toute formation de l'univers : *elles doivent donc être indépendantes de l'élément de l'espace, et il en est exactement de même de celui du temps*. Le contenu d'une notion qui doit servir à concevoir la totalité de l'univers, ne doit

1. *Grenzen*, p. 275, 281, 277, 250. Ces citations confirment encore la circonstance relevée par nous, que M. Rickert étend la notion d'histoire aussi au développement antérieur à celui de l'esprit.

rien contenir qui puisse s'attacher au temps[1]. » Pour le temps, l'observation de M. Rickert est exacte, pour l'espace, non; comment pourrait-on, en effet, s'imaginer la loi de la succession des saisons ou celle de la variation de longueur des jours et des nuits *sur la terre*, si on la détachait de l'espace sur lequelle elle s'accomplit ? Les lois de cristallisation des minéraux exigent la matière de ces minéraux pour pouvoir se manifester, donc un espace. Même pour les lois des phénomènes intellectuels, le cerveau qui les abrite constitue l'espace où elles se produisent. Quant au temps il joue un rôle moins compréhensif. « C'est un cours d'eau qui roule ses ondes dans le sein de l'espace et transporte tous ses phénomènes (car tous, même ceux de répétition, en ont besoin pour se produire), mais qui n'en dissout qu'une partie, ceux qui constituent l'histoire. Pour les phénomènes de répétition et pour les lois qui les régissent, le temps ne joue aucun rôle dans leur production ; d'autant plus essentiel est ce rôle du temps dans les phénomènes de la succession. Nature, dans le sens le plus étendu du terme, et histoire, donnent naissance à leurs phénomènes toujours sur un espace; mais pour l'histoire, le temps joue un rôle transformateur et par conséquent essentiel; pour la répétition le temps ne donne que la possibilité de la perception[2]. »

La série diffère donc de la loi par le rapport dans lequel elle se trouve avec l'élément du temps. Pendant que la loi en est indépendante, la série n'existe que dans le cours de son écoulement.

Une seconde différence qu'il convient de relever entre la loi et la série, c'est que la première brise le moule des faits dont elle a été extraite, ne laissant subsister que leur caractère commun; que tous les faits, passés, présents et même futurs, qui entrent dans sa composition disparaissent dans son creuset qui les fond et les confond tous dans un amalgame unique.

La série au contraire ne détruit pas les faits qui ont servi à la former. Elle les laisse subsister dans leur entier. L'idée qui domine la série et réunit tous les faits individuels dans une unité supérieure, c'est le lien qui les enchaîne.

Cette différence de constitution de la loi et de la série amène une conséquence très importante quant à la façon dont l'esprit prend

1. *Grenzen*, p. 64.
2. *Les sciences naturelles et l'histoire*, par A.-D. Xénopol, dans la *Revue philosophique*, 1900, octobre.

possession des lois et des séries. Pour posséder une loi, il suffit d'en connaître la formule abstraite, et la connaissance des faits sur lesquels elle se base ne peut servir, tout au plus, qu'à répéter l'expérience qui a servi à la formuler. Il en est tout autrement de la série. Cette dernière étant constituée par l'enchaînement de faits différents, et ces derniers persistant dans toute leur plénitude, l'appropriation de la seule idée abstraite qui donne le nom à la série, *sans celle des faits individuels qui la constituent*, n'est qu'une pseudo-science qui n'enrichit pas l'esprit [1].

La raison pour laquelle la loi détruit les faits dont elle est extraite, pendant que la série les laisse subsister, nous est donnée par M. Rickert qui montre que le général en histoire est différent du général dans les sciences des lois. Car pendant que dans la loi les faits singuliers sont des *exemplaires* sur lesquels est abstraite la *notion générale*, — dans l'histoire, le phénomène général (nous disons la *série*) est le *tout* dont les faits composants sont les *parties* [2]. Mais le tout ne saurait exister si les parties, dont il se compose, disparaissent.

Voilà pourquoi aussi, comme l'observe encore l'éminent logicien, dont le livre est plein des plus intéressantes observations, la notion plus générale dans les sciences des lois contient moins d'éléments que les notions singulières dont elle a été extraite, ce qui ne fait que formuler le principe de l'abstraction que, plus la sphère d'une notion s'étend, plus son contenu diminue. Mais ce que l'on n'a pas observé, il en est tout autrement dans les sciences de l'individuel, attendu qu'ici *plus la notion devient générale, plus son contenu augmente*. C'est ainsi que dans la géographie, le bassin d'une mer ou celui d'un fleuve est plus riche en contenu que le bassin d'un de ses affluents [3]. L'observation de M. Rickert s'applique exactement aux séries de développement, plus générales que les faits dont elles se composent et en même temps plus riches en éléments que ces derniers. La série des guerres russo-turques contient plus de notions que l'une d'entre elles, par exemple celle de 1768-1774, terminée par la paix de Kaïnargi; la série de la Révolution française,

1. Cette profonde observation a été faite d'abord par M. Doormain : *Ueber Gesetz und Gesetzmässigkeit*, *Bericht des Gymnasiums zu Brieg*, 1887, p. 28; puis par Rickert : *Geschichtswissenschaft und Naturwissenschaft*, p. 47.

2. *Grenzen*, p. 393-394.

3. *Ibidem*, p. 407-408.

plus que celle de l'Assemblée législative; la série de la guerre de 1870, plus que celle des négociations relatives au trône d'Espagne qui la firent éclater.

Nous ajouterons encore la remarque que le seul renversement du rapport entre la sphère et le contenu des notions dans les sciences du général et dans celles de l'individuel, prouve que les mêmes principes logiques ne sauraient leur être appliqués et qu'il est donc indispensable de créer la logique des sciences de l'individuel et en premier lieu celle de la succession.

IV

Nous allons examiner maintenant quelques autres caractères de la série qui, malgré qu'ils continuent à la distinguer de la loi, mettent en même temps en lumière sa fonction logique, identique à celle de la loi, et qui la rendent capable de servir de facteur organisateur pour les sciences historiques.

Et d'abord, commençons par observer que la série contient un élément général plus compréhensif que les faits individuels qui la composent, élément général que M. Rickert lui-même (qui met tant de poids sur le caractère individuel des faits historiques) admet, lorsqu'il distingue le général dans l'histoire, du général dans les sciences naturelles. Cet élément est nécessairement d'une tout autre nature que celui qui sert à constituer la loi; car, malgré son étendue plus grande, il n'en reste pas moins un élément individuel *quant au temps*, c'est-à-dire qu'il ne se produit qu'une fois dans son courant, sans jamais plus se répéter. C'est donc un élément en même temps *général*, car il s'étend sur plusieurs notions particulières, qu'il saisit par un seul jet de l'esprit, et *individuel*, car la notion générale désignée par la série ne se rencontre qu'une seule fois dans le cours du temps.

On soutient, et avec juste raison, que le développement et l'histoire ne s'occuperaient que des faits individuels, et M. Rickert ne manque pas de mettre cette circonstance en pleine lumière, à tous les points de vue. Il omet seulement le trait le plus distinctif de cette individualisation des faits successifs, c'est *qu'elle n'a lieu que par suite de l'intervention du temps*, quoiqu'il soit forcé de

l'admettre implicitement, dans plusieurs passages que nous avons rapportés.

Mais il ne faut pas trop appuyer sur ce caractère individuel des faits dont s'occupe la connaissance historique; car cela pourrait faire croire que l'histoire ou le développement n'admet dans son domaine que les faits qui ne sont reliés par aucun lien supérieur.

Mais dans ce cas, la connaissance scientifique de ce côté de la réalité serait impossible. Et pourtant, la géologie, la théorie de la descendance, lorsqu'elle poursuit la filiation historique des espèces (comme nous l'avons vu dans l'exemple de la transformation des reptiles en oiseaux) et l'histoire *sont* des sciences. Il s'agit seulement de se rendre compte de l'élément qui leur donne ce caractère. Cet élément, c'est la série, *générale quant à sa forme*, *individuelle quant au temps*.

Le fait que la série ne se répète pas dans le temps est indifférent pour l'organisation scientifique des disciplines historiques. Ce qui est décisif, c'est que cet élément général sert à réunir en faisceau plusieurs faits singuliers; donc à alléger le poids de la connaissance, et à faciliter pour l'esprit la domination et la prise de possession intellectuelle des phénomènes. C'est absolument le même procédé, que celui que met en œuvre la notion de loi, pour les phénomènes de la répétition. Car, pour que la connaissance acquière un caractère scientifique, il *faut qu'elle soit coulée dans les moules généraux des notions abstraites*, et ceci s'opère tout aussi bien par le moyen de la série que par celui de la loi.

La série ne se rapporte, il est vrai, qu'à une seule suite de phénomènes. C'est ainsi que la série qui donne naissance à la constitution anglaise ne se compose que des faits qui y ont rapport; mais la loi se trouve absolument dans le même cas. Elle ne comprend aussi qu'une seule classe de phénomènes, rendue par les phénomènes-types, généralisés; par exemple, la loi que certains minéraux cristallisent dans la forme cubique, ne régit que la cristallisation de ces minéraux déterminés ; celle que l'angle du rayon de réflexion est égal à l'angle du rayon d'incidence, ne régit que le mode d'action de la lumière. Si donc la série reproduit le développement d'une succession partielle, la loi reproduit aussi le *mode de manifestation d'une répétition partielle*. Et si les lois partielles se fondent dans d'autres plus générales, jusqu'aux dernières limites de l'abstraction possible, les séries plus petites

s'incorporent aussi dans d'autres plus compréhensives qui jouent, par rapport aux séries composantes, le rôle que les lois plus étendues jouent par rapport aux lois plus restreintes. C'est ainsi, d'une part, que nous avons la loi de l'ascension des ballons, dominée par celle de la chute des corps, et cette dernière par celle de la gravitation, comme, de l'autre, nous avons la série des guerres italiennes, comme composante de la série de l'affermissement du pouvoir royal, qui est elle-même une composante subordonnée de la série historique de la civilisation moderne.

Série et lois se valent sous le rapport de la force généralisatrice, et c'est le seul élément sur lequel la science élève son système de vérités.

Une seconde analogie qui rapproche la série de la loi, du point de vue logique, malgré la profonde différence qui les sépare dans leur essence, est donnée par le moyen qu'emploient ces deux éléments généraux de la pensée scientifique pour se constituer.

La loi met en œuvre la *généralisation* comme moyen qui réunit en faisceau les faits individuels identiques afin de les embrasser d'un seul trait. La série enchaîne les faits individuels différents sur le fil de la *causalité*. C'est le strict enchaînement causal qui donne à l'exposition du développement et de l'histoire le caractère scientifique. Tant que les faits successifs sont placés seulement à la suite les uns des autres, comme bien des historiens l'ont fait et le font encore de nos jours, sans s'inquiéter du lien causal qui les relie dans les séries de la succession, on peut avoir des matériaux, mais point une science de l'histoire. Il en est de même des faits de répétition. Tant que ces derniers sont recueillis un à un, sans que les principes qui les réunissent en lois soient connus, on n'a que des matériaux pour les sciences de lois, et non ces sciences mêmes.

Cette différence que nous plaçons entre la loi qui se baserait sur la généralisation et la série qui aurait pour fondement la causalité, peut paraître choquante au premier abord; car elle contredit directement certaines idées courantes, mais que nous considérons comme absolument dénuées de tout fondement : notamment que le monde de la nature seul serait soumis à la loi de la causalité, pendant que celui de l'esprit s'y soustrairait complètement; que la nature obéirait à la nécessité, pendant que l'esprit serait libre,

et autres conceptions du même genre que nous ne nous attarderons pas à réfuter.

Par cette différence, nous ne voulons pas contester aux sciences des faits de répétition, la recherche des causes ; mais nous nous élevons contre la prétention injustifiée qui attribue comme but principal aux sciences, ainsi nommées exactes, la découverte des causes des phénomènes. Or, nous contestons formellement ce point et disons, avec Auguste Comte, Claude Bernard, Lippmann et d'autres maîtres des sciences exactes, que ces sciences ne s'occupent habituellement que du *comment* des phénomènes sans s'occuper de leur *pourquoi* ; que les sciences *naturelles* ne tendent qu'à connaître les lois des faits de la nature et non leur essence.

L'explication causale est un luxe que l'on peut bien se permettre pour certaines questions : tel est, pour les lois de Kepler et pour celle de la chute des corps, le principe universel de la gravitation ; pour les phénomènes de la chaleur, celui de la dilatation, mais on ne peut en faire la condition indispensable de toute connaissance scientifique de répétition.

Si on admettait, comme le veulent quelques auteurs, que l'existence des lois comportât l'explication causale des phénomènes, on se contenterait de bien peu de chose. Par exemple, si on se demandait pourquoi l'angle de réflexion d'un rayon lumineux est égal à l'angle d'incidence, la réponse serait : *parce que* c'est toujours ainsi que cela arrive ; *pourquoi* le pyrite de fer cristallise-t-il dans la forme cubique ? la réponse causale serait que c'est *parce que* tous les pyrites de fer cristallisent dans cette forme. Mais cette explication n'est qu'apparente ; car c'est une tautologie qui reproduit par l'interrogation l'idée déjà contenue dans la loi. Cette loi n'étant que le phénomène généralisé, l'explication du phénomène par la loi qui le régit, ne serait que l'explication du phénomène par le phénomène, ce qui serait absurde.

L'histoire, *lato sensu*, au contraire, n'existe pas comme science, si on ne peut relier les faits successifs entre eux par un enchaînement causal. C'est ainsi qu'énumérer simplement le serment du roi Louis XVI sur la constitution votée par l'assemblée nationale, sa fuite à Varennes, la découverte de l'armoire aux lettres, l'invasion de la France par les Prussiens et les Autrichiens, la déclaration de déchéance du roi, sa mise en jugement et sa décapitation, ne signifie pas faire de l'histoire scientifique, et cette dernière ne prend

naissance que dans la mesure où ces faits seront reliés entre eux d'une façon causale plus serrée et plus convaincante.

La recherche de la cause dans les faits de répétition peut bien avoir lieu, et dans le cas où cette recherche est couronnée de succès, elle sert à constituer la science respective d'une façon plus puissante; mais cette recherche de la cause n'est pas indispensable; pendant que l'*histoire scientifique, sans l'établissement des causes qui relient les faits successifs, n'existe pas*.

La circonstance que quelquefois la cause de certains faits successifs ne saurait être établie, n'enlève pas à l'exposition du développement son caractère scientifique, pas plus que l'impossibilité de découvrir les lois de certains faits de répétition, n'enlève aux disciplines qui s'en occupent le caractère de sciences. Pour que la science existe, il suffit qu'elle poursuive la recherche de la vérité, par des lois ou des séries, dans la sphère où elle peut être trouvée. Par exemple la météorologie est une science, quoique la plupart de ses phénomènes n'aient pas encore été formulés en lois. Il n'y a pas de science parfaite, comme il n'y a pas de science complète. L'océan du vrai est infini; on a beau avancer sur ses ondes, l'horizon recule toujours [1].

Cet élément de la cause devait contribuer à donner à l'histoire un caractère scientifique; car la recherche de la cause en histoire ou dans le développement n'est pas de courte haleine, comme dans l'étude des faits de répétition où, même lorsqu'elle est connue, elle touche bientôt au mystère de la cause finale; pendant que dans le développement de l'univers entier, il existe une chaîne de causes et d'effets qui se poursuit, dès la première apparition des formes de l'existence, jusqu'aux produits suprêmes de la civilisation de nos jours. Tout enchaînement causal successif remonte par sa partie générale, tout au moins à l'origine de l'homme, sinon à celle de la vie et à celle du monde, donc à l'infini, et ce n'est que pour le hasard et pour les personnalités individuelles que la causalité successive s'arrête aussi aux causes finales. Donc, pour ses éléments généraux, la cause finale étant reléguée à l'infini, elle peut être négligée [2].

1. Nous ne pouvons entrer dans des détails relatifs à la manière différente dont la causalité agit dans les faits de succession et dans ceux de répétition, lorsqu'elle peut être établie. Cette question a été traitée par nous dans un travail spécial *La Causalité dans la succession*, publié dans cette *Revue* en 1904.

2. Consulter sur cette question, notre travail précité.

On a toujours repoussé, pour ainsi dire, comme quelque chose qui s'entendrait de soi, l'idée que l'histoire pourrait être érigée en système de vérités supra, sub, ou coordonnées. Mais, si on admet la série comme élément organisateur de la science historique, nous ne voyons nulle difficulté pour retrouver aussi dans l'enchaînement successif le *système de vérités* classifiables qui constitue la science. En effet les séries plus petites sont comprises dans d'autres plus larges, et ces dernières constituent aussi des chaînons dans les séries encore de plus grande envergure qui les dominent. Mais les différents peuples ou les différentes activités psychiques des peuples peuvent donner naissance à des séries parallèles ou coordonnées, de sorte que les trois conditions de l'existence d'un système : la subordination, la supra-ordination et la coordination des vérités se retrouvent dans le développement et dans l'histoire. Une série universelle, celle de l'évolution entière, domine tout le développement, comme dans les sciences des faits de répétition, un grand principe, celui de la conservation de l'énergie, les réunit toutes dans un faisceau commun.

On ne pourra pas contester qu'il existe des séries de faits successifs dans le développement de la matière, dans celui de la vie et dans celui de l'esprit; que ces séries constituent des idées d'autant plus générales qu'elles s'étendent sur un temps plus considérable; que les séries plus petites qui se rapportent à un développement plus restreint, servent à constituer les séries plus grandes qui se rapportent à des périodes plus étendues ; que plusieurs séries se développent parallèlement à d'autres, au sein des mêmes périodes; enfin qu'une série universelle relie et comprend toutes ces séries partielles dans son sein immense. Mais *qu'est-ce que cet échafaudage de vérités superposées les unes aux autres, sinon un système scientifique*, et en quoi diffèrent ce système et celui constitué par l'ensemble des sciences de lois qui contiennent aussi des vérités arrangées d'une façon hiérarchique ?

Tout ce qu'on pourrait objecter c'est que l'élément primordial, le genre de vérités générales contenu dans la série, n'est pas un élément scientifique, attendu qu'il ne reproduit pas ce qui se passe toujours, mais bien ce qui n'arrive qu'une seule fois, pour ne plus jamais se reproduire. Voilà à quoi se réduit l'entière discussion du caractère scientifique de l'histoire, si on envisage les choses à leur véritable point de vue, comme nous avons essayé de le faire dans

cette étude, en considérant la série comme l'élément général organisateur du système scientifique de l'histoire.

Mais si la réalité offre à l'investigation ces deux genres de vérités, et si, sous tous les autres rapports, les conditions de la science se trouvent remplies, de quel droit veut-on exclure du champ de la science l'exposition du système des vérités sur les faits qui changent toujours? Car, en définitive, ces faits *existent* et ne peuvent être exclus du domaine de la réalité, comme on prétend les exclure de celui du miroir qui reflète cette réalité : la science. Le seul motif que l'on pourrait invoquer, c'est que, ces faits n'étant pas constitués par des répétitions, ils ne peuvent être formulés en lois, et que leur prévision, leur prédiction est impossible. Mais c'est une pétition de principe ; car il faudrait commencer par prouver que la réalité n'est composée que de répétitions, et que par conséquent le reflet de cette réalité dans notre esprit, reflet qui constitue la science, ne saurait être basé que sur l'idée de loi. Or, une pareille preuve est impossible à administrer, à moins qu'on ne veuille rejeter du domaine de la connaissance, le développement de l'univers, de la terre, des organismes, ainsi que l'histoire humaine, développement qui présente, depuis ses origines jusqu'à nos jours, le *caractère constant de donner naissance continuellement à des formations nouvelles qui ne se répètent jamais dans le cours de la durée*.

Et si l'on objecte que le système des séries ne cadre pas du tout avec la notion de système scientifique, telle qu'elle a été déterminée par la logique des sciences, nous répondrons que cette logique est incomplète, comme nous l'avons vu ci-dessus pour le rapport entre la sphère et le contenu; qu'elle n'est basée que sur une partie de la connaissance de la réalité, celle qui concerne les faits de répétition ; que la logique de la succession attend encore son Aristote ou son Bacon ; que de même que la logique actuelle ne reconnaît que la loi comme base de la science, elle n'admet pas un système de vérités élevé sur d'autres fondements et autrement constitué que celui qui a pour élément organisateur la notion de loi; qu'il faut que la philosophie et la logique d'une époque se conforment aux exigences de l'esprit, et que jamais ce dernier ne peut se soumettre à la routine philosophique. Si les nouvelles vérités, les nouveaux systèmes et les nouvelles sciences que le développement de l'esprit fait sortir du fonds de l'inconnu, n'entrent pas

dans les cadres trop étroits de la logique traditionnelle, nous pensons qu'il faut élargir cette dernière et non renvoyer les nouveaux hôtes, par la raison qu'on ne saurait où les loger. Les éléments, donc, sur lesquels se base le caractère scientifique des disciplines qui traitent de la succession, ce sont la *notion générale de la série et le système que ces séries constituent.*

Les résultats de notre étude servent à établir deux grandes vérités :

1° Que l'histoire est bien une science ;

2° Que la notion de la valeur est tout à fait étrangère à cette science, et qu'il n'est nullement besoin de s'appuyer sur elle, pour la constituer.

Jassy.

A.-D. Xénopol.

LES PROGRÈS DE LA SOCIOLOGIE RELIGIEUSE

Nous avons, à diverses reprises, signalé aux lecteurs de la *Revue* les efforts de M. Durkheim et du groupe de bons travailleurs qui cultivent la sociologie sous sa direction. Il a été rendu compte ici des mémoires contenus dans les *Années sociologiques* successives, de la troisième à la sixième. Nous allons nous occuper d'un mémoire important qui a paru dans la septième *Année*. Il sera question ultérieurement d'un travail intéressant de sociologie économique qui a paru dans la huitième. Mais, à la suite des mémoires, dont nous avons rendu ou rendrons compte, on sait que chaque *Année* renferme quatre à cinq cents pages d'analyses et indications bibliographiques. C'est là — peut-être ne l'a-t-on pas, en général, assez remarqué — qu'est le mérite principal des rédacteurs de l'*Année sociologique*. Ils fournissent, dans l'analyse et la critique d'ouvrages nombreux, souvent considérables, et écrits en langues diverses, un labeur en soi méritoire : mais ce qui, surtout, est digne d'éloges, c'est le caractère systématique de leur effort. Les comptes rendus sont groupés dans une classification méthodique; ils sont animés d'un esprit nettement défini; non seulement dans une même *Année*, mais dans les *Années* successives, ils donnent lieu à des rapprochements instructifs. On suit, à les lire, un travail d'organisation qui s'accomplit publiquement, en toute loyauté. Rien n'est intéressant, pour quiconque a le respect de la science, comme ces notes préliminaires à telle ou telle section des *Analyses*, qui constatent parfois des résultats acquis et souvent aussi expriment des doutes ou signalent des lacunes. L'*Année*, si elle est un précieux recueil de renseignements pour ses lecteurs, est pour ses rédacteurs un merveilleux instrument de progrès. Ceux-ci nous y apparaissent réunissant de toutes parts

des matériaux, avec une prudente critique, et cherchant pour leurs idées, dans les écoles différentes, l'épreuve de la contradiction ou la confirmation de l'accord.

Il y aurait donc à montrer — et peut-être le ferons-nous quelque jour — comment, d'un volume à l'autre, la classification sociologique est allée se modifiant, se corrigeant, se précisant ; et il y aurait aussi à montrer ce qu'elle présente encore, dans son état actuel, de contestable. Quelques critiques, d'ailleurs, qu'on puisse faire, l'éloge l'emportera singulièrement. On ne saurait, en effet, trouver autre part, dans le domaine des sciences de l'humanité, une équipe qui se soit mieux organisée pour travailler efficacement, où la nécessité de la coopération soit mieux comprise, où la collaboration soit pratiquée davantage. Le groupe d'historiens dont le centre est la *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*[1], applique une méthode rigoureuse et a reconnu les avantages de la collaboration : mais les sociologues dont nous nous occupons aujourd'hui ont un chef avoué et, par suite, se sont soumis à une discipline étroite, quoique librement consentie. Un certain nombre des collaborateurs que M. Durkheim a su choisir avec un discernement remarquable, se sont longtemps résignés à des tâches, en apparence au moins, secondaires. Plusieurs, et des mieux doués, n'ont rien publié jusqu'ici, que quelques articles ou mémoires sur des sujets limités : ils ont voulu accroître par degrés l'ampleur de leurs travaux, et ils diffèrent, par une patiente ambition, la réalisation de l'œuvre qu'ils se sont assignée. Tous ont adopté — la méthode, c'est trop peu dire — la doctrine scientifique du maître : c'est tout au plus si certains la complètent ou la rectifient sur des points de détail. Cette unité de doctrine est à la fois leur force et leur infirmité.

M. Durkheim et ses collaborateurs ont, dès l'origine, attaché une importance toute particulière à la religion et ils ont fait dans l'*Année* une large place à la sociologie religieuse. Le premier volume[2] s'ouvrait par un mémoire de M. Durkheim sur la *prohibition de l'inceste et ses origines* : il y étudiait une pratique morale et juridique, mais en la rattachant à des phénomènes religieux. Dans le second volume, les deux mémoires publiés se rapportaient

1. Voir dans le précédent numéro l'article de P. Caron, *Des conditions actuelles du travail d'histoire moderne en France.*
2. 1896-1897, publié en 1898.

à la religion : l'un, de M. Durkheim, sur *la définition des phénomènes religieux*, l'autre, de MM. Hubert et Mauss, sur *la nature et la fonction du sacrifice*. Et dans la préface de cette seconde *Année*, M. Durkheim disait : « En tête des analyses, on trouvera,... comme l'an dernier, celles qui concernent la sociologie religieuse. On s'est étonné de l'espèce de primauté que nous avons ainsi accordée à cette sorte de phénomènes; mais c'est qu'ils sont le germe d'où tous les autres — ou, tout au moins, presque tous les autres — sont dérivés. La religion contient en elle, dès le principe, mais à l'état confus, tous les éléments qui, en se dissociant, en se déterminant, en se combinant de mille manières avec eux-mêmes, ont donné naissance aux diverses manifestations de la vie collective.... C'est... de ce côté que doivent se porter les efforts. Il n'est pas, d'ailleurs, de science qui soit plus susceptible de progrès rapides; car les matériaux réunis sont d'ores et déjà très abondants et mûrs pour une élaboration sociologique. Voilà pourquoi les deux mémoires que nous publions plus loin ressortissent à cette même science... » (pp. IV-V). Le cinquième volume contient un mémoire sur *le totémisme*, de M. Durkheim : dans la huitième *Année*, à propos de *l'organisation matrimoniale des sociétés australiennes*, il est revenu sur cette question, — à un point de vue plus juridique, il est vrai, que proprement religieux. Le tome VII renferme une très importante *Esquisse d'une théorie générale de la magie*, de MM. Hubert et Mauss (pp. 1-146).

La rubrique « sociologie religieuse » embrasse toujours dans les *Analyses* un nombre de pages considérable; et certains comptes rendus, des notes par lesquelles s'ouvre quelquefois cette section, renferment des indications importantes. Si nous ajoutons que M. Hubert a fait précéder la traduction du *Manuel d'Histoire des Religions* de Chantepie de la Saussaye[1] d'une *Introduction* qui est, comme on l'a dit (*8e Année*, p. 223), un manifeste de l'école sociologique, enfin que le Rapport annuel de l'École des Hautes Études (section des sciences religieuses) contenait en 1904 un mé-

1. Cette traduction a paru, en 1904, à la librairie Colin, en un volume in-8 de LVI-712 pages. Elle a été dirigée par MM. Henri Hubert et Isidore Lévy. Elle a été faite sur la seconde édition du *Handbuch der Religionsgeschichte* dont l'éloge est superflu. L'histoire de toutes les religions, en dehors du christianisme, y est retracée par parties du monde et par pays. Ce n'est pas un ouvrage systématique, mais c'est un répertoire précieux, dont les traducteurs ont augmenté encore la valeur en en mettant la bibliographie à jour.

moire de M. Mauss et en 1905 un mémoire de M. Hubert[1], on comprendra que tant de contributions diverses à la sociologie religieuse invitent à en mesurer les progrès.

C'est ce que nous voudrions précisément faire dans les pages suivantes. Il ne s'agit pas, bien entendu, de discuter dans le détail la valeur des matériaux utilisés ou des interprétations données par MM. Durkheim, Hubert et Mauss : nous n'avons pour cela aucune compétence. Nous nous proposons d'insister, d'abord sur une méthode de travail qui nous semble excellente, puis sur certains résultats qui paraissent acquis ; et, d'autre part, nous souhaitons montrer une fois de plus — à propos d'une section déterminée de la sociologie — l'effet du parti-pris, l'obsession doctrinale qui perce toujours, à un moment donné, dans les travaux de cette école pour laquelle nous professons une si vive estime.

I

Il n'est pas de champ qui ait été cultivé par des travailleurs plus divers que celui des faits religieux. Sans parler des théologiens ou des philosophes qui n'ont étudié les religions que pour y trouver la confirmation de leurs idées sur la religion, un grand nombre de savants à systèmes ont donné des phénomènes religieux des explications variées, mais simplistes. Leur effort à tous a été, néanmoins, profitable. Ils ont établi, ils ont accumulé des faits, et — comme l'a remarqué M. Durkheim — peu de sections de l'histoire sont aussi riches en matériaux solides. Au surplus, les théoriciens de l'histoire religieuse, en superposant aux faits des explications plus ou moins forcées, ont fourni, à défaut de l'interprétation définitive qu'ils s'imaginaient chacun avoir trouvée, des éléments divers et souvent précieux d'interprétation. « ...Les théories qui ont été en leur temps toute la vérité, contiennent toujours quelques parcelles de la vérité totale et leurs auteurs n'ont péché que par généralisation hâtive. ...Il n'y a donc pas en réalité de système qui tombe

1. Mauss, *L'origine des pouvoirs magiques dans les sociétés australiennes;* Hubert, *Étude sommaire de la représentation du temps dans la religion et la magie.* Nous n'avons connu l'existence de ces deux mémoires et nous ne les avons lus qu'au moment de corriger en épreuves le présent article. — L'Annuaire mentionne divers travaux de sociologie religieuse sortis des conférences de Hubert et de Mauss.

tout à fait et les écoles sont abandonnées plutôt que détruites [1]. »

Ce qu'ont vu dans le *Manuel* de Chantepie de la Saussaye les traducteurs de ce commode instrument de travail, c'est un répertoire de faits et d'explications partielles recueillis de toutes provenances et qui met à profit toutes les écoles, — avec une préférence pour l' « histoire pure » (p. IX). L'éclectisme est bien préférable à une systématisation arbitraire. Il n'en est pas moins vrai que cet historicisme et cet éclectisme ne peuvent être que provisoires ; l'étude des religions tend à une systématisation qui soit définitive. M. Durkheim et ses collaborateurs sont persuadés que l'interprétation des phénomènes religieux doit être sociologique. Ils ne sont éclectiques au point de départ qu'en vue d'obtenir un système plus adéquat à la réalité.

S'ils prennent aux purs historiens et à l'école philologique des matériaux et des idées, ils empruntent davantage encore à l'école anthropologique. M. Hubert regrette que « l'avant-dernière des écoles de science des religions », cette école anthropologique, anglaise, allemande et hollandaise, ne tienne pas tout à fait dans le *Manuel* la place que paraît lui mériter l'importance de ses travaux [2]. On trouve dans quelques pages de l'*Introduction* et dans divers passages de l'*Année* [3] des indications fort justes sur les mérites des savants de cette école [4] : ils « ont été frappés par la répétition univer-

1. Hubert, *Introduction*, pp. VII, VIII.

2. Les représentants principaux de cette école sont Mac Lennan, Tylor, Robertson Smith, Andrew Lang (première manière), Frazer, Jevons, Sydney Hartland, Wilken, Mannhardt.

3. Cf., dans la *Revue de Synthèse historique*, n° 6 (juin 1901), le compte rendu, par H. Hubert, du *Golden Bough*, de Frazer. Cet ouvrage important a paru en 1890, en deux volumes, et a eu une seconde édition, en trois volumes, en 1900. En 1903, sur un plan différent, suggéré par Marillier, a paru le premier volume d'une traduction française : *Le Rameau d'Or, Etude sur la magie et la religion*, trad. par R. Stiébel et J. Toutain ; t. I, *Magie et Religion* ; *Les Tabous*. Paris, Schleicher, VI-404 pp. in-8.

4. Leurs idées, très répandues en Allemagne, ont été introduites en France par Marillier et popularisées par Salomon Reinach. — Le volume qu'a récemment publié ce dernier, *Cultes, Mythes et Religions* (Paris, Leroux, 1905, t. I, VIII-468 pp. in-8), est une collection de trente-cinq articles et conférences où sont traités, avec une sûre érudition et une curiosité toujours en éveil, les sujets les plus divers. L'inspiration générale du recueil est à la fois large et prudente. « Un des phénomènes les plus significatifs et les plus curieux de la science contemporaine, c'est que l'anthropologie, l'ethnographie et la sociologie sont en train de transformer la philologie classique. » (p. 173). De même, en effet, qu'il a été un des premiers, en France, à parler, avec les anthropologues, de *tabous* et de *totems*, S. Reinach a été un des premiers à accepter certaines interprétations de l'*Année sociologique* ; mais il ne donne à aucune école une adhésion absolue. (V. notamment l'Introduction [en particulier pp. V-VII] et les n°s I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII, X, XI, XIII, XIV, XXIV du Recueil.)

selle et spontanée des mêmes phénomènes. Pratiques et croyances se reproduisent à l'infini comme les images que se renvoient deux miroirs opposés. Cette répétition est trop générale pour être accidentelle et, quand les faits semblables se produisent à trop longue distance, en Écosse et en Nouvelle-Guinée, par exemple, les similitudes ne peuvent résulter de communications historiques. C'est ainsi que, dédaignant l'histoire, on est amené à les expliquer par des lois constantes, fonctionnant également partout et manifestant par là l'identité fondamentale de la nature humaine. Ces lois, les anthropologues pensent les découvrir par la pratique de la méthode comparative, qu'ont mise en honneur les linguistes mythologues » (pp. x-xi). La comparaison — une comparaison où l'on utilise, d'une part l'ensemble de ces survivances que désigne le mot de Folklore, d'autre part les matériaux de l'ethnographie, et où l'on arrive à des groupements de faits qu'on explique par les lois générales de la nature humaine : telle est donc la caractéristique de l'école anthropologique.

Pour nos sociologues, le défaut de cette école est de ne pas assez considérer les faits dans leur fonctionnement; de les juxtaposer ou de les enchaîner d'après des rapports extérieurs, sans comprendre toujours leur nature intime, leur signification véritable ; d'étudier les phénomènes, les institutions religieuses, comme « des plantes détachées du sol », et non dans leurs « attaches avec la société [1] »; bref de procéder d'une façon trop empirique, superficielle, et de créer ainsi des catalogues suggestifs de faits plutôt qu'une systématisation scientifique. Leur méthode à eux doit beaucoup — et ils le reconnaissent — à la méthode anthropologique : elle en est issue, mais elle la corrige et la complète.

Point essentiel : la méthode sociologique veut être pleinement expérimentale. En tant que telle, elle se heurte, dès le principe, à une difficulté qui est la définition même de l'objet à étudier. « L'idée de la religion n'est pas ...une idée claire, ni une idée simple ; ce n'est pas non plus une pure idée [2]. » Il faut, avec plus de netteté et de rigueur que ne l'ont fait les anthropologues, écarter toute conception fondée sur telle ou telle religion particulière — qui est généralement une religion supérieure [3].

1. Hubert, *Revue de Synthèse historique*, art. cité, p. 281.
2. Voir tout le passage, *Introduction*, p. xv.
3. Cf. Mauss, 7e *Année*, note en tête des *Analyses* de sociologie religieuse, p. 199.

M. Hubert, à l'exemple de M. Durkheim[1], critique dans son *Introduction* les définitions des plus réputés parmi les historiens des religions, Max Müller, A. Réville, Morris Jastrow. Or prenons la formule de ce dernier : « La religion se compose de trois éléments : 1° la reconnaissance d'un pouvoir ou de pouvoirs qui ne dépendent pas de nous ; 2° un sentiment de dépendance à l'égard de ce ou de ces pouvoirs ; 3° l'entrée en relation avec ce ou ces pouvoirs. Si l'on réunit ces trois éléments dans une seule proposition, on peut définir la religion comme la croyance naturelle à un ou à des pouvoirs qui nous dépassent, et à l'égard desquels nous nous sentons dépendants, croyance et sentiment qui produisent chez nous : 1° une organisation ; 2° des actes spécifiques ; 3° une réglementation de la vie ayant pour objet d'établir des relations favorables entre nous-mêmes et le ou les pouvoirs en question. » Une telle formule a l'inconvénient, sans doute, d'être trop philosophique, trop abstraite, trop affirmative de l'identité foncière des religions. Elle ne fait pas sentir ce qu'il y a de divers, de complexe, d'obscur, dans les formes concrètes que la religion a revêtues. Mais elle n'implique pas nécessairement la croyance de l'historien à la réalité de ce *pouvoir* dont elle fait mention[2]. Il ne nous semble pas, à bien y regarder, que la définition donnée par M. Durkheim soit essentiellement différente : « Les phénomènes dits religieux consistent en croyances obligatoires, connexes de pratiques définies qui se rapportent à des objets donnés dans ces croyances. — Quant à la religion, c'est un ensemble plus ou moins organisé et systématisé, de phénomènes de ce genre[3]. » Cette définition fait simplement passer au *phénomène* religieux les caractères qui étaient attribués à la religion. Elle exprime, il est vrai, ces caractères en termes plus compréhensifs ; elle insiste sur l'idée d'*obligation* ; elle présente surtout l'avantage de laisser en suspens le contenu positif des diverses religions et ainsi de donner un rôle décisif à la recherche expérimentale.

D'accord avec M. Durkheim, M. Hubert déclare que la science des religions doit étudier les *faits* religieux. Les religions — religions de peuples ou religions d'églises — qui résultent des combi-

1. 2e *Année*, mémoire cité, pp. L sqq.

2. Voir, pour la critique de cette définition, *Introduction*, p. XIX ; cf. une réplique de J. Réville, *Revue de l'Histoire des Religions*, 1905, n° 1, p. 79.

3. 2e *Année* mém. cité. p. 22.

naisons diverses de ces faits, constituent elles-mêmes des phénomènes, une classe composite de phénomènes. Quant à « la religion », c'est une abstraction philosophique. Plus prudent encore que le maître, M. Hubert hésite à donner une définition du phénomène religieux, comme il hésite à tracer une classification préalable des diverses sortes de phénomènes religieux. Il a, au plus haut point, un souci d'objectivité, de marche inductive. La recherche tendra à la définition et à la classification, au lieu d'en partir.

Mais une sorte de doute provisoire n'empêche jamais l'esprit d'entrevoir les grandes lignes de la science à laquelle il s'emploie. M. Hubert esquisse un cadre général, sans appuyer : « On peut dire que les faits religieux comprennent d'abord des mouvements et des représentations. Les premiers sont les rites, manuels et oraux, qui sont des actes doués d'une efficacité mystique ; les rédacteurs *du* Manuel y joignent souvent les faits de morale religieuse, non sans quelque apparence de raison. Les deuxièmes sont d'abord les notions générales qui dominent la vie religieuse, notions de dieu, de démon, de pur, d'impur, de sacré, puis les mythes et les dogmes. Nous sommes tentés de répartir ce qu'on entend sous le terme vague de sentiments religieux entre ces deux séries de phénomènes, mouvements et représentations. Il faut distinguer, en outre, des faits de morphologie : formation de groupes humains pour l'exercice de la vie religieuse, régime de ces groupes, hiérarchie, églises, ordres religieux, sociétés secrètes, etc.; et enfin des faits de composition, c'est-à-dire des systèmes de rites et de représentations, des cultes, religions, doctrines, types de religions [1]. »

Après cette ébauche de classification, M. Hubert cherche à déterminer quelle est *à peu près* la place que les phénomènes religieux occupent dans l'ensemble de la vie morale et par suite de quelle nature ils sont (p. XXV). Viennent alors des pages extrêmement intéressantes, sur lesquelles nous insisterons plus loin, où il montre que les phénomènes religieux sont des phénomènes sociaux, des phénomènes sociaux par excellence (XXXVI), et où il cherche à dégager les caractères spécifiques de cette catégorie de phénomènes sociaux. Et ici M. Hubert s'inspire de la définition donnée par M. Durkheim (p. XLI), mais pour la commenter et l'interpréter, pour en effacer les contours rigides et le caractère formel, pour

1. *Introduction*, p. XXIV. Cf. une note de Hubert et Mauss, dans la 5e *Année, Analyses*, en tête de la section de sociologie religieuse.

insister sur le rôle de la croyance, pour faire apparaître comme fondamentale, dans la croyance religieuse, cette notion étrange du *sacré* dont nous parlerons également tout à l'heure.

En somme, ce qui frappe d'abord dans la méthode de nos sociologues, c'est la patience, c'est la rigueur scientifique avec laquelle ils accumulent des matériaux contrôlés et triés soigneusement, afin d'opérer, sur cette large base, des comparaisons et des classifications prudentes. « ...Entre la philosophie et la simple histoire, il y a place pour une sévère discipline inductive [1]... » Cette discipline est constituée et — nous allons le voir — a déjà donné des résultats indiscutables.

Mais voici l'écueil : leur souci d'objectivité, le désir d'avoir affaire à des *choses* [2] les entraîne à se méfier, à se détourner de tout ce qui est, dans les faits qu'ils étudient, individuel et subjectif, en sorte que certaines conclusions et certaines exclusions de l'œuvre sont impliquées dans la méthode elle-même. Parmi les phénomènes religieux, « les plus mal connus, et pour cause, dit M. Hubert, sont les intentions, les aspirations de l'individu religieux vers son idéal, tout ce que cache l'intimité de la conscience [3]. » Or, sans croire à la réalité objective de cet idéal, on peut ne pas considérer comme négligeables, mais recueillir, au contraire, comme données positives, ces « aspirations de l'individu religieux ». Ne voyez dans les religions que des « gestes » et des « rêves » humains (p. xx), soit; mais n'affirmez pas *a priori* que ces gestes et ces rêves soient toujours, de toute nécessité, collectifs. — L'éloignement où nous apparaissent les religions anciennes ou primitives « efface les individus dans les masses unanimes. Mais si l'on étudie les phénomènes religieux sur le vif et dans une religion qu'on partage jusqu'à un certain point, on sera conduit naturellement à faire la part plus belle à l'initiative des individus. *On aura tort, au moins en partie*, car nous sommes évidemment mauvais juges de notre propre singularité. » (p. xxx). — Vous devez dire : « On aurait tort de trancher la question à la légère », et non : « On aura tort de faire la part plus belle à l'initiative des individus. » Votre restriction, « *au moins en partie* », trahit, du reste, quelque hésitation.

1. Mauss, 7e *Année*, p. 200.
2. Voir Durkheim, *Les règles de la méthode sociologique*, 1re édit., chap. II.
3. *Introduction*, p. xix.

II

Parmi les résultats dès maintenant acquis par la méthode que nous venons de préciser, il faut mettre en première ligne un appoint positif à la classification définitive des faits religieux. Rien n'est plus urgent que de débrouiller des phénomènes classés jusqu'ici « au hasard, sous des rubriques imprécises », dont la description est souvent même gâtée par les vices du vocabulaire. « Les mots de religion et de magie, de prière et d'incantation, de sacrifice et d'offrande, de mythe et de légende, de dieu et d'esprit, etc. sont employés indifféremment les uns pour les autres, disent MM. Hubert et Mauss [1]. La science des religions n'a pas encore de nomenclature scientifique. Elle a tout bénéfice à commencer par en arrêter une. Notre ambition, d'ailleurs, n'est pas seulement de définir des mots, mais de constituer des classes naturelles de faits et, une fois ces classes constituées, d'en tenter une analyse aussi explicative que possible. »

Le rite du sacrifice a été étudié dès la seconde année [2] ; du même coup, le caractère des rites, en général, a été précisé ; et la notion du sacré a été abordée. Diverses indications sur les mythes préparent l'étude systématique de ces représentations [3]. L'essai sur la magie, publié en 1904, a une importance exceptionnelle par tout ce qu'il embrasse et coordonne de matériaux [4], par tout ce qu'il dégage de conclusions. Il complète et confirme la définition des rites sacrificiels en donnant celle des rites magiques ; il mène à une théorie plus sûre du rite et aussi à une théorie générale du sacré.

Il est assez difficile de résumer un travail qui vaut par la précision, la prudente minutie des analyses. — L'étude de la magie com-

1. *Esquisse d'une théorie générale de la magie*, p. 1.

2. Le sacrifice présente des formes diverses et sert à des fins variées, mais essentiellement « ce procédé consiste à établir une communication entre le monde sacré et le monde profane par l'intermédiaire d'une victime, c'est-à-dire d'une chose détruite au cours de la cérémonie » (p. 133).

3. Le mythe est étroitement associé au rite ; sa signification est flottante ; il apparaît comme « un état de pensée confus et presque subconscient » ; il a un caractère de généralité, de continuité, qui le distingue de la légende. (Voir une note importante dans les *Analyses* de la *6e Année*.

4. Le mémoire de Mauss, publié la même année dans l'Annuaire de l'École des Hautes Études, « est en partie destiné à montrer sur quelle substructure de documents critiques repose » cette étude (p. 3).

prend l'étude de l'*agent*, du magicien, l'étude des *actes* ou rites magiques, l'étude des *représentations* qui correspondent aux actes. Les rites étant définis « des actes traditionnels d'une efficacité *sui generis* » (p. 15), le rite magique est « *tout rite qui ne fait pas partie d'un culte organisé*, rite privé, secret, mystérieux et tendant comme limite vers le rite prohibé » (p. 19). MM. Hubert et Mauss consacrent une série de chapitres à la psychologie du magicien, à l'analyse des actes et des représentations. Ils arrivent à situer exactement la magie entre les religions, auxquelles certains les assimilent, et les techniques et sciences avec lesquelles d'autres les confondent. « Elle ressemble aux techniques laïques par ses fins pratiques, par le caractère mécanique d'un grand nombre de ses applications, par le faux air expérimental de quelques-unes de ses notions principales [1]. Elle s'en distingue profondément quand elle fait appel à des agents spéciaux, à des intermédiaires spirituels, se livre à des actes de culte et se rapproche de la religion par les emprunts qu'elle lui fait » (p. 85). Mais, d'autre part, elle va jusqu'à témoigner souvent de l'antagonisme pour la religion ; et elle en diffère, non seulement par ses analogies avec les techniques, mais par son incohérence, par la part qu'elle laisse à la fantaisie, par la confusion d'éléments que l'abstraction seule dissocie. « Les fonctions de la magie ne sont pas spécialisées. La vie magique n'est pas partagée en départements comme la vie religieuse. Elle n'a pas produit d'institutions autonomes comme le sacrifice et le sacerdoce.... Dans chaque cas particulier, on est en présence d'un tout qui... est plus réel que ses parties. » (p. 87).

Cependant, nos auteurs insistent particulièrement sur les rapports de la magie avec la religion : ils veulent, en effet, nous le verrons bientôt, que la magie ait comme celle-ci, au plus haut point, le caractère collectif. Et ils sont amenés à étudier de près cette notion du sacré qu'on entrevoit à la base de la religion et de

1. Sur le rapport de la magie avec les sciences, voir pp. 61-78, notamment, p. 73 (« L'invention du magicien n'est pas libre et ses moyens d'action sont essentiellement limités » : des lois de sympathie, c'est-à-dire des représentations *abstraites* de similarité, de contiguïté, de contrariétés, « sont inséparables de la notion de choses, de natures, de propriétés, qui sont à transmettre d'un être ou d'un objet à un autre », et « il y a des échelles de propriétés, de formes, qu'il faut nécessairement gravir pour agir sur la *nature* ») et p. 75. (Les magiciens ont fait aussi des spéculations et des observations sur les propriétés *concrètes* des choses : grâce à cette notion, on est en présence de « véritables rudiments de lois scientifiques » et non plus simplement de variations arbitraires, mystiques, sur le thème de la loi de causalité).

la magie. Il y a là une analyse qui les conduit à des résultats d'un intérêt très vif.

Un mérite capital de l'école sociologique nous paraît être de contribuer, à la suite des anthropologues anglais, à créer une psychologie des esprits primitifs et simples qui réagit contre les idées traditionnelles, de reconstituer une mentalité singulière qui n'a aucun rapport avec la logique classique, avec les procédés discursifs de nos entendements d'Européens adultes. M. Frazer, dit M. Hubert à propos du *Golden Bough*, « réussit admirablement à nous dépeindre ce que les sentiments et les croyances humaines ont d'ondoyant et d'indéterminé, ce qu'ils ont d'inconscient, d'inexprimable en formules claires, et de réalité pittoresque [1] ». MM. Durkheim, Hubert et Mauss ont fait, à leur tour, un effort heureux pour échapper à nos habitudes d'esprit. Surtout quand il s'agit de choses religieuses, il faut se garder, observent-ils avec raison, d'explications trop rationnelles. « Aucune analyse dialectique ne saurait retrouver les lois de ces synthèses à la formation desquelles aucune dialectique humaine n'a présidé [2].» Il faut rejeter les interprétations que les hommes ont créées après coup pour rendre compte de survivances, d'usages dont les causes réelles sont oubliées [3]. « Nous inclinons à nous méfier de toute interprétation allégorique, utilitaire ou autre, qui tendrait à montrer, avant tout, dans les faits religieux quels qu'ils soient, des intentions particulières, des motifs conscients et des fins prochaines que puisse concevoir une intelligence moyenne [4] ». C'est en conformité de ces principes que nos auteurs en viennent à préciser la notion du sacré, et il y a un véritable plaisir intellectuel à la voir peu à peu se dégager de leur travail.

Toutes les représentations, abstraites ou concrètes, impersonnelles ou personnelles, — formules de la sympathie, notion de propriétés, notion de démons, — que fait apparaître l'étude de la magie, impliquent une notion plus générale et d'où elles dérivent. Cette notion, complexe, comprend à la fois « l'idée d'une force dont la force du magicien, la force du rite, la force de l'esprit ne sont que les expressions différentes... » et « l'idée d'un milieu où

1. *Revue de Synthèse historique*, art. cit., p. 279.
2. Durkheim, *1re Année*, p. 70.
3. Voir Durkheim, *1re Année*, p. 55.
4. Hubert, *Introduction*, p. XXXVII.

s'exercent les pouvoirs en question. Dans ce milieu mystérieux, les choses ne se passent pas comme dans le monde des sens. La distance n'y empêche pas le contact. Les figures et les souhaits y sont immédiatement réalisés. C'est le monde du spirituel... » (p. 107). « Cette idée composite de force et de milieu échappe... aux catégories rigides et abstraites de notre langage et de notre raison. Du point de vue d'une psychologie intellectualiste de l'individu, elle serait une absurdité. » (p. 108.)

Le principe supérieur qui semble à nos auteurs le couronnement nécessaire de leurs analyses, — et qu'ils élaborent un peu subtilement, comme une sorte de postulat, — ils le trouvent, au surplus, formulé chez les Mélanésiens et désigné sous le nom de *mana*. « ...Ce mot subsume une foule d'idées que nous désignerions par les mots de : pouvoir de sorcier, qualité magique d'une chose, chose magique, être magique, avoir du pouvoir magique, être incanté, agir magiquement.... Il réalise cette confusion de l'agent, du rite et des choses qui nous a paru être fondamentale en magie. ...L'idée de *mana* est une de ces idées troubles, dont nous croyons être débarrassés, et que, par conséquent, nous avons peine à concevoir. Elle est obscure et vague et pourtant d'un emploi étrangement déterminé. Elle est abstraite et générale et pourtant pleine de concret » (pp. 108-109). Le *mana* est à la fois surnaturel et naturel : de ce monde spécial où le magicien pénètre, où s'accomplissent les rites, où interviennent les esprits, on pourrait dire, « pour mieux exprimer comment *il* se superpose à l'autre sans s'en détacher, que tout s'y passe comme s'il était construit sur une quatrième dimension de l'espace » (p. 118).

On trouve ailleurs des indices de ce que le *mana* nous révèle explicitement en Mélanésie (p. 112-116) ; mais « la rareté des exemplaires connus de cette notion de force-milieu magique ne doit pas nous faire douter qu'elle ait été universelle » : non seulement nous ignorons bien des faits qui la manifesteraient, mais elle peut avoir existé sans être devenue consciente, à plus forte raison sans s'être formulée. Elle est, en somme, originellement, « une catégorie inconsciente de l'entendement » (p. 119). Elle est du même ordre que celle du *sacré* romain, ou du *qodesch* hébreu, ou du *tabou* océanien ; mais elle le domine et l'enveloppe : « Il est probablement exact de dire que le sacré est une espèce dont le *mana* est le genre. Ainsi sous les rites magiques nous aurions trouvé mieux que la no-

tion de sacré que nous y cherchions, nous en aurions retrouvé la souche » (p. 120). L'idée de sacré, qui est tout ensemble, elle aussi, celle « d'un milieu où l'on entre et d'où l'on sort, dans les rites d'entrée et de sortie du sacrifice par exemple, » et celle d' « une qualité d'où résulte une force effective [1] », est « l'idée mère de la religion ». « Elle est dans les représentations religieuses ce que les notions de temps, d'espace, de cause sont dans les représentations individuelles [2]. »

Somme toute, les représentations religieuses et magiques constituent une certaine façon primitive d'exprimer les idées générales [3] : le sacré et le *mana* sont au sommet de la généralisation. Il se produit, du reste, une évolution significative. Aux mythes se substituent peu à peu les dogmes : le dogme est « d'abord un mythe à l'état sec, en forme de *credo*, puis une idée générale [4] ». La religion tend vers la métaphysique, vers la philosophie, comme la magie tend au concret [5].

L'homme primitif veut réaliser ses désirs. Il les transpose, en quelque sorte, dans un monde spécial où résiderait une force efficace : à cette force il se soumet davantage dans la religion ; il se la soumet davantage dans la magie. La connaissance et la technique, servent aujourdhui les mêmes fins en substituant des notions positives aux notions arbitraires. *Natura, non nisi parendo, vincitur.* Mais nous ne sommes pas encore dégagés complètement des conceptions originelles. « Par exemple, les idées de chance et de malchance, de quintessence, qui nous sont encore familières, sont bien proches de l'idée de la magie elle-même [6]. »

On voit ce que des travaux menés avec tant de rigueur apportent et apporteront, en même temps qu'à l'étude des institutions, à celle de la pensée primitive. Nous sommes tenté pourtant d'adresser un reproche à nos auteurs : c'est parfois, dans l'étude de cette pensée primitive, de chercher un peu trop à préciser ce qu'ils ont déclaré flottant et brumeux, d'analyser en dialecticiens ce qui est, de leur propre aveu, l'opposé ou l'essai très gauche de la logique.

1. Hubert, *Introduction*, p. XLVI.
2. *Ibid.*, p. XLVII.
3. Cf. Cosentini, *La Sociologie génétique*, pp. 126, 130, 133.
4. Voir *Introduction*, pp. XLII-XLIV.
5. Mémoire sur la magie, pp. 143, 145.
6. *Ibid.*, p. 146.

III

Mais en parlant de « pensée primitive », nous avons fait abstraction, jusqu'ici, d'une thèse capitale. MM. Hubert et Mauss croient trouver à l'origine de la magie « la forme première de représentations collectives qui sont devenues depuis les fondements de l'entendement individuel » (p. 146). La catégorie du sacré est pour eux « une catégorie de la pensée collective »[1]. La société rêve, désire et veut : de là naissent religion et magie. C'est une conviction profonde pour l'école durkheimienne que les représentations sont collectives à l'origine. Nous touchons ici à un grave problème, puisque, à propos de sociologie religieuse, c'est, d'une façon générale, de l'extension légitime de la sociologie qu'il s'agit.

M. Durkheim et ses collaborateurs se sont attachés, à peu près exclusivement d'abord, à faire ressortir le caractère social de la religion. Dans son mémoire sur la définition des phénomènes religieux, M. Durkheim posait comme corollaire de sa définition, que « la religion a pour origine, non des sentiments individuels, mais des états de l'âme collective et qu'elle varie comme ces états ». « *Si elle était fondée dans la constitution de l'individu*, ajoutait-il, elle ne se présenterait pas à lui avec cet aspect coercitif. » Ainsi la religion *n'est pas* fondée sur la constitution de l'individu : « Ce n'est pas dans la nature humaine en général qu'il faut aller chercher la cause déterminante des phénomènes religieux ; c'est dans la nature des sociétés auxquelles ils se rapportent, et s'ils ont évolué au cours de l'histoire, *c'est que l'organisation sociale elle-même s'est transformée*[2]. » On se trompe en cherchant l'origine de la religiosité dans des sentiments privés, — comme la crainte et le respect des forces cosmiques, ou les émotions ressenties en présence de la mort : le problème se pose en termes sociologiques. Les forces devant lesquelles le croyant s'incline sont des forces sociales[3]. L'air mystérieux, le caractère de transcendance des conceptions religieuses s'expliquent par le fait qu'elles sont l'œuvre de

1. P. 119. Cf. Hubert, *Introduction*, p. XLVIII : « C'est à la pensée de l'homme en société, et non pas de l'homme individuel qu'elle appartient, selon nous. »
2. 2e *Année*, p. 24.
3. Cf. dans la même *Année*, Hubert et Mauss, à propos des sacrifices, p. 136.

l'esprit collectif (p. 25). Le sacré est créé par une pluralité de cerveaux et d'esprits : il relève, non de la psychologie individuelle, mais de la psychologie sociale. Il faut donc travailler à établir *les lois de l'idéation collective*, à définir la *mentalité sociale*.

Cependant, M. Durkheim était obligé de reconnaître, en passant, à titre de phénomènes religieux subsidiaires, des croyances et pratiques individuelles. A vrai dire, elles ont toujours été peu de chose, selon lui, en comparaison des croyances et des pratiques collectives ; et elles sont une dérivation de celles-ci : « La religion obligatoire ne saurait avoir des origines individuelles, par définition pour ainsi dire. » (p. 27). M. Durkheim va plus loin : il avoue que l'individualisme religieux s'accentue « à mesure que les intelligences s'individualisent davantage » (p. 28). Il est évident que les conditions ne sont pas les mêmes dans une nation civilisée et dans un clan totémique, « masse homogène et compacte » où chacun vit comme tous, ressemble à tous et se considère comme une des incarnations à peine différenciées du principe commun, l'être totémique [1]. Bien mieux encore : M. Durkheim admet que les deux religions — intime et personnelle, extérieure et impersonnelle — sont sensiblement contemporaines : « L'individu, en effet, est affecté par les états sociaux *qu'il contribue à élaborer*, au moment même où il les élabore. Ils le pénètrent à mesure qu'ils se forment et il les dénature à mesure qu'il en est pénétré. » Si l'on y regarde de près, il y a quelque chose dans ces lignes qui ne satisfait pas entièrement. Comment l'individu contribue-t-il à élaborer les états sociaux ? Sa vie individuelle se développe-t-elle uniquement sur la trame de la vie collective, ou bien précisément peut-il quelque chose pour constituer cette trame ? « Il n'est pas de religion personnelle, dit M. Hubert, qui soit *tout à fait originale* [2] » : sans aucun doute ; mais est-il une religion impersonnelle qui ne doive rien aux individus ?

Or, à mesure que la sociologie religieuse — et d'une façon générale la sociologie durkheimienne — se développe, élargit son champ de recherches, elle est obligée de faire une part croissante à l'individu. « Dans un art ou dans une science, les principes et les moyens d'action sont élaborés collectivement et transmis par tra-

1. Voir Durkheim, *1re Année*, p. 54.
2. *Introduction*, p. xxv.

dition », déclarent MM. Hubert et Mauss[1]. « C'est à ce titre que les sciences et les arts sont bien des phénomènes collectifs. De plus, l'art ou la science satisfont à des besoins qui sont communs. *Mais les éléments donnés, l'individu vole de ses propres ailes.* Sa logique individuelle lui suffit pour passer d'un élément à l'autre et, de là, à l'application. Il est libre ; il peut même remonter théoriquement jusqu'au point de départ de sa technique ou de sa science, la justifier ou la rectifier, à chaque pas, à ses risques et périls. » M. Hubert, dans l'*Introduction* qui nous fournit tant d'indications intéressantes, reconnaît que la religion elle-même « tend à se reléguer dans la conscience individuelle » (p. XLVIII). Tout récemment, à propos des sectes, M. Mauss remarquait que les rédacteurs de l'*Année*, jusqu'ici, ont « plutôt défendu la méthode monographique qui consiste à classer généalogiquement ou logiquement les diverses formes des diverses institutions sociales, religieuses et autres », mais que la religion, comme tous les phénomènes sociaux, est « dans un constant devenir » : il se produit, à chaque instant, des courants sociaux qui résultent du groupement d' « individus que leur position sociale rend particulièrement aptes à subir *ou à créer* ce mouvement[2] ».

On fera donc, on ne pourra pas éviter de faire des concessions plus ou moins explicites à l'individu ; on en viendra, par la force des choses, toutes les fois qu'on renoncera à considérer exclusivement les populations primitives, à constater la croissance de l'initiative individuelle. Mais ce seront là des sacrifices consentis à regret ; et le plus qu'on le pourra, partout où l'absence de contre-indication absolue le permettra, on maintiendra la pesée du groupe et l'idéation collective. L'école durkheimienne nous paraît tendre à reléguer l'explication purement sociologique aux origines. Mais elle se complaît aux origines précisément parce que celles-ci sont favorables à son principe[3], et elle fait un effort désespéré pour le leur appliquer intégralement.

1. Mémoire sur la magie, p. 88.
2. Voir 8e *Année*, pp. 293-295.
3. « Il est à remarquer... que la conception mécaniste d'une « nature sociale » est d'autant mieux vérifiée qu'on remonte à des âges plus primitifs et à des sociétés plus rudimentaires. La sociologie d'un banc de harengs serait assurément plus simple et plus rigoureuse que celle d'une ruche d'abeilles et celle-ci plus encore que celle d'une société australienne. Le monde sauvage est le monde de la tradition et de l'instinct collectif. C'est là que le réalisme social semble le plus près de la vérité, encore qu'il puisse y avoir là, Tarde l'a montré, quelque illusion de perspective. C'est là qu'il y a

Une des sources d'intérêt du travail sur la magie qui nous a déjà longuement occupés, c'est qu'on y voit — nous l'avons dit — les auteurs chercher, en même temps qu'à promouvoir la sociologie religieuse, à résoudre une question de sociologie générale. La magie a un caractère individualiste ; le rôle de l'individu y est allé s'accusant de plus en plus (p. 142) : il s'agissait donc, en retrouvant la souche commune de la religion et de la magie dans le sacré, — au sens large du mot, — de retrouver, du même coup, des phénomènes sociaux à l'origine de la magie. Et il s'agissait de montrer ainsi comment un phénomène collectif peut revêtir à la longue des formes individuelles (p. 146 ; cf. 142). L'essai sur la magie, le travail antérieur de MM. Durkheim et Mauss, *Sur quelques formes primitives de classification*, le mémoire récent de M. Hubert sur *la représentation du temps* tendent, en définitive, à prouver que la pensée humaine commence par être un phénomène collectif. M. Hubert, dans son *Introduction*, exprime la thèse de l'école en termes particulièrement heureux. Les primitifs « ont été chercher au dehors de quoi composer l'idée de leur existence même. Ce qui paraît avoir été donné d'abord à leur pensée, ce n'est pas la notion de personne individuelle, mais le sentiment de faire partie d'un groupe. L'individu n'a conscience de soi qu'en relation avec ses semblables. *Ce n'est pas lui qui projette son âme dans la société, c'est de la société qu'il reçoit son âme* [1]. » (p. xxxv.)

Or, lorsqu'on serre de près l'étude que nous donnent MM. Durkheim, Hubert et Mauss de certains faits, de certaines représentations primitives, on ne peut échapper à cette impression qu'ils forcent, par endroits, l'interprétation sociologique.

Reprenons les phénomènes magiques. — Tout d'abord, n'est pas magicien n'importe qui [2]. Certains individus sont voués à la magie par les sentiments qui s'attachent à leur situation anormale ou spéciale dans la société : ce sont presque toujours des étrangers, des prêtres, des médecins, des femmes.... (p. 27). Ils doivent

le plus de fixité et, comme l'a fait voir Cournot, le moins d'*histoire*. (*Matérialisme, Vitalisme, Rationalisme*, p. 232.) C'est là que l'unité sociale domine le plus absolument la médiocre variété des individus et que l'autorité sociale est la plus forte contre une faible initiative. » G. Belot, *En quête d'une morale positive*, *Revue de métaphysique et de morale*, sept. 1905, p. 748.

1. Un sociologue dont nous nous occuperons dans le prochain numéro, M. Draghicesco, a poussé cette thèse aux dernières conséquences.

2. Sur ce point, voir le mémoire de Mauss sur l'*Origine des pouvoirs magiques*

leurs pouvoirs à l'opinion (p. 36). D'autre part, — et le point de vue est très différent, — l'initiation ou la tradition les « fait entrer dans une véritable société fermée » (p. 40). « Bien qu'ils soient... dès isolés, ils ont *pu*, en fait, former de véritables sociétés magiques.... La magie a *dû* toujours fonctionner, *en partie*, par petits groupes.... » « Si l'on objecte qu'il existe une magie populaire qui n'est pas exercée par des personnes qualifiées, nous répondrons que les agents de celle-ci s'efforcent toujours de ressembler, autant que possible, à leur idée du magicien. De plus, nous ferons remarquer que cette magie populaire ne se rencontre qu'à l'état de survivance, dans de petits groupes très simples, hameaux ou familles; et *nous pourrions soutenir, non sans quelque apparence de raison*, que les petits groupes dont les membres reproduisent indistinctement les mêmes gestes magiques traditionnels, sont bien en réalité des sociétés de magiciens » (p. 41). Qui ne sent, dans tout cela, l'effort, l'artifice, le parti-pris de socialiser le rôle du magicien? — Et de même, à propos des rites magiques, on s'attache à prouver que cet élément est « l'objet d'une prédétermination collective » (p. 56); mais on n'ébauche une classification de ces rites que pour reconnaître que « la naissance de variétés dans cette masse amorphe est tout à fait *accidentelle* » et « qu'il n'y a rien dans la magie qui soit proprement comparable aux institutions religieuses » (p. 58). — Enfin, à propos des représentations qui sont à la base de la magie, on nous dit que l'individu ne raisonne pas, ne réfléchit pas, mais reçoit de la tradition, pour atteindre un but déterminé, des moyens tout faits, fondés sur des propriétés qu'il n'a ni découvertes ni contrôlées. « Quand on jette la crémaillère hors du logis pour avoir beau temps, on prête à la crémaillère des vertus d'un certain genre. Mais on ne se retrace pas la chaîne des associations d'idées par lesquelles les fondateurs des rites sont arrivés à ces notions » (p. 74). Sans doute, mais cette chaîne n'en a pas moins été soudée à l'origine. On voudra donc qu'à l'origine ce soit l' « esprit collectif » qui ait classé les choses, en leur attribuant des caractères plus ou moins arbitraires (p. 77), comme on veut que ce soit lui qui ait créé les démons par une expérience ou tout au moins une illusion commune (p. 85).

Et quand, non sans forcer les faits acquis, on a conclu que tous

dans les sociétés australiennes, dont voici la conclusion : « Le magicien australien... est un être que la société détermine et pousse à remplir son personnage » (p. 55).

les éléments de la magie sont créés et qualifiés par la collectivité, que nulle part il n'est possible d'y constater l'activité créatrice ou critique des individus (p. 88), on passe au « tout » de la magie. On se propose alors d'établir que la magie, dans son essence, a le même caractère collectif que la religion, parce que les magiciens, malgré l'isolement où ils semblent se tenir, n'ont fait que « s'approprier des forces collectives » (p. 89). La force collective gît dans la croyance : c'est la crédulité publique, c'est l'unanimité des sentiments et des volitions qui fonde le pouvoir du magicien (p. 96). « Derrière Moïse qui tâte le rocher, il y a tout Israël, et, si Moïse doute, Israël ne doute pas » (p. 132) ; « c'est toujours la société qui se paie elle-même de la fausse monnaie de son rêve » (p. 127). La notion du sacré, du milieu-force, n'existe dans la conscience des individus que « en raison même de l'existence de la société » (p. 119). Ici, dans des pages qui sont la partie centrale de leur essai, MM. Hubert et Mauss insistent sur les états collectifs et les forces collectives.

Or, si l'on accorde à nos auteurs que la valeur magique des choses et des personnes est relative à la société, cela ne prouve rien quant à l'origine du sacré. Les *valeurs*, en magie, peuvent être sociales, et non expérimentales, sans que nécessairement toute la magie soit sociale dans son essence. MM. Hubert et Mauss semblent même reconnaître que les valeurs ne sont pas toujours d'origine sociale : entre le besoin ressenti par tous et l'effet désiré une infinité de moyens peuvent s'insérer, et le choix vient « soit de la tradition, soit *de l'autorité d'un magicien en renom*, soit de la poussée unanime et brusque de tout le groupe » (p. 126). Il est bien vrai que la généralité et l'apriorisme des jugements magiques impliquent un accord qui peut être la traduction d'un « besoin social », mais il n'en résulte pas que l'initiative de l'individu soit nulle, et bien moins encore que la conception magique des choses, par le sacré, échappe « aux prises de la psychologie individuelle » (p. 125). En somme, nous trouvons dans le travail qui nous occupe des affirmations très fortes, mais rien qui ressemble à une démonstration irréfutable. MM. Hubert et Mauss *sont intimement persuadés* que, à l'origine de toutes les manifestations magiques, on trouverait un état de groupe, un état affectif social (p. 139). De même, ils *postulent* que la religion est un phénomène essentiellement collectif dans toutes ses parties ; qu'à l'origine tout y est fait par le groupe

ou sous la pression du groupe; que la vie religieuse n'admet pas d'initiative individuelle, et que l'invention ne s'y produit que sous forme de révélation (p. 89). C'est par hypothèse qu'ils voient l'âme individuelle « s'évanouir[1] ».

IV

Si l'école durkheimienne a bien mérité des sciences humaines en montrant, chez les primitifs, la pesée du groupe, la dépendance de l'individu, on peut soutenir qu'il est plus intéressant, désormais, de rechercher dans quelle mesure, par quels moyens s'exerce, chez les civilisés et aux divers degrés de civilisation, l'initiative individuelle, que de s'attacher, sans pouvoir fournir de preuve absolue, à absorber, à anéantir l'homme primitif dans le groupe. L'individu ne s'est développé que dans ses rapports avec ses semblables, voilà qui est universellement admis. Mais ce n'est pas une raison pour que, tout en se défendant de faire de la société une entité, on veuille tirer de la société toute la substance, en quelque sorte, de l'individu.

Nous croyons que les sociologues de l'école de M. Durkheim, après avoir travaillé à préciser l'objet de leur science, à définir le phénomène social, — opposant un concept rigoureux aux idées vagues de tant de sociologues éclectiques ou amateurs, — ont eu le tort de chercher, de trouver du social partout. Ils n'ont pas su éviter des confusions. De ce qui est proprement *social* ils n'ont pas distingué suffisamment l'*individuel* — auquel ils ne refusent pas une place, mais après l'avoir pourchassé — et l'*ethnique* — qu'ils consentent à reconnaître, mais sans s'y arrêter[2]. Surtout, ils n'ont pas distingué du social l'*humain* et le *collectif*.

1. — « Nous doutons, dit M. Hubert, qu'on réussisse à expliquer *avec les seules ressources* de la psychologie individuelle (humaine) les formes qu'affectent en religion la pensée et l'action[3]. » Et ce doute est parfaitement fondé. Les *formes*, les représentations et les rites de la religion et de la magie qui, malgré leur diversité prodigieuse, se présentent, en général, comme croyances com-

1. Expression de Hubert, *Introduction*, p. xxxv.
2. Voir le Mémoire sur la magie, p. 57; Hubert, *Introduction*, p. xxv.
3. *Introduction*, p. xxviii.

munes à un groupe et conventions obligatoires, sont, en majeure partie, le produit d'une élaboration collective : mais on n'en saurait conclure que l'idée confuse du milieu-force, que la notion du sacré ne soit pas conforme à la nature humaine, qu'il n'y ait pas, à un degré quelconque, une activité créatrice dans l'esprit *humain*.

Ce que la logique primitive a de contraire à nos habitudes logiques actuelles, ou encore d'inconscient, n'autorise pas le moins du monde à déclarer qu'elle est sociale. L'homme primitif ne raisonne pas comme le civilisé, de même que l'enfant ne pense pas comme l'adulte. « Le primitif est crédule, imaginatif, porté à prendre ses désirs pour des réalités et ses associations pour des lois, plus capable de méconnaître ou d'infirmer ses *perceptions* mêmes que de faire l'effort nécessaire pour changer ses *habitudes* mentales. Ce sont là des traits de sa psychologie *individuelle* même. De ce que la notion de *mana* ou de pouvoir magique est « absurde au point de vue de la raison pure », comment en conclure « qu'elle *ne* résulte *que* du fonctionnement de la vie collective » (p. 122), et n'est-ce pas reprendre sous une certaine forme l'idée de Rousseau, que, laissé à lui-même, en face de la nature, et en dehors des conventions et des corruptions sociales, l'homme serait un être sage et raisonnable [1] ? » Au surplus, si absurde que soit cette conception d'un monde où la volonté peut tout moyennant la connaissance de certains procédés, nous savons qu'elle répond à sa manière, selon MM. Hubert et Mauss, à un besoin d'idées générales. La magie a l'air d'être « une gigantesque variation sur le thème du principe de causalité » ; elle implique des lois, des inductions gauches, fautives. C'est l'esprit humain qui s'essaie. Lorsque M. Hubert *prétend* — le mot est de lui — « *qu'on n'a pas le droit* de parler, en matière de faits religieux, d'instincts et d'habitudes individuelles », qu'il s'agit *toujours* d'éducation, de tradition, de suggestion ; lorsqu'il ajoute : « Supposons... que, *par impossible*, on puisse tout réduire en phénomènes individuels, on trouvera toujours au bout de l'analyse ce minimum de convention sociale qu'est un langage [2] », n'est-il pas manifestement victime du parti-pris sociologique ? Il est bien évident que le langage, phénomène collectif, ne se développe et ne s'organise que parce que l'être humain a la faculté du langage.

1. G. Belot, C. R. de la 7e *Année*, dans la *Revue Philosophique*, avril 1905, p. 425.
2. *Introduction*, pp. XXVII, XXIX.

M. Hubert, dans son *Étude sommaire de la représentation du temps dans la religion et la magie*, essaye de concilier avec la notion du sacré, qui est théoriquement indivisible, la notion du temps, divisible et mesurable. Il arrive à définir un temps magico-religieux, relativement détaché des choses concrètes, des durées réelles ; milieu spécial où s'accomplissent les faits magiques et religieux ; milieu *qualitatif*, empreint des caractères du sacré ; qui ne se mesure pas, mais qui a un rythme ; éternité à périodes, où reviennent des dates critiques, des fêtes, des moments qualifiés eux-mêmes par le sacré[1]. Or, il ne se contente pas de dire que l'organisation du calendrier est conventionnelle et sociale, il veut que le temps religieux, comme tout ce qui se rattache au sacré, soit de formation collective. « ...Les conditions émotionnelles et logiques, dans lesquelles a pu se développer, en magie et en religion, la notion de temps sont fort différentes, dit-il, de celles où elle semble devoir apparaître normalement chez les individus. A supposer qu'elle ait surgi tout armée dans chaque homme en particulier, ces conditions sont telles, qu'elle doit en avoir subi des modifications remarquables » (p. 34). Il n'en fournit d'autre preuve — en dehors de sa thèse générale sur la formation du sacré — que cette remarque — dont l'application nous semble ici bien artificielle — que le rythme est le signe de l'activité collective : il serait donc permis de « *supposer* que le rythme du temps n'a pas nécessairement pour modèles les périodicités naturelles constatées par l'expérience, mais que les sociétés avaient en elles-mêmes le besoin et le moyen de l'instituer » (p. 29). La notion du temps normal, ajoute-t-il, a très bien pu se produire dans les mêmes conditions : de la perception en commun, intense, des concomitances changeantes, « s'est dégagée *peut-être* la notion générale du temps, qui est l'ordre des concomitances possibles. Les faits de conscience dont il s'agit sont objectivés, parce qu'ils se passent à la fois dans la conscience de plusieurs, qui ont conscience du même coup de leur accord *et de sa fatalité*. L'objectivité de ces faits résulte de leur subjectivité partagée *et subie*. D'autre part, leur abstraction est parallèle à leur objectivation. » (pp. 36-37.) Est-ce vraiment l'accord des perceptions qui est le fait capital et générateur ? « Que la même abstraction ait

1. Voir notamment pp. 2, 10, 19, 35. — Hubert rapproche le résultat de cette analyse du résultat des analyses de Bergson qui transportent « l'idée de temps du domaine de la quantité pure à celui de la qualité » (p. 21).

pu se former dans d'autres conditions, déclare M. Hubert, nous n'en savons rien et nous nous gardons bien de le nier » ; mais ce seraient là les conditions les plus favorables. Et, « en somme, le travail (collectif) d'abstraction, d'où est sortie la notion du temps objectif, quantitatif et abstrait, est *peut-être* la suite de celui qui a détaché des choses le temps qualitatif, à demi concret » (p. 39).

Dans le mémoire de MM. Durkheim et Mauss, que nous avons cité déjà, *De quelques formes primitives de classification, contribution à l'étude des représentations collectives*, il s'agissait, en vertu du même parti-pris, de prouver que « les premières catégories logiques ont été des catégories sociales ». Pour « établir des liens de parenté entre les choses, ...constituer des familles de plus en plus vastes d'êtres et de phénomènes, on a procédé à l'aide des notions que fournissaient la famille, le clan, la phratrie, et l'on est parti des mythes totémiques. Lorsqu'il s'est agi d'établir des rapports entre les espaces, ce sont les rapports spatiaux que les hommes soutiennent à l'intérieur de la société qui ont servi de point de repère. Ici, le cadre a été fourni par le clan lui-même ; là, par la marque matérielle que le clan a mise sur le sol. Mais l'un et l'autre cadre sont d'origine sociale. » (p. 55.) Laissons de côté l'objection qui consisterait à dire qu'il ne faut point abuser du totémisme et donner à ce phénomène une portée universelle. Admettons, dans tous les cas, que « le cadre extérieur » de la classification soit fourni par la société (p. 69) ; admettons que le « centre des premiers systèmes de la nature », ce soit la société et non l'individu : il reste une distinction à faire entre le mode des classifications et la faculté de classer. N'y a-t-il pas, chez l'individu, un besoin « inné » de classer, d'ordonner ? Que ce besoin s'exprime au début de façon très gauche, que l'organisation sociale serve de modèle à la classification, il ne s'ensuit pas que tout ici soit social. L'établissement, dans la société, de groupes coordonnés et subordonnés, peut d'ailleurs répondre, tout comme la classification logique, à une faculté innée. Ainsi, que « les conditions les plus indispensables de la fonction classificatrice » fassent, au début, défaut à l'humanité (p. 5), on ne le prouve pas : on l'affirme.

Il faudrait se contenter de dire que l'esprit humain croît et se détermine dans la société, qu'il se produit une élaboration collective des concepts. Mais on ne veut pas qu'il y ait un « esprit humain ». On renouvelle, en somme, la théorie de la *table rase*. Or,

si l'on commence par vider l'esprit de tout contenu, ou plutôt de toute virtualité, il est difficile de comprendre comment le groupement des hommes pourra créer quelque chose. On ne fait pas un nombre avec des zéros. M. Durkheim va si loin que, pour lui, l'individu primitif, qui n'est pas une *individualité*, qui n'est pas une *personne*, n'est pas même, spontanément, un être social. L'homme d'aujourd'hui, à sa naissance, à plus forte raison le primitif, est *asocial*[1]. Il est constitué tout entier, même en tant que social, par la société. Mais cette société préexiste donc à ceux qui la composent? Cette sorte de foi mystique en la société finit par rendre inexplicable la formation même des groupements humains.

2. — Nous avons parlé d'une élaboration collective des concepts. Essayons de préciser. Nous croyons que ce que nos sociologues appellent « idéation collective » n'est pas toujours quelque chose de proprement social, que cette élaboration, qui s'accomplit *dans* la société ne se fait pas toujours *par* la société. De la psychologie sociale il convient de distinguer, d'une part ce que Tarde appelait l'interpsychologie ou la psychologie intermentale, d'autre part la psychologie des foules.

Il nous semble qu'il y a — et sans doute dans les sociétés primitives elles-mêmes — des processus d'idéation qui résultent, purement et simplement, de l'imitation unilatérale ou réciproque[2]. Ces processus partent des individus pour aboutir aux individus; ils

1. Voir, dans la *Revue de Métaphysique et de Morale*, janvier 1903, *Pédagogie et Sociologie*. « .....Non seulement cet être social n'est pas donné tout fait dans la constitution primitive de l'homme, mais il n'en est pas résulté par un développement spontané. *Spontanément, l'homme n'était pas enclin à se soumettre à une autorité politique, à respecter une discipline morale, à se dévouer, à se sacrifier. Il n'y avait rien dans notre nature congénitale qui nous prédisposât à devenir les serviteurs de divinités, emblèmes symboliques de la société....* C'est la société elle-même qui, à mesure qu'elle s'est formée et consolidée (comment ?), a tiré de son propre sein ces grandes forces morales devant lesquelles l'homme a senti son infériorité.... La société se trouve..., pour ainsi dire, à chaque génération nouvelle, en présence d'une table presque rase sur laquelle il lui faut construire à nouveaux frais. Il faut que..., à l'être égoïste et asocial qui vient de naître, elle en surajoute un autre, capable de mener une vie sociale et morale » (p. 46). Un peu plus loin, il est vrai, M. Durkheim dit : « Ce n'est pas sans doute qu'il n'existe en nous des aptitudes très générales » sans lesquelles l'idéal social serait irréalisable ; mais « il est impossible, ajoute-t-il, à l'analyse même la plus pénétrante de percevoir par avance dans ces germes indistincts ce qu'ils sont appelés à devenir une fois que la collectivité les a fécondés » (p. 49). Cf. *De la division du travail social*, p. 339.

2. Tarde, lui, a le tort de croire que l'imitation est tout, que « l'être social, en tant que social, est imitateur par essence » (*Les lois de l'imitation*, p. 12). Au surplus, il emploie — et nous employons ici — le mot d'imitation dans un sens très large qui comporte des distinctions.

naissent de ce qu'il y a dans l'individu de plus individualisé ou de ce qu'il y a en lui de plus humain. Dans ce dernier cas, ils tendent à former peu à peu la raison, la logique, à dégager l'humanité de chaque être. Ils n'ont donc rien de véritablement social. MM. Hubert et Mauss affirment que les « choses sacrées » sont des « choses sociales, partant réelles », et non des « illusions propagées [1] ». Il y a là un problème. Nous en croyons la solution complexe. Mais ils *réalisent* à tel point la société qu'ils ne sont guère disposés à faire la part des inventions propagées, pas plus qu'ils ne le sont à reconnaître aux individus des facultés innées.

Il nous semble aussi que ce renforcement momentané de sentiments, dans un groupe donné, qui résulte de la contagion, du contact même, pour ainsi dire, des individus et d'une sorte de courant, soudain et passager, que ce phénomène aigu de sensibilité collective n'est pas non plus un phénomène proprement social. M. Hubert, parmi les faits religieux, trouve « une grandeur singulière » à certains états de foules, qui deviennent rares dans les sociétés actuelles, mais qui lui paraissent avoir eu une fréquence et une importance caractéristiques à l'origine. Il incline à croire que de ces « phénomènes extrêmes » sont sortis tous les phénomènes religieux et, d'une façon générale, tous les phénomènes sociaux [2]. Or, ces états affectifs d'agitation, d'exaltation, d'enthousiasme, peuvent jouer un rôle dans la société, ont joué certainement un rôle considérable dans les sociétés « simples ». Nous admettons qu'il y a une large part de vérité dans l'affirmation suivante : « Ces émotions primitives, exceptionnelles et momentanées, ont laissé derrière elles un résidu de croyance, qui renouvelle ou entretient certains de leurs effets, quand la cause en est atténuée. Elles se perpétuent et continuent à conditionner la pensée par la force logique des catégories et des concepts [3]. » Mais nous nous demandons quel droit on a à vouloir en tirer toutes les représentations sur lesquelles reposent soit la logique humaine soit l'organisation sociale. Dans de semblables états, actuellement, nous constatons souvent, nous supposons toujours l'action d'un « meneur », qui y introduit un élément individuel et, par là même, un élément plus ou moins acci-

1. Mémoire sur la magie, p. 2 ; Mémoire sur le sacrifice, p. 136.
2. Voir *Introduction*, p. XXIX ; Mémoire sur la magie, p. 134, 135, 139 ; Mémoire sur le temps, pp. 34, 36.
3. Mémoire sur le temps, p. 34.

dentel, arbitraire. Nous voyons que les groupements « inorganisés, instables et temporaires [1] » ne laissent parfois aucune trace durable, mais, dans tous les cas, renforcent des représentations existantes plutôt qu'ils ne créent des représentations nouvelles. On ne saurait donc considérer de tels états comme essentiellement constitutifs de la société. Par eux il peut « se fabriquer » du social; mais ces états ne fabriquent pas uniquement du social et rien n'autorise à déclarer que le social se fabrique uniquement par ces états.

Le social proprement dit, c'est, en définitive, *ce qui est fondé sur les besoins d'un groupe permanent en tant que groupe*. De là ce caractère d'autorité à la fois consentie et contraignante qui lui est inhérent. La société implique la sociabilité humaine, des facultés humaines; mais elle constitue, à n'en pas douter, une nature *sui generis*. Ici l'école durkheimienne a raison, cent fois raison. « La société n'est pas une simple somme d'individus, mais le système formé par leur association représente une réalité spécifique qui a ses caractères propres [2] »; elle se donne et elle développe peu à peu une organisation qui répond à des besoins spéciaux. Tous les individus qui en font partie, en tant qu'êtres sociaux, sentent plus ou moins confusément ces besoins. Certains les sentent davantage. L'initiative individuelle, l'imitation, les états de sensibilité collective interviennent dans le développement de la société; mais tout cela, même en affectant l'organisation sociale, ne sert pas toujours les besoins spécifiques de la société. L'étude de ces besoins et de ce qui, parmi les représentations des hommes, répond à ces besoins, c'est la psychologie sociale. Et l'étude comparée des *institutions* appropriées à ces besoins, du développement de ces institutions dans son rapport avec les *formes* de la société, c'est la sociologie.

La sociologie religieuse devrait donc s'attacher à dégager ce qui, dans la religion, est foncièrement institutionnel, l'organisation du sacré : tout ce qui est religieux, même à l'origine, n'est pas nécessairement social ; et, d'autre part, dans les institutions religieuses, tout n'est pas de provenance strictement sociale. Surtout dans les phénomènes magiques il faut prendre garde, nous semble-t-il, d'exagérer le rôle de la société. Il y a un dernier progrès à accom-

1. Voir d'intéressantes remarques de P. Fauconnet sur la mentalité des groupes, *5e année*, p. 165.
2. Durkheim, *Les règles de la méthode sociologique*, 1re éd., p. 127.

plir, un départ à réaliser, — qui est délicat, mais bien digne de la rigueur d'esprit de nos sociologues.

***

Il faudrait — et nous comptons le faire — insister sur ces distinctions. Malgré les réserves qu'elles impliquent, nous pensons avoir mis en évidence le mérite de M. Durkheim et de son école. Il ne leur manque à tous que de savoir éviter le parti-pris. Une bonne partie de leur œuvre est neuve, solide, véritablement scientifique. Mais lorsqu'ils veulent introduire tous les phénomènes de l'histoire dans un même cadre, tout interpréter du même biais, ils ne font plus de la science, ils tendent à constituer une nouvelle philosophie de l'histoire. « Le mot de sociologie est un mot magique, qui a déjà fait trop de magiciens. Il vole de bouche en bouche et à chaque coup se vide de sens. C'est une sorte de « Sésame, ouvre-toi » qui sert à mille fins aussi diverses qu'obscures[1] » ; c'est M. Hubert qui parle ainsi. Les admirables travailleurs de l'*Année sociologique* se doivent à eux-mêmes de ne pas tomber dans une faute qu'ils ont chez d'autres si justement relevée.

HENRI BERR.

1. *Introduction*, p. XIII.

L'IDÉE DE LUTTE DE CLASSES

AU XVIIIe SIÈCLE

Il semble *a priori* qu'il faille remonter assez loin dans l'histoire pour découvrir l'origine de l'idée de lutte de classes. Leur éducation, le spectacle de la société contemporaine prédisposaient les hommes du XVIIe et du XVIIIe siècle à la concevoir. Ces hommes étaient nourris, en effet, des enseignements de l'antiquité; c'était à l'histoire de Rome, à celle de la Grèce, qu'ils demandaient l'illustration et la preuve de leurs théories économiques et sociales; il suffit de parcourir l'œuvre de Hume ou celle d'Helvétius pour s'en convaincre pleinement. Or, l'histoire de Rome, plus encore que celle de la Grèce, ne présentait-elle pas en pleine lumière la distinction légale, dans un même peuple, de *classes*, inégalement pourvues de droits et de devoirs, séparées les unes des autres par l'inégalité de fortune, le conflit incessant et dramatique d'une aristocratie riche, maîtresse du capital, de l'industrie, des terres, et d'une plèbe, qui avait pour elle une seule force, le nombre? Le régime politique de l'Europe reposait d'autre part sur l'inégalité, le privilège, le monopole. Dans tous les pays, la plus grande partie des terres appartenait à une minorité de propriétaires; le commerce avait pu enrichir, selon les économistes du temps, les bourgeois, mais non les paysans; l'impôt était payé par le grand nombre des pauvres, tandis que le petit nombre des riches bénéficiait des largesses du trésor. Il y avait donc lutte, dans le présent, comme dans le passé, entre deux groupes d'individus, divisés par la disproportion de leurs ressources, et plus encore par la divergence de leurs intérêts, hostiles l'une à l'autre par la force des choses et l'organisation sociale.

Pourtant cet antagonisme n'a pas frappé les hommes du XVIIe siècle, et je n'ai rencontré ni chez Locke, ni chez Vauban, ni même chez Boisguillebert [1] aucune idée, qui ressemble de près ou de loin à celle dont j'étudie la formation. Les penseurs de ce temps regardent toutes choses du point de vue de l'État; ils estiment que les habitants d'un pays peuvent avoir et ont en effet des occupations diverses et des conditions sociales inégales, mais qu'ils contribuent tous à la prospérité publique, et que l'État doit par conséquent les protéger tous également. La divergence des intérêts individuels leur paraît négligeable, parce qu'ils considèrent uniquement l'intérêt collectif : accroître la production sous toutes ses formes, développer la richesse, et, avec elle, le bien-être dont ils ne la séparent point, voilà ce qu'ils veulent, ce qu'ils réclament du gouvernement.

C'est à Bolingbroke, je crois, qu'il en faut arriver pour trouver l'origine de l'idée de lutte de classes. Bolingbroke, chassé d'Angleterre par une révolution, a gardé toute sa vie, avec l'ambition maladive du pouvoir, la haine de ceux qui l'en avaient renversé : il n'a point osé médire ni de la nation anglaise qui avait consenti la révolution, ni de la dynastie de Hanovre, qui paraissait solidement établie; mais il a insisté, dans ses divers ouvrages, sur la décadence où s'abîmait l'Angleterre depuis la fin du XVIIe siècle, et il a imputé la responsabilité de l'affaiblissement national à un parti qui « pendant plusieurs années s'est appliqué uniquement à s'enrichir et à appauvrir la nation, afin d'établir par ce moyen sa domination [2] ». Ce parti, qu'il appelle quelque part un parti de voleurs, qu'il oppose au *parti de la Patrie*, règne par la corruption et l'intrigue; il trompe le roi par la flatterie et le mensonge; il s'occupe uniquement de ses intérêts qui sont opposés à ceux de la nation; il vise à accaparer les pensions, les titres de rente, l'argent, non à développer le commerce, l'agriculture, ou l'industrie publiques. C'est à son instigation que les premiers emprunts ont été conclus; et il en a profité aussitôt pour dicter la loi au gouvernement [3]; pour em-

1. Boisguillebert a inscrit dans le sommaire du chapitre VI de sa *Dissertation sur la nature des richesses* ces mots : « Opposition du souverain et des gens de finance »; mais dans le corps du chapitre, l'auteur a négligé cette idée; il n'y a même pas une expression à relever dans le texte.

2. *Lettres sur l'esprit de patriotisme*, trad. franç. (Londres, 1750), p. 13.

3. *Testament politique*, p. 19. Cf. *Remarques de Caleb d'Anvers sur la lettre à MMrs les Craftsmen.*

pécher la réduction des dettes et des dépenses, pour pousser l'Angleterre à une politique néfaste de guerres incessantes, et provoquer ainsi l'émission de nouveaux emprunts. Peu lui importe l'aggravation des charges publiques et la misère du peuple : car (et c'est là un point important) ce n'est point seulement une cabale d'ambitieux qui désirent le pouvoir, mais bien une ligue d'hommes qui ont des intérêts distincts de ceux de la nation et ne peuvent s'enrichir qu'en l'appauvrissant. Les *Robertiens*, ce sont « les agioteurs, les usuriers, les chefs de nos grandes compagnies octroyées [1] », en un mot, les gens de finance. Pour sauver l'Angleterre, il faudrait réduire « ces gens nés pour servir et pour obéir [2] » à leur véritable condition, leur rappeler que « les possesseurs des fonds de terre sont les vrais propriétaires de notre vaisseau politique » et que « les gens à portefeuille, considérés comme tels, n'y sont rien de plus que les passagers », œuvre à laquelle Bolingbroke convie le « roi patriote » qu'il espère.

Nous sommes loin, de toute évidence, avec ces théories vagues et déclamatoires de l'idée de lutte de classes, telle qu'on la formule aujourd'hui : l'œuvre de Bolingbroke n'est à nos yeux qu'un point de départ; les maximes qu'il a énoncées vont être reprises, modifiées, précisées par d'autres écrivains qui le surpassent en intelligence, par les philosophes français du XVIIIe siècle. Quand Rémusat constate, dans son histoire de l'Angleterre au XVIIIe siècle, la médiocrité de l'ancien ministre anglais, il fait preuve de clairvoyance et de jugement ; mais il se trompe étrangement lorsqu'il refuse à ce médiocre une place importante dans l'histoire des idées. Bolingbroke n'a point exercé grande influence en Angleterre, et cela se conçoit aisément; l'ancien ministre de la reine Anne, l'auteur présumé du rapprochement avec la France, était trop impopulaire pour que ses idées obtinssent quelque crédit; les écrivains anglais de la première moitié du XVIIIe siècle ne s'en sont point inspirés : Hume, par exemple, ne doit rien à Bolingbroke, et sa doctrine le rapproche beaucoup plutôt des économistes antérieurs de Locke, et de Boisguillebert. Mais, bannie d'Angleterre, l'œuvre de Bolingbroke trouva, comme sa personne, un accueil splendide de l'autre côté du détroit. Les Français se passionnèrent pour elle, l'étudièrent avec amour et dévotion, la citèrent comme une autorité

1. *Testament politique*, p. 14.
2. *Ibid.*

indiscutable. Tous ceux qui ont ouvert les livres d'Helvétius, d'Holbach, de Mirabeau, de Condorcet, ont pu mesurer la place qu'y occupent le nom et les opinions du « lord anglais » : c'est à Bolingbroke notamment que les économistes français empruntent souvent leurs arguments contre les méfaits du luxe et de la finance. L'idée que l'ambitieux déçu avait complaisamment émise de deux partis irréductibles et hostiles, séparés par une divergence inconciliable d'intérêts, l'un qui constituait vraiment la nation, l'autre qui vivait aux dépens de la nation, fut acceptée avec enthousiasme par des hommes qui étaient imbus des théories de Locke et de Vauban, qui voulaient défendre les droits de l'homme, ceux de la nation, qui avaient été les contemporains de Law, et dont plusieurs, grands seigneurs, méprisaient les enrichis. Le moment était d'ailleurs propice. Les économistes, au lieu de chercher uniquement à fortifier l'État, se demandaient d'où l'État tirait essentiellement sa force et sa richesse : au lieu de réduire tout le problème économique à l'abondance ou à la rareté des métaux précieux, ils arrivaient à cette conclusion que la véritable fortune d'une société est l'œuvre de la nature, que l'agriculture est la source de la prospérité publique. Il suffit de lire les œuvres d'Argenson, pour constater l'importance qu'a prise tout d'un coup la question agraire. La doctrine de Bolingbroke fut adoptée avec enthousiasme par ces hommes dont elle flattait les penchants ; mais, en se vulgarisant, en acquérant une plus grande publicité, elle dévia rapidement de sa signification et de sa formule primitives et devint peu à peu ce qu'elle est encore aujourd'hui. Les écrivains, au lieu de parler seulement de la subordination des différentes professions, les opposèrent les unes aux autres, et aboutirent ainsi à ce concept de lutte de classes dont nous étudions la formation.

Holbach oppose nettement la masse des agriculteurs, qui constitue le peuple, aux négociants dont il faut réfréner les ambitions et la cupidité : « Une nation commerçante, écrit-il, semble communément oublier qu'elle renferme des possesseurs de terres, qui, seuls, comme on a vu, sont les vrais citoyens ; c'est pourtant ceux-ci qu'elle immole à des négociants avides et qui n'ont d'autre patrie que leurs coffres. Cependant ce sont les premiers qui constituent la nation... Le commerçant ne fait d'ordinaire qu'apporter aux nations des besoins imaginaires, des caprices, des fantaisies nouvelles [1]. »

1. *Système social*, édition de 1773, partie III, chap. VII, p. 74.

On soutient que le commerce accroît la fortune publique : c'est là une erreur absolue : « La masse d'argent que le commerce amène dans un pays se partage entre un petit nombre d'individus et ne fait aucun bien à tous les autres[1]. » Ainsi, tandis que le labourage enrichit le peuple, le commerce concentre les capitaux entre les mains d'une minorité, il augmente les inégalités sociales, la cherté de la vie. Et encore ces dangers, inhérents à la nature même de la fonction, sont-ils les moindres de ceux qu'on doit redouter du développement du négoce, car les négociants, les financiers, les agioteurs sont des « corsaires qui ne tiennent point à l'État et qui peuvent le quitter après s'être engraissés de la substance des citoyens laboureurs[2] ». Ce sont des « cosmopolites », comme les appelle encore Holbach. Le devoir d'un gouvernement sage consiste à protéger contre eux les paysans et l'État, à les mettre dans l'impossibilité de nuire.

Il y a loin, on le voit, de Bolingbroke à Holbach. Le premier signalait un conflit grave sans doute, mais accidentel et récent entre la masse du peuple, et une cabale d'intrigants, conflit qu'un changement de souverain ou de direction pourrait à la rigueur abolir. L'antagonisme que le second aperçoit entre les paysans et les commerçants ou financiers, est plus profond ; il dérive de la nature même des choses ; il existe moins entre des individus qu'entre des professions, dont l'exercice est le produit fatal de la civilisation. On peut l'atténuer, mais non le supprimer ; et par suite, nous voilà conduits à cette idée que la division du travail et les lois naturelles elles-mêmes partagent toute société humaine un peu civilisée en classes rivales et hostiles l'une à l'autre. Holbach n'a point donné sans doute à ses conclusions toute l'ampleur et la précision désirables ; mais on les retrouve plus développées, plus intéressantes encore dans les œuvres d'un économiste contemporain, le chef de l'école physiocratique, Quesnay.

Le *docteur* distingue dans toute société trois classes, différenciées uniquement par leurs caractères économiques : La première est « la classe productive qui fait renaître par la culture du territoire les richesses annuelles de la nation, qui fait les avances des dépenses de l'agriculture, et qui paye annuellement les revenus des propriétaires de terres. On renferme dans la dépendance de

1. *Système social*, 76.
2. *Ibid.*, 77.

cette classe, tous les travaux et toutes les dépenses qui s'y font jusqu'à la vente des productions à la première main [1]. » La seconde classe, celle des « propriétaires », comprend le souverain, les possesseurs de terres et les décimateurs. Cette classe subsiste par le revenu ou produit net de la culture, qui lui est payé annuellement par la classe productive, après que celle-ci a prélevé sur la « production qu'elle fait naître annuellement les richesses nécessaires pour se rembourser de ses avances annuelles, et pour entretenir ses richesses d'exploitation...[2] » La dernière classe « est formée de tous les citoyens occupés à d'autres services et à d'autres travaux que ceux de l'agriculture, et dont les dépenses sont payées par la classe productive et par la classe des propriétaires [3]... » Elle ne produit, ne crée rien par elle-même ; aussi Quesnay l'appelle-t-il *stérile*. Sans doute, ce mot n'a point sous sa plume la gravité qu'il semble avoir. L'économiste se défend de la regarder comme inutile au progrès, au bonheur de la société ; mais le mot restera, avec toute sa force, et sa signification injurieuse, tandis qu'on oubliera les réserves de style et les atténuations savantes. Les commerçants, les financiers, les bourgeois en un mot, vont être communément traités dans les œuvres subséquentes de portion stérile de la nation ; on leur reprochera de vivre aux dépens de l'État qu'ils appauvrissent ; et il faut reconnaître qu'en formulant ces jugements, les disciples des Quesnay interprètent fidèlement la pensée de leur maître. Celui-ci considère réellement le commerce comme un ennemi public. « Le commerçant, écrit-il, tend à acheter au plus bas prix et à revendre au plus haut prix possible afin d'étendre son bénéfice le plus possible *aux dépens de la nation*, son intérêt particulier et l'intérêt de la nation sont opposés [4]. » De plus, le négoce et l'industrie accumulent les richesses dans les villes, et c'est là un mal que Quesnay ne se lasse point de signaler. Dans son article sur les *Fermiers* [5], il écrit : « Les manufactures et le commerce entretenus par les désordres du luxe accumulent les hommes et les richesses dans les grandes villes, s'opposent à l'amélioration des biens, dévastent les campagnes, inspirent du mépris pour l'agriculture, augmentent les dépenses des particuliers, nui-

1. *Œuvres*, éd. Oncken, p. 306-307.
2. *Ibid.*, 308.
3. *Ibid.*, 309.
4. *Ibid.*, 323.
5. *Ibid.*, 189.

sent au soutien des familles, s'opposent à la propagation des hommes et affaiblissent l'État. » Parmi les *Questions intéressantes*[1] qu'il propose à l'attention de ses amis, il inscrit celle-ci : « Si les grandes fortunes qui se forment dans les grandes villes ne sont pas préjudiciables à l'agriculture lorsqu'elles ne se font pas par l'amélioration des terres et par l'accroissement des revenus de l'agriculture, ou par les gains du commerce avec l'étranger ; ces grandes fortunes ne prouvent-elles pas que les richesses s'accumulent dans les villes, qu'elles ne retournent pas dans les campagnes... Et parmi ces fortunes, n'y en a-t-il pas une grande partie qui se font par l'épuisement des richesses nécessaires à l'agriculture ? »

De même que les autres thèses de Quesnay, celle que nous venons d'exposer est reprise fidèlement par ses disciples. Tandis que Mercier[2] répète que l'intérêt des commerçants est opposé à celui de l'État, et que les négociants sont essentiellement « cosmopolites », l'*Ami des Hommes* donne au principe commun une force originale et intéressante. « La propriété, écrit-il, une fois établie, a ses abus comme tout ici-bas, et l'inégalité des fortunes en est une suite indispensable. La force, l'industrie, le bonheur, l'économie grossissent un héritage, et les défauts contraires diminuent l'autre. C'est ainsi que le territoire entier de la société passe dans les mains d'un petit nombre, et que tout le reste vit dans une sorte de dépendance de ce petit nombre, soit à ses gages, soit comme entrepreneur du maniement des fonds et de leur produit[3]. » Nous retrouvons en dehors des physiocrates la même idée parfois exprimée avec plus d'audace et de violence. Rousseau n'écrit-il pas que les lois « pour le profit de quelques ambitieux assujettissent désormais tout le genre humain au travail » ? Et Linguet, dont la plume hardie révèle tant de surprises au lecteur, ne déclare-t-il pas que la suppression de la servitude, loin d'être un bienfait, a plutôt été un malheur pour l'humanité ? Tout ce que les journaliers, les domestiques « y ont gagné, c'est d'être à chaque instant tourmentés par la crainte de mourir de faim, malheur dont étaient du moins exempts leurs prédécesseurs dans le dernier rang de l'humanité ». Quand on a besoin du pauvre, « on le loue au meilleur marché que l'on peut. La faible somme qu'on lui promet égale à peine le prix de sa subsistance

1. *Œuvres*, 297.
2. *Œuvres*, éd. Daire, 563.
3. *Ami des hommes*, p. 17.

pour la journée qu'il fournit en échange... A quoi bon... les réformes, puisque le pauvre doit toujours être opprimé par le riche, puisque celui qui travaille doit toujours servir celui qui possède[1] »?

Il ne faut toutefois pas exagérer l'importance et la nouveauté de ces déclamations. Rousseau et Linguet opposent bien le riche au pauvre ; mais le riche est pour eux celui qui reste oisif, le pauvre celui qui travaille. La distinction qu'ils proclament est donc assez puérile, beaucoup moins profonde que celle des physiocrates, et c'est un physiocrate en effet, un disciple de Quesnay, non un ami de Rousseau ou de Linguet, qui va donner à l'idée de lutte de classe sa forme et sa portée véritablement modernes, Turgot. Ce grand économiste ne distingue plus seulement l'industrie, le commerce de l'agriculture ; il ne se place plus seulement au point de vue de la production et de la richesse publique ; en même temps qu'un philosophe, il est un administrateur ; il fait preuve d'un esprit plus pratique, plus réaliste que ses devanciers. Le monde n'est point à ses yeux une simple machine ; il se préoccupe des hommes autant que de l'État, des producteurs autant que de la production ; son génie, plus humain, le conduit à une analyse plus pénétrante. L'agriculture a été l'origine de la fortune publique, et les premiers hommes ont été des cultivateurs ; mais l'inégalité des propriétés détermina la formation d'une aristocratie qui ne voulut plus travailler la terre et vécut du labeur des mercenaires. Tous les propriétaires aspirent à cette indépendance ; aussi le nombre des stipendiés augmenta-t-il sans cesse, et ainsi, à côté de la classe des propriétaires ou *disponible*, se forma une classe *laborieuse*. Mais ces termes ne sont point encore satisfaisants. La terre, pour produire, exige de plus en plus d'avances, les industriels et les bourgeois ont acquis des biens fonds dont ils veulent tirer bon revenu. Ce qui distingue donc réellement, de très bonne heure, les « disponibles » des stipendiés, c'est la possession ou le défaut d'un « capital ». « La classe des cultivateurs, écrit Turgot, se partage... en deux ordres, celui des entrepreneurs ou capitalistes qui font toutes les avances, et celui des simples ouvriers salariés[2]. » Il en est de même dans l'industrie : « Toute la classe occupée à fournir aux différents besoins de la société l'immense variété des ouvrages de l'industrie se trouve donc subdivisée en deux ordres, le premier,

1. *Théorie des Loix civiles*, ap. Cruppi, *Linguet*, p. 166-169, *passim*.
2. *Œuvres*, éd. Daire, p. 41.

celui des entrepreneurs manufacturiers, maîtres fabricants, tous possesseurs de gros capitaux, qu'ils font valoir par le moyen de leurs avances, et le second qui est composé de simples artisans, lesquels n'ont d'autre bien que leurs bras, qui n'avancent que leur travail journalier, et n'ont de profit que leurs salaires [1]. »

Nous voilà bien loin des distinctions extérieures et factices formulées par Holbach et Quesnay. Turgot n'oppose plus le commerçant au propriétaire ; il les unit dans une même catégorie sociale, les capitalistes, de même qu'il unit dans une même catégorie les travailleurs des champs et ceux des manufactures « qui ne possèdent aucun revenu et vivent également de salaires ». Entre ces deux classes d'hommes, la lutte est fatale et constante. « Le simple ouvrier qui n'a que ses bras et son industrie n'a rien qu'autant qu'il parvient à vendre à d'autres sa peine. Il la vend plus ou moins cher; mais ce prix plus ou moins haut ne dépend pas de lui seul : il résulte de l'accord qu'il fait avec celui qui paye son travail. Celui-ci le paye le moins cher qu'il peut, comme il a le choix entre un grand nombre d'ouvriers, il préfère celui qui travaille au meilleur marché. Les ouvriers sont donc obligés de baisser le prix à l'envi les uns des autres. En tout genre il doit arriver et il arrive en effet que le salaire de l'ouvrier se borne à ce qui lui est nécessaire, pour lui procurer sa subsistance [2]. » La concurrence soumet le travailleur des champs à la même « loi d'airain » que l'ouvrier des usines. « Le propriétaire marchande avec ceux qui cultivent la terre pour leur abandonner la moindre part possible des produits, de la même manière qu'il dispute avec son cordonnier pour acheter ses souliers le moins cher possible [3]. »

Parvenue à ce point de netteté, la doctrine ne reste cantonnée ni dans un pays, ni dans un cénacle de penseurs. Elle se vulgarise et s'universalise à la fois. Elle passe par exemple la Manche, et reconquiert droit de cité, sous sa forme nouvelle, dans le territoire qui fut son berceau. Adam Smith la reprend à son compte, et la formule avec une netteté, une vigueur étonnantes. Smith montre d'abord comment la société se trouve fatalement divisée en deux classes, l'une qui possède, et l'autre qui vit de son travail journalier. L'intérêt de ces deux classes n'est point le même : « Aussitôt que

1. *Œuvres.*
2. *Ibid.*, p. 10.
3. *Ibid.*, p. 15.

la terre devient une propriété privée, le propriétaire demande pour sa part presque tout le produit que le travailleur peut y faire croître ou y recueillir... Le produit de presque tout autre travail est sujet à la même déduction en faveur du profit. Dans tous les métiers, dans toutes les fabriques, la plupart des ouvriers ont besoin d'un maître qui leur avance la matière du travail, ainsi que leurs salaires et leur subsistance, jusqu'à ce que leur ouvrage soit tout à fait fini. Ce maître prend une part du produit de leur travail ou de la valeur que le travail ajoute à la matière à laquelle il est appliqué, et c'est cette part qui constitue son profit... C'est par la convention qui se fait habituellement entre ces deux personnes dont l'intérêt n'est nullement le même que se détermine le taux commun des salaires. Les ouvriers désirent gagner le plus possible, les maîtres donner le moins qu'ils peuvent. Les premiers sont disposés à se concerter pour élever les salaires, les seconds, pour les abaisser. Il n'est pas difficile de prévoir lequel des deux partis, dans toutes ces circonstances ordinaires, doit avoir l'avantage dans le débat, et imposer forcément à l'autre toutes ses conditions. Les maîtres, étant en moindre nombre, peuvent se concerter plus aisément, et de plus la loi les autorise à se concerter entre eux, ou, au moins, ne le leur interdit pas... Dans toutes ces luttes, les maîtres sont en état de tenir ferme plus longtemps. Un propriétaire, un fermier, un maître fabricant ou marchand pourraient en général, sans occuper un seul ouvrier, vivre un an ou deux sur les fonds qu'ils ont déjà amassés. Beaucoup d'ouvriers ne pourraient pas subsister sans travail une semaine, très peu un mois, et à peine un seul une année entière. A la longue, il se peut que le maître ait autant besoin de l'ouvrier que celui-ci a besoin du maître, mais le besoin du fermier n'est pas si pressant. » Et Smith ajoute : « On n'entend guère parler, dit-on, de ligues entre les maîtres, et, tous les jours, on parle de celles des ouvriers. Mais il faudrait ne connaître ni le monde ni la matière dont il s'agit, pour s'imaginer que les maîtres se liguent rarement entre eux. Les maîtres sont en tous temps et partout une sorte de ligue, tacite, mais constante et uniforme, pour ne pas élever les salaires au-dessus du taux actuel. » Si « nous n'entendons jamais parler de cette ligue, c'est qu'elle est l'état habituel, et on peut dire l'état naturel de la chose et que personne n'y fait attention [1] ».

1. A. Smith, *Richesse des nations*, p. 85-87.

De même qu'elle se répand dans le monde, l'idée de lutte de classes se répand dans la masse même du peuple français. Il suffit pour s'en convaincre de parcourir les brochures écrites en vue des élections aux États Généraux. Dans quelques-unes nous rencontrons comme une survivance du passé, la distinction de la classe commerçante et de la nation : « Qu'est-ce qu'un commerçant? écrit un anonyme [1]. L'être le plus libre qui puisse exister sur la terre. Quoique assujetti aux lois du pays où il se trouve, il n'est le sujet d'aucune puissance, il n'appartient qu'à lui ; il ne dépend que de sa volonté, et, vrai cosmopolite, comme sa fortune, quelque considérable qu'elle soit, ne consiste que dans son portefeuille et dans sa signature, rien ne l'arrête et ne peut l'arrêter que des distinctions qui flattent son amour-propre, et une protection puissante qui favorise son commerce. » Mais d'autres polémistes, plus novateurs, constatent que le Tiers État n'est point un seul ordre, mais la réunion de deux classes distinctes et ennemies. Quand Volney, dans sa *Lettre des bourgeois aux gens de la campagne* [2], met les paysans en garde contre les bruits calomnieux et perfides répandus sur le compte des bourgeois, quand il les supplie de ne pas croire «que le Tiers État des villes est ennemi de celui des campagnes, que les bourgeois ont des privilèges plus grevants pour nous que ceux des nobles d'épée » que fait-il sinon reconnaître implicitement que le mal est grave, que les attaques dont il se plaint sont violentes et trouvent crédit? Et comment, en effet, à lire les documents contemporains, pourrait-il s'illusionner sur l'importance du mouvement? Dans ses *Observations au peuple français* [3], Brémond oppose au vrai peuple, les *plébéiens*, l'aristocratie parmi laquelle il comprend le « haut tiers » devenu par l'ambition nobiliaire « le fléau le plus redoutable des peuples en se rendant l'instrument de la haute aristocratie ».

Et plus catégorique, plus violent encore est Dufourny de Villiers, dans ses *Cahiers du 1e ordre, celui des pauvres journaliers* [4], *l'ordre sacré des infortunés*. « Ce quatrième ordre, c'est la masse des « hommes qui, abandonnés par la société, sont contraints par la misère à donner tout leur temps, toute leur force, leur santé même

1. *De la Convocation des États Généraux*, B. N. L *b* 39/925.
2. Angers, mars 1789, in-8. B. N. L *b*39/1356.
3. 1789, in-4. B.N. 39/1268.
4. 25 avril 1789, L *b* 39/1583.

pour un salaire qui représente à peine le pain nécessaire pour leur nourriture. » Il a droit à des représentants distincts, puisqu'il a des intérêts spéciaux. « Je demande à tous les ordres, écrit Dufourny, et particulièrement à celui du Tiers, s'ils ne sont pas éminemment privilégiés en comparaison du quatrième ordre? et, forcés d'en convenir, comment pourraient-ils se soustraire à l'application du grand principe que les privilégiés ne peuvent représenter les non-privilégiés. Je demanderai enfin aux députés des villes commerçantes, si les fabricants forcés de prendre leur bénéfice entre le prix de la matière première, et le taux de la vente aux consommateurs, ne sont pas continuellement occupés à restreindre le salaire de l'ouvrier, à calculer sa force, sa sueur, ses jouissances, sa misère, et sa vie, et si l'intérêt qu'ils ont à conserver cet état de choses n'est pas directement opposé aux intérêts du quatrième ordre. » Après avoir constaté que le pauvre, et par là il entend l'homme sans fortune acquise, le non capitaliste, l'*infortuné* est réduit à acheter les produits nécessaires à sa vie, de cinquième ou sixième main, au détail et souvent à crédit, et que par suite, il acquiert pour un prix très élevé des marchandises d'une qualité inférieure, il poursuit en déclarant que la véritable politique d'une démocratie est la lutte contre le capital, et que seule, cette lutte permet de dispenser au corps social la justice et le bonheur. « Il faut encore détruire le prestige des grandes fortunes..., en persuadant à la multitude qu'elles éblouissent, que rien n'est plus contraire à la prospérité générale que cette concentration de biens sur un petit nombre de têtes; que ces grandes fortunes sont presque toujours ou l'effet ou la cause de quelque espèce de monopole, soit en s'emparant d'une quantité notable de la denrée, soit en donnant la faculté d'écarter les concurrents, et qu'ainsi étant aussi dangereuses dans l'ordre politique que contraires à l'ordre moral, elles sont un fléau public; qu'enfin la société, ayant pour véritable but la défense et la conservation des faibles, les riches étant au-dessus de l'adversité et de la sollicitude de la grande famille, il est un intérêt supérieur à celui du commerce, c'est celui des infortunés, celui des plus petits consommateurs, que c'est pour eux, pour les pauvres de tous ordres que les lois doivent être entières, inflexibles, prévoyantes, protectrices; que c'est surtout pour eux que toute la société politique doit être en activité. »

A multiplier les citations, nous allongerions sans profit cet

article[1]. Les textes que nous avons produits suffisent à montrer, croyons-nous, que l'idée de lutte de classes s'est formée, peu à peu, au cours du XVIIIe siècle grâce aux utilitaires et surtout aux économistes, que, à la veille de la Révolution, elle existe, sinon tout à fait avec son titre, du moins avec sa signification d'aujourd'hui, qu'elle est répandue en Europe et dans le peuple français, qu'elle est une doctrine populaire vivante, et qu'en somme une des thèses fondamentales du socialisme contemporain est non pas la conséquence du développement de la grande industrie et de la formation d'un prolétariat ouvrier, mais l'œuvre logique et rationnelle de la philosophie française du XVIIIe siècle.

LÉON CAHEN.

1. Cf. notamment Gosselin, *Réflexions d'un citoyen adressées aux notables*, Paris, 1787, in-8. On trouvera tous les renseignements désirables dans l'excellent travail de Wolters : *Studien über Agrarzustände und Agrarproblem in Frankreich von 1760* bis 1790. (Staats-und Sozialwissenchaftliche Forschungen, de Schmoller) 1905.

REVUES CRITIQUES

DES RAPPORTS ENTRE LE DROIT POSITIF ET LA PHILOSOPHIE DU DROIT

(D'APRÈS DES OUVRAGES RÉCENTS [1])

Les trois ouvrages que nous avons devant nous présentent cet intérêt qu'ils expriment, chacun à sa manière, le besoin qui se fait sentir actuellement, non seulement dans les sciences morales, mais encore dans les sciences physiques et naturelles, de dégager de l'énorme quantité de faits accumulés depuis un demi-siècle, une nouvelle théorie de la connaissance qui, renonçant à l'idolâtrie exclusive du fait et tenant compte aussi bien des éléments subjectifs de la connaissance que de la réalité objective, soit également éloignée de l'apriorisme spéculatif d'autrefois et du dogmatisme matérialiste ou du positivisme étroit, d'une époque plus récente.

Nous avons déjà eu l'occasion, dans une de nos revues précédentes, de nous occuper d'une tentative faite par les représentants d'une certaine école sociologique, de réduire la morale à une simple science des mœurs, c'est-à-dire à une étude calme et ob-

1. 1° Giorgio del Vecchio, *I presupposti filosofici della nozione del diritto*, Bologna, ditta Zanichelli, 1905, in-8, 192 pp.
2° Alessandro Levi, *Per un programma di filosofia del diritto*, Torino, fratelli Bocca editori, 1905, vol. in-8, 164 pp.
3° Jacques Stern, *Rechtswissenschaft und Rechtsphilosophie*, Berlin, Verlag Guttentag, 1904, brochure in-8, 47 pp.

jective des phénomènes moraux, des lois de leurs transformations et de leur succession, des rapports qu'ils présentent avec les autres phénomènes sociaux, et cela sans aucune définition préalable concernant la nature même du phénomène moral, mais avec le seul postulat de l'identité des phénomènes sociaux en général et des phénomènes moraux en particulier d'un côté, des phénomènes naturels d'un autre côté.

Nous avons montré ce qu'il fallait penser de cette tentative et nous avons essayé d'en dégager l'insuffisance et les côtés faibles. Il nous a paru qu'en ce qui concerne tout particulièrement les phénomènes moraux ils sont loin de présenter cette réalité objective que la sociologie naturaliste se plaît à leur attribuer, qu'ils n'existent pas *à côté* des autres phénomènes sociaux, mais que chaque phénomène social ou chaque groupe de phénomènes sociaux, ne constitue qu'une expression particulière d'une certaine idée morale, d'un certain idéal moral. Et nous avons abouti à cette conclusion que ce phénomène moral est, avant tout, un phénomène de la conscience qui tend à s'objectiver, à s'extérioriser, rendant ainsi indispensable l'intervention de l'action humaine.

Mais cette tendance à ériger la morale en une science de faits objectifs, de leurs rapports et de leur succession, constitue, ainsi que nous avons eu l'occasion de le dire, l'achèvement du programme positiviste, une des dernières applications du point de vue naturaliste aux phénomènes sociaux. Le même fait s'était déjà produit en ce qui concerne les phénomènes juridiques, et cela beaucoup plus tôt, bien avant l'apparition du positivisme et la constitution de la sociologie. C'est que le phénomène juridique s'était de tout temps présenté aux yeux et à l'esprit de l'observateur avec cette apparence d'objectivité extérieure que nous attribuons aux faits du monde matériel. Il a fallu un grand effort de pensée et une volonté bien arrêtée de se conformer à un système d'idées préconçues pour objectiver les phénomènes moraux et, tout en accordant parfois qu'il s'agit là de faits de la conscience, soumettre leur apparition et leur évolution à des causes extérieures, indépendantes de la volonté humaine. En ce qui concerne les phénomènes juridiques, une pareille conception s'imposait tout naturellement à l'esprit. Se présentant avec le caractère d'une contrainte extérieure, pourvus d'une organisation plus ou moins savante et compliquée, enserrant l'individu dans un réseau plus

ou moins étroit de défenses et de prescriptions dont la non-observation entraînait pour ainsi dire automatiquement des châtiments toujours sévères, quelquefois terribles, les systèmes juridiques ont apparu aux peuples primitifs comme une émanation d'une puissance extra-humaine, au même titre que les phénomènes naturels, et les premiers législateurs, tels que Lycurgue, Solon, Minos, Numa, Moïse étaient considérés comme ayant reçu leur inspiration directement de la divinité. Et quoiqu'il soit possible de démontrer que, dans beaucoup de cas, les législateurs n'ont fait que se conformer, dans leurs lois et prescriptions, au droit coutumier, c'est-à-dire à des pratiques en partie déjà existantes, à des usages suivis inconsciemment et nés sous l'influence directe des nécessités de la vie, du besoin, non moins inconscient, de garantir la vie collective contre les empiètements exagérés de l'égoïsme individuel, il n'en est pas moins vrai que, dès l'apparition du premier système juridique, tout concourait à le faire revêtir aux yeux des individus du caractère d'un fait extérieur, supérieur à l'homme et indépendant de lui.

L'idée de l'inspiration divine fera place plus tard à la théorie du bon vouloir du prince ; nous verrons ensuite naître l'école historique avec sa théorie du *Volksgeist* et plus tard la conception sociologique du droit : chacune de ces conceptions ne diffère de celles qui la précèdent que par la nature de ses arguments, mais toutes visent au même but : expliquer et justifier l'existence du phénomène juridique, poser cette existence comme un fait aussi objectif et aussi nécessaire que les faits d'ordre matériel.

Une pareille manière de considérer le phénomène juridique, tout utile qu'elle ait pu être au point de vue pratique, n'est pourtant pas sans présenter de grands inconvénients théoriques ; car si nous devons ne tenir compte que du droit positif, c'est-à-dire du phénomène juridique dans sa manifestation extérieure, dans son incarnation objective, nous en sommes réduits, dès que nous abordons l'étude des phénomènes juridiques, à l'empirisme le plus primitif et le plus grossier. Rien, en effet, n'est plus variable que le droit positif, qui change non seulement d'un pays à l'autre, mais encore d'une époque à l'autre dans les limites du même pays et au sein du même peuple. Cet aspect protéiforme du droit positif rend au premier abord toute étude d'ensemble impossible ; il nous oblige à nous contenter d'autant d'études partielles qu'il y a ou

qu'il y a eu de manifestations particulières de ce droit. Mais, dira-t-on, une vue d'ensemble, une conception synthétique du droit positif se trouve précisément au bout de ces études partielles, elle en est la conclusion logique et le résumé général. Ceci est vrai en partie, mais en partie seulement; car comment entreprendre l'étude de telle ou telle manifestation particulière du droit positif, sans savoir au préalable ce qu'est le droit, sans en posséder une définition générale qui nous permette tout au moins de distinguer les phénomènes juridiques de tous les autres phénomènes sociaux? C'est ainsi qu'au seuil même de notre étude et comme condition essentielle de sa réussite nous avons le droit de nous poser la question : qu'est-ce que le droit? Et cette question implique la conviction qu'à travers ses innombrables changements, transformations et variations, le droit conserve quelques éléments stables et constants qui se retrouvent partout et toujours, en tout temps et en tout lieu, et qui en constituent, sinon l'essence, tout au moins le trait caractéristique et spécifique qui permet de différencier les phénomènes juridiques de ceux de tout autre ordre.

Quels sont ces éléments stables et constants du droit appelés à former la base d'une définition générale du phénomène juridique? En d'autres termes, quelle est la base philosophique de la notion du droit? Voyons d'abord la façon dont M. del Vecchio essaie de résoudre ces questions.

***

On pourrait dire, commence par admettre M. del Vecchio, que nous n'avons pas besoin d'une définition explicite du droit, que nous savons très bien distinguer un phénomène juridique de tout autre phénomène, que nous le faisons, pour ainsi dire, par intuition, et qu'une définition ne servirait qu'à obscurcir, à rétrécir, à limiter les idées que nous avons sur ce sujet. Ceci serait vrai si la définition n'avait pour but que de rendre plus claire l'image ou la notion d'un objet. Mais la définition a encore une autre mission beaucoup plus élevée : celle qui consiste « à assigner à chaque objet la place précise qu'il doit occuper dans l'ordre de nos connaissances, à en préciser la base, à déterminer les rapports qu'il

présente avec d'autres objets analogues, conformément à sa nature essentielle », bref à en dégager et à en analyser le concept, œuvre préalable de ce travail de coordination et de systématisation qui constitue le but final de la science et tout particulièrement de la philosophie.

Mais comment faut-il s'y prendre pour dégager ce concept, pour l'analyser ensuite? Il convient de dire tout d'abord qu'à part quelques tentatives plus ou moins réussies entreprises dans le même but, les antécédents manquent qui soient capables de nous aider dans notre œuvre. Aux deux pôles de la pensée européenne, chez les philosophes grecs et chez les sociologues positivistes modernes, nous voyons régner, en ce qui concerne la notion ou plutôt le concept du droit, une indifférence à peu près absolue, affectant la forme du scepticisme chez les premiers, qualifié du nom de relativisme chez les derniers. Entre ces deux périodes extrêmes se placent les quelques tentatives auxquelles nous venons de faire allusion et ayant pour but de ramener toutes les variétés du droit positif à un système de justice quasi-absolue comprenant un ensemble de règles qui se retrouvent dans toutes les législations ou qui, tout au moins, soient obligatoires pour tous les hommes dont elles exprimeraient un besoin ou une tendance organique. Le droit naturel et le droit des gens ont été tour à tour considérés comme l'expression de cette justice absolue. Mais l'auteur n'a pas de peine à montrer que ni l'un ni l'autre ne sont susceptibles de nous fournir les éléments de cette définition générale du droit dont nous avons besoin ; que tout en admettant que le droit naturel et le droit des gens présentent sous un certain rapport un caractère universel et absolu, on est obligé de reconnaître qu'au point de vue logique ils ne constituent que des cas particuliers du droit, des systèmes basés sur un certain critérium et existant à *côté* des autres systèmes dont le nombre se trouve ainsi augmenté, d'où difficulté plus grande de les ramener tous à une notion commune.

La théorie des *corsi e ricorsi* de Vico constitue une tentative assez sérieuse, sinon de ramener tous les phénomènes juridiques à une notion commune, tout au moins de soumettre à une loi commune et générale la succession et l'évolution de tous les faits historiques en général et des phénomènes juridiques en particulier. Mais elle a le grand tort d'assimiler les faits historiques aux faits

naturels, en admettant une évolution automatique, mécanique, indépendante des volontés humaines.

C'est dans sa critique de la théorie de Vico que M. del Vecchio s'est, à notre avis, rapproché le plus de la véritable solution du problème qui nous occupe. Mais il passe à côté de cette solution sans l'apercevoir et abordant aussitôt un autre ordre d'idées nous propose sa solution personnelle. Celle-ci consiste simplement dans le « retour à Kant » : ce n'est pas dans le contenu même des phénomènes juridiques que nous devons chercher les éléments d'une définition générale ou d'une notion universelle et absolue du droit, autrement dit les éléments d'une philosophie du droit. Les faits sont là qui nous montrent ce contenu comme étant éminemment variable, soumis à une transformation plus ou moins rapide, mais incessante, et toute tentative d'établir entre ces faits un ordre d'hiérarchie quelconque dans l'espoir d'en découvrir un ou plusieurs possédant un degré de généralité et d'universalité tel que tous les autres puissent être considérés comme en étant autant de cas particuliers, toute tentative de ce genre, dit M. del Vecchio, ne peut être que vaine, arbitraire et vouée d'avance à l'insuccès. Dans le cas le plus favorable, la notion générale ainsi établie serait incomplète, car elle ne pourrait s'appliquer qu'à l'expérience *réelle*, aux faits connus et établis, et laisserait en dehors de sa sphère la plus grande partie de l'expérience, l'expérience *possible*. Aussi n'est-ce pas dans l'objet de l'expérience, dans son contenu que nous devons en chercher les éléments communs, absolus et universels, mais dans la *forme* sous laquelle nous percevons cet objet et ce contenu et sans laquelle aucune expérience n'est possible. Le problème de la philosophie du droit se réduit ainsi à un problème de la théorie de la connaissance. Nous possédons une notion intuitive du droit qui nous permet de reconnaître un phénomène juridique de tout autre phénomène et de préciser le moment où un phénomène donné revêt ou perd le caractère juridique. Cette notion est extra-temporelle, car elle ne dépend pas de telle ou telle partie de l'expérience, mais constitue la condition nécessaire de toute expérience, possède la même valeur absolue en ce qui concerne l'expérience présente que par rapport à l'expérience passée ou future. Cette notion peut renfermer un grand nombre d'éléments empiriques et par conséquent être postérieure à l'expérience ; il est vrai aussi qu'elle ne se révèle à nous que lorsque nous sommes en présence des

faits objectifs dont elle reçoit à chaque instant une nouvelle confirmation. Mais elle n'en possède pas moins une priorité ou plutôt une primauté logique qui fait qu'aucune expérience n'est possible en dehors d'elle et qu'elle reste valable même pour l'expérience à venir, pour l'expérience virtuelle.

Nous avouons pour notre part que cette conception purement formelle du droit est loin de nous satisfaire. L'auteur a beau se défendre du « formalisme » étroit, « du culte myope et stérile des éléments extrinsèques au préjudice de la réalité concrète », il a beau nous dire qu'il s'agit d'après sa conception de la « forme substantielle », de la « substance du droit qui se révèle à travers son concept formel », il n'en reste pas moins que ce concept se trouve dépouillé de tout élément sensible, qu'il représente la synthèse purement intellectuelle de l'expérience juridique, une catégorie de la raison pure.

Or, les phénomènes juridiques, comme tous les autres phénomènes sociaux d'ailleurs, ne sont pas seulement des faits de connaissance, des phénomènes simplement concevables, ils sont encore et avant tout des produits de l'activité humaine, l'expression des volontés humaines ; ils ne s'imposent pas à nous du dehors, avec une objectivité rigoureuse, comme des effets de causes inconnues et cachées dont nous avons seulement à poursuivre la découverte, mais nous les concevons en même temps que leurs causes, la source dont elles sont l'émanation ; et si, malgré la variété et l'instabilité de tant de systèmes juridiques, nous n'éprouvons aucune difficulté à reconnaître dans chaque cas donné qu'il s'agit bien d'un phénomène juridique et à le distinguer de tout autre phénomène, nous en sommes redevables non à une catégorie particulière de la raison pure, mais à ce fait que nous découvrons aussitôt en nous-mêmes la cause de ce phénomène, que nous apercevons en lui un moyen destiné à réaliser une certaine fin qui est aussi la nôtre et qui constitue le seul élément vraiment commun et universel du droit, ne présentant d'un cas à l'autre que des différences de degré. Il est vrai que les fins humaines, que l'idéal juridique ne visent chaque fois qu'à la constitution d'un nouveau système particulier qui ne présente pas plus de généralité que les systèmes déjà existants ou ayant existé ; mais ce qui est général et universel, c'est l'ensemble des désirs et des tendances qui s'expriment d'une façon variant d'une époque à l'autre, d'un peuple à

l'autre, en rapport avec les conditions historiques, dans les différents systèmes juridiques.

Le problème de la philosophie du droit n'est donc pas un problème gnoséologique. Tel est aussi l'avis que M. A. Lévi exprime dans son ouvrage récent dont nous avons cité le titre. Le problème gnoséologique est du domaine de la philosophie générale. Mais quel est le but propre de la philosophie du droit? Malgré les incertitudes et les hésitations dont nous paraît entourée l'argumentation de M. Lévi, nous croyons pouvoir en dégager la définition suivante qui, en somme, nous paraît assez acceptable : la philosophie du droit est appelée à servir pour ainsi dire de pont entre les faits juridiques proprement dits et la sociologie générale, en coordonnant ces faits, en montrant les rapports qu'ils présentent avec les autres ordres de faits dont se compose la vie sociale, en indiquant les désirs, les besoins et les croyances auxquels correspond chaque système juridique donné, et dans quelle mesure il leur correspond. Le philosophe du droit fait ainsi à la fois œuvre d'historien, de sociologue et de psychologue, et les limites que M. Lévi voudrait tracer entre la sociologie et la politique d'un côté et la philosophie du droit d'un autre côté, nous paraissent bien vagues et indéterminées, de même que la distinction qu'il établit en disant que les données de la philosophie du droit, tout en étant d'une *valeur pratique*, ne doivent pas viser à des *applications pratiques*, nous paraît trop artificielle et fragile.

Nous sommes davantage d'accord avec l'auteur lorsqu'il dit que la philosophie du droit ne doit pas se borner à l'étude du droit positif, mais doit aussi tenir le plus grand compte du droit dit naturel, non pas au sens ancien du mot, mais considéré sous le double aspect du droit latent et du droit en formation. Le droit latent est celui qui n'est pas exprimé dans les lois existantes, mais s'y trouve pour ainsi dire à l'état implicite, une liberté assez grande étant accordée au juge pour interpréter les lois écrites dans le sens de l'équité. Quant au droit en formation, c'est celui qui dépasse la simple équité et que le juge est encore impuissant à appliquer même en donnant aux lois l'interprétation la plus large et la plus libérale, mais qui existe déjà dans la conscience populaire et s'exprime par tous les moyens de publicité dont dispose une nation. Or, si le droit latent n'est autre chose qu'une interprétation critique du droit positif, le droit en formation a une

portée philosophique plus haute, car il nous permet d'assister, pour ainsi dire, au développement embryogénique du droit, à son évolution depuis le moment où il naît à l'état d'un sentiment vague et à peine conscient dans l'âme populaire jusqu'à celui où il prend la forme d'un système arrêté. Or, nous assistons de nos jours à la formation d'un droit nouveau, d'un droit idéal, et il nous est facile d'analyser les causes et les influences qui le déterminent et la voie par laquelle il cherche à s'affirmer et à se substituer peu à peu au droit positif. Il suffit dès lors de tenir compte de la différence des conditions historiques et du degré de civilisation des différents peuples et des différentes époques, pour nous élever de cette étude à une idée générale concernant la naissance et l'évolution des différents systèmes juridiques.

Nous serons probablement d'accord avec M. Lévi en disant que le droit latent et le droit en formation constituent le droit naturel, non d'une façon générale, universelle et absolue, mais au sens excessivement restreint et relatif du mot ; c'est le droit naturel d'une humanité ou plutôt d'une collectivité à une époque donnée de son existence ; il est naturel, parce que les désirs, les croyances et les besoins qui tendent à trouver leur expression dans un droit nouveau ont fini par acquérir la nécessité, l'irrésistibilité des besoins organiques. Or, nous ne possédons pas de désirs, de croyances et de besoins d'ordre exclusivement juridique ou politique ou économique ou religieux. Notre division des phénomènes sociaux en phénomènes juridiques, politiques, économiques, religieux, etc., est artificielle. Nous l'avons adoptée pour la commodité de l'étude, mais nous reconnaissons que tous ces phénomènes sont intimement liés les uns aux autres, qu'ils évoluent parallèlement et se déterminent réciproquement, qu'ils constituent en un mot l'expression de quelque chose de plus général, mais affectent une forme différente selon les différents domaines de l'activité humaine. Les mêmes désirs, croyances et besoins s'expriment dans les différents ordres de faits sociaux, et ils expriment à leur tour la façon dont une collectivité donnée conçoit à un moment donné les rapports qui doivent exister entre les différents membres qui la composent, leurs devoirs réciproques et leurs droits respectifs. Ils sont donc d'ordre moral, et le droit positif constitue l'expression d'un idéal moral, mais d'une partie seulement de cet idéal, car à aucun moment le droit positif ne coïncide complète-

ment avec le droit naturel, n'en constitue une expression adéquate.

Nous pouvons préciser maintenant notre définition du problème de la philosophie du droit et dire qu'il est un problème d'ordre moral.

Tel nous paraît être aussi l'avis de M. Stern dont les conclusions relatives aux rapports entre ce qu'il appelle le droit rationnel et le droit positif, se rapprochent des vues que nous venons d'exprimer. Nous aurions seulement des réserves à faire touchant sa théorie relative à l'origine des idées morales. Mais une pareille critique dépasserait le cadre et l'objet de cette revue.

Dr JANKELEVITCH.

M. GUIRAUD

ET L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE DE L'ANTIQUITÉ

Le nouveau travail de M. Guiraud, présenté avec le simple titre d'*Études Économiques sur l'Antiquité*[1], est tout à fait digne de ses aînés. Il continue une série de recherches que l'éminent professeur de la Sorbonne a commencées depuis vingt ans sur un sujet que son maître, Fustel de Coulanges, n'avait fait qu'effleurer, et sur lequel on n'avait que des recherches fragmentaires. M. Guiraud a abordé ces études avec cette pénétration d'esprit et cette sûreté de méthode, qui sont les traits distinctifs de son talent. Il en trace en quelque sorte le programme, lorsqu'il écrit : « Le régime de la propriété, l'état du commerce et de l'industrie, la répartition de la richesse, l'organisation du travail, les systèmes d'impôts, sont des questions aussi dignes d'intérêt que le récit des batailles et des révolutions politiques. C'est le vrai moyen d'atteindre le fond même de l'histoire [2]. » Il a mieux fait encore. De ces recherches, il nous a donné le premier modèle : l'*Histoire de la Propriété Foncière en Grèce jusqu'à la Conquête romaine* (in-8°, 1893), l'œuvre la plus importante parue en France depuis la publication de *la Cité Antique* dans le domaine des études anciennes. Avec un ouvrage plus récent « *la Main d'Œuvre Industrielle dans l'Ancienne Grèce* », il a abordé un autre aspect des problèmes économiques que le monde ancien eut à résoudre. Enfin, dans les *Études Économiques sur l'antiquité*, il nous trace en quelque sorte un aperçu de l'ouvrage d'ensemble qu'il médite sans doute.

1. Paris, Hachette, 1905, in-16.
2. *Études économiques*, p. 26.

La série de monographies solides, précises et limpides qui composent ces *Études*, donne l'idée de l'intérêt puissant qu'offrirait une synthèse exécutée par un historien tel que M. Guiraud, chez lequel la distinction de la pensée va de pair avec la profondeur de la science.

Une analyse rapide des essais récents qu'on lui doit suffit à montrer l'attrait et l'utilité qu'ils présentent. Dans l'un [1], M. Guiraud met en lumière, avec une parfaite netteté, l'action insoupçonnée de l'ancienne école historique, qu'exercèrent les questions économiques sur les révolutions de la Grèce et de Rome. Régime et répartition des diverses formes de la propriété, organisation du travail industriel et de la circulation commerciale, système des subsistances, question de la population, voilà les causes profondes qui déterminèrent les variations du gouvernement intérieur et de la politique extérieure des cités antiques. Elles menèrent les aristocraties comme les démocraties. En dernière analyse, la civilisation de l'antiquité classique apparaît déterminée par cette lutte pour l'existence où deux grands peuples apportèrent l'un la souplesse de son intelligence, l'autre la puissance de sa volonté.

Dans un second essai, on aperçoit clairement la répercussion qu'eurent sur la grandeur de la Grèce, d'abord le progrès de la population, puis la diminution et la décadence de l'élément humain. L'oligarchie des hommes libres qui, jusque dans la plus démocratique des cités, Athènes, aspirait à conserver le monopole du pouvoir, de la richesse et de leurs avantages, se trouva incapable de résoudre la double antinomie sur laquelle reposait la cité antique. Elle voulait, d'une part, restreindre la natalité servile, parce que l'esclave, avant et après l'âge viril, ne représentait plus qu'un capital improductif. De l'autre, elle se trouvait forcée d'accroître le nombre des membres d'une classe devenue, dans le monde ancien, le moteur indispensable du travail sous toutes ses formes. Elle avait peur aussi d'accroître le nombre des étrangers (*métèques*), et en même temps elle sentait que c'étaient des auxiliaires utiles de la prospérité économique de la cité. Hantée de la crainte des famines, à une époque où les conditions de la production et du trafic restreignaient les subsistances, attentive à limiter le nombre des bénéficiaires des droits civiques, elle comprenait pourtant qu'il

1. *De l'importance des questions économiques dans l'antiquité* (Études, p. 1-26).

fallait des soldats pour maintenir la grandeur et assurer la sécurité de l'État. Les citoyens Grecs ne purent résoudre un problème dont la solution eût exigé une transformation complète des conditions de la société antique. Tantôt encourageant la natalité, tantôt la restreignant, ils arrivèrent à cette *oliganthropie* que Polybe a décrite, et qui, jointe au déplacement vers l'Orient du centre du monde hellénique, aux progrès du luxe et de la dépravation des mœurs, au morcellement des héritages et aux luttes sociales, fit du Péloponnèse un désert, de Thèbes une bourgade, d'Athènes une ville de province déchue, et conduisit les cités grecques à la ruine.

Dans une autre partie de son ouvrage, M. Guiraud trace de l'*Évolution du travail en Grèce*[1] une esquisse aussi suggestive que concise. Il en tire une conclusion analogue. D'abord en honneur sous le régime patriarcal, s'exerçant aux champs et à l'atelier domestique, le travail, méprisé des aristocraties qui exercent ensuite le gouvernement, imposé au serf, au colon et à l'esclave, redevient, avec la bourgeoisie urbaine et rurale de l'époque de la tyrannie et de la démocratie, la source de la prospérité des États. C'est la Grèce démocratique et laborieuse qui a fait la grandeur des cités et qui a permis au génie hellénique d'accomplir sa mission civilisatrice. Mais quand ces générations actives d'artisans, de petits patrons, d'ouvriers libres, de matelots, d'armateurs, de banquiers, d'exportateurs et de chefs de comptoirs eurent disparu, lorsque la concurrence croissante du travail servile, la rivalité économique des pays hellénisés, le progrès des idées socialistes, le mirage de l'égalité des fortunes, eurent développé parmi les Grecs le goût de l'oisiveté et l'attrait des avantages éphémères dus aux révolutions, les États hellènes s'acheminèrent rapidement vers la servitude. La démagogie et le socialisme sous sa forme première, en discréditant le travail, contribuèrent autant que l'*oliganthropie*, à enlever à la Grèce la suprématie dont elle avait joui dans le monde.

De quelle manière le régime fiscal imaginé par les partis démagogiques coopéra à cette œuvre de déclin, c'est ce que M. Guiraud expose dans l'excellent essai intitulé l'*Impôt sur le capital à Athènes*[2]. Il montre comment cet impôt, contribution militaire assise sur le capital mobilier et immobilier, fondée sur la déclara-

1. *Études économiques*, p. 177-120.
2. *Études économiques*, p. 27 à 76.

tion individuelle contrôlée par l'administration, d'abord modérée puisqu'elle ne frappe que le sixième du capital, est devenue peu à peu, sous la poussée démagogique, sous l'influence des haines des partis, et aux époques de dépression économique, l'instrument du nivellement des fortunes et de l'appauvrissement des cités. Combiné avec le système des *symmories* et avec celui des *liturgies*, l'impôt sur le capital a enrayé l'esprit d'entreprise et entravé la formation de la richesse. Il a été l'une des causes qui ont affaibli le patriotisme dans les classes riches, qui ont accru l'anarchie morale, et qui ont désorganisé l'État grec. Ainsi ressort avec une netteté saisissante l'action profonde des questions économiques sur l'évolution de la Grèce, dont M. Guiraud avait déjà donné les preuves indéniables au cours de ses deux importants ouvrages précédents.

Les trois dernières Études du savant historien concernent l'histoire de l'héritière de la Grèce. A Rome l'impôt sur le capital (*tributum ex censu*) taxe militaire intermittente créée en 406, et qui offre, sous le rapport de l'assiette, des analogies avec la contribution athénienne, a été plus sagement combinée, comme il convient à une cité aristocratique où la direction politique fut plus prudente. Elle épargne en effet d'une part les détenteurs de l'*ager publicus*, c'est-à-dire en fait les riches, et de l'autre les citoyens les plus pauvres, c'est-à-dire ceux qui ont moins de 4000 as (377 francs) de fortune. Mais peut-être aurait-elle pris, au temps des luttes civiles du IIe et du Ier siècle, le même caractère que l'impôt athénien, si les progrès de la conquête n'en avaient amené la suppression en 167. L'*impérialisme* romain [1] qui mit fin à cette expérience fiscale, a eu surtout des mobiles d'ordre économique. M. Guiraud le démontre avec une logique serrée. Quand la politique romaine, d'italienne est devenue *mondiale*, quand elle a aspiré à la domination du monde ancien, c'est qu'elle tendait à satisfaire les intérêts matériels des conquérants. Ceux-ci y trouvaient l'avantage d'exploiter les riches pays du bassin méditerranéen, l'Espagne, cette « Californie antique », la Gaule, ce pays agricole si fertile, la Sicile, l'Afrique, la Grèce, l'Orient, ces greniers d'où l'Italie retirait les blés, les vins, les huiles, les matières alimentaires nécessaires à sa subsistance, les produits manufacturés indispensables à ses habitants. Les Romains y recherchaient les richesses entassées depuis des siècles

1. *Études économiques*, p. 160-203.

de civilisation sous forme d'espèces monnayées, d'objets d'art, d'articles de luxe. Chaque campagne aboutissait au partage d'un immense butin et de centaines de millions. Chaque conquête assurait au peuple romain l'accroissement de ses ressources au moyen des taxes prélevées sur les vaincus, à l'aristocratie la mise en coupe réglée de nouvelles provinces, aux grandes compagnies financières l'exploitation de nouveaux domaines et de nouvelles branches du revenu public. De ces sociétés financières et de la classe des banquiers et spéculateurs, « oiseaux de proie » qui s'abattirent sur le monde romain au IIe et au Ier siècle avant notre ère, M. Guiraud a tracé un tableau très vivant dans une esquisse écrite d'une plume alerte et où la physionomie principale est celle du chevalier Rabirius. Les grands seigneurs et les politiciens, membres de l'oligarchie sénatoriale, exploiteurs cyniques des provinces qu'ils administrent, *croupiers* sans scrupules des compagnies de publicains, y revivent à côté de ce banquier retors qui trouva moyen de ramasser cinq millions et demi en un coup de filet et de devenir le ministre des finances d'un roi d'Égypte, avant d'être l'intendant de César. C'est avec ce morceau achevé que se terminent les *Études Économiques sur l'Antiquité*.

Ce résumé, aussi fidèle qu'il puisse être, ne saurait donner qu'une vue imparfaite des qualités maîtresses, originalité du fond, précision et lucidité de l'exposition, qui sont habituelles à M. Guiraud. Sa langue ferme et claire reflète la pensée comme un miroir de cristal réfléchit l'image. Pratiquant la synthèse avec autant d'aisance que l'analyse, maniant les textes avec la même sûreté que les idées, il sait à la fois éclairer l'esprit et frapper l'imagination, sans rien sacrifier à la fantaisie et à la recherche de l'effet. Ce nouvel ouvrage donne, en un mot, comme les autres travaux du même historien, l'impression de ces œuvres d'art, sobres de lignes, nettes de contour, solides de structure, que nous ont léguées les anciens.

P. Boissonnade.

LA FRANCE A LA VEILLE DE LA RÉFORME

D'APRÈS M. P. IMBART DE LA TOUR

C'est un fait qu'il n'existe pas encore sur la Réforme française de bons et sérieux travaux d'ensemble. Sans doute, l'effort individuel de nombreux érudits, l'action collective de tous ceux qu'a groupés la Société d'Histoire du Protestantisme, le succès enfin de publications comme celles d'Herminjard ou des *Opera Calvini* nous ont valu déjà d'inappréciables résultats : mais que d'incertitudes encore à dissiper. Que savons-nous, par exemple, de précis sur les origines mêmes de la Réforme? Qui s'est soucié de nous retracer l'état des esprits en France au sortir du Moyen Age, de nous dire, non en bibliographe, mais en historien, quels livres on lisait, on publiait alors à Paris ou à Lyon ? On parle de tentatives de réformes monastiques : quelles en furent l'importance, le succès, l'esprit? On entrevoit l'action, l'influence d'un Érasme : où trouver l'histoire de sa jeunesse, de cette jeunesse féconde qu'il vécut si longtemps à Paris ? Mais Lefèvre d'Étaples ? N'y a-t-il donc rien à ajouter aux conclusions de Graf, aux recherches de Clerval ? Et ces Allemands laborieux, étudiants, professeurs, imprimeurs, que faisaient-ils, si nombreux à Paris au temps de Louis XII et de François Ier ? Y eut-il contact ou non, par eux ou par d'autres, des premiers réformés d'Allemagne avec les nôtres ?

De tant de questions capitales, il en est sans doute qui jamais ne se pourront trancher[1] : mais toutes seraient-elles résolues,

1. Car il n'est malheureusement pas vrai que, comme le dit dans sa préface l'auteur du livre qui nous occupe, « nous ayons tout pour connaître la Réforme ».

connaîtrions-nous pour autant la Réforme? Mieux sans doute sous l'un de ses aspects, mais sous l'un d'eux seulement : car, la grande révolution aux causes et aux conséquences à la fois d'ordre moral, intellectuel, politique et social qu'elle fut en réalité, — quelles enquêtes minutieuses, quelle longue suite de publications méthodiques, de monographies prudentes ne faudra-t-il pas avant que nous en puissions dresser un tableau satisfaisant?

C'est à la Réforme pourtant, c'est à ce vaste mouvement si mal connu encore que n'a pas craint de s'attaquer l'auteur d'estimables travaux sur l'histoire religieuse du Moyen Age, M. P. Imbart de la Tour[1]. Quel est d'ailleurs au juste son dessein? Il faut bien dire que dès l'abord, il nous apparaît plus vaste que précis. Au vu du titre, on pourrait croire que M. I. entend étudier simplement ce que l'on appelle parfois la Réforme pré-calvinienne. Mais la Préface exprime bien d'autres ambitions. On verra dans l'ouvrage, nous est-il promis, « l'idée donnant naissance à une doctrine, cette doctrine à une église, cette église à un parti »; on descendra ainsi « jusqu'à l'établissement de la paix religieuse ». C'est donc tout un siècle d'histoire à embrasser d'un seul effort. Et d'aucune façon l'auteur ne se propose de restreindre son sujet. Il lui apparaît que « le protestantisme est un des plus grands faits de notre histoire », qu'il fut à vrai dire une révolution, comparable en tout à la Révolution du XVIIIe siècle[2], une révolution qui se continue « en dépit des apparences » s'il est vrai que, « dans les agitations contemporaines, nous retrouvons la trace des ruptures qu'elle a faites » : la fin dernière qu'il se propose, c'est de déterminer si la religion nouvelle « a marqué dans notre civilisation un progrès ou un recul » ; c'est de « juger la Réforme »[3].

1. P. Imbart de la Tour, *Les Origines de la Réforme*, tome I, *La France moderne*, Paris, Hachette, 1905, XIII-572 p. in-8.

2. Le thème n'est pas neuf. Est-ce le rajeunir beaucoup que de nous dire, pour marquer *l'identité* des deux « Révolutions », 1° que leur marche a été inverse, « la Révolution religieuse se transformant peu à peu en un fait politique », tandis que « la Révolution politique a été une doctrine » (?) 2° qu'on y trouve « même haine du passé, même foi dans la régénération de l'homme, même ardeur à imposer la vérité nouvelle » 3° que « toutes deux se continuent ». Ces points de comparaison restent quelque peu vagues.

3. La formule pourrait peut-être inquiéter de bons esprits, non moins que la question suivante, au reste : « Pourquoi la France est-elle restée catholique? » L'auteur, heureusement, nous annonce « qu'il ne se flatte pas d'y répondre d'une manière décisive ». Qu'on ne s'émeuve point trop non plus en lisant, toujours dans la Préface, « qu'il serait aisé d'expliquer nos luttes religieuses par quelques grandes idées : l'antagonisme de deux races, ou de deux esprits; le choc du génie ancien et du génie

A pareille tentative, il semble qu'on pourrait à bon droit opposer la question préalable. L'heure est-elle venue vraiment de tenter une synthèse aussi ambitieuse ? L'auteur l'a pensé : ne nous dit-il pas que c'est l'importance même du sujet qui lui a paru « justifier une tentative à laquelle le petit nombre d'ouvrages publiés, la masse énorme de documents à découvrir pouvaient laisser encore *quelque saveur d'inédit* » ? Pour nous qui éprouvons surtout, devant l'amas séculaire des textes, le sentiment moins juvénile des difficultés du labeur historique, — quel réveil de lointains souvenirs dans le brusque rappel de cette sensation de jeunesse : le goût de l'inédit...

Mais le livre est écrit. La seule question est dès lors de savoir non s'il était opportun — mais dans quelle mesure il répond aux intentions de son auteur.

I

Qu'il restreignît ou qu'il élargît un peu plus son sujet c'est l'étude des origines qui devait présenter pour lui le plus de difficulté ; c'est le volume qui vient de paraître qui devait être sans doute le plus malaisé de tous à composer.

Le problème était double. Il ne s'agissait pas seulement de faire un tableau à la fois complet et résumé de l'activité française au seuil du XVIe siècle — mais de mettre en lumière, parmi les manifestations de cette activité, celles qui pouvaient expliquer, dans une certaine mesure, la genèse chez nous du mouvement réformé. A remplir ce programme, l'auteur n'a manqué ni d'habileté, ni même de talent. Il est parti d'un plan très simple ; il s'est efforcé de bien grouper les faits, d'en dégager le sens et la portée sans trop les violenter ni trop les simplifier ; il a réussi souvent à en faire sentir la complexité, la variété parfois contradictoire : c'est là sans doute le résultat d'un art un peu artificiel et il y a, à ce propos, dans la Préface de M. I., une phrase bien amusante, où l'on voit se trahir le secret de cette espèce de jeu : l'auteur ne nous dit-il pas, à

moderne, etc... » M. I. ne prend pas ces hypothèses à son compte ; il estime du moins « qu'elles ne sauraient sans discussion s'imposer à la recherche ». Nous sommes bien de son avis. Il ajoute avec à-propos : « Qu'importe qu'elles plaisent à notre esprit, si elles ne satisfont point à la vérité ? »

l'aide d'une de ces formules qu'il aime tant, que « l'opération première de la science » doit être « de retrouver dans les faits leur complexité même[1] » ? Mais le jeu, après tout, ne laisse pas que d'être assez habilement conduit.

Passons rapidement en revue les chapitres successifs du livre, et dégageons-en les conclusions les plus importantes.

Ce que nous montre tout d'abord M. I., c'est, au lendemain des guerres qui ont presque anéanti la France, la reconstitution et l'extension triomphante du pouvoir royal. En face des puissances du passé, église et féodalité, la monarchie, par ses légistes, formule un idéal nouveau. Aux vieilles conceptions de l'état chrétien et de l'état féodal, dont l'auteur (p. 5-33) note assez finement toutes les survivances dans la société du temps, elle oppose la théorie nouvelle de l'absolutisme royal que quelques extraits bien choisis des registres du Parlement nous permettent de saisir. Mais la pratique déjà suit la théorie : la monarchie grandit ; nous la voyons, dans une série de résumés corrects qui reproduisent les conclusions connues d'ouvrages antérieurs (Sée, Dupont-Ferrier, Luchaire) s'emparant de l'impôt, de la justice, de l'armée, transformant les fonctions en office, s'attaquant enfin à l'église et à la féodalité.

Sur ces grandes puissances séculaires, c'est une vraie conquête qui s'opère. L'auteur nous la retrace en deux chapitres, nous montre les libertés ecclésiastiques attaquées par la monarchie, les privilèges provinciaux, les pouvoirs seigneuriaux, les droits municipaux contestés, niés, supprimés, les corps de l'État enfin, contraints d'opter entre un isolement impuissant ou une soumission avantageuse au roi, se groupant autour du trône dans le décor brillant de la cour.

Pendant que se poursuit ce travail de centralisation et d'unification politique, la France s'enrichit. C'est, au lendemain de l'anarchie des guerres anglaises, un merveilleux essor du pays pacifié. Essor agricole (p. 215-224) : partout, à la fin du xve siècle

1. La phrase ne laisse pas que d'étonner un peu, venant après celle-ci : « nous mettons trop souvent dans les choses cette logique qui est dans notre esprit... »

les défrichements reprennent, permettent à la population rurale de se reconstituer, aux cultures de s'étendre[1]. Mais essor commercial et industriel aussi. Avec une vigueur sans cesse croissante, la draperie, la métallurgie, l'imprimerie, les industries d'art concourent à la prospérité nouvelle du pays[2]. Des foires, des marchés se créent partout; les voies commerciales s'améliorent; des traités de navigation et de commerce se concluent; c'est toute une expansion pacifique, « parallèle à l'expansion militaire » (p. 224-261).

***

Cette prospérité a son contre-coup immédiat sur la vie nationale. Dans un chapitre plus original que les précédents, M. I. s'attache à le montrer. « Qu'à la veille de la Réforme, nous dit-il, la France s'enrichisse, le fait est gros de conséquences » (p. 262). C'est qu'en effet, tout d'abord, cet enrichissement aboutit à un remaniement total de la situation respective des différentes classes de la société.

Le relèvement agricole favorise sans doute les classes rurales ; grâce à lui, par la multiplication dans le Nord et l'Est des accensements à titre perpétuel, par la généralisation dans le Midi du système des emphythéoses et des *acaptes*, par l'extension, dans diverses régions, « du principe de l'allodialité »[3], le sol tend à passer en fait aux mains des paysans. — Mais le même mouvement, par contre-coup, atteint les classes possédantes : ce sont elles qui perdent tout ce que gagnent les tenanciers, malgré des

1. A noter des indications intéressantes sur le mouvement de défrichement dans le Sud-Est de la France, sur les chartes de peuplement du littoral de Provence, avec d'assez nombreuses références aux sources (cf. notamment p. 218-219 et notes). A relever également des détails sur l'activité agricole de l'abbaye de Saint-Germain, d'après ses comptes. A diverses reprises, l'auteur parle d'une manière un peu vague des « mesures de Charles VII autorisant les propriétaires à reprendre toutes leurs censives et à les bailler à nouveau cens » (cf. notamment p. 215, 353, etc.). C'est là un fait intéressant; on aimerait savoir s'il s'agit de mesures assez générales ou simplement d'une ou deux concessions à de grandes abbayes de la région parisienne.

2. On s'étonne un peu de ne pas voir citer une seule fois, dans tout le cours de ce résumé, l'ouvrage de Levasseur. C'est sans doute un oubli ; à moins que l'auteur ne l'ait jugé trop connu ?

3. Mieux vaudrait dire, semble-t-il, *du fait* de l'allodialité, si l'on s'en rapporte notamment aux exemples cités, pour le Languedoc, par Dognon (*Institutions du Languedoc*, Toulouse, 1895, in-8, p. 182 sq.). — A signaler, p. 270, quelques exemples intéressants de tentatives de relèvement du taux des censives par des seigneurs ecclésiastiques.

efforts souvent heureux pour mettre en pratique le système des locations temporaires. Seulement, il n'y a guère que les seigneurs féodaux pour en souffrir cruellement : les bourgeois, en effet, savent se découvrir de nouvelles sources de richesses. Déjà, ce sont eux qui profitent de l'essor commercial et industriel de la France rajeunie ; et c'est un grand fait que ce ne soit plus uniquement, comme jadis, sur l'exploitation de la terre et des hommes que se fonde la fortune, mais sur l'industrie encore, les échanges, la force productive de l'argent. Par le prêt à intérêt, presque toujours usuraire, par le contrat de rente, plus souple et plus savant, la richesse mobilière se reconstitue, se développe, grandit aux côtés de la richesse foncière : elle vient se concentrer entre des mains nouvelles, les mains de ces bourgeois qui, plus que tous autres déjà, ont su bénéficier des progrès, des conquêtes de l'absolutisme monarchique (p. 274-284).

Ce sont là les premières, les plus grosses conséquences de la richesse française. Il en est d'autres encore. C'est l'afflux, dans le pays en plein labeur, en pleine activité, de toute une masse d'étrangers, marchands, ouvriers, intellectuels, financiers, Écossais, Espagnols, Italiens ou Allemands, qui s'installent à Paris, la ville du luxe et des études, à Lyon, la ville des industries et des affaires. C'est, dans cette société en travail et en fermentation, la diffusion croissante du bien-être et du luxe. « Jamais la douceur de l'existence n'a été plus universellement sentie ; jamais la foi à la puissance de l'homme et à la bonté des choses plus invinciblement partagée. » Et ce n'est pas seulement toute la vie matérielle qui est en progrès ; c'est tout un idéal nouveau, « utilitaire et humain », qui s'élabore (p. 302). De toutes manières, par toutes ses manifestations, le mouvement économique rejoint ainsi le mouvement politique.

Quelles sont de tous ces faits les conséquences directes sur la situation des diverses classes sociales : on l'a saisi nettement chemin faisant. L'auteur le résume dans son dernier livre.

Il nous montre d'abord le clergé français, s'occupant à « capter les deux sources de la puissance sociale », l'argent et les fonctions.

Non seulement il reconstitue son patrimoine et rétablit sa puissance économique [1], mais, rallié nettement à la monarchie absolutiste, il entre au Parlement, s'installe dans les fonctions, et par le rôle que jouent ses représentants, réussit à demeurer le premier corps de l'État.

Moins heureuse, la noblesse apparaît en pleine décadence (p. 372-413). Elle a perdu, de par les progrès de l'absolutisme, tous les attributs de la souveraineté ; elle a vu se modifier sa fonction militaire, s'évanouir son influence politique ; à ces causes visibles de déchéance s'ajoutent les causes profondes, irrémédiables. C'est l'évolution de la coutume qui relâche peu à peu les liens de famille et de vassalité ; c'est la ruine des seigneuries au lendemain des guerres, la diminution des revenus fonciers et domaniaux que rien ne compense pour les nobles, inhabiles, sous peine de déchéance, à exercer le commerce [2]. C'est enfin la perpétuité et la lourdeur des charges qui pèsent sur eux, ou qu'ils doivent s'imposer. Bref, c'est la déchéance, avec, comme conséquence, la double alternative : se mettre au service du roi, ou végéter sur sa terre, inutile et malfaisant.

En face du clergé puissant mais asservi, de la noblesse ruinée ou domestiquée, la bourgeoisie s'épanouit, forte de ces faiblesses (p. 414-462). La puissance économique, comme la puissance politique, se concentre entre ses mains. C'est elle qui devient la classe dirigeante de la nation. Bourgeois industriels, favorisés par l'extension du régime corporatif, bourgeois marchands, profitant de l'essor commercial de la France, les uns et les autres grandissent et s'enrichissent, monopolisent les fonctions municipales et s'emparent des fonctions publiques. Au-dessus d'eux les bourgeois praticiens s'élèvent peu à peu, constituant comme une classe à part, un ordre nouveau dans l'État : c'est la noblesse de robe qui naît, qui relie la masse des bourgeois à celle des féodaux.

Par contre, entre la bourgeoisie et le peuple, le fossé s'élargit.

1. Quelques bonnes indications, p. 353 sq., sur l'activité économique de Saint-Germain-des-Prés à la fin du xve siècle, d'après les censiers et les comptes conservés aux Archives Nationales. M. I. omet de signaler, parmi les causes d'enrichissement du clergé ses opérations financières proprement dites, ses placements et ses prêts.

2. Sauf quelques exceptions, comme le remarque d'ailleurs M. I. — Il aurait trouvé facilement, croyons-nous, de plus nombreux exemples de nobles engageant des capitaux dans des entreprises *industrielles*, minières, par exemple, ou métallurgiques. Seulement, il faudrait savoir quels bénéfices ils en tiraient en réalité.

Peuple divers, formé de groupes peu cohérents : de paysans, dont, d'une façon générale, la condition s'améliore[1] — d'ouvriers qui, au contraire, voient leur sort empirer et constituent dans les villes tout un vaste prolétariat souffrant et misérable. Le départ se fait de plus en plus net entre les classes moyennes, qui triomphent, et les classes populaires, la masse des salariés et des artisans. Tout d'ailleurs contribue à accuser cette séparation. C'est à la bourgeoisie encore que profitent le réveil des études, la réorganisation des écoles publiques, l'enseignement des universités. C'est à une distinction tranchée entre les lettrés et la foule, à un divorce radical entre le peuple et la culture nouvelle, aristocratique et monarchique à la fois, qu'aboutit en fin de compte l'effort de l'humanisme (p. 515-559).

Ainsi, pouvoir incontesté du roi, prospérité matérielle et rôle prépondérant de l'argent, domination de la classe moyenne s'élevant sur les ruines de la noblesse féodale, exclusion du peuple de la vie publique comme de la vie intellectuelle : tels sont les faits capitaux qui s'observent en France à la veille de la Réforme. De l'organisation sociale nouvelle, les caractères sont nets : elle marque un progrès de l'ordre, de l'unité, de la réglementation ; mais elle est aussi un recul sur ce que l'auteur appelle « l'idéal mystique, les idées démocratiques et l'esprit de liberté des siècles précédents ». C'est dans ce milieu que va naître la Réforme. « Nous aurons à voir, conclut M. I., si elle a été à son tour une réaction ou une conséquence, et peut-être l'une et l'autre, un réveil des idées anciennes, démocratiques et libérales — ou l'application aux choses de la croyance de cet esprit autoritaire et aristocratique qui devenait l'esprit même de la société » (p. 561).

II

Nous nous sommes efforcés de bien mettre en lumière les points d'attache, de raccord, les pierres d'attente que l'auteur a mé-

1. Quelques indications à glaner, p. 475 sq., sur les règlements des droits communaux, la prise de possession de terres désertes par les paysans. P. 481, on aimerait à savoir si l'auteur a eu réellement *des* exemples autres que les deux qu'il allègue — et qui ne sont pas très nets — de paysans prenant un lot de terres plus ou moins incultes, puis le revendant après l'avoir défriché *et allant recommencer ailleurs* (ce que n'indiquent nullement les textes cités en note par M. I.).

nagés dans cette première construction pour celles qui la suivront. C'est, en somme, à peu près tout ce qu'il nous est loisible de faire pour l'instant. Une tentative analogue à celle de M. I. nécessite, à chaque instant, l'intervention très personnelle, dans le choix, l'exposé, le groupement même des faits, d'un auteur qui, d'ailleurs, s'efforce vers l'objectivité, vers l'impartialité, et fait mieux que de nous le dire (un peu longuement même), qui le montre[1]. Il paraît difficile dans ces conditions, même les thèses étant précisées dans tout leur détail, qu'une argumentation puisse être autre chose qu'un exposé contradictoire de sentiments personnels : à plus forte raison quand ces thèses ne sont encore qu'esquissées. C'est seulement lorsque, dans le ou les volumes suivants, l'auteur aura tiré expressément, des prémisses qu'il vient de poser, les conclusions qu'il croit vraies, que l'on pourra, sans avoir besoin de recourir à des conjectures toujours délicates, se demander jusqu'à quel point ses rapprochements, ses constatations peuvent ou non être justifiés.

Pour aujourd'hui, notre tâche sera plus modeste, mais plus précise : laissant à chacun, selon ses préférences, le soin d'échafauder son système propre sur les assises politiques, économiques et sociales que M. I. fournit à la Réforme, nous voudrions simplement examiner d'un peu près quelle est la solidité des matériaux employés par l'auteur, quelle est la valeur intrinsèque de son « Tableau de la France » à la fin du Moyen Age.

Pour qu'il fût aussi solide que possible, il n'y avait, semble-t-il, qu'une seule méthode à employer. C'était de faire, avec les ouvrages déjà parus la synthèse provisoire des résultats acquis, Est-ce ainsi qu'a procédé l'auteur? Nullement.

Tout d'abord, il néglige de nous dire sur quels travaux de seconde main, sur quelles monographies il s'appuie. Pas de bibliographie en tête du livre ; seules, quelques indications au bas des pages. — Lacune grave, et qui ébranle dès le début la confiance du

1. Mais pourquoi cette obstination, p. XII, à se refuser à lui-même la vertu de probité ? « La probité, cette qualité maîtresse, ne dépend pas toujours de nous... » Nous aurions volontiers pensé le contraire ?

lecteur. L'auteur a-t-il craint, en dressant la liste de ses autorités, de donner à son livre un aspect trop technique? ou les a-t-il trouvées si nombreuses qu'il a reculé devant leur énumération? Les deux excuses seraient mauvaises; mais la première surtout : car si l'auteur a songé au grand public, pourquoi, au bas de ses pages, tant de références documentaires? Et voilà, du même coup, notre gros grief formulé : c'est qu'il y a, c'est qu'on trouve au bas des pages du livre de M. I. des cotes d'archives multiples et panachées.

Ces cotes, d'abord, nous ne savons même pas à quoi elles se rapportent. Un salut à un archiviste ne remplace point pour nous l'indication, sommaire mais précise, des recherches effectuées dans un dépôt. Et puis, ces cotes ne sont pas assez nombreuses, ou le sont trop: trop, puisqu'elles masquent nos ignorances d'une apparence de science; pas assez, puisque, en dépit d'elles, nous ne pouvons parler que d'apparences. — Il s'agit ici, notons-le bien, d'une introduction, de la préface d'un ouvrage qui viendra ensuite. Et l'auteur peut bien trouver cette préface très utile, très nécessaire : elle n'en reste pas moins pourtant une préface. D'autre part, elle doit embrasser une masse de faits énorme, puisqu'il s'agit d'y reproduire le mouvement même de la vie politique, économique et sociale d'un grand pays comme la France, à une époque de fermentation, d'activité extraordinaire. Et c'est en vue de cette préface que l'auteur, ne se bornant pas aux travaux déjà publiés, va se plonger dans l'amas infini des documents qui, de près ou de loin, intéressent l'une des manifestations variées et multiples de l'activité française à la fin du xve siècle?

Mais il fera un choix.... Nous l'entendons bien, mais comment? De quel droit écarter tel texte, tel document; de quel droit se satisfaire de tel sondage hâtif dans quelques dépôts arbitrairement choisis? Que, pour exposer avec plus de précision la situation politique de la France au seuil de la Réforme, un auteur entreprenne le dépouillement de telle série de registres du Parlement de Paris qu'il juge exceptionnellement importante, rien de plus naturel ni de plus louable. Mais que, pour nous retracer l'évolution économique et sociale de ce même pays, il ait l'idée de parer à toutes les insuffisances, à toutes les lacunes de sa documentation de seconde main par quelques campagnes d'archives, ou, pour parler plus net, par quelques rafles de documents faites de-ci de-là dans des dépôts divers, c'est, quelle que soit la conscience, l'activité,

l'intelligence apportée dans cette tentative, une idée à la fois déplorable pour l'autorité du livre qu'elle compromet, et dangereuse pour les lecteurs qu'elle risque d'égarer. Car enfin, avec une telle méthode, à quoi en arrivera-t-on définitivement? A promouvoir, en matière d'histoire sociale, un ou deux cas particuliers, qu'aura fait connaître un hasard heureux, à la dignité de *types* ; à se représenter toute une évolution générale de la propriété d'après ce que l'on entrevoit dans telle série de comptes, de l'évolution particulière de telle seigneurie. Procédé dont il est inutile de souligner ici l'arbitraire et le danger ; on aimerait n'avoir plus à le reprocher, en 1905, qu'à quelque amateur, un peu léger, d'histoire.

***

Précisons ces griefs généraux et apportons quelques exemples : il n'est que d'ouvrir le livre pour en trouver.

A vrai dire, dans la première partie, les procédés documentaires de l'auteur ne paraissent tout d'abord qu'assez insignifiants. On sourit un peu, sans plus, de certaines précisions exagérées, de certain empressement, assez innocent après tout, à faire la preuve de toute l'étendue, de toute la variété de ses recherches. M. I. reconnaîtra certainement qu'il y a quelque affectation à inviter son lecteur (un incrédule, sans doute) à prendre le train pour Nîmes, à seule fin de voir, aux archives départementales du Gard, et, nommément, dans un « dénombrement de la seigneurie d'Aramon, en 1503 », la preuve que « le seigneur féodal lève presque toujours sur ses domaines de véritables contributions, tailles, aides aux quatre cas, etc. » (p. 24, n. 2) [1].

Ce n'est là que pécher par excès : il est d'autres péchés plus graves. Nous ne voulons pas parler de quelques menues erreurs de fait, à peu près inévitables en un tel sujet [2]. Mais combien de

1. Même en joignant à ce dénombrement un aveu du Gatinais, deux terriers de Seine-et-Oise, et les comptes d'une seigneurie de la Sarthe. — Beaucoup d'autres exemples de menus faits insignifiants, allégués sans nécessités (cf. notamment p. 9, n. 1; p. 16, n. 1; p. 17, n. 2; p. 27, n. 1, etc...) Est-il vraiment nécessaire de citer la fin malheureuse « d'une femme pendue pour vol à Dijon, le 16 avril 1499 » pour nous convaincre de ce fait que beaucoup de municipalités exerçaient, à la fin du xve siècle, la justice criminelle?

2. P. 233, il n'y a jamais eu « de mines d'or, d'argent et de cuivre » à Jussey, mais bien une mine de fer en roche (actuellement encore exploitée). Des gisements de cuivre

fois des assertions générales, invérifiables, nous sont-elles apportées avec une assurance émouvante ? Comment l'auteur peut-il dire par exemple (p. 215) qu'au travail de défrichement qui se poursuit dans la France du xve siècle, ce sont les monastères ou les églises « qui prennent la plus large part ». Une bonne part, soit ; mais la plus large ? Où sont les monographies qui lui permettent de le dire ? Où est, pour une province donnée par exemple, l'estimation faite sérieusement (si elle peut se faire), de la part comparative prise à cette œuvre par les corps religieux ou par les laïcs ?

De même, combien d'assertions que ne justifient pas les textes invoqués, les arguments cités à l'appui ? « La plupart des villes », au lendemain des guerres anglaises, « sont dépeuplées ». Peut-être, sans doute même : la proposition, ainsi formulée, ne paraît guère contestable. Mais M. I. veut la prouver, l'étayer de documents, et en voici : « A Auxerre, de 1,034 feux *à la fin du XIVe siècle*, la population est tombée à 1,028 en 1478. » Transposons : à X**, il y avait 1,034 ménages vers 1780 ; on n'en trouve plus que 1,028 (6 de moins) un bon siècle après, en 1878... Que dirait M. I. d'un tel raisonnement ? Ces questions de démographie sont très délicates à traiter pour toutes les époques où nous manquons de statistiques régulières ; ne serait-il pas vraiment temps de renoncer, à leur propos, à des constatations impressionnistes du genre de celle que nous trouvons encore, p. 286 : la population, dit l'auteur, s'accroît, au début du xvie siècle, et s'accroît par la natalité : « Il n'est pas rare alors de voir des familles de dix ou douze enfants. » Admettons le fait : que prouve-t-il ? La question est-elle de savoir s'il y avait alors des familles nombreuses ? Non, mais quelle était la moyenne des enfants pour toutes les familles réunies d'une unité territoriale donnée[1]. Lorsque M. I. ajoute : « Les familles de cinq enfants sont *la règle commune* », nous sommes peut-être en droit de lui demander ce qu'il entend par là ; et s'il

et d'argent ont été exploités jadis non à Jussey mais à Plancher-les-Mines et à Château-Lambert. P. 398, n. 1, un lapsus : des « moulins à cuivre » (à huile sans doute ?)

1. Observation analogue, p. 518 : d'un certain nombre de mentions de maîtres d'école dans des bourgs et des villages, M. I. conclut que l'instruction était alors *très répandue* dans les campagnes. Tant que l'on continuera à poser ainsi la question, elle n'avancera point d'un seul pas. Car la question est celle-ci : quels étaient les résultats de cet enseignement ? oui ou non, les paysans savaient-ils écrire ? combien d'entre eux, dans un registre de déclarations, pouvaient-ils signer leur nom ? Voilà les relevés qu'il faudrait faire dans la mesure du possible ; ils seraient seuls probants.

répond qu'à son sens, la moyenne des enfants vivants était alors de cinq à sept par ménage, prions-le simplement de nous montrer les calculs qui justifient ce chiffre exorbitant. Mais c'est comme un besoin chez lui de justifier ses assertions par le plus de références possible, bonnes ou mauvaises, sans les contrôler.

Comment par exemple nous donner (p. 222) comme une preuve d'extension de la *culture* de la vigne en France ce fait qu'en Normandie, d'après un document dont on ne nous dit d'ailleurs ni la valeur ni la portée, « il n'est si petit village où il n'y ait trois ou quatre tavernes de vin ? » Comment alléguer pour montrer le développement des *cultures spéciales* au début du XVIe siècle (garance, olivier, vigne, etc.), l'extension de la culture de la vigne jusque dans le plateau Central ? Mais, si le terme de *culture spéciale* a un sens, on ne peut vraiment pas dire que cette extension de la vigne dans une région où elle ne pourra jamais prendre un développement considérable, où elle ne sera jamais qu'une exception, qu'une curiosité, témoigne de l'extension des « cultures spéciales[1] ».

C'est une confusion : en voici une semblable, p. 355. Il s'agit de l'Église qui, nous dit-on, accroît son revenu en tirant parti de l'extension de la culture et de la diffusion des échanges. Montrant les progrès non seulement du domaine non-muable, mais surtout du domaine muable, l'auteur écrit : « Le revenu des fermes grandit toujours. » Et après avoir cité quelques exemples intéressants à l'appui, il ajoute : « Le *fermage* paraissait même si avantageux qu'on l'avait étendu depuis longtemps à tout le temporel : on arrente un évêché, un monastère, une cure. » Mais que vient faire cette remarque ici et quel est ce jeu de mots véritable qui fait dépendre d'une même tendance deux actes aussi différents que celui d'affermer des prés, des champs créés par une abbaye sur son domaine réservé — et celui d'arrenter en bloc un évêché ou une abbaye[2] ?

A côté de ces confusions, que d'obscurités, que d'argumentations qui paraissent claires, décisives, probantes, et qui, en réalité, soulèvent plus de problèmes qu'elles n'en prétendent résoudre. Voici par exemple un développement de M. I. sur les

1. Elle est simplement une conséquence du principe connu : chaque pays doit se suffire à lui-même.

2. La conclusion de l'auteur accroît encore la confusion : car, après avoir cité ces exemples, il reprend : « Si remarquables que fussent *ces progrès de la culture et des revenus domaniaux*... » (p. 356).

progrès de la culture des céréales au début du XVIe siècle. Que ces progrès soient très rapides, c'est ce que montrent, nous dit-il (p. 222, n. 3), quelques chiffres intéressant une seigneurie du Berry. En 1483, son « rendement total » (en grains? en blé seulement?) est de 8 muids, 19 setiers, 16 boisseaux. Il est, en 1507, de 56 muids, 13 setiers, 10 boisseaux 2/3. Mais comment ces chiffres ont-ils été obtenus? et qu'entend l'auteur par *rendement total*? Nous ne pouvons croire qu'on nous apporte sous ce nom, simplement transcrits dans des comptes, les chiffres du *revenu* en grain ou en blé de cette seigneurie pour les années 1483 et 1507 : cela, non seulement parce que revenu et rendement total ne sont pas synonymes — mais encore parce que M. I. sait parfaitement en quoi consiste une seigneurie : c'est une série de droits, de redevances qui sont loin d'être toutes assises sur des terres, sur des champs — et dont les unes croissent et décroissent chaque année, tandis que les autres (c'est la majorité) restent toujours fixes. La quantité de grains que reçoit chaque année le seigneur, et qui provient non des récoltes qu'il fait sur son domaine mais des contributions, des droits féodaux que lui paient en grains les hommes de sa terre, ne saurait donc être en rapport immédiat avec la production annuelle des céréales, et, en l'absence de toute détermination, de toute étude comparative des divers chapitres des comptes qu'allègue M. I., les résultats apportés par lui prouvent, en bonne logique, non pas une extension de la *culture des céréales* dans une seigneurie, mais un accroissement des *redevances en grains* de cette même seigneurie [1].

Même objection un peu plus loin : « Telle paroisse de Bourgogne, nous dit-on, qui *rend* 5 muids de dîme en 1469 est *affermée* 13 muids en 1499. » C'est toujours la même équivoque dans l'emploi des termes *rend*, *rapporte*. De même encore : « Tel domaine de Normandie, loué 27 muids en 1488 l'est en 1498, pour 33 muids. » Quelle conclusion tirer, ici encore? Que la production des céréales s'accroît? Non, mais que le taux des fermages augmente, comme tout augmente alors au dire de l'auteur (p. 497 sq.). Et de cette augmentation on ne peut conclure directement à celle de la production; on ne peut dire, devant de telles preuves : « Ainsi ce progrès

1. D'une façon générale d'ailleurs, il serait bon quand on opère sur des totaux fournis par des comptes annuels d'indiquer nettement les opérations qu'on leur a fait subir avant de les utiliser. Très souvent, les receveurs portent parmi les recettes, sans les spécifier nettement dans leurs totaux, des reliquats plus ou moins importants.

du rendement est général et continu » — car le fait peut être vrai en lui-même — mais il reste à démontrer.

Que d'exemples analogues nous pourrions citer, si nous ne craignions d'enfler démesurément ce compte rendu. Que d'assertions générales qui ne s'appuient que sur des présomptions, ou sur des faits si mal présentés, si peu explicitement rapportés qu'ils ne servent qu'à faire naître le doute. Ce sont des confusions d'expressions qui rendent inintelligibles des notes entières[1] ; ce sont des calculs obscurs, qui se comprennent mal[2] ; ce sont des faits qui paraissent singuliers, sur lesquels on aimerait à avoir des explications, et que l'auteur se contente de jeter en hâte à son lecteur[3], d'autant plus porté à le regretter que, parmi les faits très divers dont M. I. doit la connaissance à sa méthode de documentation extensive, il n'en manque pas d'intéressants.

***

Qu'on ne se méprenne pas en effet sur la portée exacte de nos critiques. Le livre de M. I., malgré tous ses défauts, est un livre utile. Il ne vaut pas seulement par l'effort vigoureux qu'a tenté l'auteur pour grouper dans une vaste synthèse, tout ce que l'on sait sur une époque donnée ; il vaut encore par toutes les indications de sources, de textes inédits qu'il renferme. S'il paraît bien qu'il les a vus rapidement, du moins l'auteur a-t-il vu un certain nombre de documents de provenances diverses, et ce qu'il nous donne de renseignements sur eux n'est pas toujours à dédaigner. A vrai dire, c'est un double service qu'il rend aux historiens en pleine possession de leur méthode : en leur faisant sentir avec une vivacité

1. Par exemple, p. 280, il est question d'un seigneur qui « accumule des rentes qu'il *vend* même au roi ». Et on lit en note : « Prêt de 12.000 l. t. à Louis XII pour 600 l. t. de rente annuelle. » Mais c'est le capital, ce sont les 12.000 l. t. qui sont *vendus* et non la rente ? Il aurait fallu dire « les rentes... qu'il achète même du roi ».

2. A Esmans, dit l'auteur (p. 216), l'abbaye de Saint-Germain donne à cens plus de 850 arpents. De 706 arpents 1/2, la superficie cultivée par les censitaires s'élève à 1971. Mais 706 + 850 ne donnent que 1556 ? C'est toujours la même façon elliptique de présenter ses exemples.

3. Il est question (p. 275) d'un notaire de Grasse qui enregistre *tous* les actes de prêts consentis aux habitants de la ville. En 1487, il en rédige 23 ; en 1505, 28 ; en 1506, 40. Donc, « le nombre des prêts va en grossissant ». A moins que ce ne soit sa clientèle qui augmente ? ou le nombre des habitants de Grasse ? ou des circonstances particulières qui agissent ? Et puis, était-il seul dans le pays ? l'expression « *tous* les actes » semblerait l'indiquer. Mais le fait serait bien étrange et il aurait fallu le spécifier.

singulière, par l'excès même de ses affirmations, toute l'étendue de leur ignorance, il leur indique chemin faisant, comme pour les consoler, quelques pistes fructueuses.

Seulement, c'est au point de vue de l'impression qu'il peut donner aux lecteurs ordinaires, non spécialistes, aux amateurs d'histoire, qu'il est juste et nécessaire de se placer ici pour apprécier un livre qui sera beaucoup lu, à cause de l'intérêt même du sujet qu'il traite, du renom antérieur de son auteur, des préoccupations enfin qui se font jour dans la Préface. Or, il fallait le dire : c'est un livre de mauvais conseil. Par son ton de certitude, de perpétuelle affirmation, il donnera au public lettré cette fausse mais profonde impression que d'une part, sur les questions complexes de production, d'exploitation, d'évolution sociale qu'agite l'auteur, nous savons infiniment plus de choses que nous n'en connaissons en réalité. Et il lui procurera également cette conviction tenace, que rien n'est plus facile, en ces matières délicates, que de résoudre les problèmes à l'aide de quelques chiffres et de quelques textes intervallés.

C'est là essentiellement notre grief contre l'ouvrage. Tirer des travaux fragmentaires qui ont paru précédemment quelques constatations très générales; les étayer rapidement en sous-œuvre par une série de références variées; combler, par quelques dépouillements ingénieux, les vides les plus sensibles — et puis, en toute sécurité désormais, donner comme des lois, appuyées sur une trame solide de faits bien constatés, ce qui continue à n'être que des hypothèses — très vraisemblables peut-être, mais non vérifiées pourtant — voilà le vice et l'erreur. Il est un petit détail de style, qui nous paraît bien significatif ; l'auteur se complaît fréquemment à frapper en tête de ses chapitres, de belles formules très générales : « Un gouvernement ne s'impose pas seulement par ses conquêtes, mais par ses services » (p. 167). — « Pour affaiblir une puissance sociale il n'est rien de tel que de la dépouiller » (p. 98.) — « Qui est maître de l'impôt est maître du royaume » (p. 48). — Ou bien encore : « Nos besoins croissent avec nos richesses » (p. 295). — « Les oscillations sociales ressemblent aux oscillations géologiques ; (?) à l'exhaussement d'une classe répond l'abaissement d'une autre » (p. 491). — On pourrait multiplier ces exemples : si nous les relevons ici, ce n'est pas pour le plaisir de signaler ce qu'elles ont souvent d'imprécis ou de banal sous leur aspect un peu oraculaire. C'est parce qu'elles

nous semblent trahir curieusement le besoin qu'éprouve à part lui M. I. d'encadrer fortement, par des axiomes de ce genre, la poussière des menus faits particuliers qu'il allègue sur tel ou tel point. Et c'est à cette préoccupation également qu'il faut rattacher sans doute l'abus de toute une métaphysique pseudo-sociologique qui met aux prises, en des développements obscurs, des « groupes » avec des « dynamismes [1] ». C'est toujours le même besoin de promouvoir à la dignité d'exemples d'une grande loi, des faits qui, présentés simplement les uns à côté des autres, paraîtraient bien fragmentaires et bien peu cohérents.

En résumé, de la lecture de ce premier livre une impression se dégage nettement : c'est que la méthode d'exposition de l'auteur, la profusion un peu tapageuse de ses références, le dogmatisme trop serein de ses perpétuelles affirmations ne réussissent qu'à en affaiblir considérablement la valeur et l'autorité.

C'est une remarque qu'il fallait faire, même un peu longuement : car elle a son prix. On commence à parler beaucoup de la nécessité de constituer l'histoire, à peu près inconnue encore, des grandes révolutions économiques et des lentes transformations sociales. Il ne faudrait pas, il serait mauvais et dangereux qu'aux difficultés extrêmes qu'opposent, aux artisans de cette tâche, la nature même des documents qu'ils ont à mettre en œuvre et la complexité des questions qu'il leur faut examiner, vienne s'ajouter encore l'obligation de lutter contre la diffusion de toute une littérature pseudo-historique, inspirée par l'exemple dangereux d'œuvres — largement utiles peut-être — mais d'apparence trop facile, de méthode trop incertaine. Et voilà pourquoi nous avons tenu à montrer, dans le livre de M. I., sous les formules générales les obscurités de détail. Nous sommes persuadés que l'auteur y verra non la méconnaissance, dans un esprit de minutie exagéré, de son labeur — mais une preuve, la meilleure aux yeux d'un véritable historien, de tout l'intérêt qu'il nous a paru présenter.

LUCIEN FEBVRE.

1. P. 87 : « l'absolutisme est plus que le premier des dynamismes qui dirigent la France; il est le seul », cf. égal, p. 21, p. 370, etc... — Trop de formules comme celle-ci : « Si l'Église a pu restaurer si aisément sa puissance économique comme sa puissance politique, c'est qu'étant un corps religieux, *elle reste aussi un corps social.* » Mais comment aurait-elle fait pour cesser d'être « un corps social » ?

NOTES, QUESTIONS ET DISCUSSIONS

NOS « REVUES GÉNÉRALES ».

Nous avons, dans les derniers numéros de la *Revue*, donné un certain développement à nos « Revues critiques » : cette rubrique a complété et assoupli notre Bibliographie en permettant l'étude approfondie d'ouvrages importants ou de groupes d'ouvrages relatifs à une même question. Mais nous n'entendons pas que cette extension s'accomplisse au détriment de nos « Revues générales ».

Le programme que nous avions tracé à l'origine n'est pas entièrement épuisé, et une circonstance fortuite nous a seule empêchés de publier dans ce numéro une Revue générale. Cependant, nous ne sommes pas loin d'avoir utilisé toutes les disponibilités actuelles. Et, d'ailleurs, nous avons dépassé sensiblement le terme (quatre ou cinq ans) que nous avions assigné à notre premier cycle.

Nous organisons donc en ce moment, pour le début de notre septième année, un nouveau cycle de Revues générales. Nous donnerons prochainement à nos lecteurs des renseignements à ce sujet.

DEUX LEÇONS D'OUVERTURE AU COLLÈGE DE FRANCE.

On sait qu'un cours complémentaire d'*Histoire générale et méthode historique* a été créé récemment au Collège de France, grâce à une donation de la marquise Arconati-Visconti, fille d'un ami de Michelet, Alphonse Peyrat. M. Gabriel Monod, désigné par le Collège de France comme titulaire de la chaire, a ouvert son cours, le 6 décembre, par une leçon qui est une importante contribution à l'histoire des études historiques. (Voir la *Revue Bleue* des 9, 16 et 23 décembre 1905 : *La chaire d'Histoire au Collège de France.*)

Que l'enseignement de l' « histoire » ait été introduit au Collège en 1769, par la transformation de la chaire d'hébreu en chaire d'*Histoire et*

brillamment l'histoire de l'archéologie française. (Voir la *Revue Bleue* des 6 et 13 janvier : *La vie et l'étude des monuments français.*)

Nous détachons de cette intéressante leçon d'ouverture le passage où M. Jullian montre l'organisation actuelle du travail archéologique. — « C'est peut-être... l'exploration voulue et systématique du sous-sol qui est l'épisode original du travail de notre temps. Jadis, on s'en remettait trop souvent au hasard du soin d'amener les découvertes. De nos jours, on les décide, on les prépare, on les organise comme la percée d'un tunnel ou la construction d'un pont. Et c'est ainsi que sont venus au jour les ruines de Bibracte, les fossés de César devant Alésia et Gergovie, les murailles du temple arverne du Puy-de-Dôme, la villa de Martres-Tolosanes, les silex des grottes, les chambres des dolmens, et ces merveilles des merveilles, les dessins des cavernes. — Et cependant, c'est à ce point de vue qu'il reste le plus à faire. Nos documents archéologiques sont une misère à côté de ceux sur lesquels nous marchons sans les connaître. Ce qu'il y a à trouver est inimaginable. Les vieux remparts des villes, Bordeaux, Dax, Sens, Bourges, Jublains, recèlent dans leurs flancs des centaines d'inscriptions et de sculptures. De mystérieuses plaques de plomb et de bronze qui résoudraient l'énigme de la langue gauloise, dorment dans les puits, les tourbières, les anciens lacs sacrés. Les annales du christianisme français se compléteront à l'aide des marbres disséminés dans les campagnes. Javols, Corseul, Saint-Paulien, Aps-d'Ardèche, Fréjus, Vaison, métropoles déchues de cités gauloises ou de colonies romaines, n'attendent que le labeur des archéologues pour livrer leurs moissons. De prodigieuses surprises sont réservées à la science. Songez à celles qui troublent notre génération : Mycènes et Troie, Délos et Delphes, Carthage et la Crète, les papyrus sans nombre, et ces images des grottes de l'Occident que j'ai déjà nommées et qui nous font pénétrer plus loin que les découvertes orientales dans la carrière de l'intelligence humaine et dans les abîmes du passé. L'histoire que nous essaierons ici paraîtra informe à nos successeurs, si du moins ils s'en occupent. Pauvre petite science conjecturale, comme disait Renan, et qui n'a même pas tous les moyens de faire des conjectures! Elle n'est, vraiment, qu'au début de la vie, et ce que nos historiens appellent des hypothèses et des systèmes, ne sont que les balbutiements de l'enfant qui cherche à apprendre.

« Il faut dire, à l'éloge du dix-neuvième siècle, que les historiens de nos antiquités ont eu l'esprit d'entente et ces qualités de méthode nécessaires pour mûrir les sciences. Après les musées et les fouilles, groupements d'objets, rappelons les groupements d'hommes, écoles, sociétés, journaux et congrès, héritage de plus en plus grossi du siècle précédent. En première ligne, il importe de citer l'École des Chartes fondée en 1816 : car elle n'a jamais eu un instant de défaillance; elle a toujours su mener de front l'étude du texte et celle de la pierre, du document et du monument, condition essentielle de la recherche historique; et l'archéologie y a été enseignée par Quicherat, qui travaillait ses ruines avec la même logique et la même adresse que Fustel de Coulanges travaillait ses

auteurs. — Puis à côté de lui et de son École, l'Institut des Provinces, la Société française, le Bulletin monumental, le Congrès archéologique, c'est-à-dire l'œuvre de de Caumont, qui a été, pendant un demi-siècle, le chevalier errant de l'archéologie nationale, redresseur de torts et champion des ruines. — Ensuite, les groupes parisiens, et, surtout, la Société des Antiquaires de France, dont le centenaire vient de rappeler que sa vie correspond à la besogne de tout un siècle; les leçons d'Archéologie nationale professées à l'École du Louvre, dont les nôtres s'inspireront plus d'une fois. Enfin, les groupes provinciaux, en quantité effrayante (j'en trouve deux cent trente dans le relevé de 1902), bonnes petites académies dont il ne faut point dire de mal. La stupide plaisanterie que d'appeler les sociétés locales sociétés aux fines herbes, quand elles s'occupent d'agriculture, et sociétés de vieux cailloux, quand elles s'adonnent à l'archéologie ! C'est de ces fines herbes qu'est faite la richesse propre du terroir français; c'est avec ces vieux cailloux que se reconstituent ses origines. Et si, pour bien servir la France, il faut retourner à la terre, pour bien la connaître, il faut retourner à ses monuments. La véritable histoire nationale doit prendre sans cesse le contact du sol qui a nourri les hommes et des pierres qu'ils y ont dressées. Parler du passé sans étudier ce sol et ces pierres, c'est proprement déraciner notre histoire. »

UNE ENQUÊTE SUR LE « PAYS ».

La Revue *La Science sociale* a pris l'initiative d'une enquête « en vue d'établir progressivement la *carte sociale du monde* ». M. Edmond Demolins, le directeur de cette Revue et l'auteur du questionnaire, part de cette idée que le « pays » est « la circonscription territoriale élémentaire », que, constitué, non par les événements politiques, mais par la nature qui lui a imprimé un caractère physique bien déterminé, il met sur les groupements humains « une empreinte profonde et presque indélébile », qu'il crée, enfin, le type social.

Pour résoudre ce problème : comment le milieu crée le type social, M. Demolins désire obtenir des réponses aux quatre questions suivantes — dont nous reproduisons le texte sans le commentaire qui les accompagne :

1° Quelles sont la dénomination, l'étendue et les limites géographiques de votre Pays (ou d'un Pays que vous connaissez plus particulièrement) ?

2° Quelles sont les conditions de Lieu qui caractérisent votre Pays ?

3° Quels sont les principaux Travaux développés par ces conditions du Lieu ?

4° En quoi ces conditions de Lieu et de Travail influencent-elles l'état social du Pays ; en quoi le différencient-elles des Pays circonvoisins, de manière à en former une unité distincte et un type à part ?

Il demande, en outre, qu'on joigne aux réponses un choix de cartes postales illustrées avec légende explicative.

La méthode de Le Play, qu'applique *La Science sociale* et dont l'enquête sur les Pays doit être une manifestation nouvelle, si elle part judicieusement de l'observation, si elle pratique avec raison la comparaison et la classification, simplifie trop les études sociales et a un caractère trop mécanique. On peut trouver, d'ailleurs, que cette enquête qui n'est pas limitée à la France, mais s'étend à tous les pays, est singulièrement vaste : la *carte sociale du monde* risque d'avoir bien des lacunes. Quoi qu'il en soit, il est impossible qu'il n'en sorte pas quelques résultats intéressants que nous serons heureux de signaler.

Les demandes de renseignements doivent être adressées à l'administrateur de *La Science sociale*, 56, rue Jacob, Paris ; les réponses à M. Edmond Demolins, directeur de *La Science sociale*, École des Roches, Verneuil-sur-Avre (Eure).

Quoique l'enseignement de l'histoire soit organisé dans les Universités belges suivant un plan rationnel, il présente encore bien des imperfections et des lacunes ; si l'on tient compte du développement économique de la Belgique et des projets nationaux d' « expansion mondiale », on voit qu'il est emprisonné dans des cadres trop étroits. Telle est, du moins, l'opinion de M. Alfred Cauchie, qui, à l'occasion du Congrès international d'expansion économique mondiale tenu à Mons, en 1905, avait examiné la question suivante : « Dans l'ordre de l'expansion économique mondiale, quelle est la meilleure organisation d'enseignement supérieur pour former les professeurs d'histoire de l'enseignement moyen du degré supérieur[1] ? » D'après l'auteur, on fait une part excessive à l' « histoire *générale* », à l'histoire ancienne, à l'histoire du Moyen Age et aux sciences auxiliaires (obligatoires) de cette discipline, enfin à l'histoire nationale et à l'histoire européenne ; par suite, on néglige l' « histoire *spéciale* », l'histoire moderne et contemporaine, et notamment l'histoire de la civilisation contemporaine envisagée sous ses différents aspects (histoire économique, sociale, religieuse, de l'art, du droit, etc.), enfin l'histoire des peuples non européens. Voici d'ailleurs, fidèlement reproduits, les vœux exprimés par M. C. en manière de conclusion :

« I. — Il est désirable qu'à partir des années de doctorat à l'Université, « l'histoire ancienne soit séparée de l'histoire des temps modernes et « que désormais, dans l'enseignement moyen du degré supérieur, l'his- « toire de l'antiquité et celle des temps modernes soient respectivement « attribuées aux philologues-historiens et aux spécialistes en histoire « des temps modernes.

1. Congrès international d'expansion économique mondiale, Mons, 1905. Section I, enseignement. — *L'expansion économique mondiale et la formation universitaire des professeurs d'histoire de l'enseignement moyen du degré supérieur*. Rapport présenté par M. le chanoine Alfred Cauchie, professeur à l'Université de Louvain, Bruxelles, impr. Hayez, sd. [1905], in-8, 20 pages.

« II. — Il est désirable qu'à l'Université l'enseignement de l'histoire « proprement dite se concentre sur l'histoire spéciale.

« III. — Il est désirable que soit à la Faculté de philosophie et lettres, « soit à la Faculté de droit, soit aux écoles commerciales et consulaires y « annexées, il existe un enseignement spécial de l'histoire du droit, de « l'histoire économique et sociale, de l'histoire des sciences, de l'histoire « des arts et de l'histoire religieuse et que, s'il n'est pas rendu obliga- « toire, cet enseignement soit du moins fortement recommandé aux « élèves du doctorat en histoire, à titre facultatif ou à titre de branches « à option.

« IV. — Il est désirable que dans les cours d'histoire existants ou à « créer une attention plus grande soit accordée à l'histoire des derniers « siècles et à celle des autres peuples que ceux de la vieille Europe.

« V. — Il est désirable que les élèves en histoire puissent choisir eux- « mêmes, d'accord avec le directeur de leurs études, les branches auxi- « liaires les plus en rapport avec les questions dont ils veulent se faire « une spécialité.

« VI. — Il est désirable que les titulaires des cours pratiques organi- « sent des excursions aux musées coloniaux et qu'ils aient à leur dispo- « sition des reproductions des principales collections.

« VII. — Il est désirable que la matière des cours pratiques et les su- « jets de dissertations doctorales aient partiellement pour objet les ques- « tions qui rentrent dans les spécialités indiquées sous les numéros II-IV.

« VIII. — Il est désirable que les bibliothèques publiques perfection- « nent leur outillage historique de manière à rendre possibles ces « études.

« IX. — Il est désirable que le Gouvernement favorise le plus possible « les recherches historiques dans les archives des peuples colonisateurs « et dans les pays de civilisation récente. »

Souhaitons que le programme qu'a très judicieusement tracé M. A. Cauchie soit adopté par ses collègues de l'enseignement supérieur, et aussi par le Parlement. Qu'il nous soit toutefois permis de formuler une crainte : n'y aura-t-il pas en Belgique une majorité favorable au maintien du *statu quo?* En France..., mais mieux vaut ne pas aborder ici de biais une grosse question que nous aurons à examiner ailleurs. — L. Barrau-Dihigo.

***

La sixième Année (1905) du *Répertoire méthodique de l'Histoire moderne et contemporaine de la France* vient de paraître[1]. Il ne suffit pas d'en mentionner l'apparition. Il faut redire tout le bien qu'on pense de cette publication et souhaiter qu'à l'étranger, comme en France, elle soit de plus en plus connue, utilisée — et prise comme modèle.

1. Paris, Cornély, 1905, xxxiv-361 pp., in-8.

Le présent fascicule compte 5977 numéros. Les fascicules précédents en comptaient respectivement 2038, 3638, 4347, 5278 et 3897. Les sections d'Histoire des sciences, d'Histoire littéraire et d'Histoire de l'art, — celle-ci qui avait figuré dans les quatre premières Années, les deux autres qui avaient été introduites dans la quatrième Année, — pour des raisons matérielles et temporaires, avaient disparu du *Répertoire* l'an passé : d'où la baisse momentanée des numéros. Elles sont présentement rétablies, et le dépouillement a été fait à la fois pour 1902 et 1903.

Le progrès du *Répertoire* ne consiste pas seulement dans un accroissement matériel. Nous venons de reprendre en mains les fascicules précédents et de relire la série des *Avant-Propos*. MM. Brière et Caron — aidés d'une équipe de collaborateurs dévoués — ont perfectionné sans cesse l'instrument de travail que leur initiative a créé. Dépouillement plus complet des périodiques; additions utiles, comme celle des indications de comptes rendus et articles critiques; triage de plus en plus sévère des matériaux, élimination des « notes insignifiantes », des « réclames commerciales », des « comptes rendus de complaisance »; classification toujours plus méthodique et plus souple : tel est le bilan des améliorations. — Actuellement, la répartition des fiches en douze sections (Généralités ; H. politique intérieure; H. diplomatique; H. militaire; H. religieuse; H. économique et sociale; H. coloniale; H. des sciences; H. littéraire; H. de l'art; H. locale; Biographie et H. généalogique) qui sont divisées et subdivisées de façon judicieuse, nous paraît pratiquement satisfaisante[1]. Nous continuons pourtant à nous demander si l'Histoire religieuse est bien à sa place entre l'Histoire militaire et l'Histoire économique et sociale.

La clarté de la classification et les trois tables (de noms d'auteurs, de personnes, de lieux) rendent le *Répertoire* d'un maniement très commode. Il faut louer la netteté typographique et la correction — qui sont, en pareille matière, des mérites difficiles à réaliser. Et, d'une façon générale, on ne saurait être trop reconnaissant à MM. Brière et Caron du bel exemple qu'ils donnent en consacrant — au détriment de leurs travaux personnels — une si large part de leur temps à une tâche d'utilité publique mais qui est sans gloire aux yeux des profanes. — H. B.

***

On sait l'importance qu'a prise en Allemagne dans ces toutes dernières années l'étude de la psychologie du témoignage. M. Bernheim, l'auteur du *Lehrbuch*, a cherché dans un article intéressant[2] à déterminer la

1. Il serait — et surtout il sera plus tard — intéressant de préciser, à l'aide du *Répertoire*, comment se répartit l'effort entre les divers domaines de l'histoire, dans quelle mesure varie l'intérêt qu'apportent les travailleurs à telle ou telle section des études historiques.

2. *Das Verhältnis der historischen Methodik zur Zeugenaussage* (Dans les *Beiträge zur Psychologie der Aussage* de L.-W. Stern. Leipzig, Barth, 1903, II, 110-117).

valeur de cette étude au point de vue historique. Il signale l'analogie existant entre l'historien et le juge d'instruction qui l'un et l'autre ont à vérifier la valeur de *témoignages*. Il montre quelle aide mutuelle ils se peuvent prêter : la critique des sources historiques avec son riche matériel d'expérience, sa méthode bien formée, peut servir de base à la casuistique de la Psychologie. Il rappelle les déformations inconscientes du souvenir (cf. son *Lehrbuch*, p. 444-482 de la 3e et 4e édit.), la lenteur avec laquelle on s'est rendu compte de ces déformations; c'est seulement à la fin du XVIIIe siècle, et surtout au XIXe, avec Niebuhr et Ranke, que l'on commence à savoir utiliser la « déposition historique ». Bernheim attire plus particulièrement l'attention sur deux points : 1° Le degré différent de la fidélité du souvenir ; 2° Ce qu'il appelle les « influences suggestives » qui agissent sur le « témoin ». — M. Bernheim se félicite de ce que la science du témoignage rapproche les diverses spécialités, de l'historien, du juriste, du psychologue, du pédagogue et même du médecin ; il souhaite que leurs efforts unis la fondent solidement. — André Fribourg.

***

M. J. Clavière a dressé une Troisième Table générale des matières contenues dans la *Revue Philosophique* (pour les années 1896 à 1905. Paris, Alcan, 1906, 156 pp. 8°). Cette table se divise en deux parties, toutes deux alphabétiques, où le contenu de la *Revue Philosophique* est répertorié par noms d'auteurs (pp. 1-46) et par matières (47-156). La seconde partie, surtout, est très précieuse. Elle fait apparaître toute la richesse et la diversité de cette excellente publication — qui est entrée dans sa trente-et-unième année. Signalons particulièrement les mots *Histoire, Philosophie* (Histoire) et *Sociologie*.

BIBLIOGRAPHIE

ANALYSES

René Worms, **Philosophie des sciences sociales** : tome I. *Objet des sciences sociales*, un vol. in-8°, 230 pp., 1903 ; tome II. *Méthode des sciences sociales*, un vol. in-8°, 254 pp., 1904, Paris, Giard et Brière, éditeurs.

Nous n'avons encore que deux volumes sur les trois dont doit se composer l'ouvrage de M. Worms.

Ce qui distingue cet ouvrage de tant d'autres qui viennent tous les jours enrichir la littérature sociologique déjà si abondante, c'est qu'il ne renferme aucune théorie nouvelle de la société et n'a pas la prétention de nous donner une nouvelle explication synthétique et générale de l'ensemble des faits sociaux, mais se borne modestement à considérer les sciences sociales déjà constituées ou en train de se constituer, dans le but d'en définir l'objet et la méthode, d'en préciser les limites et de montrer « les relations qu'elles présentent tant entre elles qu'avec les arts sociaux correspondants ».

C'est dire que l'auteur aborde son programme sans aucune idée préconçue sur la nature et l'essence de la société, et s'efforce de se dégager autant que possible de toute préférence personnelle pour une conception sociologique déterminée. Nous disons : *autant que possible*, car M. Worms ne nous cache pas que ses préférences vont toujours à la théorie organiciste ; mais il a soin de nous avertir, et il est facile de s'en apercevoir à la lecture de son ouvrage, que ces préférences ou, pour employer sa propre expression, ces « préconceptions personnelles » ont subi avec le temps une atténuation considérable, et il se contente aujourd'hui de les mettre dans le même rang et sur le même plan que toutes les autres doctrines et théories sociologiques dont il a à s'occuper.

La société est un « être », en ce sens que les éléments et les faits sociaux sont dans un état d'unité et d'interdépendance des plus étroites ; mais il ne s'ensuit pas, d'après M. Worms, qu'il soit possible de les réduire tous à un principe unique. C'est que, d'un autre côté, les faits sociaux sont tellement complexes et multiples, présentent des aspects tellement variés et offrent à notre observation des points de vue telle-

ment différents que, quelque prédilection qu'on ait pour une théorie déterminée, la loyauté oblige de reconnaître qu'aucune ne peut être ni assez vaste, ni assez générale pour embrasser tous ces faits, pour expliquer tous leurs rapports et toutes leurs variations. Il ne faut donc repousser d'avance aucune théorie, aucune conception, chacune pouvant renfermer une part de vérité et être vraie à un certain point de vue. Au lieu d'opposer les diverses théories qui ont été proposées jusqu'ici, on ferait bien mieux de chercher à les concilier, à les rapprocher, à dégager la part de vérité qu'elles renferment, à les réunir dans une synthèse plus vaste et plus large. « La science, dit M. Worms, ne vit pas de contestations; elle ne se fortifie vraiment, au contraire, qu'en les apaisant, qu'en réconciliant, sur une formule plus large, les tenants des partis en lutte. »

La méthode de M. Worms est ainsi en grande partie éclectique. Mais son éclectisme est mis au service d'un sens critique avisé, d'une grande indépendance intellectuelle et du souci des applications pratiques. Il ne se contente pas d'ajuster les unes aux autres les différentes théories relatives à l'objet et à la méthode des sciences sociales, en créant entre elles des liens artificiels ; il ne cherche pas la conciliation et l'apaisement à tout prix ; mais à propos de chacune d'elles il indique avec précision les limites au delà desquelles elle cesse d'être vraie et s'écarte de la réalité, les points sur lesquels elle a besoin d'être corrigée et complétée, en vue d'une application pratique efficace.

Il est impossible de donner un résumé, même succinct, de cet ouvrage. Nous ne pouvons qu'en recommander la lecture. Le lecteur trouvera, dans les cinq cents pages des deux premiers volumes, un résumé aussi exact malgré sa brièveté que clair et attachant, de la plupart des principales idées qui ont été émises sur la matière sociale au cours de ces dernières années caractérisées par une production sociologique intense.

Quant à nous, après avoir dit tout le bien que nous pensons de l'entreprise de M. Worms, nous réservons notre jugement définitif jusqu'à la publication du troisième et dernier volume qui traitera des *Conclusions des Sciences sociales*.

Dr S. Jankelevitch.

Alfredo Niceforo. **Les classes pauvres**. *Recherches anthropologiques et sociales*. Un volume in-8o, 344 pp., avec plusieurs tableaux statistiques et graphiques, Paris, 1905, Giard et Brière, éditeurs.

Cet ouvrage se compose de deux parties de valeur inégale.

Dans la première l'auteur donne les résultats des recherches personnelles qu'il a faites sur 3,147 enfants des écoles de Lausanne, appartenant à toutes les classes de la société, âgés de sept à quatorze ans, tous de nationalité suisse.

395775A

Ces recherches ont porté sur différents caractères physiques tels que la taille, le poids, le périmètre thoracique, l'indice de la respiration, la force, la résistance à la fatigue, la circonférence de la tête, la hauteur du front, la capacité crânienne probable, le poids probable de l'encéphale, la couleur des yeux et des cheveux, les anomalies de la face.

Sans pouvoir entrer dans tous les détails de chiffres et de considérations physiologiques, nous dirons seulement que, sous tous les rapports que nous venons d'énumérer, l'auteur a pu constater l'existence, dans les classes pauvres, d'une véritable infériorité physique et physiologique par rapport aux classes aisées. Ces résultats ont été confirmés par la comparaison entre les adultes pauvres et les adultes aisés et, au sein des classes aisées, par la comparaison d'enfants appartenant à des familles d'une aisance inégale.

Il résulte de ces recherches cette constatation générale que l'aisance crée un véritable type physique ou plutôt que l'aisance constitue un facteur favorisant l'évolution normale de la race, tandis que la pauvreté détermine dans tous les cas un arrêt de développement et tend à maintenir la race à un niveau inférieur qui la rapproche davantage de l'enfance et de l'humanité primitive.

Cette idée est développée avec plus d'ampleur dans la deuxième partie de l'ouvrage, relative aux caractères ethnographiques des classes pauvres. Cette partie repose toutefois sur une base moins solide que la première : elle ne s'appuie que sur des documents de seconde main. Après avoir montré que le taux de la natalité, de la mortalité et de la criminalité par violence est plus élevé dans les classes pauvres que dans les classes aisées, l'auteur relève les renseignements qui nous ont été fournis par les voyageurs, les ethnographes et les folk-loristes sur la civilisation, les usages, les coutumes, les croyances, les préjugés, la littérature et l'art des peuples primitifs, afin de nous montrer qu'il existe sous le rapport ethnographique de grandes analogies, allant quelquefois jusqu'à l'identité complète, entre l'humanité primitive et les basses classes de la plupart des peuples civilisés. Il en est de même des sentiments moraux et des « organismes » mentaux.

Dans la dernière partie de l'ouvrage l'auteur nous fait assister aux causes mêmes qui produisent l'infériorité physique, ethnographique, morale et intellectuelle des basses classes. Ces conditions qui peuvent se résumer dans les mots *misère et pauvreté*, tiennent à l'alimentation insuffisante et mauvaise, au travail excessif et à la fatigue, aux mauvais logements et au séjour dans l'atmosphère viciée des usines. De nombreuses données statistiques viennent à l'appui de ces constatations.

Dr S. Jankelevitch.

L.-G. Lévy, **La Famille dans l'antiquité israélite**. Paris, F. Alcan, 1905, in-8, 296 pp.

Les recherches de l'auteur portent sur une période qui s'étend des origines de l'israélitisme jusqu'à l'exil de Babylone et utilisent, comme principale source, les livres qui composent l'Ancien Testament et dont il contrôle et confronte les indications avec celles fournies par les études assyriologiques, arabologiques, par l'épigraphie sémitique, la Septante, les Apocryphes, par Philon, Josèphe, les Targoumim et les plus anciens écrits rabbiniques.

Il semble, en effet, résulter des données fournies par l'Ancien Testament que la famille forme « le pivot et l'axe de la vie israélite », et que les institutions familiales se sont ressenties de cette « idée de vie », de ce « culte de la puissance fécondante et génératrice » qui « a joué un rôle de premier ordre dans les croyances des Hébreux ». Nous ferons remarquer qu'une pareille idée et qu'un pareil culte sont déjà l'indice d'une civilisation assez avancée, et lorsque l'auteur nous dit que le patriarcat constitue la plus ancienne organisation familiale israélite, cela signifie seulement que les sources qu'il utilise et dont un grand nombre sont de beaucoup postérieures aux époques auxquelles elles se rapportent ne remontent pas plus haut que le régime patriarcal. On peut en dire autant du totémisme et du culte des morts: l'auteur n'a pas de peine à prouver que ni l'un ni l'autre ne trouvent dans l'Ancien Testament des preuves en faveur de leur existence, mais ceci n'est vrai que pour la période qu'embrassent ces sources ; en fut-il de même pendant l'époque ou les époques antérieures à ces sources ? L'auteur avoue lui-même que même en ce qui concerne l'Ancien Testament « certaines analogies peuvent séduire » et nous faire croire à l'existence et du totémisme et du culte des ancêtres. Ces « analogies » ne seraient-elles pas des réminiscences d'un passé plus reculé ?

C'est la famille *lato sensu*, le clan, organisation à la fois économique et religieuse, qui constitue l'unité sociale fondamentale de l'antiquité israélite. L'auteur nous décrit la composition du clan, comprenant le patriarche, ses femmes et ses enfants, ses esclaves et ses gherim, nous décrit les rapports qui existaient entre les différents membres du clan, le rôle de chacun d'eux, la forme du mariage, les empêchements matrimoniaux, les rapports entre les vivants et les morts, la détermination des degrés de parenté.

C'est l'exposé statique de la famille israélite. La description que nous en donne l'auteur sous le rapport dynamique, en ce qui concerne son évolution dans le temps, nous a moins satisfait. Pourquoi la vendetta qui d'abord s'exerçait contre tous les membres du clan auquel appartenait le coupable et par tous les parents de la victime, finit-elle par se circonscrire et devenir une affaire privée qui ne regarde que le parent le plus proche de la victime et le coupable ? D'où sont venus les limitations, les restrictions de la puissance paternelle et l'élargissement des droits de la

femme en tant qu'épouse et fille ? Pourquoi la « gheoullah » qui obligeait le plus proche agnat à épouser la femme du défunt qui ne laisse pas d'enfant, se transforme-t-elle en lévirat ou obligation pour le seul beau-frère, obligation à laquelle la loi permettait plus tard d'échapper par la « haliçah » ? L'auteur a beau nous dire qu'il s'agit là d'une moralisation progressive sous l'empire de l'idée prophétique. Mais cette idée elle-même doit certainement sa naissance à certaines conditions plus précises, plus positives, et ce sont ces conditions que l'auteur néglige de mettre en lumière, isolant d'une façon excessive l'ensemble de phénomènes qu'il étudie de tous les autres ordres de phénomènes. Nous pourrions en dire autant de la notion de l'inceste qui n'est pas propre aux Israélites seulement, mais se retrouve chez un grand nombre de peuples primitifs. Dire qu'elle résulte d'un raffinement, d'une élévation du sens moral c'est prendre la cause pour l'effet. L'explication purement physiologique nous semble insuffisante, et sur ce point nous donnons raison à M. Lévy qui cite l'objection de M. Durkheim, d'après lequel des mariages autrement dangereux pour la santé et la pureté de la race ont été de tout temps tolérés et le sont encore de nos jours. Il est possible qu'il s'agisse là d'une aversion instinctive qui serait elle-même, d'après Westermarck, un effet de la cohabitation ou, avec moins de vraisemblance à notre avis, d'un cas particulier de tabou (Durkheim). Quoi qu'il en soit, le phénomène paraît trop complexe et résultant de causes trop multiples, pour qu'on puisse y voir l'effet du seul « sens moral » inhérent pour ainsi dire à l'humanité, même la plus primitive.

Dr S. Jankelevitch.

Jules Gay. **L'Italie méridionale et l'empire byzantin, depuis l'avènement de Basile Ier jusqu'à la prise de Bari par les Normands (867-1071)**. Paris. Fontemoing, 1904, 636 pages 8°.

C'est avec raison que M. Gay a consacré à ce sujet un volumineux ouvrage, car la question exigeait, pour quiconque désirait la traiter en détail et avec un soin minutieux, un développement considérable.

L'œuvre grandiose de Justinien, après la chute de l'exarchat de Ravenne et les désastres des VIIe et VIIIe siècles, semblait à jamais compromise. L'Italie méridionale, en butte à de nombreux périls, incapable de résister aux débuts de l'invasion sarrasine, semblait échapper désormais, sinon à l'influence, du moins à l'autorité de l'empereur de Constantinople.

La politique habile de Basile Ier, le fondateur de la dynastie macédonienne, répare en quelques années les désastres des règnes précédents. De nouveau, la bienfaisante influence de Byzance se fait sentir dans l'Italie méridionale : les efforts de Nicéphore Phocas pour restaurer d'une

façon durable la puissance byzantine dans cette région et achever l'expulsion des Sarrasins sont couronnés de succès.

Le livre III, qui nous a paru particulièrement intéressant, nous montre l'administration byzantine à l'œuvre; Byzance a vaincu : maintenant elle organise; elle crée des thèmes, elle règle de son mieux les relations entre les Byzantins et la population lombarde, les rapports entre protecteurs et protégés; elle s'efforce de faire entrer peu à peu les anciens notables lombards dans les cadres de l'administration byzantine, et de resserrer les relations entre la cour de Constantinople et le monde latin, de ménager de son mieux la nécessité d'imposer un clergé grec à une population latine.

Malgré tout, la puissance byzantine ne tarde pas à décliner : la lutte contre les Sarrasins, l'intervention germanique, les invasions normandes épuisent l'empire, que son alliance éphémère et peu durable avec le pape ne saurait sauver de ses ennemis, du progrès de l'occupation normande. La lutte se termine à la prise de Bari qui sépare définitivement la destinée de l'Italie méridionale de celle de l'empire d'Orient.

L'ouvrage se termine par une très intéressante étude sur l'état politique, l'administration, la civilisation de l'Italie méridionale au xie siècle. M. Gay nous montre, d'une façon très juste, comment on peut voir, grâce à la place qu'occupe le droit byzantin à côté du droit lombard et du droit romain dans l'Italie méridionale, « la véritable nature du gouvernement byzantin et l'habile souplesse avec laquelle il s'adapte aux conditions locales ».

Nous laissons, avec M. G., l'Italie méridionale à un haut degré de richesse et de prospérité, grâce à un développement économique remarquable, aux richesses inépuisables de son sol, à l'expansion de sa marine marchande, de son commerce, au progrès intellectuel qui s'y manifeste.

Disons tout de suite que l'ouvrage de M. G. est remarquable avant tout par sa documentation forte et précise : Grecs, Latins, Arabes, l'auteur a mis tous les recueils, toutes les collections, toutes les sources qui pouvaient lui être utiles à contribution avec une conscience qui lui fait honneur. Un voyage en Italie, des études faites aux bibliothèques de Naples, de Brindisi, aux archives du Mont Cassin l'ont mis à même de consulter avec fruit des documents inédits sur le sujet de son livre. Ces matériaux, savamment mis en œuvre, lui ont permis de discuter et d'éclaircir des questions intéressantes, de mettre en lumière, après les avoir recherchés et contrôlés, certains points jusqu'ici restés dans l'ombre : nous lui savons gré d'avoir, entre autres, mis au jour le rôle jusqu'ici laissé obscur par les historiens, de Basile, de nous avoir montré avec bonheur « ce qu'il y avait de personnel et de nouveau dans sa politique », l'habileté avec laquelle il sait tirer parti des circonstances favorables « pour s'introduire de plus en plus dans les affaires de l'Italie méridionale et pour réaliser plus sûrement le dessein d'abord assez vague, que ses succès même l'aident à concevoir plus nettement ».

Si nous nous demandons maintenant quelles sont les conclusions qui ressortent de cette étude, nous n'y trouvons rien d'absolument nouveau :

M. G. a seulement insisté sur le rôle décisif de protection, trop longtemps laissé dans l'ombre, que les empereurs ont joué contre l'Islam. M. G. dans son long ouvrage nous amène à cette idée que la restauration de la puissance byzantine dans l'Italie méridionale n'était pas une œuvre factice et destinée à tomber d'elle-même. L'œuvre de la dynastie macédonienne fut importante : ses bienfaits furent incontestables. A l'imminence du péril arabe, seul l'empereur byzantin pouvait résister; à l'appel désespéré du pape contre l'Islam, seul il pouvait répondre. Seule, Byzance pouvait reprendre Tarente, chasser les Sarrasins et les Arabes. Seule, son influence, à côté des prétentions carolingiennes, pouvait donner la paix et la tranquillité à l'Italie du Sud. Mais des luttes intérieures et extérieures, soutenues d'un autre côté, forçaient Byzance à l'inaction devant un danger menaçant. Sa bonne administration, l'esprit de conciliation de ses gouverneurs, le respect qu'ils eurent de l'administration indigène et des coutumes locales, l'énergie même de ce gouvernement, ne pouvaient résister devant le flot de l'invasion normande. La suprématie byzantine fut écrasée en Italie, mais non l'influence byzantine qui laissa à ce pays le souvenir de sa civilisation brillante et aux Normands vainqueurs le prestige de son ancienne administration.

Le livre de M. G., en général bien construit et bien mené, n'en est pas moins d'une lecture assez ardue. Le caractère très général du sujet obligeait l'auteur à entrer dans une foule de détails très divers qui parfois s'opposent quelque peu à l'unité du livre, en sectionnant les développements. Malgré un effort constant et très louable pour contenir le plus possible des questions différentes en des chapitres différents, on a quelque peine à se reconnaître dans ce travail si plein de faits et d'idées, construit d'ailleurs d'après des documents qui devaient être parfois difficiles à raccorder les uns aux autres.

E. Baron.

Rodolfo Mondolfo, **Saggi per la storia della morale utilitaria**. II. *Le teorie morali e politiche di C. A. Helvetius*, in-8°, 141 p. Padoue et Vérone, Fratelli Drucker, 1904.

Dans un premier essai sur *l'Histoire de la morale utilitaire*, M. Mondolfo avait étudié *la Morale de Hobbes*; dans celui-ci, il étudie *les Théories morales et politiques d'Helvétius*. — 1) Sensualiste conséquent, Helvétius qui a réduit l'âme à une puissance *passive*, la *sensibilité physique*, se refuse à admettre en morale des sentiments innés. C'est pourquoi, s'il néglige de combattre l'intellectualisme moral, disparu en France avec les Cartésiens, il s'efforce de réfuter le *sentimentalisme*. L'homme n'est ni bon par nature (Rousseau), ni mauvais (Hobbes) ; il est moralement aussi *table rase*. Seul, le *milieu* fera sa nature morale ; de là, la primauté de la loi et de l'*éducation*. — 2) Helvétius, imitant en mo-

rale la méthode condillacienne, réduit tous les sentiments à la recherche du *plaisir physique*; il pense par là dépasser les thèses de Hobbes (amour de la puissance) et de La Rochefoucauld (amour-propre); mais il se contente d'une réduction immédiate, grossière et inefficace, ne sachant pas tirer parti des lois de l'association. — 3) La théorie de la volonté nous présente celle-ci comme déterminée par le seul *intérêt*; au reste, la liberté est exclue (demeurant un mystère théologique) comme impliquant des effets non réductibles à leurs causes. Et, se distinguant en cela de Hobbes, Helvétius n'envisage la conduite que du point de vue des actes; il laisse les *intentions* de côté, comme impénétrables, et il pense que cette interprétation est conforme à l'utilité générale. — 4) L'intérêt est le *principe de l'approbation* (individuelle ou sociale) des actes; de la variabilité des intérêts résulte la variabilité de cette approbation; l'essence des actes n'y entre pour rien. — 5) La *vertu* ne peut consister que dans la recherche de l'*intérêt public*; on ne peut que concevoir pour l'instant une vertu *universelle*; pourtant celle-ci est mécaniquement amorcée par l'équilibre provisoire qui s'établit entre les nations (ici encore Helvétius se sépare de Hobbes et pousse plus loin que lui la rigueur du mécanisme). La grande tâche de la législation est de mettre en harmonie les intérêts privés avec l'intérêt public. — 6) La *morale* se ramène ainsi à la science de la *législation*. Les récompenses et les peines sont les moyens d'harmoniser l'intérêt public et l'intérêt privé. La morale est donc l'œuvre de la raison, et non de la *religion*; bien plus, la vraie religion (Helvétius procède ici en partie du *déisme* anglais) se réduit à « la morale fondée sur des principes vrais ». — 7) Le problème moral n'est autre que celui de la *félicité*. Helvétius place celle-ci, comme le faisait Hobbes, dans le *désir*; mais il pense échapper à l'hostilité qui en résulte entre les individus de qui les désirs vont toujours croissant, par sa théorie des désirs physiques à satisfaction aisée et égale pour tous (faim et sommeil) et du travail modéré imposé par la loi comme moyen d'assurer cette satisfaction. Il ne s'aperçoit pas qu'il contredit par cette réduction simpliste aux plaisirs physiques sa théorie des récompenses nécessaires. — 8) Plus conséquent que Hobbes aux principes posés par celui-ci, Helvétius combat la thèse de l'absolutisme, comme contraire au triomphe de l'intérêt général. Il en arrive à des formules voisines de la *Déclaration des droits*, et, souhaitant une république *démocratique*, il voit dans la souveraineté du plus grand nombre et la *liberté* la plus complète (donc la libre discussion) le moyen de faire triompher l'intérêt général. — 9) Guyau a exagéré le caractère original des théories d'Helvétius; les matériaux dont le système est fait se retrouvent chez divers précurseurs, de Bacon et Hobbes à Hume, en passant par La Rochefoucauld, Locke et Mandeville. D'autre part, le simplisme de la thèse d'Helvétius sur le *plaisir physique* et de son autre thèse sur l'égalité originelle constitue un grave défaut. Mais, s'il n'est pas original dans l'énoncé des principes, il l'est dans l'application de ceux-ci, et surtout dans sa doctrine de la *liberté*, et dans sa doctrine de la *démocratie*. Sur la question de la liberté, il est le précurseur de Stuart Mill. Il est vrai qu'il est

en désaccord avec Mill sur deux points. La liberté convient, d'après lui, à la période préparatoire ; une fois la conscience publique formée par la législation, le rôle de la liberté disparaît. D'un autre côté, Helvétius n'admet pas de droits *individuels*, et il aboutirait logiquement à un *socialisme d'État* ; Stuart Mill est *individualiste* et attribue à l'État un rôle purement négatif. Tous deux expriment en cela et le caractère de leur race et (surtout) les conditions de leur époque.

J. SEGOND.

VICTOR DELBOS. **La philosophie pratique de Kant**. Paris, Alcan, 1905, 756 pp., in-8°.

On ne risque pas de négliger la signification exacte d'un système « quand on a tâché de suivre de près le travail d'esprit par lequel se sont peu à peu enchaînées et définies les pensées qui le composent ». Cela est vrai surtout du système de Kant : « l'expliquer, c'est en suivre la formation historique » (Kuno Fischer). C'est dans cet esprit que M. Delbos, traitant de la doctrine de Kant du point de vue de sa philosophie pratique, reconstitue en dehors de toute finalité conventionnelle les démarches successives par lesquelles elle a été constituée, tâche d'autant plus délicate et attachante dans le cas particulier, que le système ne se borne à refléter ni la personnalité de l'auteur, ni les influences d'éducation, de milieu et de lectures. Chez un penseur du caractère de Kant, réglant tout dans sa vie par principes, la personnalité « se forme par la méditation du système » et les influences qui interviennent au cours de ce travail de formation sont choisies et acceptées à la suite d'un libre débat bien plutôt que subies sans réserves. C'est ainsi que, du piétisme d'ailleurs largement rationalisé par Schultz, il retiendra « la pure inspiration morale, l'idée du mal à vaincre », mais il s'affranchira du formalisme minutieux de pratiques extérieures inhérent à l'éducation piétiste.

Dans la détermination des idées directrices du système, autant que des opinions qui présentent la Critique de la Raison pratique comme un recul de la pensée de Kant et comme un repentir de ses hardiesses anti-dogmatiques, il faut se défendre de l'illusion par laquelle Kant lui-même a pu croire après coup, que sa morale « avait suscité sa critique ». Si la science lui donne occasion de prendre « la raison sur le fait de son triomphe » l'auteur de la Critique de la Raison pure qui a été un enthousiaste de Newton, ne peut avoir eu pour unique but « d'abolir le savoir afin d'obtenir une place pour la croyance ». Mais dans les opuscules et les ouvrages de la première partie de la carrière de Kant n'apparaissent pas moins en préparation les divers éléments de la philosophie pratique, idée d'une conviction de l'existence de Dieu qui ne devrait rien à une démonstration en règle, distinction du sentiment moral pur et des sen-

timents moraux auxiliaires jouant le rôle de vertus adoptives à côté de la vertu authentique, définition du premier par la dépendance sentie de la volonté particulière à l'égard de la volonté universelle, perspective que la vie morale nous ouvre sur un monde intelligible des Idées, opposition de la nature et de la raison, etc.

Le concept d'une causalité libre des actions humaines s'identifiant avec la cause inconditionnée des phénomènes naturels, grâce à la distinction du monde phénoménal et du monde nouménal, forme le moyen terme entre les deux Critiques. Dans la Critique de la Raison pure (cela est visible surtout d'après la deuxième édition de l'ouvrage), la réfutation de la doctrine dogmatique sur les Idées comme existences ou représentation des existences, n'est pas une réfutation pure et simple mais plutôt une « transposition critique », conçue dans un esprit tout platonicien, semble-t-il, par laquelle les Idées sont appelées à réagir sur l'exercice de notre pensée qui trouve en elles son stimulant et son achèvement, à la condition qu'elles ne soient pas transformées par nous en intuitions. Le type de ces choses en soi fort éloignées de s'imposer du dehors à la raison ainsi que des objets, est précisément la liberté qui, s'identifiant avec la causalité des choses, en soi, fonde le réel quant à son principe. Mieux qu'une explication dogmatique de la liaison entre le monde nouménal et phénoménal, elle les fait communiquer effectivement. Par là un domaine d'application est ouvert dans la morale aux idées transcendantales de la raison pure, et notamment à l'idée de Dieu comme principe de l'unité systématique du monde.

Ce concept de la liberté qui est dès maintenant le centre du système, est aussi le concept constitutif de la philosophie de l'histoire de Kant. C'est dans cette partie de sa doctrine qu'il se trouve mis en rapport intrinsèquement avec l'idée de loi, en tant que la liberté apparaît à Kant comme la fin et la loi d'une évolution rationnelle de l'humanité. La liberté c'est ici le droit, le droit qui est en quelque façon la paix, mais non pas entendue comme un état idyllique, au contraire, une paix active et sans repos, émergeant du conflit des individus et des conflits des peuples, un ordre juridique. Les destins font concourir l'homme par ses actes les plus irrationnels à la réalisation d'une sorte de règne de la raison, qui est l'affaire du genre humain (et notamment des États), s'il est en opposition avec les aspirations de la nature individuelle. Or la conscience humaine et sa discipline est précisément « une anticipation de cette fin du développement historique ».

C'est peut-être ce dualisme de la nature et du genre humain, des fins empiriques de l'individu et des fins rationnelles de l'homme, que révèle le mouvement de l'histoire, approfondi et élargi, qui acheminera Kant dans la Métaphysique des mœurs, à poser la loi morale comme existant pour les êtres raisonnables en général, et non seulement pour l'homme, et comme étant une loi autonome que les êtres raisonnables, formant une société des esprits, se dictent à eux-mêmes. L'idée transcendantale de la liberté trouve ici sa réalisation concrète dans la notion d'une loi qui se confond avec la forme du vouloir en général, et qui exclut d'une façon

rigoriste tout mélange de l'expérience et des mobiles sensibles avec la raison. Par cette déduction de la loi morale et de l'idée du souverain bien, ainsi que des conditions supra-sensibles de la réalisation du souverain bien, se vérifie la prédiction « d'une métaphysique immanente née de la critique et éliminant en la remplaçant la métaphysique transcendante ». L'idée d'une liberté qui n'est pas seulement la spontanéité dont l'homme a conscience, « forme la clef de voûte de tout l'édifice du système de la raison pure y compris la spéculative ». La notion d'un monde intelligible d'autre part a un rôle directement essentiel dans la morale de Kant, en tant que la racine du devoir et du caractère, « ou de ce qui élève l'homme au-dessus de lui-même, de ce qui le lie à un ordre de choses que l'entendement seul peut concevoir, ne peut être que la liberté et l'indépendance à l'égard du mécanisme de la nature entière. Et comme la raison spéculative, la raison pratique a aussi, dans la question du souverain bien, ses antinomies que la critique résout en donnant pour achèvement à la morale, la religion.

Les rapports étroits du sublime avec le sentiment moral rattachent d'autre part la critique de la faculté de juger à la critique de la raison pratique. Non seulement le sublime, mais le beau, ne peuvent être goûtés que par un être « qui attache son intérêt au bien moral ». Car cet art, cette finalité sans fin que nous admirons dans la nature, rencontre précisément le but final qui la complète dans l'être moral, lequel a sa destination en lui-même et dépasse en quelque façon le monde naturel. Cette disposition à fonder le goût sur la moralité implique une limitation des droits du génie par la discipline de la raison classique ; et d'autre part en réservant le génie aux seuls artistes, Kant (ici encore très platonicien, nous semble-t-il) le conçoit comme une merveille de la nature, mais lui interdit de « se donner comme mesure de toute vérité en tout ordre de choses, et de prétendre enfermer le secret de tout », par un empiètement de l'inspiration et de l'allégorie sur la puissance de l'esprit scientifique. Plus littéralement encore que la beauté, laquelle se borne à symboliser la liberté et la moralité, la finalité en tant que fil conducteur indispensable pour la compréhension des productions naturelles « ouvre le monde à l'influence de cette faculté d'agir par principes qui est la volonté », et c'est par là que la Critique du Jugement « prononce l'accord de la nature et de la moralité ».

Dans *La Religion dans les limites de la pure raison,* Kant étend sa philosophie éthico-religieuse jusqu'à la confronter avec le christianisme. Il y pose comme étant la religion proprement dite, l'Église universelle, invisible, dégagée de plus en plus des formes extérieures, qui « ne prononce aucune exclusion, et dont la secrète influence devrait inviter les Églises existantes à élargir les formules de leur orthodoxie ». L'importance qu'il donne à la doctrine théologique du mal radical, lequel nécessite dans la vie présente l'organisation d'une société spirituelle en forme d'Église, n'empêche pas qu'il ne maintienne « la subordination de la piété à la vertu », et ne mette en garde contre certains sentiments suscités par la prédication et l'enseignement religieux, sentiments de crainte ou

de fausse sécurité « également éloignés de la confiance salutaire, qu'éprouve l'homme qui commence à bien agir, dans le triomphe final du bien ». Le rôle de la critique a été ici et ailleurs de fixer un équilibre, dans le cas particulier un équilibre entre la religion rationnelle et la religion positive. On pourrait vouloir retrouver dans ces pages ce qu'il y eut de meilleur et de plus positif dans le puissant esprit de tolérance religieuse qui anime les philosophes du XVIIIe siècle ; et sans doute aucune hardiesse de l'époque où il vécut n'a été théoriquement étrangère à la pensée de Kant, si l'on songe que ce grand esprit, malgré ses idées étatistes, a senti toute la sublimité de la Révolution. Toutefois on risquerait de se laisser entraîner trop loin par ces rapprochements, et c'est ici le cas de rappeler, suivant la sage parole de M. Delbos, que « le rôle de la Critique est de poser une limite », limite facile à dépasser dans un sens comme dans l'autre, dans le sens du dogmatisme religieux ou de la libre pensée. Sur ce point et sur bien d'autres, sur la question des postulats de la morale notamment, le danger est de ne retenir de la doctrine de Kant et de n'y envisager que certains résultats très simples se réduisant à « une philosophie toute populaire, sans tenir compte de l'effort compliqué et rigoureux dont elle est issue ». Autre chose est un dogmatisme réduit à quelques affirmations, autre chose est la Critique. Ainsi dans la *Doctrine du Droit* l'idée d'une cité universelle, comme tout autre noumène, est moins une fin, un objet envisagé comme réalisable dans un avenir prochain, qu'une maxime pour la pratique, une règle obligatoire. Il y a un usage immanent de cela même qui peut paraître irréalisable au regard de notre expérience. Là est l'unité du système. Toutefois, dans le cas particulier, les faits remplissent Kant de confiance dans l'avenir ; il y a ici plus qu'une possibilité réservée par la critique au delà de la portée de notre expérience. « Un phénomène tel que la Révolution d'un peuple de riches facultés spirituelles », dût-il réussir ou échouer, « manifeste, selon lui, une faculté de tendre au mieux, méconnue par les politiques ». Nous retrouvons ici sa philosophie de l'histoire, rationaliste et optimiste en ce qui concerne les destinées de l'espèce, en contraste avec ses idées éthico-religieuses, dominées à tel point par la croyance au mal radical qu'il admet comme possible qu'aucun acte de bonne volonté ait jamais été accompli sur la terre. « La loi providentielle agit moins immédiatement pour la réalisation du souverain bien moral que du souverain bien politique. » Par là il semble peut-être réserver dans le premier domaine une place plus importante à la causalité libre, non sans lui donner d'autre part pour tutelle « les institutions sociales, les œuvres de la civilisation dépassant la portée des volontés individuelles et devenant les conditions contraignantes de leur développement ». Dans ce point de vue qui embrasse la philosophie pratique tout entière, morale et politique, se manifeste une fois de plus le dualisme essentiel du système et son mode de construction éminemment dialectique. Bâti tout en oppositions minutieusement agencées, il est la traduction fidèle de l'attitude critique d'un philosophe dans l'esprit duquel les influences antagonistes font équilibre aux influences, qui se garde de tout dogmatisme

d'où qu'il vienne, et même du dogmatisme interne des résultats acquis, attitude critique dont le modèle ne peut mieux être mis sous nos yeux pour réagir efficacement sur la philosophie présente que grâce à des exposés minutieusement objectifs, tel que l'ouvrage considérable que nous venons de parcourir, et qui nous rend, dans leur discontinuité véridique tous les mouvements, les hésitations, les démarches antinomiques de la pensée de Kant ajustant les pièces de son système.

J. Pérès.

REVUE DES REVUES

La Critica. Rivista di letteratura, storia e filosofia, diretta da B. Croce. Anni I et II. Napoli, Via Atri, 23.

Cette Revue a été fondée dans un double but et pour satisfaire à un double besoin : un besoin général qui se fait également sentir dans quelques autres pays, en France en particulier, et un besoin spécial, propre à l'Italie.

Nous possédons en France un grand nombre de revues savantes, scientifiques et philosophiques, qui ne sont accessibles qu'aux spécialistes ou aux personnes possédant une culture très étendue et ne sont lues que par eux. Quant au grand public, il est réduit à se contenter de la lecture de quelques revues générales, dont la plupart sont des recueils plutôt que des revues, à la rédaction desquels ne préside aucune idée directrice, où l'on rencontre pêle-mêle les noms les plus disparates, où à la qualité de la production supplée très souvent le nom de l'auteur. Ces revues bornent leur ambition à amuser le lecteur, à lui servir de passe-temps, au lieu de le renseigner sur la marche des idées, de lui fournir un aperçu général du mouvement intellectuel moderne. C'est dire que la partie critique de ces revues est réduite au minimum. C'est devenu un lieu commun de dire qu'il n'existe plus en France de critique littéraire : limitée à des comptes rendus laconiques et invariablement élogieux en ce qui concerne les ouvrages littéraires français, elle ignore très souvent les productions littéraires de l'étranger. Quant aux ouvrages qui sortent du cadre de la littérature proprement dite, c'est encore aux revues spéciales qu'il faut s'adresser pour en trouver mention.

C'est à ce défaut qu'a voulu parer M. B. Croce en fondant sa revue, laquelle s'adresse en effet au grand public italien et lui offre un aperçu vraiment critique du mouvement général des idées dans les pays civilisés modernes. Mais, ainsi que nous l'avons dit au début, cette revue poursuit encore un autre but, répond à un besoin particulier, spécial au public italien. Absorbée pendant une bonne partie du siècle dernier par les luttes pour l'indépendance et pour l'unité, l'Italie n'a pas eu le temps ni la possibilité sociale et politique de se consacrer à la culture des idées proprement dites, d'apporter sa contribution nationale au mouvement intellectuel de l'Europe. Une fois sortie de la crise, elle s'était aperçue que la tradition nationale était rompue et que son bagage intellectuel propre se réduisait à peu de chose. Et comme, d'un autre côté, on ne pouvait pas vivre éternellement sur les souvenirs glorieux de la période

héroïque, il ne restait pas autre chose à faire qu'à accepter les idées que d'autres peuples ont eu le temps d'élaborer et qui sont devenues le patrimoine commun de l'Europe, et à chercher à les développer, en les appropriant autant que possible à l'esprit et au génie de la nation. Nous n'avons pas besoin de rappeler la part considérable que l'Italie du Risorgimento a prise au mouvement scientifique proprement dit, les nombreuses contributions qu'elle a apportées à tous les domaines de la science. Elle ne négligea pas davantage le domaine des idées générales : littérature, philosophie, sociologie, critique historique ont vu naître une foule de travaux d'une valeur inégale, mais se rattachant tous aux principaux courants de la vie intellectuelle de l'Europe en général, et témoignant d'une curiosité intellectuelle vraiment universelle — qu'il est même permis, à un certain point de vue, de considérer comme trop cosmopolite, trop éclectique.

La revue de M. Croce, tout en donnant satisfaction à cette curiosité intellectuelle qui est devenue chez le public italien un véritable besoin, se propose en outre d'assigner à chaque production nationale la place qui lui revient; de montrer jusqu'à quel point elle est conforme à l'esprit national, dans quels rapports elle se trouve avec la vie nationale, et l'influence qu'elle a exercée sur cette vie. Faisant abstraction des différences d'écoles qui ne sont à ses yeux que différences d'étiquettes, n'ayant lui-même de prédilection pour aucune école particulière, il applique aux œuvres qu'il analyse la méthode rigoureusement historique qui tient compte des conditions sociales et politiques dans lesquelles cette œuvre est née, et le point de vue de ce qu'il appelle « l'idéalisme réaliste » ou « antimétaphysique » : ce point de vue n'est autre « que celui des traditions de pensée qui furent interrompues après l'accomplissement de la révolution italienne et qui impliquait l'idée de la synthèse spirituelle, l'idée des *humanités* ».

C'est ainsi que M. Croce a donné, pendant les deux premières années d'existence de sa revue, une série d'articles remarquables sur les principaux littérateurs italiens du Risorgimento, depuis le vétéran Carducci, en passant par de Amicis, Fogazzaro, d'Annunzio, Mathilde Serao, Giovanni Verga, Salvatore Giacomo, jusqu'à des *poetae minores* tels que Boito, Tracheti, Zanella, Proga, Betteloni, Zendrini, Chiarini, Costanzo, etc. Ces articles, auxquels font suite des revues bibliographiques très étendues, ne contribueront pas peu à la compréhension de ces auteurs dont quelques-uns jouissent en France d'une grande popularité.

Non moins intéressante est la série d'articles de M. Gentile sur la Philosophie italienne après 1850, et notamment sur les sceptiques Giuseppe Ferrari, Ausonio Franchi, Bonaventura Mazarella, sur le platonicien Terenzio Mamiani.

La plus grande partie de la revue enfin est consacrée à des comptes rendus très étendus et véritablement critiques de la plupart des ouvrages principaux, d'un caractère plus ou moins général et philosophique, qui ont paru pendant ces deux années dans les principaux pays européens. C'est une véritable revue du mouvement intellectuel en Italie et dans le

reste de l'Europe, agrémentée d'un grand nombre de communications, de notes et de discussions portant sur des questions d'un intérêt actuel.

Nous conclurons en exprimant une fois de plus le regret qu'il n'existe pas encore en France de revue de ce genre et en souhaitant à *La Critica* de dépasser le terme des dix années que la modestie de M. Croce ose à peine lui souhaiter comme maximum d'existence.

Dr JANKELEVITCH.

BULLETIN CRITIQUE

HISTOIRE GÉNÉRALE.

Henry Sage. **Dom Philippe de Bourbon, infant des Espagnes, duc de Parme, Plaisance et Guastalla (1720-1765) et Louise-Elisabeth de France, fille aînée de Louis XV (Madame Infante).** Paris, Cerf, 1904, in-8°, x-87 pages. — L'opuscule de M. S. se lit avec facilité : la composition en est rigoureuse, le style agréable, quoique parfois un peu précieux ; de plus, il est luxueusement imprimé et orné de deux belles planches reproduisant les portraits de D. Philippe et de Mme Infante qui se trouvent au Musée de Versailles. Mais ce mémoire rendra-t-il de réels services à ceux qui le liront? On aurait, sans nul doute, mauvaise grâce à reprocher à M. S. la brièveté de son récit, l'insuffisance de sa documentation ou l'inexpérience qu'il a montrée en certains endroits. L'inexpérience, très relative, de l'auteur s'est surtout trahie par des renvois malencontreux à des ouvrages tels que l'*Histoire générale* de Lavisse et Rambaud, l'*Histoire de France* d'Henri Martin, la *Biographie universelle* de Michaud, etc. (Voir p. 16, n. 1 ; p. 19, n. 3 et 5 ; p. 22, n. 4 ; p. 25, n. 2 ; p. 49, n. 1 ; p. 52, n. 3 ; p. 59, n. 2 ; p. 65, n. 2 ; p. 79, n. 3.) L'insuffisance de la documentation est en quelque sorte voulue, puisque l'on n'a pas essayé d' « épuiser les sources possibles du sujet » et qu' « il n'entrait pas dans la donnée de ce travail d'aller à toutes les collections d'archives, aux grands dépôts étrangers, sans la consultation desquels on ne peut pas se dire informé d'un sujet historique » (cf. p. viii). D'ailleurs, si M. S. s'est borné à utiliser quelques cartons des Archives Nationales (K. 1356, KK. 1370, KK. 1372), des lettres de Noailles et d'Aldewa (Bibliothèque Nationale, fonds français, n° 10661), une correspondance de Louise-Élisabeth à son mari (publiée en 1887 par E. de Bauriez, d'après le ms. 1979 des Nouv. acq. franç. de la Bibliothèque Nationale), ainsi que les mémoires des contemporains, d'Argenson, de Luynes, Bernis, etc., lesquels lui « ont fourni la contribution la plus importante » ; s'il n'a même pas exploré, — comme c'eût été, en théorie, son devoir strict, — les Archives du Ministère des Affaires étrangères, il avait, pour cela, de bonnes raisons : sachant que M. Casimir Stryienski préparait, d'après les Archives du quai d'Orsay notamment, un volume sur D. Philippe (paru en 1904), il ne s'est pas cru autorisé à employer les documents qu'un autre allait mettre en œuvre. Inutile de remarquer qu'une pareille délicatesse est toute à son honneur. Quant à la brièveté de l'exposition,

elle s'explique surabondamment par ce que l'on vient de dire : en raison des projets de M. Stryienski, M. S. ne pouvait pas tenter autre chose qu'un essai, ou mieux, qu'une esquisse très rapide (cf. p. VII-VIII). Ceci posé, indiquons brièvement l'économie du mémoire dont nous parlons : le ch. I (pp. 5-36) est consacré à « l'établissement de D. Philippe à Parme » ; le ch. II (pp. 37-49) à « Parme sous l'influence de Louise-Élisabeth » ; le ch. III et dernier (pp. 50-78) au « voyage politique de l'Infante à Versailles (troisième séjour : 3 septembre 1757 jusqu'à sa mort, 6 décembre 1759) ». La conclusion, très sobre (pp. 79-80), présente ce jugement qui nous paraît fort juste : « Dom Philippe, sur le nom de qui se formèrent de grands projets, fut un modeste et un obscur ; il avait de la conscience et de l'honnêteté, peut-être des lumières, mais il n'emprunta d'éclat qu'à la vivacité généreuse d'une femme remarquable, et au talent d'un bon ministre. » Des deux appendices, l'un (pp. 81-82), renferme une « liste curieuse de brochures contemporaines relatives aux Infants et qui existent à la Bibliothèque royale de Parme » ; l'autre (pp. 83-84), un catalogue sommaire des portraits de D. Philippe et de Mme Infante que possèdent soit le Musée de Versailles, soit la section des Estampes de la Bibliothèque Nationale. Ainsi se termine ce très clair et intéressant travail. Une critique cependant, avant de clore notre courte analyse : pourquoi M. S. écrit-il toujours *Dom* au lieu de *Don ?* — L. Barrau-Dihigo.

Giorgio del Vecchio. **La dichiarazione dei diritti dell'uomo e dell' cittadino nella rivoluzione francese.** Genova, Tipogr. della Gioventù, 1903, in-8°, 93 pp. — L'essai de M. G. del Vecchio n'est pas très neuf. Sa thèse est que la déclaration sort des *bills of rights* américains, eux-mêmes sortis du Contrat social, mais il l'expose au moyen de quelques faits noyés dans un pathos philosophique du plus mauvais effet. Le chapitre IV seul offre quelques nouveautés. L'auteur y examine les critiques faites contre la déclaration surtout en Allemagne et en Angleterre ; il connaît bien la littérature du sujet, et montre avec une relative précision la façon de penser à son sujet de Burke, Bentham, Gentz, Fichte et d'autres encore. Sur le sens même de la déclaration, sur son efficacité dans la société moderne, M. del Vecchio dit des choses sensées, obscures, banales, mais qui n'ont qu'une valeur purement personnelle et subjective, et qui ne sont pas à retenir. — G. B.

Boissy d'Anglas. **Boissy d'Anglas et les régicides.** Paris, Champion, 1905, 58 pp., in-8°. — L'hypocrite loi d'amnistie de 1816, en frappant en général les conventionnels régicides, atteignait les représentants qui avaient voté la mort du roi conditionnellement, de façon à gagner du temps, c'est-à-dire à le sauver. En 1816, plusieurs de ceux-ci, au nombre de quarante-six, étaient morts, mais plus d'un exilé de France avait trouvé un refuge inhospitalier en Prusse ou en Belgique. Boissy d'Anglas, pair en 1816, qui avait voté en 1793 contre la mort de Louis XVI, s'en-

tremit en faveur de ses anciens collègues auprès des ministres Richelieu et Decazes, et obtint officieusement des mesures gracieuses à l'égard de certains d'entre eux. Ce sont les lettres de ces conventionnels sauvés définitivement de l'exil adressées à leur bienfaiteur, que le petit-fils de ce dernier, M. le sénateur Boissy d'Anglas, publie dans cette plaquette. Pour Saint-Prix, Rabaut-Pommier, frère de Rabaut Saint-Etienne, Gleizal, Gamon, Bonnesœur, Thomas (de l'Orne), Chedaneau, Delbrel, Plet-Beauprey, Moulin, Giraud, Bouchereau, Taveau, Picqué, Dubois-Dubais, Cambacérès lui-même, nous avons ainsi quelques documents, menus sans doute, mais curieux, tirés uniquement, en dépit du sous-titre, des papiers de la famille Boissy d'Anglas. A la fin de 1818, la situation ambiguë de ces personnages fut précisée : on leur rendit leurs droits civils. — M. Boissy d'Anglas a composé cette plaquette dans un esprit à la fois de famille et de parti qui ne doit pas nous arrêter : en somme, son grand-père a joué, à différentes reprises, un rôle fort honorable sous la Révolution ; le plaidoyer de son petit-fils à l'occasion du camp de Jalès est peut-être mal étayé de preuves, comme sa vive polémique avec M. de Soubeyran de Saint-Prix inutile à cette place (pp. 33-34) ; même la reproduction de l'éloge de Boissy d'Anglas par l'académicien de Jouy, et la préface laudative de feu le député A. Leroy ne diminuent pas l'intérêt anecdotique de ces pages qui honorent trois générations. — G. B.

Désiré Lacroix. **Guerre des Vendéens, 1792-1800**, Paris, Garnier, s. d., VIII—562 pp. 18°. — M. Désiré Lacroix publie dans la *Bibliothèque de Mémoires historiques et militaires sur la Révolution, le Consulat et l'Empire*, chez Garnier, une histoire des guerres vendéennes. C'était là un sujet particulièrement vaste, et sans parler des 6 vol. de Savary, des 4 octavos de Crétineau-Joly, de l'ouvrage de C. Port..., nous ne voulons rappeler que l'œuvre considérable de M. Ch-L. Chassin sur la Vendée patriote. M. Lacroix, étant donné le format restreint de son livre, nous offre donc un résumé. En sous-titre, M. Lacroix nous apprend que ce résumé a été composé *d'après les mémoires de l'époque et les documents officiels*. Il nous permettra à ce propos de lui signaler une « chute » que nous n'attribuons d'ailleurs qu'à la négligence d'un typographe : nous n'avons pas trouvé la bibliographie de ces mémoires et documents officiels, qui peut-être aurait ajouté quelque chose à la valeur de son livre et nous aurait en tout cas permis de le juger plus sûrement. D'autre part, M. Lacroix, qui indique très justement l'influence du clergé dans la naissance du mouvement insurrectionnel, aurait pu insister davantage sur la part qu'il faut attribuer à la « conscription » dans l'accélération de ce mouvement. Quoi qu'il en soit, ses tableaux sont vivants, ses descriptions pittoresques, et les portraits et gravures, remarquablement soignés, achèvent de faire de ce livre ce qu'il est en réalité, un excellent livre de prix. — André Fribourg.

Alfred Marquiset. **La phrase et le mot de Waterloo**, Paris, Champion, 1906, 71 p. — « La garde meurt et ne se rend pas. » Voilà la phrase. Le mot..., tout le monde le connait. Cambronne a-t-il été l'auteur de l'un et de l'autre, de l'un ou de l'autre? Telle est la grave question que M. M. a étudiée : avec un grand soin qui fait honneur à sa conscience historique, il nous a donné la liste de tous les documents — d'ailleurs essentiellement contradictoires — qu'on peut invoquer sur ce sujet, en les classant en deux catégories : pour ou contre la phrase, pour ou contre la paternité du mot. M. M. conclut : *La phrase fut composée après la bataille, mais Cambronne a dit le mot.* Ce mot lui a rapporté la célébrité. Que pouvait-on franchement lui demander de plus? M. Marquiset a eu l'heureuse idée de lui demander une bibliographie très complète de tous les auteurs qui ont écrit sur « Waterloo ». Il faut tenir compte de ce fait pour ne pas traiter sa brochure comme un ouvrage sans aucun intérêt pour la science historique. — E. Baron.

Victor Glachant. **Benjamin Constant sous l'œil du guet.** Paris, Plon-Nourrit, 1906, xxxix-600 pp. 8°. — Ce livre, orné d'un beau portrait de Benjamin Constant par Devéria, contient surtout deux séries de documents inédits : des lettres de Constant à Fauriel (1802-23), et des rapports administratifs sur les campagnes électorales et les voyages du célèbre publiciste en Alsace de 1827 à 1829. Les lettres à Fauriel contiennent plusieurs détails utiles pour l'histoire littéraire. Les rapports sur l'Alsace ont un intérêt très grand : ils nous initient à la vie politique dans un département sous Charles X et montrent quelle surveillance minutieuse la police de la Restauration exerçait sur les députés libéraux; le préfet du Bas-Rhin n'omet rien, pas plus les visites faites dans chaque village par le candidat que les vers lus en son honneur à la fin d'un banquet. M. Glachant accompagne cette utile publication de nombreux renseignements, et de commentaires où il laisse vagabonder sa plume à travers les sujets les plus variés. — Georges Weill.

Hubert Bourgin. **Fourier. Contribution à l'étude du socialisme français.** Paris, Société Nouvelle de librairie et d'édition (librairie Georges Bellais), 1905, 617 p., 8°. — Cet ouvrage, qui est une thèse de doctorat ès lettres, comprend quatre livres. Le premier, sur « les conditions », expose brièvement la biographie de Fourier, le milieu dans lequel il a vécu, puis étudie les auteurs dont il a pu s'inspirer. Le second, sur « l'œuvre », suit dans leur ordre chronologique les écrits de Fourier, donne une courte analyse de chacun, et montre dans quelles circonstances il les a composés. Le troisième livre, beaucoup plus détaillé, sur « la doctrine », contient l'exposé systématique des théories de Fourier : l'auteur examine successivement la méthode qu'il a suivie, sa critique sévère de l'état de choses actuel, le régime qu'il propose de mettre à la place, enfin les moyens

pratiques d'application. Le quatrième livre, sur « l'action », résume l'histoire de l'école fouriériste, et surtout cherche à déterminer quelle fut l'influence de Fourier sur les principaux théoriciens socialistes ou sur le socialisme en général.

Ce livre satisfait aux exigences les plus rigoureuses de la méthode historique par la richesse de la bibliographie, par l'étude minutieuse des textes, et par une critique approfondie qui ne laisse de côté aucun problème sans chercher à le résoudre. On n'avait pas encore un bon travail sur Fourier, sauf l'étude judicieuse, mais très brève, de M. Gide; celui-ci épuise le sujet. Il sera utile également pour l'histoire générale; sans parler de quelques pages précieuses sur la transformation économique de Lyon et de la France vers 1800 (p. 33-46), le quatrième livre contient une sorte de vue d'ensemble sur les idées maîtresses du socialisme, qui peut devenir un excellent instrument de travail pour des recherches ultérieures. Je n'adresserai à l'auteur qu'un reproche de forme : dans son désir d'être clair il abuse des répétitions, comme le prouvent les notes innombrables qui renvoient à une page antérieure ou postérieure du même volume. Il faut se défier un peu moins de l'intelligence ou de l'attention du lecteur. — Georges Weill.

James Guillaume. **L'Internationale.** *Notes et souvenirs* (1864-1878). Tome Ier. Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1905, 302 pp., in-8°. — L'auteur de ce livre, bien connu par ses travaux sur l'instruction publique pendant la Révolution, fut un des fondateurs de la section de l'Internationale au Locle en 1866. Tout en menant une propagande active dans la Suisse française, il se lia d'une étroite amitié avec Bakounine et fut son compagnon de lutte contre Karl Marx. Son ouvrage comprendra trois volumes : le premier, consacré à l'Internationale en Suisse, ira jusqu'en mars 1870; le second racontera le grand conflit, de 1870 à 1873; le troisième contiendra l'histoire des dernières années de l'Association, désormais livrée aux anarchistes seuls, de 1873 à 1878.

Le second et le troisième volume, le second surtout, auront un intérêt plus général; mais celui qui vient de paraître contient déjà des renseignements curieux et nouveaux sur les débuts de l'Internationale, sur les rapports entre bourgeois radicaux et ouvriers socialistes, sur l'activité de Bakounine et ses nombreux projets. M. James Guillaume a compris que des souvenirs vieux de quarante ans pouvaient l'induire en erreur; journaux, brochures, lettres personnelles du temps, il n'a rien négligé pour apporter un témoignage parfaitement sûr. Ce témoignage est d'autant plus précieux que nous avons surtout sur l'Internationale des documents d'origine marxiste; le Mémoire de la fédération jurassienne, composé en plein conflit par les adversaires de Karl Marx (et précisément rédigé par M. G.), est à peu près introuvable; le grand travail si documenté que Nettlau a composé sur Bakounine (en allemand) n'existe pas pour le public, puisqu'il a été autographié à cinquante exemplaires seulement. L'ouvrage dont nous parlons sera donc indispensable à ceux qui vou-

droit porter un jugement définitif sur la grande association prolétarienne. — GEORGES WEILL.

J.-J. CLAMAGERAN, **Correspondance (1849-1902)**. Paris, Alcan, 1906, XIII, 529 pp. 8°. — Clamageran, membre du parti républicain militant sous l'Empire, fut, après 1870, conseiller municipal de Paris, conseiller d'Etat, enfin sénateur inamovible (et même un instant ministre). Les lettres publiées dans ce volume portent la marque de nombreuses coupures; elles ont quand même de l'intérêt, parce que l'auteur y parle sans cesse des deux causes auxquelles il a consacré sa vie, la République et le protestantisme libéral. Comme républicain, il appartient à la génération des Ferry, des Floquet, des Hérold, tous hommes de gouvernement, joignant la passion de la liberté à l'horreur du cléricalisme et à quelque indifférence pour les questions ouvrières. Protestant libéral, Clamageran combat pour les Coquerel contre leurs adversaires orthodoxes. Ces lettres, sans apporter de révélations importantes, servent à faire connaître le personnel et la vie intérieure du parti républicain, surtout pour la période qui va de 1870 à 1889. — GEORGES WEILL.

VICENTE G. QUESADA. **Recuerdos de mi vida diplomática**. *Misión en Estados Unidos* (1885-1892). Buenos Aires, J. Menéndez, 1904, in-8°, 292 pp. (Extrait des *Anales de la Facultad de Derecho y Ciencias Sociales*, VI, 1904). — L'ouvrage de M. V. G. Quesada se compose de deux parties : dans la première (pp. 5-155), l'auteur se borne à transcrire une sorte de journal de sa vie mondaine pendant le séjour qu'il fit à Washington, et ne parle que de dîners, de bals, réceptions ou villégiatures. Dans la seconde partie, malheureusement plus courte (pp. 155-205), il expose la question des îles Malouines (ou Falkland). On sait qu'en 1831 les Etats-Unis occupèrent cet archipel. La République Argentine protesta, mais en vain, contre un tel acte qui lui paraissait être une violation du droit des gens. En sa qualité de ministre à Washington, M. Quesada eut à négocier au sujet de cette affaire : le récit qu'il nous présente ne manque point d'intérêt et pourra être consulté avec profit. On trouvera en appendice (pp. 206-292) une suite de documents relatifs aux négociations de M. Quesada. — L. B.-D.

HISTOIRE RELIGIEUSE.

JULES GAY. **Le pape Clément VI et les affaires d'Orient (1342-1352)**. Paris, Librairie Bellais, 1904, 188 pages in-8°. — M. Gay, dans cette brochure, n'a pas insisté — à dessein — sur le rôle de Clément VI dans les essais infructueux de croisade du XIV° siècle et dans la formation de la ligue navale, dirigée contre la piraterie turque. Ce rôle avait été, en

effet, déjà mis en lumière par des travaux antérieurs. L'auteur s'est plutôt efforcé d'éclaircir et de faire ressortir les rapports du même Clément VI avec les empereurs de Byzance, Jean Paléologue et Jean Cantacuzène, les relations étroites et amicales qui s'établissent entre le pape et les souverains d'Orient, en vue d'un accord — d'ailleurs impossible — entre les deux églises, et avec le vain espoir — en ce qui concerne le pape — de lutter contre l'affaiblissement toujours croissant de l'action politico-religieuse du Saint-Siège. L'ouvrage est sérieusement documenté et d'une lecture intéressante et facile. — E. Baron.

Jean Vrai. **Ephémérides de la papauté.** Paris, Fischbacher, 1904, vii + 358 pp. in-12°. — C'est une œuvre de vulgarisation scientifique écrite dans un but nettement polémique. Il y aurait beaucoup à dire sur un procédé qui consiste à présenter l'histoire d'une institution ayant joué un rôle aussi considérable qu'est celui de la papauté, sous forme de tableaux n'ayant entre eux d'autre lien que celui qui existe entre les feuillets successifs d'un almanach. Ces tableaux, détachés de l'ensemble et qui sont souvent séparés les uns des autres par plusieurs siècles d'intervalle, sont vraiment éphémères, et l'impression qu'ils laissent dans l'esprit du lecteur ne l'est pas moins. Notre prétention n'est pas de défendre la papauté contre les accusations de M. Jean Vrai ; mais peindre les défauts, les vices, les crimes même d'une institution et de ses défenseurs officiels, sans nous faire remonter à leurs causes psychologiques et sociales, est un procédé un peu sommaire et de nature à ne convaincre que les esprits déjà prévenus. Ajoutons que M. Jean Vrai poursuit un but charitable, celui de séparer la cause de la religion elle-même de celle de l'Eglise et d'empêcher la première de se ressentir des attaques dirigées contre celle-ci, car il considère que « sans admettre le chimérique héritage des chimériques pouvoirs de saint Pierre, nous pouvons croire en Dieu, connaître notre responsabilité vis-à-vis de lui et compter sur une justice d'outre-tombe ». — Dr Jankelevitch.

Silvio Pivano. **Il diritto di veto (Jus Exclusivae) nell' elezione del Pontefice.** Torino, Unione tipografico-editrice, 1905, brochure in-8 de 59 pages. — Le dernier Conclave a fait du *jus exclusivae* un sujet d'actualité. Cela explique l'intérêt de l'étude consacrée à cette question par M. Pivano, jeune et savant canoniste, qui est professeur libre d'histoire du droit italien à l'Université de Turin, dans une magnifique publication faite en l'honneur de M. V. Scialoja, l'éminent romaniste de l'Université de Rome. M. Pivano, dans sa brochure qui a été aussi publiée à part, étudie la question en historien impartial et en juriste sévère. Il discute les deux grandes opinions qui divisent le champ : l'une soutenue par M. Wahrmund, l'autre par M. Sägmüller. Sans le suivre dans ses débats historiques, élégants et érudits, il nous suffit de résumer brièvement les conclusions auxquelles il aboutit.

On peut distinguer, d'une façon tranchante, l'*exclusion de voix* et l'*exclusion formelle*. La première n'est qu'une compétition de partis qui se révèle au Conclave ; la deuxième est un véritable *veto* opposé par une des puissances catholiques à l'élection de tel ou tel candidat. On ne peut pas parler d'exclusion formelle, mais seulement d'inclusion et exclusion de voix, avant la bulle de Grégoire XV, *Aeterni patris filius*. L'exclusion formelle commença à se manifester, lors de la décadence de l'exclusion de voix frappée directement par la dite bulle, au conclave d'Innocent X (1644) et, plus clairement encore, au conclave d'Alexandre VII (1655). Avec elle, on n'a pas une vraie participation du pouvoir civil à l'élection du pape, et, c'est pour cela qu'elle put être acceptée par les Conclaves.

En abordant la question proprement juridique, M. Pivano se demande, avec les autres canonistes, si l'exclusion formelle est un véritable droit, ou une espèce de droit coutumier, ou un réel abus accompli par les puissances catholiques grâce à la tolérance passive du Conclave. Et, avec de forts arguments puisés au droit canon, il démontre que l'exclusion formelle n'est ni un abus, ni une simple coutume, mais un véritable droit que les trois puissances catholiques — Espagne, France, Autriche — ont acquis *par prescription*, après plus de deux siècles, vis-à-vis du Conclave. — A. L.

Ouvrages reçus par la Revue et dont il sera rendu compte ultérieurement :

J. Ribera, *Lo científico en la Historia*, Madrid, Apalategui, 1906, in-16.

P. Kropotkine, *L'Entr'aide, Un facteur de l'évolution*, trad. de L. Bréal, Paris, Hachette, 1906, in-16.

Dr S. Jankelevitch, *Nature et Société, Essai d'une application du point de vue finaliste aux phénomènes sociaux* (*Bibl. de phil. contemp.*), Paris, Alcan, 1906, in-16.

Dr A. Pauly, *Darwinismus und Lamarckismus, Entwurf einer psychophysischen Teleologie*, Munich, Reinhardt, 1905, in-8.

E. Millard, *Philosophie de l'Histoire, Les Belges et leurs générations historiques*, Bruxelles, Lebègue, 1902, in-8.

Id., *Une loi historique*, III, *Les Allemands, les Anglais*, Bruxelles, Lamertin, 1906, in-8.

J. Bardoux, *Essai d'une psychologie de l'Angleterre contemporaine, Les crises belliqueuses* (*Bibl. de phil. contemp.*), Paris, Alcan, 1906, in-8.

P. Lacombe, *La psychologie des individus et des sociétés chez Taine, historien des littératures, Étude critique* (*Bibl. de phil. contemp.*), Paris, Alcan, 1906, in-8.

F. Renz, *Jean Bodin, Ein Beitrag zur Geschichte der historischen Methode im 16. Jahrhundert* (*Geschichtliche Untersuchungen*, hgg. von K. Lamprecht), Gotha, Perthes, 1905, in-8.

J. de Morgan, *Les recherches archéologiques, leur but et leurs procédés*, Paris, éditions de la *Revue des Idées*, 1906, gr. in-8.

Dr F. Squillace, *Dizionario di sociologia*, Milan-Palerme-Naples, Sandron, 1905, in-16.

F. Lot, *De la situation faite à l'enseignement supérieur en France*, I et II, Paris, *Cahiers de la quinzaine*, 1906 (14 janv., 11 févr.), in-18.

G. Glotz, *Études sociales et juridiques sur l'antiquité grecque*, Paris Hachette, 1906, in-16.

L. Jacob, *Le royaume de Bourgogne sous les Empereurs Franconiens* (*1038-1125*), *Essai sur la domination impériale dans l'Est et le Sud-Est de la France aux XIe et XIIe siècles*, Paris, Champion, 1906, in-8.

Babeuf, *La doctrine des Égaux*, Extraits des œuvres complètes publiés par A. Thomas (*Bibl. socialiste*), Paris, publ. de la Soc. nouv. de libr. et d'édit., Cornély, 1906, in-16.

D. Lacroix, *Guerre des Vendéens (1792-1800)*, Paris, Garnier, s. d., in-18.

Ch. Schmidt, *La réforme de l'Université impériale en 1811*, Paris, Soc. nouv. de libr. et d'édit., 1905, in-8.

E. Daudet, *La Terreur blanche, Épisodes et souvenirs (1815)*, 2e édit., Paris, Hachette, 1906, in-16.

A. Marquiset, *La phrase et le mot de Waterloo*, Paris, Champion, 1906, in-16.

V. Glachant, *Benjamin-Constant sous l'œil du guet*, Paris, Plon-Nourrit, 1906, in-8.

J.-J. Clamageran, *Correspondance, 1849-1902*, Paris, Alcan, 1906, in-8.

M. Chassaigne, *La lieutenance générale de police à Paris*, Paris, Rousseau, 1906, in-8.

G. Lowes Dickinson, *Le développement du parlement pendant le XIXe siècle*, trad. et préf. de M. Deslandres, Paris, Giard et Brière, 1906, in-12.

J. Sierra, directeur, *Le Mexique, Son évolution sociale*, trad. par Lamole de Tamayo, Mexico, Ballesca, 1900-1902, 3 vol. in-fo.

M. Mauss, *L'origine des pouvoirs magiques dans les sociétés australiennes (Rapports annuels de l'École des Hautes Études, sc. relig.)*, Paris, Imprimerie nationale, 1904, gr. in-8.

H. Hubert, *Étude sommaire sur la représentation du temps dans la religion et la magie (Rapports annuels de l'École des Hautes Études, sc. relig.)*, Paris, Impr. nationale, 1905, gr. in-8.

L. Thorndicke, *The place of magic in the intellectual history of Europe*, New-York, The Columbia University Press, Macmillan, 1905, in-8.

L. Serbat, *Les Assemblées du clergé de France, Origines, organisation, développement, 1561-1615 (Bibl. de l'École des Hautes Études)*, Paris, Champion, 1906.

E. Paris, *Libres-penseurs religieux*, Paris, Fischbacher, 1905, in-16.

L. Bloy, *Le salut par les Juifs*, Paris, Victorion, 1906, in-8.

W. James, *L'expérience religieuse, Essai de psychologie descriptive*, trad. par F. Abauzit, préf. de E. Boutroux, Paris, Alcan, 1906, in-8.

L. Ollé-Laprune, *La raison et le rationalisme*, préf. de V. Delbos, Paris, Perrin, 1906, in-16.

M. Couailhac, *Maine de Biran (Les grands philosophes)*, Paris, Alcan, 1905, in-8.

G. Michelet, *Maine de Biran (La pensée chrétienne)*, Paris, Bloud, 1906, in-16.

Cl. Lamarre, *Histoire de la littérature latine au temps d'Auguste*, 4 vol., Paris J. Lamarre, 1906, in-8.

P. Monceaux, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne depuis les origines jusqu'à l'invasion arabe*, t. III, *Le IVe siècle*, Paris, Leroux, 1906, in-8.

J. Marsan, *La pastorale dramatique en France à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle*, Paris, Hachette, 1905, in-8.

L. Rosenthal, *Géricault* (*Les Maîtres de l'art*), Paris, Librairie de l'art ancien et moderne, 1906, in-8.

G. Brière et P. Caron, *Répertoire méthodique de l'histoire moderne et contemporaine de la France* (*année 1903*), Paris, Cornély, 1905, in-8.

P. Caron, *Concordance des calendriers républicains et grégoriens avec une notice préliminaire*, Paris, Soc. nouv. de libr. et d'édit., 1905, in-8.

D. Castries, *Les Sources inédites de l'Histoire du Maroc de 1530 à 1845*, 1re série, t. I, Paris, Leroux, 1905, grand in-8.

Le gérant : Paul CERF.

VERSAILLES, IMPRIMERIES CERF, 59, RUE DUPLESSIS.

PROBLÈMES ET CONTROVERSES

DE LA RACE

Déjà l'antiquité possédait une notion assez précise de la *gloria sanguinis* et de la durée de la race. Les Grecs méprisaient les barbares, les Germains leurs voisins slaves et sarmates. Le sentiment de la durée était très vif, mais se manifestait sous une forme particulière ; dans la croyance à la migration des âmes, dans la menace : je me vengerai de vos péchés jusque sur la quatrième génération; et le tout ensemble dans la question du Christ : est-ce de la faute de celui-ci ou de ses parents, s'il est né aveugle?

Tout bon observateur avait quelque notion relative aux caractères de race : tels Hippocrate, Tacite, Procope, Ibn Chaldoun, le Chinois Semasien. Mais une théorie des races, au sens propre du mot, n'est née que le jour où l'on reconnut la parenté des langues. C'est la découverte du groupe indo-germanique, que Scaliger avait déjà à moitié établi, qui a servi de point de départ à la théorie des races. On en trouve déjà des ébauches chez Voltaire, Gœthe, Herder, mais elle ne revêt la forme d'un système que chez Klemm et Gobineau. Cette théorie ne fut définitivement achevée que de nos jours. Je citerai Lapouge, Chamberlain, Ammon, Wilser, Driesmans, Seeck, Woltmann. La théorie des races inspira enfin des apôtres en la personne de Richard Wagner, Rudyard Kipling et Guillaume II. Il va sans dire que ce jeune mouvement ne tarda pas à se susciter des adversaires, qui n'ont pas peu contribué à attirer sur lui l'attention. Les premiers adversaires se recru-

tèrent parmi les juifs, contre lesquels les conséquences pratiques de la théorie des races ont été dirigées en premier lieu.

Cette théorie n'exerça aucune influence plus ou moins digne de remarque sur les sciences naturelles, quoiqu'elle se trouvât dès le début intimement liée à un grand nombre de problèmes médicaux et biologiques. Ce n'est que récemment qu'ont été fondées à Berlin les *Archives de la biologie des races*, de Ploetz ; bien que rédigée d'une façon rigoureusement scientifique, cette revue se perd tellement dans les détails qu'elle est incapable de contribuer à la naissance d'une idée générale ou d'une conception nouvelle concernant la théorie des races. L'obscurité dans les idées et dans l'exposition constitue le trait caractéristique de presque tous les travaux qui s'y publient.

En revanche, les historiens, les sociologues et les écrivains politiques ont subi dans une grande mesure l'influence de la théorie des races : Otto Seeck attribue la chute de l'Empire romain à la décadence du sang romain ; Chamberlain puise dans la théorie des races les éléments de ses *Grundlagen des 19 Jahrhunderts*. Mon essai d'histoire universelle, *Volksthum und Weltmacht*, s'appuie à son tour principalement sur la théorie des races. Depuis quelques années paraît une revue ayant pour but de recueillir et de provoquer des considérations concernant la théorie des races. C'est la *Revue politico-anthropologique* de Woltmann. Moins scientifique que les *Archives*, donnant l'hospitalité à des travaux d'un dilettantisme souvent enfantin, elle a l'avantage d'exposer ses idées avec une clarté beaucoup plus grande.

Au point de vue politique, l'influence de la nouvelle théorie a été pour ainsi dire foudroyante. Elle a été accueillie comme une véritable révélation. Elle recueillit l'adhésion des républicains de l'Amérique du Nord, des torys anglais et des conservateurs prussiens, sans parler des chauvins hongrois et japonais. Chez les peuples anglo-saxons, the race pride (l'orgueil de race) se manifeste d'un côté contre les nègres : on peut citer, parmi les manifestations de ce genre, *The Spots of the leopard*, roman qui a eu un grand retentissement, et *The white man's burden*, par R. Kipling. D'un autre côté on glorifie l'*Anglo-Saxon race* comme le phénix de toutes les perfections (devant ces perfections un Français très connu crut devoir s'incliner tout récemment), et on l'oppose à toutes les autres nations. De même, l'empereur Guillaume fait d'un côté appel à

toute l'Europe contre le péril jaune, et d'un autre côté il s'écrie : « Tout au moins, nous autres Germains, nous devons rester unis ».

Les découvertes d'ordre moral subissent toujours le même sort que les découvertes scientifiques : aussitôt promulguées et connues, on voit leur valeur et leur importance exagérées par la masse de leurs adhérents. Lorsque surgissent de nouvelles religions, on en attend la disparition de tous les maux, et on voit dans de nouvelles constitutions le début et le point de départ d'un véritable âge d'or ; de même on crut voir dans la doctrine de Darwin une conception du monde irréfutable et dans la théorie de Koch une panacée contre la tuberculose. Le même phénomène s'était produit, dans le domaine de l'histoire, après que Ranke eut attiré l'attention sur l'importance des considérations diplomatiques ou que Kolb, Marx et Sombart eurent proclamé l'application du point de vue économique pour le *non plus ultra* de l'explication historique.

Il était inévitable que le frais enthousiasme suscité par la théorie des races amenât plus d'un excès ressemblant à l'élan d'Icare et plus d'une chute. Et pourtant les objections qui ont été formulées des différents côtés, avec autant d'acharnement que de suffisance, ont à leur tour le plus souvent dépassé le but. Elles sont impuissantes à détruire cet enthousiasme, parce qu'il a des racines trop profondes. De même que des découvertes de Darwin et de Koch beaucoup d'éléments utiles et durables ont survécu, de même aussi la théorie des races finira par s'adapter à l'édifice historique dont elle doit former une des pierres angulaires.

Une première erreur qui n'a été que trop souvent commise par les prophètes de la race consiste à élever des individualités marquantes au rang de représentants d'un peuple entier. Or, c'est un fait connu et prouvé que beaucoup de conquérants, de poètes, d'orateurs, de philosophes, d'inventeurs, d'hommes d'État, ont eu dans leurs veines un sang mélangé. Je citerai les exemples de Napoléon, de Gambetta, de Scaliger, de Zola, pour la France, ceux de Leibniz et de Nietzsche qui ont été Polonais à moitié, ceux encore de Chamisso, Caprivi, Miquel, pour l'Allemagne, de Nesselrode et Disraëli qui étaient d'origine juive, et quantité d'autres. Il n'y a pas jusqu'aux fondateurs de religions dont un grand nombre ne soient d'origine douteuse. Ce n'est pas sans raison que Chamberlain attribue à Jésus une origine aryenne. Toujours est-il que les Galiléens différaient beaucoup des Juifs. Quant au Bouddha,

il était né au Nepal ; or le Nepal est en pays thibétain. Et de même que Jésus, Galiléen, partant barbare, a laissé des paraboles et des sermons écrits en grec, de même aussi le Bouddha, tout en étant Thibétain, s'était servi dans ses sermons d'un dialecte hindoustani. D'où l'on doit conclure que l'homme éminent est loin d'être, dans tous les cas, un représentant pur, typique de la nationalité à laquelle il appartient par le hasard de la naissance.

Une autre erreur beaucoup plus grave que la première consiste dans la confusion qu'on fait trop souvent entre l'idée de race et celle de nation. Il est impossible de faire comprendre aux fanatiques de la théorie des races que les noms Germain et Allemand désignent deux choses différentes. Et ce sont les mêmes exaltés qui persistent à affirmer que les Français et les Italiens, ceux du moins qui présentent une certaine valeur, loin d'être des Latins, seraient plutôt d'origine germanique. On devrait au contraire se pénétrer de cette idée fondamentale que toute nation, quelle qu'elle soit, se compose de représentants de plusieurs races différentes. Ceci est certainement de nature à compliquer notre problème, mais les problèmes historiques, ceux surtout qui ont la portée du problème qui nous occupe, se prêtent rarement à une solution simple et facile.

S'il est en effet possible de constater la prédominance d'une certaine race dans une nation donnée, il ne s'ensuit pas qu'on doive négliger des courants d'opinion, des traits de caractère, des penchants ayant leur origine dans des souches raciales différentes. Les contrastes qu'on constate entre un originaire d'Amiens et un natif de Toulouse ou ceux qui existent entre un Poméranien et un Bavarois tiennent, sans doute, à ces différences de sang. On a même prétendu que les hommes à sang celtique présentaient pour ainsi dire une prédisposition innée au catholicisme. Ceci serait plutôt vrai du sang ibérique [1] qui, dans toute l'Europe, est antérieur au sang celtique.

Mais laissons là ces hypothèses et passons aux faits. Le mosaïsme est, pour ainsi dire, inhérent à la nationalité spéciale des Israélites (les Falaschas, les Juifs du Caucase, les Caraïtes constituent une exception négligeable) ; de même le mazdéisme paraît inséparable de la nationalité des Persans et le druidisme de celle

1. Cf. mon essai : *Ostwestliche Völkerwanderung, Jahrbuch der Münch. Oriental. Gesellsch.*, 1905.

des Celtes. Les religions présenteraient donc un caractère nationaliste indiscutable, et jusque dans les religions dites universelles, l'Islam excepté, nous pouvons saisir une relation apparente entre la race et la croyance. C'est ainsi que le christianisme n'a été accepté en bloc que par les Aryens occidentaux, les adhérents non-Aryens du christianisme ne formant que 4,5 0/0 du nombre total des chrétiens. De même le bouddhisme n'a été adopté que par les peuples mongoliques, des Thibétains, des Mongoles, des Chinois, des Japonais, des Siamois, des Birmaniens, tandis que les Hindous s'en détournèrent et que les Chinois chrétiens se déchristianisaient au contraire, comme si le christianisme était incompatible avec le caractère de leur race. Nous sommes là, paraît-il, en présence d'une influence incontestable de la race. On pourrait dire encore que le protestantisme est la création des Germains, tandis que le catholicisme reste l'apanage des Romains et des Ibéro-Celtes. Mais les exceptions sont trop nombreuses, pour qu'on puisse songer à édifier une véritable loi concernant les rapports entre la race et la religion. Tout ce qu'il est permis d'avancer, c'est peut-être que les religions fortes sont l'apanage d'une seule race, tandis que les religions vagues trouvent des adhérents dans plusieurs races différentes. C'est ainsi que sur le point de se marier un homme énergique se guide dans son choix par des considérations et des prétentions qu'un homme faible serait incapable de formuler et de soutenir. Il faudrait peut-être voir là la cause de l'indifférence dont le prolétariat de toutes les races fait preuve dans le choix de ses croyances. Je dois cependant avouer que le problème est loin de se présenter avec toute la clarté désirable.

Que dire, par exemple, de la scission qui, au point de vue religieux, existe chez les Japonais et chez les Chinois? Ne serait-ce pas qu'il existe chez ces peuples d'autres aspirations plus élevées et plus importantes que celles qui trouvent leur satisfaction dans des croyances religieuses?

L'influence de la race sur la structure des États et la composition des classes sociales paraît plus évidente. On peut affirmer, sans crainte d'être taxé d'exagération, que la présence dans un État de serfs et d'esclaves est presque toujours l'indice d'une différence de race. C'est ainsi que les hilotes de Sparte représentent la race la plus ancienne qui a été conquise et subjuguée par les nouveaux venus, les Spartiates proprement dits. Les μνῷα de Crète

seraient, selon Justi, les Mannéens originaires de Perse. Les Kmètes de Thessalie sont peut-être des Tcherkesses qui, d'après Lopatinski, auraient pénétré loin dans le centre de l'Europe ; le mot *Kmet* signifie en effet *peuple* en tcherkesse. Je ferai remarquer également que le nom Obsci, par lequel on désigne les ancêtres des Romains, paraît provenir du nom Abasech, désignant une tribu tcherkesse. Nous pouvons citer encore les noms de Dacus et de Syrus qui dans la comédie romaine servent à désigner l'esclave. Toujours des noms de peuples. De même les Slaves ont été pour les Germains des esclaves et les Lithuaniens des « lite », c'est-à-dire servants.

Pour toutes ces raisons il est facile, aujourd'hui encore, de distinguer des représentants-types de races différentes dans les différentes classes de la société, notamment au Japon et dans l'Hindoustan. Dans beaucoup de cas tout le peuple parle la même langue, et le travail d'assimilation, de fusion des races est pour ainsi dire achevé. En Amérique, où les nègres parlent l'anglais ou le portugais, ce travail est pourtant moins avancé et les différences plus apparentes. Dans l'Afrique du Sud, les Damaras ne parlent que la langue des Hottentots, mais les Damaras, étant des nègres, sont *toto cœlo* séparés de la race de leurs maîtres. C'est d'ailleurs précisément l'Afrique qui nous fournit le plus grand nombre de preuves en faveur de la conception qui voit dans l'esclavage un effet de la différence de race, car dans beaucoup de pays, par exemple dans celui des Haussa, dans le Machonaland, au Maroc, les conquis parlent encore une langue qui n'est pas celle des conquérants.

L'utilité de la théorie raciale devient beaucoup plus manifeste dès qu'on commence à apprécier le rôle qui revient aux différents peuples dans le progrès de la civilisation. Inutile de dire que toute race, toute nation produit et développe un art qui lui est propre, un droit, une philosophie, une vie politique qui n'appartiennent qu'à elle. Malgré l'évidence de ce fait, les historiens et les écrivains politiques sont loin d'en tirer toutes les conséquences qu'il comporte. On méconnaît trop souvent les différences fondamentales qui séparent le caractère d'un peuple quelconque de celui des peuples voisins ; c'est ainsi, par exemple, qu'on se propose d'importer les idées libérales, tout un système constitutionnel basé sur ces idées en Russie, dont le génie est et reste foncièrement antilibéral.

M. Lamprecht et M. Breysig parlent couramment d'une évolution générale de sentiments, d'institutions, de phénomènes artistiques, scientifiques et politiques, comme si toutes les races du monde étaient douées des mêmes qualités du cœur et de l'esprit. Les races présentent au contraire des inégalités et des différences trop profondes et trop marquées, pour présenter un développement égal, identique dans le domaine de l'art, de l'État ou de la religion. Il est chimérique de s'attacher à découvrir les mêmes éléments du progrès chez tous les peuples. Seuls, les peuples forts et bien doués sont capables d'atteindre le sommet de la civilisation, de parvenir au subjectivisme conscient de Lamprecht ou aux phases élevées de Breysig. Les nègres, les Turcs, les Sioux ne parviendront jamais à la perfection des Japonais ou des Grecs. Des différences souvent non moins profondes existent, en outre, d'une race supérieure à l'autre. Les Français et les Allemands ont beau afficher les mêmes prétentions que les Hellènes, leur génie est foncièrement différent de celui d'un Phidias, d'un Platon, d'un Alexandre. Il n'est donc pas permis de comparer, ainsi que le fait Breysig, la décadence des anciens et la décadence qu'il veut découvrir chez les modernes. Pour ne nous en tenir qu'aux différences qui existent entre les individus, ne connaissons-nous pas tous d'un côté des vieillards qui sont encore verts et robustes à 70 ans (on en cite même qui ont eu des enfants à l'âge de 80 ans), et d'un autre côté des individus qui sont déjà épuisés et séniles dès l'âge de 30 ans ? Du reste, peut-on dire que les Romains soient tout à fait morts ? Ne sont-ils pas plutôt ressuscités et ne vivent-ils pas toujours parmi nous ?

Il est vrai, et c'est là un fait assez étonnant, que l'histoire des Japonais présente des péripéties aussi variées que celle des peuples de l'Occident ; ils ont eu des périodes d'effacement suivies de périodes de relèvement, et naguère encore Lamprecht, parlant à Salzbourg, se faisait fort de montrer que l'art japonais présente, lui aussi, un développement qui ressemble singulièrement au développement de l'art occidental. Mais qu'il nous fasse la même démonstration en ce qui concerne les Arabes, les Mongoles du désert, les Bérabers ! Qu'est-ce qui résulte somme toute de toutes ces comparaisons si ingénieuses ? Que chaque peuple a traversé les phases de la jeunesse, de l'âge mûr et de la vieillesse, et qu'il avait possédé les qualités inhérentes à chacune de ces phases ?

C'est quelque chose, sans doute ; c'est une loi ayant la valeur de la loi phylogénétique de Hæckel, mais la base n'est pas assez solide, pour qu'on puisse songer à bâtir sur elle un édifice neuf, à transformer à l'aide de cette loi toute notre conception du développement historique.

Nous devons à la vérité de reconnaître que cette méthode nous a valu quelques intuitions précieuses, voire même certaines lois historiques. On a vu la façon dont naissait la conception d'un Sauveur[1], d'un Être Suprême, comment naissaient l'État et la Société, comment se développait l'art. Mais il ne faut pas se lasser de répéter que la philosophie hindoue diffère radicalement des conceptions malaises et aztèques, que les races de l'Extrême-Orient, ayant l'esprit jeune, exact, réaliste, saccadé, possèdent une civilisation plutôt sèche, qu'un Chinois ou un Arabe ne sauraient jamais admettre nos idées de progrès et de perfection.

La vie ne ressemble pas au parc de Versailles. Elle n'aime pas la règle, elle ne supporte pas le joug des lois. Foncièrement capricieuse et inconstante, elle est éclectique au suprême degré. Telle doit être aussi l'histoire. Au lieu de s'attacher à une seule maxime, elle doit changer de point de vue selon l'époque et selon le peuple dont elle s'occupe. Tous les systèmes ont leurs défauts : aussi bien l'explication religieuse des événements de saint Augustin, que l'explication économique de Marx, ou que l'explication diplomatique de certains disciples de Ranke. C'est pourquoi ni la théorie des *étapes* de Lamprecht et de Breysig, ni la théorie raciale ne suffiront à elles seules à expliquer tous les phénomènes historiques. Pour faire de la bonne farine, il faut des grains différents, un mélange de blé d'Australie, de blé d'Amérique et de blé de Russie ou de Roumanie. Pour expliquer la vie, il faut peut-être aussi un peu de tout : le milieu, les idées dominantes, les « étapes » et, en plus, la race.

A. Wirth.

1. Breysig, *Der Heilbringer*.

L'AGRICULTURE

ET LES CLASSES RURALES EN FRANCE

AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

On se propose de présenter ici une synthèse de l'histoire de l'agriculture et des classes rurales en France avant la Révolution ; non que toutes les parties principales et secondaires de ce vaste et difficile sujet aient été éclaircies suffisamment[1], mais parce que, en attendant de nouvelles monographies, ce travail, tout à fait provisoire, pourra donner les résultats acquis, peut-être aussi, sur quelques questions, des résultats nouveaux, et servir de point de départ à des recherches nouvelles. On le divisera en cinq parties : 1° la répartition de la propriété et la division progressive du sol ; 2° les charges de l'agriculture et des paysans (droits domaniaux, dîmes, impôts) ; 3° la culture et les progrès de l'exploitation ; 4° la circulation et la vente des produits (transports, marchés, prix, exportation et importation) ; 5° la vie matérielle, intellectuelle, morale, politique, des classes rurales.

1. Cette histoire est à peine connue. C'est tout récemment qu'on a commencé à l'étudier. Les matériaux ne manquent pas, mais les documents d'archives ne sont pas toujours classés. Les séries F^{10}, F^{11}, P, Q^{1}, R, des parties entières des séries H, K, aux Archives nationales, pour n'en citer que quelques-unes, sont des mines très riches, à peine explorées. A plus forte raison les Archives départementales. Une série de monographies régionales serait nécessaire ; un mouvement se fait dans ce sens (Marion, Sée, etc.).

I

LA RÉPARTITION DE LA PROPRIÉTÉ ET LA DIVISION PROGRESSIVE DU SOL.

L'étranger voyageant en France au XVIIIe siècle était frappé d'une manière générale, surtout dans certaines régions, par le morcellement du sol. Ce fut un des étonnements de l'agronome anglais Arthur Young en 1787 : venant d'un pays où des surfaces immenses étaient et sont encore possédées par un seul, il était surpris par la grande division du sol dans notre pays. Mais cette division, très grande par rapport à l'Angleterre, était loin d'être ce qu'elle est aujourd'hui.

Nous n'avons pas un inventaire complet des terres pour le XVIIIe siècle. Ce n'est que par des études minutieuses et particulières que l'on peut connaître à peu près l'état de la propriété foncière d'alors : il faut consulter les rôles de tailles et surtout les rôles de vingtièmes, particulièrement ceux qui furent faits après 1750 et qui donnent, avec la contenance des terres possédées, les noms des propriétaires et leur profession ou la classe sociale à laquelle ils appartiennent (laboureur, vigneron, bourgeois, etc.). On peut aussi se servir des cahiers des États Généraux de 1789, mais ici les renseignements sont plus vagues ; ils ne peuvent pas avoir la netteté et la certitude de ceux des rôles d'impositions ; cependant — comme l'a remarqué M. Loutchisky — les cahiers ne contredisent pas les registres de vingtièmes, ils les confirment ; ils sont donc un utile complément des rôles.

I. La répartition entre les diverses classes. — Suivant Dupont de Nemours, rédacteur du cahier du bailliage de Nemours en 1789, les privilégiés (clergé et noblesse) possèdent les quatre cinquièmes des bois, prés et herbages, étangs du royaume, et à peine le sixième des terres labourables [1]. Aux privilégiés, les domaines qui rapportent sans grand travail, par la seule puissance de la nature ;

1. *Arch. Parl.*, t. IV, p. 114. « Quant aux terres labourables, il n'y en a pas plus d'un sixième dont le produit net soit entre les mains des deux ordres supérieurs, tant à titre de propriété foncière que comme dixièmes, champarts ou autres droits seigneuriaux. » Donc, à titre de propriété, c'est à peine le sixième, comme nous disons.

aux cultivateurs, ceux qui ne donnent de fruits que par le dur labeur et l'effort continu de familles entières. Arthur Young est moins précis; il affirme que la petite propriété occupe le tiers du royaume[1], sans distinguer entre les diverses espèces de terres; mais le fait de la division du sol ressort très nettement de cette assertion comme de tout son ouvrage. Il nous est impossible d'aller au delà des précisions de Dupont de Nemours et de dire la surface du royaume possédée par les privilégiés. Ces quatre cinquièmes des forêts, prés, étangs et ce sixième des terres labourables forment-ils plus de la moitié de la superficie du royaume, en sont-ils les deux tiers, le tiers restant, dont parle Young, appartenant aux non privilégiés? Nous n'avons pas de documents ni de travaux généraux qui puissent nous permettre une détermination quelconque, même très approximative. Ce que nous savons, c'est que l'on estimait, au début de la Révolution, les biens ecclésiastiques à 3 milliards environ[2], mais sans que nous puissions en dire la superficie. Quoi qu'il en soit, il semble bien, d'après les estimations de Dupont, économiste très compétent, que les propriétés des bourgeois et des paysans aient couvert, non pas seulement le tiers, mais la moitié du royaume. Presque tout le sol cultivable était aux cultivateurs; que des défrichements, des dessèchements fussent opérés, et toutes les terres conquises sur le marécage et la forêt tombaient dans le lot des cultivateurs et augmentaient la richesse du tiers état.

1° *Ecclésiastiques.* — Les propriétés ecclésiastiques étaient surtout considérables dans l'Est et le Nord. En Lorraine, en Bourgogne, dans les Flandres, l'Artois, le pays de Caux, et aussi en Bretagne et sur les bords de la Loire, il y avait de grandes abbayes, et les menses épiscopales étaient riches. Outre les terres, il ne faut pas oublier les immeubles, les maisons des villes; la richesse ecclésiastique consistait plus souvent en édifices qu'en terres, dans la région de Bordeaux, par exemple[3]; à Lyon, la plupart des maisons appartenaient aux ecclésiastiques[4].

1. Arthur Young, *Voyages en France en 1787, 1788, 1789*, trad. fr. de Lesage, in-12, t. II, p. 214. « Le nombre [des petites propriétés exploitées par leurs propriétaires) est si grand que je penche à croire qu'elles forment le tiers du royaume. »

2. Lettre d'Amelot, directeur de la Caisse de l'Extraordinaire, au président de l'Assemblée législative, 2 sept. 1792 (Arch. nat., D VI, liasse 2 bis).

3. Dans la région de Libourne, les biens ecclésiastiques consistaient surtout en maisons de ville. Cf. Marcel Marion, *La vente des biens nationaux dans le district de Libourne*, p. 6. (Extrait de la *Revue philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest*, 1902.)

4. Chariéty, *Documents sur les ventes de biens nationaux dans le Rhône*, 1906 (publication de la Commission de l'histoire économique de la Révolution).

2° *Nobles*. — Les grands domaines des nobles se trouvaient surtout dans l'Ouest (Normandie, Bretagne), le Sud-Ouest (entre Charente et Dordogne) et le Centre (Auvergne)[1]. La généralité de Rouen avait, en 1698, sept marquisats, six comtés, près de cent baronnies ; la noblesse y garda au XVIIIe siècle de sa force sociale et économique[2]. En Bretagne, de grandes surfaces, couvertes d'ajoncs et de genêts, appartenaient aux nobles, quand elles n'étaient pas aux moines et aux prêtres. Les familles apanagées avaient en Normandie, en Bretagne, en Auvergne, en Dauphiné, d'immenses domaines, composés surtout de forêts, d'étangs et de prés et pacages, dont les paysans demandaient à garder l'usage pour leurs troupeaux et leur approvisionnement en bois, ce qui occasionnait souvent des conflits entre eux et leurs seigneurs[3]. Mais, à côté des grands fiefs, combien de médiocres et de tout petits qui suffisent à peine à la subsistance d'une famille! En Languedoc, à la fin du règne de Louis XIV, « il n'y a pas quinze familles, dit l'intendant Basville, qui aient 20,000 livres de rente et très peu qui en approchent ». La plupart des nobles du Languedoc demeurent à la campagne ; ceux qui demeurent dans les villes, surtout du Bas Languedoc, « sont sans équipage et font profession d'une grande économie[4] ». De même en Bretagne[5], beaucoup de petite noblesse pauvre, et sans doute aussi dans la plupart des pays de France. Aussi y a-t-il un certain nombre de gentilshommes campagnards qui font valoir par eux-mêmes leurs terres.

3° *Bourgeois*. — Les bourgeois possèdent aussi des terres surtout aux environs des villes : ainsi dans la banlieue de Lyon et d'Orléans, où beaucoup ont des propriétés de plaisance, même des châteaux[6]. Malgré le droit de franc-fief ils en acquièrent, mais

1. Cf. les papiers des princes apanagés, série R, Arch. nat. (grands domaines de Monsieur, comte de Provence, en Normandie (Alençon), — du comte d'Artois en Poitou, Berry, dans le duché d'Angoulême, etc., — du duc de Bouillon en Auvergne, etc. — Arthur Young, trad. Lesage, éd. in-12, p. 83 (sur le pays entre Garonne, Dordogne et Charente).

2. Mémoire de l'intendant de Rouen (1698), aux Arch. nat., série K.

3. Cf. les papiers des princes apanagés, série R, aux Arch. nat. Nous aurons l'occasion de nous en servir. Inventaire de ces papiers par Bruel, aux Arch. nat. Voir le parti que j'en ai tiré dans ma thèse latine (1898), citée plus loin.

4. Basville, intendant du Languedoc (cité par H. Monin, *L'intendance de Basville en Languedoc*, p. 92).

5. H. Sée, *Les classes rurales en Bretagne du* XVIe *siècle à la Révolution* (*Revue d'histoire moderne*, t. VI, p. 311).

6. Charléty, *Documents relatifs à la vente des biens nationaux dans le département du Rhône*, 1906, propriétés des bourgeois émigrés, voir à la table. — C. Bloch.

les font valoir rarement ; parfois même ils les revendent aux paysans et sont ainsi un instrument actif de la division du sol, comme en Limousin [1]. Dans la Flandre maritime ils les gardent et en tirent une puissance politique plus grande [2]. Beaucoup de bourgeois, anoblis par leurs fonctions (magistrats, conseillers du Roi, etc.), ont des terres nobles et sont des seigneurs ; ils rentrent donc dans la classe des privilégiés et se séparent de celle de la bourgeoisie. Ces officiers royaux, propriétaires de leurs charges, grands seigneurs, possesseurs de droits féodaux et de justices seigneuriales, sont nombreux et puissants dans certaines régions, en Bretagne et en Dauphiné, par exemple [3]. Ce n'est pas vers la terre que les capitaux des marchands, des négociants, des fabricants se portent ; c'est vers l'industrie et le commerce surtout, vers les entreprises lointaines (traite des nègres, commerce et industrie des sucres, etc.). Le bourgeois est celui qui ne travaille pas la terre ; quand il en a une, il la fait exploiter par d'autres. La plupart de ses domaines sont des domaines d'agrément.

4° *Paysans.* — Les paysans ont souvent à eux une grande partie du sol, en dehors de celui qu'ils cultivent pour les ecclésiastiques, nobles et bourgeois. Dans le Bas-Limousin (élections de Tulle et de Brive) qui comprend 310,000 arpents, les paysans ont, au XVIIIe siècle, plus de la moitié de la terre. La répartition du sol, dans ce pays presque exclusivement agricole, est la suivante :

ECCLÉSIASTIQUES.	NOBLES.	BOURGEOIS.	PAYSANS.
9.600 arp.	46.000 arp.	80.000 arp.	171.000 arp. [4]

Cahiers du bailliage d'Orléans, 1906, t. I, p. XLVI et 200 (cahier de Saint-Jean-le-Blanc).

1. Loutchisky, ouvrage cité plus loin.

2. *Les cahiers de la Flandre maritime en 1789*, publiés par A. de Saint-Léger et Ph. Sagnac, t. 1er, introd. p. XXII.

3. Cf. Giffard, *Les justices seigneuriales en Bretagne aux XVIIe et XVIIIe siècles*, 1903. — H. Sée, article cité. — P. Conard, *La grande peur en Dauphiné*, 1904.

4. Pour la propriété en Limousin, Laonnais, Artois, etc., je résume les travaux de Loutchisky en ne prenant que les résultats les plus importants et les plus certains. Sur ces travaux, cf. la *Revue d'histoire moderne*, tome III, pp. 156-171. — Les travaux de Loutchisky sont : 1° un article de la *Revue historique*, sept. 1895 ; 2° *La petite propriété en France et la vente des biens nationaux* (Paris, Champion, 1897, in-8°, 164 p.) ; 3° *Les possessions des paysans en France à la veille de la Révolution, principalement dans le Limousin*, en russe. Kiev, 1900, in-8°, 255 p. (c'est l'ouvrage le plus important). M. Loutchisky a surtout étudié les rôles de 1750 à 1779 en Limousin ; les chiffres donnés se rapportent à cette période.

Ce sont les paysans qui possèdent le plus. Quant à la bourgeoisie, qui, ici, possède beaucoup plus que dans d'autres régions (c'est un trait particulier au Limousin), elle sert d'instrument de morcellement du sol des privilégiés pour les paysans. Dans la plaine de Laon les paysans possèdent aussi plus de la moitié des terres. Dans d'autres pays, comme l'Orléanais, ils n'ont que la plus petite partie du sol[1] ; mais il semble bien que ces pays soient des exceptions.

Ainsi la répartition entre les diverses classes sociales est très souvent favorable aux paysans qui, dans beaucoup de pays, possèdent une fraction notable, la moitié souvent de la superficie, et les meilleures terres (les terres arables, les vignobles), les forêts, les étangs restant aux ecclésiastiques et aux nobles.

Répartition entre les classes rurales. — La répartition entre les paysans est intéressante aussi. Il y a, à la lettre, des classes rurales. D'abord deux groupes : un groupe exclusivement agricole, occupé seulement à la culture, et un groupe mi-agricole, mi-industriel, composé d'industriels et de marchands (meuniers, cabaretiers, aubergistes, etc.), ensuite d'artisans (maçons, charpentiers, tisserands, tailleurs, etc.). Industriels et artisans possèdent des terres et ne cessent d'en acquérir, particulièrement les cabaretiers et les aubergistes; c'est de la terre que vivent aussi en partie ces industriels et artisans, si petite que soit la part qu'ils en aient; mais au faible revenu qu'ils en tirent ils ont besoin d'ajouter l'appoint de professions étrangères. Suivant les régions, les deux groupes, l'un agricole, l'autre que nous appellerons brièvement industriel, sont dans un rapport différent et la répartition des terres est, par suite, différente.

Le groupe agricole comprend les laboureurs, les journaliers, les vignerons (dans les pays de vignobles). C'est lui qui possède de beaucoup le plus de terres. Le groupe agricole, plus ou moins nombreux, suivant les pays, détient toujours une très petite quantité de terre. Ainsi, dans l'élection de Tulle, artisans et industriels formant 6,5 0/0 de la population agricole, n'ont que 5 0/0 de la superficie du pays. Et ces 5 0/0 sont extrêmement morcelés. Beaucoup n'ont que de simples lopins. De même en Laonnais, en

1. Camille Bloch, *La répartition de la propriété foncière à la veille de la Révolution dans quelques paroisses de la généralité d'Orléans* (*Revue d'histoire moderne*, t. II, p. 246), étude réunie à d'autres dans les *Études sur l'histoire économique de la France* (*1760-1789*), 1900.

Artois, etc. : la plupart des membres de ce groupe n'ont qu'une maison avec ou sans lopin.

Le groupe agricole renferme d'abord les laboureurs, plus nombreux dans les pays exclusivement agricoles que dans les pays qui s'industrialisent et qui possèdent des capitaux : dans le Limousin, la Bourgogne, ils sont beaucoup plus nombreux que dans le pays toulousain, le Laonnais et surtout la Normandie ; il y a trois fois plus de laboureurs dans le Bas-Limousin qu'en Normandie et deux fois plus que dans le Laonnais. Puis viennent les *journaliers,* qui sont aussi propriétaires ; au-dessous d'eux les vignerons. Les laboureurs du Limousin ont la moitié des terres paysannes (ils forment d'ailleurs près de la moitié de la population rurale), ceux du Laonnais, le tiers seulement (ils ne sont guère que le tiers de la population rurale). Entre les laboureurs il y a de grandes différences. Le plus souvent ils ont des domaines de 20 à 50 arpents, rarement de plus de 50 ; quelquefois de moins de 20, surtout dans les pays où la terre a plus de valeur (l'élection de Brive, par rapport à celle de Tulle). Ils ont quatre, trois ou deux bœufs, quatre, trois, deux ou une vaches. Les journaliers ont généralement de 1 à 20 arpents ou de simples lopins ; très peu possèdent plus de 20 arpents. De même les vignerons ; le morcellement est toujours grand dans les vignobles, dont la valeur relative est grande. Enfin, dans ces classes, de simples propriétaires d'une maison ; il y a beaucoup de non-propriétaires, de pauvres « brassiers », comme l'on disait, n'ayant pour toute fortune que la force de leurs bras. Le plus souvent la proportion des journaliers et laboureurs sans propriété foncière ne dépasse pas 18 0/0 dans les paroisses du Limousin ; ailleurs cette proportion doit sans doute être assez différente, mais ici les travaux manquent et les documents sur la mendicité et la misère donnent des renseignements très variables suivant les régimes. Ceux qui ne possèdent rien essaient d'entrer dans le groupe des artisans et industriels, comme en Normandie et en Laonnais, ou travaillent la terre pour autrui, soit dans le pays même (Limousin) soit à l'étranger (Espagne) où ils vont faire la récolte l'été et reviennent ensuite au pays, émigrations temporaires qui enrichissent le pays d'origine. Ainsi il y a toute une hiérarchie des classes rurales, du fait même de la division du sol ; elle se fortifie encore par les fermages des terres ecclésiastiques et nobiliaires, comme on le verra plus loin.

Les degrés dans la division du sol et leurs causes. — La division du sol présente, suivant les régions, une infinie variété de degrés et de nuances qui tiennent à tout un ensemble de causes physiques et économiques. Parmi les causes physiques, la qualité du sol et la nature des cultures sont de celles qui exercent la plus grande influence sur la répartition. Dans les plaines fertiles, dans les terres d'alluvions ou sur les croupes agricoles riches en blé de l'Alsace et de l'Artois, la petite propriété est très développée. Arthur Young trouve beaucoup de petits propriétaires dans les Flandres, l'Artois, l'Alsace, la vallée de la Garonne, le Béarn [1]. Les études récentes des historiens montrent que la propriété paysanne existait ailleurs aussi, dans le Laonnais, en Limousin, etc., etc. La nature des cultures est favorable ou défavorable à la division du sol. Dans les pays de landes, d'ajoncs, de grandes forêts, c'est la grande propriété, noble ou ecclésiastique, qui prédomine, comme en Bretagne [2]. Dans les régions de vignobles, la propriété est, au contraire, extrêmement divisée. La terre a plus de valeur, la culture de la vigne exige des soins constants et délicats. Il arrive même que dans ces pays (Bourgogne, pays Nantais, Saintonge, Val de Loire), le sol est divisé à l'excès et que le vigneron s'y trouve économiquement bien inférieur au laboureur et voisin du journalier [3].

1. Arthur Young, trad. Lesage, édit. in-12, t. II, p. 198 : « Les petites propriétés de paysans se trouvent partout à un point que nous nous refuserions à croire en Angleterre, dans toutes les provinces, même celles où les autres régimes prédominent ; mais dans le Quercy, le Languedoc, les Pyrénées, le Béarn, la Gascogne, une partie de la Guyenne, l'Alsace, les Flandres et la Lorraine, ce sont elles qui l'emportent. Dans les Flandres, en Alsace, le long de la Garonne et dans le Béarn, leurs possesseurs me parurent vraiment à l'aise. »

2. H. Sée, article cité.

3. Arthur Young, trad. Lesage, in-12, t. II, p. 187 chapitre de la vigne) : « C'est la *petitesse des propriétés* sur lesquelles on l'entreprend [la culture de la vigne] ; elle est poussée à un point dont ceux qui passent en chaise de poste, comme un tourbillon, à travers la France, n'ont aucune idée. Cette culture exigeant surtout de la main-d'œuvre sans autre capital que de la terre et des bras, sans charrettes ni charrues, ni bétail, le pauvre peuple s'y jette, et la coutume générale de tout diviser également entre les enfants morcelle ces petites fermes à ce point qu'il est impossible que le coin de terre sur lequel compte une famille remplisse ses espérances. » — Cahiers de régions de vignobles en 1789, notamment ceux du bailliage d'Auxerre, publiés par Demay. (*Bull. Société Sc. histor. de l'Yonne*, 1884-85, tomes XXXVIII et XXXIX), ceux d'Autun, publiés par de Charmasse, 1895, in-8°, etc. — Cf. surtout les études de Loutchisky (Bourgogne et pays toulousain), de Marion, *Les classes rurales en Guyenne*, de Brutails, introd. du *Cartulaire de Saint-Seurin*, citée plus loin, et *Notes sur l'économie rurale du Roussillon, à la fin de l'ancien régime*, Perpignan, 1889 ; de C. Bloch, *Cahiers du bailliage d'Orléans*, t. I, p. XLVI ; de de Loménie, *Les droits féodaux et la Révolution* (*Correspondant*, 10 février 1877) qui montre bien le morcellement des vignobles de Saintonge.

Parmi les causes économiques qui exercent une action sur la division du sol, le développement industriel, plus ou moins grand suivant les diverses régions, doit être placé au premier rang. L'industrie, en effet, l'industrie à domicile (draps, toiles, etc.), donne un appoint à beaucoup de cultivateurs et leur permet de se contenter d'une propriété plus petite. Elle permet même à tout un groupe d'entre eux de vivre, plus ou moins difficilement, il est vrai, sans rien posséder qu'une petite maison. Plus une région est industrielle, plus la division du sol y est grande; avec les progrès de l'industrie s'accroît le morcellement de la terre. Et si les causes physiques agissent dans le même sens, la division se trouve d'autant plus accentuée. C'est ce que l'on peut vérifier si l'on compare le Limousin, le Laonnais, l'Artois, la Haute-Normandie, en passant d'un pays exclusivement agricole à l'un des plus industrialisés, par des intermédiaires qui montrent bien les divers stades de l'évolution. Ainsi, dans l'élection de Tulle, 393 artisans possèdent 3,245 arpents. Dans le Laonnais, qui compte environ trois fois plus d'artisans, 1,115 artisans possèdent 3,063 arpents, un peu moins que ceux de Tulle. Ainsi leur part est en moyenne neuf à dix fois plus petite dans le Laonnais que dans le Limousin. De même pour les laboureurs; en Laonnais les laboureurs, possesseurs d'une simple maison, sont douze fois plus nombreux que dans le Limousin. En Artois, les possesseurs d'une maison avec ou sans lopin forment à peu près la moitié de la population agricole. De même en Normandie. La part de chacun devient plus petite, dès que le pays s'industrialise, que l'industrie peut être un appoint de revenus pour les paysans, et que la terre fertile, propice aux cultures délicates, comme la vigne, y prend une valeur croissante. Dans les pays à propriété paysanne très morcelée, l'agriculture tend à s'industrialiser, le nombre des journaliers agricoles s'accroît. Il y en a relativement peu, beaucoup moins que de laboureurs, en Limousin, type de pays exclusivement agricole. Il y en a beaucoup plus que de laboureurs dans la plaine toulousaine, en Laonnais, en Normandie. Mais on compte plus de journaliers dans les pays intermédiaires, comme le Laonnais, que dans les pays déjà très industriels, comme la Haute-Normandie; ici, en effet, l'atelier attirant davantage, on devient plutôt artisan [1].

1. Cf. l'ouvrage, déjà cité, de Loutchisky, en russe, analysé dans la *Revue d'histoire moderne*, tome III, pp. 156-171.

II. L'ACQUISITION DU SOL PAR LES CLASSES RURALES. — Il semble bien que le sol français soit allé en se divisant de plus en plus au cours du XVIIIe siècle entre les classes rurales. Mais ce phénomène ne s'est pas produit partout avec la même netteté, et même parfois ce sont des tendances à la concentration que l'on peut saisir [1]. Néanmoins, dans l'ensemble, il n'est pas douteux que les classes rurales n'aient possédé plus de terre en 1789 qu'à la fin du règne de Louis XIV. On peut se rendre compte de ces mouvements de la propriété foncière par les rôles de vingtièmes et aussi par les registres de lods et ventes, droits payés à chaque mutation aux seigneurs.

Les registres de lods nous montrent souvent des mutations très fréquentes, et la propriété dans un mouvement incessant. Ainsi en 1790, le chapitre de l'église collégiale de Saint-Seurin de Bordeaux déclarait avoir perçu pendant les quatorze années précédentes, à titre de lods, 549,810 livres; si l'on ajoutait les remises consenties, tantôt de la moitié, tantôt du tiers, la somme totale irait à 824,715 livres. En prenant 1/8 du prix pour le taux des lods, la valeur des propriétés relevant du chapitre monterait à 476,000 livres. Ainsi en quatorze ans le chapitre avait touché, sous forme de droit de mutation, même avec des réductions consenties, une somme bien supérieure à la valeur des propriétés. En trente-cinq ans, de 1735 à 1778, il y eut 57 mutations pour 74 immeubles dépendant du chapitre; 39 sont passés à des propriétaires d'autres familles, et quelques-uns ont été aliénés deux et même trois fois [2]. Les droits de lods et ventes deviennent un revenu de plus en plus important. C'est ce que montrent très bien aussi les archives des princes apanagés. La recette des lods dans le duché d'Angoulême passe de 5,920 livres, en 1783, à 6,772 en 1784, et à 17,040 en 1788. Dans le comté de Poitou, elle est de 15,659 livres en 1779, puis elle augmente progressivement de 1781 à 1784, tour à tour de 18,074, 42,756, 79,552, et 92,257 livres ; en 1788 et 1789, elle tombe à 34,272 et à 26,283, sensiblement supérieure encore à ce qu'elle était en 1779, et diminuée sans doute par une série de causes que nous aurons à exposer dans un autre article. Dans le Berri, beaucoup plus d'oscil-

1. Sur ces tendances contraires, cf. Marion, *Les classes rurales en Guyenne*, et article, dans la *Révolution française*, sur les rôles de vingtièmes et les cotes du pays toulousain, novembre 1894 (à ce sujet, discussion de Marion par Loutchisky en tête de son ouvrage russe sur le Limousin).

2. Brutails, *Cartulaire de l'église collégiale Saint-Seurin de Bordeaux* (Bordeaux, 1897, in-8°), introduction, p. XLII sqq.

lations; de 1777 à 1785 la recette est en général égale ou supérieure à 20,000 livres; elle atteint 30,000 livres en 1785, puis tombe à 17,495 en 1786, 14,962 en 1787, 13,907 en 1788, et se réduit à presque rien en 1789 et 1790. Dans le duché d'Anjou et le comté du Maine, malgré des oscillations assez fortes, elle monte de 1774 à 1779 et 1782. Si l'on pouvait la suivre en remontant le cours du XVIIIe siècle, la progression qu'elle accuse vers 1774 ou 1778, suivant les pays, se manifesterait avec plus de netteté[1]. Beaucoup de ces lods sont le signe de transmissions dans les mêmes familles, mais beaucoup aussi — on l'a vu — indiquent des mutations à des personnes étrangères. Ces mutations sont de plus en plus nombreuses. La propriété foncière apparaît donc beaucoup moins stable qu'on ne serait tenté de le croire.

Les rôles de vingtièmes permettent de préciser l'évolution et de voir comment les paysans et les bourgeois ont acheté des terres. Ici — comme dans la plaine toulousaine — le mouvement vers la division du sol a été faible; sur 52 paroisses de ce pays, étudiées par M. Loutchisky, 19 présentent une diminution de cotes foncières, 33 une augmentation, entre 1762 et 1782; donc dans quelques paroisses il y a tendance à la concentration, dans la plupart tendance à la division de la terre. Dans le Berri, la Touraine, le Limousin, l'Auvergne, le Laonnais, l'Artois, la Normandie, le morcellement est beaucoup plus important. Dans le Bas-Limousin, de 1779 à 1791, les bourgeois achètent beaucoup aux nobles et revendent souvent aux paysans ce qu'ils ont acquis. La noblesse a perdu 5,500 séterées (la séterée vaut près de la moitié d'un arpent) en douze ans (1779-1791), et ses terres sont allées : 1° aux paysans (54 0/0), et 2° aux bourgeois (46 0/0), lesquels les ont revendues dans beaucoup de cas aux paysans. Les ecclésiastiques n'ont presque rien perdu. Ainsi les classes privilégiées perdent, les paysans et les bourgeois achètent[2]. Pour la période de 1750 à 1779, rien de très probant, les documents ne permettent pas de conclure,

1. Tous ces chiffres sont tirés d'une étude de statistiques trouvées dans les papiers des princes apanagés, aux Archives nationales, série R. Cf. Ph. Sagnac. *Quomodo jura dominii aucta fuerint regnante Ludovico XVI* (documents donnés à l'appendice, pp. 68-69).

2. Cf. Loutchisky, avec les réserves que j'ai formulées au sujet des « sans profession », *Revue d'histoire moderne*, article cité, p. 169. C'est ce qui m'amène, les considérant comme des bourgeois, à faire une place plus grande à la bourgeoisie et à modifier sur ce point l'interprétation du savant russe. Pour moi, en définitive, les bourgeois et les paysans achètent, et les bourgeois ne revendent pas tout aux paysans.

mais on voit que, dans quelques paroisses, les achats ont été moins nombreux après 1780. Ainsi, dans le Limousin, l'évolution vers le morcellement avait été intense, surtout de 1750 à 1780. Même évolution, dès 1750, dans le Laonnais, l'Artois; toujours les privilégiés perdent du sol.

Quels sont les acheteurs, d'une manière précise? Dans 78 paroisses du Bas-Limousin (élection de Tulle et nord de celle de Brive) de 1779 à 1791, ceux qui ont acheté le plus, ce sont les gens « sans profession », donc, suivant nous, des bourgeois, vivant de leurs revenus; ils ont acquis 4,438 séterées, soit 69,3 0/0 du total des terres achetées. Puis viennent les laboureurs qui ont acquis 1,211 séterées, les journaliers avec 702 séterées, les vignerons avec des achats insignifiants. Dans le midi de l'élection de Brive, les gens « sans profession » n'ont qu'un gain net de 81 séterées, de 1782 à 1791; les laboureurs viennent ici en tête avec 207 séterées, et les journaliers avec 156. Ainsi les bourgeois se rendent acquéreurs dans ce pays essentiellement agricole. En a-t-il été ainsi partout, dans les pays déjà industrialisés, par exemple? Les capitaux des bourgeois ne se sont-ils pas portés alors presque exclusivement vers le commerce et l'industrie? C'est probable; mais nous n'en savons rien jusqu'ici. Peut-être dans tous les pays agricoles les bourgeois auraient acquis de nouvelles terres à la fin de l'ancien régime; c'était la seule manière de placer son argent dans ces pays. Dans les pays industriels ils l'auraient plutôt placé dans l'industrie et le commerce. Je serais assez tenté d'accepter cette hypothèse. Mais je me hâte d'ajouter que ce n'est là qu'une pure conjecture. Parmi les paysans, ce sont surtout les laboureurs qui achètent des terres; ce sont eux qui profiteront le plus des ventes de biens nationaux; bien loin en arrière, viennent les journaliers, les vignerons, et aussi les artisans, comme les cabaretiers du Limousin, qui ont réussi à acquérir quelques lopins et à améliorer leur condition.

Comment les classes rurales ont-elles pu acquérir des terres au XVIIIe siècle? Ce qui l'explique d'abord, c'est la passion du paysan pour la terre et l'ambition, qui est toute sa vie, d'arrondir son champ, puis son esprit d'économie, souvent poussé à l'avarice, qui lui permet seul ces achats, la paix après les longues guerres de Louis XIV, et des guerres moins ruineuses qu'auparavant, exemptes d'invasion du territoire, surtout l'essor économique après 1750, des

périodes de bonnes récoltes qui amenèrent pour quelques années la liberté d'exportation des grains, notamment en 1764, et, par suite, de plus hauts prix, les progrès de l'exploitation agricole, et l'augmentation des produits, l'accroissement de la population, de la consommation, de la richesse sous toutes ses formes. C'est ce que l'on comprendra mieux plus loin. Le haut prix des grains qui, dans certains pays, comme la Lorraine, a pu se soutenir jusqu'aux années antérieures à 1787[1], a enrichi les laboureurs, les journaliers, et leur a permis d'économiser et d'acheter de nouvelles terres. Peut-être même ont-ils songé moins à l'exploitation intensive des terres qu'ils possédaient déjà qu'à l'acquisition de nouvelles. Malgré les progrès, la routine était encore si forte, les connaissances techniques si peu répandues, la passion d'acquérir si naturelle et si puissante, que les capitaux ruraux sont allés plutôt vers l'achat du sol.

III. Causes de la division du sol autres que la dissociation des grandes propriétés. — La division du sol ne s'est pas seulement produite par des morcellements et des transferts des grandes propriétés des privilégiés aux bourgeois et surtout aux paysans. Elle s'est opérée aussi par la mise en culture des terres incultes concédées aux cultivateurs, morcelées entre eux, et par le partage des biens communaux.

1° *Défrichements.* — Les défrichements, les dessèchements, qui tendaient à se faire avec plus d'ardeur que jamais au XVIIIe siècle, furent encouragés par le Gouvernement qui, après 1764 et 1766, exempta d'impôts les cultivateurs pendant un certain nombre d'années; nous verrons, en étudiant le progrès agricole, que cette mise en culture de nouvelles terres fut intense partout, comme, par exemple, en Bretagne, en Lorraine. Voilà donc de nouveaux propriétaires.

2° *Partage de communaux.* — Le partage des communaux commença à s'opérer en même temps. Il nous est impossible de dire actuellement la superficie des biens communaux partagés entre les habitants jusqu'en 1789; il nous suffira de montrer l'importance de ce mouvement de division, malgré les obstacles et les difficultés; les luttes sociales, les divergences d'idées, les conflits, vio-

1. Rapport de Gossin (1787), Assemblée provinciale de Lorraine, Bibl. nat. Lk[18]/ 37, p. 263.

lents parfois, qui éclatèrent à l'occasion de ces partages, trouveront place ailleurs [1]. Ces biens, qui appartenaient aux communes, et dont les seigneurs ne cessaient de s'emparer d'une manière ou d'une autre, au mépris des conventions et de l'Ordonnance des Eaux et Forêts, consistaient en pâturages, forêts, étangs, marais ; ils étaient — et ils sont encore — très étendus, surtout dans les pays montagneux. Mais toutes les communautés rurales n'en possédaient pas, même dans les pays de pâtures, comme la Lorraine : d'où, pour ces communautés, la nécessité d'un droit de parcours, que nous aurons l'occasion d'étudier plus loin. Le mouvement agricole tendit à supprimer le droit de parcours, à favoriser la clôture des terres, à partager les biens communaux, en vue de l'augmentation de la production du blé surtout. Les économistes, les grands propriétaires, souvent les Assemblées provinciales, demandaient la division des communaux ; parfois aussi, comme à l'Assemblée provinciale de Lorraine, des hésitations se manifestaient.

Les arrêts du Conseil autorisant, sur le rapport des intendants, les partages de communaux, furent fréquents après 1770 ; il y eut des partages dans toutes les généralités du royaume, aussi bien en Artois, en Picardie et en Normandie que dans la Marche, l'Auvergne et les régions pyrénéennes [2]. En 1789, on est en pleine période de partage des communaux. Ce sont ces pratiques, jointes aux théories des révolutionnaires, qui seront confirmées, précisées, mais singulièrement étendues par la Législative, décrétant en 1792, le partage *obligatoire* des communaux, transformé en partage *facultatif* par la Convention, en 1793. Pour les partages différents systèmes étaient proposés : 1° par tête d'habitant, 2° par feu, en entendant par ce mot un ménage, 3° au prorata de la taille de chaque habitant, 4° en proportion des biens-fonds de chacun. Les deux premiers favorisaient les manouvriers, les pauvres ; les deux autres, les riches du village, les principaux propriétaires et taillables. Les revenus des biens communaux étaient dans certains

1. L'étude des biens communaux au XVIIIe siècle demanderait beaucoup de développements ; elle intéresse toute l'histoire de l'agriculture et des classes rurales. Nous ne pourrons la traiter ici avec l'ampleur qu'elle demande, mais nous comptons le faire plus tard ailleurs, en utilisant une quantité considérable de documents d'archives.

2. Les documents sont nombreux aux Archives nationales et dans les Archives départementales. Aux Arch. nat., il faut consulter surtout H^1 1488-1498 (partages de communaux), 1485-1487 (parcours), F^{10} 326-334 (partages).

pays répartis au prorata de la taille. Ainsi dans l'élection de Troyes, où les communautés avaient l'habitude d'employer les revenus des communaux à l'acquit de charges ordinaires, l'excédent était partagé entre tous les habitants au prorata de la taille[1]. Le Gouvernement et les intendants ne favorisent pas les propriétaires et les riches; ils cherchent à multiplier le nombre des propriétaires, à permettre aux pauvres l'accès à la propriété, à empêcher l'accaparement des communaux par les riches. Bien des partages proposés n'ont pu être effectués à cause de ces divergences de vues. Même des arrêts du Conseil restèrent, pour cette raison, lettre morte. Ainsi, l'intendant de Caen, de Fontette, avait fait rendre par le Conseil, en 1770, un arrêt qui permettait le partage de deux landes, près de Crollon, en parties égales entre les ménages existants et non autrement. Le partage n'eut pas lieu, les propriétaires voulant qu'on autorisât le partage des landes en raison de leurs propriétés. La réponse à l'intendant (1771) contient toute la théorie du Gouvernement : « M. le Contrôleur général n'a point été touché des motifs sur lesquels les propriétaires fondent leurs représentations et ils ne lui ont pas paru capables de faire changer le plan que le Conseil a adopté pour ces sortes de partages. Il serait trop long de vous détailler ici toutes les réflexions qui ont déterminé le choix de ce plan. Elles sont toutes dictées par l'intérêt de l'Etat et par celui des paroisses qui possèdent des communes. Tout habitant a un droit égal sur ces terrains indivis. En donnant une espèce de propriété à des gens qui n'en ont aucune, on les attache à leur possession, on forme des chefs de famille et des citoyens[2]..... » L'Assemblée constituante, cherchant à réaliser, par les ventes de biens nationaux, « l'accroissement heureux, surtout parmi les habitants des campagnes, du nombre des propriétaires » (décret du 14 mai 1790) ne fera que suivre une tradition ancienne.

C'est suivant cette théorie que l'édit de 1773 sur le partage des communaux et le dessèchement des marais en Artois établit le partage égal par chefs de famille, le tiers réservé au seigneur, suivant le droit de triage[3]. Mais il ne faudrait pas croire que, sous l'ancien régime, une règle uniforme ait été suivie. Les coutumes variaient

1. L'intendant de Champagne, Rouillé d'Orfeuil, au Contrôleur général (23 août 1787) Arch. nat. H[1] 1488.

2. Dossier de Crollon (généralité de Caen), ibid., H[1] 1488.

3. Artois. Arch. nat., H[1] 1488.

suivant les pays, et elles étaient parfois formelles sur les communaux ; alors on arrivait à un compromis, comme, par exemple, à Pérignat, près Sarlièves (Auvergne), où les habitants, surtout les notables, ne voulaient pas du partage égal, contraire à la coutume d'Auvergne, qui, au titre d'habitant, ajoute, comme condition à remplir, la qualité de propriétaire ou possesseur du sol ; les forains, propriétaires, participeront au partage. La communauté délibéra et demanda à l'intendant d'approuver ses propositions. Elles étaient compliquées, tenant compte de la force économique et des droits traditionnels de chacun. Le communal serait divisé en 75 parts égales. 20 seraient données au seigneur de Pérignat, à titre de triage ; 4 à Bourlain, 2 1/2 à Voiret, propriétaires forains qui, avec le seigneur, avaient fait prendre cette décision. Les 48 parts 1/2 restantes seraient réparties entre les habitants composant 43 feux. Mais ici nouvelles inégalités ; une division en cinq classes. Première classe : les 8 habitants les plus haut taxés auraient 2 parts chacun, soit 16 parts ; deuxième classe : les 11 habitants les plus taxés, après les 8 premiers, auraient 1 part 1/2 ; troisième classe : les 10 habitants suivants, sur la liste d'imposition, auraient 1 part ; quatrième classe : 10 habitants auraient 1/2 part ; cinquième classe : les 4 derniers auraient 1/4 de part. L'intendant de Chazerat approuva pleinement la délibération ; ainsi en décida le Conseil par un arrêt du 15 juillet 1783 [1]. Ainsi tantôt c'est le partage égal par chefs de famille, comme en Artois ou comme à Antiste (généralité de Rouen) [2], tantôt c'est la division entre les propriétaires et les taillables, à raison des biens-fonds et des impositions, comme à Pérignat, en Auvergne. Lequel de ces systèmes a prévalu ? A défaut d'une statistique complète de tous les partages faits avant la Révolution, nous voyons que le plus souvent les intendants ont combattu les prétentions des seigneurs et des gros propriétaires et ont cherché, d'accord avec le Conseil du Roi, à faire triompher le système du partage égal par ménage [3].

1. Pérignat (Auvergne), 1782. Arch. nat., H[1] 1488.
2. Antiste (Rouen), 1784, ibid.
3. Beaucoup de documents sur cette question. Outre ceux déjà cités, cf. une lettre de Pajot de Marcheval, intendant du Dauphiné (21 déc. 1773), Arch. nat., H[1] 1489[1] : « L'intendant estime qu'il faut partager par portions égales entre tous les chefs de famille. Si l'on partageait relativement aux possessions, la majeure partie des communaux passerait entre les mains des nobles et des ecclésiastiques qui sont déjà les plus gros tenanciers, et les habitants roturiers, qui sont les vrais cultivateurs, n'auraient que la plus petite portion. »

3° *Les lois successorales.* — Enfin, parmi les causes de division du sol, il ne faut pas oublier le partage égal à la mort du propriétaire, entre ses enfants, quelquefois seulement entre les fils, règle générale en France pour les terres roturières, appliquée avec une rigueur absolue dans certains pays, comme la vallée de la Loire moyenne qui avait des *coutumes d'égalité parfaite.* La population augmentant au XVIIIe siècle, il semblerait que le morcellement opéré par les lois successorales ait dû être plus grand, plus fréquent; mais il faut tenir compte aussi de la grande quantité de terres défrichées et de communaux divisés. On voit très bien, en étudiant un domaine, le cisaillement de la propriété. Dans les terres dépendant de l'abbaye de Saint-Seurin, c'est à un émiettement graduel en petits lopins que l'on assiste [1]. Arthur Young n'avait pas manqué de le constater, et à cette occasion il critique encore une fois le système de la petite propriété qui ne peut que procurer une mauvaise culture et faire des malheureux. « Une étendue de 40 ou 50 acres (16 à 20 hectares) ne suppose pas, dit-il, une mauvaise culture, mais une division par 20 acres (8 hectares) l'implique forcément ; à plus forte raison des subdivisions en 10, 5, 2, 1 acre (4, 2 hectares, 80 ares, 40 ares) ; car j'ai vu de ces fermes descendre jusqu'à la moitié, au quart d'une vergée anglaise (5 ares et 2 ares 50 centiares), et les familles qui s'y étaient fixées y tenaient autant que si elles eussent été de 100 acres. La population qui s'en suit est nombreuse dans quelques cas, mais c'est un surcroît de misérables. Les mariages se font sur l'idée, mais non sur la réalité d'une existence assurée; ils mettent au monde des êtres que ne demandent ni le travail des villes, ni celui des manufactures, et que la misère et les épidémies qui en naissent enlèvent incessamment [2].» Tableau tout à fait poussé au noir, en vertu d'idées préconçues, mais qui montre bien les effets de la division successorale. Le partage égal contribuait aussi à augmenter le morcellement parcellaire, si funeste à la bonne exploitation du sol, et qui doit être distingué avec soin de la division de la propriété : nous l'étudierons ailleurs.

Ainsi — en laissant de côté les possessions des paysans et des autres classes sociales, en ne tenant compte que des propriétés ou des tenures considérées comme des propriétés sous le simple paie-

1. Brutails, introd. au *Cartulaire de Saint-Seurin*, déjà citée.
2. Arthur Young, tome II, chap. XI, « Des petites propriétés », p. 215-216.

ment des redevances domaniales — il est certain qu'au XVIIIe siècle il y eut une évolution constante vers la division du sol. Pour les terres cultivées le mouvement paraît assez lent, ne favorise guère que certaines classes sociales, particulièrement les laboureurs, c'est-à-dire ceux qui ont des capitaux ou des économies. Il est beaucoup plus rapide pour les terres incultes et les communaux; les défrichements, qui ont transformé en peu de temps de vastes étendues, ont augmenté le nombre des propriétaires en même temps qu'ils ont accru la propriété de ceux qui possédaient déjà.

IV. Rapport de la répartition du sol avec la population. — Pour bien faire saisir le mouvement vers la division du sol, il faudrait pouvoir dire combien il y avait de propriétaires en 1750, par exemple, et combien en 1789. Ainsi posé le problème est extrêmement difficile, même impossible à résoudre. En effet, on ne connaît pas d'une manière précise la population de la France au XVIIIe siècle. On sait sûrement qu'elle a augmenté. Peut-être était-elle à la fin du règne de Louis XIV de 20 millions au moins; peut-être était-elle, en 1789, de 24 à 26 millions. Il faut laisser une marge de plusieurs millions; celle que nous avons laissée est même peut-être insuffisante; personne, en tout cas, ne le saurait dire. Il n'est pas probable que l'on puisse jamais en savoir davantage : les documents font ici défaut ou ne suffisent pas. Le nombre des propriétaires ne pourrait non plus être fixé avec précision ; en tout cas, il serait vain de vouloir le faire aujourd'hui. Peut-on arriver à des approximations? Sans doute on le pourra, quand on aura étudié tous les rôles de vingtièmes; ce sera une base solide; mais on n'aboutira jamais à autre chose. Puis, parmi ces propriétaires, il en est beaucoup qui sont à la limite du prolétariat ou même de vrais prolétaires, n'ayant pour tout bien qu'une maisonnette avec ou sans jardin. La statistique ne se suffit pas à elle-même. Voilà quelques-unes des difficultés. Mais, à défaut de réponse mathématique, on peut saisir, d'un côté, la concentration de la terre dans les mains d'un petit nombre de privilégiés (seigneurs ecclésiastiques et laïques), de l'autre le mouvement de division qui tend à morceler les grands domaines laïques — les ecclésiastiques se défendent bien — au profit des bourgeois et surtout des classes rurales.

Il n'en reste pas moins que, eu égard à la population relative-

ment dense de la France par rapport aux autres pays de l'Europe, en 1789, les gens des campagnes n'avaient pas assez de terre à eux. La terre manquait aux bras. Il y avait beaucoup d'individus sans propriété. Sans doute, beaucoup d'entre eux devenaient journaliers agricoles, artisans, ouvriers de manufactures dans les villes; l'exode vers la ville continuait depuis l'introduction en France de la grande industrie. Mais, malgré l'essor économique, les manufactures n'étaient pas encore assez nombreuses ni assez importantes pour procurer du travail à tous. Voilà pourquoi il se fit des partages de communes, des défrichements ; voilà pourquoi — nous le verrons — les paysans demandaient, en 1789, le partage des biens de la Couronne et des grands domaines ecclésiastiques. Beaucoup de gens mouraient de faim ; la misère engendrait le vagabondage, la mendicité, le brigandage. La division du sol qui se fit au XVIIIe siècle n'était pas assez rapide ni assez intense pour suivre le mouvement de la population et suffire aux besoins des petites gens. Cette situation économique, qui apparaîtra mieux plus loin, explique bien des faits et des lois de la Révolution.

Conséquences. — La division du sol exerça des influences multiples sur l'agriculture et toute la vie agricole. Elle tendit certainement à accroître la production, la population, la valeur de la terre et celle des fermages, si basses à la fin du règne de Louis XIV, le prix de la main-d'œuvre, etc. Mais ici la division de la propriété est loin d'agir seule. Une foule d'autres causes s'y ajoutent, qui se mêlent et s'enchevêtrent si bien qu'il est très difficile et délicat de préciser l'action propre de chacune d'elles. On les verra mieux en action toutes ensemble plus loin, dans l'étude sur le progrès agricole au XVIIIe siècle.

PH. SAGNAC,
Professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Lille.

LE SENTIMENT AMOUREUX
DANS LA LITTÉRATURE MÉDIÉVALE

ÉTUDE PSYCHOLOGIQUE ET SOCIALE

« Jamais la hiérarchie n'a été plus fortement organisée qu'au moyen âge », dit M. Glasson [1], et c'est réellement là le caractère fondamental de cette époque. Chaque homme, tant au point de vue civil que religieux, est compris dans un groupement tel qu'il domine d'autres individus et que d'autres le dominent; depuis le serf de la glèbe ou même l'esclave, la hiérarchie est continue : tout seigneur a un suzerain en même temps que des vassaux, tout évêque a un prélat auquel il doit obéissance et des religieux auxquels il commande. Le roi a, en principe, un pouvoir absolu, c'est-à-dire un pouvoir qui n'est limité que lorsque sa force devient impuissante.

C'est une hiérarchie complète, faisant de l'homme tout autant que de la terre un objet de propriété, ne laissant qu'un champ extrêmement réduit au sentiment de l'égalité et faisant que deux individus qui s'approchent se considèrent l'un comme dominateur, l'autre comme dominé. La volonté et l'effort sont individuels et deux hommes qui viennent en contact, tâchent de se soumettre l'un à l'autre, si l'un ou l'autre n'est déjà soumis : un chevalier qui rencontre son semblable se mesure avec lui; dans sa mentalité, l'homme s'isole et se retranche de la collectivité hu-

1. *Histoire du droit et des institutions de la France. Moyen âge*, p. 5.

maine autant qu'il en est séparé par sa cuirasse ou par les fossés de son château-fort.

La personnalité morale de l'individu se limite nettement à un nombre d'êtres très restreint : ceux qui sont hiérarchiquement inférieurs n'exercent dans la mentalité de celui qui les domine qu'une action relativement minime et très subordonnée, et les supérieurs agissent sur ceux qu'ils dirigent par la simple expression de la volonté, sans communication large ou intense des états d'âme. De là une intolérance absolue se combinant avec une soumission ou une servilité totales. Le sentiment profondément moral, c'est-à-dire celui de la sympathie [1], ne se rencontre guère dans la vie active ; aussi ce sentiment se transpose-t-il dans un monde plus abstrait et moins réel : dans l'idéal ; toutefois dans la conception ainsi créée on ne supprime pas le fondement hiérarchique des rapports sociaux, mais ceux-ci acquièrent une douceur et une tendresse réellement extraordinaires.

L'homme de la classe inférieure cherche un protecteur moins brutalement autoritaire que son seigneur, un maître sensible à ses souffrances tant corporelles que sentimentales : la piété envers les êtres d'essence divine s'intensifie. Le seigneur laïque ou ecclésiastique se crée un amour idéal profond, soit envers la femme, soit envers un être plus abstrait encore : le Dieu infini... Tous ces sentiments restent cependant concentrés dans le « moi individuel » et ne sont en somme, comme le remarquait Shaftsbury, que l'expression d'un égoïsme raffiné [2] ; sauf quelques individus groupés — dans les communes par exemple — tous ignorent ce qu'est la vie d'un ensemble humain ; chacun, dans le réel et même dans l'idéal, *veut* pour lui seul et par lui seul, nul ne sent l'action puissante d'un groupe d'hommes semblables à lui-même, ni d'une volonté réellement collective.

La principale règle morale du seigneur est de faire respecter sa volonté de suzerain et en même temps d'être un vassal soumis.

1. En opposition nécessaire à la sympathie est l'amour du pouvoir ou de la supériorité qui ne subsiste que lorsqu'on foule aux pieds l'individualité du prochain au lieu de la chérir. (Bain, *Les émotions et la volonté*, p. 113.)

2. L'égoïste agit comme s'il savait que l'absolu est son bien ; la charité intolérante et violente agit de son côté à votre égard comme si elle savait que votre bien absolu est tel ou tel, comme si elle possédait dans le creux de sa main la formule positive de la vraie « *bonne* » volonté, du « vrai » bien universel et absolu. (Fouillée, *L'idée moderne du droit*, p. 330.)

se réclament de lui : Hughes de Saint-Victor, Ruysbroeck, Eckhart, Scot Erigène, Dante et même saint Thomas d'Aquin. En science même, cette notion se retrouve vivante ; non seulement tout écrivain s'efface devant un maître dont la pensée le domine, mais la hiérarchie se pose encore dans les choses : ainsi les alchimistes classaient les métaux d'après leur ordre de noblesse, de perfection ou de pureté : fer, plomb, étain, mercure, argent, or et enfin la pierre des philosophes. Tout s'étage vers un sommet comme un clocher gothique [1]. Il sera utile de rappeler à ce sujet la distinction intéressante que MM. Murisier et Janet ont faite entre le volontaire et l'autoritaire. Ce dernier est plutôt un faible qui a la crainte du doute, qui cherche à rendre le milieu homogène parce qu'il sent sa propre faiblesse. Ce caractère, fréquent chez les psychasthéniques, se rencontre chez eux avec le besoin d'aimer et d'être aimés, d'être dirigés, et avec leur désir de commandement [2]. Les grands volontaires ont un égoïsme moins étroit, leur sentiment moral est plus étendu. Ce dernier caractère figure rarement dans la littérature chevaleresque, l'autre, par contre, est la règle.

L'amour revêt nettement ce caractère d'autorité, de domination d'un côté, d'effacement et de soumission de l'autre ; ou, comme le dit La Rochefoucauld, « l'amour est une passion de régner », et Balzac, « ordinairement l'amour veut un esclave et un dieu » (*L'Enfant maudit*). Un auteur persan exprime cela sous une forme bien orientale : « Quiconque a son cœur attaché à un objet aimé, a sa barbe placée dans la main d'autrui » (Sadi). Nietzsche, de son côté, fait parler Zarathustra ainsi : « Où il y a sacrifice et regard d'amour, il y a aussi la volonté d'être maître. C'est sur des chemins détournés et jusque dans le cœur du plus puissant. C'est là qu'il vole la puissance [3]. »

Les phénomènes pathologiques qui ne sont, en somme, qu'une exagération unilatérale de l'état normal, le démontrent sans conteste. Chez les sadiques notamment, l'idée de domination est poussée à l'extrême ; chez les masochistes, au contraire, c'est le désir de se trouver entièrement livrés à la puissance de la femme, la

1. M. Heinrich, dans son *Histoire de la littérature allemande*, a bien marqué ce parallélisme entre le développement du minnesang et les destinées de l'architecture (t. I, p. 83).

2. P. Janet, *Obsessions et psychasthénies ;* Murisier, *Les maladies du sentiment religieux*.

3. *Ainsi parla Zarathustra*, p. 157.

joie de sentir ses humiliations et ses tortures [1]. Sighele, dans son ouvrage, *Le crime à deux*, a également montré que, dans les phénomènes de pathologie sociale, l'un des deux personnages est totalement dominé par l'autre. MM. Binet et Gille de la Tourette remarquent que le phénomène d'amour accompagne fréquemment la soumission totale d'un individu à un autre, et cela couramment dans l'hypnose où les sentiments affectifs du sujet envers l'hypnotiseur sont fréquents [2]. Ce besoin d'être dominé, de trouver un maître, de faire le sacrifice de soi, se rencontre ordinairement avec une intensité très grande chez les psychasthéniques [3].

Voyons comment ce sentiment de subordination ou de vassalité [4] dans l'amour, se manifeste dans la littérature de la noblesse médiévale.

Guillaume de Lorris, l'auteur de la première partie du *Roman de la Rose*, met dans la bouche d'une des amantes :

Sire, fis-je, or m'entendés :
Ne sai por quoi vous demandés
Pleiges de moi, ne séurtés * : (* cautions)
Vous save bien de vérités
Que mon cuer m'avés si toloit * (* enlevé)
Et si soupris que s'il voloit,
Ne peut-il riens faire por moi,
Se ce n'estoit pas vostre otroi *. (* autorisation)
Li cuers est vostre, non pas miens,
Car il convient,soit maus, soit biens * (* que ce soit
Qu'il face vostre plaisir. [mal ou bien)

(*Roman de la Rose*, 1987-97.)

La soumission à la volonté d'autrui est totale, l'amant possède le cœur et celui-ci n'agit que pour plaire à autrui. Chrétien de Troyes écrit dans Perceval le Gallois :

1. Von Kraft Ebing, *Psychopathia sexualis*, p. 105. Benvenuto Cellini cite le cas intéressant de sa maîtresse revenant à lui avec amour parce qu'il l'avait brutalement battue, puis il la montre recherchant les coups. (Trad. Leclanché, t. II, p. 28-34.) Dans les *Niebelungen* (str. 870 et 901), Kriemhild exprime son admiration pour Siegfried et mentionne les coups qu'elle en a reçus. Dans le *Chronicon Turonense* de Guillaume le Conquérant, Mathilde, fille de Beaudouin V, déclare son amour au bâtard après que celui-ci l'a traînée par les cheveux et lui a donné des coups de poing et des coups de pieds. — Les cas sont nombreux d'ailleurs.

2. Gille de la Tourette, *L'hypnotisme*, p. 322-6 ; Binet, *Revue philosophique*, 1887, p. 474.

3 Janet, *Obsessions et psychasthénies*, I, p. 388.

4 Scherr, *Geschichte der deutschen Dichtung*, p. 89.

K'amors a si grant signorie
Sur ceus ki sont en sa ballie
Qu'ils n'oseroient rien véer
Cou l'amors lor vint comander (6249-53) [1].

Les troubadours disent fréquemment qu'ils se sont livrés à la domination de la femme qu'ils aiment et très fréquemment ils emploient des images par lesquelles ils comparent leur soumission à celle d'un vassal, d'un serf ou d'un esclave, et la fidélité dans l'obéissance à leur dame n'a pas moins d'importance que la fidélité du vassal envers son seigneur.

La volonté de l'amant disparaît totalement, l'attraction vers la femme est irrésistible ; c'est une fatalité irrésistible, une véritable contrainte que l'amant exprime souvent lorsqu'il dit qu'il est prisonnier de l'amour. Un minnesinger allemand, le comte Rodolphe de Fénis a chanté :

Je m'étonne de la puissance avec laquelle ma maîtresse me force à aller vers elle seule, quand je suis loin d'elle (*semblable à la mite*).

Un autre disait :

Elle commande en mon cœur comme une dominatrice, plus puissamment que moi-même. (Henri de Morungen, *Enchantement d'amour*.)

Dans le *Tristan* de Gottfried von Strasburg, Riwalin dit à Blanschefleur :

Ce que tu veux, cela, je le veux aussi (1543).

Le poème médiéval où l'esprit à la fois de domination et de soumission se marque avec le plus d'intensité est probablement *Erec*, soit le conte gallois, soit le poème de Chrétien de Troyes ou celui d'Hartmann von Aue ; la volonté de la femme Enide est totalement subordonnée à celle de son époux Erec ; celui-ci l'oblige au silence sous peine de mort ; et le drame qui se passe dans le cœur de la femme est tout entier dans la lutte que son amour a à soutenir contre le sentiment d'obéissance à l'ordre qu'elle a reçu, sans que jamais apparaisse un mot de reproche contre la dureté de son mari. Dans le voyage qu'ils font ensemble, les deux conjoints rencontrent des voleurs. Enide préfère mourir que de se taire et sauve

1. Cf. également le *dit de la Panthère d'Amors*, 1807-8 ; Philippe de Beaumanoir, *Contes d'amours*, 26, etc.

par là la vie de son mari. Lorsqu'en punition de sa désobéissance, Erec en fait son valet, elle se soumet. (Ed. Haupt, 3090 et suiv.)

Elle répond à un chevalier qui veut la délivrer et la prendre pour épouse :

> Tout ce que mon compagnon peut me faire
> Je le supporte à bon escient.
> Comme femme, comme valet
> Ou comme épouse, telle qu'il veut que je sois,
> En tout je lui suis soumise (3810-5).

L'être que l'on aime peut agir comme bon lui semble : l'aman ne discute pas et ne manifeste aucune révolte contre les pires tyrannies. — Ainsi Lancelot a exposé sa vie pour la reine, il lui a sacrifié son honneur, et lorsqu'il s'approche d'elle, elle le reçoit avec une dureté extrême ; il reste confondu, sans faire de reproches, et la reine le quitte brutalement.

> Lancelot jusqu'à l'entrée
> Des ieuz et del cuer la convoie ;
> . . . . . .
> Et li ueil sont remes defors
> Plein de lermes, avuec le cors (3970-80).

Ces larmes sont sa seule protestation.

A cet esprit de soumission répond un idéal moral extrêmement élevé, c'est l'abnégation, l'oubli de soi-même[1]. Comme le mystique, l'amant concentre toute sa vie dans l'image de l'être aimé : cette image vit dans son âme plus que toute autre idée ou sentiment, elle est même la vie totale : « Tout l'être s'immole à un être chéri, que ce soit Dieu ou la créature[2] ». Wolfram von Eschenbach dit dans son *Parsifal* que, « pour celui qui aime vraiment, le cœur tout entier est pris par l'amour » (III, 365). C'est ce que Chrétien de Troyes exprime avec tant de force dans *Li romans de la charrete* ; pour servir sa dame, le chevalier passe outre à toutes les considérations de gloire et de conscience et même aux lois de la chevalerie[3].

1. Même chez les érotomanes nous trouvons ce facteur : « Ils s'oublient en quelque sorte eux-mêmes ; ils vouent à l'objet de leur amour un culte pur, souvent secret ; se rendent ses esclaves, exécutent ses ordres avec une fidélité souvent puérile, obéissant aux caprices qu'ils lui prêtent ; ils sont en extase, en contemplation devant ses perfections souvent imaginaires » (Esquirol, *Maladies mentales*, I, p. 347.)

2. Heinrich, *Histoire de la littérature allemande*, t. I, p. 71.

3. Mais amors est el cuer anclose
Qui li comande et sémont

L'amour dominant tout autre sentiment est un des épisodes des romans de Tristan. Celui-ci n'hésite pas à se déguiser en fou et à subir tous les opprobres pour revoir sa bien-aimée :

. . . . . .
Tot por l'amor Ysiaut conquerre.
Mout li ert boen ce qu'il faisoit,
Nule rien ne lui desplaisoit
Fors ce qu'il n'estoit o Yseult
Celi desirre, celi veult.
(*La folie Tristan*, de Berne (141-144), *Romania*, 1886.)

Lorsque dans le *Tristan*, de Béroul, les deux amants sont conduits au supplice, chacun d'eux oublie son propre état et ne s'inquiète que des souffrances de l'autre. Tristan demande au roi Marc grâce pour Yseult, non pour lui (p. 40, éd. Fr. Michel). Yseult s'exprime ainsi, quand on les mène au bûcher :

Tristan, fait ele, quel damage
Qu'à si grant honte estes liez !
Qui m'océist, si garisiez,
Ce fust grant joie, beaus amis (p. 63).

Tristan, s'étant échappé, dit à Governal :

Ha ! las ! dolent ! et moi que chaut ?
Quant n'ai Yseut rien ne me vaut.
Que dut ici que ne m'ocis ?

Que tost an la charrete mont,
Amors le vialt et il i saut,
Que de la honte ne li chaut
Puisqu'amors le comande et vialt (73-78).

Plus loin, le même poète décrit cet oubli de soi-même :

Cil de la charrete panse,
Com cil qui force ni deffanse
N'a vers amors qui le justise * ; (* domine)
Et ses pansers est de tel guise
Que lui-méismes en oblie,
Ne set s'il est ou s'il n'est mie :
Ni ne li mambre * de son non (* souvient)
Ne set s'il est armez ou non ;
Ne set où va, ne set don vient :
De rien nule ne li sovient
Fors d'une seule, et por celi
A mis les autres en obli
A cete seule panse tant
Qu'il n'ot ne vois, ne rien n'antant (711-724).

Cf. également lais de Marie de France, *Lanval*, 121-127, édit. Suchier ; Christine de Pisan, *Le débât de deux amants*, 453-7 ; Chanson de Geste *Aiol*, 2218-2221, etc.

Enfin, quand Yseult apprend la fuite de Tristan :

Dex, fait-ele, en ait bon grez !
Or ne me chaut ce il m'ocient
Ou ils me lient ou deslient (p. 63).

Nous trouvons le même sentiment exprimé dans le *Tristan* de Thomas, Ysolt est en mer et vogue vers Tristan. Elle se dit :

Lasse, chaîtive
Deus ne volt pas que jo tant vive
Que jo Tristran mun ami veie
Ne je em mer volt que je seie.
Tristran, s'à vus parlé éusse,
Ne me calsist * se puis moruse. (* importât)
Beals amis, quant oret ma mort
Ben sai puis n'aurez jà confort
De ma mort aurez tel dolur,
A ce qu'avez si grant langur,
Que jà puis ne purrez gaurir (1616-1626).
De la meie mort ne n'est ren,
Quant Deu la volt jo l'(a) vul ben ;
Mais tresque vus, amis, l'orrez
Jo sai ben que vus en murrez (1635-8).

Dans le *Parsifal* de Wolfram, la femme d'Orileus, soupçonnée par lui d'infidélité et punie injustement, souffre, non de sa propre souffrance, mais de celle de son époux (III, 137).

C'est encore ce sentiment d'humilité devant l'être aimé qui fait dire à Héloïse : « Bien que le nom d'épouse paraisse plus fort et plus saint, celui de votre maîtresse a toujours été plus doux à mon cœur, et même, si vous me permettez de le dire, celui de votre concubine, de votre fille de joie. » — Thème grandement admiré par Jean de Meung, dans le *Roman de la Rose*, au point de dire :

Mès je ne croy mie, par m'ame
Qu'onc puys fut nulle telle femme...

Jehan de Condé dans une de ses poésies : *De l'amant hardi et de l'amant cremetous*, est d'avis que :

Amans selonc m'entencion
Doit manoir en sujection
Puisqu'il voet mierchi desiervir (obtenir la pitié).
(Ed. Scheler, vers 142-144.)

Mais si l'amour exige une soumission totale, un renoncement absolu, il procure en revanche un bonheur qui dans certains cas touche à l'infini.

L'amant, comme l'extatique, trouve le bonheur en un autre être; « ils font le sacrifice de leur personne pour vivre en quelque chose de supérieur [1] », et pour l'un comme pour l'autre aucun rêve n'est comparable à celui-là ; l'amour seul fait le prix de la vie.

« En paradis qu'ai je a faire? dit Aucassin, je n'i quier entrer, mais que j'aie Nicolete, ma tres-douce amie que j'aim tant » (p. 8). Comparez cette pensée à celle de sainte Marie-Madeleine de Pazzi : « Si vous me donniez l'enfer avec ses affreux tourments, je le regarderais, si je vous y trouvais, comme un paradis » (I, p. 386).

Guill. de Lorris dans le *Roman de la Rose* :

> ...n'est nul greignor* paradis (* plus grand)
> Qu'avoir amie a son devis (1312-1313).

Christine de Pisan compare l'amour à une fontaine dont tout bonheur jaillit :

> Mon doulz ami, quanque je puis amer
> Vostre doulceur m'a de tous maulz garie,
> Et vrayement je vous puis bien clamer
> Fontaine dont tout bien vient (*100 ballades*, XXIV).

> Ne n'a nul bien sanz vous, ne soir, ne main (*Id.*, XXXII).

Dans *Le débat des deux Amants*, elle fait dire par la dame :

> Quant est de moy, je tiens et vueil tenir
> Que d'amour vienent
> Tous les plaisirs qui homme en joie tienent
> Et tous les biens qu'aux bons apartienent (1043-1046).

Plus loin, elle compare l'amour à un rayon qui illumine l'âme tout entière et qui n'y laisse place qu'à la joie (1840-4).

Nous trouvons dans le *Lai du Conseil* :

> Quar fame doit estre li pons
> De toute la joie du monde
> Car toz li biens nous en abonde
> (*Lais inédits*, de Fr. Michel.)

1. Définition de l'amour par une psychasthénique de P. Janet, *Obsessions et psychasthénies*, I, p. 388.

Un continuateur du Tristan de Gottfried, Heinrich von Freiberg, a délicatement exprimé cette pensée : Kaedin, l'ami de Tristan, voit apparaître Yseult et s'écrie : « Un soleil s'élève dans le ciel et ici apparaît un second soleil ». Tristan lui répond : « Ce soleil-là est le soleil du ciel, mais celui-ci est pour la joie de mon cœur, un brillant rayon de lumière, c'est Ysolt, ma femme, la reine qui par son clair éclat peut si joyeusement briller dans mon cœur. » (V. 4539-4547)[1]. Heinrich von Morungen dit que la femme qu'il aime est un éclat de soleil sans nuages. Un intéressant poète latin, chrétien du VIe siècle, Venantius Fortunatus, faisait déjà employer par une amante une image à peu près semblable : « Sans toi, la nuit m'enveloppe de ses ailes noires et même le jour lumineux est la nuit pour moi : ni les lis, ni les narcisses, ni les violettes, ni les roses, ni la lavande, ni l'amour ne réjouissent mon cœur[2]. »

Dans *Clygès*, de Chrétien de Troyes, Fénice dit à Clygès :

Un povres leus, oscurs et sales,
M'iert plus clers que totes cez sales,
Qant vos seroiz ansamble o moi
Si je vos ai et je vos voi,
Dame serai de toz les biens
Et toz li mondes sera miens (5355-5360).

Même ce grossier et brutal chevalier qui porte le nom de Guillaume d'Orange, ou de Guillaume au Court-Nez, exprime un sentiment de même nature : si on eût voulu l'enfermer dans la chambre de la belle Orable, au château de Gloriette, il eût préféré cette prison à la France entière (*Guill. d'Orange*, ed. Jonckbloet, p. 45[3]).

Walther von der Vogelweide n'ose comparer aux joies du paradis le bonheur que donne la femme, mais celui-ci dépasse tout ce que le monde peut offrir :

1. Nous retrouvons même dans les poèmes orientaux cette comparaison de la femme aimée avec le soleil (Sadi, *Gullistan*, v. 6). Il est inutile de rappeler que pour les mystiques, c'est presque un lieu commun que de faire de la divinité le soleil de l'âme.

2. *Monum. Germ. IV*, édit. Leo. lib. VIII, c. 5. 233.

3. Cf. également Nicole de Margival qui attribue à l'amour la puissance de supprimer toutes peines :

Et si poez de tous maux destorber * (* débarrasser)
Ceulz qui servir veulent entierement
De cuer, de corps, sans nul decevement *. (* déception)
(*Le dit de la Panthère d'Amors*, 886-8.)

Dans *Floire et Blanceflor* la même pensée est exprimée :

Quant je vous ai à mon talent
Il m'est avis, nul mal ne sent. (Édit Bekker, 7508-9.)

Que peut vous donner le monde
De plus cher qu'une femme,
Et qui puisse davantage réjouir un cœur passionné ?
(*Waz hat diu werlt ze gebenne.*)

Ailleurs il dit :

L'amour est le lien de tout bonheur;
Sans l'amour le cœur n'est jamais réellement heureux.
(*Maneger fräget waz ich klage.*)

Henri VI, empereur et poète, chantait :

Les pays et les empires me sont soumis
Quand je suis près de l'aimée,
Mais lorsque je me sépare d'elle
Toute ma puissance et mes richesses s'évanouissent.
(*Salut à l'Aimée.*)

Le comte Otto von Bottenlauben dit que si le Christ n'offrait tant de douceur, son aimée pourrait être le paradis pour lui. (*Départ pour la croisade.*)

Telle est généralement l'espérance, tel est le rêve que vivent les amants mystiques et vers la réalisation duquel ils tendent. C'est un but infiniment lointain, car l'amour, ne pouvant atteindre son harmonie complète, est à la fois joie et douleur (Chrétien de Troyes ou *Roman d'Enéas*). Wolfram (*Parsifal,* V, 272) estime que les deux facteurs sont équivalents, d'autres attachent à la note douloureuse une importance prépondérante[1].

Mais encore, de même qu'en mystique, le but est l'union par le sentiment, la fusion des deux cœurs en un seul.

Jean de Meung, le continuateur du *Roman de la Rose*, le dit ainsi :

Amors fait de propre commun,
Amors fait de divers cuers un,
Amors enchausce * ce me semble (* poursuit)
Amors départ *, amors assemble (* sépare)
Amors joint divers cuers ensemble. (5034-8.)

Le cœur de l'amant ne lui appartient plus :

Li chevaliers n'a cuers que un
Et cil n'est mie ancor à lui,
Einz est comandez à autrui
Si qu'il nel puet aillors prester
(*Li romans de la charrete*, 1229-1232.)

1. Cf. Ferd. Michel, *Heinrich von Morungen und die Troubadours*, pp. 182 et suiv.

Dans *Clygès*, la reine dit à Alexandre :

Qu'aparceüe m'an sui bien
As contenances de chascun
Que de deus cuers avez fet un... (2294-2297.)

Wolfram von Eschenbach fait dire par la jeune et naïve Odilot, à Gavain qu'elle aime : « Tu n'es en réalité que moi, bien que les noms soient distincts. Tu n'es qu'un avec moi et tu es à la fois homme et jeune fille. » (VII, 369.)

On lit dans le *Tristan* de Gottfried :

Alors les aimés reconnurent
entre eux, un esprit,
un cœur et une volonté. (12033-5 ; éd. Bechstein.)

et plus loin : « Nous deux, Tristan et Isôt, — sommes pour toujours une chose unique sans distinction » (18336-8), et encore : « Notre corps et notre vie sont tellement unis, tellement enchevêtrés l'un dans l'autre, que vous emportez ma vie, et me laissez ici la vôtre » (18507-11).

L'intériorisation de l'image de l'aimée est un phénomène intéressant et qui rappelle les cas similaires si nombreux dans la mystique. La dame est enfermée dans le cœur de l'amant qui l'y voit et l'y sent, suivant les termes de H. von Morungen, de Ulrich von Lichtenstein et du troubadour Raimbaut de Aurenga.

L'amour de la femme étant, comme l'amour divin, la tendance totale et constante [1] de toutes les aspirations de l'être, passe comme lui par la contemplation et aboutit à un état nettement extatique :

Je vis devant moi les roses en fleurs
Qui éveillaient beaucoup d'idées allant toutes vers ma maîtresse.

ainsi parle le trouvère allemand Dietmar von Aist.

Chez les amants on rencontre aussi cet éloignement du monde que M. Murisier a remarqué chez les mystiques [2], chez eux aussi le sentiment se dissocie de la vie sociale, et les uns comme les autres désirent s'isoler. Il ne faut pas que le réel puisse atteindre puis-

1. Wace décrivant l'amour du roi Uter pour Igerne :

S'entente i a tote tornée :
Se il manjoit, se il bevoit,
Se il parloit, se il taisoit
Totes ores à li pansoit. (*Roman de Brut*, 8809-13.)

2. Murisier, *Le fanatisme religieux* (*Rev. philos.*, déc. 1900, pp. 563 et 576).

samment ces sentiments et c'est pourquoi tous deux se cachent. La discrétion de l'amant est chose de la plus haute importance dans l'amour chevaleresque. Un chevalier l'exprime en ces termes :

Tout autressi com la rousée
Monte à larron deseure l'arbre
Et el moustier deseur le marbre
Où ne puet plovoir ni venter
Tout autressi doit trespasser
La bone amor entre la gent
C'on ne s'en aperçoive noient ;
Quar puis qu'amors est aperçute
Est-ele trahie et déçute.

(*Lai du conseil.* Fr. Michel, Lais inédits.)

Car grant amours est a droit maintenue
Si doit de .II. sans plus estre sceue.

(*Le dit de la Panthère d'Amors* de Nicole de Margival, 911-2.)

C'est ce besoin de mystère qui fait que les amours sont clandestines et partant illégitimes. Des auteurs du temps considèrent que l'amour idéal est incompatible avec le mariage des amants. Celui-ci ramène les amants dans les sphères de la vie, et l'amour, au contraire, vit de l'éloignement du réel et de l'anéantissement des sentiments sociaux ; — de fait le mariage n'était le plus souvent, dans la noblesse, que l'union de deux fiefs, et il devait être essentiellement antipathique. L'amour conjugal était ridiculisé et, presque toujours, la dame que chantaient les troubadours était déjà mariée.

***

Nous trouvons le phénomène d'extase nettement décrit dans plusieurs œuvres ; l'amant s'abstrait dans sa contemplation au point de ne plus rien voir et de ne plus rien sentir d'autre. Ainsi le *chevalier à la charrette* en pensant à sa dame n'entend ni ne voit le chevalier qui défend le gué (742 et suiv.). Aucassins, dans la bataille, ne se souvient que de son amie, il ne songe pas à combattre. « Onques ne l'en sovient, ains pensa tant à Nicolete, sa douce amie, qu'il oublia ses resnes et quanques il dut faire (12), plus tard il ne s'aperçoit pas non plus des blessures que lui

font les épines et les ronces, tant il pensa à Nicolete, sa douce amie (27). »

L'attention se concentre exclusivement sur l'amour, rien d'autre ne vit dans la mentalité : « Les souffrances que Tristan et Yseult supportent dans la forêt ne sont que jeux d'enfants, car ils avaient à côté de celà beaucoup de joie de leur grand amour. » (Eilhart d'Oberg, 4549-51)

Le fait n'était naturellement pas inconnu aux Minnesinger; un d'eux, Friedrich von Hausen, le dit :

J'ai tant pensé à elle,
Que parfois j'arrivais à un rêve profond
Et lorsqu'on me saluait, je ne m'en apercevais point.

Dante décrit et explique son extase : l'amour prend tant d'empire sur moi, qu'il frappe tous mes esprits épouvantés, tuant les uns, chassant les autres, de telle sorte que l'amour reste seul à vous regarder. « Un seul esprit reste et vit encore en moi, Béatrice, parce qu'il s'occupe de vous » (*La vie nouvelle*). C'est bien là, semble-t-il, un état comparable à ce que les mystiques appellent la mort en Dieu.

Mais l'épisode le plus saisissant est celui de Parsifal, que nous relaterons tout au long étant donnée l'importance qu'il a au point de vue psychologique.

Les *Mabinogion* le racontent ainsi : un corbeau tombe sur la neige, Peredur (Parsifal) s'arrête et compare le noir du corbeau, la blancheur de la neige et le rouge du sang, aux cheveux de la femme qu'il aimait le plus, à son teint et aux deux places rouges de ses joues.

L'intensité avec laquelle le héros songe à sa femme, l'empêche de répondre au chevalier qui lui parle. Il l'abat, ainsi que vingt-cinq autres, mais il ne quitte pas sa méditation.

La même aventure se trouve dans *Perceval le Gallois :*

Si s'apoia desor sa lance
Por esgarder cele semblance,
Du sanc et de la noif * ensamble (* neige)
La fresce color li resamble
Qui ert en la face s'amie ;
Si pensa tant que il s'oblie ;
C'autresi estoit en son vis
Li vermaus sur le blanc assis

Com ces .III. goutes de sang furent
Qui sor la blance noif parurent;
En l'esgarder que il faisoit,
Li ert avis, tant li plaisoit
Qu'il véist la coulor novele
De la face s'amie bièle.
Percevaus sor les gotes muse,
Toute la matinée i use,
Tant que fors des tentes issirent
Escuier ki muser l'i virent;
Si quidèrent qu'il somellast (5575-93).

Perceval abat deux chevaliers. Gauvain vient le voir

Et vient au chevalier tot droit,
Qui sor sa lance est apoiés,
N'encor n'estoit pas anoiés
De son penser qui moult li plot.
Et nonporquant li solaus ot
.II. des goutes del sanc remises
Qui sor la noif furent assises
Et l'autre aloit jà remetant (5800-8).

Perceval répond à Gauvain :

Il en ont jà, esté dui
Fait Percevaus, qui me toloient
Ma vie et mener m'en voloient
Ausi com se je fusce pris;
Et jou estoie si pensis
d'un penser ki moult me plaisoit,
Et cil ki partir m'en voloit
N'aloit mie querant son preu
que devant moi, en icest leu,
avait .III. gotes de fresc sanc
qui enluminoient le blanc;
En l'esgarder m'estoit avis
que la fresce color del vis
M'amie la bièle véisse,
Ne jà partir ne m'en quesisce (5820-34).

Quel monde émotif immense suscite une sensation simple! Quelle puissance d'expansion rêveuse dans ces âmes contemplatives! N'est-ce pas là un cas identique à celui de ces mystiques en contemplation, et pleurant d'émotion devant une plante, qui suggère l'idée du Dieu infini?

Wolfram devait certes reprendre ce thème; Parsifal ressent une

véritable extase amoureuse, il est en contemplation devant les trois gouttes de sang sur la neige et n'entend pas ce qu'on lui dit. L'hallucination ou plutôt l'illusion apparaît; il croit voir sa femme devant lui et l'image ne disparaît que lorsque Gauvain recouvre les taches. Bien plus, au réveil, il a oublié les combats qu'il a livrés pendant l'extase (VI, 300-302).

Un autre point de comparaison intéressant, c'est que dans les deux états d'âme — mystique ou amoureux — l'émotion semble se localiser ou prendre naissance au point le plus intime de l'être, désigné par les mystiques sous des noms divers : l' « étincelle » de l'école dominicaine allemande, le «centre», le « fond » ou le « point le plus intime » de l'âme de certains autres, ou la « fine pointe de mon esprit » de Jeanne de Chantal. C'est ainsi que Heinrich von Freiberg décrit le rappel de l'image d'Yseult la Blonde dans le cœur de Tristan : « La même Isôt, la blonde, la belle, arriva droit comme une aurore ou comme un brillant rayon de soleil dans l'âme de Tristan... et l'amour, le violent, amena Isot d'Irlande et la déposa rapidement dans la cellule la plus intime du cœur de Tristan, dans l'endroit le plus intérieur de son cœur, là où son âme lui donne la vie » (v. 785 à 805).

L'amour se traduit d'ailleurs par des émotions véritablement religieuses et par un culte réel, et quelques femmes surtout l'ont senti. Héloïse écrivait à Abélard : « Dieu le sait que toute ma vie, j'ai plus redouté de vous offenser que de l'offenser lui-même et que c'est à vous bien plus qu'à lui que je désire plaire. » Une foi absolue en l'être aimé est nécessaire, bien que, comme nous le verrons, l'amour se déclare sur un simple indice :

En vraye amour toute souspeçon fine
Et qui mescroit certes l'amour deffine
Car loiaulté, qui tout bon cuer affine,
    On doit penser
Estre en celle qu'on aime sanz cesser
Et qu'en nul cas ne daigneroit fausser;
Ne tel penser en son cuer amasser
    En nulle guise
Amant ne doit, car chascun croit et prise
Ce qu'il aime, c'est communal devise,
Si est bien droit qu'a l'amant il souffise
    Sanz autre preuve.

(Christine de Pisan, *Le Débat de deux Amants*, 1269-1280.)

On trouve un rapprochement entre le sentiment amoureux et le sentiment religieux dans le poème médiéval Ider (v. 3706 et suiv.). Les modernes eux aussi ont fréquemment senti cette similitude; George Sand entre autres, lorsqu'elle dit que l'amour est l'inspiration sainte de la partie la plus éthérée de notre âme vers l'inconnu. Mme de Staël a également dépeint le caractère religieux de l'amour, sa puissance, son enthousiasme et son mystère. Chateaubriand voit dans l'amour un idéal qui touche plus à l'âme qu'au corps. C'est en effet là une des caractéristiques de l'amour, ce sentiment s'élève en quelque sorte au-dessus du réel, il spiritualise nos visions et crée dans le domaine de l'imagination. Ainsi chantait Walther von der Vogelweide : « L'amour n'est ni homme ni femme, il n'a ni âme ni corps, il n'a pas reçu d'image terrestre; on connaît son nom, lui-même est étranger ici-bas, et pourtant, sans lui, personne ne peut acquérir ni la grâce ni la faveur divines. »

La représentation de la personne réelle ne sert que de point fixe au sentiment; la conception, dite réelle, de cette personne s'évanouit en tant qu'image mentale. C'est ce que Shakespeare met dans la pensée de Roméo : « étrange sentiment, qui de rien crée tout », et comme dit Guil. de Lorris : « donne joie de noient » (2455).

C'est parce que le nombre de sensations nécessaires à la formation de l'amour est extrêmement réduit que certains auteurs n'ont pas hésité à faire aimer par leurs héros des dames que ceux-ci n'avaient jamais vues. Guillaume d'Orange n'avait jamais aperçu Orable. Elle-même est tellement éprise de Guillaume « qu'elle est à peine maîtresse d'elle » (*op. cit.*, p. 47). Dans le *Parsifal* de Wolfram, Gamoflanz aime Itonje qu'il n'a pas encore vue (XII, 204). La même chose se trouve dans le poème héroïque allemand *Ortnit* et dans la légende de *Gudrun*. D'ailleurs ce fait est loin d'être purement littéraire. On connaît l'histoire de certains poètes qui jamais n'avaient vu l'objet de leur culte ou qui l'avaient à peine aperçu ; citons : Dante et Pétrarque en Italie, Scheffield, Surrey et Spencer en Angleterre, le minnesinger Walther von der Vogelweide, et, enfin, le troubadour Rudel qui fut épris d'un amour fantastique pour une princesse idéale de Syrie. La pathologie nous offre des

exemples de même nature, tel ce malade dont parle Ball, qui avait un amour extrêmement chaste pour une femme qu'il avait entrevue un moment et dont il ne se rappelait même pas si elle était blonde ou brune [1].

Mais l'événement le plus fréquent dans la poésie héroïque est ce que Stendhal a appelé le coup de foudre ; il suffit que les deux personnages se voient pour qu'immédiatement la « cristallisation » s'opère ; « l'amour naît brusquement, sans autre réflexion..., un trait de beauté nous fixe, nous détermine [2] », la cause en est un « *je ne sais quoi*, si peu de chose qu'on ne peut le reconnaître [3] ». Dès le premier moment, les amants sont l'un à l'autre avec l'entièreté de leur âme et dès lors ils sont capables de donner leur vie l'un pour l'autre. On raconte dans les *Mabinogion* que dès qu'Yvain avait vu la dame, il fut enflammé d'amour pour elle, de sorte qu'elle prit entière possession de lui. Il suffit de quelques paroles échangées pour que Floriant et Florette s'aiment ardemment ; dans *Perceval le Gallois*, Gauvain et Antikonie se déclarent leur amour dès qu'ils se voient; dans le même poème la sœur de Brandelis encore fait part de son amour au même Gauvain alors qu'ils se rencontrent pour la première fois et elle lui dit :

A bandon
Vos mec mon cors, et vos present
M'amour à tous jous loiaument (12118-20).

Dans *Enéas*, Lavinie est éprise d'Enéas en le voyant (8062). Les lais bretons en offrent divers exemples.

Guigemar est féru d'amour pour la dame, dès le premier abord :

Tute la nuit a si veillié
E suspiré e travaillié * (410). (* a souffert)

De même dans Lanval :

Quant la pucele oï parler
Celui ki tant la pout amer
S'amur et sun cuer li otreie (132-135) [4].

1. *La Folie érotique*, Encéphale 1887, p. 93.
2. La Bruyère, *Caractères* (Du cœur).
3. Pascal, *Pensées*, VIII, 29 (éd. Charpentier).
4. Cf. le lai *del Desire* (Fr. Michel, *Lais inédits des* XIIe *et* XIIIe *siècles*), le lai de *Graelent*, attribué, probablement à tort, à Marie de France (Roquefort, *Lais de Marie de France*), le *lai de Guingamor* (*Romania*, t. VIII).

Faut-il rappeler que tel est le thème que Shakespeare a conservé à ses héros et ses héroïnes. Tous s'aiment au premier coup d'œil (Roméo et Juliette ou Ferdinand et Miranda), et dans tous les contes populaires, la même idée se rencontre, le moindre indice (la pantoufle de Cendrillon, p. ex.) suffit pour grouper tous les sentiments affectifs. Dans les poèmes médiévaux nous trouvons l'épisode du cheveu d'Yseult qu'une hirondelle apporte et qui produit sur Marc un effet tel qu'il jure de n'épouser que la femme à laquelle il a appartenu (épisode qui se trouve dans le *Tristan* d'Eilhart von Oberg) ; c'est d'ailleurs un fait fréquent pour un chevalier de s'éprendre d'une princesse inconnue au seul récit de sa beauté.

***

Mais si l'on conçoit l'amour comme une force toute-puissante qui s'empare du cœur malgré la volonté, s'il est possible que Tristan puisse aimer Yseult d'Arundel plus qu'il ne le voulait (Gottfr., 19120), on comprend également ce sentiment d'impuissance devant l'amour, tel que Marc l'exprime dans le *roman en prose de Tristan* : « Ceux qui s'aiment passionnément ne sauraient être blasmes ; ils sont poussés par force de nature et amours ci déçut le plus sage homme du monde, ce fu Salomon meismes. » (Éd. Löseth, p. 229[1].)

L'amour est conçu comme en dehors du raisonnement et comme dominant la volonté, c'est une sorte d'ivresse s'emparant de l'être, « qui ébranle l'âme, pareil au vent de la montagne qui s'abat sur les chênes[2] »; il est semblable au dieu antique qui chassait l'âme de la prêtresse et parlait par sa bouche.

L'envahissement de l'amour a une similitude profonde avec la naissance de l'idée fixe ; Marcé (*Traité pratique des maladies mentales*, p. 355) décrit celle-ci comme suit : « Chez un individu prédisposé, faible de caractère, doué d'une sensibilité vive, un mot, une émotion, une crainte, un désir, laissent un jour une impres-

1. Mlle Lespinasse écrivait à son amant : « Je suis entraînée vers vous par un attrait, par un sentiment que j'abhorre, mais qui a le pouvoir de la malédiction et de la fatalité. » (*Lettres.*) M. Richet a cité de nombreux exemples qui prouvent qu'on peut être éperdûment amoureux d'une femme qu'on méprise et qu'une femme s'éprend souvent d'un individu qu'elle sait parfaitement indigne d'elle. (*L'amour. Rev. des D.-Mondes*, 1891, III, p. 166.)

2. Sapho, *Fragments*, 42.

sion profonde. La pensée, née de cette façon, se présente à l'esprit d'une manière importune, elle ne le quitte plus, elle l'obsède, elle domine toutes ses conceptions... »

N'est-ce pas le cas de ce roi dont Philippe de Beaumanoir nous a décrit la passion pour sa propre fille, passion à laquelle il essaie en vain de résister ?

Sens et amour le font doloir,
Que dedens son cuer se combatent,
Si que le roi souvent embatent * (* poussent)
Une heure en sens, l'autre en folie.
(*La Manekine*, 478-81.)

Puis il est poussé irrésistiblement à la séduction.

Je ne puis, dit Tristan à Kardin, détourner mes pensées de l'amour que j'ai pour ta sœur (Heinrich von Freiberg, 325-350). Plus loin le même auteur (2715-45) dit que leur amour ou plutôt leur fatalité les domine et qu'il oblige Tristan à aller vers Ysot.

Cette lutte de l'individu contre l'envahissement de cette idée qui s'impose fait naître aisément contre elle un sentiment bien semblable à la haine. Dans *Jehan et Blonde*, Jehan, sentant sa passion, s'interroge :

Est che amours qui me dourdelle?
Amours ? Nenil, ains est haïne
Dont mi oel m'ont donné estrine *. (* don)
(Ph. de Beaumanoir, *Jehan et Blonde*, 518-20.)

Dante lui aussi a subi cette obsession, cette contrainte du sentiment amoureux, l'idée s'imposait à lui d'une façon permanente! aussi « l'amour prit sur moi un ascendant si fort, que par la force que mon imagination lui accordait, je me sentis dès lors contraint de lui obéir complètement » (*La vie nouvelle*).

Écoutons quelques autres de nos poètes médiévaux qui décrivent cette sorte de possession:

L'auteur d'*Enéas* compare l'amour à une folie; il parle ainsi de l'état d'âme de Didon :

Mil feiz li demande une chose,
Ele ne fine ne repose
En mi son conte s'arestait,
Ne sait que dit ne qu'ele fait,
Tot pert le sens et la parole.
Amors l'a fait de sage fole (1403-1408).

Marie de France dit même :

Tels est la mesure d'amer
Que nuls n'i deit raisun guarder (*Equitan*, 19-20).

Dans *Cligès*, de Chrétien de Troyes, Sordamors se dit :

Mes amors m'a si anvaïe,
Que fole sui e esbaïe
Ne defanse rien ne m'i vaut,
Si m'estuet sofrir son asaut (934-938).

P. Meyer écrit à ce sujet : « Au Midi, comme au Nord, chez les trouvères et chez les troubadours, l'auteur pour montrer le désordre de son esprit bestourné (c.-à-d. mis à l'envers), énumère une série de circonstances où il éprouve des sensations contraires à celles d'un homme ayant son bon sens. Bernart de Ventadour chantait : « J'ai au cœur tant d'amour, de joie, de douceur, que l'hiver me semble fleur et la neige verdure. » (*Romania*, 1890, p. 7.)

C'est ce qui se présente avec une intensité peut-être plus grande encore chez les malades : « L'amour morbide des dégénérés n'est qu'une obsession pathologique, un syndrôme épisodique, un délire partiel. » (Laurent, *L'Amour morbide*.)

Gottfried rappelle que de son temps un proverbe disait : « L'aveuglement de l'amour est tant intérieur qu'extérieur, il aveugle les yeux et la pensée, ce que les amants voient bien entre eux, cela ils ne veulent pas le voir. » C'est ce qui était arrivé à Marc : il était aussi certain que de la mort et il voyait bien que sa femme Yseult, en son cœur et en ses sens, appartenait entièrement à l'amour de Tristan, et pourtant il ne voulait pas le savoir. (*Tristan*, 17748-17756). Plus loin, à propos de son amour pour Yseult d'Arundel, Tristan exprime aussi cet égarement : « Ah ! Dieu béni, combien ce nom m'égare ! il trompe et embrouille la vérité et le mensonge de mes sens et de mes yeux » (18998-19003).

C'est d'ailleurs la pensée que Théocrite déjà avait exprimée à diverses reprises dans ses idylles : « Souvent l'amour trouve beau ce qui est sans beauté. » (*Daphnis et Damoetas*.) Boucœus dit : « Gracieuse Bombyca, ils t'appellent tous Syrienne, maigre et brûlée du soleil. Moi seul je te trouve la couleur du miel. » (*Les Moissonneurs*.)

Quoi d'étonnant, par suite, que l'on ait attribué quelquefois la naissance de l'amour à une boisson enivrante : le philtre. On le

rencontre fréquemment dans les poèmes. Dans le Lancelot hollandais on fait boire au chevalier une boisson préparée avec certaines herbes afin qu'il perde l'esprit et qu'amour et désir lui viennent, puis, on le mène en la couche de la fille du roi qui désire vivement concevoir du plus vaillant des chevaliers que la terre ait jamais porté. Lancelot, croyant avoir retrouvé sa reine, s'enflamme d'amour et comble la jeune fille de caresses. A son réveil, il découvre la ruse, et furieux, il veut mettre à mort celle qui le trompe. Il est pris de pitié devant sa grâce et ses larmes et lui pardonne, mais quitte le château à l'instant. (Ed. Jonckbloet, 15100-300.)

Le philtre d'amour existe dans la légende de Tristan ; Gottfried en parle ainsi : « Maintenant que la vierge et l'homme, Ysot et Tristan, avaient bu tous deux la boisson, celui qui est le plus actif du monde : l'amour, celui qui poursuit tous les cœurs, se glissa dans le cœur de tous deux ; avant qu'ils s'en fussent aperçu l'amour les avait pris en son pouvoir » (11711-9). La boisson n'est pas toujours citée, on attribue quelquefois l'effet à une cause plus vague, de nature magique aussi. Blanschefleur dit que depuis qu'elle a vu Riwalin, son âme n'est plus joyeuse comme avant. Elle attribue le changement à un charme. (*Tristan*, 986-1001.) Dans le *Parsifal* de Wolfram, Klingsor, par sorcellerie, entraîne une femme à fuir avec lui. (II, 65.)

L'amour donc, de même que la foi, produit une sorte de possession et, comme elle aussi, il exige une croyance absolue, c'est ce qui explique des récits tels que celui de *Lohengrin* où l'amour doit mourir lorsque l'aimé cherche à connaître. Les anciens avaient nettement compris cela, témoin l'*Amour et Psyché* d'Apulée. Il est d'ailleurs un passage de Lucrèce bien connu par l'ironie que l'auteur y a mise : « Et pourtant lorsqu'on est pris et enlacé, on pourrait encore se soustraire au mal, si l'on ne se faisait obstacle à soi-même. Il faudrait ne pas fermer les yeux sur les imperfections morales et physiques de la personne qu'on recherche et qu'on désire, etc. » (*De Nat. Rer.*, III, 1135 et suiv.). Platon (*République*) s'était exprimé d'une manière semblable[1]. C'est ce que M. Binet

1. Un ancien auteur du XVIIe siècle, intéressant quelquefois, compare déjà l'amour à certaines maladies de l'esprit : « Un amant, dit-il, peut bien conserver son jugement libre dans ce qui ne concerne point la personne qu'il ayme, mais sitost qu'elle y est intéressée, il faut qu'il soit esclave de sa passion et qu'il juge des choses suivant cette agréable erreur qu'elle luy a inspirée. » (De la Chambre, *Les caractères des passions*, 1658, LI, ch. II.

appelle du fétichisme, c'est-à-dire une adoration aveugle pour les défauts et les caprices d'une personne, mais, comme il le dit lui-même, il existe un état d'âme de même nature, plus accentué encore. « Le fétichisme amoureux, dit-il, a une tendance à détacher complètement, à isoler de tout ce qui l'entoure l'objet de son culte et quand cet objet est une partie d'une personne vivante, le fétichiste essaye de faire de cette partie un tout indépendant[1]. »

M. Pierre Janet note très bien l'influence qu'une seule sensation peut avoir dans la « cristallisation totale de l'être » : « Ce n'est pas, dit-il, dans un instant de gaieté, de hardiesse et de santé morale que commence l'amour, c'est dans un instant de tristesse, de langueur, de faiblesse. Il suffit alors de la moindre chose ; la vue d'un visage quelconque, un geste, un mot qui nous aurait, l'instant précédent, laissés tout à fait indifférents, nous frappe et devient le point de départ d'une longue maladie amoureuse. Bien mieux, un objet qui n'avait fait en nous aucune impression, dans un instant où notre esprit mieux portant n'était pas inoculable, a laissé un souvenir insignifiant qui réapparaît dans un moment de réceptivité morbide[2]. »

« Chez les malades, dit von Krafft-Ebing, un objet inanimé, une partie isolée du vêtement, suffit par elle seule à l'excitation et à la satisfaction du penchant sexuel[3]. » Les poètes médiévaux ne poussent pas le culte à ce point, mais néanmoins des objets inanimés, ayant le plus souvent appartenu à la personne aimée, reçoivent une adoration semblable au culte des reliques.

Nicolete jette ses cheveux à Aucassins emprisonné :

> Aucassins les prist li ber
> Si les a mout honerés
> Et baisiés et acolés (p. 17, éd. Suchier).

Selon l'un des manuscrits d'*Enéas* (Bibl. nat., f. fr. 60), Enée a envoyé un anneau à Lavinie :

> Lavine l'anelet esgarde
> La main i tent ne plus ni tarde

1. Binet, *Le fétichisme dans l'amour* (*Rev. philos.*, 1887, pp. 143 et 263).
2. *Des formes inférieures de l'activité normale* (*Rev. de l'hypnot.*, t. IV, p. 19).
3. *Psychopathia sexualis*, p. 222. On trouve un exemple intéressant dans les *Confessions d'un enfant du siècle* de Musset, éd. Charpentier, p. 430.

Et cil li baille bonnement
Amor sanz amesurement
La lors si tresportée toute
Et ravie que d'une route
Plus de c. fois l'anelet baise.

(*Enéas*, éd. Salverda de Grave.)

Chrétien de Troyes, dans *Clygès*, conte que Sordamors a envoyé à Alexandre une chemise qu'elle a cousue avec un de ses cheveux :

Tote la nuit la chemise anbrace,
Et quant il le chevol a remire.
De tot le mont cuide estre sire
Bien fet amors de sage fol
Quant cil fet joie d'un chevol
Et si se delite et deduit* (1640-45). (* réjouit)

Le même thème se retrouve dans *le roman de la Charrette* : Lancelot étant en possession d'une poignée de cheveux de la reine, les adore réellement, les embrasse et les estime au delà de tout ce que le monde peut offrir de précieux :

Jamès œl d'ome ne verront
Nule chose tant enorer
Qu'il les comance à aorer (ou acoler)
Et bien sent mile foiz les toche
Et à ses ialz et à sa boche
Et à son front et à sa face.
N'est joie nule qu'il n'an face
Molt s'an fet liez, molt s'an fet riche (1460-1468).

Dans *Enéas* encore nous trouvons un cas semblable, mais le fétichisme ici se rapproche d'un délire érotique. Parlant de Didon :

Molt est la dame mal baillie
Et quant ce est qu'el s'entroblie,
Ensemble lui cuide gésir,
Entre ses braz tot nu tenir ;
Entre ses braz le cuide estreindre
Ne set s'amor covrir* ne feindre (* cacher)
Ele acole son covertor,
Confort n'i trueve ne amor ;
Mil feiz baise son oreillier,
Tot por l'amor al chevalier,

Cuide que cil ki ert absenz
Enz en son lit li fust presenz
N'en i a mie, aillors esteit.
Parole a lui com s'el l'œit ;
En son lit le taste et quiert
Quant nel trueve, des poinz se fiert.
Ele plore et fait grand duel (1235-1251).

Nous croyons donc pouvoir dire que l'amour chevaleresque et la mystique ont eu des rapports émotifs profonds. Nous ne chercherons pas à déterminer ici lequel des deux a été la cause génératrice de l'état d'âme. Mais néanmoins il sera peut-être intéressant d'indiquer que cette interdépendance ou ce parallélisme ne s'est pas borné au moyen âge. En règle générale, les polythéistes ne sont extatiques ni dans la foi ni dans l'amour. Par contre, aux Indes, nous retrouvons un ensemble de manifestations semblables à celles du moyen âge : dans un conte du *Mahabârata, Nala et Damayanti*, deux amants s'aiment sans s'être jamais vus. En Perse, Abou-Saïd, le premier poète mystique, chantait : « L'amour est le filet de Dieu, l'amour est le piège du Seigneur » ; « Le jour où je serai uni à toi, je mépriserai le sort des anges du paradis — mon cœur se sentira à l'étroit dans les plaines du paradis. » Le poète conçoit à la fois la nature religieuse de l'amour, et le bonheur mystique qu'il donne. Un autre poète mystique hindou, Bartrihari, a exprimé des sentiments semblables à ceux de nos chevaliers, telle cette phrase : « En ce monde, l'amour a pour effet d'unir deux cœurs en une même pensée. » Ailleurs, il place l'amour au même niveau religieux que le culte de Civa : « Je n'ai pas entouré de mon amour une jeune fille aux yeux de gazelle, que fatigue le poids de ses hanches et ployée sous la charge de ses seins, je n'ai rien donné aux brahmanes, je n'ai pas offert de sacrifices, je n'ai pas rendu hommage au dieu Civa : hélas ! malheureux que je suis, quelle faveur pourrai-je demander le jour où je tomberai au pouvoir de la mort ? » L'Inde et la Perse étaient deux nations monothéistes, mystiques et autoritaires.

Dans les poètes postérieurs au moyen âge, nous retrouvons en-

core des échos similaires ; le poète anglais, Edmond Spenser, a écrit une page sublime : « ... Ces cheveux d'or, ces yeux brillants comme des étoiles, retourneront en poussière et perdront leur clarté si belle. Mais la lampe divine, dont les célestes rayons allument l'amour des amants, ne s'éteindra et ne faiblira jamais. Quand les esprits vitaux se disperseront, elle reviendra à sa planète natale ; car elle est née là-haut et ne peut mourir, étant une parcelle du plus pur des cieux. » Plus loin, il exprime plus fortement encore la nature religieuse ou divine de l'amour : « Il monte bien loin de la basse poussière, sur des ailes d'or, jusque dans l'empyrée sublime, au delà des atteintes du désir sensuel... » L'amour est, pour Spenser, cause de tout bien, de toute beauté et de toute noblesse, comme pour les chevaliers.

Aussi cet amour idéal dont la littérature médiévale donne les cas les plus caractéristiques, abandonne-t-il tout ce qui est concret ou accidentel ; on n'aime pas dans la femme telle ou telle chose, telle ou telle qualité — « on aime ». La femme se conçoit comme ayant toutes les perfections tant du corps que de l'âme ; elle est la plus belle, la plus chaste, la plus noble et la plus vertueuse ; nulle autre ne la surpasse et l'on ne s'inquiète pas de ce que les autres amants disent la même chose de leurs dames. Ces expressions sont même devenues peu à peu des images courantes, de véritables stéréotypies ; le chevalier est beau, fort, preux et courtois. Les êtres sont conçus abstraitement, ce qui se dit de l'un se transpose à l'autre sans difficulté. L'homme et la femme, en tant qu'êtres personnels, disparaissent derrière le sentiment lui-même, et celui-ci même ne se conçoit que sous une seule direction : la profondeur. Pas de communion large des âmes, pas de ces joies variées à l'infini (sauf peut-être dans une page du *Tristan* de Thomas) ; l'amour chevaleresque est sérieux et même triste, ou plutôt exclusif de toute joie.

La littérature médiévale ne nous offre aucune de ces images riantes et légères qui fleuriront au XVIIIe siècle ; ni badinage, ni folies, ni passe-temps joyeux, ni rires, ni pleurs, ni querelles enfantines. Tout est d'une froideur religieuse. L'aimé, comme le Dieu, se place à une distance trop grande pour que quelque chose de la vie matérielle apparaisse en lui. Au moyen âge, l'amour n'est pas symbolisé, comme il le sera plus tard après la Renaissance, le symbole ou l'allégorie disparaissent, le sentiment se porte trop haut,

au delà de toute image, pour qu'une forme puisse le matérialiser : il est trop divin, il tend vers l'infini insaisissable et inexprimable, c'est le culte d'un être aussi abstrait et aussi inconnaissable que le dieu de l'époque. Et pourtant, comme nous l'avons vu, le moindre moyen de rappel fait revivre le sentiment dans toute son ampleur. Sous ce rapport encore l'amour est réellement divin par son omniprésence. Comme la foi, l'amour aussi cherche l'absolu et l'éternité dans la possession. Il s'éloigne de toute joie fragmentaire comme de toute beauté relative. Le chevalier est le plus preux et le plus fort des héros qui apparaissent dans le récit, il vainc régulièrement tous ses adversaires, ou plutôt il fait partie pour la circonstance du groupe de ceux qui ne sont jamais battus (le roi Artus et Gauvain dans les romans de la Table Ronde). De même, comme nous l'avons dit aussi, on ne s'est pas élevé au-dessus de ce sentiment d'amour qui veut que la femme soit physiquement d'une beauté parfaite ; l'amour pour une femme laide, tel que Balzac l'a décrit dans son œuvre admirable *La Recherche de l'Absolu,* n'est jamais entré dans la conception médiévale.

L'œuvre de ce temps est toujours abstraite et idéaliste ou bien grossièrement triviale ; de même que le sentiment pour la femme aimée s'élève à des hauteurs extrêmes, le sentiment pour les autres femmes n'est qu'un mépris brutal ; le rêve s'est trop élevé au-dessus de la matière et du réel pour chercher à les ennoblir ; une scission totale s'est faite et on le constate aussi aisément dans le domaine religieux, littéraire ou pictural que dans la vie réelle de l'époque. C'est ce que M. G. Paris a bien observé : « Les grossièretés nombreuses que l'on rencontre sont d'autant plus instructives qu'elles sont involontaires et qu'elles montrent la brutalité à peine réprimée qui subsiste encore presqu'entière sous le vernis de politesse et de raffinements que la société chevaleresque du XIIe siècle aima à faire briller [1]. »

Bien que l'amour soit considéré comme supérieur au domaine rationnel, bien qu'il semble devoir être dû tout entier à l'élan de l'être, de même que le sentiment religieux, lorsque les poètes deviendront des professionnels, il se cristallisera peu à peu, il se fixera et perdra progressivement sa spontanéité comme on le voit chez certains troubadours (Raimbaut d'Aurenga, p. ex.); il déter-

1. *Histoire littéraire de la France*, t. XXX, p. 249.

minera même des lois et l'obligation de se conformer à une tradition, à un cliché : c'est ainsi qu'apparut au Moyen Age une dogmatique amoureuse, aussi bien qu'une dogmatique chrétienne. Parmi les codes, *De Arte honeste amandi* d'André le Chapelain fut le plus célèbre. Le *Roman de la Rose* lui-même est un véritable code, et peu après lui parurent des œuvres telles que la *Panthère d'Amors* de Nicole de Margival, la *Poire de Tibaud*, *Le Jeu de la Chavette Martinet* de Mahieu le Poirier et d'autres (parmi lesquelles de nombreuses imitations d'Ovide : *La Clef d'Amors*, *L'Art d'aimer* de Jacques d'Amiens, de Guiard, etc.) qui, soi-disant consacrées à l'amour, ne contiennent que de froides combinaisons de l'esprit, sans une parcelle de vérité ni de passion [1].

PAUL HERMANT.

1. G. Paris, *La littérature française au moyen âge*, p. 162.

REVUES CRITIQUES

LA « LOGIQUE » DE M. BENEDETTO CROCE[1]

L'*Esthétique* de M. Croce (voir *Rev. de Synth. hist.*, août 1903) était le développement d'un mémoire lu à l'Académie *Pontaniana* de Naples. Elle doit avoir pour complément une *Logique*, dont l'auteur publie aujourd'hui l'*esquisse*; cette esquisse est, d'ailleurs, la reproduction d'un autre mémoire lu à la même Académie napolitaine, en mai 1904 et avril 1905.

On connaît les idées philosophiques de M. Croce. Deux facteurs concourent à la connaissance : l'*imagination* et l'*entendement*. L'*Esthétique* était la théorie de l'imagination ; la *Logique* sera la théorie de l'entendement. Et l'objet de la théorie est déterminé par là : l'imagination n'est autre chose que la connaissance de l'*individuel*, l'*intuition* définit son acte; l'entendement n'est autre chose que la connaissance de l'*universel*, son acte se réduit au *concept*. D'où le titre complet de l'esquisse : *Logique, envisagée comme science du concept pur*.

***

1) Il s'agit donc exclusivement d'une science *philosophique*. Et l'auteur exclut de sa recherche les problèmes que des logiciens,

1. Benedetto Croce. *Lineamenti di una logica come scienza del concetto puro*, in-4, 140 p., Naples, Tipografia Giannini, 1905.

mal informés (à son sens) de la véritable nature de leur objet, ont présenté à tort comme problèmes logiques. Il n'admet pas la logique *psychologique*, laquelle substitue à la détermination de l'essence du fait logique la détermination de sa genèse historique. S'il regarde la logique *spéculative* comme *formelle* (puisque l'universel est la forme même de la pensée), il rejette la logique *formaliste*, qui s'attache à une pensée vide et non existante et fait abstraction du vrai. Il consent à ce que la logique soit une science des *valeurs*, mais en ce sens que l'on assignera une valeur à l'universel comme tel, et que l'on ne distinguera pas entre le fait de pensée tel qu'il est et le même fait tel qu'il *devrait* être. La logique n'est pas, à ses yeux, une *introduction* à la philosophie ; réflexion sur l'activité logique spontanée, elle fait partie, à son rang, de la philosophie intégrale, qui est science, non pas seulement de la pensée logique mais de la pensée sous toutes ses formes (et que l'on peut appeler logique en un sens large). La logique n'est pas *normative* et *technique*, bien qu'elle puisse acquérir une valeur technique par rapport à la volonté et à l'action ; et l'on ne saurait accepter comme partie de la logique une *méthodologie*, car la méthode de la vérité n'est autre que la vérité elle-même, n'y ayant en dehors de celle-ci que des recettes qui consistent en une reprise pratique des vérités ou bien en un recueil d'expédients. La logique n'est qu'une partie de la *gnoséologie*, soit que l'on désigne sous ce nom la théorie des fonctions de connaissance (sous ce rapport elle complète l'esthétique), soit que l'on entende par là la science intégrale de l'esprit. Ainsi la logique *spéculative* donne tort, et à l'*intellectualisme* qui ne veut rien supposer d'antérieur à la pensée logique (à savoir la représentation pure), et à l'*empirisme* qui présuppose et la perception et l'élément historique (sans voir l'élément logique que ces choses impliquent déjà). Et l'on doit admettre que la Logique a pour point de départ le *langage*, mais à la condition que l'on identifie l'expression avec la représentation même (identité que l'auteur pense avoir établie dans son *Esthétique*), et que l'on entende par langage *toutes* les formes expressives (ce que méconnaissent les logiciens qui confondent la science du langage avec la *grammaire*).

2) Où chercher l'universel ? De même que l'individuel se trouve sous sa forme pure dans l'œuvre d'art développée, l'universel se trouve sous sa forme pure, non dans l'ébauche de la pensée, mais

dans la pensée philosophique ; la réalité logique n'est autre que la vie même de la science, elle est identique au *concept*. Et il ne faut pas s'arrêter aux théories de ceux qui, professant le *nominalisme* et découvrant la loi de l'*économie* mentale, nient le concept en le réduisant à une *représentation générale*. Celle-ci n'est qu'un abstrait, un concept empirique, un *pseudo-concept* ; et elle suppose le concept philosophique, le *concept pur* qu'elle imite, comme la fausse monnaie suppose la monnaie véritable. Le vrai concept n'est pas la contrepartie d'une *chose* ; il n'y a ni concepts *collectifs*, ni concepts *individuels* (au sens de concepts *purs*) ; et le *réalisme* méconnaît la nature du concept, lorsqu'il en fait un individu temporel, spatialement déterminé, objet d'imagination. — Et le *concept pur* est l'*unique forme logique*. En effet le *jugement*, comme simple *proposition*, a un caractère *lyrique*, c'est-à-dire esthétique et extra-logique ; le jugement *individuel*, qui unit un concept à une représentation individuelle, est post-logique ; le jugement n'est logique qu'en tant qu'il est *définition*, et il se confond, en ce cas, avec le *concept*. Il n'y a pas de concept *indéfinissable*, car un tel concept serait impensable et irrationnel ; ce qui importe dans toute définition, c'est la *différence* spécifique ; toute définition est incomplète, n'ayant de signification que par son rapport à l'organisme total, et toujours inachevé, de la science ; il n'y a pas de *systématisation* des concepts *postérieure* à leur formation elle-même. — Le jugement *logique*, identique au concept, ne contient pas d'éléments hétérogènes ; il n'admet donc pas la dualité du sujet et du prédicat. Et le *syllogisme* n'est pas une forme logique originale, n'étant autre chose qu'un agencement de concepts (ne se réduit-il pas à la découverte du *moyen terme* ?) — Il n'y a pas de *principes logiques* ; le principe directeur de la *logique*, c'est la logique elle-même. D'ailleurs, le principe d'identité ou de contradiction dépasse la sphère logique ; le principe de raison est ambigu. — La *classification* des concepts est erronée, si elle les juxtapose ; les concepts sont *impliqués* les uns dans les autres, comme l'a montré Hegel, et leur loi est celle du *progrès* (*aufheben*). Bref, penser le concept, c'est penser le concept de l'*un* ; idéal immanent et progressif de la recherche philosophique ; le concept suprême est, comme l'a montré aussi Hegel, le concept le plus concret et le plus riche.

3) A l'égard de la *forme logique* (mais non de la forme *esthé*

tique), la nature du *langage* (c'est-à-dire de l'*expression*) est chose indifférente. La pensée logique est essentiellement *traduisible* ; il ne faut pas la confondre avec la forme littéraire, et envisager l'histoire de la philosophie (comme on le fait volontiers de nos jours) d'un point de vue extra-philosophique. Il n'y a pas de *forme logique*, qui soit un compromis entre la pensée et le mot; et les vaines disputes qu'engendre ce point de vue formaliste en montrent l'illégitimité. La *logique formaliste* est tout arbitraire ; elle admet une multiplicité de formes logiques, fait des concepts des mots isolés et sans vérité intrinsèque, traite des jugements du point de vue de la grammaire (d'où la classification irrationnelle des jugements), construit la théorie du syllogisme de manière toute verbale (d'où l'impossibilité d'une réfutation des sophismes à moins que l'on ne renie la conception formaliste). La logique *mathématique*, ou *logistique* (qui n'a pas un caractère proprement mathématique), confond également la pensée avec la proposition verbale; elle se place, en somme, au même point de vue que la vieille logique formaliste, et se borne à multiplier les symboles. Comme la vieille logique, elle *peut* avoir une utilité pratique ; mais elle n'a aucune valeur philosophique.

4) Si les jugements *individuels* ne sont pas des jugements *logiques*, ils n'en sont pas moins des éléments de connaissance. Leur caractère propre, c'est d'impliquer l'*existence*. Or l'existence (à titre de *prédicat*, car l'essence implique l'existence et tout concept enveloppe donc celle-ci à titre d'acte de la pensée) ne peut être ni une *forme théorique* nouvelle, ni une *position* de la pensée à l'égard d'un objet donné et extramental (un acte de *foi* irrationnelle). Il reste qu'elle consiste en une *réflexion* de la pensée théorique sur la pensée pratique (par exemple, sur la volonté ou le désir) ; par là s'explique la distinction de l'existant et de l'inexistant, et le mode d'existence de ce dernier. Or les jugements d'existence sont les jugements *historiques*. Et il convient d'appliquer l'idée de l'histoire à *tout* ce qui est événement (réalisé ou simplement voulu). Il n'y a pas de critère qui permette de distinguer entre ce qui est historique et ce qui ne l'est pas ; l'histoire ne peut être systématisée, suivant un mode philosophique, car, si elle détermine par des concepts les représentations individuelles, l'élément *intuitif* ne lui en est pas moins indispensable, et elle offre, par là même, un caractère indélébilement *esthétique*. Mais l'élément *intellectuel*

est également nécessaire ; la *subjectivité* historique (au sens rationnel d'exercice de la pensée théorique) est identique à l'objectivité ; l'histoire suppose un système philosophique, et cette philosophie totale constitue la véritable théorie des *facteurs historiques*, la vraie théorie des *valeurs*. Il n'y a pas d'histoire purement *narrative* (histoire pittoresque des romantiques), ni d'histoire purement *réflexive* (histoire *formulistique* ou sociologique). Philosophie et art indissolublement, l'histoire n'est pas une *science* ; elle est le couronnement de la science intégrale ; c'est en elle que l'on trouve l'équivalent de la chimérique *intuition intellectuelle*.

5) L'*art*, la *philosophie* et l'*histoire* épuisent *toute* la connaissance. Que deviennent, dès lors, les *sciences naturelles ?* Elles-mêmes se sont exclues du domaine de la science, puisque leurs propres théoriciens ont reconnu qu'elles se fondent sur le principe de l'*économie mentale*, qu'elles doivent leur systématisation à de pures *représentations générales*, à de purs *concepts représentatifs*, bref à ce qui n'est ni représentable ni pensable, à des *pseudo-concepts*. Ceux-ci ont leur utilité pratique ; ils ont leur explication *téléologique* ; ils sont produits spirituels, mais non produits de l'activité *théorique* ; ils supposent les concepts *purs*. D'ailleurs, il ne faut pas entendre par *nature* un domaine spécial de l'être ; il y a un point de vue *naturaliste* universellement applicable, comme il y a un point de vue *historique* universel. C'est ainsi qu'il existe très légitimement une linguistique, une esthétique, une morale, une psychologie, une sociologie, toutes sciences *naturelles* et empiriques, occupées à classer des faits, et qu'il ne faut pas prendre pour des disciplines *philosophiques*. Dans toute science *naturelle*, la *description* se confond avec l'*explication* ; la *loi* et la *cause* se ramènent au pseudo-concept, par imitation du concept philosophique, qui est la vraie loi et la vraie cause. Et la prétendue *invariabilité* des lois est un expédient pratique ; il n'y a pas de fait qui ne constitue une exception aux lois naturelles. Tachygraphie de la réalité, les sciences de la nature se fondent sur l'histoire ; dans les variations de la curiosité historique est la raison de leurs propres variations ; dans leur fondement historique est la raison de leur éloignement pour la systématisation philosophique (au moyen des véritables concepts) ; bref, elles constituent vraiment une *histoire naturelle*. Quant à l'idéal *mathématique* des sciences de la

nature, il est chimérique. Les *mathématiques* ne sont pas des *connaissances*, mais des *instruments* de connaissance en vue de calculer les *faits*; elles ont pour *principes* des *fictions* impensables. Elles ne systématisent les sciences que dans la mesure où l'on se prête à leurs hypothèses. La mathématique est simplement *simia philosophiæ*; ni l'activité *pratique* ne doit abandonner la réalité historique et individuelle pour les schèmes du naturaliste et du mathématicien, ni l'activité *théorique* du philosophe ne doit se modeler sur cette méthode de symboles et de pseudo-concepts. La philosophie doit rejeter comme étrangère toute prétention naturaliste; sa méthode propre, c'est l'intelligence qui pense par concepts, « la pensée par opposition à ce qui n'est point pensée ».

6) Convient-il de comprendre dans la *logique* la recherche des *catégories ?* Mais cette recherche dépasse le domaine de la logique, car elle se confond avec la *philosophie* tout entière ; l'*unique* catégorie logique, c'est le *concept*. — Pour ce qui est de la *classification des sciences*, à la mode de nos jours, si l'on fait abstraction de la classification purement empirique (à fin pratique), ou bien elle ordonnera les formes de l'activité théorique, ou bien elle ordonnera *toutes* les formes de la pensée (théorique et pratique); elle se confondra donc avec la recherche philosophique. Il faut noter, d'ailleurs, que l'on peut classer les produits de l'esprit sous leur aspect concret; on fait alors l'*histoire de la science*. Et l'on doit prendre garde, en ce cas, aux formes hybrides, engendrées par les besoins didactiques, telles que la science du langage, la pédagogie, la statistique, la géographie, la géologie, la sociologie, la démographie, la criminologie, etc. Il faut que le critique, ou l'historien, pour juger ces pseudo-sciences, fasse le départ entre leurs éléments. Les préliminaires méthodologiques des livres qui les contiennent sont de peu d'utilité, car le *spécialiste* est, en général, de faible compétence au point de vue logique. Au reste, il est, généralement, professeur et *personnalise sa* science. La philosophie actuelle a une allure *bureaucratique*.

7) La *théorie de l'erreur* dépasse, à son tour, la recherche logique, puisque c'est expliquer l'erreur que d'expliquer les formes de la pensée légitime, et que la pensée logique n'est que l'une de ces formes. L'erreur, c'est le *néant* ; elle est ainsi condition de la vérité, car le progrès spirituel consiste à aller au delà de l'affirma-

tion acquise, à la nier. Mais elle est *contradiction*, en ce sens qu'elle se réduit au *passage* d'un plan de connaissance à un autre, mêlant les deux ordres de connaissance de manière irrationnelle. Et il se constitue ainsi une *professionnalité* de l'erreur, suivant les habitudes individuelles ou nationales. Et l'on distinguera les modes de l'erreur, suivant les genres de connaissance que l'on aura pris indûment pour la pensée philosophique. — Ainsi l'erreur *naturaliste* consiste à admettre comme des concepts purs les pseudo-concepts des sciences naturelles, à faire de la philosophie une systématisation de ces sciences, à chercher suivant leurs méthodes une *matière spirituelle*, à prendre pour une réalité la *nature* (qui est un simple point de vue), la matière, le déterminisme. La *seule* philosophie concevable est l'*idéalisme* même ; et ceux-là, parmi les idéalistes, retombent dans le sophisme dénoncé qui cherchent à assigner une *nature* à l'esprit (monades, Dieu créateur, etc.). La fonction unique de la philosophie est de déterminer l'éternel dans le devenir, le noumène dans le phénomène, bref l'universel, le *concept*. — L'erreur du *mathématisme* consistera, par exemple, dans l'idée leibnitzienne d'un calcul universel (les concepts *premiers* devenant ainsi les éléments intégrants des autres concepts), ou bien encore dans une théorie *réaliste* des dimensions spatiales. — L'erreur de l'*historicisme* consistera à chercher l'origine historique des faits au lieu de leur origine *idéale*, de leur essence ; d'un point de vue *évolutionniste*, on méconnaîtra ainsi (même chez les néo-criticistes) la signification de l'*a priori* kantien. — L'erreur de l'*esthéticisme* (réaction salutaire contre les *fictions* naturalistes) consistera à ne pas apercevoir la recherche de l'*éternel* au delà de l'*intuition*, à confondre la *philosophie* avec l'*art*. — Comme *conséquence* de toutes ces erreurs, on voit naître l'*agnosticisme*, thèse absurde puisque l'on ne peut sortir de la sphère subjective de la pensée pour concevoir l'être mystérieux ; l'idéalisme philosophique est un idéalisme *absolu*. — Il y a, enfin, des erreurs *pratiques* (comme le problème de l'optimisme et du pessimisme) et des erreurs *méthodologiques* (comme l'assignation à la recherche philosophique d'un *terme* qui serait l'hypothèse). — Bref, l'examen critique de toutes ces erreurs, la *critique de la métaphysique*, inaugurée par Kant, poursuivie par ses successeurs, constitue un corps de doctrines philosophiques ; cette critique n'est pas un système de *prolégomènes* à une métaphysique, car son

achèvement (d'ailleurs impossible) supprimerait la métaphysique elle-même.

8) Dans un dernier chapitre (*Principes directeurs de l'histoire de la logique*), M. Croce esquisse l'histoire de trois problèmes logiques essentiels : 1° le *concept du concept* ; 2° les rapports entre la *logique* et l'*esthétique* ; 3° l'*historique*. — Il résume le conflit entre le *nominalisme* et le *réalisme*, montre la signification toute *gnoséologique* de ce conflit chez les modernes, indique dans la thèse kantienne de la *synthèse a priori* la source de l'*idéalisme* ultérieur, insiste sur la découverte hégélienne de l'*idée* concrète comme concept véritable (en opposition avec les concepts naturalistes qui sont des abstractions) et de la *dialectique*, note le défaut de la philosophie hégélienne qui est d'avoir regardé les concepts empiriques comme des constructions théoriques manquées (d'où la tentative de Hegel pour les reconstruire, son intrusion dans le domaine des naturalistes, son abandon de l'idéalisme *pur*), stigmatise l'insuffisance de la logique naturaliste du positivisme (« *La Logique de Stuart Mill est un de ces livres qui ne font pas honneur à l'esprit humain* »), relève le caractère *nominaliste* de la nouvelle gnoséologie des sciences naturelles (chez Avenarius, Mach, Rickert, Bergson, Poincaré et Milhaud), objecte à la « philosophie nouvelle » la confusion qu'elle établit entre la *philosophie* et l'art par sa méconnaissance des *concepts purs*. — Il retrace les destinées de la *logique formaliste* depuis Aristote (en rappelant, par l'exemple de la logique *indoue*, qu'il y avait là une erreur évitable), montre que l'opposition faite au formalisme aristotélicien (par les humanistes ou dans le camp naturaliste) se réclamait à l'ordinaire du formalisme même, note que Hegel se place à son tour au point de vue du formalisme verbal (parce que la *philosophie du langage* — à peine esquissée jusqu'ici par Vico, Herder, Humboldt et Steinthal — lui fait défaut), retrouve le formalisme chez tous les logiciens allemands de la seconde moitié du XIXe siècle (même chez un novateur, comme Brentano), le découvre jusque dans le préjugé des « nouveaux philosophes » qui voient dans le langage un instrument d'abstraction. Dans l'ensemble, d'ailleurs, la logique moderne lui semble (si l'on excepte les « réactionnaires » de la logique mathématique) se dégager de la syllogistique et se libérer du formalisme. — Il dénonce l'empirisme ou le scepticisme des théoriciens de l'histoire, indique chez Hegel et chez G. de Humboldt des vues plus

exactes (celui-ci insistant sur le côté *intuitif* de l'histoire, celui-là — et avec excès — sur l'élément *rationnel*), rappelle les vues de Rickert et de Xénopol (et les siennes propres) sur le caractère *individualiste* de l'histoire, montre (contre Rickert) que l'élément intuitif est ici essentiel et que l'*Historique* suppose une *Esthétique* aussi bien qu'une *Logique*, note enfin que la théorie des *facteurs historiques* constitue une conception du monde et relève de la *philosophie générale*.

J. Segond.

SOCIOLOGIE ET HISTOIRE

A PROPOS D'UN OUVRAGE DE M. CESARE RIVERA[1]

M. Cesare Rivera a publié en 1903, en italien, une étude sur le *déterminisme sociologique*, dont nous pensons qu'il importe de donner un aperçu critique aux lecteurs de la *Revue*.

Il fut un temps où la sociologie qui, avec Comte, venait à peine de naître, semblait devoir soumettre d'emblée à ses principes toutes les actions humaines; où l'on pensait que cette science nouvelle était destinée à rénover l'étude de l'histoire, en donnant à celle-ci le caractère scientifique qui lui manquait; où l'étude des faits sociaux allait ouvrir la faculté de « savoir afin de prévoir et de pouvoir ». C'est en vain que les historiens protestaient; qu'ils soutenaient que leur science était aussi vieille que la pensée humaine, et qu'il était impossible que le long chemin parcouru par elle eût été une fausse route; que la logique pouvait formuler des principes pour les sciences que l'esprit avait créées, mais que jamais ses prescriptions ne pouvaient inventer des sciences nouvelles, et que l'histoire et la sociologie, quoiqu'elles se touchent par l'objet de leurs études, les faits sociaux, étaient profondément différentes quant au but qu'elles poursuivaient et aux genres de vérités qu'elles voulaient mettre en lumière.

Les sociologues répondaient, avec une apparence de triomphe

1. Cesare Rivera. *Il determinismo sociologico, Saggio critico d'uno programmo di sociologia scientifica*, Rome, 1903, un volume petit in-8, 113 pages.

indiscutable, qu'il n'existe pas de science de l'individuel, et que l'exposition historique, telle qu'elle a été pratiquée jusqu'à présent, n'est qu'un enchaînement de phénomènes individuels, — ce qui ne peut constituer la science, cette dernière ayant besoin, pour exister, d'un système de notions et de lois générales; que l'histoire donc ne saurait devenir une science que lorsque la sociologie lui aura enseigné comment elle doit formuler ses lois.

Dans cette lutte entre la sociologie et l'histoire, c'est la dernière qui doit remporter la victoire, car la vérité est de son côté. Les sociologues eux-mêmes commencent à battre en retraite, sur le terrain des lois historiques, et des idées plus saines et plus conformes à la vérité commencent à trouver des défenseurs parmi eux.

Un des plus intéressants produits de ce revirement dans l'esprit des sociologues, est certainement l'écrit que nous analysons ici.

M. Rivera pense que la sociologie, malgré la complication et l'enchevêtrement, qui paraît presque inextricable, des faits qu'elle étudie, peut être constituée comme science. « Elle doit limiter son champ aux seules actions psychiques humaines qui mettent les individus en rapport continu, c'est-à-dire aux faits sociaux » (p. 22). « Tous les faits psychiques, à partir de la langue jusqu'à la religion, des phénomènes économiques à ceux d'ordre moral, des produits de l'art à ceux de la politique, tous trouvent leur *substratum* et leur fondement dans le fait naturel de la sociabilité de l'âme humaine. La science sociologique implique donc l'étude des lois et des rapports psychiques entre les êtres humains qui composent une collectivité » (p. 23). « Mais comme la société est un composé d'individus, ce serait une erreur vaine et absurde de penser, comme le font beaucoup, qu'une étude de cette société serait possible, en faisant abstraction de toute activité individuelle » (p. 24).

Mais comment concilier ces deux notions qui semblent s'exclure mutuellement? Comment trouver des faits généraux et des lois dans des activités individuelles? Le phénomène sociologique est le résultat des motifs généraux et uniformes qui travaillent sur tous les individus à la fois et les contraignent à agir de la même manière. « Les motifs qui agissent dans chacun d'eux ne sont point contingents et relatifs, mais bien universels et posés d'une façon absolue et nécessaire; d'où dérive l'empreinte de nécessaire, universel, constant et uniforme, qui se révèle dans le caractère des phénomènes sociologiques » (p. 52).

Quel est le sens des lois sociologiques? Leur transgression, qui est toujours possible à l'activité individuelle, a pour résultat « une sanction coercitive, répressive, de caractère logique et moral, déterminée par l'influence constante et indirecte qui fait sentir ses effets sur le transgresseur » (p. 54).

On peut élargir de beaucoup l'observation de l'auteur et y trouver un argument bien puissant en faveur de l'existence d'une science sociologique et des lois qui la constituent. La sanction coercitive des lois sociologiques est en tout semblable à celle qui est la suite fatale et inéluctable de la transgression des lois naturelles. Si on ne se soumet pas à la loi de la gravitation, un édifice s'écroule, ou un homme tombe et souffre des dommages dans sa fortune ou dans sa santé. Si on ne se soumet pas aux lois de la logique, on passe pour fou, et la société vous répudie de son sein. Si on ne respecte pas les lois du langage, on s'expose au ridicule, on n'est pas écouté quand on parle, dît-on les choses les plus sensées du monde. Mais cette sanction n'est pas seulement morale ou intellectuelle. Sur bien des terrains de la vie collective, la sanction de la non soumission aux lois sociales prend une forme physique, brutale, qui rappelle avec force et autorité au transgresseur qu'il a dépassé les limites assignées à son activité individuelle.

Ceci arrive là où les lois sociales se sont cristallisées dans les formules des lois positives qui gouvernent les peuples. Ces lois positives (pénales, civiles, commerciales, financières, sanitaires, etc.) ne sont que le reflet intellectuel « des rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses », comme le dit Montesquieu. Si ces rapports nécessaires n'existaient pas préalablement aux lois positives, comment les hommes les formuleraient-ils? C'est parce que la morale défend de tuer, de voler, de calomnier, que les lois édictent des peines contre ces actions. C'est parce que les rapports économiques et moraux exigent que le travail pour autrui ne soit pas gratuit, que la loi dispose qu'il faut le rémunérer; c'est parce que l'État est une institution dont tout le monde bénéficie, qu'il faut payer des contributions, et ainsi de suite. Les sanctions qui imposent l'obéissance à ces lois sont visibles et à effet matériels, plus sensibles que les effets moraux du principe, qui ne comportent pas de réglementation positive.

Mais observons-le bien : partout la transgression d'une loi, — fût-elle naturelle, économique, positive, ou simplement morale et

intellectuelle (comme les lois logiques ou celles de la grammaire), — partout, disons-nous, la transgression d'une loi quelconque qui régit le monde des phénomènes, amène des résultats nuisibles à l'individu. Ces lois sont toujours doublées d'une sanction qui prouve précisément leur généralité et leur prédominance sur l'activité individuelle. L'existence de lois positives qui gouvernent les États est la preuve la plus évidente de l'existence des lois sociologiques, une preuve de fait, bien plus puissante qu'une preuve de raisonnement qui peut souvent porter à faux. *Une science sociologique doit donc exister et cette science est basée sur des lois.*

Aussitôt qu'il s'agit de science basée sur des lois, c'est-à-dire sur des phénomènes généraux qui se répètent à l'infini, on peut prévoir leur accomplissement. Voilà pourquoi M. Rivera, qui soutient l'existence des lois dans la sociologie, n'est pas conséquent lorsqu'il dit « que les sociologues doivent renoncer à la prévision des phénomènes sociaux; que la sociologie doit, comme le dit Simmel, étudier la part purement sociale des phénomènes, distincte de la totalité de l'histoire humaine ; que la sociologie doit constituer l'étude synthétique de la société, en tant qu'elle résulte des phénomènes et non des événements, et en tant qu'elle est réglée par la connexion logique de la nécessité éthique de causes et d'effets permanents, et non de successions de circonstances particulières et empiriques » (pp. 101 et 103). M. Rivera confond la prévision par le moyen de lois, qui est toujours possible, avec la prévision des faits nouveaux de l'histoire qui ne saurait jamais avoir lieu, et il la confond probablement parce que la prévision dans les deux cas se rapporte à l'avenir.

Mais les éclipses de lune ou de soleil, les passages de Vénus sur le disque de ce dernier, le retour du jour et de la nuit, celui des saisons peuvent parfaitement être prévus quoiqu'ils se rapportent à des faits futurs ; et en sociologie la prévision des conséquences d'un raisonnement logiquement faux, ou de la loi de l'offre et de la demande ou de la division du travail, est tout aussi sûre et tout aussi possible.

M. Rivera a poussé trop loin son idée, parfaitement juste, que les lois ne sauraient être trouvées dans le développement et l'histoire ; et comme l'histoire se rapporte à l'avenir, il a étendu son raisonnement aussi aux faits pareillement futurs de l'accomplissement des lois sociologiques. Nous distinguons entre les faits futurs qui

sont le résultat de la répétition indéfinie des phénomènes identiques (répétition qui constitue les lois), et qui peuvent toujours être prévus, et l'apparition, dans le courant du développement et de l'histoire, de faits nouveaux qui ne sauraient l'être.

Mais si l'auteur a dépassé son but, ce dernier est parfaitement juste et l'intérêt du livre de M. Rivera consiste précisément, pour la théorie de l'histoire, — point de vue auquel nous nous en occupons dans la *Revue de Synthèse historique*, — dans la *force avec laquelle il repousse l'idée de l'existence de lois dans le développement des sociétés.*

M. Rivera admet, comme tous les penseurs, que « l'histoire n'est qu'un enchaînement des phénomènes individuels ; que l'évolution historique consiste dans une série connexe de faits et de moments historiques coexistants ou successifs les plus divers ; que le processus qui la régit est un devenir continuel qui ne se répète jamais, parce que le caractère principal de l'évolution est un changement incessant. La société change parce qu'elle évolue et elle évolue en tant qu'elle change. Elle donne toujours naissance à des résultats nouveaux et dissemblables. L'étude du passé et du présent est possible ; mais celle du demain se soustrait à notre pouvoir ; car dans les événements historiques le conséquent réalisé n'est pas le seul effet nécessaire de l'antécédent. Les événements historiques sont reliés entre eux par des connexions logiquement fatales mais non nécessaires » (p. 33 et suiv.).

« Une sociologie scientifique peut comprendre seulement l'étude des fonctions constantes et nécessaires et de leurs applications typiques ; mais elle ne saurait se concilier avec la mobilité et la variabilité des termes de l'évolution et des progrès historiques. Tous les événements de nature historique sont le résultat, non de causes et de lois générales, mais bien de faits spécifiques et particuliers. De pareils faits peuvent être connus, mais non déterminés scientifiquement. L'évolution consiste dans un grand nombre de faits de cette nature : voilà pourquoi elle ne peut former l'objet d'une sociologie scientifique qui doit, selon nous, embrasser les seuls phénomènes qui possèdent un caractère tellement universel, tellement nécessaire et tellement constant et uniforme, que personne ne puisse nier, à la discipline qui s'en occuperait, le caractère d'une science. La meilleure défense contre les attaques que l'on dresse contre l'existence d'une science sociale consiste, selon

nous, dans cette sélection critique des faits sociaux » (pp. 85-88).

Par ces paroles, M. Rivera indique déjà qu'il considère l'histoire comme incapable de revêtir un caractère scientifique. Il le dit ailleurs plus expressément : « La finalité dans la nature tout comme la finalité dans la société humaine ne saurait être l'objet d'une étude scientifique. Elle ne peut donner lieu qu'à des considérations philosophiques ; car il n'est pas donné à l'intelligence humaine de formuler des lois scientifiques de l'évolution sociale » (p. 55). « Le fait historique peut être connu dans ses particularités spécifiques, mais il ne peut être déterminé et encore moins prévu comme logiquement nécessaire. L'évolution historique est incapable de comparaison, de signification synthétique et par suite inconciliable avec la science » (p. 105). M. Rivera partage l'idée qui domine encore la philosophie de notre temps, qu'une science de l'individuel est impossible ; que les lois sont indispensables à l'existence d'une science, qu'une science doit absolument pouvoir prévoir le phénomène, etc., principes qu'avec notre ami M. Rickert, le célèbre logicien de Fribourg en Brisgau, nous considérons comme absolument erronés du point de vue logique ; car la science poursuit, selon nous, la *recherche de la vérité dans deux directions* : l'établissement des phénomènes et la recherche des causes. Les sciences de répétition sont bien plus aptes à découvrir le premier genre de vérités, l'histoire le second. L'histoire est donc aussi une science.

A.-D. Xénopol.

LES RAPPORTS DE LA SOCIÉTÉ ET DE L'INDIVIDU

D'APRÈS M. DRAGHICESCO

Sous ce titre, *Du rôle de l'individu dans le déterminisme social*, M. Draghicesco, docteur de l'Université de Paris et professeur à l'Université de Bucarest, a étudié les rapports de la société et de l'individu dans un ouvrage intéressant, insuffisamment débrouillé, quelquefois paradoxal [1]. M. Draghicesco est bien au courant des travaux les plus caractéristiques de la sociologie contemporaine et il a cherché, plus ou moins consciemment, à concilier des conceptions tout à fait opposées, celles de Tarde et de Durkheim. En réalité, il les combine plutôt qu'il ne les concilie. Mais son effort est curieux, et il y a profit à le lire.

Le point de départ du livre, dans une Introduction un peu confuse, c'est une critique de la sociologie objective, naturaliste. On a tort, dit-il, de vouloir à tout prix « désubjectiver les phénomènes sociaux ». Parce que le progrès des sciences de la nature a consisté à désubjectiver les phénomènes physiques qui « sont essentiellement non-subjectifs », on veut « naturaliser », et par suite on dénature, des phénomènes qui sont essentiellement subjectifs

1. Paris, Alcan (*Bibliothèque de philosophie contemporaine*), 1904, 366 pp., in-8. — M. Draghicesco a publié auparavant *Le problème du déterminisme social*, 1903, et ultérieurement des articles de Revues : *Rivista italiana di Sociologia* (*Le legge psicologiche e sociali rispette alle leggi naturali*), fasc. II-III, 1904 ; *Revue Philosophique* (*De la possibilité des sciences sociales*), oct. 1905.

(pp. 4-6). « Le naturalisme dans la société est la contre-partie de l'anthropomorphisme dans la nature » ; or, « s'il est vrai... que les sciences de la nature n'ont pu faire de progrès sensibles avant d'avoir été *désubjectivées*, il paraît d'autant plus vrai que les sciences sociales et psychiques n'arriveront à rien avant qu'elles n'aient été *dénaturalisées* » (p. 25).

Il est impossible, à moins de se cantonner dans l'étude des sociétés primitives où l'homme est façonné par le milieu, où le progrès est nul ou à peine sensible, de nier l'initiative individuelle. Il faut faire une distinction, sans les opposer absolument, — car elles se pénètrent, — entre la phase biologique et la phase éthico-sociale des sociétés. Pas plus que la société primitive n'est composée de « gens réfléchis, capables de se conduire eux-mêmes », la société civilisée n'est, ou plutôt ne sera composée d'« hommes irréfléchis, biologiques » (p. 40). Il se produit une métamorphose de la société naturelle en société éthique. Les sociétés dites actuellement civilisées sont dans la période de transition, en pleine crise, « Les individus réfléchis sont encore une minorité et la majorité est encore composée d'hommes plutôt instinctifs, violents, capricieux, au point qu'ils justifient pour longtemps encore cette fatalité sociale suspendue au-dessus de leur tête. Ainsi, on est en droit de dire que la réflexion est encore un élément négligeable dans le déterminisme social, parce que c'est l'irréflexion, la nécessité naturelle inconsciente, qui domine dans la société même civilisée » (p. 40). Les théories qui posent dans la société un déterminisme mécanique, les théories qui affirment l'indépendance de l'individu sont également erronées. La solution de l'antinomie, c'est la conception d'un déterminisme social, spécifique, procédant de la réflexion même des individus : or, ce déterminisme, s'il n'est pas encore réalisé, se prépare et s'essaye. Telle est la thèse générale.

Dans la première partie de son ouvrage, M. Draghicesco fait, malgré tout, de la sociologie objective. Il cherche à dégager une loi morphologique, le *processus du développement social* (pp. 43-111); mais c'est pour en faire apparaître les effets psychologiques. Le sens de ce processus lui paraît être l'*intégration*, ou augmentation de la société en volume, en densité, en mobilité et complexité (p. 67). Cette intégration aboutit elle-même à rendre l'homme « souple, indéterminé, malléable et réfléchi ». L'individu

tend à être *tabula rasa*, à s'affranchir de l'hérédité (p. 68) [1]. Ainsi la société forme peu à peu l'être psychique ; et la psychologie, c'est de la sociologie. — Or, sans doute, on peut concevoir une psychologie historique qui étudie le développement psychique de l'homme en société. Mais cela ne prouve point qu'on ne puisse légitimement constituer une psychologie de l'homme en tant qu'être humain. Dire qu'il s'affranchit de l'hérédité n'est juste que dans une certaine mesure. Ne développe-t-il pas des virtualités originelles à mesure qu'il devient plus capable de réflexion ? Notre auteur établit une sorte de solution de continuité entre l'être biologique et l'être psychique et, d'autre part, il ne distingue pas l'être psychique de l'être moral : la morale est tout entière une création de la société, soit ; mais en peut-on dire autant de la raison ? Par contre, M. Draghicesco nous paraît dans le vrai quand il fait ressortir le caractère propre des lois morales ou, comme il dit, éthico-sociales : elles sont en formation, elles sont contingentes. Elles diffèrent des lois de la nature qui sont un aboutissement et qui, par conséquent, sont fixes. Les lois morales ne constituent que « des velléités de lois », de simples aspirations : elles commandent ce qui doit être, au lieu de constater ce qui est ; à la limite du devenir social seulement, elles seront des lois [2].

Dans la seconde partie, M. Draghicesco insiste sur *les rapports entre la psychologie et la sociologie* (pp. 112-271), et il fait un effort méritoire pour consolider les affirmations du premier livre, pour tirer l'être psychique tout entier de la société, pour établir que « la psychologie est une science sociale comme la morale », pour ébaucher la « psycho-sociologie » (p 270). Il reprend la thèse de Comte et il exagère des indications de M. Durkheim (p. 128). « La conscience ne peut être le produit que du milieu

1. « Avec l'augmentation du volume et de la densité sociale, la rigidité organique, produit des conditions permanentes du milieu physique, doit céder et on arrive ainsi à cette *table rase* des philosophes, sur laquelle les circonstances et les conditions de la vie sociale, les rapports des hommes vivant en société organisée construisent la personnalité consciente, spirituelle, c'est-à-dire raisonnable, qui devient le support, le résumé et l'agent du déterminisme social. Le milieu social, ajouté au milieu cosmique, crée et greffe l'être spirituel, l'intelligence, sur l'être biologique, création du milieu cosmique. En un mot, le conscient et le raisonnable apparaît en même temps que la *non-hérédité* des qualités acquises, c'est-à-dire avec l'hérédité sociale. » *Le problème du déterminisme social*, p. 85.

2. Nous avons exprimé des idées analogues dans notre *Avenir de la philosophie*. Voir pp. 363 sqq.

social, exclusivement. ...Continuer à considérer l'esprit comme contemporain de la vie, en faire comme une qualité naturelle de la vie,... c'est comme si on refusait de distinguer la matière vivante et la matière brute, sous prétexte qu'on ne peut pas préciser où commence la vie, où finit la matière brute. Dire que la conscience est une qualité naturelle de la vie, ce serait dire aussi que la vie est une qualité naturelle de la matière. *Cela est vrai dans un sens général*... La supériorité de l'esprit humain, par rapport à celui des animaux, tient à ce que la société humaine est infiniment plus étendue, compliquée, variable, mobile, que les sociétés animales » (pp. 148, 149, 150). — Mais il faudrait expliquer comment la société des hommes s'est constituée.

La faculté discriminative et l'activité synthétique qui sont le fondement de la conscience reposent sur les conditions sociales. (On aurait pu croire le contraire.) « Le ciment qui lie les diverses parties de notre moi *n'est pas en nous*, mais dans nos relations avec nos semblables, et ...la continuité de notre moi réside dans la continuité de nos rapports avec eux. ...Si *le* milieu social est *en quelque sorte fermé*, *et si la mobilité des individus* qui le forment ne comporte pas de déplacements trop multiples ou trop brusques, si l'individu peut trouver là un appui et s'il peut comme s'en reposer sur le milieu social, *le moi est par là solidement établi* » (pp. 183, 184). Mémoire, abstraction, volonté, toutes les facultés psychiques sont un produit et un raccourci des fonctions sociales. En somme, « la pensée de la société est chose primaire » et la pensée de l'individu en dérive [1]. M. Draghicesco, ici, va plus loin que M. Durkheim, ou, du moins, il pousse intrépidement aux dernières conséquences : la société est une réalité qui, non seulement domine l'individu, mais le crée. Et on se demande, plus encore qu'à propos des travaux de l'école de M. Durkheim qui parfois offrent des hésitations ou des restrictions, — si tout l'être psychique dérive de la société, — d'où dérive elle-même « cette énergie sociale, primordiale, qu'ont les sociétés de se concentrer et de s'intégrer » (p. 174), laquelle est productrice de la conscience individuelle ; on se demande comment peut être dans le tout ce qui n'est pas — même en germe — dans les éléments [2] ?

1. Voir tout le résumé, pp. 263-271.
2. Voir, dans le précédent numéro, notre article sur *Les progrès de la sociologie religieuse*, notamment pp. 39-40.

La troisième partie est consacrée à l'étude de *la conception sociologique du génie* (pp. 272-337). M. Draghicesco y veut déterminer le rôle maximum de l'individu. Il lui accorde beaucoup, en apparence du moins ; et il semble, ici, suivre les traces de Tarde : si l'on y regarde de près, on en vient à une appréciation toute contraire.

Et d'abord, M. Draghicesco confond le génie et le pouvoir, qui, pourtant, ne coïncident pas toujours : « Le génie est le pouvoir dont dispose un individu humain sur ses semblables, pour les former et les transformer » (p. 280). Il y a le génie politique (général, homme d'État), le génie économique (capitaliste, entrepreneur, inventeur), le génie artistique et le génie scientifique. Tous les hommes de génie ont ce caractère commun d'être tels par l'autorité et le prestige. Or le prestige et le pouvoir, ils le tiennent de la société elle-même. M. Draghicesco s'attache paradoxalement à réduire au néant ce génie dont il prétend illustrer le rôle. Le mérite qui crée le prestige consiste uniquement à synthétiser la vie collective. Notre auteur assimile de façon bizarre le capitaliste enrichi par ceux qu'il exploite, et qui synthétise la vie collective en la « dérivant » sur lui, au député élu par ceux dont il représente les idées. L'un et l'autre sont des génies. Et, d'autre part, il n'établit aucune différence entre le génie scientifique et l'esprit encyclopédique : « Les mérites du savant doivent être plutôt négatifs. L'objectivisme de la science exige que le savant s'efface devant les faits, à la façon d'un véritable appareil mécanique enregistreur » (p. 315). Les artistes, les poètes sont une sorte de « capitalistes, qui accumulent, dans leur âme, la sensibilité de leur époque, et, pour l'avoir accumulée et exprimée ensuite, ont influencé ce public et ont acquis la renommée, la gloire » (p. 292). « ...On devient Schiller, Victor Hugo et Darwin de la même façon qu'on devient un grand homme politique, un grand président de République de nos jours » (p. 316). Le génie est purement réceptif, et le pouvoir qu'il détient représentatif. On est d'autant plus génial qu'on est plus *tabula rasa* : en cela l'homme de génie devance la fin du devenir social (p. 299).

Nous arrivons ainsi à ce paradoxe suprême que le génie exclut « toute aptitude marquée » (p. 300). C'est le hasard qui choisit parmi les individus. Le hasard d'un moment d'attention peut décider de toute une vie, du succès et du pouvoir (p. 303). Il n'y a

pas de qualités innées. Tout au plus la persévérance, l'effort, l'ambition jouent-ils un rôle dans la réussite : or, ce sont des qualités acquises (p. 313). « *Évidemment*, l'homme qui doit donner son nom à une théorie scientifique ou à un chef-d'œuvre est choisi par les circonstances, au mépris des qualités innées ou acquises, tout comme est choisi le grand capitaliste ou l'homme politique » (p. 316). « Le génie..., comme la raison, vient à la suite de l'œuvre, au point qu'on pourrait dire que c'est l'œuvre qui est la cause du génie, et non pas que le génie est la cause de l'œuvre » (p. 322). — M. Draghicesco, quand il insiste sur le rôle du hasard, des circonstances, de la naissance, sur le *bonheur*, sur la *chance*, semble ne pas s'apercevoir que, tout comme l'innéité, le hasard, poussé à l'extrême, est en contradiction avec sa théorie du génie représentatif[1].

Considéré dans le cours de l'histoire, le génie apparaît bien comme un pur « résultat », comme un effet du processus d'intégration sociale. S'il était un « instinct », le progrès ne pourrait être régulier, continu, à moins qu'il n'y eût harmonie préétablie entre les lois de l'histoire et celles de l'hérédité physiologique (p. 296). En fait, il y a des lois historico-sociales de la manifestation du génie : « Le génie peut être exprimé en fonction de la prépondérance politico-sociale de la société où il apparaît. ...Le génie est toujours le produit d'un cercle, d'une école, d'un groupe composé d'hommes qui ont beaucoup d'affinités avec lui. ...L'essence des vrais grands hommes est d'origine universelle parce qu'ils accumulent et font germer et fleurir la vie de leur société, qui, elle-même, suçait la vie des autres sociétés, dont l'infériorité rendait possible sa prépondérance » (pp. 306, 308, 309).

On peut prévoir des progrès qui démocratiseront de plus en plus le génie. Le grand homme sera nommé au vote, ou tiré au sort, — ce qui sera un moyen de « méthodiser le hasard ». Mieux encore, il y aura un roulement (p. 323). Le représentant de la foule ne fera qu'en réaliser les vœux explicites : « Il n'est pas impossible de concevoir les contours, la composition et les lignes principales d'une grande toile, consacrée, célèbre, débattues en assemblée et décidées par consultation de chacun et de tous » (p. 318). — Mais,

1. Il y a, d'ailleurs, çà et là, des contradictions, quelque flottement. Ex., p. 315 : « A côté de ces conditions (de milieu), les qualités personnelles, innées, acquises, perdent *presque* toute leur importance. »

le jour où tout homme en vaudra un autre, on peut dire, à volonté, que tout le monde alors aura du génie ou que le génie aura disparu.

C'est la société, nous dit M. Draghicesco, qui fait l'individu ; elle fera, quelque jour, les individus identiques, tous réfléchis, tous conscients de la loi qui s'impose à eux. Mais, en attendant, le grand homme, en même temps qu'il exprime la société, agit sur elle. Il est le créateur du déterminisme social. « Les génies, aussi bien que les démocraties et les despotes [1], sont un processus de *nivellement social* » (p. 336). M. Draghicesco, dans les pages où il fait cet aveu contradictoire, laisse bien voir qu'il confondait, en donnant le génie pour un pur « résultat », le présent et l'avenir égalitaire qu'il conçoit. Le rapport, le rapport actuel de la société et de l'individu ne se trouve pas éclairci, précisé dans son livre, comme on s'y attendait. L'Introduction nous déclarait que la civilisation se forme, que les sociétés sont en pleine crise, qu'elles ne sont pas encore morales, que les individus qui les composent sont loin d'être tous également réfléchis et raisonnables. La conclusion de l'étude sur le génie semble restituer quelque valeur provisoire à la personnalité. Tout l'effort intermédiaire est destiné à annihiler l'individu, à faire des individus des sortes d'appareils enregistreurs, indifférenciés, de la pensée sociale.

***

Très riche en connaissances variées et en détails ingénieux, l'ouvrage, dans son ensemble, est déconcertant, incomplètement digéré. — M. Draghicesco met en relief le rôle de la conscience réfléchie, de la pensée, du génie, dans la vie sociale ; il oppose avec une grande vigueur aux lois mécaniques de la nature l'évolution psychologique de la société. Il isole même à l'excès la pensée de ses conditions biologiques ; et, comme certains théoriciens allemands qu'il cite, au parti-pris objectiviste il substitue un parti-pris subjectiviste. Mais, d'autre part, il lie indissolublement la pensée aux conditions sociales, il veut que l'individu soit une création et une expression de la société. Bien qu'il reproche à M. Durkheim de

1. Le despote n'est donc pas un génie, malgré son pouvoir ?

chercher trop à formuler, en sociologie, des lois objectives et de ne pas faire sa part à la volonté raisonnable de l'individu, ce sont les idées de M. Durkheim qu'il pousse à outrance, qu'il réduit à l'absurde. L'individu perd toute réalité propre ; mais ni la réalité sociale, ni son processus de développement, ni le déterminisme rationnel où elle tend ne se trouvent expliqués. On n'a pas rendu le tout plus intelligible quand on a fait des éléments un simple reflet de ce tout [1].

HENRI BERR.

1. Il est fâcheux que, dans un travail aussi sérieux, on ait à relever un très grand nombre de fautes d'impression. Bien des noms d'auteurs, des titres d'ouvrages — surtout en langue allemande — sont défigurés dans les notes. Deux exemples : au lieu de *Dilthey*, *Dithley*, pp. 4, 5, 27, 88, 135, 212... ; au lieu de *Dichtung und Wahrheit*, l'ouvrage de Gœthe, *Dicytung und Œarthkeit*, p. 290.

NOTES, QUESTIONS ET DISCUSSIONS

LES PLANTEURS SUCRIERS DE L'ANCIEN RÉGIME EN LOUISIANE.

Les historiens modernes ne se contentent pas d'étudier l'histoire politique et militaire des peuples, mais ils tâchent de se rendre compte des coutumes, des mœurs, de la vie même des hommes et des femmes de l'époque dont ils racontent l'histoire. A ce point de vue il est intéressant d'étudier la vie des planteurs sucriers de l'Ancien Régime en Louisiane.

Avec l'abolition de l'esclavage il se fit un changement complet dans l'industrie sucrière et dans la vie des planteurs. Ceux-ci furent ruinés en grande partie, et cette civilisation toute particulière des grands propriétaires terriens disparut avec eux. L'Ancien Régime fit place à un système nouveau, et l'on ne peut comprendre celui-ci si l'on n'a pas étudié celui-là. Jetons donc un coup d'œil sur l'ancienne Louisiane, sur la Louisiane d'*avant la guerre*.

La canne à sucre fut introduite dans la colonie, en 1751, par les Jésuites. Elle venait de Saint-Domingue, où elle était cultivée avec succès. En Louisiane, pendant longtemps, cette culture ne prospéra pas, et l'on raconte même qu'un des plus riches colons, Joseph Dubreuil, ayant expédié du sucre en France, faillit faire périr le navire où se trouvait la cargaison. Le sucre, mal *granulé*, fondit dans les barils, s'écoula en mélasse, et le navire, mal lesté, fut sur le point de sombrer et d'amener la perte totale de la cargaison, de l'équipage, et des passagers. Joseph Dubreuil eût pu être accusé d'une étrange tentative d'homicide.

Pendant plusieurs années on ne cultiva la canne à sucre que pour produire du sirop et une sorte de rhum nommé tafia. Deux Espagnols, cependant, Mendez et Solis, fabriquèrent du sucre en petite quantité dans la paroisse Saint-Bernard, près de la Nouvelle-Orléans. Leur entreprise n'attira pas l'attention des planteurs, et ceux-ci continuèrent à cultiver l'indigo. Cette culture avait été longtemps la plus lucrative en Louisiane, mais en 1793 et en 1794 un insecte dévasta la récolte d'indigo, et les planteurs furent presque ruinés. Ce fut alors qu'un Louisianais d'origine française résolut de cultiver la canne à sucre sur une grande échelle.

Jean-Etienne de Boré était né à Kaskaskia dans les Illinois, le 27 décembre 1741. Son père, Louis de Boré, était d'une vieille famille nor-

mande, et sa mère s'appelait Thérèse Céleste Carrière de Montbrun. Il descendait de Robert de Boré, maître d'hôtel et conseiller du roi sous Louis XIV. Selon la coutume des familles aisées dans la colonie, les parents de Jean-Etienne de Boré l'envoyèrent en France pour y faire son éducation. Il fut mis à une école militaire, d'où il sortit pour entrer dans le célèbre corps des mousquetaires du roi. En 1768 il obtint un congé et alla en Louisiane où il possédait de grandes propriétés. C'était l'année de l'héroïque révolution que firent les colons français contre la domination espagnole, et qui fut vengée d'une manière si cruelle par le général O' Reilly, en 1769. M. de Boré retourna bientôt en France et reçut de Louis XV sa commission de capitaine de cavalerie. En 1771, il épousa la fille de Destréhan, ancien trésorier de la Louisiane pendant la domination française, et il résolut de s'établir dans la colonie, qui commençait à prospérer sous la sage administration du gouverneur Unzaga.

M. de Boré cultiva d'abord l'indigo sur sa plantation qui était située alors à six milles de la Nouvelle-Orléans, mais sur la terre de laquelle s'élèvent aujourd'hui d'admirables maisons sur la splendide avenue Saint-Charles, près du beau parc Audubon. En 1794, la récolte d'indigo manqua presque complètement, et M. de Boré, persuadé que l'on pouvait cultiver la canne à sucre en Louisiane avec succès, résolut d'entreprendre cette culture. Il acheta des cannes de Mendez et Solis et se mit à les planter, quoique ses amis, ses parents, et surtout sa femme, eussent tâché de l'en dissuader. Un ancien planteur de Saint-Domingue, nommé Morim, qui se trouvait en ce moment-là à la Nouvelle-Orléans, alla trouver M. de Boré dans son champ, où il était occupé à planter ses cannes, et lui dit qu'il ne réussirait jamais à fabriquer du sucre en Louisiane, parce que le climat était trop froid pour que la canne pût mûrir suffisamment pour produire une assez grande quantité de matière saccharine. M. de Boré écouta M. Morim avec attention et lui fit la réponse suivante : « Je vous remercie beaucoup, monsieur, de votre bonté. Vous tâchez de me persuader d'abandonner une entreprise que vous considérez comme imprudente et même déraisonnable ; mais, vous le voyez, j'ai construit mon usine, mes cannes sont presque toutes plantées, et j'ai déjà fait les deux tiers des dépenses que me causera cette récolte. En l'abandonnant je perdrais beaucoup plus que si je persévérais dans mon entreprise. D'ailleurs, je suis convaincu que j'ai raison et que je réussirai. » M. Morim, voyant que la décision de M. de Boré était irrévocable, lui offrit ses services qui furent acceptés.

A la fin de l'année 1796 les cannes de M. de Boré furent portées à l'usine, à la *sucrerie*, comme disent les planteurs. Elles furent écrasées ou *roulées*, le jus ou *vin de canne* fut bouilli et devint du sirop, et l'anxiété fut grande pendant un moment. Le sirop odorant deviendrait-il du sucre, *granulerait-il* ? « Il granule ! » s'écria-t-on. Etienne de Boré avait réussi ; il avait fondé l'industrie sucrière, et bientôt toutes les terres du midi de la Louisiane furent couvertes de champs de cannes dont les lances vertes se balançaient à la douce brise du sud et s'entrechoquaient dans un rythme harmonieux.

La première récolte de sucre de M. de Boré lui rapporta un bénéfice de douze mille dollars. Il devint riche et influent et fut le premier maire de la Nouvelle-Orléans lorsque le préfet colonial, Clément de Laussat, abolit le cabildo espagnol, le 30 novembre 1803, vingt jours avant la prise de possession par les Américains de l'immense province de la Louisiane, cédée par Bonaparte aux États-Unis.

La canne que cultivait M. de Boré était la canne Créole ou du Bengale. Ensuite vint la canne Tahiti et, en 1825, la canne dite *à rubans* fut introduite par Jean-Joseph Coiron, natif de la Martinique. Cette canne convient mieux au climat de la Louisiane que les deux espèces précédentes. Les planteurs se servirent de la vapeur pour la première fois en 1822 dans leurs usines ou sucreries et, en 1830, Thomas D. Morgan, Edmond-J. Forstall et Valcour Aime firent faire de grands progrès à l'industrie sucrière.

M. Valcour Aime fut le premier planteur louisianais qui raffina du sucre sur une grande échelle, et son nom est le plus important après celui de M. de Boré dans l'histoire de l'industrie sucrière. Il était né dans la paroisse Saint-Charles en 1798, et appartenait à une famille originaire du Dauphiné et établie en Louisiane depuis plusieurs générations. Sa mère était fille du colonel Michel Fortier, petit-fils d'un Breton de Saint-Malo, qui était venu s'établir en Louisiane au commencement du XVIIIe siècle. M. Valcour Aime hérita d'une fortune d'environ cent mille dollars et acheta une plantation dans la paroisse Saint-Jacques, après son mariage avec Mlle Joséphine Roman, sœur d'André Bienvenu-Roman qui fut pendant huit ans gouverneur de la Louisiane. M. Aime et sa femme étaient très charitables, et ils envoyaient toutes les semaines des charrettes pleines de provisions de tous genres aux pauvres gens sur les bords du Mississipi et dans l'intérieur de la paroisse. Ils pratiquaient l'hospitalité de la manière la plus large, et les voyageurs, qu'ils fussent riches ou pauvres, étaient accueillis chez eux à bras ouverts. Ils y trouvaient le gîte et la nourriture pour tout le temps qu'ils le voulaient.

La plantation de M. Aime était une des plus belles de la Louisiane. La maison était grande et commode, et de hautes colonnes soutenaient une véranda qui faisait le tour de la maison. Le jardin était admirable et couvrait une superficie de quinze arpents de terre. On y voyait une rivière artificielle et un lac charmant sur le bord duquel était construit un fort qu'on appelait le rocher de Sainte-Hélène. Au milieu du jardin s'élevait une colline, au haut de laquelle se trouvait une pagode chinoise ornée de vitraux coloriés et de petites cloches qui résonnaient au moindre souffle du vent. Des serres chaudes contenaient les plantes les plus rares, et des ponts rustiques étaient éparpillés de tous côtés. Des arbres de toute espèce, de gracieux palmiers, d'odorants camphriers, de gigantesques chênes, des orangers et des néfliers aux fruits d'or, poussaient dans le jardin qui était un objet d'admiration pour tous les Louisianais. Un jour un des amis du riche planteur lui dit : « Vous êtes le Louis XIV de la Louisiane; votre plantation me rappelle le splendide château de Versailles. »

M. Valcour Aime fit un noble usage de sa fortune : il était toujours prêt à aider les pauvres et il donna beaucoup d'argent pour le maintien des écoles, des églises et des institutions de charité. C'était un homme d'un excellent jugement, d'une énergie indomptable et d'une grande bonté. Pendant bien des années sa vie fut celle d'un seigneur féodal quant à la magnificence ; mais quoique sa puissance sur sa plantation fût presque absolue, il n'en abusa jamais, et ses esclaves le vénéraient et l'aimaient. Il mourut en 1867, et son nom est resté en Louisiane comme représentant le type le plus parfait du planteur sucrier de l'Ancien Régime.

M. Valcour Aime et son gendre, M. Florent Fortier, traitaient leurs esclaves avec bonté et risquaient leur vie pour eux quand des maladies épidémiques, telles que le choléra ou la petite vérole, se déclaraient parmi eux. Quand un travailleur des champs devenait vieux, on lui donnait un travail plus léger dans le jardin, et jamais les femmes et les enfants n'avaient un labeur au-dessus de leurs forces. Les esclaves étaient bien nourris et bien habillés, et on donnait à chacun le temps de cultiver un petit morceau de terre où il produisait des légumes et du maïs que le maître achetait, qu'il en eût besoin ou non. Les nègres en Louisiane et dans tous les États du Sud n'étaient pas malheureux. Ils avaient des danses et des jeux qui les amusaient beaucoup.

L'esclavage n'était pas une bonne institution, mais les planteurs de la Louisiane ne l'avaient pas introduit dans le pays, et ils traitaient les nègres avec douceur et justice. On ne peut nier qu'il y ait eu quelques planteurs durs et même cruels, mais c'était l'exception, et ils n'étaient pas estimés par les autres planteurs. Plusieurs années après la Guerre Civile je me trouvais avec mon père sur un bateau sur le Mississipi, nous rendant à la Nouvelle-Orléans. Nous passâmes devant une grande maison entourée de chênes magnifiques, et mon père me dit d'un ton indigné : « C'est ici que demeurait un planteur qui fut cruel envers ses esclaves. » Cet homme était mort depuis longtemps, et cependant mon père, qui avait possédé un grand nombre d'esclaves, se rappelait son nom avec horreur, parce qu'il avait été un mauvais maître. Mme Beecher-Stowe, dans sa *Case de l'oncle Tom*, n'aurait pas dû donner son Legree comme le type du planteur du Sud, mais comme une exception, et elle fut injuste envers une classe d'hommes honorables et bons.

L'esclavage n'existe plus, et personne au Sud ne regrette cette institution. On doit admettre, cependant, qu'elle civilisa les nègres d'une manière étonnante et les tira de la barbarie. On vit qu'ils étaient aptes à devenir des ouvriers et des artisans. Ils apprirent à construire des maisons, à faire des meubles et toutes sortes de travaux de forge et de charpente, et ils devinrent surtout d'excellents cultivateurs des champs. Guidés par les blancs ils travaillèrent bien; livrés à eux-mêmes depuis l'émancipation, ils sont devenus en grande partie fainéants et vicieux. A l'époque de l'esclavage les nègres étaient attachés à leurs maîtres, et les anciens esclaves parlent encore d'eux avec intérêt et se rappellent avec gratitude les soins qu'ils reçurent quand ils étaient gravement malades. Il s'établit un lien d'affection entre les enfants et la bonne, la *gardienne*, qui s'occu-

pait d'eux avec tant de sollicitude ; et cette affection subsiste encore, quoique l'esclavage ait disparu depuis quarante-trois ans. Comme preuve de ce que j'avance, je dirai que tous les ans je reçois à la Nouvelle-Orléans la visite de mon ancienne bonne qui vient de la campagne pour voir son « garçon ». Elle dit toujours dans son patois en arrivant : « *Mo vini oua mo garçon* ». Elle est contente de voir les enfants de la famille et la « Madame », mais elle sait se tenir à sa place, quoique son « garçon », maintenant un homme à cheveux gris, ne lui permette pas de l'appeler « Monsieur ». Elle raconte aux enfants de merveilleuses histoires de *Bouki* et de *Lapin*, l'Isengrin et le Renard des contes populaires de la Louisiane, et des histoires encore plus merveilleuses de la vie sur la grande plantation. Quand elle parle de l'*Habitation*, elle n'hésite jamais à mentionner son maître, qu'elle appelle toujours *mo maite*. A chaque visite, elle sert de messagère à quelques vieux nègres et à quelques vieilles négresses qui veulent savoir leur âge. Alors le petit-fils du vieux maître ouvre les gros livres de l'*Habitation* et trouve la date de la naissance de Jupiter, de Frontin, de Sans-Souci, de Cloto et de Pomone. La liste des vieux diminue d'année en année, et en demandant des nouvelles des hommes et des femmes qui, seulement quelques mois auparavant, s'étaient rappelés au bon souvenir du *'tit maite*, celui-ci reçoit trop souvent la réponse : « *li mouri* ».

Après quelques jours passés à la grande ville, la vieille *gardienne* retourne à la campagne auprès des siens qui vivent sur un petit morceau de terre qui leur appartient. Elle reçoit beaucoup de cadeaux des enfants, parmi lesquels elle apprécie le plus les mouchoirs de tête d'un rouge flamboyant, les *tignons* qu'elle mettra le dimanche pour aller à la messe. Dès qu'elle arrive chez elle, elle ne manque jamais d'envoyer aux enfants un baril de patates douces au-dessus desquelles se trouve un sac de grosses pacanes.

Il existe encore des nègres qui sont de bons exemples de ce que l'esclavage avait fait pour eux. On leur donnait des principes religieux, et les petits garçons et les petites filles du maître enseignaient le catéchisme le soir à des petits nègres et à des petites négresses qui apprenaient avec grande difficulté les premiers principes de la religion catholique. Les petits maîtres et les petites maîtresses enseignaient même à lire aux plus intelligents parmi les enfants des esclaves.

La plantation de M. Valcour Aime, dont nous avons déjà parlé, était un modèle sous tous les rapports. En 1853 sa récolte produisit 1.867.000 livres de sucre, qui rapportèrent, avec la mélasse, $ 87.010. Les dépenses de l'année se montèrent à $ 12.700 laissant un profit de $ 74.310 qui, ajoutés au gain sur le sucre raffiné, donnèrent un revenu pour l'année de plus de cent mille dollars. Quand on se rappelle que la plantation produisait tout ce qu'il fallait pour la nourriture de la famille du planteur, on peut s'imaginer la grosse somme d'argent dont pouvait disposer M. Aime chaque année. Tels étaient, cependant, ses dons et ses aumônes que, quand éclata la guerre en 1861, il se trouva sans argent comptant. Le travail fut désorganisé par l'émancipation des esclaves, et bientôt

presque tous les planteurs sucriers furent ruinés. Ils auraient dû prévoir les événements de 1861, mais ils ne voulurent pas changer leur manière de vivre. Eux et les autres habitants du Sud étaient des hommes fiers et courageux, accoutumés à commander, et ils ne craignaient point les hostilités qui pouvaient éclater entre le Nord et le Sud. Si la guerre devait avoir lieu, ils n'en craignaient pas le résultat, et ils étaient persuadés qu'ils pourraient maintenir et défendre leurs institutions, leurs idées et leurs coutumes. Nous avons vu la ruine qui fut causée par la guerre, mais nous ne pouvons blâmer nos pères. Ils étaient nés libres et indépendants et ils ne croyaient pas qu'aucune puissance au monde pourrait les forcer à renoncer à leurs idées et à leurs coutumes. Ce furent de bien tristes jours quand ils perdirent leur liberté et eurent à endurer les terribles épreuves de l'ère de la Reconstruction, qui suivit la guerre civile.

M. Valcour Aime écrivit plusieurs articles importants en 1847 et en 1848 pour le *De Bow's Review* sur la culture de la canne et sur la fabrication du sucre, et nous citerons d'un de ces articles une intéressante comparaison entre les plantations sucrières de Cuba et celles de la Louisiane :

« Les cannes à sucre à Cuba mûrissent pendant quatorze ou dix-huit mois. La terre ne demande ni labourages ni fossés, et c'est à peine si l'on a besoin d'arracher les herbes dans les sillons. Les souches de la canne durent de quinze à vingt ans. En Louisiane, après avoir travaillé la terre d'une manière qui ne ferait honte à aucun fermier des États-Unis, il nous faut retirer du sucre de nos cannes environ huit mois après qu'elles sont sorties de terre, et il nous faut les replanter tous les deux ans. Ils *roulent* six mois de l'année; nous pouvons à peine compter sur la moitié de ce temps pour la fabrication du sucre, et nous devons donc travailler deux fois plus vite. Malgré tous ces désavantages et bien d'autres qu'il serait trop long de mentionner, nos planteurs produisent autant de livres de sucre par tête de travailleur qu'on peut le faire à Cuba. Ceci prouve que nous ne sommes pas des retardataires. Il n'y a aucune branche de l'industrie aux États-Unis pour laquelle on dépense plus d'argent chaque année que pour la fabrication du sucre en Louisiane. Si les planteurs adoptent parfois des méthodes que l'on peut considérer, jusqu'à un certain point, comme défectueuses, ce n'est pas parce qu'ils ne savent pas mieux, mais parce que le climat les oblige à travailler rapidement. La grande question chez nous n'est pas de fabriquer le plus beau sucre et de savoir comment le produire en grande quantité, mais comment le fabriquer assez vite. Nous savons que la glace peut nous empêcher d'en produire une seule livre. »

Outre les articles de M. Valcour Aime, nous en trouvons d'autres très intéressants dans le *De Bow's Review*, écrits par MM. Edmond J. Forstall, A. P. Rost, J. D. B. de Bow, et Judah P. Benjamin. Celui-ci était loin de se douter alors qu'il serait un jour membre du Cabinet de Jefferson Davis, le président de la Confédération des États du Sud, et, un peu plus tard, un des plus illustres jurisconsultes de l'Angleterre.

En parlant des planteurs sucriers de l'Ancien Régime, nous devons appeler l'attention sur les splendides bateaux à vapeur sur le Mississipi. Le planteur s'est décidé tout à coup à passer quelques jours à la ville avec toute sa famille. Il envoie un homme au fleuve pour héler le bateau. Il fait nuit, et l'homme agite de grandes torches de résine pour attirer les regards du capitaine pendant qu'il pousse de grands cris: « *Steamboat ho! Steamboat ho!* » Le bateau s'approche, féerique dans la nuit, s'arrête, et le capitaine demande où sont ses passagers. « Oh! ils viennent, s'écrie le fidèle émissaire. » Alors, on amarre le bateau à un poteau placé sur la levée, et on attend le planteur et sa famille. Bientôt, ils arrivent dans des voitures : grand-père et grand'mère, père et mère, grands enfants et petits enfants, bonnes et domestiques de tous genres. Le capitaine reçoit avec cordialité le chef de la famille et met les plus belles cabines à sa disposition. Le lendemain, un peu avant d'arriver à la Nouvelle-Orléans, on sert un excellent déjeuner, et les garçons savent quel pourboire ils recevront dès qu'on arrivera à la grande ville.

Quel plaisir c'était pour les enfants de courir dans toutes les parties du bateau, et quel orgueil lorsque le capitaine leur permettait de monter sur le pont d'où il gouvernait avec une autorité aussi despotique que celle de Louis XIV à Versailles!

On a dit que l'on jouait avec excès sur les bateaux pendant l'Ancien Régime. C'est peut-être vrai, mais les joueurs n'étaient pas les planteurs sucriers. Ceux-ci dépensaient leur argent avec largesse, mais, en général, ils ne jouaient ni ne buvaient avec excès. Entre amis, il y avait souvent de grands dîners, mais jamais d'orgies. On chantait les chansons de Béranger au dessert, au lieu de prononcer des toasts interminables et ennuyeux.

Les planteurs sucriers étaient généralement des hommes d'excellente éducation. Leurs femmes étaient élégantes et cultivées, leurs fils étaient élevés dans les meilleurs collèges des États-Unis et de France, et leurs filles recevaient leur éducation au couvent ou chez leurs parents, où elles avaient les meilleurs maîtres dans toutes les branches de l'enseignement.

Quand nous pensons à ces jours de richesse et de bonheur, nous pouvons comprendre combien furent tristes les jours qui suivirent, quand les désastres de la guerre eurent amené partout la ruine. Cependant, les planteurs sucriers et leurs fils ne se découragèrent point, et ils essayèrent, sous d'autres auspices, de faire leur devoir en hommes d'honneur et d'énergie. Les coutumes et les mœurs d'autrefois ont disparu pour toujours, mais la Louisiane, pas plus que la France, ne doit oublier, dans son histoire, une époque intéressante, une civilisation exquise sous bien des rapports, celle de nos pères de l'Ancien Régime.

ALCÉE FORTIER.

Université Tulane de la Louisiane, Nouvelle-Orléans.

NOS « REVUES GÉNÉRALES ».

Nos collaborateurs pour le premier cycle des Revues générales ont reçu récemment du directeur de la *Revue* une lettre-circulaire dont nous reproduisons les passages qui peuvent intéresser nos lecteurs.

« Dans le bon accueil qu'a reçu la *Revue de Synthèse historique*, dans l'accroissement de son influence, — qui, régulier dès l'origine, a été plus sensible au cours des deux dernières années, — nos *Revues générales* ont, à n'en pas douter, joué un rôle considérable. Les professeurs et les étudiants des Universités, les travailleurs en général, à l'étranger comme en France, se sont habitués à y chercher des points de repère pour se guider dans les divers domaines de la science historique. Nos Revues ont, en effet, sur les autres sortes de Bibliographies existantes, l'avantage d'embrasser en un cadre méthodique un ensemble toujours large de publications et, en même temps qu'elles constatent ce qui est fait, d'orienter vers ce qui reste à faire. La formule qui en résume le caractère propre : *inventaire du travail fait et à faire*, a eu une fortune inespérée ; et nous avons vu avec plaisir des articles de Revues, des cours d'Universités adoptor le même plan et en consacrer l'utilité. Je tiens donc à exprimer ma très vive reconnaissance aux collaborateurs éminents qui se sont associés avec tant de bonne volonté à mon entreprise, qui se sont imposé souvent, pour réaliser notre commune idée, un travail long et difficile, et à qui revient en grande partie l'honneur d'avoir fait de la *Revue* un instrument de travail indispensable.

« Le moment me paraît proche de clore le premier cycle de ces Revues générales, — qui devait durer quatre ou cinq ans et qui en aura duré six, — et il me semble opportun d'en préparer un second. Ce n'est pas que notre programme initial ait été accompli dans son entier. Un grand nombre des Revues annoncées ont été publiées ; quelques-unes, dont le sujet était trop ample, ont été subdivisées en deux articles ou davantage : par contre, un certain déchet était inévitable, — et cela pour plusieurs raisons. La mort et la maladie, dans de faibles proportions heureusement, ont exercé leur action fatale. Quelques collaborateurs ont été empêchés par des circonstances imprévues — orientation nouvelle de leur enseignement ou de leurs travaux, changement de carrière — de s'acquitter envers la *Revue*. D'autres, qui ont à cœur de tenir leur engagement, ont dû nous demander des délais. Nous n'avons plus, à l'heure actuelle, de disponibilités suffisantes pour composer et varier comme nous le désirerions, en ce qui concerne les Revues générales, les sommaires de la *Revue*. Et, d'autre part, il peut être avantageux, pour répondre à des besoins scientifiques, soit que certaines rubriques reparaissent sans trop de retard, soit que des rubriques nouvelles figurent à notre programme.

« Je souhaite donc qu'avec notre septième année soit inauguré un second cycle de Revues générales.... »

La lettre pose ici diverses questions sur des modifications à introduire

dans l'organisation et le plan des Revues générales ; et elle se termine par une demande que nous adressons également à toutes les personnes qui s'intéressent à la *Revue* :

« Soyez assez ami de la *Revue* pour me communiquer toutes les réflexions, tous les conseils que notre premier cycle vous suggère. — Veuillez me dire, en particulier, si vous voyez des matières nouvelles à introduire dans notre programme..... Tout en conservant à ces Revues, dans le second cycle, le même caractère de pure science, de science désintéressée, nous sommes disposés à faire une part assez large aux questions vers lesquelles tendent à se porter de préférence les historiens sous l'influence des préoccupations économiques, sociales, mondiales. »

Toute œuvre, toute entreprise a à lutter contre la mort lente de la routine, du mécanisme. Nous nous sommes formé l'idéal d'une Revue qui, au lieu de suivre un programme *ne varietur*, se rajeunirait, à intervalles, par un remaniement des matières et par des concours nouveaux.

Et, d'autre part, il nous semble qu'une Revue de synthèse historique qui veut être pleinement efficace doit, tout en embrassant le cosmos de l'histoire, porter son effort, de préférence, du côté où il y a urgence, — là où il faut appeler, stimuler les travailleurs, et là où le travail n'attend pour battre son plein que des directions et des instruments.

Dans notre série des *Régions de la France*, aux travaux en préparation s'est ajouté — nos lecteurs l'apprendront avec plaisir — un *Paris*, par M. Marcel Poëte, archiviste paléographe, conservateur de la Bibliothèque de la Ville de Paris, avec une introduction géographique par M. Paul Dupuy, agrégé d'histoire et de géographie, secrétaire de l'École Normale supérieure.

L'ORGANISATION DU TRAVAIL BIBLIOGRAPHIQUE.

On n'insistera jamais trop sur la nécessité, pour que l'effort des bibliographes soit aussi utile que possible et s'exerce sans gaspillage, d'une bonne organisation interne de chaque entreprise et d'une entente entre les divers groupes de travailleurs. Dans notre avant-dernier numéro, à propos de l'*Index philosophique*, nous souhaitions une meilleure division du travail. Nous avons lu avec plaisir dans les *Notes critiques* (janvier 1906) une note de M. François Simiand, *Sur quelques progrès récents de la bibliographie sociologique courante*, où il exprime des vœux auxquels nous nous associons pleinement.

M. Simiand montre comment, avec les *Kritische Blaetter für die gesamten Socialwissenschaften*, que nous avons signalées déjà, auxquelles nous avons reproché d'ignorer les *Notes critiques* et auxquelles on peut reprocher, en général, de n'avoir pas été jusqu'ici suffisamment internationales ; avec l'*Institut international de bibliographie sociale* fondé à Berlin en août dernier, qui publiera désormais les *Kritische Blaetter* et qui se propose de constituer tout un outillage bibliographique ; avec de nombreuses publications plus spéciales, comme, pour les sciences économiques, la *Bibliographia economica universalis* qui, présentement, paraît en fascicules mensuels joints à la *Revue économique internationale*, le *Bulletin bibliographique* trimestriel de la *Revue d'économie politique*, publié depuis un an par MM. G. et M. Alfassa, H.-E. Barrault et E. Polier, le bulletin du *Quarterly journal of Economics* et la bibliographie des *Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik* ; comment, avec toutes ces contributions, la bibliographie sociologique a réalisé de très grands progrès, — sans avoir atteint sa constitution définitive.

M. Simiand critique avec beaucoup de raison la dispersion des efforts : « Ces différentes entreprises refont chacune le même travail, essaient chacune de s'informer sur toute la production nationale et étrangère, dépouillent chacune les organes de renseignements bibliographiques, les périodiques spéciaux qu'elles connaissent » ; et cela est sans avantage, puisqu'il n'y a aucun contrôle mutuel, mais présente, au contraire, de grands inconvénients, puisqu'il y a là « un mauvais emploi et une utilisation peu économique des forces dépensées ».

Avec non moins de raison et avec beaucoup de force, M. Simiand critique le manque d'entente dans la classification. Entre les *Kritische Blaetter*, l'*Année sociologique* et les *Notes critiques*, entre les diverses bibliographies économiques, de même entre les bibliographies plus spécialement historiques, il y a des divergences plus ou moins choquantes — mais qui ne sont pas « si irréductibles qu'un effort collectif ne puisse pas arriver à les unifier, sans même obliger aucune des entreprises à modifier sensiblement ses habitudes ». Et dans le n° de mars des *Notes critiques*, à propos d'un article de M. G. Espinas sur la section du *Répertoire méthodique de l'histoire moderne et contemporaine de la France* relative à l'histoire économique et sociale[1], il reprend cette question si importante. Il approuve certaines des critiques de M. Espinas, mais il fait des réserves sur le plan de classification que celui-ci voudrait substituer au plan du *Répertoire*. « Ou bien, dit-il, le classement bibliographique se tiendra à des divisions qu'on saura factices et superficielles, mais commodes, soit parce que plus simples et aisément reconnaissables, soit parce que traditionnelles et familières aux travailleurs... ; ou bien ce classement tendra à une organisation vraiment scientifique de la matière étudiée, et alors il devra... tendre à rompre de plus en plus ces cadres arbitraires et provisoires et en former de nouveaux ceux d'une histoire organisée

1. Paru dans la *Vierteljahrschrift für Social — und Wirtschaftsgeschichte*, 1905, IV, pp. 649-670.

suivant la science ». C'est ainsi qu'il conviendrait de faire de l'épithète *social* un emploi précis et restreint et, en la réservant pour caractériser tous les phénomènes qui se passent dans la société, d'appeler économiques — et non les uns économiques, les autres sociaux — « tous les phénomènes de cet ordre particulier, sans distinction ».

Le problème de l'organisation interne des bibliographies est d'ordre scientifique, au sens le plus fort de ce mot : voilà la vérité. Il est, par conséquent, délicat à résoudre. Il est lié aux progrès de la synthèse historique, — c'est-à-dire de la théorie de l'histoire dans son rapport avec le travail d'érudition. — Le problème de l'organisation externe est plus immédiatement accessible. La solution en dépend de quelques initiatives résolues et expertes, et d'un grand nombre de bonnes volontés capables de subordonner à l'intérêt supérieur de la science la mauvaise indépendance personnelle et l'amour-propre national.

C'est ici le lieu de signaler à nos lecteurs la création récente d'une *Société française de Bibliographie*. Voici en quels termes les initiateurs de ce groupement, MM. Henri Stein et Pierre Caron, ont exposé leur dessein.

« Les lacunes de notre organisation bibliographique sont nombreuses et graves. Elles sont dues, en grande partie, à l'état d'isolement où ont vécu jusqu'ici les bibliographes français, au faible développement parmi eux de l'esprit de travail collectif.

« Les signataires de cet appel se sont proposé de créer une *Société Française de Bibliographie*, analogue à celles qui existent et prospèrent dans d'autres pays. Cette Société aura pour objet de compléter et de perfectionner en France, par tous les moyens en son pouvoir, l'outillage bibliographique, dont les progrès doivent, sous peine d'engorgements et de déperdition de temps et de forces, rester en relation constante avec l'intensité toujours croissante de la production littéraire ou scientifique. Elle sera purement technique. Son programme sera général et comprendra tous les ordres de connaissances.

« Des tâches diverses s'offrent à l'activité de la Société ; il en est trois, parmi elles, qui apparaissent comme essentielles : 1° Amélioration des instruments de bibliographie générale courante ; 2° Reprise et amélioration du Répertoire des revues françaises publié de 1899 à 1901 par D. Jordell ; 3° Établissement, avec le concours des pouvoirs publics, d'une bibliographie des publications officielles (publications parlementaires et publications d'État) depuis 1815, bibliographie qui serait tenue au courant par des suppléments réguliers. Cette triple besogne suffira largement, dans la période de début, à occuper la Société. Si, dans la suite, l'état des forces et des ressources le permet, d'autres tâches plus spéciales (bibliographie rétrospective de l'histoire littéraire ou de l'histoire de l'art, bibliographie cartographique, etc.) pourront être abordées.

« L'organisation de la Société sera très simple : des membres en nombre illimité et payant une cotisation modique, un Bureau, et, s'il est nécessaire, une Commission d'études. Des réunions de la Société auront lieu de

temps à autre ; des rapports y seront faits sur les travaux en cours, sur les progrès de la science bibliographique en France et à l'étranger ; l'on y discutera aussi les questions de bibliothéconomie, qui sont intimement liées aux questions bibliographiques. La Société s'attachera tout particulièrement à obtenir la réforme, si désirable, de l'organisation actuelle du dépôt légal.

« La Société n'aura pas d'organe périodique ; elle se consacrera exclusivement à la publication de répertoires et instruments bibliographiques formant un tout. Les communications relatives à ses séances et travaux seront insérées dans les revues spéciales existantes.

« Tel est, réduit à ses lignes principales, le programme pour l'exécution duquel il semble possible d'unir, en France, les bibliographes et les amis de la bibliographie. »

La société a tenu sa séance constitutive le 27 avril. Elle a élu président M. M. Tourneux, vice-président M. Emmanuel de Marguerie, secrétaire et secrétaire-adjoint MM. Henri Stein et Gaston Brière. Elle a son siège au Cercle de la Librairie.

H. B.

On ne doit pas négliger de signaler aux historiens l'achèvement de la **Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France**, dirigée par M. Robert de Lasteyrie. Le tome IV (in-4° de XXIV-726 pp. Paris, Imp. Nationale, Leroux, éditeur, 1902-1905), comprend la fin du dépouillement des publications parisiennes, depuis la « Bibliothèque de l'Ecole des Chartes », puis celui des Sociétés des départements, de Seine-et-Marne à l'Yonne; en annexe, les Sociétés de l'Algérie et les périodiques des Instituts archéologiques français à l'étranger. Ainsi est terminée la première partie de cette grande œuvre bibliographique qui nous offre le tableau de l'activité historique et archéologique des Sociétés françaises au cours du XIXe siècle, depuis l'Institut jusqu'aux plus modestes associations. Bien des articles sont devenus inutiles, à jamais enfouis en ces milliers de volumes oubliés, mais combien de menues découvertes demeurent utilisables et devraient être connues des travailleurs! Grâce au labeur de M. de Lasteyrie et de ses collaborateurs, il deviendra aisé d'extraire les faits qui se cachent en ces périodiques obscurs ou disparus, surtout lorsqu'une table générale aura été dressée, instrument de recherche indispensable pour guider l'érudit à travers ces 83,818 numéros.

Quinze années ont été nécessaires pour mener à bien cette *Bibliographie*. Le plan fut adopté par le Comité des travaux historiques en 1880, le premier fascicule était publié en 1885, le premier tome achevé en 1888, le second en 1893, le troisième en 1901, le quatrième se termine en 1905. M. de Lasteyrie déclare que si ce dernier volume est resté moins longtemps que les autres sur le chantier, le mérite en revient « à l'activité et

à la grande expérience bibliographique » de son collaborateur, M. Alex. Vidier.

Le *Supplément*, qui doit comprendre les articles publiés de 1885 à 1900 — de beaucoup les plus utiles à connaître — et constituer le tome V, est déjà très avancé, car la première livraison a été mise en vente au mois de mars (in-4° de 200 pp. Paris, Imprimerie Nationale, 1905). Ce fascicule se compose des dépouillements des Sociétés de l'Ain à la Côte-d'Or; en tête des notices sur chaque société se trouve le renvoi aux tomes déjà examinés, et les auteurs n'ont pas négligé de reprendre certains volumes parus avant 1885, lorsqu'ils avaient été jadis oubliés. La numérotation des articles continue celle du tome IV, ce qui rendra la confection de la table plus aisée.

En même temps qu'ils achevaient la partie rétrospective, MM. de Lasteyrie et Vidier entreprenaient la publication d'un fascicule annuel destiné à tenir leur recueil au courant. Deux livraisons ont déjà paru. Leur disposition est identique à celle de la *Bibliographie :* classement par ordre alphabétique des départements avec renvois aux volumes déjà analysés pour les Sociétés anciennes. Les auteurs ont jugé que le cadre annuel était trop étroit « et que pour éviter toute répétition et toute confusion, ils devaient laisser de côté tous les volumes publiés par fragments et attendre pour les introduire que l'impression complète fût terminée »; aussi, ils ont fait chevaucher chaque fascicule sur deux années; le premier est consacré à 1901-1902 (in-4° de VIII-288 pp. Paris, Imp. Nationale, 1904); le second à 1902-1903 (in-4° de VI-262 pp. Paris, 1905). Le premier fascicule contient deux tables alphabétiques, l'une des auteurs, l'autre par matières, qui sont des modèles du genre; malheureusement, il n'a pas été possible, faute de ressources suffisantes, de compléter le second fascicule par des tables analogues, et c'est fort regrettable.

M. de Lasteyrie a signalé de nouveau, dans l'Avertissement, les difficultés qu'il faut surmonter pour trouver rapidement à Paris les publications des Sociétés savantes provinciales et s'est plu à en rechercher les causes : négligence des Sociétés dans l'envoi des livres, irrégularité dans leur apparition, isolement des fascicules qui doivent composer les tomes distribués à de longs intervalles, erreurs de tomaison, enfin et surtout, déplorable fonctionnement du dépôt légal. De là l'impossibilité de savoir ce qui a été vraiment publié au cours d'une année écoulée. Il nous semble qu'il y aurait à cet état de choses un remède pratiquement réalisable; la nomenclature des publications faites en une année par les Sociétés devrait être dressée par les soins du bureau des Sociétés savantes au Ministère, d'après les indications demandées aux Sociétés elles-mêmes, une pareille nomenclature permettant aux bibliothécaires de constater les lacunes de leurs collections. Récemment, le Ministère a fait paraître la liste revisée des membres du Comité des travaux historiques, de ses correspondants, suivie d'un catalogue des Sociétés savantes (In-8° de 148 pp. Paris, Imp. Nationale, 1905); le travail que nous souhaitons formerait à cette brochure un mince supplément annuel. D'autre part, le Comité des travaux historiques devrait demander aux présidents de faire

expédier *dès leur apparition*, tout volume ou numéro de périodique, en l'adressant *directement et par la poste* à la Bibliothèque spéciale des Sociétés savantes, qui est installée à la Bibliothèque Nationale, afin que cette collection soit toujours tenue au courant, soustraite aux lenteurs désespérantes du dépôt légal[1]. Nous pensons qu'à l'aide de ces simples réformes pratiques, l'un des problèmes bibliographiques relatifs aux périodiques se trouverait résolu.

G. B.

Dans notre numéro d'octobre 1904 (t. IX, p. 240), nous avons annoncé la publication du premier volume des *Penseurs de la Grèce, Histoire de la philosophie antique*. On se rappelle que M. le professeur Aug. Reymond a entrepris, sous ce titre, la traduction des *Griechische Denker* de M. Th. Gomperz, le célèbre historien viennois de la philosophie grecque. Le premier volume menait l'histoire de la pensée antique, en trois livres, des origines à « l'époque des lumières ». Le second volume, qui vient de paraître[2], renferme deux livres consacrés, l'un à Socrate et aux Socratiques, l'autre à Platon. Le troisième, en préparation, traitera d'Aristote et de ses successeurs.

Il n'est plus nécessaire de vanter les mérites de M. Gomperz. Nos lecteurs en ont pu juger autrefois par deux fragments du premier volume que nous avons publiés (août 1901 et août 1903). On sait qu'il joint à une science incontestée et à une conscience scrupuleuse l'intelligence pénétrante de la vie intellectuelle, en ses multiples aspects, et des rapports de la vie de l'esprit avec le milieu historique. On sait aussi qu'il excelle à éclairer le passé par des rapprochements ingénieux et parfois très inattendus avec des faits et des œuvres plus voisins de nous. Son ouvrage, vivant et coloré, contraste avec celui de Zeller, plus technique, plus abstrait et plus systématique.

Voici comment débutent les pages consacrées au procès de Socrate (livre IV, ch. v, 2) : « C'était par un beau matin du printemps de l'an 339. Les gouttes de rosée brillaient de leur éclat accoutumé dans les calices des anémones; les violettes embaumaient comme d'habitude la ville qui en avait tressé sa couronne. Et pourtant un funeste événement devait s'accomplir avant que le soleil eût franchi la moitié de sa course. Ce jour-là les tribunaux n'avaient pas vacance. De nombreux Athéniens, la plupart âgés et sans grands moyens, s'étaient levés de bonne heure. Ils voulaient remplir les fonctions de jurés auxquelles ils étaient aptes parce qu'ils avaient dépassé la trentième année, n'avaient jamais subi de condamnation et avaient prêté le serment requis. Sans savoir encore

1. Cette réforme a été déjà demandée dans le rapport présenté à la Société d'histoire moderne, en mai 1902, sur l'organisation des études locales d'histoire moderne.
2. Lausanne, Payot, Paris, Alcan, VIII-710 pp. gr. in-8.

dans quelles causes ils auraient à se prononcer, ils se rendaient, pourvus de leurs tablettes, à l'agora, où avait lieu le tirage au sort. Là ils étaient répartis entre les diverses cours, et, au petit jour, ils gagnaient leurs destinations respectives ; chacun portait à la main un bâton dont la couleur correspondait à celle du linteau de la porte par laquelle il devait entrer. Arrivés là, ils recevaient en échange de leurs bâtons des contremarques qui leur donnaient le droit de toucher, à la fin des audiences, les trois oboles ou dix sous auxquelles s'élevait leur salaire. — Cinq cent un de ces jurés étaient chargés d'une extraordinaire mission ! Lorsque la porte grillée se fut refermée derrière eux, on leur annonça qu'ils auraient à prononcer dans l'affaire de Mélétos contre Socrate, car c'est sous le nom de Mélétos que l'affaire avait été portée..... » (pp. 100-101). Et la description continue, telle que nous assistons véritablement au débat. Qu'on ne voie point dans ces procédés une recherche frivole de l'effet littéraire. En de semblables passages, tout, ou presque tout ce qui évoque les circonstances extérieures ne tend qu'à une évocation plus complète de la vie spirituelle. Dans le même chapitre, le dénouement du procès nous est expliqué d'une façon profonde et frappante par le conflit entre la personnalité, les tendances de Socrate et l'intérêt immédiat d'Athènes. « Le mouvement inauguré par Socrate devait porter des fruits bénis pour l'avenir du genre humain ; c'était un bien d'une valeur tout à fait douteuse pour l'Athènes d'alors » (p. 114). Sa pensée et sa parole agissaient comme « un dissolvant des institutions et des sentiments nationaux » (p. 118). Il convenait, pour sauver les traditions, d'obtenir le silence de Socrate : Socrate a préféré la mort au silence.

De même qu'il s'attache à dégager la personnalité du maître, M. Gomperz cherche à différencier nettement chacun des Socratiques. Et quand il arrive à Platon, ce qui frappe dans la longue étude (environ quatre cent cinquante pages) qu'il lui consacre, c'est le rapport qu'il établit entre la vie et la pensée, c'est la préoccupation qu'il montre, pour mieux comprendre l'œuvre, de fixer l'évolution intellectuelle et morale de l'homme.

M. Reymond a bien mérité des lecteurs français en entreprenant la traduction d'un ouvrage si riche en enseignements divers. Et il faut le féliciter doublement, puisqu'il a réussi, non pas seulement à nous donner un texte exact et clair, mais encore à faire passer dans le français les qualités de vie et de pittoresque de l'original.

***

M. Georges Bourgin, ancien membre de l'École française de Rome, archiviste aux Archives nationales, vient de publier une savante et utile brochure, *Les Archives pontificales et l'histoire moderne de la France* (Besançon, Jacquin, 1906, 114 pp. 8° ; extrait du *Bibliographe moderne*, 1905, nos 5-6), dont il convient de donner ici un aperçu.

On trouvera dans ces pages : des indications sur l'ouverture officielle de l'*Archivio segreto*, sur le rôle de Léon XIII à l'égard des études historiques, sur les entreprises collectives d'enquête et de publication des divers pays pour tirer parti de l'initiative de Léon XIII (pp. 3-11) ; une esquisse de l'histoire de l'*Archivio segreto* (pp. 11-23) ; des renseignements sur l'activité des archivistes pontificaux aux XVIIe et XVIIIe siècles et sur les quelques travaux plus récents d'inventaire (pp. 23-34) ; une revue des travaux internationaux qui, ayant pris pour point de départ les Archives pontificales, aident à les connaître (« Ce sera, dit M. Bourgin, p. 35, une leçon à ajouter à celles qui soulignent l'anarchie épuisante de la production intellectuelle, et la nécessité pour les savants de procéder en commun à des explorations larges et complètes. ») (pp. 34-41). Enfin, dans la partie essentielle de sa brochure, M. Bourgin prouve combien il reste à faire par l'étude des fonds eux-mêmes, par la systématisation des données diverses qu'il est arrivé à recueillir (pp. 42-107).

Il répartit les fonds des archives du Saint-Siège entre les cinq groupes suivants : 1° *Registres pontificaux, suppliques et brefs ;* 2° *Archives camérales ;* 3° *Correspondance diplomatique et administrative ;* 4° *Actes isolés et « Miscellanea »* ; 5° *Fonds modernes.* Dans chacun de ces groupes il montre quel genre de renseignements, surtout en ce qui concerne l'histoire moderne de la France, on devra se préoccuper de rechercher (voir notamment pp. 48, 57). M. Bourgin complète ces détails sur les richesses de l'*Archivio segreto* par des indications sur les « dépôts annexes » du Vatican (pp. 84-93) et sur ceux de la Propagande (pp. 93-96). Il ne peut que mentionner ceux de l'Inquisition et de l'Index. Il signale les archives des grands chapitres romains (pp. 97-99), puis dit quelques mots des grandes bibliothèques, des archives familiales et locales de Rome et d'Italie (pp. 99-107).

M. G. Bourgin vient de publier, d'autre part, un *Inventaire analytique* et des *Extraits des manuscrits du Fondo Jesuitico de la Biblioteca Nazionale Vittorio Emanuele de Rome concernant l'histoire de France* (*XVIe-XIXe siècles*) (Paris, Champion, 1906. 80 pp. 8° ; extrait de la *Revue des Bibliothèques*, janv.-fév. 1906). Complété par une table onomastique, cet inventaire sera utile aux travailleurs de l'histoire religieuse et il constitue « une contribution à l'enquête d'ensemble souhaitable sur les richesses documentaires conservées à Rome » (p. 77).

M. G. Bourgin aura fait profiter largement les historiens de son séjour à Rome. En même temps qu'il les oriente dans les fonds d'archives romaines, il leur fait constater « des trous immenses dans notre connaissance du passé » (Conclusion des *Archives pontificales*, p. 107). Et il exprime le vœu que la science française ne se laisse pas distancer par l'activité des Allemands, que nous profitions mieux des facilités nouvelles accordées aux travailleurs, « soit *par une réorganisation de l'École française de Rome, qui ne répond pas tout à fait à ce qu'on attend d'elle,* soit par l'envoi de missions plus ou moins permanentes ». Il insiste, en terminant, sur « la nécessité du travail discipliné et collectif » (p. 108). M. Bourgin est, en effet, un des meilleurs représentants de cette jeune

école historique française que préoccupent vivement les problèmes d'organisation scientifique et dont l'effort, de plus en plus conscient et méthodique, transforme de jour en jour les conditions du travail de l'historien.

***

M. Pierre Caron a publié récemment une *Concordance des calendriers républicain et grégorien* (Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1905, 59 pp , petit in-8°) qui inaugure « une série de petits instruments de travail que la Société d'histoire moderne se propose de constituer ». Elle a cru bon de commencer par imprimer ce tableau, « les Concordances éditées au début du XIXe siècle étant devenues rares et coûteuses. Viendra ensuite une liste sommaire, mais complète, des ministères français, depuis la Révolution jusqu'à nos jours. Plusieurs autres publications analogues sont dès maintenant en préparation et seront faites successivement » (p. 5). La *Concordance,* très clairement établie, du 22 septembre 1793 au 22 septembre 1809, est précédée d'une courte mais substantielle notice. — M. Caron, avec cet esprit pratique dont il a déjà donné tant de preuves, vient de rendre un service appréciable aux historiens de l'époque moderne.

***

MM. L. Cahen et A. Mathiez viennent de nous donner un précieux petit livre, *Les lois françaises de 1815 à nos jours accompagnées des documents politiques les plus importants* (Paris, Alcan, 1906, XVI-312 pp. 12°). Ce recueil est destiné aux classes de philosophie A et B, de mathématiques A et B des lycées et aux écoles normales : il permettra aux jeunes gens de toucher, en quelque sorte, les textes les plus significatifs, de « vérifier les dires du maître », de s'initier à la critique. Mais il rendra des services, d'une façon générale, aux travailleurs en mettant à leur portée, pour l'époque contemporaine, un assez grand nombre de documents ou d'extraits judicieusement choisis, accompagnés de résumés et de notes qui accroissent l'utilité et la clarté de l'ensemble. L'ouvrage est divisé en neuf livres : 1. Documents antérieurs à la Restauration ; 2. Restauration ; 3. Révolution de 1830 ; 4. Monarchie de Juillet ; 5. Gouvernement provisoire de 1848 ; 6. République de 1848 ; 7. Second Empire ; 8 Troisième République ; 9. Documents diplomatiques. Les huit premières divisions, chronologiques, sont subdivisées méthodiquement : « Nous voudrions, disent les auteurs, qu'on pût suivre, sans trop de peine, notre recueil en mains, l'évolution progressive de nos principales institutions politiques, administratives, militaires, scolaires, sociales,

etc., depuis 1815 jusqu'à nos jours.» — MM. Cahen et Mathiez se sont tirés à leur honneur d'une entreprise où ils n'avaient — sauf aux États-Unis — aucun précurseur.

A l'occasion de l'Exposition internationale de Milan, il se tiendra dans cette ville, en novembre, un Congrès, complété par une exposition spéciale, pour l'histoire du *Risorgimento* (1796-1870). Ce Congrès, dont l'inspiration est à la fois patriotique et scientifique, servira utilement les intérêts de l'histoire. Il compte déjà parmi ses adhérents un grand nombre de savants italiens et étrangers. Le comité exécutif a pour président M. Bassano Gabba, pour vice-présidents les professeurs L. Corio et V. Ferrari, pour secrétaires MM. F.-T. Gallarati Scotti, G. Gallavresi, D. Chiattone, A. Crippa ; il a son siège à l'Istituto Lombardo di Scienze e Lettere.

BIBLIOGRAPHIE

ANALYSES

Sociological Papers, published for the Sociological Society, Vol. II. London, Macmillan et Cie, 1906.

M. F. Galton. *1° Restriction in marriage. 2° Studies in national Eugenics. 3° Eugenics as a factor in Religion.* — Poursuivant ses études sur la sélection eugénique, M. Galton répond à la principale objection qui a été opposée à sa théorie des mariages eugéniques, à savoir que le mariage humain ne se prêterait pas à la réglementation, parce qu'il découle d'un instinct naturel obéissant à ses lois propres. Il montre notamment que la monogamie, l'endogamie, l'exogamie, les mariages australiens, le tabou, les degrés prohibés et la défense ou la tolérance du célibat résultent de combinaisons variées de motifs *immatériels* concernant la sélection matrimoniale, motifs consacrés par la religion, acceptés comme coutumes et ordonnés par la loi. C'est là une restriction apportée à l'instinct naturel et à laquelle on obéit sans se rendre compte de la limitation qu'elle impose à la liberté individuelle. Pourquoi ne pas espérer qu'on arrivera de même à introduire dans les mœurs contemporaines une conduite conforme aux lois de la sélection eugénique et qu'on fera consacrer cette conduite par la religion adaptée aux besoins et aux idées modernes. Ne s'agit-il pas là d'une tâche des plus élevées parmi celles qui soient susceptibles de tenter l'ambition humaine : imposer un certain plan à l'évolution, lui poser certaines fins, la diriger selon les idées humaines? Et ce souci de donner naissance à des générations de plus en plus vigoureuses, douées d'une santé physique, morale et intellectuelle qui les rendent de plus en plus maîtresses des forces de la nature, de plus en plus capables de résister à l'action des conditions physiques du milieu, ce souci de l'avenir de la race impliquant une certaine dose d'abnégation et une lutte contre un des instincts naturels les plus puissants, n'est-il pas digne de devenir l'objet d'une religion nouvelle? L'auteur indique, chemin faisant, quelques mesures pratiques dont l'observation serait de nature à assurer dès maintenant un certain degré de sélection eugénique.

Civics as concrete and applied sociology, par M. Geddes. — Cette communication forme la suite de celle qui a été publiée dans le premier numéro des *Sociological Papers*. M. Geddes est partisan d'une sociologie régionaliste, d'une étude concrète des cités analogue à l'étude des phénomènes naturels. Une cité est un être vivant qui évolue à travers les siècles, à partir d'un certain moment déterminé par sa situation géographique et par les caractères généraux de ses habitants. Chacune des phases qu'elle traverse découle logiquement et nécessairement de celle qui l'a précédée; plus que cela : elle constitue pour ainsi dire la résultante de toutes les formes que la cité a successivement revêtues au cours de son développement.

L'évolution d'une cité peut être présentée schématiquement de façon suivante : au début, elle représente une simple ville, c'est-à-dire une enceinte plus ou moins vaste dans laquelle un groupe donné s'adonne à ses affaires et à ses occupations destinées à satisfaire à des besoins et à des intérêts purement matériels, et cela en rapport avec les conditions géographiques et physiques du milieu. Peu à peu la réflexion s'empare des faits matériels, la pensée vient se superposer à l'action pure et simple, le monde subjectif au monde objectif : c'est l'*École* qui naît, l'École au sens large et extrêmement compréhensif du mot, l'École ayant pour but de transmettre aux nouvelles générations l'expérience acquise par les générations précédentes et de donner aux procédés empiriques une base rationnelle Mais l'esprit ne peut se limiter à la simple connaissance des faits ni se borner à leur simple collectionnement. Il est bientôt poussé à tirer des faits les conclusions les plus générales, et ces conclusions s'expriment en idées générales, en images, en idéaux. C'est ainsi qu'au-dessus de l'École s'érige le *Monastère*, lieu de contemplation et de méditation, le temple de l'art et le refuge de l'idéal, la demeure des philosophes, des artistes et des grands réformateurs. Ces images, ces idées et ces idéaux ont une tendance irrésistible à s'incarner dans la réalité, à fournir aux habitants de ce qui n'était encore qu'une ville, de nouveaux motifs d'agir, de croire et de penser, d'orienter les besoins et les intérêts matériels vers des fins plus élevées : la *Ville* se transforme en *Cité*. Aussitôt que les idées générales, les idéaux se trouvent réalisés, incarnés dans la vie de tous les jours, la cité redevient une ville qui recommence le cycle de développement que nous venons de résumer. Mais toutes les idées générales, tous les idéaux ne peuvent être réalisés indifféremment dans n'importe quelle ville. Si chaque ville renferme à l'état latent une cité idéale, c'est à la condition expresse que l'idéal lui-même soit déduit logiquement de l'étude approfondie et consciencieuse du passé de la ville, des conditions de sa naissance et de son développement.

The school in some of its relations to social organisation and to national life, par M. Sadler. — L'école anglaise traverse en ce moment une crise qui tient au changement assez brusque survenu dans les conditions sociales et politiques et dans l'état intellectuel de ce pays. Or, comme le changement en question tient à des causes générales, communes à la

plupart des pays européens, une bonne partie de ce que M. Sadler dit de l'école anglaise s'applique parfaitement à l'école européenne en général, à l'école française en particulier. C'est, en effet, sur le terrain de l'école, de l'éducation primaire, que les partisans de la tradition et ceux du progrès, les intellectualistes et les défenseurs des « droits du cœur », les partisans de l'initiative individuelle et ceux de l'intervention de l'Etat se livrent les combats les plus acharnés. L'école doit-elle instruire ou élever, doit-elle viser avant tout à former des hommes d'action ou des citoyens, doit-elle niveler ou différencier? En ce qui concerne l'Angleterre, l'auteur considère que l'école doit contribuer dans une certaine mesure à l'unification de la vie nationale; mais dans une certaine mesure seulement, car l'unité nationale résulte de l'action d'un grand nombre d'autres facteurs. Pour être efficace, l'école doit avant tout être en harmonie avec le sentiment national Or, en Angleterre, le sentiment national exige une grande liberté dans l'expression des convictions personnelles et par conséquent dans la propagation de ces convictions à l'aide de l'éducation, dans la mesure où cette liberté est compatible avec l'ordre social, avec la marche efficace des affaires communes. L'Angleterre a donc besoin d'un système d'éducation susceptible de réunir, de concilier ces deux exigences opposées, d'un moyen terme qui ne soit ni l'individualisme exclusif, ni l'étatisme exclusif.

The influence of magic on social relationships. par E. Westermarck. — La magie peut être définie comme une croyance à l'efficacité de certaines puissances surnaturelles qui manifestent leur action d'une façon *toute mécanique*. Elle exclut donc l'intervention de toute *volonté* surnaturelle dont la reconnaissance constitue la croyance religieuse proprement dite. Ainsi définie, la magie a de tout temps exercé une influence incontestable sur les relations sociales Pour ne prendre qu'un exemple, la croyance en l'efficacité des bénédictions et des malédictions a déterminé la forme des rapports entre enfants et parents, entre jeunes et vieux. L'homme primitif croit à l'action mécanique du regard et de la parole, et la crainte d'un mauvais regard ou d'une mauvaise parole émanant surtout d'un être auquel son âge confère un certain mystère a toujours inspiré le respect des vieux et l'obéissance à leur volonté. La charité chez les peuples primitifs ou l'hospitalité pratiquée à l'égard des étrangers, ces étrangers fussent-ils des ennemis qu'on n'hésitait pas à tuer lorsqu'on les rencontrait au dehors, s'expliquent de la même façon : le mendiant et l'étranger étaient des êtres mystérieux dont le mauvais œil ou la malédiction pouvait attirer sur la maison de celui qui leur refusait l'aumône ou l'hospitalité tous les malheurs, surtout si ce mendiant ou cet étranger avait touché à un objet appartenant au maître de la maison. Il en est de même du droit de refuge dans les sanctuaires : le sanctuaire n'est-il pas la maison du prêtre, du saint, d'un dieu ? Dès lors le criminel auquel le prêtre, le saint ou le dieu aurait refusé l'hospitalité pouvait par ses malédictions mettre en danger l'existence du temple, compromettre la prospérité de celui qui l'habitait ou auquel il était consacré.

On the relation between sociology and ethics, par M. Höffding. — La morale est une science plus étroite, plus limitée, plus spécialisée que la sociologie. Elle se trouve en outre dans une dépendance étroite vis-à-vis de celle-ci ; car d'un côté nos idées morales doivent être sociologiquement possibles, doivent être en harmonie avec les conditions et les lois du développement social et d'un autre côté on voit souvent ce qui n'était d'abord qu'un moyen imposé aux individus dans le but d'atteindre certaines fins sociales devenir plus tard des fins en soi, des fins morales. Mais tout en dépendant dans une certaine mesure de la sociologie, la morale n'en constitue pas moins, sous un certain rapport, une science indépendante, en ce sens qu'elle soumet à l'appréciation les faits sociaux, les données et les résultats du développement historique, qu'elle s'arroge le droit de les approuver ou de les désapprouver, de les louer ou de les condamner selon qu'ils sont ou non en harmonie avec un certain idéal moral. Quel est cet idéal, d'où la morale le tire-t elle ? Cet idéal est celui d'une société qui réalise à la fois le libre et plein développement des particularités et différences individuelles et la plus grande unité de la vie sociale. Une société est qualifiée de supérieure ou d'inférieure selon qu'elle s'approche ou s'écarte de cet idéal. Il y a des sociétés supérieures et inférieures comme il y a des organismes supérieurs et inférieurs. Mais tandis qu'en biologie, en sociologie et en psychologie cette division des faits en supérieurs et inférieurs constitue un simple procédé méthodologique, il n'en est pas de même dans la morale qui, tout en ayant une base sociologique, n'oublie pas que la société se compose d'individus, et que rien de ce qui constitue l'individu ou lui appartient ne peut être indifférent pour la société. Or, l'idéal moral constitue un fait de la conscience individuelle, c'est grâce à lui que l'individu rend actuelles les valeurs qui, sous forme d'expériences et de connaissances accumulées, d'habitudes et de tendances héritées, n'existent dans la société qu'à l'état virtuel.

Some guiding principles in the philosophy of history, par M. Bridges. — Identifiant la philosophie de l'histoire avec la dynamique sociale et bornant ses considérations à l'histoire de la civilisation occidentale, M. Bridges y trouve la confirmation de la loi des trois états de Comte, la civilisation européenne étant d'après lui caractérisée avant tout par le passage progressif de la théocratie à la sociocratie.

Sociological Studies, par M. Stuart-Glennie. — I. The Place of the Social Sciences in a Classification of Knowledges. II. The General Historical Laws, the anthropological bases of a Science of Socialisation. III. The Application of General Historical Laws to Contemporary Events. — Dans la première de ces études l'auteur propose une classification des sciences destinées d'après lui à concilier le point de vue matérialiste et le point de vue idéaliste. Cette classification est basée sur une hypothèse que l'auteur emprunte à la science moderne et d'après laquelle les atomes sont considérés comme des centres se déterminant réciproquement et étant le siège de forces d'intégration et de différenciation corrélatives

agissant par pression irradiante. Les forces qui se manifestent dans ces centres atomiques sont de trois ordres : forces réactionnelles ou mécaniques, forces conationnelles ou inconscientes et forces volitionnelles. D'où la division des sciences en trois grandes catégories : la science du mouvement ou sciences kinétiques, la science du changement ou sciences évolutionnelles, et la science de la socialisation ou sciences éthiques. Chacune de ces catégories présente en outre trois subdivisions selon qu'on les considère du point de vue formel ou abstrait, du point de vue causal ou concret, ou enfin du point de vue pratique ou technique. Dans cette classification il n'y a pas place pour la sociologie proprement dite. Elle se confond avec l'anthropologie. La sociologie, en effet, telle qu'elle est généralement comprise de nos jours comporte deux ordres d'études différents : l'étude de ce qui est et des causes de ce qui existe, l'étude de ce qui peut ou doit être. Or la première de ces études appartient aux sciences évolutionnelles, la deuxième aux sciences éthiques. Le trait d'union entre ces deux ordres de sciences est constitué par la loi générale de développement intellectuel que l'auteur expose dans la deuxième communication. Le progrès du développement intellectuel peut être considéré comme résultant chaque fois d'un conflit entre les races supérieures et les races inférieures et du choc des idées qui suit ces conflits de races. Dans l'ordre matériel, ces conflits aboutissent à une unification plus grande du genre humain, dans l'ordre des idées ils trouvent leur expression dans le passage progressif du panzoïsme primitif au supernaturalisme et de celui-ci à un naturalisme de plus en plus adéquat, ou plutôt au cosmianisme. Autrement dit la conception de l'interaction universelle, de quantitativement indéterminée qu'elle était au début, tend à devenir de plus en plus quantitativement déterminée. La lutte la plus décisive entre le naturalisme et le supernaturalisme s'est manifestée au VIe siècle avant Jésus-Christ, époque à laquelle sont nées *simultanément* la plupart des grandes philosophies et des grandes religions qui se partagent encore aujourd'hui l'humanité : le Confucianisme en Chine, le Bouddhisme dans l'Inde, le Zoroastrisme en Perse, le Iahvéisme en Judée et les différents cultes d'Egypte, de la Grèce et de Rome. C'est la première grande révolution morale née du contact ou plutôt du conflit entre l'Europe et l'Asie. Depuis lors toutes les grandes révolutions morales se sont accomplies à des intervalles de cinq cents ans environ et ont toujours suivi les conflits entre l'Orient et l'Occident, entre l'Europe et l'Asie. Nous avons eu jusqu'ici cinq conflits de ce genre qui ont exercé une influence décisive sur les destinées de l'humanité civilisée : l'époque de Cyrus-le-Grand et de ses successeurs immédiats a ouvert la période classique du monde gréco-romain qui a abouti aux conquêtes d'Alexandre et d'Aristote. Le conflit entre l'empire Romain et la Judée a inauguré la période impériale qui a abouti au triomphe du christianisme sous Constantin. Le conflit entre l'islamisme et l'Europe chrétienne a ouvert la période du moyen âge et inauguré dans l'Europe un état d'anarchie qui prit fin sous Charlemagne. Le féodalisme, la philosophie scolastique, la chevalerie et l'architecture gothique ont suivi les conquêtes des Turcs en Asie et la première croisade. Enfin l'établissement des Turcs en

Europe a inauguré la période industrielle moderne et ouvert à l'Europe l'accès de l'Extrême-Orient. Nous venons d'assister enfin, cinq cents ans après ce cinquième conflit, à un sixième, la guerre Russo-Japonaise, qui aboutira nécessairement à la régénération matérielle et morale aussi bien de la Russie que des peuples d'Extrême-Orient.

Dr S. Jankelevitch.

Il dubbio metodico e la storia della filosofia, par M. Rodolfo Mondolfo, in-8, 190 pp. Fratelli Drucker, Verona-Padova, 1905.

Le principal argument de ceux qui nient l'utilité de l'étude de l'histoire de la philosophie consiste à relever les contradictions flagrantes qu'on constate dans les différents systèmes philosophiques et à dire que la naissance et la succession de ces systèmes sont dues au simple hasard, qu'ils ne sont reliés les uns aux autres par aucun lien logique ou génétique et que le spectacle chaotique du mouvement philosophique, depuis ses premiers débuts jusqu'à nos jours, ne peut engendrer que le scepticisme et le doute quant à la valeur de la philosophie en général.

On peut objecter à cet argument que le scepticisme et le doute que fait naître l'étude des systèmes philosophiques qui se combattent, se nient et se neutralisent mutuellement sont loin de constituer une preuve en faveur de l'inanité de la philosophie et de l'inutilité de l'histoire de la philosophie. Le doute en matière philosophique correspond aux époques révolutionnaires en matière politique et sociale. Le scepticisme des sophistes a fait naître une disposition générale au doute et il a été suivi du doute méthodique de Socrate qui doutait, non pour démolir, mais pour reconstruire, pour rechercher les causes des erreurs dont étaient entachés les systèmes philosophiques antérieurs et édifier une philosophie nouvelle exempte de ces erreurs. Tel a été aussi le cas de Descartes, de Hume et de Kant dont le doute méthodique a été chaque fois le point de départ d'un nouveau mouvement philosophique, fécond en résultats.

Mais le doute, même méthodique, ne constitue qu'une partie du travail préparatoire nécessaire à la reconstruction de la philosophie, au renouvellement du mouvement philosophique. Le doute méthodique tel qu'il a été pratiqué jusqu'ici consistait seulement à soumettre à la critique les rapports que les différents philosophes ont établis entre les idées dont l'ensemble constituait leur système et à relever les illogismes, les inconséquences, les contradictions se manifestant dans la façon dont ils concevaient ces rapports. Quant aux idées elles-mêmes, aux rapports qui existent entre leurs différents éléments constitutifs, cette partie des systèmes philosophiques a pendant longtemps échappé à la critique, et pourtant les résultats que peut nous faire prévoir une critique de ce genre sont de nature à fournir la meilleure justification de l'histoire de la phi-

losophie, à prouver d'une manière inattaquable l'utilité de son étude.

C'est que chaque système philosophique renferme deux ordres d'idées : celles qui sont personnelles à son auteur et celles que le philosophe a tirées de son milieu, qui lui ont été imposées pour ainsi dire par les conditions générales de son époque et en résument l'état intellectuel et moral. Le travail de l'historien de la philosophie consiste à séparer ces deux ordres d'idées, à ne tenir aucun compte des premières, à montrer la déformation que le tempérament du philosophe a imprimée aux idées qui ont constitué le patrimoine commun de ses contemporains mais auxquelles il a donné une forme consciente et systématique. Or, les idées générales d'une époque découlent des idées générales des époques antérieures et constituent à leur tour le point de départ de celles des époques postérieures. Dégager ces idées générales, montrer dans quelle mesure la formation progressive des différents systèmes est due aux exigences logiques de chacun des principes qu'ils renferment, c'est montrer en même temps la fonction que chaque principe remplit dans la conscience contemporaine. On verra, à la lumière de cette critique, qu'il existe, à côté des vérités et lois expérimentales dont le nombre s'accroît tous les jours, un certain nombre de problèmes qui, même de nos jours, n'ont pas encore reçu de solution définitive, et que ces problèmes, précisément, forment le noyau de la plupart des systèmes philosophiques. L'histoire de la philosophie constitue une série de *corsi e ricorsi* : on voit les différents philosophes reprendre à chaque instant les mêmes problèmes, en essayer une solution timide et plus ou moins élémentaire, et nous avons tout intérêt à connaître ces solutions, afin de voir ce qui, dans ces solutions, peut encore convenir à nos exigences modernes et ne se trouve pas en contradiction avec les données de la science.

Nous sommes tributaires du passé non seulement en matière politique et sociale, mais encore en matière philosophique. Plus que cela : l'histoire de la philosophie constitue une partie de l'histoire générale, car, contrairement à l'opinion de Hegel, il existe une interaction constante entre le mouvement philosophique et tous les autres côtés de la vie sociale. Les idées d'une époque et d'un peuple ne constituent pas un phénomène autonome, évoluant en vertu de ses lois propres, sans jamais prendre contact avec la réalité : elles tendent au contraire à s'incarner dans la réalité et elles la reflètent aussi dans une certaine mesure ; et c'est pourquoi l'étude de l'histoire de la philosophie peut être considérée comme une contribution importante à l'étude de l'histoire en général.

Telle est, brièvement résumée, la thèse brillamment soutenue par M. Mondolfo. Il fait suivre l'exposé de son opinion personnelle d'une série de notes historico-critiques destinées à montrer l'évolution des idées relatives à la valeur et à l'importance de l'histoire de la philosophie.

Dr Jankelevitch.

BULLETIN CRITIQUE

HISTOIRE GÉNÉRALE ET DES INSTITUTIONS.

Gustave Glotz, **L'Ordalie dans la Grèce primitive**, Paris, A. Fontemoing, éditeur, 1904, 135 pp. 8°. — On avait cru pendant longtemps que l'institution de l'Ordalie ou du jugement de Dieu était un produit de la société chrétienne, de la mentalité spéciale créée et entretenue par le clergé. Mais les études ethnographiques et folk-loristes qui ont pris un si grand développement au cours du XIXe siècle ont montré non seulement que cette institution était d'origine païenne, mais qu'elle existait, sous des formes à peu près invariables, chez la plupart des peuples primitifs. C'est à Valckenaër, Jacob Grimm et Funkhaenel qu'on doit d'avoir signalé le recours au jugement de Dieu chez les Grecs. Mais ce qui a fait longtemps douter de l'exactitude de ce fait, c'est que les cités grecques n'ont pas usé, dans la juridiction publique, de l'ordalie comme d'un moyen légal, qu'on ne constate nulle part sa mention dans la procédure judiciaire et dans les prescriptions du législateur. Il existe pourtant dans la mythologie grecque un grand nombre de mythes et de légendes et dans la littérature grecque un grand nombre de passages qui ne peuvent être interprétés que comme des allusions à un usage datant d'une époque lointaine et s'étant même en grande partie conservé jusqu'à l'époque historique, la juridiction sociale de cette dernière époque « ayant laissé subsister tout ce qu'il n'était pas nécessaire d'abolir, tout ce qui n'était pas aboli explicitement ».

L'ordalie a donc existé dans l'ancienne Grèce comme une institution ayant son origine dans la famille, et elle s'est conservée plus tard comme l'effet d'une volonté particulière, d'un pacte privé, toutes les fois (et le cas était assez fréquent) que l'intervention de la société n'était pas obligatoire. Elle n'était pas considérée comme une preuve préalable d'où devait découler la sentence : elle se confondait avec la sentence elle-même, elle signifiait l'abandon aux dieux, à une époque où la peine de mort n'existait pas. Or, les dieux se réservaient la liberté de faire du coupable ce qu'il leur plaisait, sans se laisser imposer la volonté des hommes : ils pouvaient le faire périr, le sauver ou même l'immortaliser. A ceux-là mêmes qui, dans l'opinion des hommes, étaient considérés comme les plus criminels et les plus coupables et dont la peine ressemblait le plus à la

peine capitale des sociétés plus avancées, était toujours réservé un « droit de grâce supérieur ».

L'auteur expose ensuite les différentes variétés d'ordalies et leur origine : l'ordalie par la mer, selon que le coupable était abandonné sur mer enfermé dans un coffre, dans un sac ou sur un bateau sans voiles et sans gouvernail, ou qu'il y était précipité du haut d'un rocher consacré (le saut de Leucade), ainsi que les moyens de salut (le filet, la corde et autres subterfuges) permettant de sortir sain et sauf (et par conséquent réhabilité) de cette épreuve; les épreuves par l'eau douce, par l'aspiration des vapeurs méphitiques émanant du cratère des Palikes, par le saut dans le précipice, par l'emmurement, par le feu et les différentes épreuves rituelles.

A l'époque historique les ordalies persistent encore dans certains cas particuliers, mais subissent en même temps une transformation en rapport avec l'élargissement de la juridiction sociale et des idées religieuses : l'ordalie qui était « une imprécation en acte » est remplacée par l'imprécation qui est « une ordalie en parole ». Le serment prit peu à peu une importance très grande dans les litiges, mais en même temps il s'opéra une séparation entre l'épreuve et la sentence. Cette dernière devenait exécutoire, sauf intervention expresse, évidente, miraculeuse de la volonté divine. Et cependant le serment n'était déféré qu'aux hommes, parties ou témoins, investis de tous les droits civiques. Quant aux femmes, esclaves, domestiques, bâtards, étrangers, ils subissaient dans tous les cas, fussent-ils parties ou témoins, l'épreuve douloureuse dans laquelle l'auteur voit l'origine de la *question*, de la torture. Le tirage au sort pour la succession à des fonctions royales ou sacerdotales et la docimasie par laquelle le prétendant devait fournir la justification de ses prétentions constituent également des formes dérivées ou plutôt dégénérées de l'ordalie. — Dr Jankelevitch.

Santo Monti. **Il comune di Como nel medio evo**, Como, Ostinelli, 1905, in-16, 87 p. — Cantù et Rovelli ont écrit l'histoire de Côme. M. Monti, abondant polygraphe, n'a pas craint d'aborder ce sujet. Il a eu tort. Son travail manque d'intérêt, sinon pour les *Comaschi*; ses sources, peu nombreuses, sont mal indiquées, les livres employés sont rares et de valeur médiocre. Aux institutions sont consacrées trois pages (pp. 71-74), vagues, peu fournies de faits; des généralités noient l'exposé chronologique (ainsi les seize premières pages, les pages 59-62). De cet exposé, il ressort que les premiers consuls à Côme datent de 1109, qu'en 1114, il y en a quinze, sans d'ailleurs qu'un statut communal délimite, avant 1219, leurs fonctions et leurs attributions. Très tôt, Côme devient une cité militaire et joue un rôle important dans la politique italo-allemande. En 1118, elle est en guerre avec Milan (pp. 31-58), elle est représentée en 1154 à la diète de Roncaglia, puis reprend la lutte avec la grande cité lombarde. En 1159, on trouve un podestat à Côme, dont l'indépendance est reconnue à la paix de Constance (1183). Elle entre en 1191, avec Cré-

mone, Pavie, Lodi, Bergame et le marquisat de Montferrat, dans une nouvelle coalition contre Milan, avec qui elle traite en 1195. L'époque héroïque des cités lombardes est close; c'est l'époque alors des conflits sociaux. A partir de 1250, la lutte est incessante entre les nobles gibelins et les plébéiens guelfes. La démocratie consulaire fait place à l'oligarchie de trois podestats, soutenus par un conseil dont ils nomment les membres (1284), puis à la monarchie, car si Rusco se déclare prince en 1311, il cède en 1335 le principat à Azzo Visconti, seigneur de Milan, et Côme entre ainsi dans un système territorial, que les tentatives révolutionnaires de 1403 et 1447 ne briseront pas. — Ainsi l'évolution politique de Côme n'est pas sensiblement différente de celle des villes du nord de l'Italie, pour l'histoire desquelles on trouvera des éléments précis dans l'étude de G.-B. Picotti, *I Caminesi e la loro signoria in Treviso dal 1283 al 1312* (Livourne, Giusti, 1905, in-8). — Georges Bourgin.

Ch. Samaran et G. Mollat. **La fiscalité pontificale en France au XIVe siècle (Période d'Avignon et Grand Schisme d'Occident** (*Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, fasc. 96), Paris, Fontemoing, 1905, in-8, xv-278 pages et une carte en couleurs. — Jusqu'ici les seuls travaux estimables publiés sur les finances pontificales étaient des travaux allemands (Kirsch, Baumgarten, Göller, Gottlob). On sera donc en France doublement reconnaissant à MM. Samaran et Mollat d'avoir entrepris l'étude d'une des faces de l'organisation financière de la papauté. Ces auteurs, en effet, dépouillant le fonds des collectoreries des Archives vaticanes pour la France, ont donné une description précise du mécanisme qui drainait l'argent français vers Avignon. Ils ont montré d'abord, en un chapitre un peu maigre, l'administration financière de la Chambre apostolique, dirigée par le Camérier et le Trésorier; puis, dans un chapitre au contraire très nourri et très précis, ils ont énuméré les taxes levées aux xive-xve siècles sur la chrétienté : décimes, annates, procurations, *jus spolii*, subsides *caritatifs*, cens, *vacants*. Ce tableau remplacera désormais avantageusement l'article de Kirsch dans la *Revue d'histoire ecclésiastique* de 1900 (I, 274-296). Ces taxes sont levées au moyen de collecteurs, qui apparaissent sous Clément VI (la première liste de collecteurs français est de 1352) et sont bien vite des fonctionnaires permanents, au nombre de onze à dix-sept environ, — nombre d'ailleurs sans cesse oscillant et tendant à diminuer. Comment les collecteurs sont recrutés, comment ils lèvent les taxes, à quelles résistances ils se heurtent, dans quels abus ils tombent, c'est ce que MM. S. et M. exposent très franchement au moyen de faits topiques, empruntés à des textes des Archives vaticanes et qu'il aurait été sans doute possible de développer en nombre et en signification par un dépouillement des archives françaises. Mais il ne suffit pas de montrer le collecteur dans sa collectorerie, il faut indiquer la nature de ses rapports avec la Chambre apostolique. Ici, MM. S. et M., à la façon de Baumgarten quand il étudiait la *Camera Collegii Cardinalium* (1898), abordent la comptabilité de la

Chambre et des collecteurs et tentent de reconstituer les livres comptables employés alors : la Chambre apostolique non seulement vérifie les comptes, mais possède une compétence judiciaire pour la poursuite des prévaricateurs. Tout cela est intelligemment exposé. On trouvera davantage encore de nouveauté dans le dernier chapitre, consacré au mode de transmission de l'argent, qui tend, très tôt, à s'opérer au moyen de virements de comptes-courants dans les banques à la suite du Saint-Siège. Comment se fait-il que les auteurs, qui connaissent en somme bien la bibliographie du sujet (cf. p. 151, n. 2), n'aient pas songé à utiliser le livre capital de Schulte sur les Fugger (*Die Fugger im Rom*, 1904), où ils auraient trouvé d'autres exemples du rôle des banquiers dans le gouvernement de l'Église? — Mais pourquoi tout cet argent ? C'est dans la conclusion que MM. S. et M. répondent à cette question qu'on a le droit de poser même sans esprit d'anticléricalisme. Le développement du fiscalisme pontifical est dû à Clément V, dont le testament instituait de larges donations, d'ailleurs dépassées par les dilapidations de ses neveux; Jean XXII le réglementa, pour ainsi dire, mais il alla s'accroissant avec les prodigalités et les prêts de Clément VI, avec les misères du Grand Schisme. Ce que ne nous disent pas les auteurs, si francs d'ailleurs, c'est la forme juridique sous laquelle durent se présenter les exigences de la cour romaine. On dut créer une doctrine des taxes ecclésiastiques, comme au même temps, les légistes royaux créaient une doctrine de l'impôt. C'est que, il faut bien le dire, car c'est la raison profonde des choses, l'origine des taxes pontificales se trouve dans la tendance des papes, à partir du XIVe siècle, à créer un état temporel, muni de tous les organes administratifs nécessaires à la vie collective. Mais il y avait entre cette tendance et les aspirations du monde religieux une contradiction absolue, qui éclata justement dans le mouvement conciliaire. Ainsi la fiscalité des papes d'Avignon explique en partie Bâle et Constance, comme la fiscalité des papes de la fin du XVe explique en partie la Réforme. Ce point de vue réaliste ne sort pas seulement de l'étude des livres de Schulte et de MM. Samaran et Mollat, il ressort également des grandes études synthétiques de M. Valois (*Le Grand Schisme d'Occident*) et de Haller (*Papstum und Kirchenreform*, 1903).

Nos auteurs n'ont pas aspiré à tant. Ils se sont contentés de compléter leur étude par une liste des fonctionnaires financiers (camériers, trésoriers, auditeurs de la Chambre, vice-auditeurs, procureurs fiscaux, commissaires, collecteurs), évidemment provisoire, mais très soigneusement faite, par trente-une pièces justificatives se rapportant aux années 1323-1403, très bien publiées (à noter les nos X = accusations contre un collecteur, Jean de Palmis, XV et XVI = banquiers, XIX = instructions du pape Urbain V au camérier Arnaud Aubert), une table alphabétique commode, enfin une carte des collectoreries, d'après les cartes de Longnon et de la *Gallia Christiana*. Nous leur reprocherons toutefois de ne pas exposer avec assez de détails la nature de leurs sources manuscrites, et de manquer de précision dans certaines de leurs cotes d'archives. Mais ces minces reproches n'enlèvent aucun mérite à leur travail, intelligent

et consciencieux, plein d'esprit critique et d'impartialité. — Georges Bourgin.

E. Reich. **Select documents illustrating mediœval and modern history.** Londres, P. S. King, 1903, in-8, xvi-794 pages. — Le recueil de M. Reich comprend dix-neuf parties : 1. Traités internationaux ; 2. Histoire de l'Eglise ; 3. Institutions générales du Moyen Age ; 4. Empire byzantin ; 5. Saint Empire romain ; 6. Les « Cités-états » italiennes ; 7. France ; 8. France et Angleterre ; 9. Angleterre ; 10. Allemagne ; 11. Hollande ; 12. Autriche ; 13. Bohême ; 14. Hongrie ; 15. Pologne ; 16. Suisse ; 17. Turquie ; 18. Suède et Norvège ; 19. Amérique. Entre ces dix-neuf compartiments sont distribués cent trente-huit textes essentiels d'histoire diplomatique, religieuse, politique, etc., précédés chacun d'un titre, d'une analyse et de références bibliographiques succinctes. Les documents en grec, latin, anglais et français sont donnés tels quels ; les documents en allemand et en hollandais sont suivis d'une traduction en anglais. Le volume, qui débute par une table des matières, se termine par un copieux « index et glossaire ».

Choisir parmi les documents de l'histoire universelle depuis le moyen âge cent trente-huit textes particulièrement importants, est une tâche délicate, et, quelques pièces vraiment fondamentales mises à part, l'on trouverait aisément à opposer aux textes retenus par M. Reich d'autres textes de valeur égale. Son recueil n'en sera pas moins fort utile aux professeurs et aux étudiants, voire même aux simples curieux d'histoire, qui pourront avoir profit et plaisir à lire dans leur teneur originale des actes fameux que l'on ne connaît trop souvent que par des résumés vagues ou inexacts. Voici, à titre d'exemple, les pièces citées au chapitre VII (France) : l'édit de Nantes, divers textes sur l'administration de Richelieu, le traité des Pyrénées, un fragment d'un mémoire de Colbert, la déclaration des quatre articles la révocation de l'édit de Nantes, la bulle *Unigenitus*, l'arrêt du parlement supprimant les jésuites (1762), le cahier des doléances de la communauté de Revest (Var) en 1789, le discours de Mirabeau sur la réunion des ordres, les décrets des 4-11 août 1789 (avec récit de la séance du 4 août, tiré à tort du *Moniteur* qui, on ne saurait trop le répéter, n'existait pas encore à cette date), la déclaration des droits de 1789, les principaux articles de la Constitution de 1791, le discours de Mirabeau sur la banqueroute, le manifeste de Brünswick, le discours de Danton sur la défense nationale (2 septembre 1792), différents documents sur la Terreur et les créations scientifiques de la Convention, le Concordat, le décret créant la Légion d'honneur, l'exposé des motifs du Code civil et le discours de Jaubert au Corps législatif (6 novembre 1806), le décret de Berlin, le traité de Tilsitt, diverses instructions militaires de Napoléon de 1811 et 1814, le manifeste des puissances (13 mars 1815), l'ordonnance sur la presse (25 juillet 1830), la proclamation du Gouvernement provisoire (4 septembre 1870). En outre, tous les grands traités donnés dans le chapitre Ier intéressent la France, depuis la paix de

Westphalie jusqu'au deuxième traité de Paris (1815), et la paix d'Amiens figure dans le chapitre VIII. Comme on le voit, c'est un ensemble déjà copieux. Tous ces textes sont édités correctement ; les références bibliographiques sont satisfaisantes ; qu'est-ce pourtant, p. 405, que cette « Histoire de la Révolution française » de Sorel, en *sept* volumes (1892-1903) ? Il y a évidemment à la fois confusion et erreur. — P. C.

Louis Hugueney. **Les clubs dijonnais sous la Révolution** (*Collection d'études sur l'histoire du droit et les institutions de la Bourgogne* par une société de professeurs et d'anciens élèves de la Faculté de droit de Dijon, I). Dijon, Nourry, 1905, in-8, 260 pp. — On ne saurait trop féliciter l'éditeur Nourry d'avoir créé une collection d'études sur l'histoire du droit et les institutions en Bourgogne, et d'avoir inauguré cette collection par une bonne thèse de doctorat de droit. M. Hugueney a, en effet, entrepris d'étudier les clubs dijonnais sous la Révolution, — entreprise d'autant plus méritoire qu'il s'agissait pour un juriste d'aborder des faits contingents et réels et non plus d'étirer des concepts abstraits et théoriques de droit. La besogne avait même de quoi rebuter un historien de profession par la difficulté d'utiliser des sources très fragmentaires, dont les éléments se trouvent dispersés aux Archives et à la Bibliothèque Nationale, aux Archives et à la Bibliothèque de Dijon, aux Archives de la Côte-d'Or. Mais cette reconstitution de l'activité des clubs dijonnais est par là aussi curieuse que celle de M. L. Bultingaire, en ce qui concerne le *Club des Jacobins de Metz* (Paris, Champion, 1906, in-8). Les seuls reproches qu'on pourra lui faire, c'est qu'elle est écrite parfois en un style un peu compliqué, et que l'auteur y emploie des livres aussi faux que ceux de M. Faguet, des affirmations aussi tendancieuses que celles de MM. Charpentier et Cochin. Mais c'est à peine si ces mauvaises fréquentations enlèvent à M. H. de son impartialité critique.

Dès 1787, l'idée d'une société, jouant un rôle dans les affaires municipales, fait son apparition. Elle se développe pendant la campagne électorale de 1789 et prend corps dans le *Club patriotique*. Ce club, recruté dans la bourgeoisie libérale, et où Guyton de Morveau tient une place considérable, exprime ses idées philanthropiques, généreuses et vagues, dans le *Journal patriotique de Bourgogne*, et dans des brochures. Vers la fin de mars 1790, est organisé par les modérés, riches feuillants, et pauvres recrutés, le *Club des Amis de la paix*, qu'on appelle, en raison des cotisations perçues, la *Tirelire*. C'est alors que le premier club devient la *Société des Amis de la Constitution*, comprenant, au 17 juin 1790, environ deux cents membres répartis en quatre sections. Mais les « aristocrates » constituent un second groupement, les *Amis du Roi*, qu'on appelle Société ou Tirelire Tussat, en raison de son protagoniste, et où M. H. retrouve « la lointaine image d'un syndicat jaune » (p. 71). De fait, entre ce syndicat et l'autre, l'hostilité est grande, et aboutit, à la fin de décembre, à une émeute, puis à un véritable *lock-out* (p. 83). Mais, affiliée aux Jacobins, soutenue par le Directoire du département, la *Société*

des Amis de la Constitution grossit en importance : alors sont créés des clubs d'écoliers qui « veulent consacrer plus spécialement dans les jours de congé quelques heures à l'étude d'une constitution » (p. 93), une *Société des Amis de la Constitution*, dans le but « d'unir l'Église et la Patrie » (p. 97), une *Société des Jeunes Amies* (p 103), enfin des clubs campagnards L'activité de tous ces groupes s'étend dans tous les sens, politique, économique, social, — mal contre-balancée par l'hostilité inorganisée des congrégations religieuses et de certaines corporations (les perruquiers). A partir de la fuite de Varennes, les idées de la Société évoluent du royalisme pacifique au républicanisme belliqueux ; ces idées s'expriment en une langue caractéristique de l'époque. Le titre de la Société même change : *Amis de la Liberté et de l'Égalité, Amis de la République, Société populaire.* Les éléments démocratiques augmentent en activité (journal : le *Nécessaire*) et en nombre (huit cents membres) ; un large internationalisme théorique (p. 161) n'empêche pas la Société de soutenir l'œuvre de la Convention, au moyen d'un comité de surveillance, d'assurer les mesures de déchristianisation, l'application du maximum, la fidélité aux principes nouveaux par une observation attentive, minutieuse et tyrannique de tous et de tout. Étonnée par le 9 thermidor, elle veut mettre la Convention en garde contre la réaction, et adresse aux Jacobins une adresse que M. Aulard n'a pas connue (p. 199, n. 1). Mais la réaction thermidorienne est trop engagée pour que la Société dijonnaise puisse l'enrayer. A Dijon même les sections deviennent de petits clubs concurrents ; le dernier procès-verbal officiel de la Société est du 25 novembre 1794, enregistrant une prétendue « disette de bois et de chandelle » (p. 207) ; la salle est fermée le 31 décembre. Les clubistes intransigeants s'assemblent au cabaret Perrotte, mais vite dénoncés par l'*Original*, poursuivis par les muscadins constitués en association politique (*les Jeunes Républicains*), ils sont confondus en des journées de prairial et de vendémiaire en miniature.

Sous le régime directorial, l'horloger Paillet essaie d'organiser une société, à tendances sociales (p. 220), pour la lecture des journaux, fermée le lendemain de la fermeture de la *Société du Panthéon* de Paris (28 février 1796). Puis en mai-juin 1797, apparaissent des *cercles constitutionnels*, pour la défense de la Constitution de l'an III, et « dont la vie est faite de souvenirs communs, de consolations mutuelles, de rancunes nourries et souffertes ensemble ». A ces cercles, recrutés surtout parmi les fonctionnaires, s'opposent des groupements plus ou moins cohérents de catholiques et de royalistes. Tous sont interdits par la loi du 7 thermidor an V. A la suite du 18 fructidor, la prohibition est rapportée, les cercles constitutionnels reparaissent à Dijon et dans les communes voisines, actifs au moment des élections, et partageant avec les Jacobins de Paris la méfiance des classes riches. A Paris, les Jacobins n'existent plus après le 13 août 1799. A Dijon, les cercles ne donnent plus signe de vie passé le 29 du même mois. M. Huguency trouvera dans l'enquête de 1811 dont j'ai publié les résultats dans la *Révolution française* du 14 juillet 1905, des indications sur les *sociétés* dijonnaises pendant l'époque impériale, qui con-

tinue normalement la réaction thermidorienne. Il n'y trouvera pas la vie intime de ces sociétés, d'ailleurs bien frêle et bien vide, et toute en contraste avec l'activité surprenante des groupements du temps de la Révolution, pour laquelle il nous retrace parfois avec précision le rôle des fondateurs, l'importance des individus, le sens des statuts, la nature du recrutement.

Je préfère cette précision aux généralités un peu prétentieuses et confuses de la conclusion, où M. H. souligne, après Ostrogorski, la nécessité des groupements dans un système politique démocratique. Oui, les clubs ont été « des laboratoires d'opinion, des instruments des partis, des organes de pondération et de contrôle » (p. 241). Mais comment admettre que ces groupements aient hérité de ce qu'avaient laissé les groupes corporatifs supprimés par la Révolution ! Entre ces deux catégories de groupements, nulle similitude n'existe. C'est la seule erreur essentielle de M. H. de l'avoir admise, et on lui saura gré de n'avoir pas autrement satisfait aux vieilles traditions des Facultés de droit en insérant dans sa thèse davantage de considérations de haute politique, — tout aussi précaires, tout aussi aventureuses. — Georges Bourgin.

Gabriel Lafon, **Gabriel Bouquier**, préface de Jules Claretie. Bordeaux, s. d., VIII-187 pp. in-8°. — Gabriel Bouquier, de Terrasson, député à la Convention nationale, peintre de marines et de ruines, poète didactique et dramatique, membre de l'Institut de Bologne, de l'Académie des Arcades de Rome, de l'Académie de peinture de Bordeaux, est peu connu aujourd'hui, sauf peut-être dans le Terrassonnais. M. Lafon a entrepris de nous le faire mieux connaître ; mais trouvant sans doute son sujet un peu maigre, et désirant faire imprimer un livre et non une brochure, il nous a donné une histoire résumée de la Révolution (p. 50 à 78), du Consulat, de la Restauration, en même temps qu'une biographie de son personnage. Bouquier n'y paraît guère intéressant : son roman d'amour est d'une banalité navrante, et dans son rôle à la Convention deux projets de décrets sur l'enseignement et les tableaux du Museum attirent seuls l'attention. En 1795 il vit sa carrière législative brusquement close, et il vécut dès lors dans la retraite. C'est dans cette période qu'il écrivit quelques-unes des notes que cite M. L. et dont l'une (p. 131) est presque belle. Somme toute, Bouquier fut un de ces révolutionnaires qui ne comprirent pas la Révolution ; il fut dépassé, puis « semé » par elle, et, pour expier ses crimes, — il était régicide, — ne songea plus qu'à se faire chartreux. — La peinture, qui me paraît être son « vrai titre de gloire », n'est pas de mon ressort ; quant à sa poésie, je ne lui jouerai pas le méchant tour de citer quelques-uns de ses vers. — André Fribourg.

Ch. Schmidt. **La réforme de l'Université impériale en 1811.** Paris, Georges Bellais, 1905, 132 pp. 8°. — Ce livre contient le texte des réponses faites par les préfets aux circulaires de Savary, ministre de la

police, qui leur demanda en 1810 des renseignements sur l'état de l'Université, l'esprit des professeurs, la situation comparée de l'enseignement d'État et de l'enseignement libre. Mais la brochure de M. S. n'est pas un simple recueil de documents : l'introduction, intéressante et bien présentée, met en relief ce fait peu connu, que les chefs de la nouvelle Université, surtout le grand maître Fontanes, trahirent les intentions de Napoléon et favorisèrent de leur mieux l'enseignement ecclésiastique ou la surveillance du clergé sur les lycées. Napoléon, qui avait réclamé l'enquête de 1810 pour se convaincre de la chose, tenta d'y remédier par le décret de 1811; mais cette fois encore le puissant empereur ne fut pas obéi. L'auteur donne aussi de curieux détails sur l'activité du cardinal Fesch et sur les concessions qu'il obtint en faveur des petits séminaires. — Georges Weill.

Tchernoff. **Le parti républicain au coup d'État et sous le second Empire.** Paris, Pedone, 1906, x-676 pp. 8°. — L'auteur expose d'abord l'état politique de la France avant le 2 décembre; il s'applique à prouver que le pays était tranquille, contrairement à la légende répandue par la presse bonapartiste, et que la propagande républicaine s'y poursuivait paisiblement avec un succès croissant. Racontant ensuite les journées de décembre, il montre comment Louis Bonaparte, qui voulait faire un coup d'État démocratique dirigé contre l'Assemblée législative, fut amené par la résistance des républicains à faire un coup d'État conservateur contre les démocrates et les socialistes; et nous assistons à la répression organisée par les vainqueurs. Bientôt se forme un nouveau parti, composé de républicains jeunes, actifs, recrutés dans la classe ouvrière et parmi les étudiants parisiens, qui s'inspirent de doctrines antireligieuses et matérialistes autant que d'idées politiques. Nous suivons le réveil de ce parti, son action parlementaire, l'entrée en scène de l'Internationale, les rapports entre vieux et jeunes, entre républicains bourgeois et ouvriers, enfin les détails de la lutte contre l'Empire jusqu'au 4 septembre.

Ce qui fait le grand mérite de ce travail, c'est la richesse de la documentation. M. T., qui connaît bien les sources imprimées, a dépouillé aussi les documents inédits conservés aux Archives Nationales ou au ministère de la Justice (ces derniers viennent d'être versés aux Archives); il a pu se faire communiquer de nombreux papiers, lettres et mémoires, conservés par des particuliers ; enfin des témoins de l'Empire, M. Ranc surtout, lui ont fourni d'utiles renseignements oraux. Il faut regretter que la forme soit inférieure au fond et que divers défauts de composition et de style déparent un livre si consciencieux. — Georges Weill.

HISTOIRE ÉCONOMIQUE
ET DOCTRINES ÉCONOMIQUES.

M. Paul Hermant. 1° **Les coutumes et les conditions économiques des peuples primitifs**, 54, pp. 2° **Évolution économique et sociale de certaines peuplades de l'Amérique du Nord**, 110 pp. Editions de « L'Imprimerie », Vanderauwera et Cie, Bruxelles, 1904. — Dans ces deux opuscules, l'auteur pose des conclusions qui, sur beaucoup de points, sont en désaccord avec les principales théories qui ont été émises au sujet de l'origine et de l'évolution de la famille et de la société dans l'espèce humaine.

C'est ainsi qu'au début la difficulté de se procurer les moyens d'existence empêche la formation de groupements importants, et la famille constitue la seule unité sociale. Le régime familial dominant est la monogamie, et il existe un état d'équilibre et d'union profonde entre les membres de la famille. Peu à peu, les conditions physiques s'améliorant, on voit se former la tribu qui organise en commun des expéditions de chasse ou de pêche, sous la conduite d'un chef. Il en résulte une accumulation de richesses et le régime familial se transforme en même temps : de monogamique qu'il était il devient polygamique, les liens d'affection qui unissaient autrefois les membres de la famille disparaissent, et la femme devient la chose, la propriété, l'esclave du mari, vouée aux travaux les plus durs. La situation de la femme s'améliore à mesure que se développe l'agriculture qui assure des ressources d'alimentation plus certaines et plus abondantes que la simple cueillette d'autrefois, ou même que la chasse ou la pêche. Comme c'est la femme qui se trouve chargée des travaux agricoles, sa situation éprouve de ce fait une amélioration considérable, le groupe exige en sa faveur des garanties juridiques et économiques, le clan se forme qui constitue le point de départ de l'organisation matriarcale. Cette dernière est donc loin d'être un fait d'ordre primitif. Les clans à descendance paternelle ou mixte doivent être considérés comme de simples formes de transition. Quelle que soit d'ailleurs la situation qui revient à la femme dans les sociétés primitives, l'homme qui veut acquérir une femme doit faire preuve de certaines qualités, se soumettre à certaines épreuves, bref subir la loi de la sélection. Seuls échappent à cette nécessité les chefs ou les hommes appartenant en général à des races privilégiées. On peut dire d'une façon générale que le régime social qui caractérise les sociétés primitives est de nature démocratique. Les fonctions de chef militaire ou industriel ne sont au début ni héréditaires, ni permanentes. Le régime aristocratique se développe peu à peu et devient franchement monarchique, lorsque l'agriculture, devenue l'occupation principale, cesse d'être exercée par les femmes et entraîne l'appropriation de biens immeubles. — Dr Jankelevitch.

M. Augusto Bosco. **Le correnti migratorie agricole fra i vari Stati e il collocamento degli emigranti.** Roma, Tipografia nazionale Bertero, 1905; 146 pp. et nombreux tableaux statistiques. — L'auteur étudie dans ce travail l'importance des différents courants d'émigration pendant la décade 1894-1904, aussi bien au point de vue des pays d'origine des émigrants qu'à celui des pays où ils se dirigent. Il établit ensuite le contingent vraiment considérable, pour l'Italie surtout, que la population agricole proprement dite fournit à l'émigration et expose les mesures qui, dans différents pays européens et extra-européens, ont été édictées dans le but de réglementer aussi bien l'émigration que l'immigration et l'établissement des émigrants dans leurs pays d'adoption.

Il arrive à cette conclusion que si « les courants d'émigration se forment naturellement, en vertu de facteurs et d'éléments extrêmement divers et compliqués, au point qu'il serait non seulement vain, mais même dangereux de vouloir faire dévier la direction de ces courants », il n'en est pas moins vrai que souvent, trop souvent même, les émigrants se dirigent dans des pays dont les besoins et les conditions leur sont totalement inconnus, au point qu'il en résulte une pléthore de bras sur certains points et leur manque total ou leur insuffisance sur d'autres. Dans d'autres cas les émigrants suivent des courants favorables à certains intérêts privés (compagnies de transport et de navigation, agences d'émigrations) ou à ceux de collectivités restreintes (quelques États de l'Amérique du Nord). L'émigration, au lieu de rester une affaire purement nationale, devrait être considérée du point de vue international. Il devrait se produire une entente entre les pays qui fournissent les plus forts contingents d'émigration et ceux qui reçoivent le plus grand nombre d'immigrants, entente grâce à laquelle il serait possible de savoir à chaque instant donné, d'un côté quel est le pays qui au même instant a besoin de plus de bras, et d'un autre côté quel est celui qui peut en fournir le nombre nécessaire. L'auteur préconise en un mot un échange international d'informations et de renseignements concernant les conditions du travail dans les différents États entre lesquels existe un échange d'émigrants. — Dr Jankelevitch.

Eugenio Rignano, **Los von der Erbschaft.** Modernes Verlagsbureau Curt Wigand, Berlin, 1905, xiv+99 pp — Cet opuscule constitue une traduction allemande de la compilation française faite par M. Adolphe Landry d'après l'ouvrage de M. Rignano : *Un socialisme en harmonie avec la doctrine économique libérale* et parue en 1905 à la Société Nouvelle de Librairie et d'Édition. M. Rignano y préconise un système de « prélèvement » successoral qui aurait l'avantage de rendre inutile toute violence et de laisser subsister l'initiative individuelle, tout en assurant une vaste et rapide nationalisation des instruments de production, du sol et des immeubles urbains et la suppression complète de tous les autres impôts. D'après ce système de « prélèvement progressif dans le temps », « la transmission héréditaire (nous citons d'après le texte français), s'exer-

cerait amplement sur des biens accumulés par l'épargne et le travail personnels, serait considérablement restreinte pour ceux reçus en héritage, et s'amoindrirait jusqu'à l'annulation complète après un certain nombre de transmissions en propriété privée ». — Nous ne suivrons pas M. Rignano dans l'exposé des avantages qui seraient inhérents à son système ni dans sa critique des autres systèmes d'impôts successoraux qui ont été proposés avant lui. Nous attirerons seulement l'attention sur la préface que M. Édouard Bernstein, le chef du « socialisme réformiste » en Allemagne, a écrite pour la traduction allemande. Il y expose les raisons pour lesquelles la question de l'héritage qui a joué un si grand rôle dans la littérature socialiste de la première moitié du XIXe siècle, a été complètement négligée dans la littérature marxiste, et vient de nouveau s'imposer à l'attention des socialistes modernes. La Révolution a, en effet, porté la première atteinte au droit absolu de propriété en confisquant les biens nationaux et en les restituant à la nation. Elle a ainsi assuré en même temps une répartition plus équitable de la fortune publique, et le Code civil a cru consacrer et accentuer cette mesure en limitant le droit de tester, en accordant à l'État le droit d'imposer au légataire des héritiers et en déterminant la part qu'il peut et doit laisser à chacun d'eux. Peu à peu il s'est produit une accumulation de richesses que ces mesures ont été impuissantes à prévenir et que le régime de la libre concurrence fondé sur la doctrine libérale ne pouvait, au contraire, que favoriser. Les premiers socialistes, avec Saint-Simon, n'ont cru pouvoir mieux faire, pour lutter contre ce mal social, que de reprendre la tradition révolutionnaire et d'inviter l'État à limiter par de nouvelles mesures le droit d'héritage. Mais le socialisme scientifique formulé par K. Marx voyait précisément dans l'accumulation et la concentration des richesses une des conditions indispensables de l'évolution économique, une de ses phases inévitables, une circonstance qui devait, plus que toutes les autres, favoriser l'avènement du socialisme Cependant la critique à laquelle la doctrine marxiste a été soumise ces dernières années a montré que l'évolution économique était loin de suivre la voie que Marx lui avait tracée et que sur beaucoup d'autres points les prévisions du marxisme étaient en défaut. De nouveaux courants d'idées sont nés, et on s'est dit que puisque le socialisme tardait à briser la coquille capitalistique dont il devait, d'après le marxisme, sortir tout armé et à brève échéance, il fallait favoriser sa naissance par des mesures réformistes. Et la question de l'héritage est revenue sur le tapis, non dans le sens d'une abolition brusque et complète de l'héritage accomplie du jour au lendemain, car, ainsi que le remarque avec raison M. Bernstein, tant que la propriété privée existe, il serait injuste et illogique de supprimer l'héritage, qui est une des formes principales de cette propriété, mais dans celui d'une extinction progressive, automatique de cette forme d'accumulation de richesses.

Ajoutons en terminant que tout en s'attachant à ménager dans une certaine mesure les intérêts immédiats de tout le monde, M. Rignano reconnaît que le système qu'il propose ne donnera tous ses résultats et ne manifestera toute son efficacité que dans l'hypothèse de la prépondé-

rance politique du prolétariat dans la plupart des pays civilisés. — Dr JANKELEVITCH.

HISTOIRE LITTÉRAIRE.

GASTON PARIS, **La littérature française au moyen âge (XI-XIVe siècles)**, 3e édition, Paris, Hachette, 1905, XVII-344 pp., in-16°. — Il est tout à fait superflu de louer cet ouvrage, bien connu, d'un maître regretté : selon les termes de M. Ch.-V. Langlois, c'est « le type des livres de vulgarisation du genre le plus relevé » (*Bull. des Bibl. pop.*, I, p. 24), utiles aussi bien aux savants qu'au grand public. Il est sorti, après de patientes retouches, en 1888, de leçons faites à l'École des Hautes Études dans le semestre d'hiver 1880-1881. Une seconde édition, corrigée, en a paru dès 1889, avec l'addition d'un tableau chronologique. La troisième édition, que nous annonçons aujourd'hui, corrigée et augmentée à nouveau, avait été préparée par Gaston Paris. M. J. Bédier et M. Paul Meyer en ont pieusement revu les épreuves. Ce dernier a complété et, dans une certaine mesure, refondu les notes bibliographiques (pp. 283-321) conçues à l'origine d'après un système qui ne satisfaisait plus entièrement G. Paris. — Cette nouvelle édition rend ce précieux ouvrage plus digne encore du savant éminent et modeste dont les scrupules s'exprimaient dans les *Avant-Propos* de la 1re et de la 2e édition en termes touchants : « Je ne m'en dissimule pas... les lacunes et les insuffisances, et je ne me flatte pas de n'y avoir point laissé d'erreurs, provenant soit de ma connaissance imparfaite du sujet, soit de l'attention inégale apportée à chacun des points traités. » — H. B.

EDMOND BIRÉ, **Les dernières années de Chateaubriand (1830-1848)**, 1902, Paris, Garnier, 420 pages, in-16. — M. Edmond Biré est un de ceux qui connaissent le mieux Chateaubriand et son histoire : c'est à lui que nous devons l'édition des *Mémoires d'Outre-Tombe*. Son nouveau livre est le récit des dernières années de René, mais un récit vivant, fait avec la correspondance même de Chateaubriand. M. Biré a recueilli et relié entre elles un grand nombre de lettres, disséminées dans les livres et les journaux[1], et l'on suit ainsi, au jour le jour, la vie de l'illustre écrivain, mélancolique et vieillissant, depuis août 1830, quand il refuse de reconnaître la monarchie nouvelle, jusqu'aux lentes et tristes heures de 1848.

Ces lettres sont des plus variées, politiques, littéraires, amicales, toutes, jusqu'au moindre billet, d'une admirable forme. Quand possèderons-nous,

1. M. V. Giraud aurait souhaité que M. Biré indiquât « l'exacte provenance des lettres qu'il publie ».

après tant d'autres correspondances, certainement moins belles, la *Correspondance* éditée de Chateaubriand ?

Ici, Chateaubriand conte son installation à Genève et son ennui loin de France ; là, il fait part à Béranger de ses idées politiques et de ses dégoûts ; ou il adresse une épître véhémente au poète Barthélemy, insulteur des Bourbons déchus ; il expose ses vues sur la société actuelle et sur la propriété ; il dit ses embarras d'argent, mais refuse fièrement toute pension d'un gouvernement qu'il n'aime pas ; il proteste de son dévouement à la duchesse de Berry ; il voyage au service de la cause légitimiste, puis renonçant aux luttes et aux illusions politiques, ne songe plus qu'aux lettres et à la tendre Mme Récamier.

Ce qui frappe le lecteur, c'est l'extraordinaire souplesse de l'écrivain. On se figure trop volontiers un Chateaubriand solennel et sculptural. Il est souvent éloquent et fougueux, quand il défend ses opinions, quand il écrit par exemple aux royalistes d'Albi ou de Dinan. Mais il a aussi de l'esprit, ne fût-ce que pour définir le « pot-au-feu bourgeois » ou railler les policiers qui l'espionnent ; il sait remercier avec bonne grâce Lamartine ou Sainte-Beuve lui-même, il sait louer délicatement ; il a de la bonne humeur pour narrer à Mme Récamier les douches qu'il prend à Bourbonne-les-Bains ; il a surtout de la cordialité quand il écrit à son ami, Hyde de Neuville, et plus encore, de la tendresse, pour dire à Mme Récamier combien elle lui manque. Qu'on lise le billet exquis à George Sand (p. 223), les lettres (pp. 265 et 316) à Mme Récamier, on y trouvera l'accent de la plus pénétrante émotion.

Ces lettres valent donc par les qualités ordinaires de Chateaubriand, mais aussi par la bonne grâce, le naturel et le cœur. On est étonné et ravi : l'auteur gagne notre sympathie.

M. Biré a mis en tête de son livre un chapitre précieux. Il donne de nombreux renseignements sur les « sources » des lettres de Chateaubriand, préparant ainsi les voies au futur éditeur de cette *Correspondance*. M. Biré est trop modeste. C'est à lui que revenait l'honneur de faire cette édition, car non seulement il sait faire connaître, mais faire aimer Chateaubriand. — Ch. Georgin.

Victor Giraud. **Chateaubriand, Études littéraires**, Paris, Hachette, 1904, 1 vol. in-16, XIX-323 pages. — Le nouveau livre de M. V. Giraud rassemble plusieurs articles, écrits à diverses dates, sur l'œuvre et particulièrement le texte de Chateaubriand. L'auteur nous apprend, dans son Avant-propos, qu'il prépare un grand travail historique et critique sur le *Christianisme de Chateaubriand* et ses influences : les études qu'il publie en sont les « glanures ». Mais, quoique composé de morceaux, le livre de M. V. Giraud a de l'unité. D'abord on y sent, d'un bout à l'autre, une admiration sincère et justifiée pour l'écrivain qui a préparé le XIXe siècle français. De plus, c'est partout la même méthode, le même esprit : par l'étude minutieuse des sources et des manuscrits, par la comparaison des éditions, par l'examen des journaux et revues du temps,

M. V. Giraud suit la genèse de l'œuvre de Chateaubriand et nous fait voir, avec le travail de l'auteur, les progrès de son génie.

M. V. Giraud étudie successivement les *Mémoires d'Outre-Tombe*, le *Génie du Christianisme*, *Les Martyrs*, la *Correspondance*, l'*Influence de Chateaubriand*.

1. M. V. Giraud estime qu'en composant les *Mémoires d'Outre-Tombe*, Chateaubriand a voulu expliquer son « inexplicable cœur », tout en racontant son siècle, mêlant ainsi le lyrisme à l'épopée. Il excuse volontiers l'orgueil d'un homme dont le rôle fut si grand et qui avait l'âme d'un poète; il ne doute pas de la foi sincère du chrétien. Analysant, avec autant de finesse que de sûreté, la forme de Chateaubriand, il y trouve, à côté de qualités éclatantes, les premiers symptômes du style *décadent*. Puis — et c'est la partie la plus curieuse du chapitre — il donne un fragment inédit des *Mémoires*, un roman d'amour de l'auteur avec une jeune Occitanienne, pages toutes brûlantes de passion, où l'on reconnaît l'âme ardente et troublée de René, un René de soixante-deux ans!

2. Sur le *Génie du Christianisme*, M. V. Giraud résout tout d'abord une intéressante question. Est-ce Chateaubriand qui a trouvé ce titre? Ne l'a-t-il pas pris à Ballanche, dont le livre *Du sentiment considéré dans ses rapports avec la littérature et les arts* (1801) renferme précisément cette expression? M. V. Giraud, après une enquête ingénieuse, conclut que Ballanche et Chateaubriand ont pu découvrir séparément une telle formule, mais que, s'il y a eu emprunt, c'est plutôt Ballanche qui se serait inspiré de Chateaubriand, et qu'en tout cas ce dernier seul a eu l'idée d'en faire le titre de son ouvrage.

3. A défaut du manuscrit des *Martyrs*, on ne peut que recueillir les variantes des éditions successives du poème. En réalité, il n'existe que deux textes des *Martyrs*, celui de l'édition princeps (mars 1809), reproduit dans la deuxième, et celui de la troisième (1810). Mais il y a un exemplaire peut-être unique de la première édition des *Martyrs* qui « comprend plusieurs passages supprimés ou remaniés au moyen de cartons dans le texte courant », et signalé par M. Gabriel Vicaire. M. V. Giraud, en comparant ce texte primitif avec celui de la première édition publiée, nous prouve que les corrections de Chateaubriand furent dictées par la plus élémentaire prudence, certaines allusions à Napoléon et à la cour impériale étant par trop visibles.

Avec la même méthode et la même netteté, M. V. Giraud donne trente-deux pages de variantes, d'après les textes de 1809 et de 1810, et il reproduit ensuite, avec raison, la page de l'*Examen*, où Chateaubriand explique ses modifications.

4. M. V. Giraud regrette qu'on n'ait pas encore recueilli et édité la *Correspondance* de Chateaubriand; il estime qu'on pourrait, avec des recherches, arriver à un total de quinze cents lettres. Il complète les indications que M. Biré a fournies aux chercheurs, et publie une quarantaine de lettres jusqu'ici non connues, et dont certaines, dit-il, doivent être inédites. Comme toujours, M. V. Giraud indique fidèlement ici l'origine de chaque morceau. Ces lettres sont du plus vif intérêt; l'on peut signaler

particulièrement un admirable billet à M Petit-Senn, rédacteur du *Journal de Genève* (p. 275), une lettre pleine de bonne grâce à Béranger (p. 279), et de vives épigrammes contre les Saint-Simoniens (p. 280). M. V. Giraud nous fait souhaiter plus que jamais des découvertes semblables aux siennes[1].

5. Dans son dernier chapitre, M. V. Giraud avance qu'un passage du livre *De Buonaparte et des Bourbons*, où est contée la retraite de Russie, aurait inspiré l'*Expiation*, de Hugo. Il y a évidemment des rapprochements à faire entre les deux morceaux : mais ne pourrait-on parler de coïncidences? De même, M. V. Giraud estime qu'au même passage de cette même *Expiation* une page des *Mémoires d'Outre-Tombe* a pu servir de modèle. Mais, ici encore, n'est-ce pas de l'histoire même que Hugo s'inspire, tout comme Chateaubriand ? M. Giraud ajoute d'ailleurs avec raison que l'imitation — si toutefois il y a imitation — ne diminue en rien le mérite du poète, car « imiter ainsi, c'est créer encore ».

On peut voir, par cette rapide analyse, quel est l'intérêt, quelle est la nouveauté du livre de M. Giraud. Son amour de Chateaubriand, son désir de répondre aux critiques injustes de Sainte-Beuve l'ont heureusement inspiré : c'est lui, nous l'espérons, qui donnera sur Chateaubriand et l'édition critique et la monographie définitive qui nous manquent. Par sa science historique, par sa méthode rigoureuse dans l'établissement des textes, par sa probité patiente, servie par le goût le plus sûr, il est digne d'être à la fois l'éditeur et l'historien de Chateaubriand. M. V. Giraud, à côté de M. Bédier, donne l'exemple de cette solide critique qui, sans cesser d'être littéraire, est rigoureusement scientifique. — Ch. Georgin.

A. Bossert. **Essais sur la littérature allemande.** Paris, Hachette. 1905, 303 pp., in-16. — On sera peut-être tenté de reprocher au recueil d'*Essais sur la littérature allemande* que vient de publier M. Bossert d'être peu homogène, d'effleurer trop rapidement un trop grand nombre de sujets disparates. Mais cette revue kaléidoscopique n'est jamais sans agrément. Et d'ailleurs, l' « essai », tel que l'ont défini les critiques anglais qui en ont donné les premiers modèles, n'a-t-il pas pour principal rôle d'éveiller, de guider la curiosité capricieuse et si vite lassée du grand public ? Il ne faut donc pas faire grief à M. B. de se plier aux lois d'un genre délibérément choisi. Il a su faire ailleurs, comme on sait, œuvre d'historien pénétrant et averti ; dans ce volume, son ambition se borne à mettre à la portée du public français, si insoucieux en général des littératures étrangères, le résultat des investigations les plus récentes de la critique allemande.

Le recueil s'ouvre par une analyse du *Simplicissimus* de Grimmelshau-

1. M. V. Giraud, dans une longue note, beaucoup trop modeste en vérité, donne au futur éditeur de la *Correspondance générale* de Chateaubriand des renseignements qui ont échappé à M. Biré, et signale un grand nombre de lettres « qui n'ont pas été utilisées ».

sen, sorte de roman picaresque qui nous peint au vif la sauvagerie des reîtres et l'affreuse misère des paysans pendant la guerre de Trente ans ; il s'achève par une critique de la théorie du *Retour éternel* chez Nietzsche. Entre ce point de départ et ce point d'arrivée, distants de plusieurs siècles, s'intercalent des études, parfois un peu menues, sur Kant dont M. B. nous dépeint l'existence réglée, disciplinée, quasi-monastique, sur Jean-Paul, sur le célèbre historien et archéologue Ernest Curtius, enfin sur l'*Album poétique* de Strauss, recueil de poésies intimes, dont la simplicité attendrie ou l'ironie douloureuse nous révèlent le cœur si profondément humain du grand exégète. Les cinq essais consacrés à Gœthe forment, somme toute, le noyau du volume. En trente pages très sobres, M. B. rappelle d'abord les principales étapes de la vie de Gœthe ; il nous conte l'amour qu'inspira au poète vieillissant une toute jeune fille, Ulrike von Levetzow, pendant une saison aux eaux de Marienbad : dernière fièvre du cœur et des sens d'un vieillard de soixante-quatorze ans. Puis, en s'appuyant sur les travaux d'Erich Schmidt, qu'un hasard heureux a mis sur la trace de l'*Urfaust*, et surtout d'Otto Pniower qui a recueilli tous les témoignages contemporains relatifs à la composition du *Faust*, M. B. élucide à son tour l'origine et les formes successives du poème que l'Allemagne considère comme sa Divine Comédie ; il montre comment, autour du charlatan mystérieux du XVIe siècle, une légende se crée, entretenue par une littérature d'almanachs édifiants, popularisée par les pièces de marionnettes ; il retrace les étapes successives du poème sans cesse abandonné et repris qui, de 1775, date approximative de la rédaction du Faust primitif, jusqu'en 1832, reflète toute la pensée de Gœthe. Enfin, il nous signale la délicate reconstitution que W. Scherer a tentée du drame, malheureusement très fragmentaire, de *Nausicaa* : scénario plein de promesses conçu par Gœthe pendant son séjour en Sicile, glose ingénieuse en marge de l'Odyssée.

Ces études sont, pour la plupart, des essais biographiques ou des analyses ; la discussion et l'interprétation personnelle des œuvres y tiennent, sans doute à dessein, peu de place. Mais ce qu'on ne saurait contester à ce recueil si suggestif et si varié, c'est d'être une aimable invitation à l'étude de la littérature allemande. M. B. excelle à ramasser sous un petit volume dans une prose dense et substantielle les conclusions de gros ouvrages. Tous ces essais témoignent d'une singulière curiosité d'esprit et d'un souci d'information très louable ; écrits d'un style alerte, sans lenteurs et sans redondance, ils feront pénétrer dans les esprits curieux de la pensée germanique des connaissances qui jusqu'à présent restaient l'apanage presque exclusif des spécialistes. — L. R.

Ouvrages reçus par la Revue et dont il sera rendu compte ultérieurement :

F. Le Dantec, *La lutte universelle* (*Bibl. de phil. scientifique*), Paris, Flammarion, 1906, in-18.

G.-H. Luquet, *Idées générales de psychologie* (*Bibl. de phil. contemp.*), Paris, Alcan, 1906, in-8.

J. Segal, *Ueber die Wohlgefälligkeit einfacher raümlicher Formen, Eine psychologisch-ästhetische Untersuchung*, Leipzig, Engelmann, 1906, in-8.

E. Millard, *Une loi historique*, II, *Les Juifs, les Grecs, les Italiens*, Bruxelles, Lamertin, 1905, in-8.

R. de la Grasserie, *Les principes sociologiques du droit civil* (*Bibl. sociol. intern.*), Paris Giard et Brière, 1906, in-8.

Ch.-V. Langlois, *Questions d'histoire et d'enseignement*, nouvelle série, Paris, Hachette, 1906, in-16.

F. Rocquain, *Notes et fragments d'histoire*, Paris, Plon, 1906, in-8.

G. Ferrero, *Grandeur et décadence de Rome*, III, *La fin d'une aristocratie*, Paris, Plon, 1906, in-16.

Al. Cartellieri, *Philippe II August, König von Frankreich*, II, *Der Kreuzzug, 1187-1191*, Leipzig, Dick, Paris, Le Soudier, 1906, in-8.

G. Arnaud, *Mémoire sur les États de Foix, 1608-1789*, Toulouse, Privat, 1904, in-8.

M. Marion, *Le garde des sceaux Lamoignon et la réforme judiciaire de 1788*, Paris, Hachette, 1906, in-8.

G. Arnaud, *Histoire de la Révolution dans le département de l'Ariège, 1789-1795*, Toulouse, Privat, 1904, in-8.

G. Lafon, *Gabriel Bouquier, député à la Convention nationale*, prét. de J. Claretie, Bordeaux, Ferret, s. d., in-8.

A.-V. Dicey, *Leçons sur les rapports entre le droit et l'opinion publique en Angleterre au cours du XIXe siècle*, trad. par A. et G. Jèse (*Bibl. intern. de Droit public*), Paris, Giard et Brière, 1906, in-8.

E. Denis, *La fondation de l'Empire allemand, 1852-1871*, Paris, Colin, 1906, in-8.

V. Bérard, *L'affaire marocaine*, Paris, Colin, 1906, in-18.

Ismaël Hamet, *Les musulmans français du Nord de l'Afrique*, Paris, 1906, in-18.

K. Lamprecht, *Americana* (*Reiseeindrücke ; Betrachtungen ; Geschichtliche Gesamtansicht*), Fribourg-en-Brisgau, Heyfelder, 1906, in-8.

A.-B. Martinez et M. Lewandowski, *L'Argentine au XXe siècle,* Introd. de Ch. Pellegrini, Paris, Colin, 1906, in-18.

G. Salvioli, *Le capitalisme dans le monde antique, Études sur l'histoire de l'économie romaine,* trad. par A. Bonnet (*Bibl. intern. d'écon. pol.*), Paris, Giard et Brière, 1906, in-8.

P. Mantoux, *La Révolution industrielle au XVIIIe siècle, Essai sur les commencements de la grande industrie moderne en Angleterre,* Paris, Soc. nouv. de libr. et d'édit., 1906, in-8.

A. Debidour, *L'Église catholique et l'État sous la troisième République, 1870-1906,* I, *1870-1889* (*Bibl. d'hist. contemp.*), Paris, Alcan, 1906, in-8.

A. Mater, *L'Église catholique : sa constitution, son administration,* Paris, Colin, 1906, in-18.

C. Benattar, El Hadi Sebaï, Abdelaziz Ettéalbi, *L'esprit libéral du Coran,* Paris, Leroux, 1905, in-8.

G. Cohen, *Histoire de la mise en scène dans le théâtre religieux du Moyen Age,* Paris, Champion, 1906, in-8.

F. Brunetière, *Honoré de Balzac, 1799-1850,* Paris, Calmann Lévy, 1906, in-18.

Congrès international pour l'extension et la culture de la langue française, Paris, Champion, Bruxelles, Wissenbruch, Genève, Jullien, 1906, gr. in 8.

P. Marcel, *La peinture française au début du XVIIIe siècle, 1690-1721,* Paris, Librairies-imprimeries réunies, s. d., gr. in-4.

Id., *Inventaire des papiers manuscrits du cabinet de Robert de Cotte, premier architecte du roi* (*1656-1735*) *et de Jules-Robert de Cotte* (*1683-1767*), Paris, Champion, 1906, in-8.

Le gérant : Paul CERF.

VERSAILLES, IMPRIMERIES CERF, 59, RUE DUPLESSIS.

PROBLÈMES ET CONTROVERSES

HISTOIRE ET DIALECTOLOGIE

Il était plus facile sans doute dans ces dernières années d'apprécier le vif intérêt que pourrait présenter, pour l'étude d'un certain nombre de questions particulières, la collaboration de l'histoire et de la dialectologie que de réaliser cette collaboration même. C'est qu'on ne s'improvise pas dialectologue — et que, d'autre part, les monographies des spécialistes, occupés uniquement de recherches phonétiques ou grammaticales, restaient ainsi lettre-morte pour les historiens. A tous ceux qui ont connu et déploré cet état de choses, nous voudrions signaler rapidement ici l'apparition et les tendances de deux ouvrages récents : malgré des différences profondes de méthode, d'origine et d'inspiration, ils nous paraissent, de notre point de vue spécial, également riches en promesses.

***

Voici d'abord, consacrée à l'étude d'une intéressante question de peuplement, une thèse de l'École des Chartes, revue et complétée après la mort de son auteur en vue d'une publication dans la Bibliothèque de l'École des Hautes-Études [1] : livre plein de clarté, et dont le dessein général se saisit sans effort.

L'auteur, en septembre 1890, part en tournée dans le Sud-Ouest

1. Passy (J.), *L'origine des Ossalois*. Ouvrage revu et complété par P. Passy. *Bibliothèque de l'École des Hautes-Études*, 152e fascicule ; Paris, Bouillon [Champion], 1904, XVI-160 p. et 6 cartes in-8.

de la France pour étudier les patois béarnais. Il sait d'avance que dans la région qu'il va parcourir, l'article se présente sous deux formes différentes : dans la plaine sub-pyrénéenne, la forme *lu*, *la;* dans les vallées habitées de la montagne, la forme *et*, *era*. Partout en effet cette règle se confirme, sauf dans le seul val d'Ossau où dans tous les villages excepté trois, situés précisément à la limite de la plaine et de la montagne, il trouve *lu*, *la*, au lieu de *et*, *era*. Et voilà le problème posé : comment expliquer à la fois cette double anomalie ?

La première idée qui vient à l'esprit, c'est qu'il a dû se produire là une invasion de forme : l'article de la plaine aurait progressivement remonté dans la vallée, en éliminant devant lui l'article de la montagne. Oui, mais dans ce cas, comment expliquer qu'il n'ait point triomphé dans les trois premiers villages qu'il rencontrait ? Et puis, pourquoi cette invasion du seul val d'Ossau et non des autres ? L'Ossau n'a pas plus de relations avec la plaine que les vals voisins — et d'ailleurs, les exemples abondent dans la région qui montrent que, de relations constantes, continues, étroites entre villages de la plaine et villages de la montagne n'est nullement résulté pour ces derniers l'abandon de leur article.

Il faut donc chercher ailleurs : Si ce n'est pas une *invasion de forme* qui s'est produite, c'est vraisemblablement une *invasion de population*. L'arrivée en Ossau d'une population venue de la plaine, et s'y installant avec son patois, rendrait compte très heureusement des faits qu'il s'agit d'expliquer. Hypothèse fort admissible : des déplacements de population analogues ont été maintes fois signalés, surtout en pays de montagne. Mais encore faut-il la justifier, la confirmer par des faits : c'est ce que tente l'auteur en s'appuyant sur les données de la dialectologie et sur celles de l'histoire.

Longuement en effet il étudie les dialectes du val d'Ossau et des vals voisins. Il montre les ressemblances frappantes que présentent entre eux tous ceux qui, à l'Est et à l'Ouest du pays ossalois, ont conservé la forme *et*, *era* — leur concordance remarquable surtout pour les faits anciens. Il établit qu'à ces dialectes est étroitement apparenté le dialecte des trois villages d'Ossau qui seuls n'ont pas pris l'article de la plaine. Enfin, il confirme ce fait que prouvait déjà, à elle seule, la répartition géographique de l'article : que les patois du val d'Ossau, ceux qui disent *lu, la*, sont bien des patois reliés à ceux de la plaine — des patois *qui viennent de la plaine*.

Ainsi les recherches proprement linguistiques, qui ont déjà permis de poser le problème, viennent en préciser les termes. Elles font plus encore : elles fournissent des éléments de solution. Car de l'étude attentive des dialectes de la plaine, ne ressort pas seulement leur parenté générale avec ceux du val d'Ossau — mais la parenté particulière de quelques-uns d'entre eux, répartis géographiquement en deux groupes distincts, avec ceux des villages Ossalois.

Entre ces deux régions, peut-on choisir? Peut-on aller plus loin? Oui, mais non plus à l'aide de la dialectologie. C'est d'elle qu'est né le problème : c'est par elle qu'on a pu en bien poser les termes — c'est par elle enfin qu'on a pu entrevoir d'abord, puis approcher la solution. A l'histoire maintenant d'intervenir, d'achever et de confirmer ce que l'étude des faits linguistiques a déjà commencé.

Intervention difficile, semble-t-il d'abord : Parmi les textes et les documents — très rares avant le XIe siècle, très abondants depuis — qui concernent le val d'Ossau ou les régions de la plaine circonvoisine aucun n'a trait à l'occupation supposée. Mais de cette constatation négative ne peut-on pas tirer déjà quelque chose de positif: ceci, que, si l'occupation s'est produite, elle n'a pas dû être postérieure au XIe siècle, — car alors l'un des nombreux textes que nous avons nous aurait conservé le souvenir d'un fait aussi considérable ?

Voilà donc, vraisemblablement, l'émigration circonscrite, quant au temps, entre le VIe siècle, époque probable de la romanisation complète de la région, et le XIe. Cette période de l'histoire est tout particulièrement troublée, une période de grandes invasions, de ravages, de désastres. Précisément, nos textes disent que, vers le milieu du IXe siècle, les Normands détruisirent, dans la région du Sud-Ouest, une certaine cité de *Beneharnum*, qui devait occuper l'emplacement de Lescar. Le dialecte de Lescar est un de ceux dont l'examen dialectologique a montré la parenté la plus étroite avec les patois Ossalois : de là à rattacher l'émigration supposée à la destruction de Beneharnum, il n'y a qu'un pas. L'auteur le franchit d'autant plus aisément qu'un fait encore lui semble venir confirmer son hypothèse : la possession de temps immémorial par tous les villages d'Ossau d'un vaste territoire de landes, le Pont-Long, situé précisément aux environs de Lescar. Constatant donc l'accord de ses conjectures historiques et de ses observations

linguistiques, il se croit fondé à conclure que les Ossalois sont les descendants d'habitants de Lescar et des environs, chassés au IXe siècle dans la montagne par une invasion, et allant y occuper tout le val, sauf trois villages restés en possession des habitants primitifs. Ainsi s'expliquerait ingénieusement l'état actuel des faits.

Ingénieusement, mais non certainement. Notre exposé, nous l'espérons, laisse bien voir tout ce qu'il y a de séduisant, mais d'aventureux aussi, de très aventureux, dans le travail qui nous occupe. L'auteur, à des hypothèses linguistiques ajoute des hypothèses historiques : et d'une somme d'hypothèses ne saurait résulter une certitude. Mais ce qu'il y a pour nous d'intéressant dans cet ouvrage, ce n'est point la valeur exacte de ses conclusions; c'est la nouveauté de sa conception. L'éditeur, M. P. Passy, l'a bien vu et l'exprime nettement dans la préface (page IX). « La thèse elle-même, écrit-il, que mon frère a cherché à établir, — les Ossalois sont les descendants des habitants de Lescar chassés par les Normands, — cette thèse est démontrée, je crois, d'une manière irréfutable. » — Passons sur cette affirmation : mais, continue-t-il fort justement cette fois, « c'est là un fait historique d'une mince importance ». Ce qui est intéressant, « c'est le fait d'avoir, pour l'établir, *appliqué la dialectologie à l'histoire*. Sauf erreur, c'est là un fait nouveau. On avait bien appliqué la linguistique à l'histoire, mais non la dialectologie. »

Un fait nouveau, un fait fécond aussi, nous l'espérons. *L'origine des Ossalois* ne contient pas, n'apporte pas une méthode nouvelle. Mais son apparition constitue un précédent à signaler, quelle que soit la valeur précise de la thèse même qui y est soutenue. C'est qu'elles sont nombreuses, les questions que des études analogues à celles-là pourraient permettre d'aborder et parfois de résoudre. Questions de peuplement d'abord, qui se posent à chaque instant pour l'historien, dans les régions de montagne notamment — dans le Jura, les Vosges, les Alpes, les Pyrénées — ces pays restés si longtemps comme de grands chantiers de défrichement, de grandes colonies de peuplement ouvertes dans l'Europe aux activités libres des vieilles populations. Importantes déjà par elles-mêmes, ces questions se relient à d'autres; elles peuvent éclairer d'un jour inattendu l'histoire du droit, des institutions politiques ou municipales, du régime du travail, de l'activité économique même de toute une région. Les textes ne sont pas si abondants, les témoi-

gnages documentaires pas si précis en de telles matières, pour que nous puissions dédaigner l'aide du dialectologue, s'efforçant de déterminer, par ses études propres, l'origine géographique de tel groupe de mots dans un certain patois ou de tel patois dans une région donnée.

De même, s'il s'agit d'étudier la formation, la genèse de nos provinces. On ne l'a guère fait encore jusqu'à présent. On s'est borné le plus souvent à déterminer le tracé de leurs frontières. Lorsqu'on aura bien vu, ce que nous avons essayé déjà de marquer ailleurs, qu'une province, comme tout être vivant, a une longue, une lente croissance; que, pour en comprendre l'existence et l'histoire, il ne faut point se la représenter comme conditionnée dans son développement par on ne sait quelle armature rigide de *frontières naturelles*, mais chercher pour ainsi dire au dedans d'elle-même la loi de son développement progressif, ce sera encore un secours bien venu que celui du dialectologue confirmant nos recherches par ses travaux et nous aidant, par exemple, à démêler aux confins de deux provinces, de deux groupes historiques, la part de chacun d'eux dans l'occupation et l'aménagement du sol.

***

Tout différent d'abord par sa méthode, son origine, sa portée, apparaît le second des travaux que nous avons en vue. Il se rattache étroitement — par ses auteurs et par sa conception — à la publication en cours d'un ouvrage dont l'apparition a été saluée comme un événement d'importance exceptionnelle par tous ceux qu'intéresse la dialectologie romane : l'*Atlas linguistique de la France*[1].

C'est une œuvre considérable que celle-là. Dans 639 stations établies sur tout le sol de la France Romane, — c'est-à-dire de la France diminuée des pays Flamands, Bretons et Basques, mais augmentée de la Belgique Wallonne, de la Suisse Romande et de quelques vals Piémontais, — un enquêteur, M. Edmont, a été relever les équivalents patois d'un certain nombre de mots et de phrases soigneusement préparés d'avance. Ces équivalents — notés

1. *Atlas linguistique de la France*, publié par J. Gilliéron et E. Edmont. Paris, Champion, en cours de publication. (Livraisons I à XXIII en vente.)

d'une manière rigoureusement phonétique et transcrits dans l'alphabet spécial, d'ailleurs simple, qu'ont adopté les dialectologues — ont été répartis ensuite par les soins du directeur de la publication, un maître éprouvé de ces études, M. Gilliéron, sur une série de cartes reproduisant les contours de la France et les limites des départements. Chaque carte n'est consacrée qu'à un seul mot ou à une seule phrase, et chaque équivalent patois de ce mot ou de cette phrase s'y trouve porté à côté d'un chiffre désignant son lieu d'origine. Travail énorme, on le devine — aussi long et délicat que dispendieux — mais qui a été entrepris et qui se poursuit avec une énergie, une méthode remarquable. Il constituera, une fois terminé, il constitue dès maintenant une œuvre unique dans les fastes de la dialectologie romane [1].

C'est sur cet Atlas, c'est sur trois de ces cartes que s'appuie le travail de MM. Gilliéron et Mongin, dont nous voudrions dire quelques mots [2] : travail très neuf et très curieux, première manifestation d'une discipline nouvelle, *la géographie linguistique*, dont la publication même de l'Atlas a fait sentir à la fois l'intérêt et la légitimité. « Un mot, nous disent les auteurs, a des conditions géographiques précises, qu'il importe avant tout de déterminer. Un fait géographique est souvent la clef de son histoire. Si des couches de mots coexistent actuellement sur le sol, il y a lieu de montrer que l'une est par rapport à l'autre un sous-sol, et ainsi de suite : nous devons réaliser d'abord une géographie ou géologie du langage qui nous permettra de situer les mots chronologiquement, de définir leurs rapports, de reconstituer leur genèse. » L'étude des mots *scier*, *scie*, *sciure* dans les divers patois du Sud et de l'Est de la France n'est qu'une illustration de ces constatations.

Les vocables par lesquels le mot *scier* est représenté dans ces patois, sont loin de pouvoir se ramener à un seul et même type latin. De ces types, on en peut dégager jusqu'à cinq. Si, sur une carte de la région, on recouvre l'aire occupée par chacun d'eux d'une couleur particulière, on obtient une figure très parlante, où de grandes taches de couleur montrent aux yeux le domaine occupé par chacun d'eux sur le sol français.

1. Cf. sur l'*Atlas linguistique* un intéressant article de M. Antoine Thomas dans le *Journal des Savants*, cahier de février 1904, p. 89 sqq.

2. Gilliéron (J.) et Mongin (J.), *Scier dans la Gaule Romane du Sud et de l'Est*. (*Étude de Géographie linguistique*.) Paris, Champion, 1905, 30 p. et 5 cartes in-4.

Or, sur cette carte, un fait frappe de suite. L'aire de l'un des types distingués — le type *serrare* — ne s'étend pas sur un territoire d'un seul tenant Elle est comme brisée en cinq fragments, bizarrement répartis sur toute l'étendue de la France du Sud-Est. C'est ainsi que les vocables patois qui veulent dire *scier* se rattachent à *serrare* d'abord dans les Hautes-Pyrénées, puis dans la Loire, puis dans le Jura et l'Ain, enfin dans l'extrême Sud-Est de la France (Hautes et Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Var), et, par delà la Méditerranée, dans les Pyrénées-Orientales. Singulière répartition géographique des dérivés d'un même type, qui nous les fait rencontrer à la fois à Tarbes et à Bourg-en-Bresse, à Puget-Théniers et à Perpignan — mais nulle part, à l'intérieur de l'immense territoire que circonscrivent des points si éloignés les uns des autres. Comment l'expliquer et que signifie-t-elle ?

Première explication : *serrare* est un mot moderne qui a été créé, qui a surgi spontanément dans cinq territoires distincts, très éloignés les uns des autres. Explication absurde. Car pour qu'on puisse admettre qu'un mot moderne surgisse ainsi à la fois sur cinq points du sol français aussi distants, il faudrait qu'il s'agisse d'un mot dont la création s'impose en quelque sorte fatalement à l'esprit: et ce n'est vraiment pas le cas.

Donc *serrare* n'est pas un mot moderne. C'est un mot ancien. C'est un mot latin qui est arrivé dans la Gaule au temps de la romanisation et qui s'y est implanté. Mais alors, pourquoi s'est-il implanté seulement sur les cinq territoires où nous le retrouvons aujourd'hui? Pourquoi n'a-t-il pas *pris* également sur les territoires intermédiaires où nous trouvons installés pour dire *scier* d'autres mots que *serrare?* Faut-il donc admettre qu'au temps de la latinisation de la Gaule, trois ou quatre mots différents, signifiant également *scier*, se sont précipités pêle-mêle sur le pays et s'y sont répartis au hasard? Hypothèse absurde également.

Alors, une conclusion s'impose. C'est que les cinq territoires disjoints où nous trouvons aujourd'hui *serrare* n'en formaient jadis qu'un, — « que ces îles attestent un continent disparu », — que jadis un mot latin qui signifiait *scier*, le mot *serrare*, est venu dans la Gaule, qu'il s'y est implanté dans toute la région du Sud et de l'Est, qu'il y a occupé une aire homogène et cohérente dont les territoires où il subsiste permettent de retracer approximativement les contours. Mais cela étant, pourquoi l'aire homogène qu'occupait

jadis *serrare* a-t elle été brisée? Pourquoi ce mot a t-il été chassé, par des concurrents venus postérieurement, de la plus grande partie de son domaine primitif?

C'est, nous répondent MM. Gilliéron et Mongin, qu'il avait un point faible. Il ressemblait trop à un autre mot latin très usuel qui, lui aussi, était venu s'implanter en Gaule : le mot *serare* qui signifiait *fermer*. De là, un continuel malaise linguistique, causé par la confusion réalisée ou toujours imminente de *serrare : scier* et de *serare : fermer*. De cette confusion, quelques patois prirent leur parti. Ils fondirent en une seule les deux formes *serrare* et *serare*, et ils eurent un *se(r)rare* qui signifiait à la fois *scier* et *fermer*. D'autres firent un choix. Ils gardèrent le vocable *se(r rare*, mais en ne lui laissant que l'un de ses deux sens — soit celui de *scier*, soit celui de *fermer* — et dans ce second cas déjà, il fallut avoir recours, pour les deux sens, à un nouveau mot. D'autres enfin allèrent plus loin : ils se débarrassèrent du couple incommode que formaient *serrare* et *serare* et ils donnèrent aux deux sens de *fermer* et de *scier* de nouveaux représentants.

Ainsi, dans les patois du Sud et de l'Est de la France apparurent, se développèrent, s'étendirent lentement aux dépens de *serrare* des mots nouveaux, dont nous trouvons en place les descendants, c'est-à-dire les mots patois signifiant *scier* qui ne se rattachent pas au type *serrare*, mais aux types *resecare* et *sectare*[1]. Sous une double forme, le premier de ces types occupe aujourd'hui dans la France du Sud et de l'Est une étendue considérable. Pourquoi est-il là? Quels titres avait-il pour remplacer l'équivoque *serrare* dans un nombre considérable de patois?

Etait-ce son sens? Mais *secare*, nous disent les dictionnaires, signifie *couper*, *trancher n'importe quoi*. Si le mot n'a pas une signification plus précise, on ne voit pas bien comment il a pu être pris pour exprimer l'idée de *scier*. De plus, on n'a pas pris *secare* mais *re-secare*, c'est-à-dire un itératif de *secare*. Cela évidemment parce qu'on a eu le sentiment que *scier* était une opération itérative de *secare*. Or, si *secare* veut dire *couper*, *trancher* n'importe quoi, *resecare* voudra dire *recouper* ou *aller et venir en coupant*. Et de là à *scier*, il y a loin.

1. Les auteurs font observer à plusieurs reprises que les expressions qu'ils emploient : *resecare*, *sectare*, *serrare*, ne sont pas des *types rétablis*, « mais de purs schémas chargés de représenter l'ensemble des mots patois ayant même genèse et réductibles au même type ».

Ces remarques amènent à une double conclusion. C'est d'abord que si les patois, qui cherchaient un mot pour remplacer *serrare* défaillant, n'ont pas pris *secare* mais *re-secare*, ce n'est pas qu'il leur a paru que le fond même de l'idée de scier était une idée d'itération ou de va-et-vient — car il serait curieux alors que nulle part on ne trouve, pour exprimer l'idée de *scier*, des *re-serrare*, des *rescier* — c'est que très probablement *secare* vivait déjà dans les patois où *serrare* voulait dire *scier*, avec un sens bien plus précis, un sens bien plus défini et restreint que celui de *couper*, *trancher* en général. Et c'est, d'autre part, que l'action définie, l'action précise qu'il exprimait ainsi devait être telle que son itération par mouvement de va et vient put se présenter naturellement à l'esprit pour rendre l'idée de *scier* Quelle était donc cette action définie, précise? Celle, nous répondent les auteurs, de l'instrument avec lequel on coupait céréales et herbes, de cet instrument d'autrefois dont l'usage va disparaissant, *la faucille dentelée*. « *Secare*, c'est se servir de la faucille dentelée; *resecare*, c'est répéter une action simple, qui par elle-même est déjà *scier* — la répéter par mouvement de va-et-vient, *re* exprimant ici non pas seulement le recommencement de l'action, mais l'opération du bras qui ramène en arrière, pousse, ramène. »

On voit quelle trame serrée de déductions et d'hypothèses ingénieuses, se soutenant, s'étayant l'une l'autre — tout l'intérêt de cette lutte de mots, de ce drame linguistique, que cette nouvelle venue dans le domaine des sciences, la géographie linguistique permet, et peut seule permettre de reconstituer et de suivre.

De suivre jusqu'au bout, car les auteurs ne s'arrêtent pas là. Ils nous ont dit le pourquoi de la répartition actuelle des mots dont *serrare* est le type — le pourquoi de l'élimination de ce type par une foule de patois — le pourquoi du remplacement de *serrare* par *resecare*. Mais *resecare* n'est pas le seul substitut de *serrare*. Il y a toute une série de patois, formant sur la carte une aire compacte, où scier ne se dit ni *serrare*, ni *resecare*, mais *sectare*. Pourquoi cela? Que veut dire ce *sectare?* d'où vient-il?

Première hypothèse. C'est un mot ancien, un mot latin, un itératif de *secare*. Il est arrivé en Gaule en même temps que *serrare* (scier du bois, des ais, etc. .) et que *secare* (scier de l'herbe, des céréales avec la faucille à dents). Il s'est installé dans les mêmes patois qu'eux comme itératif de *secare*. Et tout naturellement,

lorsqu'on a voulu se débarrasser du gênant *serrare*, il s'est trouvé sur place, disponible pour le remplacer.

Hypothèse simple. Oui, mais alors les patois où il a occupé ainsi la place de *serrare* ont donc eu, à un moment donné, trois mots pour dire *scier*, deux titulaires et un suppléant en quelque sorte : *serrare*, *secare* et *sectare*? Une langue qui, comme le disent fort joliment MM. G. et M., « n'est que du parler en vie et en travail, du parler utile », « une langue profondément étrangère à tout ce qui est tradition, survivances et contraintes de la langue littéraire, bref un patois, ne peut pas tolérer de pareilles coexistences ». — D'autre part, il faut noter que l'aire de *sectare* coupe en deux l'aire de *resecare*. Si *sectare* est un mot ancien, il faut donc admettre que *resecare* a surgi spontanément à la fois dans deux régions géographiquement distantes, et que les deux *resecare*, ainsi constitués indépendamment l'un de l'autre, le premier dans l'Est, le second au midi de la France, ont vécu respectivement de la même vie et se sont développés parallèlement, en se correspondant toujours, bien qu'évoluant dans des patois séparés? — Deuxième difficulté.

Donc *sectare* n'est pas un mot ancien. Donc, n'étant pas un mot ancien, il n'est pas un itératif de *secare*. Qu'est-il alors? Un petit fait va nous aider à trouver la solution. Dans la Drôme, sur quatre points on rencontre *sectare* avec le sens de *faucher*. Or, il y a un mot latin, authentiquement latin, un mot ancien qui se rattache à cette idée de *faucher*. C'est *sector*, *le faucheur*. Voilà le générateur de *sectare*. Comment alors et pourquoi de ce sens de *faucher* est-il passé à celui de *scier*? Pourquoi dans les pays où nous le trouvons en possession de ce dernier sens, n'a-t-on pas eu, comme ailleurs, au moment où *serrare* : *scier* fléchissait, recours à *secare* pour construire un *resecare* propre à le remplacer?

Nouvelle conjecture? Ce n'est pas que cette construction eût été impossible là, — c'est qu'un changement dans les habitudes rurales s'était produit, qui avait détaché de *secare* l'idée de lame dentelée, de scie; c'est que la *faucille lisse* s'était substituée à la faucille dentelée. Et voilà l'évolution reconstituée. Les deux mots latins *secare* et *sector* sont arrivés ensemble dans la Gaule romane. Ce sont deux mots anciens. *Secare*, c'est faucher avec la faucille dentelée. Le *sector* est celui qui *secat*. A un moment donné la *faucille lisse* intervient et s'empare naturellement du verbe *secare* qui

prend peu à peu le sens de faucher avec la faucille lisse [1]. Mais, comme la faucille dentelée n'est pas expulsée du jour au lendemain, le besoin linguistique, correspondant au besoin rural de distinguer l'ancienne opération, appelle un mot. C'est l'ancien opérateur qui sert à désigner l'ancienne opération : de *sector* se tire *sectare* — et l'image de la faucille à dents, prête à s'enfuir de *sector*, est ressaisie et revivifiée par le mot nouveau : rien d'étonnant alors à ce que ce soit lui qui porte le sens de *scier*.

Tel est, résumé en ses traits essentiels — un peu schématisés peut-être — ce très intéressant et curieux (pour un peu on dirait presque très amusant) travail de MM. Gilliéron et Mongin. Sans doute, sinon du point de vue linguistique, où nous sommes de la plus entière incompétence, mais du point de vue géographique, on ne serait pas extrêmement embarrassé de faire aux auteurs quelques objections. Encore une fois, ce n'est pas là notre but. Ce que nous nous sommes proposé, c'est simplement de faire connaître à des historiens, curieux des méthodes nouvelles et soucieux de tout ce qui peut les aider dans leur tâche propre, un travail qui nous a paru neuf et fécond.

De l'intérêt qu'il présente pour les études historiques, il est peut-être moins facile de se rendre compte aussi immédiatement que de celui qu'offrait l'*Origine des Ossalois*. Cependant, il n'est pas difficile de saisir la grande valeur que pourront présenter, lorsqu'elles se seront multipliées, des recherches du genre de celles dont MM. G. et M. ont voulu aujourd'hui nous fournir comme un premier échantillon. A tous ceux qui voudront s'efforcer de reconstituer dans une région donnée l'évolution de la vie rurale, telle qu'elle a pu se poursuivre au cours des temps, avec ses vicissitudes, ses transformations de matériel, ses variations et ses progrès ; à tous ceux qui voudront tenter de déterminer l'itinéraire, la marche progressive, le rayon d'action, l'origine même parfois d'un certain nombre de courants de civilisation dans un pays donné ; à tous ceux enfin qui

1. Les auteurs font observer que, d'après la carte *faucille* de l'Atlas linguistique, dans toute l'aire de *sectare* le mot *faucille* est actuellement représenté par le mot *volan*, qui signifie *faucille lisse*.

sentent le besoin, pour satisfaire leur goût de précision vivante et de réalité, de ne plus s'en tenir aux systématisations juridiques, où s'ordonnent de haut et se figent les faits, mais de pénétrer par delà jusqu'à l'infinie variété des réalités mouvantes — à ceux-là, dans leur effort difficile, il ne sera pas besoin de longues réflexions pour sentir immédiatement tout ce que de telles recherches peuvent leur apporter d'aide. Quelle riche et curieuse contribution n'apporterait pas à l'histoire d'une région de la France une série de monographies, non plus de ses *patois* individuels [1], mais de ses *mots*, de ses mots les plus vulgaires, les plus usuels : ceux qui servent à désigner les objets familiers, le matériel courant, les actions quotidiennes de l'existence — tous ces termes si riches de vie, d'humble vie profonde accumulée en eux par le temps.

Et puis, ce petit opuscule apporte une méthode. Il est plein d'idées qui nous paraissent saines et utiles, qui attestent en tout cas chez ceux qui les exposent, un sentiment très net des réalités historiques. De notre point de vue à nous, nous ne pouvons que les approuver lorsque, s'élevant contre « la témérité antiscientifique des spéculations d'étymologie pure qui encombrent certains dictionnaires », ils montrent « l'absurdité qu'il y a à admettre dans la Gaule romane, à l'époque de sa latinisation, une réceptivité égale ou à peu près égale sur tous les points » ; — c'est-à-dire à admettre « qu'une pluie qui tomberait avec la même abondance sur toute la France pénétrerait le sol à une profondeur égale, quelle que soit la nature du sol ». — Un mot latin, remarquent-ils au contraire, « pouvait ne prendre que sur un point qui seul avait la chose ou l'idée et c'est ce point qui l'a fourni aux autres quand ils ont eu la chose ou l'idée ».

Même sens avisé des réalités et, notons-le encore, même promesse d'études utiles, intéressantes pour nous, dans cette constatation : « C'est folie de croire que le matériel latin, à travers toutes les péripéties que put endurer pendant plus de 1,500 ans la vie d'une commune de France, s'y soit conservé à peu près constant. La vie étant toute l'activité économique et morale de l'homme, il

1. S'il est vrai, comme l'écrivent MM. G. et M. (p. 27), que « la réflexion et les faits s'accordent pour détruire cette fausse unité linguistique dénommée patois, cette conception d'une commune ou même d'un groupe qui serait resté le dépositaire fidèle d'un patrimoine latin..... Aucune recherche de dialectologie ne partira de cette unité artificielle, impure et suspecte ; et à l'étude du patois nous opposerons l'étude du *mot*. »

n'y a pas un mot qui ne puisse être atteint et il n'y a pas un mot qui ne puisse se ranger parmi les *Culturwörter* — qui ne soit, qui n'ait été, en acte ou en puissance, un mot voyageur. » — Et celle ci encore : « Il est clair que l'uniformité lexicale présente d'une aire comme *resecare* ou *sectare* est un aboutissant ; qu'elle est, non pas *unité* mais *uniformisation*. Lente a été la corrodation de *serrare*, lente l'infiltration des nouveaux venus que nous voyons encore à l'œuvre... La presque totalité des points compris dans ces aires ont reçu le mot d'ordre de formation, la secousse inspiratrice — voire même la forme — d'un lieu voisin qui lui-même subissait peut-être la répercussion d'autres lieux. »

Réjouissons-nous — même en dehors de tout espoir de profit immédiat — de voir, dans un domaine voisin du nôtre, prévaloir ces idées. C'est, sous une forme nouvelle, la nécessité une fois de plus proclamée de s'attaquer au gros problème de l'action des faits sociaux sur le langage. Mais c'est également une affirmation de l'esprit de vie en face de l'esprit formaliste.

LUCIEN FEBVRE.

LA PSYCHOLOGIE DU TÉMOIGNAGE EN HISTOIRE

I

Récemment et ici même nous avions eu sujet d'attirer l'attention sur la *Psychologie du témoignage*. L'importance que semble prendre à l'heure actuelle cette recherche nouvelle, les travaux, livres ou articles [1] qui paraissent, plus nombreux et plus considérables de jour en jour, aussi bien que la valeur des résultats dès maintenant acquis, rendent nécessaire l'étude rapide d'une question qui intéresse si directement la méthodologie historique.

La *Psychologie du témoignage*, telle qu'elle est comprise aujourd'hui, est le résultat provisoire d'une très longue, très lente et très lointaine évolution, et ici se pose un problème que nous ne pouvons que signaler, l'étude de cette évolution même. Une esquisse historique générale de la critique psychologique du témoignage serait du plus haut intérêt pour l'histoire de la formation et des progrès de l'esprit humain. On pourrait examiner tout d'abord l'époque initiale de crédulité absolue, où les moyens de preuve les plus courants étaient, abstraction faite de la preuve par titres, et de l'ordalie, le serment : serment de l'accusé contre le plaignant, serment de l'accusateur contre l'accusé, serments des parents, des amis, des clients..., l'époque où selon les inscriptions de Gortyne « la victoire est à la partie pour qui a juré le plus grand nombre » (νικεν δ'ὅτερά κ' οἱ πλίες ὀμόσοντι), et où « l'on demandait aux cojureurs un tout autre service qu'un certificat de bonnes vie et mœurs, puis-

1. Nous tenons à remercier particulièrement M. J. Larguier des Bancels, professeur à l'Université de Lausanne, qui a bien voulu nous communiquer les épreuves d'un important article sur *le témoignage dans la psychologie judiciaire*, qui a paru cette année dans *L'Année Psychologique* de M. A. Binet.

qu'ils dictaient une sentence que les juges n'avaient plus pour ainsi dire qu'à homologuer[1] ».

A cette période de crédulité totale succède une période où la critique naît, bien timide d'ailleurs et bien vague au début. On ne croira plus indistinctement au serment d'un chacun, mais on s'adressera de préférence à ceux qui par leur connaissance propre peuvent être interrogés sur un fait précis, et plus tard encore on cherchera à déterminer la nature réelle de cette connaissance. Cette première « critique » a depuis longtemps droit de cité dans la procédure, qu'elle est encore lettre morte pour les chercheurs et les historiens. Ce n'est guère qu'au XVIIIe siècle, comme le constate Bernheim[2], et surtout au XIXe, lorsque paraissent les œuvres de Niebuhr et de Ranke, que la critique de la déposition historique se précise; Ranke formule ainsi son principe de recherche : « Avant tout se pose la question de savoir lequel de tous les *rapporteurs* possède une connaissance originale des choses[3]. »

On a été trompé par des documents sans valeur : il faudra donc distinguer entre ces documents faux ou mensongers et les documents vraiment utilisables, que seuls on conservera. Durant cette troisième période, l'historien, en présence du document écrit, se contentera de la notion commune du témoignage telle que la pratique des tribunaux l'a fixée peu à peu. Le juge doit décider entre deux témoins, et dire : celui-ci est bon, l'autre est mauvais; à l'exemple du juge, l'historien s'occupera moins d'établir la « valeur intrinsèque » d'une assertion, que l'autorité d'une personne : on ne s'inquiètera que du degré de confiance à accorder à l'auteur, et des écrivains estimables d'époques les plus diverses seront considérés comme des témoins d'égale valeur pour un même fait. L'historien se trouvera amené à distinguer, comme le juge, de bons et de mauvais témoins; il retiendra les uns, rejettera les autres, acceptera tout des premiers, rien des seconds. C'est là la théorie du témoi-

1. Voir G. Glotz, *La solidarité de la famille dans le droit criminel en Grèce*, 1904, ch. v, p. 288 sqq. : *La cojuration*, — et l'article *Jusjurandum* du *Dictionnaire des Antiquités* de Daremberg et Saglio. — La loi de Kymè résumée par Aristote déclare la preuve de l'homicide acquise si l'accusateur produit un certain nombre de témoins *pris parmi ses consanguins*.

2. Bernheim, *Das Verhältnis der historischen Methodik zur Zeugenaussage*. (Dans les *Beiträge zur Psychologie der Aussage* de L.-W. Stern, Leipzig, Barth 1903, II, 110-117).

3. « Vor allem fragt sich, wem von so vielen Berichterstattern eine originale Kenntnis beigewohnt habe. »

gnage du P. de Smedt et de Tardif [1]. « Cette théorie, dit M. Seignobos [2], repose sur l'idée qu'il y a de bons et de mauvais *témoins*. Les bons témoins, dignes de foi, sont ceux qui ont connu la vérité et voulu la dire, les témoins sincères et bien informés ; les mauvais témoins sont les menteurs et les hommes mal informés ; ils n'ont pas su la vérité ou n'ont pas voulu la dire. Cette distinction s'applique d'abord aux personnes. En la transportant aux écrits, on classe les documents suivant leur auteur comme en justice on classe les témoignages : d'un côté, les documents dignes de foi, de l'autre les documents suspects ; c'est la vieille notion juridique qu'il y a des témoins dont la déclaration doit emporter le jugement. »

Mais cette attitude imposée en quelque sorte au tribunal par des nécessités pratiques, ne pouvait être celle de l'homme curieux seulement d'atteindre les faits du passé dans leur réalité véritable ; et M. Larguier des Bancels, dans l'article que nous signalions tout à l'heure, résume excellemment ce que nous appellerons la quatrième période, lorsqu'il nous montre comment l'historien, « définissant avec une vigueur croissante l'objet propre de sa science, aperçut de plus en plus clairement l'insuffisance de la théorie classique du témoignage et s'efforça d'en formuler à son usage une autre, qui, sur presque tous les points, s'oppose à la première ».

Cette théorie, nous en rencontrerons surtout les éléments dans les livres de MM. Seignobos, Langlois [3] et Bernheim [4], et voici comment M. Larguier les résume : Pour le juriste d'autrefois, pour la plupart des juristes contemporains, une déposition est une sorte de bloc qui participe à la valeur morale de son auteur et qui, comme celle-ci, est susceptible d'une estimation globale. L'historien critique reconnaît au contraire que le document, loin de constituer un tout indivisible, est un ensemble d'éléments de nature et de signification très diverses et que chacun de ces éléments doit être examiné à part. Il admet que les témoignages les plus consciencieux renferment des erreurs et que les récits les plus mensongers peu-

1. Voir le P. de Smedt, *Principes de la critique historique*, 1887, et Tardif, *Notions élémentaires de critique historique*, 1883.

2. Ch. Seignobos, *La Méthode historique appliquée aux sciences sociales*, Paris, Alcan, 1901, p. 38.

3. Langlois et Seignobos, *Introduction aux études historiques*, 1898 ; Seignobos, *La méthode historique*, etc.....

4. Bernheim, *Lehrbuch der historischen Methode*, 3e et 4e édit., 1903 ; *Das Verhältnis der historischen Methodik*, etc.....

vent offrir des données exactes [1]. Ce sont donc les historiens qui, les premiers, ont posé nettement le problème du témoignage ; les premiers, ils ont réuni un corps de règles, leur permettant d'utiliser en toute sécurité les documents dont ils disposaient [2].

II

A ce moment, l'étude du témoignage entra dans une cinquième période, la période expérimentale. La critique historique proprement dite avait donné des résultats très précieux, mais que l'on pouvait trouver trop généraux, étant données la multiplicité, l'extrême complexité des cas particuliers. D'ailleurs, on lui faisait un autre reproche ; travaillant sur des faits disparus, ses conclusions, disait-on, demeuraient hypothétiques, et ses démonstrations par voie indirecte paraissaient « essentiellement précaires ». L'expérience, au contraire, semblait particulièrement propre « à mettre en évidence, dans des conditions variées, les aspects très divers d'un problème complexe », et surtout, comme elle permettait au

1. « Le principe juridique est de considérer en bloc un témoignage. La critique historique doit employer le procédé inverse, analyser le document en ses éléments les plus menus, car chacun de ces éléments représente une opération d'esprit différente faite par l'auteur du document ; il donne donc un renseignement de valeur tout à fait différente. Le document le plus mensonger renferme toujours des conceptions exactes. L'auteur d'une déclaration frauduleuse peut avoir trompé sur le prix et donner exactement la contenance de la terre vendue. » — Seignobos, *La méthode historique*, etc., p. 41-42.

2. Il ne faudrait pas croire que, hormis les historiens, personne n'ait jamais entrevu le problème du témoignage. On trouve chez les juristes et les philosophes un certain nombre d'indications qui sont loin souvent d'être dépourvues d'intérêt. Ainsi, dès 1879, M. Brochard faisait paraître sa thèse pour le doctorat : *De l'Erreur* (2e édit., Paris, Alcan, 1897). — James Sully, dont le livre sur les *Illusions des sens et de l'esprit* (*On Illusions, a psychological Study*, 1881) était pour la première fois traduit en français en 1883 (Bibl. Sc. Intern. Germer-Baillière, 1883), se réclamait déjà de l'*Human Physiology* du Dr Carpenter. — La plupart des auteurs qui ont étudié la mémoire ont signalé les erreurs du témoignage. Voir en particulier : Philippe, *Expériences sur la transformation des images mentales*, publiées dans la *Revue philosophique* en 1897 et réunies dans l'*Image mentale*, Paris, 1903. — Cohn, *Recherches expérimentales* ., dans la *Zeitschrift für Psychologie und Physiologie der Sinnesorgane*, XV, 1897. — Les études d'Elbinghaus, de Kirkpatrick, Bigham, Smith, et Hawkins, dans la *Psychological Review*, en 1894, 1896 et 1897. — Enfin, en 1896, Cattell montrait l'intérêt qu'il y aurait, dans la pratique judiciaire, à connaître l'exactitude moyenne des souvenirs pour tel objet, au bout de tel espace de temps ; *Measurements of the accuracy of recollection. Science*, N. S. II, p. 761. — D'autre part, dès 1898, M. H. Gross attirait l'attention des juristes sur la psychologie du témoignage. Cf. surtout la 2e édit. (1905) de sa *Kriminalpsychologie*.

chercheur de confronter immédiatement le témoignage et l'objet sur lequel portait le témoignage même, on ne pouvait plus lui faire le reproche, précédemment adressé à la critique historique, de porter sur des faits disparus, et de ne donner, en conséquence, que des résultats indémontrables. D'ailleurs, la simple étude des expériences faites montrera l'importance des recherches entreprises, et nous permettra de présenter une solution plus nette du problème si souvent étudié de la valeur historique des « Mémoires ».

C'est en France que le travail s'organisa tout d'abord. Les premiers résultats, publiés dans l'*Année psychologique*, en 1894, étaient dus à MM. Binet et Henri [1]. Leur article sur la « mémoire des phrases » et sur la « description d'un objet », apportant une foule de documents sur l'exactitude du souvenir, ouvrait la voie. M. Binet continuait ses recherches et les résumait, en 1900, dans son livre sur *La suggestibilité* [2].

La méthode employée par M. Binet était très simple. Il choisissait un certain nombre d'objets familiers, un timbre, une image, un sou, etc., réduisant ainsi au minimum les erreurs de perception ; il fixait ces objets sur un carton et présentait pendant un court espace de temps, douze secondes, le carton à ses *sujets*, des élèves d'écoles primaires, généralement, qu'il interrogeait ensuite successivement, leur posant une série de questions, dont l'ordre, réglé à l'avance, était le même pour tous. Dans l'épreuve, dont l'auteur nous rend compte, les objets étaient au nombre de six : un sou, une étiquette, un bouton, une photographie d'homme, un timbre français neuf de deux centimes et une image représentant une scène de grève. Voici, à titre d'exemple, les questions posées sur le timbre et les réponses qui furent faites :

Le timbre est un timbre français de deux centimes, rouge-brun, non oblitéré. Quatre questions ont été posées à chacun des 24 enfants qui ont été soumis à l'épreuve.

1° *Le timbre est-il français ou étranger ?* — 21 élèves ont répondu qu'il était français ; un seul a dit qu'il n'était pas français, sans savoir de quel pays il était.

2° *Quelle est la couleur du timbre ?* — La couleur du timbre est brun-rouge ; on considère comme exactes les réponses qui contiennent le mot brun ou le mot rouge. Les erreurs sur la couleur

1. Binet et Henri, *Mémoire des phrases*. — *Année Psychologique*, I, 24-60, 1894.
2. Binet, *La Suggestibilité*, Paris, Schleicher, 1900.

ont été très nombreuses. Elles ont été de 15 sur 24 réponses...

Les réponses ont été en général données en termes absolus, sans restriction; le bleu a été indiqué 6 fois (le timbre bleu de quinze centimes était le timbre le plus employé, le plus familier aux enfants)...

3° *Quelle est la valeur du timbre?* — Il y a eu 9 réponses exactes...

4° *Le timbre est-il neuf ou bien a-t-il servi?* — 13 enfants répondent qu'il est neuf... Mais voici des faits qui paraissent bien curieux. Le fait faux est affirmé par beaucoup d'élèves, avec une précision qui ne laisse rien à désirer : l'élève répond que le timbre a servi et qu'il a vu le cachet de la poste sur le timbre; quatre élèves sont dans ce cas. Ils ont dessiné le contour du timbre et figuré le cachet de la poste, soit en haut à droite, soit en haut à gauche, soit sur tout le timbre; l'un d'eux a même cru qu'il avait pu distinguer sur le cachet de la poste les trois lettres RIS, terminaison du mot PARIS. C'est un des élèves de la première classe qui a commis cette erreur très grave...

On comprend que, si pour un objet aussi simple qu'un timbre, de telles erreurs ont été relevées, ces erreurs devaient être beaucoup plus considérables pour le portrait et surtout pour l'image représentant un fait de grève. Un des enfants assurera par exemple que l'image représente une société de quarante personnes se faisant photographier et donnera cette description avec conviction, répondant à toutes les questions, et faisant un dessin de cette scène inexistante. Un autre y verra l'enterrement de Félix Faure.

L'auteur pouvait tirer de ses diverses expériences ces conclusions très importantes : 1° Les erreurs ont la *précision* de souvenirs exacts Les cas, en effet, étaient frappants. Un souvenir exact pourrait-il être plus précis que l'était la description du timbre oblitéré dans le coin de gauche et portant les trois dernières lettres du mot « Paris », ou encore le récit des funérailles de Félix Faure? Une personne non prévenue verrait dans le luxe des détails une preuve de véracité et de fidélité du souvenir, au lieu de la simple imagination.

2° Les erreurs sont *spécialisées*. Voilà le second point important; telle partie de la déposition peut être parfaitement juste; telle autre, au contraire, entachée d'erreurs. On peut ne pas se tromper sur la couleur ou la valeur du timbre et déclarer qu'il est oblitéré,

bien qu'il soit neuf, etc. Il se produit une sorte de dissociation du souvenir, une erreur ne suffit pas à disqualifier un témoin.

3° Enfin, une troisième remarque très intéressante, faite par M. Binet, était que « le sentiment de certitude intime qui accompagne telle partie de la déposition, par opposition à telle autre, ne garantit nullement l'exactitude objective de l'affirmation ». Au cours de ses expériences, en effet, M. Binet demanda plusieurs fois à ses sujets de diviser leurs témoignages en deux catégories ; ceux dont ils étaient absolument sûrs et ceux qui leur paraissaient moins certains ; il y a toujours eu, dans la catégorie des témoignages certains, des déclarations fausses.

Les résultats précédents devaient naturellement attirer l'attention des psychologues ; c'est de ces expériences que sortit l'étude rationnelle de la psychologie du témoignage. Mais ce qui peut surprendre, c'est que ce n'est pas en France, comme on aurait pu le croire, mais bien en Allemagne, que le mouvement se développa. Deux ans environ après l'apparition de la *Suggestibilité*, M. L.-W. Stern reprenait les recherches de M. Binet et faisait paraître, dans la *Zeitschrift für die gesammte Strafrechtswissenschaft*, un article sur la Psychologie du témoignage, résultat de ses recherches expérimentales sur la fidélité du souvenir [1].

Voici comment l'auteur posait la question qu'il se proposait de résoudre : dans quelle mesure le témoignage d'un individu sain, d'entière bonne foi et fermement décidé à ne dire que la vérité, peut il être considéré comme une relation exacte des faits sur lesquels il porte?

On reconnaît généralement que la reproduction exacte des faits, qu'un témoignage absolument adéquat à la réalité, sont choses impossibles. On admet fort bien, étant donnés la grande complexité des détails et le phénomène de l'oubli qui opère, en quelque sorte, automatiquement sur la somme de nos acquisitions mentales, que notre souvenir présente des lacunes et que, dans un récit ou dans un témoignage, certaines données importantes disparaissent. Mais ce ne sont là que des « accidents » qui peuvent affecter les mémoires les plus sûres. On est bien convaincu que, le plus souvent,

1. L.-W. Stern, *Zur Psychologie der Aussage. Experimentalle Untersuchungen über Erinnerungstreue. Zeitschrift fur die gesammte Strafrechtswissenschaft.* — B^d XXII, fas. 2-3. — L'article a paru à part, in 8°, IV+56 p. et 3 pl., Berlin, J. Guttentag, 1902.

le témoignage et la réalité diffèrent peu l'un de l'autre, et M. Larguier, dans un compte rendu qu'il donnait, en 1902, dans l'*Année Psychologique*, de l'article de L.-W. Stern, remarquait justement que, lorsqu'un désaccord flagrant apparaît entre les faits et le témoignage, on recourt pour l'expliquer à des causes extraordinaires, on suppose la duplicité ou la folie : « Le juge, le pédagogue, surprennent une inexactitude dans les dires d'un enfant, dans la déposition d'un témoin ; ils concluent le plus souvent, l'un et l'autre, au mensonge et supposent pour l'expliquer la méchanceté ou la folie. » Or, les choses sont beaucoup moins simples qu'elles ne le paraissent au premier abord, et les « écarts » du témoignage sont loin d'être expliqués par ce dilemme : méchanceté ou folie. L'observateur se trouve en présence d'une falsification naturelle du souvenir, falsification qui échappe absolument à l'esprit dans lequel elle s'opère, et dont la connaissance est indispensable à celui qui se veut rendre exactement compte de la valeur d'une déposition. Voyant que la falsification considérée était générale et se reproduisait également chez les esprits parfaitement équilibrés et sains, M. Stern tenta de déterminer la nature, les formes et l'étendue de son action.

Il se servit pour ses expériences de trois images en noir, d'un caractère assez complexe. La première représentait le déménagement d'un peintre, la seconde une famille de lièvres habillés, la dernière un vieillard donnant à manger à un enfant. Stern avertissait tout d'abord son sujet de ce qu'il attendait de lui, puis le mettait en présence de l'image pendant quarante-cinq secondes. Passé ce temps et sur-le-champ, le sujet faisait un récit écrit de l'image. Cette première description, que Stern désigne sous le nom de « déposition primaire », avait surtout pour but de fixer le souvenir dans l'esprit. — Puis, à des intervalles déterminés, l'expérimentateur demandait au sujet de renouveler par écrit sa déposition. Il obtint ainsi une série de « dépositions secondaires » : trois pour l'image du peintre, le 5e, le 14e et le 21e jour ; — deux pour celle des lièvres, le 14e et le 21e jour ; — une pour celle du vieillard, le 21e jour. Il recueillit ainsi 282 dépositions *simples*. Reprenant alors l'idée que nous avions trouvée chez M. Binet, il demanda à un certain nombre de personnes de lui donner des « dépositions *sous serment* » ; ces personnes faisaient une nouvelle déposition et soulignaient les passages « qu'elles eussent été prêtes à *affirmer sous serment* devant un tribunal ».

D'après ce que nous avons dit, on voit que l'expérience se présentait dans des conditions éminemment favorables à la fixation du souvenir. L'auteur avait choisi des sujets intelligents : il avait expliqué à ces sujets ce qu'il attendait d'eux, et ceux-ci, tout naturellement, étaient portés à concentrer leur attention au maximum sur l'image qu'on leur présentait. Le temps même de présentation (45 secondes) était plus que suffisant. (On se souvient que M. Binet n'accordait que 15 secondes.) — Tout ceci viendra donc augmenter encore la valeur des résultats obtenus.

Or, ces résultats furent très nets : « Les erreurs sont d'une extrême fréquence [1] ». « Une description erronée n'est pas l'exception, elle est la règle. » — L'auteur, nous l'avons dit, disposait de deux cent quatre-vingt-deux dépositions. Le pour cent des erreurs, dans ces dépositions, est égal à 8,5, et leur répartition est telle que les dépositions primaires fournissent 5,8 p. 100 d'erreurs, et les dépositions secondaires, 10 p. 100. La proportion est donc extrêmement élevée. D'ailleurs le coefficient des erreurs varie pour les trois images, 4,4 p. 100 (le vieillard), 5,8 p. 100 (les lièvres), 7,1 p. 100 (le peintre). — D'autre part nous avions signalé plus haut la disposition des épreuves pour les trois images ; l'intervalle de temps entre la déposition primaire et la première déposition subséquente était de 5 jours pour l'image du peintre, de 14 pour les lièvres, de 21 pour le vieillard : or, le pour cent des erreurs monte dans le premier cas de 7,1 à 8,6, dans le second de 5,8 à 10,1, dans le dernier, de 4,4 à 10,4, : d'où il résulte que l'erreur augmente

De 1,5 p. 100	dans un intervalle	de	5 jours.
De 4,3 p. 100	—	—	de 14 jours.
De 6,0 p. 100	—	—	de 21 jours.

Et l'on a pu remarquer que cette augmentation était extrêmement régulière, tout se passant comme si l'infidélité croissait de 0,33 p. 100 par jour.

Mais ce qui est très intéressant, c'est de considérer non plus les

1. Voici à titre d'exemple la déposition sous serment d'un étudiant. (Les erreurs sont en italique.) « L'image nous montre un vieillard assis sur un banc de bois. Un petit garçon est debout à sa gauche ; *il regarde le vieux* qui donne à manger *à un pigeon, sur un toit est perché un autre pigeon qui se prépare à voler à terre pour avoir sa part de nourriture.* » A noter que le vieillard donne à manger à l'enfant, qu'il n'y a pas de pigeon sur l'image, et qu'on n'y voit point de toit.

moyennes, comme précédemment, mais les *différences individuelles*. Ces différences sont très nettes. Sur 282 dépositions primaires et secondaires, 17 seulement sont complètement exactes. De ces 17 dépositions, 15 sont des dépositions primaires, 2 seulement sont des dépositions secondaires (sur 188, soit 1 p. 100), — 20 donnent plus de 16 p. 100 d'erreurs. Les dépositions les plus mauvaises fournissent : pour le peintre (5e jour) 23 p. 100 d'erreurs ; pour les lièvres (14e jour) 26 p. 100 ; pour le vieillard (21e jour) 28 p. 100. — D'autre part, Stern croyait pouvoir remarquer que les femmes oublient moins que les hommes mais que leurs souvenirs sont plus inexacts.

Quant aux dépositions *sous serment*, sur 63 dépositions, 13 seulement n'ont pas donné lieu à un « faux serment » ; les données que les sujets se déclaraient prêts à jurer devant un tribunal comprenaient 11 p. 100 d'erreurs ; celles que, moins sûrs, ils n'avaient pas soulignées en comprenaient 20 p. 100 [1].

Devant l'importance des résultats obtenus, historiens, juristes, psychologues, médecins, pédagogues vinrent offrir à Stern leur concours, et c'est ainsi que fut fondée une Revue, qui parut pour la première fois — chez Barth, à Leipzig — en 1903. Organisant le travail, centralisant les recherches, les *Beiträge zur Psychologie der Aussage* offrent dès maintenant un fond de solides travaux. Aujourd'hui on sait : 1° qu'un témoignage entièrement fidèle n'est pas la règle, mais l'exception ; que les erreurs se composent surtout : *a*) d'omissions pures et simples, — *b*) d'additions aux données de la réalité, — *c*) de la transformation de ces données (métamorphoses, multiplications d'objets, associations, synthèses, dissociations, etc.) ; — 2° qu'il n'existe pas de parallélisme constant entre l'étendue et la fidélité du témoignage ; — 3° que l'influence du temps paraît en général défavorable à la valeur du témoignage ; — 4° que l'assurance d'un témoin dont la bonne foi est entière ne garantit que fort imparfaitement la valeur du témoignage qu'il donne ; — 5° que le serment qui pratiquement constitue la forme la plus absolue de certitude est très médiocrement exact ; d'autre part, que la certitude reste toujours entière, que la tendance au serment augmente avec le temps, tandis que la fidélité du souvenir diminue.

1. Stern remarqua que les hommes affirmaient sous serment 71 p. 100 de leur déposition. Les femmes, au contraire, 85 p. 100. La partie de la déposition affirmée sous serment contenait en moyenne 2,1 erreurs chez l'homme et 4,8 chez la femme.

III

Devant ces résultats qu'allait devenir le témoignage des hommes en histoire, et plus particulièrement que ferait-on des « mémoires » auxquels on avait accordé si longtemps toute confiance ? Le premier mouvement chez les historiens, et c'était naturel, fut de rejeter toute cette littérature de « poésie psychologique ». Il y avait là tout au moins une pointe de mauvaise humeur ; on ne pardonne pas facilement aux auteurs de les avoir crus quand ils nous ont trompés. Puis on revint sur ce premier jugement, et l'on pensa découvrir dans les mémoires une série de matériaux, une suite de « cas » dont l'étude pourrait être utile à la casuistique de la psychologie [1]. On étudia les erreurs des mémoires. Et nous voudrions montrer tout ce qu'on y pouvait encore trouver.

En somme, comme on l'a remarqué, l'origine de ces erreurs est double. Les unes proviennent de la façon dont les choses ont été senties : ce sont des erreurs de perception ; les autres sont proprement des erreurs de mémoire. Or, au point de vue qui nous occupe, la relation entre ces deux genres d'erreurs est étroite. Le fait matériel n'est pas le seul que nous ayons à envisager dans la perception ; le souvenir que nous aurons d'une phrase ne tiendra pas uniquement à la hauteur du son, ou à la netteté de la prononciation. La perception présente un élément personnel, individuel, qu'il convient de ne pas perdre de vue. Idées, jugements ne sont point reçus passivement par l'esprit. Kant avait déjà montré qu'un élément subjectif, une forme de la connaissance apparaissait dès la première intuition ; mais cette notion intellectuelle mise à part, il reste les prédispositions personnelles, les tendances du « témoin ». Or, parmi les faits qui émeuvent notre sensibilité, il se produit une sélection dont nous avons plus ou moins conscience. Le fait excite en nous une forme du plaisir ou de la douleur et

1. Cf. Dr Hans Glagau, *Die moderne Selbstbiographie als historische Quelle*, Marbourg, 1903 ; H. Ulmann, *Kritische Streifzüge in Bismarks Memoiren*, *Historische Vierteljahrsschrift*, 1902 (1), p. 48 sq ; — M. Lenz, *Ueber die Flucht Ludwigs XVI, Ein Beitrag zur Kritik der französischen Memoirenlitteratur.*, *Historische Zeitschrift*, 1894 (72 ; N. F. 36), etc.

instinctivement nous l'écarterons dès qu'il paraîtra, ou tout au contraire nous chercherons à le maintenir le plus longtemps possible en notre esprit. Il existe chez chaque homme un fonds d'inclinations secrètes, de tendances primitives qu'il sent plus oumoins nettement, mais auxquelles il obéit ; et dans ses écrits ou ses discours transparaîtront ces inclinations et ces tendances. Elles transparaîtront pour les choses les plus simples et les plus insignifiantes en apparence ; le « biais » sous lequel diverses personnes verront le même objet ne sera pas le même, et les idées que l'objet éveillera en elles pourront différer totalement. De même pour une opération de l'esprit plus complexe, c'est le passé tout entier du personnage qui expliquera le « biais » sous lequel il considère les choses. Ainsi dans la seule perception toute une sélection s'opérera parmi les divers éléments qui la composent.

Mais là où l'erreur se formera surtout, ce sera dans la reconstitution du souvenir. Des divers éléments perçus il ne subsiste dans notre conscience que des résidus, plus ou moins tronqués, déformés, décolorés. Au moment de l'évocation, l'esprit, ne pouvant se contenter de ces débris souvent informes, les reprendra, les combinera, les complètera et tout cela du point de vue personnel qui dirigera toute l'action. Au cours de l'opération, certaines synthèses sembleront peut-être un peu hardies à l'auteur, mais, cherchant à les justifier, il trouvera une multitude de faits qui viendront très heureusement les étayer. La rapidité, la facilité avec lesquelles s'accomplira ce phénomène seront d'autant plus grandes que le point de vue d'où se formeront les perceptions, les associations d'idées, les choix de souvenirs sera plus défini : « La vérité ne se donne pas à nous ; pour la trouver, il faut la chercher ; et pour la chercher, il faut la vouloir[1]. » On veut bien trouver la vérité, — non pas la vérité tout entière, mais une certaine vérité, notre vérité, celle qui nous plaît, celle que nous cherchons. Et dès lors, les erreurs de perception et les erreurs de mémoire proprement dites s'expliqueront de la même façon, et expliqueront d'autre part l'homme chez lequel elles ont lieu.

Pour rendre ces choses plus concrètes, nous pouvons prendre un exemple. Peu de mémoires ont été plus diversement et plus sévèrement jugés que les Mémoires de Metternich. Aujourd'hui, il est

1. Brochard, *L'Erreur*, p. 175 (1re édit.).

entendu que l'on peut accoler au nom du chancelier l'épithète de « menteur », ou d'autres plus irrévérencieuses encore; l' « Autobiographie » a été mise de côté, on ne la lit plus que pour se distraire ou pour en rire. Il nous a paru intéressant de l'étudier du point de vue de la psychologie du témoignage et de voir s'il n'y avait rien à en tirer. Disposant d'un nombre considérable de documents contemporains des événements que notre auteur racontait (lettres nombreuses publiées, pièces de toute sorte, notes, rapports, lettres inédites des Archives du quai d'Orsay [1], des Archives impériales de Vienne, etc., émanant de Metternich lui-même ou de correspondants), nous avons pu les comparer au texte même de l'Autobiographie. D'autre part, il était intéressant de remarquer que l'Autobiographie se composait de trois parties écrites respectivement en 1829, 1844, 1852. Metternich était souvent séparé par plus de quarante années des événements qu'il racontait. Nous ne nous étonnerons donc pas de rencontrer chez lui de nombreuses erreurs provenant de la simple action destructrice et automatique, en quelque sorte, de l'oubli; les omissions après quarante années s'expliquent facilement. D'autre part, les souvenirs, suivant le nombre d'années qui séparaient l'auteur des événements, semblent plus ou moins précis, ce qui viendrait confirmer le résultat des expériences dont nous parlions plus haut.

Une constante source d'erreurs chez les auteurs de mémoires est cette opinion de soi-même que chacun porte en lui. C'est un fait que nous constatons très facilement, en nous et autour de nous, que la plupart des hommes croient fermement, au moins sur certains points, dépasser ceux qui les entourent. (Les exemples de ce sentiment se présentent d'eux-mêmes : déjà chez l'enfant apparaît l'amour-propre, la volonté autoritaire.) Souvent, ils ne savent pas au juste quels sont ces points, le sentiment de leur supériorité est très vague, mais ils y tiennent d'autant plus; il les occupe tout entiers et agira sur eux en un sens déterminé, lorsqu'ils voudront se ressouvenir de leurs propres pensées, de leurs actes passés, des actes ou des pensées des autres. C'est là, proprement, la vanité.

1. Particulièrement : Mémoires et documents — Fonds divers. — Correspondance politique. — *Autriche*. Tome 379 à 396. — Fonds France, tome 672... Il y a là environ 320 pièces.

Cette vanité, qui plus ou moins se retrouve chez tous les auteurs de mémoires, a pris chez Metternich des proportions démesurées. La plupart des hommes pensent être supérieurs en quelques points à leurs semblables. Metternich pensait être supérieur en tout à tous. Il était l' « Übermensch », le « Surhumain » avant la lettre. C'est le fait capital qui ressort de l'étude des fragments autobiographiques. Les idées, les faits, tantôt flattaient, tantôt au contraire offusquaient cette vanité, et, de même que les verres bleus, décomposant la lumière, ne laissent passer que certains rayons, la vanité, décomposant faits et souvenirs, opérant une sorte de sélection, ne laissait passer que certains d'entre eux. Mais précisons.

Il y a chez les individus certaines idées qu'ils considèrent comme leur bien propre ; ils pensent les avoir toujours eues. De ces idées il est intéressant de retrouver l'origine. Nous rencontrons souvent ainsi chez Metternich cette affirmation « qu'il ne s'est jamais écarté des règles de Justice Éternelle », que « la devise qu'il avait choisie pour symbole était : la vraie force est le droit ». L'étude de son éducation, de ses inclinations primitives, peut nous expliquer la formation de cette idée qui sonne si étrangement, au premier abord, dans la bouche d'un Metternich, qu'elle l'a fait taxer d'hypocrisie par nombre de ses lecteurs.

L'étude de l'Autobiographie nous permet de discerner qu'une triple influence agit sur lui : une influence religieuse, une influence laïque, une influence « mondaine ». — L'influence religieuse intervient la première; elle est représentée par deux prêtres et un précepteur protestant. C'est la source des maximes « bibliques » de Metternich. — L'influence « laïque » est représentée par les précepteurs, l'Université de Strasbourg, et les maîtres « indépendants » qui y enseignaient ; les maximes libérales, élevées, que le futur chancelier entendit alors, firent certainement impression sur son esprit et, en tant qu'elles présentaient avec les maximes et les doctrines de ses précepteurs antérieurs des ressemblances plus ou moins apparentes, vinrent prendre place à côté d'elles. — Enfin agit l'influence mondaine, c'est-à dire cet entourage de jeunes nobles gagnés aux idées des philosophes du siècle, et dont les belles formules généreuses de libéralisme de salon ressemblaient et par le fond et par la forme aux « symboles » de notre auteur.

Ces trois influences réunies aidèrent Metternich à imaginer une

règle de conduite basée sur « les lois immuables de la Justice Éternelle ». Il y eut peut-être au commencement (justement à cause du milieu) quelque sincérité chez lui : l'idée d'ailleurs flattait singulièrement sa vanité, le besoin qu'il éprouvait de se mettre au-dessus des hommes. Puis il se rendit compte de l'intérêt politique qu'il y aurait, à avoir la Justice Éternelle de son côté. Mais alors se produisit un fait qu'il est intéressant de signaler à cause de son caractère de généralité quasi absolue. Metternich peu à peu se prit à son propre piège, et ce suggestionneur d'erreurs finit par se suggestionner lui-même. Le phénomène peut être justement rapproché de celui que Stendhal a décrit sous le nom de « cristallisation ». Comme l'esprit se plaît à rapporter à une personne déterminée gens, faits et pensées, comme autour de la branche d'arbre jetée dans la source de Salzbourg les petits cristaux viennent se déposer, Metternich groupa, peu à peu, par habitude, autour de la même idée, toutes les idées qui se présentaient à lui, tout ce qu'il faisait, tout ce qu'il ferait, tout ce qu'il avait fait dans le passé et dont le souvenir reparaissait en sa mémoire. Avec l'habitude, l'erreur finit par se produire instantanément, sans la plus petite trace d'hésitation. L'habitude enfin n'eut plus seulement une influence positive, mais encore une influence négative. L'attention étant entièrement reportée sur les idées et les faits adéquats à l'idée « centrale » négligea naturellement idées et faits inadéquats, manifestant à leur égard une aversion, consciente tout d'abord, puis, à mesure que cette sorte de répugnance disparaissait, graduellement inconsciente. Nous pouvons trouver ici l'explication très nette du caractère déconcertant de l'homme d'État, tel qu'il apparaît dans ses mémoires.

On voit donc tout l'intérêt que peut avoir l'erreur elle-même qui tout d'abord avait fait rejeter le mémoire comme source historique. Pour peu que la psychologie du témoignage soit familière à l'historien, pour peu qu'il sache lire entre les lignes et analyser les sentiments qui se dérobent, pour peu qu'il sache comprendre l'erreur, et retrouver le processus qui la fit naître, il est maître de toute une série de données qui lui permettront de connaître sûrement et à fond les hommes du passé, quelque habileté qu'ils aient mise à maquiller leur visage, à truquer leur geste, à voiler leurs yeux. Et lorsqu'il tiendra entre ses mains un de ces livres, qui ont

nom « Journal », « Notes », « Souvenirs », ou « Mémoires », si médiocre que ce livre soit, il pourra répéter ce que Molé disait spirituellement à Barante à propos d'une édition de « Souvenirs » : « L'individualité plus encore que l'impartialité en fait tout le mérite. Ce n'est point un livre, c'est un homme. »

André Fribourg.

L'APPROPRIATION PRIVÉE DU SOL

DANS L'ANTIQUITÉ

I. SPARTE.

J'ai hasardé une esquisse de l'évolution qui avait dû mener les hommes, du communisme primitif, à l'appropriation privée du sol. Je tente maintenant quelques études spéciales, topiques, plus détaillées, plus précises. Je commencerai par la Grèce ancienne, et dans la Grèce, par la Laconie, par Sparte.

Pourquoi cette préférence? Le voici. Les historiens anciens et modernes s'accordent à dire que tous ou presque tous les peuples grecs accomplirent la même évolution : ils eurent d'abord une période de gouvernement monarchique, d'où ils passèrent à un gouvernement aristocratique, pour arriver finalement à un régime démocratique. Or Sparte, presque jusqu'à la fin de son histoire, est demeurée un pays où il y avait des rois et de l'oligarchie, en même temps. Par rapport à Athènes et à une foule d'autres cités, Sparte se présente donc comme moins avancée dans l'évolution. Sans doute d'autres pays grecs nous paraissent bien se trouver au même stade que Sparte, tels la Crète et la Thessalie, mais nous avons sur Sparte beaucoup plus de renseignements; le régime commun à Sparte, à la Crète, à la Thessalie, se voit plus clairement à Sparte, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y offre aucune obscurité.

***

Ce qui nous frappe d'abord dans l'État spartiate, c'est que deux classes — peut-être deux peuples — y sont emmêlés ou plutôt

superposés. Il y a là une classe dominatrice, le Spartiate, et une classe subordonnée, l'Hilote. Seul, celui-ci cultive la terre, et même, à vrai dire, dans la campagne on ne rencontre guère que lui ; le Spartiate, exclusivement militaire, habite les villes. Occupons-nous donc en premier lieu de l'hilote.

L'hilote cultive un fond de terre déterminé, constant. Des récoltes que ce fond produit dans ses mains, il est tenu de livrer à son maître, le Spartiate, une quotité également fixe, immuable. Cette redevance, en effet, le maître n'a pas le droit de la majorer, pas plus qu'il n'est permis à l'hilote de l'amoindrir.

L'hilote est lui-même fixé sur ce fond ; il ne lui est pas permis de le délaisser pour aller vivre ailleurs, si ce n'est du consentement du maître. En revanche, celui-ci, quelque mécontentement que l'hilote lui donne, ne peut arracher l'hilote à la terre qui les fait vivre tous deux. L'hilote est donc ce qu'on appelle un colon, un serf ou un esclave de la terre. Il n'y a pas à revenir contre ces termes qualificatifs, consacrés par l'usage général des historiens, mais nous réclamerons contre l'idée qu'on s'est formée de la condition de l'hilote, ainsi que nous l'avons déjà fait à propos d'autres populations soumises à un régime semblable.

Il faut en convenir, tous les historiens de l'antiquité nous disent que la condition des hilotes, *attachés au sol*, était fort dure. Remarquons le, ces historiens appartiennent tous à des pays grecs où le régime de la liberté démocratique existait déjà depuis longtemps, c'est pourquoi ils imaginèrent que la privation de cette liberté constituait pour les hilotes un sort très pénible. En réalité, l'hilote, de même que les autres serfs, sentait beaucoup moins qu'on ne l'a cru la privation d'une liberté qu'il n'avait jamais connue, et appréciait, plus qu'on ne l'a remarqué, la sécurité dont il jouissait comme possesseur du sol.

En outre, les historiens, visiblement, se sont laissé impressionner par des récits qui couraient la Grèce sur la cruauté des Spartiates à l'égard de leurs hilotes. Ces récits eurent, sans doute, comme point de départ quelques excès réellement commis, mais passagers, accidentels ; la malveillance des voisins les grossit et les généralisa. Les Spartiates étaient craints, et même, si l'on veut, ils étaient respectés intimement des autres Grecs, pour cette supériorité militaire qu'ils leur avaient si souvent fait sentir ; mais enfin on ne les aimait pas, et l'on n'était pas fâché de trouver à ces vain-

queurs le genre de défaut qui semble très compatible avec le courage militaire. — Ne jugeons pas les mœurs d'un peuple par les appréciations qu'en portent ses voisins, ni même par ce qu'ils en racontent, à moins que ces récits, d'auteurs divers, ne concordent et qu'ils n'offrent en outre le caractère de la plus grande probabilité. Ce n'est certes pas le cas des récits que nous ont légués des historiens comme Myron de Priène et Thucydide [1]. Suivant Myron, « les Lacédémoniens font subir aux hilotes toutes sortes de traitements ignominieux et dégradants. Chaque année, ils leur infligent un nombre de coups déterminé, même en l'absence de tout délit, uniquement pour leur rappeler qu'ils sont esclaves. » Notez que ces esclaves sont, dit-on, 220,000, contre 31,000 maîtres, dont à peine 7 à 8,000 adultes du sexe masculin. Notez encore que les maîtres résident tous dans les villages qui forment la cité de Sparte, obligés qu'ils sont de s'exercer quotidiennement et de manger en commun, tandis que les hilotes vivent sur les champs qu'ils cultivent, plus ou moins loin de Sparte. Myron continue : « Si l'un des hilotes a plus de vigueur qu'il ne convient à un individu de son espèce, on le punit de mort, et l'on condamne son maître à l'amende pour n'avoir pas eu la précaution de l'affaiblir. » Comment l'affaiblissait-on ? Sans doute en lui infligeant une saignée. Battre régulièrement et saigner les hilotes, voilà bien de l'occupation pour les 7 à 8,000 Spartiates. Notez que toute la culture repose sur les hilotes, que de plus on les emploie comme soldats dans les vélites, et même dans les hoplites, comme matelots et soldats sur la flotte. Et on affaiblirait exprès ces hommes dont on utilise la force. Et quand ils sont trop forts, on les condamnerait à mort, eux qui font venir l'orge, dont le maître oisif se nourrit principalement ; eux qui sont l'élément essentiel de la fortune du maître et par suite de la fortune de la république ; est-ce vraisemblable ?

Ce que raconte Thucydide ne l'est pas davantage : « Les Lacédémoniens, dit-il, n'étaient pas fâchés d'avoir un prétexte pour faire partir un certain nombre d'hilotes. Depuis la prise de Pylos (par les Athéniens), ils craignaient de leur part quelque révolte. Toujours un de leurs premiers soins avait été de se tenir en garde contre les hilotes ; et voici la mesure que leur avait suggérée la crainte de

1. Et d'après eux Plutarque.

cette population *jeune* (?) et nombreuse. Un jour, ils ordonnèrent de faire entre eux un choix de ceux qu'ils regardaient comme les plus braves, promettant que ceux-là seraient affranchis... Deux mille obtinrent cette distinction, se promenèrent dans les *hiérons*, la tête ceinte de couronnes, comme ayant obtenu la liberté, mais peu après ils disparurent, sans qu'on ait soupçonné quel genre de mort ils avaient subi. Sparte s'empressa ensuite d'en envoyer sept cents à titre d'hoplites sous les ordres de Brasidas. » Tuer deux mille hommes, sans que nul soupçonne comment on les a tués, c'est d'une prestidigitation terrible, et surtout terriblement merveilleuse. Pareille besogne exige un certain nombre de bourreaux... et puis deux mille cadavres ne se mettent pas dans un petit trou. Avouons que cela sent le conte, un conte d'ogre pour enfants. Remarquez ensuite qu'on a promené ces gens dans les hiérons, couronne au front; qu'on a ainsi pris les dieux à témoins et garants de leur liberté ; après quoi on n'a pas craint de les assassiner. — Or, ces mêmes hilotes, qu'on massacrait si lestement, on se fait un scrupule absolu et un manquement religieux de leur enlever le champ paternel, et même d'augmenter d'un hectolitre d'orge leur redevance coutumière. Puis, on fait partir en qualité d'hoplites, solidement armés, sept cents camarades de ces assassinés. Il semble que les Spartiates auraient pu s'en tirer à moindres frais, en faisant partir deux mille sept cents hilotes au lieu de sept cents. Et ces sept cents sont partis sans savoir ce qu'étaient devenus leurs deux mille camarades ! Aucun soupcon ne leur est venu en route. Aucune velléité de révolte ou de défection devant l'ennemi. Il semble au reste, et ceci n'est pas le moins curieux, que les Spartiates, qu'on nous donne comme toujours en appréhension de leurs hilotes, tant qu'ils les tiennent à l'état de paysans désarmés et parsemés sur le territoire, cessent de les craindre dès qu'ils ont choisi parmi eux les plus propres à la guerre, qu'ils les ont réunis et armés ; et cessent si complètement de les craindre en cet état qu'ils sont capables d'envoyer à l'ennemi deux, trois ou quatre mille hoplites hilotes sous le commandement ou dans la compagnie de quelques rares Spartiates : étonnant retour de confiance ! — Plus étonnant encore ce fait que la confiance des Spartiates n'a jamais été trompée. Jamais aucune troupe d'hilotes, soit vélites, soit hoplites, n'a eu l'idée de passer à l'ennemi sur le champ de bataille, de déserter en plein combat, comme le firent très bien les Arcadiens, qui li-

vrèrent ainsi aux Spartiates le sort de la Messénie, au combat de la Grande-Fosse, du moins si l'on en croit Pausanias (livre III, 17).

***

Nous devons nous en tenir aux faits, non accidentels, mais réguliers et permanents. Les hilotes étaient répartis, au nombre de sept à huit familles [1], sur chacun des lots de terre attribués par l'État à un Spartiate, lequel était officiellement considéré comme le maître, je dirai volontiers, comme le seigneur de ces sept à huit familles. A ce seigneur, les hilotes servaient collectivemen une rente annuelle en nature, orge, vin et huile, qui s'élevait à 40 ou 60 (selon les auteurs) hectolitres d'orge et à une quotité de vin et d'huile que les historiens disent proportionnelle à la prestation de grain, mais qu'ils ne nous font pas connaître. Cette redevance, nous l'avons déjà dit, était immuable ; elle l'était pour le maître aussi bien que pour le serf. Et d'autre part, le maître ne pouvait expulser de la terre le serf, ni sa descendance. Celle-ci héritait à l'infini du droit à la culture du lot et à la possession d'une part fixe des récoltes, comme la descendance du Spartiate héritait du droit à la redevance incessible. Ces traits, étonnants pour un esprit moderne, nous les avons déjà vus, essentiellement les mêmes, dans la France du moyen âge et ailleurs. N'est-ce pas un peu légèrement juger les choses que de voir dans le Spartiate un propriétaire à la façon moderne? En tous cas, l'hilote était copropriétaire du Spartiate, puisque celui-ci ne pouvait pas faire déguerpir celui-là : c'est là le fait décisif.

Quel pouvoir défendait l'hilote contre les exigences, contre les abus du maître, en même temps qu'il liait l'hilote au sol; quel pouvoir veillait sur le maintien de ces coutumes? Évidemment l'État. Mais voici qui est bien remarquable : les prescriptions relatives aux rapports du maître et du serf avaient un caractère semi religieux, si nous en croyons les historiens antiques. Les divinités nationales voulaient que ces coutumes fussent conservées sans transgression. Bref, la situation des hilotes était quelque chose de *consacré*, ou de sacré. Et cela rappelle curieusement la loi des

1. J'interprète ainsi le texte de Plutarque, disant « que les hilotes sont répartis, au nombre de seize ou dix-sept, sur chaque fond ».

XII tables, quand elle s'exprime sur les ménagements dus par les patrons romains à leurs clients[1].

Il y avait donc à Sparte, comme à Rome, entre les deux classes, une sorte de lien que la religion commandait de maintenir tel quel. Mais ici une nouvelle question se présente. D'où vient que la religion[2] ait assumé cet office d'intervenir entre seigneurs et hilotes? Dans l'antiquité, il n'y a de religion commune et par suite de lien religieux entre des hommes, qu'autant que ces hommes se considèrent comme étant d'une même famille. Il faut donc que les hilotes aient été réellement des Doriens ou — ce qui revient au même — considérés comme appartenant à la famille Dorienne? Le fait que les hilotes étaient exclus de la *cité politique*, qu'ils formaient une classe inférieure et sujette, n'infirme pas du tout cette hypothèse. Les exemples de faits analogues ne manquent pas, là où nous sommes certains pourtant qu'inférieurs et supérieurs étaient réputés procéder originairement d'une même souche. On peut alléguer notamment les Thètes, avant la réforme de Solon ; leur condition paraît avoir été aussi dure que celle de l'hilote ; et cependant on n'a jamais douté qu'ils ne fussent de même souche ethnique que les Eupatrides.

Arrivons maintenant à la question la plus intéressante. A quelle occasion, à quel moment et au milieu de quelles circonstances les hilotes, primitivement libres, auraient-ils été asservis, comme l'imaginent les auteurs antiques? Ceux-ci nous disent simplement que les habitants d'Hélos, population Achéenne, furent vaincus par les Spartiates et réduits à une sorte d'esclavage. Que les habitants d'Hélos, à une époque incertaine, aient été traités par les Spartiates comme on nous le dit, c'est possible, on peut l'admettre, mais cela ne résout pas du tout la question. Il y a eu des hilotes dans toute la Laconie, il y en a eu en Messénie; si bien que les historiens antiques et modernes évaluent leur totalité à 175,000 ou même 224,000 âmes. Tout cela était-il descendance des habitants d'Hélos? On avouera que c'est invraisemblable.

1. Son *sacer esto* prononcé contre le patron qui commet un abus à l'égard du client.
2. Voir Plutarque, *Anciennes institutions de Lacédémone*, 40.

Après cela, souvenons-nous des conditions où vivaient les hilotes, des rapports immuablement établis entre eux et les Spartiates, et réfléchissons. Comment! des vainqueurs se seraient engagés envers des vaincus à ne jamais ôter la terre qu'ils leur livraient ou leur laissaient; à ne jamais l'ôter, ni à eux, ni à leurs descendants; et se seraient engagés encore à ne jamais les déplacer; et encore à ne jamais croître leur redevance? Et ils auraient donné à ces engagements une sorte de sanction religieuse, en sus de la sanction civile? J'ai peine, pour mon compte, à accepter cette conduite, chez des vainqueurs, surtout aux temps anciens.

Enfin, nous savons que des serfs, plus ou moins semblables aux hilotes, existèrent dans beaucoup de pays grecs, autres que la Laconie. On en signale en Crète, en Locride, en Argolide, en Sicile, à Byzance, en Héraclée-Pontique, Héraclée-Trachynienne, Sicyone, en Thessalie. Mais je m'exprime mal; car, pour la plupart de ces pays, il ne s'agit pas de quelques serfs, il s'agit de la masse même du peuple, qui est serve. Or, pour l'explication du servage, pour la compréhension de son origine, c'est une circonstance capitale qu'une pareille condition ait été, en tant de lieux, la condition des masses.

Les anciens ont souvent rapproché, comme pareils en condition, les serfs de la Laconie de ceux de la Thessalie, qui portaient le nom de Pénestes. En effet, ces Pénestes sont fixés sur le sol, ils ne peuvent quitter leurs champs sans la permission de leurs maîtres; en revanche, les maîtres ne peuvent priver ces serfs de ces champs, les en ôter. Les maîtres n'ont droit qu'à une redevance fixe, établie de longue date, et qu'il n'est pas permis aux maîtres d'augmenter. Voilà bien tout l'essentiel de la condition que nous avons constatée en Laconie. Pour les Pénestes, nous ne savons pas ce que nous savons pour les Hilotes, quelle était la quotité de la redevance, mais en revanche, nous savons sur les maîtres des Pénestes quelque chose de fort important, et qui éclaire vivement, à mon sens, la question débattue de l'origine du servage. En Thessalie, il y avait des grands seigneurs — entre autres les Scopades — qui possédaient de vastes domaines, puisqu'on pouvait compter sur leurs terres jusqu'à douze cents serfs et même au delà. Démosthènes (XIII, 23; XXIII, 199) nomme deux propriétaires de Pharsale qui prêtèrent aux Athéniens, momentanément, pour le service de leur armée et de leur flotte, l'un deux cents, l'autre trois cents serfs. Ce n'étaient pas des

industriels que ces Pharsaliens, mais des propriétaires. Les serfs prêtés étaient donc des paysans. Il n'est pas probable que les propriétaires en question aient vidé leurs terres de cultivateurs au profit des Athéniens : ils ont dû en garder pour les besoins de leur propre exploitation; d'où il faut conclure qu'ils étaient grands propriétaires, puisqu'ils trouvaient sur leurs propriétés un excédent disponible de deux cents et de trois cents paysans.

Remarquez, s'il vous plaît, l'existence de ces grands propriétaires dans la Thessalie, pays moins industriel, moins commerçant que la moyenne des petites cités de la Grèce, où on ne l'était pourtant pas beaucoup. Rappelons, en passant, qu'en d'autres pays, également dénués des moyens modernes d'acquérir la richesse, on rencontre ce même phénomène des grandes et même des très grandes propriétés, par exemple dans la Gaule, avant César.

Ce phénomène donne fort à penser. N'est-il pas bien singulier, à première vue, que les pays dénués d'industrie, de commerce, où, par conséquent, manquent ces deux grandes voies pour aller à la richesse, soient justement les lieux où l'on rencontre des hommes d'une richesse éclatante? Et puis, prenons garde à une particularité : ces hommes sont riches de la possession de grands domaines et d'un grand nombre de serfs ; les deux choses s'accompagnent toujours. Cette connexion ne doit pas être oubliée.

D'une part, évidemment, ce n'est pas bourse en main, ce n'est pas en achetant champs après champs, que ces grands propriétaires sont devenus tels, par la raison que le pays et le temps ne donnaient aucun moyen de gagner tant d'argent. D'autre part, est-ce la force, l'occupation violente, la conquête, qui a fait tous ces serfs? Quoi? quelques grands ont conquis le pays à eux tout seuls, pris à eux tout seuls la terre et asservi les habitants, cent fois, deux cents fois peut être plus nombreux? Cela n'est pas admissible une minute.

***

On nous dit des Pénestes encore une chose propre à éveiller notre attention; c'est que, parfois, ils étaient plus riches que leurs maîtres. Cela semble contredire l'état de choses que nous nous figurions tout à l'heure. Mais non, on peut tout concilier. Les Pénestes riches ne sont pas riches en terre, puisqu'ils sont Pénestes,

mais ils peuvent être riches d'argent. Comment cela? Ils ont exceptionnellement trafiqué, du consentement de leurs maîtres, puis acheté leur liberté, puis, continuant leur trafic, augmenté encore leur fortune, tandis que leurs maîtres, uniquement riches en produits agricoles, surabondants mais invendables peut-être, faute de débouchés, manquaient d'argent. Ces choses-là se sont vues souvent chez nos seigneurs terriens du moyen âge.

Quoi qu'il en soit, j'ai rapporté cette donnée sur les Pénestes, parce qu'elle nous ramène aux hilotes. Effectivement, on nous dit également de ceux-ci que leur condition ne les empêchait pas d'arriver parfois à une certaine aisance.

Qu'il y ait eu, qu'il ait pu y avoir des hilotes aisés, ce fait est pour moi l'indice d'un autre fait intéressant; c'est qu'il faut qu'il y ait eu des hilotes libres dans une certaine mesure, des hilotes non vivant sur ce lot où on prétend qu'ils étaient tous attachés. Je ne crois pas que l'hilote strictement serf et cultivateur soit arrivé à l'aisance, sinon dans des cas extrêmement rares. Mais l'intérêt, la commodité même des maîtres a dû souvent induire ceux-ci à permettre que des serfs résidassent hors du lot D'autres serfs ont été non seulement autorisés, mais appelés par leurs maîtres mêmes à résider dans les villes. (Même dans une ville rudimentaire, il faut bien des charpentiers, des maçons, etc., etc.)

***

Nos modernes historiens de Sparte tiennent pour certain que les hilotes se révoltèrent souvent. Cette opinion, ils n'ont pu la prendre que dans les historiens antiques. Cependant, à lire de près ces derniers, on n'y voit pas tant de révoltes que cela, si l'on s'avise de *distinguer d'abord entre les affaires de la Laconie et celles de la Messénie*, et puis de bien distinguer les hilotes laconiens, directement soumis aux Spartiates, d'avec les Périèques.

C'est ici le moment d'introduire ces autres acteurs. On appelle Périèques des populations qui occupaient, en Laconie, le pays montueux, tout autour du territoire strictement spartiate. Le territoire en question, exclusivement dévolu aux Spartiates et à leurs hilotes, se composait de la vallée de l'Eurotas et des plaines qui au Sud-Est environnaient l'antique Hélos. Sur leur territoire montueux ou

même absolument montagneux, les Périèques semblent avoir été un peu cultivateurs, mais surtout pasteurs et éleveurs. Politiquement ils étaient absolument en dehors de la cité spartiate, ayant sans aucun doute à eux leurs chefs, leurs gouvernants, leurs eupatrides nationaux[1]. Au regard de Sparte, c'étaient des alliés, mais des alliés subordonnés, qui devaient à Sparte un tribut d'argent régulier, et le service militaire, en temps de guerre. En retour Sparte leur devait sa protection. De l'importance du tribut dû par les Périèques, nous ne savons rien de précis. Il ne paraît pas avoir été trop lourd. Ce qui semble plutôt avoir fatigué ces populations, c'est le service militaire, trop souvent réclamé par les Spartiates. Nous verrons tout à l'heure quelle forme générale collective prenait parfois le mécontentement des Périèques. Quant aux défections ou révoltes individuelles, parmi eux, elles ont pu et dû être plus fréquentes. Nous en verrons quelques traces.

Des Messéniens, l'histoire ancienne nous rapporte les efforts héroïques qu'ils tentèrent à plusieurs reprises pour chasser les Spartiates de leur pays; mais elle parle assez obscurément de leur situation économique. Nous en sommes réduits sur ce point à une allégation de poète. Un vers de Tyrtée nous dit, qu'après la seconde guerre de Messénie, les Messéniens furent chargés comme des bêtes de somme, car « ils durent livrer annuellement la moitié de leurs récoltes ». Des historiens modernes ont là-dessus fait remarquer que nos métayers, qui ne sont pas des bêtes de somme, portent la même charge. Je le remarque à mon tour, et pour m'en prévaloir en faveur de ma thèse, qui est qu'on s'est singulièrement mépris sur la condition des colons, serfs de France ou hilotes de Laconie, de Thessalie, etc. Il est clair que du temps de Tyrtée, livrer la moitié de sa récolte paraissait un sort exceptionnellement dur. Ce n'était donc pas la condition des hilotes ou serfs ou colons ordinaires. Et aussi bien cette supposition est confirmée par ce parallélisme : d'un côté les infatigables révoltes de la Messénie, et de l'autre, nous le verrons tout à l'heure, la soumission, la fidélité, à peu près absolues, des hilotes de Laconie.

Oui, les révoltes d'hilotes laconiens furent rares, si tant est même qu'il y en ait eu. Et cependant, au cours de l'histoire, assez d'occasions favorables à une insurrection se sont offertes à ces hilotes.

1. J'imagine qu'il y avait aussi chez eux la classe des hilotes; mais sur ce point les historiens ne nous livrent rien de précis.

Voici d'abord les guerres de Messénie. Dans la première, l'histoire ne mentionne rien qui fasse soupçonner l'action des hilotes laconiens. Pour la seconde guerre, nous avons deux phrases de Pausanias (livre Ier, 20), d'où on peut tirer une induction assez sûre. Les Messéniens ont été vaincus. Ces révoltés se sont retirés et cantonnés sur le mont Ira : « Il ne leur était venu de la Laconie, dit Pausanias, aucun autre transfuge qu'un pâtre esclave d'Empéramus. »

« Tyrtée, pour combler les vides ouverts dans les rangs spartiates par la vaillance des Messéniens, fit lui-même un choix entre les hilotes et les incorpora parmi ses hoplites[1]. »

Troisième guerre de Messénie. Les Athéniens attaquent Thasos. Les Spartiates avaient promis aux habitants de Thasos de les secourir. « Mais (Thucydide, liv. I, 107) un tremblement de terre les empêcha de tenir parole. Les hilotes, ainsi que des Thuriates et des Ethéens, *périèques* de Sparte, profitèrent de l'occasion pour secouer le joug et se réfugier à Ithome. » (Ce n'est donc pas une révolte, c'est une fuite dans la montagne.) « La *plupart* des hilotes descendaient de ces anciens *Messéniens* qui, dans le temps, avaient été réduits en servitude. »

Des gens qui se réfugient sur une montagne, qui comptent trouver là de quoi y vivre et résister, ne sont pas un peuple, ils sont une troupe, une petite armée. Il y a là des Périèques, en quelle proportion ? Nous ne savons. Puis des hilotes, mais la plupart de ces hilotes sont, par leur origine, des Messéniens. Que reste-t-il au compte des hilotes laconiens ? Peu de chose, évidemment. Et encore dans ce reste, il y a sans doute de véritables esclaves ; et enfin quelques mécontents, quelques vagabonds. Or, la population des hilotes de Laconie se monte à coup sûr à plus de cent mille âmes.

Sur cette même affaire, voici les dépositions de Plutarque et de Pausanias.

Plutarque (*Lycurgue*, 28) : « Je pense que les Spartiates ne se livrèrent à ces atrocités (la Cryptie) que plus tard, notamment après le grand tremblement de terre, dont les hilotes profitèrent, *dit l'histoire*, pour se soulever de concert avec les Messéniens, *faire subir mille maux au pays et mettre la ville à deux doigts de sa perte.* » — « Dit l'histoire », voilà une citation bien précise !

1. Pausanias, livre IV, ch. XXVI.

Pausanias (liv. IV, ch. XXIV) : « Neptune irrité contre les Lacédémoniens (par un acte d'impiété) renversa leur ville de fond en comble[1] Tous les *Messéniens*, qui depuis longtemps faisaient partie des hilotes, se retirèrent sur le mont Ithome. Après un long siège, ils obtinrent de pouvoir quitter la Messénie. » — Ce qui ressort de ce passage, c'est qu'il s'agit d'hilotes messéniens.

Thucydide et Pausanias concordent suffisamment. Plutarque les dément, non *par des faits*, mais par *deux de ces phrases* qu'on emploie assez volontiers, assez ordinairement, quand on se livre à l'envie de dramatiser l'histoire, « ils firent mille maux », — « ils mirent à deux doigts de sa perte ».

Thucydide, en plusieurs endroits (livre IV, 8 et VII, 16 et 58), nous montre les hilotes amenés à la guerre par leurs maîtres à titre de servants hoplitaires, ou mêmes d'hoplites. Mais nulle part, il ne nous transmet le récit d'une de leurs révoltes, durant la guerre du Péloponnèse. Voici en revanche ce qu'il nous raconte (de 426 à 424).

Les Athéniens s'étaient emparés de Pylos, sur la côte ouest de la Messénie, et après une victoire navale, ils venaient d'assiéger dans la petite île de Sphactérie, en face de Pylos, une troupe de Spartiates. Sparte, se trouvant momentanément impuissante à dégager les assiégés, se contentait de les approvisionner, ce qui ne laissait pas que d'être difficile et dangereux. Thucydide nous apprend que ceux qui réussirent le mieux dans ces entreprises hardies furent des hilotes. Comme ceux-ci étaient payés, et en argent et par la concession de leur liberté, on n'en peut pas conclure qu'ils aient agi par dévouement à leurs maîtres ; mais à ce moment-là, ils n'ont rien tenté contre eux, voilà qui est certain.

Après la prise de Sphactérie les Athéniens, profitant de l'affaissement moral des Spartiates, ravagent les côtes de la Laconie ; ils descendent à Hélos et rayonnent aux alentours. On ne voit pas qu'ils aient songé à appeler les hilotes à la révolte, ni que ceux-ci aient fait le moindre mouvement. En *Messénie*, notons-le bien, les choses se passent différemment. Les hilotes voisins de Pylos désertent les domaines des maîtres et se sauvent à Pylos, « en foule », dit Thucydide.

Quelle valeur donnerons-nous ici à cette expression en « foule »,

1. On prétend que ce tremblement de terre fit périr 20,000 hommes.

il serait téméraire de l'essayer. En tout cas, même en Messénie, il y a fuite, évasion d'hilotes, il n'y a pas trace de révolte. Cependant c'est à cette époque que Thucydide place l'histoire des deux mille hilotes escamotés en Laconie par les Spartiates, affolés de crainte. J'y reviens, pour signaler une invraisemblance de plus. Sparte, démunie de troupes, découragée, incapable de repousser les incursions athéniennes, fait appel au dévouement ou à l'intérêt de ses hilotes; elle offre la liberté aux plus *vaillants d'entre eux;* ces vaillants sont choisis, ils s'offrent : au lieu d'employer ces bras dont il est grand besoin, on les supprime. Encore si on les avait fait mourir publiquement, avec ostentation, pour terrifier les hilotes. Point : on met à les supprimer une habileté merveilleuse, comme on n'en a jamais vue. « Sans doute, dira-t-on, on craignait leur défection devant l'ennemi. » Et c'est pourquoi, répondrai-je, Sparte envoie aussitôt après devant l'ennemi sept cents hilotes. Les historiens antiques me paraissent un peu crédules.

Nous arrivons à l'invasion de la Laconie par les Thébains, après la victoire de Leuctres (Xénophon, *les Helléniques*, livre VI, ch. v). Tout vainqueurs qu'ils sont, ils hésitent devant les défilés dangereux qui donnent accès dans la contrée. « Cependant il arrive des gens de Caryes (c'est une ville de Périèques [1]) qui annoncent *l'isolement* de Lacédémone; ils promettent de servir de guides. Il vient aussi quelques Périèques appeler les ennemis et déclarer qu'ils n'attendent pour se révolter que leur entrée dans le pays. Ils affirment que les Périèques mandés en ce moment par les Spartiates refusent de leur venir en aide. » Refus de secours de la part des Périèques, isolement de Sparte, c'est bien en effet ce que les péripéties de cette guerre confirment. Quant à la révolte promise, elle ne paraît pas avoir eu lieu. Sparte réduite aux Spartiates proprement dits, aux habitants de sa capitale et de la banlieue, s'adresse aux hilotes. La liberté est promise à ceux qui voudront prendre les armes : « *on dit* qu'il s'en inscrivit d'abord six mille, de sorte que ces gens réunis inspirèrent une nouvelle crainte et qu'on les trouva trop nombreux, mais cependant comme les mercenaires d'Orchomène restaient à Sparte et que les Lacédémoniens reçurent des secours des Phliasiens, des Corynthiens, des Epidauriens et de quelques autres cités encore, on commença à n'avoir

1. Au moins sa situation rend cette supposition très vraisemblable.

plus si grand peur des hilotes inscrits ». Cela signifie, je pense, que ces hilotes furent définitivement admis et employés. En tout cas, il appert que les hilotes s'offrent, au lieu de se révolter. Les assaillants rebutés par la résistance de Sparte s'éloignent, descendent vers Hélos en pillant et ravageant le pays, ce qui n'est pas fait pour mettre de leur parti les hilotes cultivateurs, et ce que les Thébains n'auraient pas fait sans doute, si les hilotes eussent été de leur parti. Ils vont mettre le siège devant Gythium. « Il y eut un certain nombre de *Périèques* qui se joignirent à l'attaque et continuèrent la campagne avec les Thébains ». Quelques Périèques, et ce fut tout.

Du moins c'est tout dans le livre VI de Xénophon ; mais dans le livre VII, ch. II, il y a une chose nouvelle et contraire. Xénophon écrit ce chapitre II pour célébrer la bravoure des gens de Phlionte et leur fidélité à leurs alliés. « Quand, dit-il, les grandes villes font quelque action glorieuse, tous les historiens la mentionnent, mais pour moi il me semble que lorsqu'une ville, si petite qu'elle soit, se signale par un grand nombre de belles actions, elle mérite encore plus qu'on les fasse connaître. »

« Les Phliasiens étaient amis des Lacédémoniens, quand ceux-ci étaient prospères. Après la défaite de Leuctres, ils leur restèrent fidèles, malgré la révolte de beaucoup de Périèques et celle de tous les hilotes, malgré même la désertion de presque tous les alliés, et quand tous les Grecs les abandonnaient. » Ainsi là où Xénophon fait expressément le récit de l'invasion des Thébains et de la détresse de Sparte, il ne dit mot d'une révolte générale des hilotes, et il parle seulement de la défection de quelques Périèques ; et quand il traite un autre sujet, un sujet extérieur à l'histoire de Sparte, il pense à nous dire que beaucoup de Périèques et *tous* les hilotes se révoltèrent. A quel moment faut-il le croire ?

Comment se fait-il que Sparte ait résisté au concours des circonstances accablantes qui nous sont données au livre VII : la désertion de ses Périèques (qui au livre VI est très partielle), la révolte universelle de ses hilotes (lesquels au livre VI offrent tout de suite six mille hommes), l'abandon de tous les Grecs (au livre VI, Sparte est dégagée par la survenance de ses alliés)? Et n'est-il pas étrange que vraiment les hilotes aient dévasté leurs propres champs de concert avec les Thébains ? Et comment, après le départ de leurs amis les Thébains, ont-ils vécu sur ces champs dévastés?

Et surtout comment se sont ils arrangés avec les maîtres qu'ils avaient trahis ?

S'il dit vrai au livre VII, Xénophon est un bien singulier historien dans son livre VI. J'aime mieux croire qu'en ce livre VII Xénophon a parlé comme un avocat qui, sans souci de l'exactitude, assemble toutes les circonstances propres à intéresser les gens pour son client. Et d'ailleurs les résultats certains que nous offre l'histoire (la délivrance de Sparte notamment) s'accordent bien avec le récit du livre VI et mal avec les données du livre VII.

Quelques années plus tard, nouvelle invasion des Thébains dans le Péloponnèse; second assaut donné par Epaminondas à la ville même de Sparte, qu'on nous représente comme surprise pendant que ses soldats sont occupés au loin. Sparte repousse encore une fois l'assaut, et Epaminondas se retire avec empressement. De révolte parmi les hilotes, point de nouvelle. Ils avaient pourtant là une belle occasion encore pour se montrer.

En 274, appelé par un des deux rois, Cléonyme, qui tout Spartiate et roi qu'il est, manque absolument de patriotisme, Pyrrhus entre en Laconie, et, pillant sur toute la route, il assaille Sparte. On nous la donne encore cette fois comme privée de ses soldats occupés en Crète. Plutarque (d'après Phylarque) entre dans des détails minutieux, un peu incohérents sinon même merveilleux, sur cet assaut. Je pense que, si les hilotes s'étaient mis en insurrection, il n'aurait pas omis ce détail important, alors qu'il en donne tant d'autres insignifiants (Plut., *Pyrrhus*, 26 et s.).

La ligue achéenne, malmenée par Cléomène, roi de Sparte, appelle à son secours Antigone, roi de Macédoine. Celui-ci vient avec une armée, très supérieure en nombre. Cléomène, pour compenser cette très dangereuse infériorité, offre la liberté à ceux des hilotes qui pourront lui payer 450 francs (cinq mines). Il s'en présente environ six mille, qui versent à peu près 3 millions de francs. D'un même coup Cléomène s'est fait six mille soldats, et s'est procuré de quoi entretenir les mercenaires qui composent à très peu près le reste de son armée. Rappelez-vous qu'à cette époque Sparte ne compte que sept cents citoyens soldats, sept cents vrais Spartiates.) Avec cette troupe, il prend et ruine Mégalopolis; il remporte encore d'autres succès, mais il est définitivement vaincu à Sellasie, cette fois Sparte est prise par les vainqueurs. Il s'en est fallu de peu qu'elle ne fût sauvée (selon Plutarque du moins). Elle l'eût été

en ce cas vraiment par ces hilotes, qu'on nous représente comme toujours en révolte ou près de se révolter. Cela fait penser qu'elle a bien pu être sauvée par eux en réalité, à quelque autre moment de son histoire, par exemple au moment d'Epaminondas.

Abrégeons. Polybe, dans le récit qu'il fait de l'invasion de la Laconie par Philippe III de Macédoine, n'a rien à nous dire des hilotes (livre V, 18 et s.) et est aussi muet à leur égard que l'est Tite-Live, quand il raconte (liv. XXXIV, 27) la campagne en Laconie de Quintius Flamininus contre Nabis tyran de Sparte ; quand (liv. XXXV, 29,) il raconte l'expédition en Laconie des Achéens, conduits par Philopémen.

En revanche une chose apparaît dans Plutarque (*Vie d'Agis*, *Vie de Cléomène*), dans Xénophon (récit de la *Conspiration de Cinadon*), dans les passages que je citais tout à l'heure de Polybe et de Tite-Live, c'est que la discorde fut dans Sparte même, tantôt au sein de la plus haute classe, tantôt et plus constamment entre l'aristocratie spartiate proprement dite, celle qu'on appelle alors les *égaux*, et la classe qui vient immédiatement au-dessous. Cette dernière, que nous appellerons par antithèse les inférieurs, se compose d'abord de Spartiates, mais de ceux qui, faute d'aisance ou faute de s'être soumis au régime militaire, ne sont plus politiquement des citoyens, et se compose en second lieu de l'élite des Périèques, de l'élite des hilotes, de ceux qui, ayant servi dans les hoplites, ont été en récompense à moitié admis dans la cité politique et portent le titre de Néodamodes. Sparte finit par avoir là, comme à peu près toutes les autres villes grecques, sa faction démocratique, et cette faction, là comme dans nombre de villes grecques, quand elle triomphe momentanément de la faction rivale, aristocratique, obtient la victoire par l'institution d'un tyran ou au moins l'exploite par cette institution. C'est ainsi qu'on voit dans Sparte finissante le tyran Lycurgue et le tyran Nabis.

***

Vérifier si les révoltes d'hilotes, qu'on dit avoir été fréquentes, l'ont été réellement, est-ce bien important pour l'histoire ?

Je rappelle ce régime économique dont j'ai dit[1] que beaucoup de

1. Dans les articles précédemment publiés ici.

peuples le présentent clairement, au début de leur histoire : le gros du peuple cultivant une partie plus ou moins grande d'un territoire qu'il s'est adjugé ou qui lui a été concédé, — exploitant ce territoire dans l'indivision d'abord, plus tard l'exploitant par ménages, par familles ; — ce territoire divisé en lots, chaque famille ayant reçu le sien pour un temps préfix ou indéterminé ; — sur ce gros du peuple, une famille prééminente, seigneuriale, en possession de fournir le chef, — ce *chef* réglant avec un conseil de vieillards toutes les questions qui surgissent au sujet de l'exploitation — et au reste prélevant sur tous les lots une quotité des produits, impôt en nature, dont il vit, mais qui est surtout destiné à assister les veuves, les orphelins, les incapables, à faire au dehors des achats d'armes, ou de grains, en cas de désastre agricole. — Sous ce régime, partout, nous voyons que le sujet ou l'administré, si vous voulez, n'est pas libre de sortir du territoire — nous le remarquons nous modernes et nous disons : voilà un serf — mais le chef (et de même tout autre membre de la famille seigneuriale) n'est pas plus libre à cet égard que ses administrés — et nous ne le remarquons pas, ou au moins pas assez. Exemple topique : les historiens n'ont pas arrêté souvent leurs regards sur ce fait que le Spartiate libre ne pouvait pas quitter le territoire de Sparte, sans encourir la peine capitale ; tandis qu'ils ont relevé avec insistance la prétendue servitude de l'hilote. Il arrive un jour où ce petit peuple fait alliance avec un autre peuple voisin ; cela se voit avec une extrême fréquence, dans un monde agité de guerres ou de menaces de guerre perpétuelles. L'alliance n'a pas toujours lieu sur le pied d'égalité. Le plus faible des alliés (souvent sa faiblesse relative a été démontrée par une lutte antérieure) entre dans l'alliance sur le pied d'un subordonné et d'un *tributaire*. Ce fut le cas de ces peuples qui en Laconie et en Crète s'appellent les *Périèques*, et en Thessalie s'appellent les *Perrhèbes*. Qu'en résulte-t-il ? Ceci : que le gros du peuple *tributaire* porte sur sa tête et ses épaules une double aristocratie, d'abord l'aristocratie nationale, compatriote, et par-dessus celle-ci, le gouvernement du peuple dominateur, roi ou aristocratie. Supposez que le peuple dominé, impatient du joug, veuille se révolter, il est conduit, dirigé par ses chefs naturels, nationaux. Ayant des chefs naturels, il se révolte d'autant plus aisément, que ces chefs sont encore plus portés à la révolte que lui-même, sont plus impatients de la domination étrangère, plus fiers et plus guerriers. Appliquons ceci à notre sujet.

L'hilote de Laconie n'a qu'un seigneur sur sa tête, qui est le Spartiate, copropriétaire, mais copropriétaire supérieur du lot commun ; *l'hilote de Messénie* a deux seigneurs, d'abord le descendant ou représentant de la famille seigneuriale qui gouverna dès l'origine son petit clan, et secondement l'État spartiate à qui il paye une dîme quelconque. L'hilote qui vit au pays des Périèques est dans la même situation que l'hilote messénien. Donc si l'hilote laconien se révolte, c'est contre son chef national, immédiat, ou contre le gouvernement national ; dans sa rébellion, il n'a pas de chef : c'est le contraire en Messénie et en pays périèque. Là le colon [1] révolté est soutenu, conduit par son chef naturel, national, si même ce chef n'est pas le promoteur de la révolte. Où veux-je en venir? A ceci : Les révoltes d'hilotes que les historiens antiques nous désignent comme fréquentes, ou comme toujours en instance de se produire, ont dû être le fait des populations messéniennes et des populations périèques, plutôt que des hilotes de Laconie. Que les historiens n'aient pas pu ou pas su faire cette distinction, en voici une preuve assez forte. Aristote, qui fut sans conteste l'homme de l'antiquité le plus abondamment et le plus sûrement renseigné — et de beaucoup — sur la constitution intime des divers États grecs, ne distingue pourtant pas très bien entre les hilotes et les Périèques [2].

Si on relit les historiens grecs à la lumière de la distinction que nous avons faite, l'énigme se débrouille ; on s'explique qu'ils aient parlé d'une constante crainte des Spartiates à l'endroit de leurs sujets, et qu'ils n'aient cependant rapporté aucune révolte d'hilotes nettement prouvée. En fait chez les Messéniens la révolte a toujours été ou flagrante ou fumante, si je puis ainsi dire. Du côté des Périèques, elle a eu une autre forme, moins saisissante et qu'en effet les historiens grecs ne semblent pas avoir bien saisie : les Périèques ont plusieurs fois manqué à ce que Sparte attendait d'eux, tantôt en corps de peuple, tantôt individuellement. Exemple : quand les Béotiens sous Epaminondas envahirent la Laconie, assiégèrent Sparte, les Périèques ne se révoltèrent pas, nous

1. C'est le vrai nom de classe à donner aux hilotes de tout pays.

2. Aristote, *La politique,* liv. II, ch. VI, 2 : « Les Pénestes de la Thessalie furent aussi souvent dangereux aux maîtres thessaliens que le furent aux Spartiates leurs hilotes. La Crète n'a jamais eu rien de pareil à redouter... bien que les divers États de l'île possédassent tous des serfs *Périéciens.* » Vous voyez que pour lui le Périécien est l'équivalent de l'hilote. Ailleurs, au livre II, ch. VI, 13, il assemble dans une même phrase les hilotes, les Pénestes et les esclaves.

l'avons constaté, mais appelés au secours, ils ne bougèrent pas, ils firent défection, et cela est évident. D'autre part, chaque fois que Sparte s'est trouvée pressée par un ennemi qui s'est approché d'elle, cet ennemi a trouvé chez les Périèques des espions ou des recrues individuelles. C'en est assez pour expliquer que les Spartiates, si peu nombreux, aient, comme le disent les anciens, toujours vécu sur le qui-vive, ayant à quelques kilomètres de leur capitale des voisins si peu sûrs que les Périèques d'abord, et ayant, guère plus loin, des voisins tels que les Messéniens.

Je ferai un rapprochement que je crois fondé et qui éclaire ce sujet : Figurez-vous notre France du moyen âge ; nous avons là telle seigneurie qui a une autre seigneurie pour suzeraine. Que la seigneurie subordonnée guerroie contre le suzerain, rien n'est plus fréquent dans notre France du moyen âge ; il est bien moins fréquent que, dans la seigneurie même, les colons, les serfs se révoltent contre leur seigneur. La guerre contre le suzerain a pour équivalent la révolte des Messéniens ou des Périèques. La révolte contre le seigneur lui-même équivaut ou équivaudrait à la révolte des hilotes laconiens.

En conclusion je dirai : Les Messéniens, qui toujours furent bien réellement ou en révolte ouverte ou en instance de révolte, ont trop frappé les yeux et l'imagination des historiens antiques et les ont trompés sur les hilotes de la Laconie ; et la cause de cette confusion est simple, c'est la qualité, le nom d'hilotes qui étaient attribués aux uns comme aux autres. Quant à la cause qui fit que les Messéniens se révoltèrent obstinément (quoique Doriens aussi bien que leurs oppresseurs) alors que les hilotes de Laconie se tenaient tranquilles, je l'ai déjà suggérée ; en tout cas je l'énonce, je la propose maintenant : Les Messéniens avaient leur aristocratie propre. Les chefs de leurs révoltes, les Aristodème et les Aristomène ne sont pas des hilotes au sens économique et politique du mot ; du moins, tel n'est pas mon avis ; et sans doute ils avaient des lieutenants qui n'étaient pas non plus des hilotes. Un pur ramassis de serfs n'aurait pas tenu campagne si longtemps, si militairement, avec de si fréquents succès ; il y a eu là visiblement une classe militaire. Possible est que la situation économique faite aux sujets de Messénie, ait été plus dure que celle faite aux hilotes laconiens : mais ceci a dû être non le fait primitif, mais plutôt le fait consécutif aux révoltes, chacune d'elles aggravant toujours le sort des vaincus.

***

Voici un fait, un résultat, que les historiens grecs nous affirment tous, et qui nous sollicite vivement à chercher ses causes, parce qu'il est quelque peu surprenant.

Lorsque les Spartiates arrivèrent au fond du Péloponnèse et s'y établirent, ils partagèrent le territoire dont ils prirent possession : quelques historiens disent en neuf mille lots, — d'où il faudrait induire qu'ils étaient neuf mille guerriers, chefs de famille, et par suite que le nombre total du peuple spartiate s'élevait à environ trente-six ou quarante mille personnes. — D'autres historiens disent que le chiffre des lots primitifs fut seulement de cinq mille cinq cents, mais ils ajoutent que plus tard, après la conquête de la Messénie, les Spartiates occupèrent effectivement neuf mille lots. Il est donc assez vraisemblable que, si les Spartiates n'étaient pas quarante mille au début, ils s'élevaient à ce nombre-là, un peu après la conquête de la Messénie, c'est-à-dire vers le milieu du VIIe siècle. Trois siècles plus tard, c'est-à-dire au milieu du IVe siècle, Aristote constatait que le nombre des Spartiates guerriers, chefs de famille, était à peine de mille. Un siècle plus tard, ils étaient réduits à sept cents. C'est le dernier chiffre qui nous soit donné sur leur compte. Résultat étonnant, je le répète. Et c'est un problème intéressant de chercher quelles causes ont pu produire une telle diminution, qui est presque une extinction, en un intervalle de temps qu'on peut dire court, si l'on songe à ce qui se passe généralement dans cet ordre de phénomènes.

Ce qui fait saillie, ce qui est évident au premier coup d'œil, c'est que les Spartiates ont, pendant des siècles, pratiqué un régime étrange ; ils ont vécu, non pas en peuple, mais en armée qui campe sur un sol étranger. Tous les membres, en âge d'homme, sont soldats, et exclusivement soldats. Tout commerce, toute industrie leur sont absolument défendus. Quoique propriétaires de terre, ils n'exercent pas du tout l'agriculture, cela même leur est interdit. Ils ont des gens qui travaillent ces terres pour eux et dont les redevances les nourrissent. C'est vrai qu'ils ne sont pas absolument casernés, qu'ils sont mariés, qu'ils ont des enfants ; mais en réalité ils ne sont qu'à demi maris et ils ne sont pas du tout

pères. Soldats du matin au soir, ils prennent leur principal repas ensemble, par escouades ou compagnies, dans une espèce de cantine (sans cantinier, d'ailleurs, car chacun apporte de quoi manger). Ensemble ils passent toute la journée en des exercices militaires. Le soir seulement, ils ont permission de se retirer auprès de leurs femmes. Leurs enfants, ce sont les femmes qui les élèvent jusqu'à l'âge de sept ans. Passé cet âge, les enfants sont pris par l'État, réunis, instruits, exercés, disciplinés comme l'État l'entend, surveillés, repris et punis en réalité par tout le monde, en particulier par les vieillards qui n'ont plus autre chose que cela à faire. Le père n'a aucun droit particulier de correction sur son propre fils, et ne se soucie pas d'en réclamer. L'éducation de ces enfants, au reste, vise exclusivement à en faire de bons soldats. Sparte tout entière est un régiment qui se perpétue par des enfants de troupe.

En tant que propriétaires de terre, ils sont encore bien singuliers. Propriétaires, ai-je dit; non, possesseurs plutôt C'est l'État seul qui est propriétaire. L'État a pourvu chacun de ses soldats d'un lot égal. Ce lot, entre les mains du possesseur, doit rester inaliénable, invendable, intransmissible autrement que par succession. Il doit rester de plus impartageable et increscible, bref invariable. Nous savons déjà que ce soldat ne cultive pas; il ne surveille même pas ceux qui cultivent pour lui. Les cultivateurs sont des hommes fixés au sol, attachés au lot, sur lequel on les a trouvés vivant déjà, ou qu'on y a établis. Leur sort à eux est également invariable. S'ils ne peuvent pas quitter la terre, personne non plus ne peut les en expulser (sauf l'État *peut être*). Et leurs redevances à l'égard du soldat qu'ils sont chargés de nourrir, sont invariables. Les historiens précisent ces rapports : sur chaque lot, nous disent-ils, il y a en moyenne sept à huit familles de colons ou serfs (hilotes) qui doivent fournir au maître, par année, 40 ou 60 hectolitres de froment, plus une quantité proportionnelle de vin et d'huile.

Donc ce qui fait tout le revenu régulier, officiel, en tout cas, tout le revenu à nous connu de la famille spartiate, ce sont ces 40 ou 60 hectolitres d'orge [1] (40 ou 60 selon que nos auteurs modernes

1. Les auteurs qui adoptent 60 hectolitres, comme M. P. Guiraud, raisonnent simplement. « Il s'agit d'une institution laconienne, donc il faut supposer que les historiens anciens, indiquant ici le nombre des médimnes, ont pensé au médimne laconien. » Les auteurs, qui adoptent les 40 hectolitres, font une supposition qui de son côté est assez

adoptent le médimne athénien, ou le médimne laconien, en cette affaire). Si l'on adopte le chiffre 40, le revenu du Spartiate suffit à nourrir une maison de dix personnes, maîtres et serviteurs (à 4 hectolitres par tête). Si l'on adopte le chiffre de 60, il y a un peu plus de marge; mais cela ne va pas bien loin.

***

A regarder bien attentivement les institutions de Sparte, il vous vient en pensée que le législateur (ou les législateurs, ou, si vous voulez, l'esprit *collectif* qui a établi ces institutions) a eu le dessein de maintenir ce peuple dans un état inaltérable de médiocrité économique. Il a craint pour lui la fortune ou même l'aisance. C'est au reste de ce que disait la tradition, acceptée non seulement à Sparte, mais dans toute la Grèce; et c'est ce que semblent bien indiquer certains traits de ces institutions : interdiction de toute industrie, de tout commerce; défense d'avoir chez soi de l'or et de l'argent; usage exclusif d'une monnaie lourde et massive, bonne seulement pour acheter des objets de peu de valeur, dans le pays même et intransportable au dehors. Et toutes ces interdictions, notez-le bien, apparaissent concertées très logiquement, si l'on suppose que le législateur a voulu faire des Spartiates un peuple uniquement et même souverainement propre à la guerre, capable de maintenir fermement sous son hégémonie des hommes de nationalités différentes, et même d'étendre indéfiniment cette hégémonie.

Seulement deux points furent mal réglés ou même pas du tout. Le législateur hypothétique ne songea pas à ce que deviendraient, à ce que pourraient être ou faire les femmes, sous le régime qu'il instituait. Il ne songea pas à l'accroissement naturel de la population, ou s'il y songea (ce qui est plus probable), il n'aperçut aucun moyen de prévenir ce résultat, ou, pour mieux dire, de prévenir les effets que l'accroissement devait produire à l'encontre de ses vues sur le peuple spartiate; et cela, en effet, était très difficile à prévenir.

L'état de médiocrité où le législateur avait voulu retenir son

plausible : « ces auteurs étant non-laconiens ont, sans y penser, indiqué le médimne qui leur était plus familier, qui était plus général en Grèce — ou encore ils ont pu, en y pensant, réduire le médimne laconien à ce médimne plus général ».

peuple, disons son régiment, devint d'assez bonne heure, grâce à la multiplication, à l'augmentation de chaque famille, un état de gêne, sinon même de pauvreté. Au lieu d'être un seul ménage à vivre sur le lot primitif, on se trouva bientôt être plusieurs ménages. Le lot dut fournir à la subsistance non plus de quatre ou cinq ou six personnes (père, mère, frères et sœurs) mais de dix, quinze ou vingt personnes, ou plus (petits-fils, cousins et enfants de cousins). Or nous le savons, le lot était légalement increscible, et de même la redevance que les cultivateurs hilotes étaient tenus de payer. Notez que cette population sujette avait crû, elle aussi; mais elle, du moins, avait un moyen de s'en tirer; elle pouvait pratiquer le commerce, l'industrie, les métiers; et c'est, sans aucun doute, ce qu'elle fit. Imiter cet exemple sauveur était défendu aux Spartiates.

Contre l'excès d'accroissement, trois moyens, simples à imaginer, s'offraient à l'esprit du Spartiate (et du reste à l'esprit de tout Grec de cette époque): pratiquer la restriction morale, ou l'avortement, ou l'infanticide, ou les trois à la fois. Quant aux deux derniers moyens nous savons qu'effectivement ils furent mis en usage. Nous ne pouvons que soupçonner l'emploi du premier. Jusqu'ici rien de particulier à Sparte, rien qui ne fût connu des autres Grecs. Mais les historiens nous révèlent une coutume tout à fait singulière, ou du moins qui leur paraît telle, parce qu'ils ne l'apercevaient chez aucun peuple grec (ces historiens ignoraient ce que nous savons, c'est-à-dire que la même coutume a existé et existe même encore chez divers peuples). A Sparte il arrivait parfois, souvent peut-être (sur ce point nous ne sommes pas fixés), que des frères, vivant sous le même toit, n'avaient à eux tous qu'une seule et même femme. Cela était évidemment économique; mais c'était surtout efficace pour prévenir l'excès des naissances. Un seul mâle suffit à féconder plusieurs femelles; mais il est évident que plusieurs mâles, pour une seule femelle, ne peuvent pas la rendre plus féconde, et peut-être même font-ils l'effet contraire. La femme spartiate s'est-elle pliée facilement à cet usage, ou a t-elle été forcée à le souffrir par l'ascendant du sexe fort? D'abord il paraît certain qu'en tout cas il n'y a pas eu contrainte de la loi. De plus les historiens dépeignent la femme spartiate comme exceptionnellement libre et même comme libre à l'excès dans ses allures, tout à fait maîtresse dans son ménage, influente même dans les choses de la politique. Plutarque pré-

tend qu'elles exerçaient plus de pouvoir sur ces choses là que les maris n'en avaient sur les choses du ménage ; et Aristote s'appuie de l'exemple de Sparte pour énoncer cette généralité, d'ailleurs contestable, « que les peuples essentiellement guerriers sont livrés à l'ascendant des femmes ». Enfin réfléchissons à ceci : qu'en un ménage formé de plusieurs maris et d'une unique femme, il n'est guère possible que les maris gouvernent; aisément on s'y dispute ou on s'y bat entre mâles; leur jalousie s'accommode mieux de laisser le gouvernement à la femme, ce qui les rend tous égaux et par suite conserve la paix.

Je ne crois pas que la femme spartiate ait répugné à ce régime, le moins du monde; volontiers je supposerai le contraire. En tout cas, là où ce régime est encore pratiqué, la femme en paraît plutôt satisfaite. La femme aime fort à régner chez elle, soit dit sans ombre de malice. Et je crois bien qu'elle aime, plus encore que l'homme, le confortable et le luxe ; ou si l'on veut, souffre plus impatiemment la gène économique, surtout quand elle gouverne.

Remarquez qu'elle ne pouvait pas faire travailler son mari, lui faire gagner de l'argent, comme cela se passe chez nous modernes (et plus nous sommes, pour ainsi dire, modernes : voyez les États-Unis d'Amérique). La loi s'opposait absolument aux désirs naturels de la femme. Elle n'a pas dû aimer beaucoup la loi de Sparte; elle ne paraît pas avoir été très patriote. En tout cas, si elle n'a pas été en révolte ouverte contre la loi, il semble bien qu'elle ait été généralement en état de fraude, à son égard. Pas positivement en fraude cependant. Le législateur, qui avait défendu aux hommes d'avoir de l'or et de l'argent, avait oublié d'édicter expressément cette défense pour les femmes. Grâce à cet oubli, elles ont été, je crois, les recéleuses de leurs maris.

N'imaginons pas, en effet, que seules les femmes se soient senti gênées par le régime spartiate, et que, seules, elles se soient ingéniées à éluder ses lois. Les hommes ne leur ont pas été moins réfractaires ou guère moins. Les hommes d'État que Sparte a possédés, n'ont pas été, plus que ceux d'Athènes, incorruptibles à l'or des Perses et à l'or d'Athènes même. Et parmi ces corrompus figurent quelques-uns des personnages qui, sous d'autres rapports, illustrent dans l'histoire le nom de Sparte. Les Spartiates, qui ont beaucoup conquis et beaucoup soumis, n'ont pas laissé de piller, comme les vainqueurs des autres nations ; Athènes en a su quelque

chose, après sa défaite définitive, qui termina la guerre du Péloponnèse. Que faisaient-ils de l'or, de l'argent, des objets précieux récoltés à la pointe de leur épée? Quels stratagèmes employaient-ils pour les garder, en dépit des lois nationales? Les historiens nous l'indiquent assez clairement. Les uns prenaient le parti radical de renoncer à la patrie, et restaient en pays étranger. D'autres, plus nombreux sans doute, rentraient, et tout simplement faisaient passer leur butin aux mains de leurs femmes. La connivence des magistrats, la complicité de l'opinion publique, faisaient de ce moyen simple un moyen sûr.

Les femmes, administrant cette fortune, n'en devinrent certainement que plus prépondérantes dans le ménage et probablement plus importantes dans l'État. Voilà donc la fortune mobilière à Sparte remise tout entière aux mains des femmes. Nous allons voir ce qu'il advint de la fortune immobilière.

Il faut ici prendre garde que l'histoire de Sparte se divise en deux périodes tranchées, celle qui précède la loi dite d'Epitadée, celle qui suit cette loi, laquelle est de peu postérieure à la fin de la guerre du Péloponnèse. Avant la loi d'Epitadée, le lot de terre attribué à chaque Spartiate reste, comme nous l'avons déjà dit, invariable dans ses mains ou plus exactement dans celles de sa famille. Ce lot ne peut être l'objet ni de vente, ni de donation, ni de legs En fait, la possession de ce lot se réduit à une redevance fixe de grain et de fruit, que le Spartiate prélève sur ses tenanciers hilotes. La redevance en grains (orge) est de 40 à 60 hectolitres. Rappelons-nous que le Spartiate dîne à la cantine avec les soldats de sa compagnie. Pour fournir à ces repas, il doit apporter par an 10 hectolitres, à ce qu'on nous dit. C'est beaucoup pour la consommation annuelle d'un homme. Ou bien les historiens antiques nous donnent un chiffre faux, ce qui n'aurait rien d'étonnant, ou il y avait là quelque chose qu'ils ignorent, comme, par exemple, l'obligation pour le Spartiate de nourrir avec lui un valet militaire, une sorte d'écuyer. Il restait donc pour la femme et les enfants 30 ou 40 hectolitres. Je suppose deux enfants et un domestique hilote ; avec la mère cela fait quatre personnes — et puis le père prenait au logis son repas du soir. La nourriture de ce ménage exigeait bien 15 hectolitres. Restait 15 à 20 hectolitres à vendre pour se procurer vêtements, chaussures, etc. Le mari ne s'occupant de rien, c'est à la femme qu'incombait la charge de

vendre les denrées en excès sur les besoins du ménage. J'ai supposé un seul ménage en possession du lot. Imaginons un cas moins favorable. Le Spartiate avait une sœur. Il tenait assez à marier cette sœur, à l'exporter hors de la maison, où femme et sœur auraient bien pu ne pas vivre en parfaite intelligence. Pour trouver preneur à cette sœur, on avait inventé la coutume de la doter; ce sont les historiens antiques qui nous le disent La fortune immobilière étant impartageable, et la monnaie à peu près nulle, cette dot ne pouvait consister qu'en une part de la *redevance* assurée à la sœur mariée. Il est vrai que si le Spartiate payait une dot à sa sœur, il en recevait une des parents de sa femme. Mais quoi! s'il avait épousé une fille pauvre, il était en perte, il était gêné. C'était bien pis si la redevance devait entretenir plusieurs frères ou descendants de frères : c'était la misère. Il devenait alors impossible que tous apportassent aux repas en commun — aux *Syssities* — les 10 hectolitres exigés. Or, qui ne les apportait pas, était rayé de la liste des citoyens, relégué dans une classe inférieure, mis hors de la cité politique, privé du nom de Spartiate. Faute d'avoir pu fournir aux Syssities, si nous en croyons les historiens, beaucoup de Spartiates perdirent ce titre, avec les droits y attachés — et la cité vit le nombre de ses citoyens diminuer d'autant. Joignons ces exclus involontaires aux Spartiates qui, volontairement, s'exilèrent, comme nous l'avons signalé plus haut. Et maintenant rapprochons de ceux-ci une autre catégorie. Pour rester Spartiate, il fallait non pas seulement apporter sa contribution aux Syssities, mais observer les autres prescriptions du régime militaire, participer par exemple aux exercices de tous les jours, n'avoir ni or, ni argent, n'exercer ni commerce, ni industrie quelconque, etc. Il paraît, d'après les historiens, que cette existence contrainte et besoigneuse, sans compensation autre que le plaisir orgueilleux d'être un soldat dominateur à l'égard des hilotes et des Périèques, et que les chances aléatoires de piller pendant la guerre, n'allait pas à tous les caractères : beaucoup trouvaient ces compensations insuffisantes. Tandis qu'ils vivaient dans un état de gêne et de malaise, ils voyaient auprès d'eux nombre de ces hilotes, de ces Périèques, qui leur étaient inférieurs par convention, acquérir de l'aisance, de la fortune même, et jouir d'un bien-être enviable, moyennant la liberté qu'ils avaient de travailler et de commercer, et d'entrer ainsi dans le train, dans la façon de vivre qui était maintenant

celle de tous les Grecs, hors eux Spartiates. Ils se prenaient à considérer qu'ils étaient une exception, flatteuse pour leur vanité sans doute, mais à tous autres égards dommageable. Il est fort à croire que leurs femmes souffraient encore plus qu'eux d'être vouées à une médiocrité économique, sans espérance. Elles n'ont pas dû conseiller les hommes dans le sens de l'autorité, de l'ascétisme militaire. Aussi, paraît-il que, de temps à autre, quelques Spartiates se faisaient exclure volontairement de la cité politique, en se refusant à l'observation des devoirs prescrits.

Il me semble qu'à présent nous nous expliquons ce fait, si singulier au premier abord, qu'en peu de siècles un peuple de neuf mille mâles, et de mâles guerriers, conquérants, dont chacun était comme une sorte de petit seigneur régnant sur des sujets et des vassaux, se soit réduit des huit neuvièmes, en dépit de la procréation qui devait plutôt augmenter leur nombre. Sans doute, il faut tenir compte des pertes causées par la guerre, mais nous savons que ces pertes se réparent vite. Après toute guerre homicide, il se manifeste une procréation plus abondante; ce phénomène n'a rien de mystérieux (ce n'est pas ici le lieu d'expliquer comment il est déterminé par des impulsions très élémentaires, moitié physiques, moitié morales, de notre nature). Nous voyons que les autres cités grecques, et Athènes notamment, ayant subi autant ou plus de pertes guerrières que Sparte, si elles n'ont pas augmenté leur population, ont à peu près récupéré celle qu'elles avaient avant la guerre du Péloponnèse ; en tout cas, aucune de ces cités ne montre une décroissance qui approche de celle de Sparte.

Il y a, à cette décroissance, je le répète, assez de causes visibles pour satisfaire à notre besoin d'explication. Essayerons-nous de faire à chacune de ces causes la part d'effet qui a dû lui revenir? Ce serait bien ambitieux. En définitive, le législateur individuel ou collectif, qui institua le régime de Sparte, avait fait une sorte de gageure contre la nature humaine; il avait prétendu vaincre la plus constante, la plus foncière des tendances de l'homme, celle d'accroître indéfiniment la somme de sa richesse (au sens large du mot), bref la tendance économique; il avait voulu barrer l'avenir: c'était vouloir retenir entre ses dix doigts le cours d'un torrent. Naturellement les hommes ont échappé à ses mains. Ce législateur a été admiré des anciens beaucoup plus que de raison. A des degrés

divers, Platon, Aristote[1], Polybe, Plutarque exaltent le régime de Sparte ou ont les yeux fixés sur ce pays, quand ils font leur rêve d'institutions parfaites : c'est qu'au fond, ils avaient tous la même âme, celle de l'homme primitif, formé par la guerre et conséquemment pour elle Ce sont des moralistes, certes, mais dont l'idéal, qu'ils s'en doutent ou non, est fait principalement de la conception des vertus du soldat.

***

L'évolution de Sparte présente un autre aspect. Les historiens en effet nous disent qu'après avoir été au début neuf mille propriétaires terriens, également pourvus, les Spartiates propriétaires ont fini par être à peine cent. Ils ajoutent qu'une étonnante proportion du sol national, les deux cinquièmes environ, se trouvaient à la fin aux mains de propriétaires femmes. Comment cela a-t-il bien pu advenir? Allotis également, les chefs de famille n'avaient permission ni de vendre, ni de léguer, ni d'hypothéquer, ni de diviser leurs lots; cela jusqu'à cette loi d'Epitadée dont nous avons parlé plus haut. On répondra : « Mais il y a cette loi, elle a permis de tester et de donner, et dès lors les uns ont eu la fâcheuse latitude de se ruiner, de se dépouiller au profit d'autres plus avisés, plus économes, plus rangés, qui se sont enrichis à proportion que les premiers se ruinaient. C'est le jeu perpétuel des choses économiques, partout où la liberté de transaction existe. » Je ne dis pas non; seulement je trouve un peu invraisemblable que la loi d'Epitadée ait produit — en un temps excessivement court — les conséquences extrêmes qu'elle était d'ailleurs propre à produire. Cette loi est postérieure à la guerre du Péloponnèse, et c'est déjà à l'époque d'Aristote que les propriétaires du sol de Sparte sont réduits au nombre de cent. Entre la cause prétendue et les effets donnés il n'y a pas un siècle de distance. (La guerre du Péloponnèse finit en 404 et Aristote meurt en 322). — Les choses ont dû commencer bien avant la loi d'Epitadée, seulement sous une forme autre, et sous un déguisement. En cette affaire-ci comme sur les autres points, on a dû tourner la loi. Elle ne permettait pas au Spartiate de vendre ni d'hypothéquer, ni de donner son lot à un

1. Aristote admire en partie et indirectement.

prêteur. Mais elle avait oublié de défendre, ou en tout cas elle n'a pas pu empêcher que ces propriétaires donnassent à un prêteur, qualifié d'intendant ou d'ami, la faculté de percevoir la rente en nature, que leur rapportait leur lot de terre. Par cette porte dérobée, l'emprunt, la dette, l'appauvrissement des uns, l'enrichissement des autres ont dû, bien avant Epitadée, entrer largement dans la cité spartiate, où, dès lors, l'égalité apparente est devenue un mensonge. On peut se demander qui est-ce qui prêtait? Réponse : Ceux qui, ayant pillé dans une expédition, savaient rentrer à Sparte les mains garnies, n'ayant pas dissipé en route tout leur butin. A Sparte, ils trouvaient la loi qui leur défendait de garder des monnaies d'or et d'argent; aussi ne les gardaient-ils pas. Tout était remis, sitôt la rentrée, aux mains de leurs femmes. Evidemment personne n'ignorait le manège, ni les magistrats, ni le public; on faisait semblant de l'ignorer; la vieille loi prohibitive subsistait, respectée de tous en apparence, sourdement désobéie.

Les historiens antiques, suivant une pente trop commune chez eux, expliquent par une anecdote l'invention de cette loi. Ils se délectent à trouver la cause occasionnelle et dramatique, la petite cause : Epitadée a voulu priver de son patrimoine un fils dont il était mécontent. Je crois que la loi d'Epitadée a été faite pour déclarer et régulariser un état de choses, qu'il y avait désormais plus d'inconvénients que d'avantages à laisser sur le pied d'un abus toléré. Grâce à la loi d'Epitadée, les créanciers purent exiger que les débiteurs leur léguassent ou leur donnassent les terres dont ils touchaient déjà tout le produit. Il ne leur manquait que la possession officielle. Moyennant quelques petites concessions, ils l'obtinrent sans doute aisément de ceux qui n'avaient plus que la possession nominale. — Et alors apparut au grand jour ce qui existait déjà en grande partie à l'état latent (fort peu latent), l'existence d'un petit nombre de propriétaires, jouissant de très grandes propriétés.

Je ne puis m'empêcher de rapprocher cette révolution faite par la loi d'Epitadée, de celle due aux lois de Solon. Celle-ci comme celle-là liquida un passé de dettes, et établit au grand jour un nouveau régime économique, légalement consacré. — Seulement les deux révolutions furent en sens inverse; à Sparte, la révolution consacra l'acquisition d'une aristocratie d'argent, tandis qu'à Athènes, les Eupatrides, créanciers de leurs colons, furent dépos-

sédés de leurs créances, et peut-être (c'est une question que nous traiterons tout à l'heure) dépossédés du pouvoir même dont l'exercice leur procurait ces créances.

Reste, pour Sparte, un dernier point à élucider : comment a-t-il pu advenir que Sparte ait compté cette extraordinaire proportion de femmes riches, que signalent les historiens antiques avec étonnement? — Prenons garde que dans les autres États de la Grèce, et notamment à Athènes, les seules femmes qui pussent être riches étaient des filles uniques, des *épiclères*, et que ces uniques héritières elles-mêmes ne paraissaient pas riches, parce qu'en fait elles étaient soumises toujours, personne et biens, à l'autorité d'un homme, d'un *curios*, mari ou parent; c'était cet homme qui détenait la fortune, la maniait, en jouissait. Au reste, les femmes d'Athènes n'avaient pour ainsi dire pas d'existence publique; on les apercevait de temps à autre dans les cérémonies religieuses, et c'était tout. A Sparte, tout le contraire, ce semble; elles y grouillaient, si on peut se permettre cette expression. Nous avons déjà vu que toute l'économie du ménage, non seulement le train-train domestique, mais les affaires que le ménage avait avec les tiers à l'extérieur, était entre les mains des femmes. La loi avait sans le vouloir amené ce résultat; en ôtant aux hommes la faculté d'accroître leur avoir, elle avait dévolu aux femmes cette fonction, cette ambition à laquelle les ménages humains ne renoncent jamais. Peut-être aussi y a-t-il eu, à Sparte, plus d'uniques héritières qu'ailleurs, et plus de veuves, à raison de la consommation d'hommes faite par les guerres, et surtout plus de femmes laissées seules au logis par des maris qui s'étaient établis au dehors, ou qui couraient le monde, comme soldats mercenaires. Et il apparaît bien que ces femmes, veuves ou délaissées, étaient maîtresses d'elles-mêmes, et de leurs biens, comme nous l'avons déjà dit. Il faut voir comme cela ressort dans la *Vie d'Agis III* que Plutarque nous a laissée : « Agis, dit-il, avait été élevé dans le luxe et les délices par deux femmes, Agésistrata, sa mère, et Archidamia, son aïeule, qui possédaient plus de richesses que les autres Lacédémoniens. » Lorsque Agis conçut le projet de ramener les Spartiates à l'ancienne égalité de fortune, en abolissant les créances et repartageant la terre, il essaya tout d'abord d'endoctriner sa mère, « qui, par le nombre de ses clients et de ses débiteurs, avait une autorité considérable dans la ville et influait beaucoup sur les affaires

générales ». Il réussit à gagner sa mère et puis Archidamia, sa grand'mère. Celles ci à leur tour s'efforcent de persuader les autres femmes, « sachant que les Spartiates ont eu de tout temps une extrême déférence pour leurs épouses et leur ont permis de s'ingérer *plus dans les affaires publiques qu'eux-mêmes dans les affaires privées*. Or la plus grande partie des richesses était alors aux mains des femmes et c'est là ce qui suscita le plus d'obstacles à la réforme d'Agis. Toutes s'y opposent parce qu'elles voient qu'elles vont perdre non seulement les *délices* de la richesse, mais les *honneurs* et la puissance qu'elles doivent à cette richesse. » Cette dernière phrase est notable; elle écarte une idée qui venait assez naturellement, à savoir que Archidamia et Agésistrata n'étaient riches que parce qu'elles étaient de maison royale, et par suite exceptionnelles.

Rappelons ici une opinion d'Aristote. Il nous a dit : « Les peuples très guerriers sont ordinairement enclins à se laisser gouverner par les femmes. » En tout cas, si l'on en juge par Sparte, ce n'est pas directement parce qu'ils sont guerriers qu'ils se laissent gouverner ainsi; à Sparte l'ascendant des femmes vient visiblement de leurs fonctions économiques. Ce sont elles qui « font de l'argent », comme auraient dit des Américains. A Athènes, ce sont les hommes

Il semble à première vue que j'aie un peu divagué de mon sujet strict, l'appropriation du sol. Je n'en conviens pas absolument. Dans ce que j'ai dit des institutions de Sparte, étrangères en apparence à mon sujet, j'ai choisi les particularités qui m'ont paru porter les marques, tantôt claires, tantôt douteuses, de l'influence exercée par le régime de l'appropriation autour de lui-même. J'ai été mu, je l'avoue, par cette conviction que l'influence des phénomènes économiques pénètre dans les autres phénomènes environnants d'une même société, plus loin et plus profondément qu'on n'est peut-être, en général, disposé à le reconnaître.

P. Lacombe.

(*A suivre.*)

SIEYÈS ET SPINOZA

Les idées politiques de Sieyès n'ont pas encore été étudiées comme il faudrait. On sait pourtant qu'elles n'ont pas été sans importance dans l'histoire politique de la Révolution, et particulièrement au début du Consulat, quand a été rédigée la Constitution de l'an VIII. Le dernier en date des biographes de Sieyès, M. Albéric Neton, dans l'ouvrage d'ailleurs fort estimable qu'il a publié il y a six ans, s'est contenté d'analyser, avec exactitude et finesse, les théories de Sieyès ; mais il ne s'est pas enquis d'en noter les origines et l'évolution [1]. Car Sieyès a changé, malgré les apparences immuables des principes qu'il excellait à formuler en apophtegmes, et il n'est pas toujours original, bien qu'il aimât à donner l'illusion qu'il trouvait dans les profondeurs de sa pensée politique tous les éléments des constitutions dont il voulait doter la France. Il est permis de supposer que Spinoza a contribué à la formation des théories constitutionnelles de Sieyès.

On sait que dans son *Traité politique*, Spinoza distingue trois formes de gouvernement : la monarchie, l'aristocratie et la démocratie, et qu'il a donné des deux premières une description détaillée. Généralement, les commentateurs de Spinoza font peu de cas de cette partie de son œuvre. Ils n'y voient que les rêveries d'un solitaire. Ils n'insistent que sur les principes ; le reste leur paraît peu distant des « utopies » où l'on se complaisait autrefois. Dans le gouvernement aristocratique, la constitution de Spinoza est « d'une complication fatigante et presque inextricable », écrit Saisset [2]. Pourtant Spinoza est tout le contraire d'un esprit utopique ; il

1. Albéric Neton, *Sieyès* (1748-1836), d'après des documents inédits, Paris, Perrin, 1900, in-8.
2. Dans les *Œuvres de Spinoza*, t. I : Introduction, édit. 1861, p. 215.

apparaît, dans son *Traité théologico-politique* et dans son *Traité politique* comme un observateur avisé et pénétrant, très informé et soucieux des problèmes de son temps, et le sens pratique dont il fait preuve ici contraste d'une manière qui n'est au reste nullement contradictoire avec les allures déductives de l'*Éthique*.

I

Quels sont, dans le système de Spinoza, les principaux rouages du gouvernement? Laissons de côté les détails d'organisation et les parties connexes — armée, justice, finances, droit de propriété, religion — et ne retenons que les institutions politiques.

Dans la monarchie constitutionnelle, telle que se la représente Spinoza, le roi n'a aucun pouvoir effectif. Il est assisté d'un grand Conseil sans lequel il ne peut rien [1]. Les conseillers sont en quelque sorte les vicaires du roi [2]. Le Conseil défend les droits fondamentaux de l'État, donne son avis sur les résolutions à prendre (et le roi ne peut rien décider sans l'avoir consulté), il promulgue les édits royaux, il en surveille l'exécution, il prend soin de toute l'administration de l'État, il transmet au roi les pétitions des sujets et les rapports des ambassadeurs étrangers accrédités dans le pays ou nationaux accrédités à l'étranger, il exerce la régence [3]. Il ne reste au roi que l'initiative des lois sous réserve du droit de pétition et la confection des lois sous réserve de l'avis préalable émis par le Conseil [4]. Le roi est la personnification de l'État, mais, en fait, l'État est au Conseil.

Comment le Conseil est-il constitué? Tous les sujets (ou citoyens) ont droit de suffrage. Spinoza n'excepte que les criminels, les muets, les fous et les domestiques. Ils sont groupés par « familles » et inscrits sur des registres quand ils atteignent l'âge d'homme. Spinoza suppose une monarchie d'environ 600 familles [5]. Chaque

1. *Tract. pol.*, VI, 19 : Rex censendus est veluti Civitatis mens, hoc autem Concilium mentis sensus externi, seu Civitatis corpus, per quod mens Civitatis statum concipit, et per quod mens id agit, quod sibi optimum esse decernit.
2. *Tract. pol.*, VI, 18 : Regis vicarii.
3. Sur le Conseil : *Tract. pol.*, VI, 15-19, 22 26; VII, 3-6, 10, 13-15, 22.
4. Sur le roi : *Tract. pol.*, VI, 13, 19, 34, 36-39; VII, 1, 5, 11, 20, 23-25.
5. Sur les familles : *Tract. polit.*, VI, 11, 15, 23, 25; VII, 10, 13, 18.

famille dresse annuellement une liste d'éligibles : *catalogus eligendorum*, ou de candidats au Conseil : *Concilii candidati*. La principale condition pour être élu éligible est d'avoir cinquante ans d'âge. Le roi choisit les conseillers sur la liste des éligibles [1]. Les députés de chaque famille sont au nombre de trois, quatre ou cinq dont un juriste, et formeront une députation ayant droit à un seul suffrage collectif. Il y aura donc dans le Conseil autant de voix que de familles. Le Conseil sera renouvelé chaque année par tiers, quart ou cinquième. Quand il s'agira de remplacer les juristes (ou chefs des députations) les familles ne présenteront au roi que des noms de juristes. Le Conseil se réunira quatre fois l'an. Dans l'intervalle des sessions, il sera représenté auprès du roi par un comité permanent d'environ cinquante membres, dont on peut dire qu'ils sont les vicaires du Conseil [2]. Le comité permanent siège tous les jours auprès du roi.

Dans le régime aristocratique, le pouvoir appartient à ceux qui sont sélectionnés de la multitude, *selecti ex multitudine* et que Spinoza appelle les patriciens [3]. Soit un pays de 250,000 hommes. L'expérience prouve que sur 100 hommes pris au hasard, on en compte seulement 2 ou 3 qui soient de valeur. Admettons la proportion de 2 0/0. Sur le total des citoyens, il conviendra donc d'élire 5,000 patriciens qui, sélectionnés encore pareillement, donneront une élite de 100 hommes éminents. Le nombre des patriciens variera d'ailleurs en raison des changements éventuels dans le chiffre de la population [4].

L'assemblée plénière des patriciens constitue le Conseil suprême, elle fait les lois, élit les patriciens parmi les citoyens âgés de plus de trente ans, et nomme les fonctionnaires de l'État. Mais elle est trop nombreuse pour pourvoir à tous les soins de l'administration. Elle sera donc aidée par deux collèges : le conseil des Syndics et le Sénat [5].

1. Spinoza n'indique pas expressément que le roi nomme aussi ses ministres et les fonctionnaires de l'État. De plus, s'il ne désigne pas les conseillers dans les délais voulus, le Conseil a le droit de se compléter lui-même, sous réserve des nominations ultérieures ou de la ratification royale. — Sur la liste des éligibles : *Tract polit.*, VI, 16, 21, 22, 23.

2. *Tract. polit.*, VI, 29 : Concilii vicarii. Cf. VI, 24.

3. *Tract. polit.*, VIII, 1. Dico expresse : ...quidam selecti. — Théoriquement, l'élection seule fait le patricien ; aucune condition de naissance ou de fortune n'est indispensable.

4. Cf. *Tract. polit.*, VIII, 1-8, 10, 13, 14, 25, 44, 45 ; XI, 1-2.

5. *Tract. polit.*, VIII, 3, 4, 6, 7, 9, 25, 27, 29, 32, 47 ; X, 7 ; dans le cas d'une aristocratie fédérative : IX, 3, 5, 6, 10.

Les Syndics sont au nombre de cent. Ils ont soixante ans d'âge. Ils sont élus à vie par les Sénateurs parmi les anciens Sénateurs et n'exercent aucune autre fonction. Ils convoquent le Conseil suprême et veillent au maintien de la Constitution. Ils peuvent citer à leur barre les fonctionnaires. Dans l'intervalle de leurs sessions, ils sont représentés par un comité permanent composé du président et de dix membres élus pour six mois [1].

Les Sénateurs sont au nombre de quatre cents. Ils sont élus pour un an et rééligibles après deux ans d'intervalle. Ils doivent être âgés de cinquante ans au moins. Ils promulguent les lois et dirigent toutes les affaires de l'État. Ils sont divisés en un certain nombre d'ordres. Soit le chiffre de quatre ordres. Les ordres se succèdent par roulement tous les trois mois, de sorte que le premier ordre d'un trimestre devient le quatrième et dernier ordre au trimestre suivant. Chaque ordre, composé de cent sénateurs, élit son président, son vice-président, et au moment où le roulement lui attribue le premier rang, une commission permanente d'environ trente sénateurs dont les pouvoirs ne sont valables que pendant que l'ordre est au premier rang [2]. Les membres de la commission permanente, avec le président et le vice président de l'ordre, portent le titre de Consuls. Pendant l'intervalle des sessions, les Consuls représentent le Sénat, ils le convoquent, dressent son ordre du jour, font l'exposé des mesures à prendre et le Sénat vote après les avoir entendus [3].

Si la république aristocratique comprend trop de villes et d'habitants pour conserver la forme unitaire, elle s'organisera fédérativement [4]. Les villes associées auront chacune leur Conseil de patriciens, leurs syndics, leurs consuls et sénateurs ; mais il est bien évident que l'assemblée plénière des patriciens de toutes les villes ne pourra guère fonctionner. Pour les affaires communes, Spinoza imagine alors un sénat fédéral dont les membres seront élus par les patriciens de chaque république municipale, en proportion de leur nombre respectif et qui se superposera aux institutions locales.

1. Sur les syndics, *Tract. pol.*, VIII, 20-28, 32, 39; X, 2, 4; dans le cas d'une aristocratie fédérative : IX, 10.
2. Sur le Sénat, *Tract. pol.*, VIII, 29-31; IX, 4-6, 9.
3. Sur les Consuls, *Tract. pol.*, VIII, 34-36, et dans le cas d'une aristocratie fédérative, IX, 11.
4. Voir *Tract. pol.*, IX et particulièrement 1-3, 14-15.

Dans le régime démocratique, le pouvoir appartient à tous. Mais pratiquement, on désigne les gouvernants soit par le tirage au sort, soit par certaines dispositions légales d'aînesse, d'âge ou de cens [1]. Donc, en fait, le régime aristocratique ne diffèrera pas grandement du régime démocratique. Les principes sont d'origine contraire, mais dans les deux cas, le gouvernement de tous sera confié à quelques-uns. De même, on a vu que la monarchie constitutionnelle comporte un élément démocratique qui est d'importance considérable. Ainsi, monarchie, aristocratie et démocratie, quand elles sont bien organisées, tendent à se confondre. Quand elles ne le sont pas, la démocratie se transforme en aristocratie, l'aristocratie en monarchie [2] et la monarchie en tyrannie. Il est donc permis de combiner les éléments constitutifs de la monarchie semi-démocratique et de l'aristocratie démocratisée que décrit Spinoza. On aura ainsi deux séries d'institutions parallèles :

	Système monarchique.	*Système aristocratique.*	
1.	Tous les habitants.		
	↓	↓	
2.	Les éligibles.	Les patriciens.	
	↓	↓	↓
3.	Le grand conseil.	Les sénateurs.	Les syndics.
	↓	↓	
4. .	Les vicaires du conseil.	Les consuls.	
	↑		
5.	Le roi (et ses agents).		

II

Les idées de Sieyès nous sont connues par trois documents principaux : un *discours* de Sieyès lui-même à la Convention, le 2 thermidor an III (20 juillet 1795) lors des débats relatifs à la Constitution directoriale [3] ; un *tableau* figuré communiqué à Mignet par

1. *Tract. pol.*, VIII, 7 ; XI, 1-2 ; *Tract. theol.-polit.*, XVI, édit. 1882, t. I, p. 556.
2. *Tract. polit.*, VIII, 12.
3. Dans le *Moniteur*, réimpression, t. XXV, p. 291-297 (nos des 7 et 8 thermidor). On peut y joindre le rapport subséquent de Sieyès sur le jury constitutionnaire (p. 442-445 et 449-452, nos des 26 et 27 thermidor).

Daunou[1]; et un *projet* dicté par Sieyès à Boulay de la Meurthe après le 18 brumaire, pour servir à la rédaction de la Constitution de l'an VIII[2]. La date du tableau publié par Mignet est inconnue. D'après M. Vandal, elle remonte à 1793[3]; d'après M. Aulard, elle doit être placée en 1799 et deviendrait ainsi presque contemporaine du projet transmis par Boulay de la Meurthe[4]. Sans entrer ici dans une discussion qui réclamerait de longs développements, notons d'abord que le tableau, dans l'ensemble, doit être tenu pour authentique[5] et ensuite que comparé avec le discours de 1795 et le projet de 1799, il apparaît comme la transition logique de l'un à l'autre, mais qu'il ne peut, contrairement à l'assertion de M. Vandal, être considéré comme le complément du discours de 1795. A divers indices, nous serions tenté de croire qu'il a pu être composé dans la période qui précède immédiatement le 18 brumaire, lorsque Sieyès, projetant déjà une revision de la Constitution, mais ne prévoyant pas encore l'ambition de Bonaparte, se croyait seul le maître de l'heure. Quoi qu'il en soit, le discours, le tableau et le projet se complètent, et c'est dans le projet que la doctrine politique de Sieyès se présente sous sa forme dernière.

La démocratie brute est une absurdité. Il faut donc l'organiser. De là, ce double principe : nul ne doit être fonctionnaire que par la confiance des administrés, nul ne doit être nommé fonctionnaire par ceux qu'il doit administrer. En d'autres termes, la confiance doit venir d'en bas, l'autorité d'en haut. Le peuple souverain ne désignera pas directement ses mandataires : il élira des éligibles parmi lesquels seront choisis les membres des assemblées et les agents de l'État. Le suffrage populaire servira donc à dresser des listes d'éligibilité[6]. C'est ainsi que la confiance viendra d'en bas.

1. Mignet, *Histoire de la Révolution française*, 11e édit, t. II, p. 264, n. 1; analyse p. 264-268 et tableau annexe, hors texte.

2. Boulay de la Meurthe, *Théorie constitutionnelle de Sieyès, Constitution de l'an VIII*, Paris, août 1836, in-8, p. 4-42. Cf. les Mémoires de *Boulay de la Meurthe*, Paris, 1868, in-8 (non mis dans le commerce), p. 109-113.

3. *L'Avènement de Bonaparte*, t. I, Paris, 1902, p. 500, n. 1.

4. *Histoire politique de la Révolution française*, Paris, 1901, p. 705.

5. Mais non dans tous les détails. Examiné de près, il semble avoir été arrangé, dans certaines de ses parties, par un dessinateur incompétent.

6. « Listes d'éligibles » dans le *Discours* (p. 292 col. 1), listes « communales, provinciales et nationales » d'éligibles dans le *Tableau*, « listes de confiance et de notabilité » dans le *Projet*, p. 11 et suiv., pour les arrondissements communaux, les départements et la nation. A raison de 6.000.000 de citoyens, elles auront respectivement 600.000, 60.000 et 6.000 noms.

Le pouvoir a deux aspects : il est exécutif et législatif. Au sommet, un magistrat suprême, appelé le Grand Électeur, aura pour mission de personnifier la France. Il résidera dans un palais avec une dotation de cinq millions. Élu à vie, sur la liste nationale, il représentera l'unité, la dignité et la grandeur de la nation. Pratiquement, il nommera sur la liste nationale les deux Consuls, chefs du pouvoir exécutif, l'un pour les affaires extérieures, l'autre pour les affaires intérieures. Les Consuls nommeront eux-mêmes leurs ministres et leurs agents sur les listes de notabilités correspondantes aux fonctions; ils auront chacun leur Conseil d'État pour proposer les lois au nom du gouvernement et rédiger les règlements d'administration[1].

Le pouvoir législatif sera confié à deux chambres. Le Tribunat, composé d'autant de membres qu'il y a de départements en France, aura, concurremment avec le Conseil d'État organe des « gouvernants », mais au nom des « gouvernés », l'initiative et la discussion des projets de loi[2]. Le Corps ou Jury législatif prend connaissance des besoins de la société exposés devant lui par les Tribuns, des besoins du gouvernement exposés devant lui par les Conseillers d'État, il écoute en silence les deux parties et il décide d'après l'intérêt public. Son vote fait la loi. Il est le jugement national. Régulateur suprême de tout l'établissement public, le Corps législatif sera aussi le plus nombreux[3].

Une troisième assemblée, le Collège des Conservateurs, recrutée à vie[4] par cooptation dans la liste de notabilité nationale, aura la

1. *Projet*, p. 20-23, 25-29, 30-32. Le *Discours* (p. 294 et 297) proposait un gouvernement de sept membres, chef de la « jurie de proposition » (pour l'initiative des lois au nom du gouvernement), de la jurie d'exécution » (pour la rédaction des règlements d'administration) et des « procurateurs d'exécution » (ministres et fonctionnaires). Le *Tableau* représentait un « Proclamateur-Électeur » inamovible nommant le Conseil d'État, les ministres et les fonctionnaires. Le « Conseil d'État » (de 50 membres, avec les ministres) proposait les lois au nom du gouvernement et rédigeait les règlements d'administration. Du *Discours* au *Projet*, par le *Tableau*, le pouvoir exécutif a pris une forme plus analytique, mais les principes sont restés les mêmes.

2. *Projet*, p. 22-24. Le « Tribunat de pétition populaire » compte 85 membres. D'après le *Discours*, p. 294 col. 1 et 297, col. 1, les « Tribunes de proposition », ou « Tribunat du peuple français », devaient avoir 255 membres (trois fois autant que de départements). Le *Tableau* réduisait déjà à 100 membres le « Collège des Tribuns ».

3. 400 membres dans le *Projet* (p. 21-24) ; 500 dans le *Tableau* sous le nom d' « Assemblée nationale législative » ; 765 dans le *Discours* (p. 294 col. 2 et 297 col. 1), sous le nom de « Législature » : neuf fois autant de représentants que de départements, les représentants recrutés par tiers dans les professions rurales, urbaines et libérales.

4. Renouvelable partiellement chaque année, ainsi que la Législature, dans le *Discours* ; inamovible dans le *Tableau*.

garde de la Constitution, nommera les membres du Tribunat et du Corps législatif[1], ainsi que le Grand Électeur. Si ce dernier, ou un citoyen quelconque dans l'État paraît devenir dangereux pour les libertés politiques, les Conservateurs auront, par le droit d'absorption, le pouvoir de l'annuler en l'appelant à siéger parmi eux. Les Conservateurs ne pourront d'ailleurs exercer aucune autre fonction[2]. Le pouvoir venu d'en haut leur appartenait donc, bien plus qu'au Grand Électeur.

Réduit à ses éléments essentiels, le projet de Sieyès s'agence dans le tableau que voici :

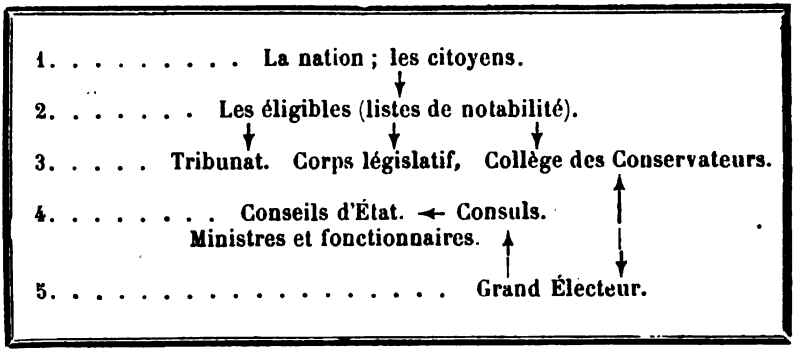

III

La ressemblance entre les systèmes politiques de Sieyès et de Spinoza apparaît si frappante, qu'il est bien difficile d'admettre une rencontre de pur hasard. Mais comme il n'existe pas de texte positif à notre connaissance dont on puisse conclure que Sieyès ait connu et utilisé Spinoza, les hypothèses adjacentes restent plausibles. Elles sont trois. Ou Spinoza et Sieyès procéderaient d'une source commune qu'il faudrait rechercher. Ou Sieyès aurait eu connaissance de Spinoza par un intermédiaire à déterminer. Ou enfin, il

1. Dans le *Discours* et plus nettement encore dans le *Tableau*, les législateurs sont au contraire élus directement par les citoyens.

2. Le « jury de constitution » ou « jurie constitutionnaire » comportait 105 membres dans le *Discours* (p. 293, col. 2 et 297, col. 2) et 108 dans le *Rapport* annexe, p. 451, col. 1. Devenu « jury constitutionnaire » ou « Cour de cassation politique », il a 200 membres dans le *Tableau* ; il est ramené à 80-100 membres sous le nom de « Collège des Conservateurs » dans le *Projet* (p. 20-21, 32-33, 36-40).

existerait une combinaison d'origines communes et d'intermédiaires particuliers, soit que Spinoza et Sieyès dérivent de la source commune par un ou plusieurs intermédiaires communs ou spéciaux à chacun d'eux, soit que Spinoza ou Sieyès ait puisé directement à la source commune, tandis que l'autre n'en ait profité que par intermédiaire. Logiquement, la réponse la plus simple est que Sieyès soit de la filiation de Spinoza. Bref, cinq suppositions avec sept combinaisons élémentaires sont possibles.

On notera d'autre part que Spinoza ne connaissait pas — et ne pouvait pas connaître — la constitution anglaise, dont Sieyès s'était, de son côté, déclaré ouvertement l'adversaire. En outre, Spinoza et Sieyès ont eu l'un et l'autre sous les yeux l'exemple d'une république fédérative, dans les Provinces-Unies et aux États-Unis. Il y a là une double coïncidence qui peut avoir contribué, en quelque manière, au rapprochement des deux théoriciens.

Historiquement, la pensée politique de Spinoza offre de singulières affinités avec la doctrine générale de la Révolution, et l'on ne s'en est pas assez avisé. Aucun des nombreux commentateurs qui ont élucidé dans ces derniers temps les origines et les principes de la Déclaration des Droits de l'homme n'a remarqué que Spinoza a eu très nettement la notion des droits de l'homme dont certains sont imprescriptibles[1]. Entre Sieyès et Spinoza, la ressemblance va parfois jusqu'à l'identité. « *Finis ergo Reipublicae revera libertas est* », a dit Spinoza[2] : « la fin de tout l'établissement public est la liberté individuelle », déclare semblablement Sieyès[3]. Tous deux distinguent dans la société les « gouvernants » et les « gouvernés »[4]. Tous deux s'accordent sur le principe fondamental que la société politique ne doit prendre aux individus que le moins possible de leurs droits naturels[5]. Bien d'autres rapprochements

1. *Tract. theol.-pol.*, xx, édit. 1882, t. I, p. 602 et 603.
2. *Ibid.*, p. 604.
3. *Discours* du 2 thermidor an III; *Moniteur*, réimpr., t. XXV, p. 295, col. 2. Cette citation a déjà été donnée par M. L. Adelphe, *Comment la notion de « loi humaine » conçue par Spinoza peut-elle être déduite de sa philosophie générale*. Nancy, 1905, p. 85, n. 2.
4. *Tract. theol.-pol.*, xvii, édit. 1882, t. I, p. 566 : « Omnes namque, tam qui regunt quam qui reguntur, homines sunt ». Saisset, t. II, p. 270, traduit par « gouvernants et gouvernés ». Cf. Boulay de la Meurthe, *Théorie de Sieyès*, p. 18-19 « La nation se trouve divisée... en partie gouvernante et en partie gouvernée ».
5. *Discours* de Sieyès (*loc. cit.*, p. 292, col. 2) : « Lorsqu'une association politique se forme, on ne met point en commun tous les droits que chaque individu apporte dans la société, toute la puissance entière des individus. On ne met en commun, sous

pourraient encore être notés. Enfin, les deux tableaux récapitulatifs des institutions politiques proposées par Sieyès et Spinoza sont de superposition si aisée que, quelle que soit la cause de leur coïncidence, la comparaison sera légitime et sans nul doute instructive.

Les deux premiers étages sont identiques. L'idée des listes de notabilité, qui passait jusqu'à présent pour une des trouvailles de Sieyès est tout entière chez Spinoza (aussi bien dans le régime aristocratique que dans le régime monarchique). Au cinquième étage, le Grand Électeur de Sieyès n'est que la réplique du roi fainéant de Spinoza, et quand Bonaparte se moquait du « cochon à l'engrais » qu'on voulait qu'il devînt, c'était la théorie spinozienne qu'il culbutait par derrière Sieyès. Ici encore l'inventeur n'a rien trouvé, que le titre de Grand Électeur substitué au titre royal : il l'a trouvé à Berlin, où il avait été ambassadeur, comme plus tard Napoléon ira chercher dans le Saint Empire les titres magnifiques de quelques-uns de ses grands dignitaires.

Au quatrième degré, l'identité persiste. Chez Spinoza, le comité permanent des vicaires du grand Conseil répond, dans le système monarchique aux Consuls du système aristocratique; il correspond encore aux deux Consuls de Sieyès, lequel n'a même pas trouvé le nom de ses personnages, et pourrait bien s'être inspiré de Spinoza autant que des Romains. On remarquera que la « république » de Sieyès est plus monarchique que la « monarchie » de Spinoza, puisque dans la théorie spinozienne les vicaires du Conseil et les Consuls, émanent en dernière analyse, de tous les habitants, tandis que chez Sieyès, ils sont nommés par le roi sous le pseudonyme de Grand Électeur.

Au troisième degré, enfin, Sieyès semble avoir procédé par addition, si les ressemblances ne nous abusent. Le Collège des Conservateurs était pour Sieyès la création la plus profonde de son génie, — car il n'était pas peu infatué de lui-même, — celle à laquelle il tenait le plus. De fait, le Collège des Conservateurs est entré, avec les listes de notabilité, dans la Constitution de l'an VIII, où il est

le nom de pouvoir public ou politique, que le moins possible et seulement ce qui est nécessaire pour maintenir chacun dans ses droits et ses devoirs ». Cf. *Tract. polit.*, VII, 5 : « Patet quod multitudo integra nunquam jus suum in paucos aut unum transferet, si inter ipsam convenire possit, nec ex controversiis, quae plerumque in magnis Conciliis excitantur, in seditiones ire ; atque adeo multitudo id libere tantummodo in Regem transfert, quod absolute in potestate ipsa habere nequit, hoc est controversiarum diremptionem, et in decernendo expeditionem. »

devenu le « Sénat conservateur ». Sieyès n'en parlait qu'en termes impérieux. « Ce collège, disait-il, n'est rien dans l'ordre exécutif, rien dans le gouvernement, rien dans l'ordre législatif. Il est, parce qu'il faut qu'il soit, parce qu'il faut une magistrature constitutionnelle [1] ». Or, n'est-il pas très proche parent du Collège des Syndics, dans le régime aristocratique de Spinoza? Et les sénateurs spinoziens, qui votent après que les Consuls ont discuté devant eux, ne sont-ils pas les frères des Législateurs muets de Sieyès? Enfin, le grand Conseil de la monarchie spinozienne, où chaque « famille » a son suffrage, ne suggère-t-il pas l'idée du Tribunat de Sieyès, où chaque département a son député? La différence entre les deux théoriciens n'est certes pas négligeable. Sieyès distingue plus nettement que Spinoza le pouvoir législatif du pouvoir exécutif, et il a donné du pouvoir législatif une analyse plus métaphorique encore que subtile, en assimilant la confection de la loi à un procès instruit devant un jury impersonnel entre gouvernants et gouvernés; mais les trois assemblées qu'il propose peuvent être spinoziennes d'origine. « Divisez pour empêcher le despotisme, centralisez pour éviter l'anarchie », avait-il déclaré. En définissant avec une excessive rigueur les attributions des corps politiques, et en attribuant aux Conservateurs la nomination des Législateurs et des Tribuns, il s'était flatté de prévenir les dangers du pouvoir personnel Mais il avait mal calculé. Car le Collège des Conservateurs, se nommant lui-même par cooptation, perdait contact avec la démocratie des notables ou le patriciat des éligibles, et enlevait du même coup toute autorité au Tribunat et au Corps législatif, puisque ces deux Assemblées, bien que recrutées, comme le Collège des Conservateurs, dans les listes de notabilité n'étaient en définitive qu'une représentation des Conservateurs. Le système de Spinoza est tout ensemble plus simple plus franc et plus démocratique. Le troisième étage de la construction de Sieyès est comme suspendu dans le vide.

IV

En résumé, tous les éléments de la monarchie et de l'aristocratie spinoziennes ont passé chez Sieyès, et inversement, tous

1. Boulay de la Meurthe, *Théorie constitutionnelle de Sieyès*, p. 32.

les rouages de la machine compliquée que Sieyès passe pour avoir inventée se trouvent déjà chez Spinoza. Pour peu qu'on rapproche les vicaires du grand Conseil et le Conseil d'État chez Spinoza et chez Sieyès, la ressemblance sera complète en tous points. Il est vrai que Spinoza n'a pas prévu la réunion des ministres et des chefs de service en un Conseil d'État délibérant. Mais il ne s'agit, à tout prendre, que d'une modalité administrative, et l'on remarquera que ni chez Sieyès, ni même dans la Constitution de l'an VIII, le Conseil d'État n'avait l'importance majeure que lui a donnée par la suite le premier Consul. Au surplus, l'ancienne monarchie française en avait déjà donné le prototype. L'originalité de Sieyès n'est pas dans l'invention. Elle est dans les commentaires, infiniment subtils et quelquefois pénétrants; elle est dans les formules lapidaires, dont plusieurs sont devenues célèbres et qui font illusion; elle est dans les ressources d'un esprit ordonnateur et systématique, abstrait et métaphorique, plus apte à classer les idées et à poursuivre dans le détail d'ingénieuses comparaisons qu'à observer les faits et leur être docile; elle pourrait être enfin, si vraiment Sieyès procède de Spinoza, dans cette alliance paradoxale de la pensée la plus personnelle dans la forme et la moins créatrice en réalité, capable en apparence de tirer d'elle-même toute vérité, et incapable de rien inventer qui n'ait été proposé par le maître. Vers la fin du Directoire, Sieyès paraissait devenu l'oracle de la Révolution, mais comme dans la fable antique, il se pourrait que l'oracle n'ait été qu'un écho [1].

G. Pariset.

1. Ce n'est pas seulement avec Sieyès que la doctrine politique de Spinoza a pu recevoir en France son application, mais du vivant même de Spinoza, en 1674, quand Latréaumont et Rohan organisèrent contre Louis XIV la conspiration qu'ils payèrent de leur tête (Cf. les *Mémoires* de Ducausé de Nazelles et le compte rendu que nous en avons donné dans la *Revue critique*, 1899, n° 34, p. 147-150). Un des affidés était Van den Enden, qui enseigna le latin à Spinoza et dont la fille fut, au témoignage de Colerus (ap. Saisset, t. II, p. II) aimée du philosophe au point qu'il pensa l'épouser (B. Auerbach, le traducteur allemand de Spinoza, a tiré de cet épisode un roman historique et philosophique fort attachant, paru en 1837 et traduit en français [par Mmes Xavier Raymond et Caroline de Montfort] dans la *Revue Germanique* (t. IV-VI, 1858 et 1859 sous le titre de *Spinoza*). Or, Van den Enden fut en quelque sorte le théoricien de la conspiration de Rohan. Il a rédigé un « plan de gouvernement » populaire (publié par Pierre Clément, *Trois drames historiques*, Paris, 1857, in-8, p. 416-418, pièce n° 18 *ter* : cf. p. 275) où l'on trouve de curieuses concordances avec la doctrine politique de Spinoza. Il y a là un petit problème qui mériterait d'autant plus d'être approfondi que Spinoza peut avoir aussi bien suggéré quelques-unes de ses idées à Van den Enden que Van den Enden à Spinoza.

REVUES CRITIQUES

LA LÉGENDE DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE

D'APRÈS M. N. TAMASSIA[1]

M. Tamassia, auteur d'un petit livre sur saint François d'Assise qui fait beaucoup de bruit, est professeur d'histoire du droit et de droit ecclésiastique à l'Université de Padoue. Ce n'est pas un vulgarisateur de la science, qui aime ou cherche la réclame. C'est un vrai savant, qui a voulu discipliner – je dirais *flageller* ; le mot ne serait pas impropre, puisqu'il va être question du Moyen Age — son grand talent par de longues et patientes recherches historiques qui ont fait de lui un maître très estimé dans son champ d'études.

Ce fut justement au cours de certaines recherches sur Odofrède, faites il y a quelques années, qu'il trouva le filon des matériaux précieux qu'il nous offre dans ce volume. L'ouvrage n'a pas été composé avec des intentions polémiques. Mais, si l'auteur n'est absolument pas animé par l'esprit de parti, le contenu du petit livre nous le fait apparaître comme un véritable *Anti-Sabatier*[2]. Les

1. Nino Tamassia, *S. Francesco d'Assisi e la sua leggenda* (*S. François d'Assise et sa légende*). Padova e Verona, Fratelli Drucker, 1906.

2. Nous jugeons opportun d'insérer à cette place la note suivante que nous avons reçue de notre collaborateur M. Henri Delacroix : « Nous aurions voulu, depuis longtemps déjà, donner à la *Revue* une étude sérieuse des beaux travaux de Paul Sabatier et de son école. Sa collection de documents pour l'histoire religieuse et littéraire du moyen âge est une œuvre de premier ordre. (Vol I, *Speculum perfectionis* ; II. *Fr. Bartholi tractatus de indulgentia Portiunculæ* ; III. *Fr. Elie de Cortone* (Dr E. Lempp) ; IV. *Actus beati Francisci et sociorum*). Il y a joint, à partir de 1901, la

documents que M. Tamassia vient de publier exhalent une acre odeur : mais ce n'est pas de la poussière qui s'en dégage, c'est de la poudre

Tandis que M. Paul Sabatier dans ses charmants ouvrages, et tant d'autres avec lui, ont accepté comme authentiques et sûres certaines sources de la légende franciscaine, M. Tamassia démontre que tous les ruisseaux par lesquels l'histoire de saint François nous est parvenue descendent d'une seule origine, l'œuvre de *Thomas da Celano*. Thomas, qui affirme avoir vécu quelque temps dans l'intimité de saint François, est l'initiateur et le dominateur absolu de tout le mouvement littéraire autour du grand saint d'Italie. On peut, en conséquence, apprécier facilement toute la valeur d'une étude critique rigoureuse sur l'œuvre du Célanais.

Le Célanais écrivit deux travaux : la *première vie* de saint François, par ordre exprès du pape Grégoire IX, entre 1228 et 1229, et celle qu'on appelle la *deuxième vie* du saint, ou, pour mieux dire, le *Memoriale in desiderio animae de gestis et verbis sanctissimi patris nostri Francisci*, qu'il composa entre 1246 et 1247, par Commission du ministre général de l'Ordre, et qui est un vrai et propre *Speculum perfectionis*, dont l'autre *Speculum*, qui aurait été composé par les *soci*, par les compagnons de saint François, et auquel M. Sabatier attribue une si grande importance, n'est qu'une évidente élaboration.

Un historien subtil doit toujours se méfier des ouvrages composés *iubente domino*, par ordre d'un supérieur. Mais il fallait avoir l'érudition extraordinaire et la mémoire admirable de M. Nino Tamassia pour découvrir toutes les fraudes littéraires du Célanais, pour parvenir à la conclusion que l'ouvrage de Thomas de Celano, et particulièrement la *deuxième vie*, est « peut être le chef-d'œuvre de l'imposture monastique du XIIIe siècle, enracinée, comme un lierre gluant, sur la tendre plante d'Assise ! »

publication d'opuscules de critique historique, publication de documents inédits, de description de manuscrits, de pièces déjà publiées mais devenues très rares, ou dont le texte publié laisse à désirer (I. *Regula antiqua Fratrum et Sororum de Pœnitentia* (Sabatier) ; II. *Description du manuscrit franciscain de Liegnitz* (Sabatier) : III. *S. Francisci legendæ veteris fragmenta quedam* Sabatier, ; IV. *Les Règles et le Gouvernement de l'Ordo de pœnitentia au* XIIIe *siècle* (Mandonnet) ; etc...). Toute cette œuvre forme un ensemble des plus importants pour l'histoire de la pensée et de la vie religieuse au moyen âge ; c'est sa grandeur même qui oblige à un travail très long et très minutieux, avant qu'on ose en présenter le tableau. Nous espérons l'esquisser dans cette *Revue*, et nous signalons en passant, avec nos regrets et nos excuses de tant différer, l'importance exceptionnelle de ces travaux. » (*N. de la Réd.*)

Ce Célanais n'était pas un peintre, comme Giotto, qui peignait François d'Assise et son mystique mariage avec Madonna Pauvreté par un large et ingénu coup de pinceau. Il était un rhéteur habile et patient, qui composait la figure de son saint avec des petits morceaux de couleur diverse, comme les ouvriers de la mosaïque. C'est ainsi qu'il a pu réduire l'image simple et sincère du Pauvret d'Assise au type commun du brave saint de l'Église romaine.

Tous les hagiographes du Moyen Age ont, plus ou moins, puisé des détails dans l'Évangile pour représenter la vie des différents saints comme un reflexe, pour ainsi dire, de la vie de Jésus. Mais le Célanais ne s'est pas arrêté là : il a recouru à plusieurs autres ouvrages et il les a très souvent copiés littéralement.

Il était un érudit, peut-être un noble, il avait été quelque temps en Allemagne, où il avait pu lire ce célèbre *Dialogus miraculorum* que Caesarius de Heisterbach venait d'écrire, et il voulait servir fidèlement les Papes (il paraît même que la famille du Célanais n'était pas très bien avec Rome) et l'Ordre dans lequel il était entré. « Rhéteur, indubitablement sceptique, plagiaire tranquille, et enthousiaste de son thème, il était l'homme qui connaissait son métier, et travaillait avec un savoir-faire incomparable. » C'est à saint Augustin, à Sulpicius Severus, à saint Gérôme, à saint Grégoire Magnus, à Jacques de Vitry, à Caesarius de Heisterbach.... et à beaucoup d'autres qu'il recourt lorsqu'il doit décrire la conversion de saint François, son influence sur les larrons, son amour pour les lépreux, les miracles du Crucifié peint qui lui parle, les stigmates imprimés sur son corps, et tant d'autres faits et anecdotes sur sa vie et sur sa mort. Le Célanais nous raconte les événements de l'existence de saint François, non tels qu'il les a vus ou entendus de ses compagnons, mais tels.... qu'il les a lus dans les vies des autres saints.

La vision même, que le Célanais, qui fait une évidente allusion à soi-même, nous décrit comme apparue, après la mort du saint, à *unus ex fratribus et discipuli eius, fama non modicum celebris, cujus nomen nunc existimo reticendum* (comme il écrit); cette vision même de l'âme de saint François qui monte au ciel, appuyée à une petite nue blanche, il ne l'a pas contemplée sur l'horizon serein des douces collines de l'Ombrie, il l'a trouvée et copiée dans les dialogues grégoriens, dans la deuxième lettre de

Sulpicius Severus, dans l'ouvrage fameux de Cæsarius de Heisterbach!

Il fallait écrire, somme toute, une biographie de saint François *ad usum Delphini*, ou, pour mieux dire, *ad usum Ecclesiæ romanæ*, car François n'avait pas été, paraît-il, ce brave orthodoxe que le Célanais aime à nous décrire. Il fallait avoir, pour cette besogne, peu de conscience, mais beaucoup de talent: Thomas possédait l'une et l'autre de ces deux qualités nécessaires.

Rome avait été très habile dans sa politique avec Assise. L'homme doux, qui aimait à s'appeler *joculator Domini*, et répandait, avec ses joyeux compagnons, ces chansons d'amour pour Dieu et pour toutes les choses créées qui préludent à la Renaissance italienne, semblait exhaler de ses haillons de Pauvret une dangereuse odeur d'hérésie. Mais ce n'était pas une hérésie trop fière, une de ces hérésies que l'Église devait exterminer *ferro et igni*. C'était une de ces douces hérésies, qu'il valait mieux traiter par une politique de ruse et de mansuétude. Bien d'autres, par de doux moyens de persuasion, l'Église les avait ramenées dans son sein. Elle agit de la même manière, en obtenant un gros succès, avec la petite troupe des Pauvrets d'Assise, qui furent accueillis à Rome (peut être appelés *ad audiendum verbum*; mais les documents font défaut pour éclairer ce point), reçus par le Pape, et renvoyés vers les monts de l'Ombrie, escortés, cette fois, par une figure sévère et puissante, que l'on ne voyait pas, mais qui dominait la douce compagnie: la *personne juridique*. Un mot du Pape avait créé l'ordre franciscain. L'hérésie sereine s'était évaporée : « Le mariage mystique entre la Pauvreté et François avait été suivi du mariage entre la nouvelle *religio* et le Pontife. » Rome sut exploiter pour ses entreprises le nouvel ordre, et, par son moyen, se rapprocha des humbles, sur lesquels depuis quelque temps son autorité était presque perdue.

Thomas da Celano acheva l'œuvre subtile de la politique romaine. Écrivant par ordre du pape, il *canonisa littérairement* saint François, en nous le peignant comme un pur orthodoxe, qui conseille l'obéissance aux prêtres, même s'ils vivent en péché. Composant, quelque temps après, le *Memoriale* par commission du ministre général de l'ordre, il démontra les mérites éminents de l'Ordre, même vis-à-vis de l'Église, que les Franciscains avaient sauvé (Thomas était un serviteur fidèle, qui savait plier son talent

aux desseins de ses maîtres', il fit de François le type, le *speculum* de toutes les vertus monastiques, que les novices devaient apprendre et pratiquer.

Mais, parmi les plagiats érudits et les interpolations adroites du Célanais, la vraie et douce figure du Pauvret d'Assise s'échappe victorieuse, telle qu'elle devait apparaître aux humbles paysans de l'Ombrie vers le commencement du XIIIe siècle. En reconstruisant les traits originaux, ceux pour lesquels le biographe officiel n'avait pas de modèle à copier, nous voyons une image pleine de suavité, celle d'un Christ italien, qui tempérait la douleur du Nazaréen par une certaine gaîté latine. Il chantait de joyeux cantiques et s'appelait, non fils, mais jongleur de Dieu. Il réconciliait par son charme les bandits avec les villes (c'est ainsi que M. Tamassia explique, par une admirable interprétation historico-juridique, le fameux épisode du loup de Gubbio); il prêchait la modération et la paix aux gens abreuvés de fiel. Il répétait, en somme, après douze siècles, la bonne parole de Jésus. Et pour cela, il pouvait et devait sembler un hérétique, qu'il fallait enfermer entre les murs d'un cloître, pour en discipliner et exploiter la sainteté évangélique.

Mais du couvent, dont l'Église et le Célanais nous le montrent abbé rigide et borné, s'échappe l'âme joyeuse du Pauvret, épris des fleurs et de la lumière, pour répandre son grand amour, qui rappelait l'ancienne et sereine hérésie, envers toutes les créatures de l'univers.

C'est ainsi que nous voyons François d'Assise à travers le brouillard dont le Célanais l'avait enveloppé, et que M. Tamassia a le grand mérite d'avoir dissipé. C'est ainsi, même, que le peuple, ignare des dogmes et des cloîtres, se rappelle le Pauvret d'Assise, héros pur et ingénu, qui a son chant dans la fraîche et éternelle *légende des siècles*.

ALESSANDRO LEVI.

SCHILLER

A PROPOS D'UN OUVRAGE RÉCENT[1]

La réputation des grands écrivains est soumise à des fluctuations où se manifestent les tendances souvent contradictoires des générations qui se succèdent. En Allemagne, on revise plus souvent qu'en France le bilan des gloires passées. Les anniversaires, jubilés, ou centenaires y sont chômés plus diligemment que chez nous. Mais lorsqu'est célébré le centenaire d'un poète de premier ordre, comme Schiller en 1905, les manifestations sont et plus significatives et plus nombreuses. Si Gœthe et Schiller ont toujours depuis un siècle gardé leur suprématie, elle n'a point laissé d'être parfois contestée. Le Romantisme et W. Menzel attaquèrent Gœthe, et les progrès du réalisme dans la seconde moitié du XIXe siècle furent quelquefois dommageables à la gloire de Schiller. O. Ludwig fut le plus célèbre, mais non le seul de ses détracteurs. La tactique employée contre l'auteur de *Wallenstein* consistait surtout à le comparer ou à Sophocle, ou à Shakspeare, ou à Gœthe, et à le rabaisser au profit de l'un ou de l'autre de ses prédécesseurs. La jeune école, celle que l'on appelle « *die Moderne* », manquait également de sympathie pour lui, et les poésies lyriques de l'illustre Souabe lui étaient surtout odieuses. Lors des fêtes du centenaire, cependant, les voix discordantes se sont tues. De nombreux ouvrages, des brochures, sans parler des articles de revues ou de journaux, célébrèrent Schiller, affirmèrent avec une insistance presqu'inquiétante qu'il était aujourd'hui plus vivant que jamais. La plupart de ces écrits n'offraient qu'un intérêt éphémère; par contre, les travaux publiés par des érudits français sous les aus-

1. Eugen Kühnemann, *Schiller*, Munich, Beck, éditeur, 1905, XII-614 pp. in-8°.

pices de la *Revue Germanique* ont trouvé en Allemagne un accueil des plus favorables. Deux autres œuvres considérables, le *Schiller* de Karl Berger, et celui de Kühnemann, sont des livres de valeur durable.

Si étrange que cela paraisse, il n'existait point encore sur Schiller de travail d'ensemble, vraiment compréhensif ou vraiment scientifique. Ni Weltrich, ni Brahm, ni Minor, ni Berger n'ont encore achevé leur tâche. Pour Gœthe l'on possède dès longtemps l'ouvrage de H. Grimm, auquel sont venus s'ajouter d'excellents travaux, les deux volumes de Bielschowsky, par exemple. Kühnemann a entrepris cette tâche ardue de faire de la vie et de l'œuvre de Schiller une synthèse aussi vivante que possible. Il s'efforce de ne point considérer Schiller comme le premier écrivain classique, scolaire, de l'Allemagne, dont on analyse et dont on apprend par cœur les plus beaux morceaux dans les écoles. Ce poète-type, pour qui les collégiens doivent professer une admiration officielle, il l'aborde sans idées préconçues, sans enthousiasme factice. Il se place en face de cet homme tout poète, en face de ce poète qui absorbait l'homme; il l'interroge et lui demande si son œuvre est vivante, par quoi elle survit, et comment nous autres modernes nous pouvons encore avoir avec Schiller, pour ainsi dire, des relations d'homme à homme, de cœur à cœur.

***

Les idées critiques qui ont guidé Kühnemann dans sa tâche, la méthode qu'il a suivie, eussent gagné à être rassemblées dans une préface. On les trouve disséminées au cours de l'ouvrage, pp. 74, 75, 223-225, 375, 493. Cet éparpillement d'idées, souvent remarquables, s'explique par l'origine de ce fort volume. Il est issu de cours professés aux Universités de Marbourg et de Bonn et à l'Académie de Posen. Kühnemann est un des meilleurs orateurs universitaires de l'Allemagne. On s'en aperçoit en lisant son ouvrage. C'est un grand avantage, si l'on pense que Schiller fut le plus grand orateur-poète de l'Allemagne, dont on aime à voir les idées et la vie retracées avec une éloquence ardente, dans un style d'une belle coulée. C'est un léger défaut, si l'on retrouve dans le livre ces répétitions et transitions indispensables aux conférences, mais qui frappent et irritent le lecteur plus attentif que l'auditeur.

Kühnemann est, de plus, philosophe. La littérature et l'art l'intéressent, comme Schiller, en tant que représentatifs d'une philosophie et d'une conception du monde, traduite en des formes et par des signes visibles. Très au courant des travaux d'histoire littéraire, Kühnemann n'en fait état que s'ils éclairent vraiment le développement de l'art, les nuances de la personnalité du poète. Il n'analyse les « sources » de Schiller que pour mieux prouver son originalité (Cf. p. 74, 75). Ce n'est pas ce par quoi il ressemble à autrui qui l'intéresse, puisque cela précisément n'est pas Schiller. La littérature comparée, dit-il, ne sert qu'à mettre en pleine lumière l'essence propre du phénomène. M. Faguet, dans son article sur Taine, exprima autrefois des idées analogues. Kühnemann craint que l'on ne s'arrête trop au détail accessoire ou même inutile. Il a des mots assez durs pour les savants si consciencieux des universités allemandes (pp. 314-317, 323) qui vouent une vie entière à la recherche patiente et un peu mécanique des infiniment petits, et qui, à son gré, ne mettent pas assez de philosophie dans leurs travaux spécialisés à l'excès, et analysent, sans jamais penser au but, à la synthèse future. Il n'abhorre pas avec moins de véhémence ce dogmatisme littéraire qui tend à soumettre les œuvres à un critérium rigide et qui voudrait comme faire la preuve des opérations poétiques. Il ne part point de la périphérie pour arriver au centre; c'est au point de vue de Schiller qu'il se place, l'œuvre d'art parfaite étant celle qui réalise pleinement son essence, c'est-à-dire celle qui réalise parfaitement le dessein de son créateur. C'est en s'inspirant de ces principes qu'il traite la partie biographique de son ouvrage. W. Scherer disait, il y a vingt ans, dans sa *Littérature*, que « *das eigene Erlebnis scheint nicht auf seine Poesie zu wirken* ». Et ceci était exact pour la seconde partie de la carrière de Schiller, à qui on ne saurait appliquer la méthode si heureusement suivie par M. Lichtenberger dans sa thèse sur les poésies lyriques de Gœthe. Mais cette opinion est contestable pour toute la période de fermentation, de bouillonnement, de *Sturm und Drang* et qui s'étend à peu près jusqu'au premier séjour de Schiller à Weimar.

Aussi Kühnemann, dans un très juste équilibre, a-t-il insisté sur le détail biographique de la jeunesse de Schiller, laissant, pour la maturité du poète, la parole à ses œuvres, drames et poésies, à sa correspondance et surtout à ces dissertations si importantes, où il

condense le résultat de ses études historiques d'abord, philosophiques ensuite, et enfin artistiques.

Toute cette partie biographique, sans détails oiseux, est excellente. Le père de Schiller, sorti de rien, devenu petit à petit officier, et qui consacre les dernières années de sa vie à l'arboriculture, transmettra à son fils, avec l'amour et la religion du travail, un certain goût des aventures belliqueuses. Le père a guerroyé au service de différents souverains; le fils montrera dans *Wallenstein* et *Jeanne-d'Arc* le tumulte des camps et la vie des mercenaires. Sa mère, très pieuse, qui, en marchant, conte l'Évangile à ses enfants, voudrait faire de Friedrich un pasteur, et l'enfant improvise des prêches avant de savoir ce que c'est que la poésie ou les vers. Il est né dans un village, au sein de la nature. Au bout de quelques années, lorsque ses parents quittent Marbach pour Lorch, les tombeaux de douze Hohenstaufen qui se trouvent dans l'église viennent lui donner l'intuition de l'histoire. Le pasteur de Lorch, qui l'instruisait, il le fera revivre dans *Les Brigands*. Puis la famille se rend à Ludwigsbourg, et transplante l'enfant de l'idylle à la Rousseau des villages souabes dans le Versailles de Stuttgart, où une civilisation hâtive a dressé les splendeurs du théâtre et de l'opéra italien. Les officiers y ont leur entrée libre, et l'imagination naïve de l'enfant dut y prendre un soudain essor. A l'école de l'endroit il a déjà appris l'art des vers latins, quand le duc Karl-Eugène vient distraire violemment de sa route l'apprenti prêcheur. C'est à la Karlsakademie, — une sorte de lycée napoléonien avant la lettre — régie de très près par le despote, que Schiller conçoit l'idée, si importante dans ses premières pièces, du *prince* entouré de favoris et de favorites. Dannecker, qui sculptera le buste célèbre du poète, Cuvier, sont ses condisciples. L'internat sépare sévèrement du monde la troupe des collégiens : ils donnent libre cours à leur imagination. Schiller se forme sur les femmes qu'il ne connaît point des idées mystiques et sensuelles à la fois, qui se reflèteront dans *Les Brigands* et dans les poèmes de l'*Anthologie*. Les dissertations morales qu'on donnait à traiter aux élèves, Schiller s'en ressouviendra dans ses premiers ouvrages. Le duc Karl Eugène semble en dicter les sujets : « La bonté, la générosité, l'affabilité, si elles sont trop grandes, font-elles partie, au sens propre, de la vertu? » Et Schiller d'étudier la vertu considérée dans ses conséquences. — « L'amitié d'un prince est-elle de même va-

leur que celle d'un particulier ? » Et Schiller de répondre : la vertu est non dans les apparences, dans les applaudissements qu'elle procure ; la vertu est l'union de l'amour et de la sagesse, avec le bonheur pour but. Les dissertations de Schiller manquent d'originalité, mais non d'éloquence : il évoque avec force Socrate mourant. Cette éducation — et c'est ce qui nous intéresse — a influencé et peut-être déformé son esprit. Cette éducation part des idées pour aboutir aux phénomènes et enseigne la pensée et les systèmes avant la vie. Il lui en restera une impression indélébile, et toujours il considérera les faits à la lumière des idées suprêmes. Il y a une sorte d'enthousiasme métaphysique dans ces devoirs de lycéen et aussi beaucoup de ces phrases pathétiques comme on en trouvera tant dans ses premières œuvres : « Le maître des mondes pèsera les larmes des chaumières... »

Cette académie était aussi une sorte d'université et Schiller y fit, comme on sait, ses études médicales. Les relations de la physiologie et de la psychologie l'intéressaient surtout. Il est assez curieux de voir que le futur idéaliste se montre, au cours de ces études médicales, nettement matérialiste. Les sens lui apparaissent comme la force active, essentielle, de l'humanité. L'expression physique des sentiments arrête aussi son attention ; le futur auteur dramatique révèle déjà l'intérêt qu'il porte à la représentation extérieure des sentiments. Il fait, par provision, l'expérience cruelle de l'amour, lorsque déçu dans son amitié pour son condisciple Scharffenstein, il se rend compte que ce que nous aimons n'est qu'une figure de notre propre âme, une création à l'occasion de l'objet qui allume en nous l'étincelle. Ce conflit moral fut d'autant plus douloureux pour lui, que cette amitié, « née sous les yeux de Dieu et de l'éternité », avait poussé en son cœur vierge de plus profondes racines. — La mélancolie de la vingtième année s'empare de lui ; il regrette de n'être point mort enfant, et dans son premier recueil de vers on perçoit l'écho de ses sentiments. Ce sont des poèmes d'un romantisme pessimiste à la fois et macabre, où il varie les deux thèmes de l'amour et de la mort, ces grandes lois du monde. Ce que l'on remarque surtout dans ces poésies, c'est la tendance qu'a Schiller d'aller toujours et d'abord au fond des choses et de ne rien prendre — même les choses légères — à la légère. Pour pouvoir se réjouir de son amour, il faut qu'il y trouve confirmée la loi du monde. En outre, le dramaturge s'y révèle déjà dans certains

poèmes qui sont des monologues ou des dialogues dramatiques.

Après cette introduction où la biographie est traitée exclusivement au point de vue philosophique et littéraire, Kühnemann étudie *Les Brigands*, la première œuvre dramatique de Schiller. La vie, et la production, de Schiller se partage tout naturellement en deux parties, séparées l'une de l'autre par les douze années qui s'écoulèrent entre *Don Carlos* et *Wallenstein*. Kühnemann a donné à chacune de ces parties un centre de gravité. C'est, pour la première, *Les Brigands*, et *Wallenstein* pour la seconde. Les autres œuvres, qui gravitent autour de ces deux ouvrages essentiels, ont été traitées plus brièvement. *Les Brigands*, c'est Schiller en puissance ; *Wallenstein*, c'est Schiller même. On pourrait ainsi chercher à expliquer Corneille par *Le Cid* et *Polyeucte*, Racine par *Andromaque* et *Athalie*. C'est, d'un côté, Schiller jeune, idéaliste, subjectif, pamphlétaire, écrivant des tragédies dont les jeunes gens sont les héros ; et c'est Schiller mûri, réaliste, objectif, artiste, écrivant des tragédies, dont les héros sont des hommes mûrs. Ces deux œuvres maîtresses de Schiller, Kühnemann les a étudiées dans tous leurs aîtres et dans tous leurs entours, montrant le phénomène, ce qui l'avait précédé, suivi.

Les Brigands étaient un coup de maître ; œuvre foncièrement originale en dépit des influences nombreuses qui s'y trahissent. La rivalité de deux frères venait d'être traitée par Leisewitz et Klinger ; mais où ces deux écrivains n'avaient mis sur la scène que des rivalités d'ambition, Schiller expose des antinomies humaines. C'est l'humanité qui entre en lice contre Dieu ; la justice qui se révolte contre la loi ; c'est le fondement de la société, la famille, qui semble ébranlé. L'amour paternel, l'amour fraternel, l'amour sont-ce là désormais de vains mots ? Franz, ce satan disgracié par la nature et qui la hait, l'emportera-t-il dans sa lutte hypocrite contre tout ce que l'on appelle devoir et vertu ? « Le droit, dit-il, est du côté du plus fort et du plus rusé, et les bornes de notre force, voilà la loi. » Kühnemann le compare (p. 113) à Voltaire ; et lui oppose son frère Karl qui serait une sorte de Rousseau. Karl est bien en effet un disciple de Rousseau, un fervent de Plutarque, mais la comparaison de Franz avec Voltaire ne s'imposait pas. Kühnemann expose, à propos des *Brigands*, avec perspicacité, la dynamique dramatique de Schiller, « ce virtuose des derniers actes », et confronte l'idéalisme des *Brigands* avec l'individualisme

de *Goetz*. En vue de la représentation Schiller fit subir à son drame des remaniements. Kühnemann les déplore. Ces raccords, ces coupures auraient enlevé, dit-il, beaucoup de sa profondeur à la pièce. Mais, relatant à la page suivante le succès des *Brigands*, il reconnaît pourtant que le public sentit toute la hardiesse et la profondeur du drame.

Dans *Cabale et Amour* le radicalisme esthétique de Schiller est encore très ardent. Ce drame doit sa naissance à l'*Emilia Galotti*, de Lessing ; Kühnemann s'attache à montrer combien le drame essentiellement germanique et social de Schiller diffère de la tragédie politique de son prédécesseur, beaucoup moins éloignée encore de la tragédie française. *Don Carlos* est une œuvre de transition, où les questions humanitaires commencent à faire place aux questions historiques, où Montesquieu, selon le mot de Scherer, remplace Rousseau. Schiller, qui jusque-là ne savait représenter que des idéalistes, sait donner maintenant de la vie à ses intrigants. *Wallenstein*, enfin, est la vraie tragédie schillérienne, tragédie d'un réalisme artistique, plus symboliste que caractéristique. Schiller étudie dorénavant les lois de la vie et de la destinée dans le commentaire qu'en donne l'histoire, et en ce sens, le réaliste *Wallenstein* n'est pas plus le héros de la trilogie que l'idéaliste Max, ou qu'Oktavio, ou que le chœur des divers généraux. Une fois encore, dans *La Fiancée de Messine*, Schiller écrira une pure tragédie, où il étudiera le jeu de la vie en lui-même, les événements se reliant les uns aux autres, comme les anneaux serrés d'une chaîne. Quant aux trois autres œuvres de la maturité : *Marie Stuart*, *La Vierge d'Orléans*, *Guillaume Tell*, Kühnemann cherche à montrer qu'elles sont une satire, une élégie, une idylle, au sens large où l'entendait Schiller, dans sa dissertation *Über naive und sentimentale Dichtung*.

Kühnemann montre combien ces œuvres bâties sur un même fondement tragique, sont diverses dans l'exécution, comment après le complexe *Wallenstein* vient *Marie Stuart*, d'une vigueur toute sobre ; comment le sentiment patriotique dans *La Vierge d'Orléans* est déjà envisagé au point de vue politique, et varie, plus ou moins pur et parfait, des paysans à Jeanne, selon la condition, le rang des personnages ; comment, au contraire, dans *Guillaume Tell* le patriotisme est attaché à la terre, aux morts, au foyer, encore tout idyllique.

On pourrait relever dans cet excellent ouvrage bien d'autres points intéressants, hasarder quelques critiques. Schiller, d'après Kühnemann est un auteur foncièrement allemand : aucune de ses œuvres ne ressemble même de loin à la tragédie française, ce qui semble d'autant plus contestable que l'auteur a bien montré pourquoi tel drame de Schiller était une élégie, et tel autre une satire. On pourrait appliquer cette démonstration à *Bérénice* ou à *Britannicus*. A l'éternelle phrase sur notre alexandrin, décidément ampoulé, endormant, on pourrait, une fois de plus, répondre qu'il peut être le vers le plus souple, le plus varié de coupes et d'accents et que, s'il semble aux Allemands monotone, le vers iambique, avec ses explosions régulières, produit souvent sur l'oreille étrangère la même impression. Étudiant, à propos de *Cabale et Amour*, le développement du drame bourgeois, Kühnemann saute de Hebbel à Ibsen, sans transition. Peut-être eût-il pu, d'un mot, dire que de 1843 à 1875, de *Maria-Magdalena* à *Nora*, le réalisme français ne fut pas sans exercer une certaine influence, et que si *Nora* est la fille de *Madame Bovary*, *Les Tisserands*, de Hauptmann, furent engendrés par le *Germinal*, de Zola.

Mais ces critiques légères n'enlèveraient rien à l'intérêt très grand de ce bel ouvrage, écrit par un penseur moderne, qui croit avec raison, que Schiller n'a point dit encore son dernier mot à la postérité, et que, si notre époque a besoin d'un nouvel idéalisme, on pourrait faire avec un tel poète son éducation esthétique. Dans tous les cas, Kühnemann a très nettement dessiné la courbe, comme l'on dit, l'évolution de son héros. Parti de l'idéalisme abstrait des sentiments, et du réalisme des objets et du milieu qu'il n'atteint pas, Schiller délaisse l'époque contemporaine, et, aidé de l'histoire et de la philosophie de l'art, il arrive à donner des époques passées, des évocations d'un réalisme aussi humain qu'artistique. Il mérite ainsi de rester, pour les Allemands, le représentant de la poésie sentimentale et moderne, telle qu'il l'a définie lui-même, Gœthe demeurant à côté de lui le représentant de la poésie naïve et classique. Il y a beaucoup à puiser dans l'œuvre de Kühnemann. Ce n'est pas le moindre de ses mérites que d'avoir expliqué avec clarté et vie Schiller par Schiller.

PAUL BASTIER.

NOTES, QUESTIONS ET DISCUSSIONS

LA THÉORIE DE L'HISTOIRE DANS LES UNIVERSITÉS HOLLANDAISES.

Deux leçons d'ouverture, d'un caractère théorique, faites, l'une à Groningue et l'autre à Leyde, au début de la présente année scolaire et publiées en brochures, ont cet intérêt — indépendamment des questions traitées — de montrer quelles influences s'exercent sur les historiens hollandais. A Groningue, le Dr J. Huizinga a parlé de *l'élément esthétique des représentations historiques*[1]; à Leyde, le Dr Th. Bussemaker a traité de *l'appréciation des faits dans la recherche et l'exposé de l'histoire*[2]. Nous analyserons successivement ces deux études.

***

Le Dr Huizinga commence par remarquer que la science historique, toujours habituée à suivre paisiblement sa propre voie par la possession de méthodes et de mesures éprouvées, fut obligée, durant le siècle dernier, de rendre compte, à soi-même et à d'autres, du droit de posséder son domaine et son indépendance. Quelle fut, se demande l'auteur, la circonstance qui amena un tel trouble dans la science historique ? La cause essentielle en fut surtout le développement extraordinaire des sciences naturelles et l'influence qu'elles eurent sur le concept même de science, — au point que l'historien lui aussi dut se demander si une branche qui, par la manière de poser ses questions, par ses méthodes, par la construction de ses concepts et par la nature de ses résultats, s'éloigne tant des sciences naturelles, mérite encore vraiment le nom de science?

1. *Het Aesthetische Bestanddeel van Geschiedkundige Voorstellingen.* Ed. H.-D. Tjeenk Willink et fils, Haarlem. Discours prononcé à l'ouverture des cours de l'Université de Groningue.

2. *Over de waardeering der feiten in geschiedvorsching en geschiedschrijving.* Discours prononcé à l'ouverture des cours de l'Université de Leyde, le 4 octobre 1905.

Alors apparut un courant puissant, celui de Comte et de Spencer, répondant au besoin de l'époque de faire de l'histoire une science exacte, la science de la vie en commun : la sociologie.

Cependant l'auteur estime, avec H. Rickert et F. Gottl, que l'exigence de soumettre la science historique à la méthode des sciences naturelles peut être regardée comme étant définitivement rejetée.

L'examen théorique de la science de l'histoire nous impose avec force deux convictions : la première que la vie historique ne peut jamais être connue sous forme d'idées générales, mais exclusivement, dans les réalités, et que, par suite, l'individualisation, l'examen des événements particuliers devra toujours rester l'objet principal de la recherche historique, même si l'on voulait simplement considérer ceci comme étant le moyen d'arriver à la connaissance de ce qui a une valeur générale; en second lieu la certitude, que le caractère universel de la science historique, à chaque application, a à souffrir d'une direction systématique.

L'auteur ne conteste pas que diverses sciences spéciales telles que l'économie, la sociologie et l'anthropologie n'aient apporté à l'histoire de nouveaux matériaux, mais l'histoire, en son essence propre, conserve son indépendance.

L'historien allemand bien connu, M. Lamprecht, a affirmé dans un de ses écrits que le particulier, l'individuel ne peut être compris qu'esthétiquement, et cette idée se retrouve chez plusieurs penseurs très remarquables, dont Lazarus et Windelband.

M. Bernheim, dans son ouvrage *Lehrbuch der historischen Methode*, a vivement combattu cette idée en invoquant cette raison que l'artiste est complètement libre, alors que l'historien est lié à la fois par ses matériaux, par la critique et par l'obligation de rendre la vérité. Le Dr Huizinga s'élève contre cette idée qui constitue une conception erronée de l'art, trop formelle et trop académique. D'accord avec G. Simmel (*Probleme der Geschichtsphilosophie*), il reprend cette idée, que les théories actuelles de la connaissance ont développée, que la réalité ne consiste pas à copier mais à interpréter et à toujours simplifier, et cette transformation est beaucoup plus radicale que ne l'admet d'ordinaire la conscience naïve. Il peut paraître étrange que l'auteur ne s'appuie pas à ce sujet sur les théories de Volkelt, qui développe l'idée d'une manière puissante dans *Erfahrung und Denken* et qui a tenté au surplus de les appliquer à ses théories sur l'esthétique. C'est d'autant plus étonnant que l'auteur est très renseigné en ce qui concerne la littérature allemande. M. Huizinga combat la théorie psychologique de l'histoire avec Rickert, Windelband, Spranger, Dilthey et Simmel.

***

Y a-t-il une base, un étalon de mesure qui puisse nous guider dans l'appréciation des faits historiques ? Telle est la question que se pose le

Dr Th. Bussemaker. A ce propos il fait une critique rapide et serrée des principales théories qui ont été émises en Allemagne à ce sujet.

Il rappelle un article de Fr. Ratzel, *L'histoire, l'ethnographie et la perspective historique* (1904), où cet auteur, prenant comme point de départ l'unité de l'espèce humaine, demande à l'historien de rechercher avec le même soin tout ce qui peut concerner l'histoire de l'humanité complète et où il reproche aux historiens de délimiter leur travail dans l'espace et dans le temps, de subdiviser, sans raisons scientifiques, l'humanité en peuples historiques et en peuples non historiques. — Selon Ratzel, l'ethnographie doit englober tout le domaine de l'histoire.

Schiller fut le premier qui parla de la sélection des faits, et son critérium de valeur fut l'influence de ces faits sur la forme actuelle du monde et l'état des générations vivant en ce moment. Cette thèse fut reprise un siècle plus tard par Ed. Meyer dans sa brochure *Zur Theorie und Methodik der Geschichte*. Ratzel, en tant qu'ethnographe, est naturellement adversaire de ce principe puisqu'il a pour résultat d'accorder la prédominance aux peuples civilisés sur les peuples incultes, alors que lui et son école soutiennent l'équivalence de tous les peuples. Ratzel et son disciple Helmolt veulent imposer à l'histoire une neutralité qui lui interdit toute appréciation, tout jugement personnel sur les événements du passé. Tel fut aussi l'avis de Fustel de Coulanges, avis que M. Xenopol défend à son tour dans les *Principes fondamentaux de l'histoire* et dans divers articles de Revues.

M. Bussemaker trouve que cette neutralité est irréalisable et que, pour la réaliser, aucun fait ne pourrait être négligé : l'œuvre devrait relater les actions de tous les hommes à toutes les époques. Une condensation ou une sélection s'impose et a toujours été observée, et comme elle ne peut se baser sur des principes généraux, comme dans les sciences naturelles, une autre loi s'impose. Selon Rickert, ce choix ne se fait point par l'historien mais par une communauté historique. Longtemps avant toute science, se forment, dans des communautés humaines plus ou moins étendues, des concepts historiques ; des personnalités et des faits déterminés sont reconnus généralement comme extraordinaires, c'est-à-dire comme ayant une signification spéciale et comme devant être conservés dans le souvenir. Ainsi naissent et persistent dans toute communauté humaine des valeurs sociales normatives.

Mais cette théorie conduit à des conclusions inacceptables. Exiger que l'historien emprunte ses points de vue principaux à la communauté dont il s'occupe, voilà qui est certainement justifié dans une certaine mesure : lorsqu'il s'agit d'émettre un jugement au sujet de la valeur des actions des personnes et des institutions, il est indispensable que l'on se soit assimilé la vie et les conceptions de la communauté ; si on néglige cela, on court le risque d'émettre des jugements très faux ; et en outre on doit apprendre à connaître la vie et les idées, pour pouvoir décrire la communauté telle qu'on le désire. Mais si l'auteur s'en tenait aux jugements des groupes anciens, il agirait comme si son livre était écrit pour

les morts et non pour les vivants. De plus, la théorie de Rickert présente une autre difficulté. L'historien reçoit un grand nombre de faits qui ont été jugés importants, mais ces appréciations anciennes ne lui permettent pas d'établir *le degré* de cette importance. En somme, dit M. Bussemaker, la tentative d'établir objectivement la valeur des faits a échoué.

Une autre école a cru avoir aisément résolu la question par l'usage du mot : évolution. Selon elle, l'unique mesure qui puisse être commune à tous les historiens est le rôle que les événements ont joué dans l'évolution des choses humaines. Mais ceci est simpliste.

Ainsi, conclut l'auteur, il n'y a aucun résultat généralement valable qui puisse servir de point de départ à l'historien. — Il faut fatalement introduire l'élément subjectif.

L'histoire définitive ne peut être réalisée, car il y a un facteur qui joue un rôle essentiel, ce sont les grands courants d'idées ; et M. Bussemaker admet la thèse de M. Pirenne : la manière d'envisager l'histoire est imposée à l'historien par son temps ; tandis que le progrès des sciences est continu, l'histoire obéit à une sorte de loi de recommencement perpétuel. Chaque époque refait son histoire, la transpose en quelque sorte dans un ton qui lui soit approprié.

P. Hermant.

M. E. MILLARD ET SA « LOI HISTORIQUE ».

Dans notre numéro de décembre 1904, sous ce titre : *Une prétendue loi de l'histoire*, nous avons parlé d'un ouvrage de M. Ernest Millard, capitaine commandant du génie belge, *Une loi historique*, dont le premier volume (*Introduction. Les Chinois, les Égyptiens, les Français*) avait paru en 1903. Depuis, nous avons reçu le second volume (*Les Juifs, les Grecs, les Italiens*, 1905) et le troisième (*Les Allemands, les Anglais*, 1906). Enfin un volume que nous avions simplement mentionné : *Philosophie de l'histoire, Les Belges et leurs générations historiques*, 1902, nous a été adressé également [1].

Nous rappelons la thèse de M. Millard. L'histoire a besoin de lois. La grande loi de l'histoire est relative à la vie des peuples. Cette vie se divise en phases successives : 1° Une phase de formation ou de réorganisation, où le progrès est continu malgré d'éventuels moments de crise ; 2° une phase d'*activité* ou d'*agrandissement*, marquée par une plus grande vitalité — plutôt physique que morale — et aboutissant parfois à un premier moment d'éclat ; 3° une phase de *malaise* ou de *faiblesse*, pendant la-

1. Bruxelles, Lebègue, 351 pp. in-8. Les trois autres ont pour éditeur Lamertin et comptent respectivement 215, IV-348 et 292 pp. in-8.

quelle se révèlent les germes de la décadence future ; 4° une phase de *grand éclat* ou de *conquêtes*, dont la considérable activité physique et morale recouvre une décadence qui s'accentue rapidement ; 5° une phase de *décadence* ou de *dissolution* pendant laquelle l'activité physique est nulle, l'activité morale intense, mais parfois maladive (t. I, p. 3). — Ces phases ont chacune environ deux cent cinquante ans. Elles se groupent en périodes ou *générations historiques* dont le nombre est illimité ou indéterminé, dont la durée est d'un millier d'années à peu près, la phase terminale d'une génération s'enchevêtrant dans la phase initiale de la génération suivante. M. Millard pose, en outre, à diverses reprises, mais sans y insister jusqu'ici, une autre loi, relative à la marche de la civilisation le long du « parallèle de magnétisme maximum », sur « cette grande voie... dont l'axe est jalonné par Delhi, Our, Jérusalem, Athènes, Rome, Paris, Londres, New-York, Mexico, Tokio, Nankin » (t. II, p. 98) [1].

M. Millard prétend, d'une part, établir sa loi expérimentalement, et, d'autre part, la fonder mathématiquement. Les quatre volumes par lui publiés sont consacrés à la vérification expérimentale : un volume annoncé le sera à la déduction scientifique. Avant de faire paraître ce dernier, il réclame la critique de ses premiers essais.

Nous sommes convaincu que M. Millard fait fausse route, qu'il cherche la quadrature du cercle en voulant expliquer l'histoire mathématiquement, par une cause « physique, extra-terrestre » (t. I, p. 11), par un « principe transcendant » (t. II, p. IV). Il a cent fois raison lorsqu'il déclare que l'histoire doit prendre un caractère scientifique ; mais lorsqu'il dit que l'histoire « devient une science comme la chimie et la physique, voire l'astronomie et la géologie » (t. II, p. 4), il entend, sans doute, ce rapprochement trop à la lettre. Officier du génie, il est venu des mathématiques à l'histoire : il n'a ni une préparation psychologique suffisante, ni le sentiment de la spécificité des diverses sciences. Nous attendons, très sceptiquement mais avec curiosité, cette introduction théorique de son œuvre qu'il réserve pour la conclusion.

En ce qui concerne la vérification expérimentale de la loi, nous nous

1. Dans *Les Belges*, M. Millard donnait des indications précises sur les origines de sa théorie. C'est au major du génie, Remy Brück, comme nous l'avons vu précédemment, et au professeur François Laurent qu'il a emprunté ses idées maîtresses. Pour Laurent, « chaque peuple a une existence individuelle, un caractère spécial, une civilisation particulière ; mais ce développement se lie à la marche générale de l'humanité. Par quelle voie ? Ce ne peut être que par une action et une réaction incessantes. Cela est évident pour les individus ; cela est tout aussi incontestable pour les nations. » (*Études sur l'histoire de l'humanité*, t. I.) Selon Brück, « l'humanité se compose de peuples, comme les peuples se composent de familles... La civilisation est une chaîne dont chaque civilisation actuelle est un chaînon... Les peuples naissent, se développent, puis dépérissent et meurent. » (*L'humanité, son développement et sa durée*, Prologue.) Et les phases de la vie des peuples, comme la marche de la civilisation sur la terre, sont liées aux phénomènes électro-magnétiques du globe (pp. 5-8). Pour M. Millard, Brück, surtout, est, comme l'a été Vico, un héros méconnu de la science : ses idées avaient besoin d'être corrigées, mais elles sont géniales.

bornerons à quelques remarques. — Prouver à M. Millard des erreurs de détail n'aurait pas un très grand intérêt : sa tentative d'embrasser l'histoire universelle — quand les histoires particulières constituent chacune un champ immense et, d'ailleurs, incomplètement exploré, — le condamne à commettre des erreurs. Au surplus, il pourrait soutenir que le général, en histoire, selon le mot connu de M. Lavisse, est plus certain que le particulier. Ne nous inquiétons donc que du général.

M. Millard arrive très approximativement (devrait-il y avoir autant d'approximation dans une loi d'origine *mathématique*[1] ?) à vérifier sa loi des générations et des phases. Or, remarquons, d'abord, que la formule de cette loi, à considérer les phases par couples, est telle que — mathématiques à part — elle peut avoir quelque fondement. *Activité, malaise, éclat, décadence, activité, malaise...* : cela revient à dire qu'il y a, dans la vie des collectivités, des alternances. Il est très possible, très vraisemblable que, comme l'exercice produit l'usure et que la veille appelle le sommeil, l'activité des peuples ait une sorte de rythme. Brück avait indiqué ce rythme autrement : pour lui, la vie d'un peuple comprend deux périodes (magnétiques) de 516 ans, subdivisées en phases séculaires de *constitution*, de *préorganisation*, d'*organisation*, d'*apogée* et de *décadence* (*Les Belges*, p. 8). On pourrait s'ingénier à constituer des périodicités différentes, plus courtes ou plus longues.

Pour justifier ses générations de 1000 ans et ses phases de 250 ans, M. Millard a beau jeu quand il travaille dans le passé lointain, par exemple sur les données de la Bible ! D'autre part, il prolonge ses démonstrations quelquefois, dans les temps modernes, d'une façon bien arbitraire. Une fois les Juifs dispersés, leur action en tant que *race* se fait sentir, nous dit-il, par l'intermédiaire des chrétiens les plus intransigeants qui sont des Juifs latinisés ou germanisés : et c'est pourquoi « les moments religieux les plus remarquables se sont présentés en Europe, par exemple, 2000, 2500 et 3000 ans environ après Moïse et David » (t. II, p. 93). L'histoire des Juifs continue donc, avec ses générations et ses phases. Par le même artifice, M. Millard trouve dans la Renaissance occidentale la phase de grand éclat de la cinquième génération historique des Grecs (t. II, p. 199). Que dire des générations historiques des Italiens, dont la première est constituée par les Romains, la seconde par les *papalins* (?), la troisième par les néo-catholiques ? Et si le génie juif exerce son action dans la religion chrétienne, le génie grec dans la Renaissance, le génie germain dans la régénération actuelle de l'Italie (t. II, p. 336), que reste-t-il de propre au génie italien par où se marque sa continuité dans les trois générations successives ? M. Millard a parfaitement raison d'étudier, de vouloir définir ce qu'il appelle soit la race, soit l'individua-

1. Après un tableau récapitulatif, relatif aux Italiens, où les phases ont de 207 à 262 ans, et une seule 250, M. Millard dit : « On ne peut guère souhaiter d'exemples plus frappants pour corroborer la loi historique qui fait l'objet de cette étude ». (T. II, p. 335.)

lité d'un peuple, soit son génie, raison aussi d'étudier l'interaction des peuples : mais il prétend rencontrer une persistante unité de développement là où il y a mélange perpétuel et fréquentes substitutions [1]. Par une évidente contradiction, tantôt il s'en va, pour vérifier sa théorie suivre au dehors et loin du lieu d'origine l'action d'un génie de race; tantôt, pour la vérifier encore, il ne considère que l'unité du territoire et il voit les générations successives d'un seul peuple là où ont agi successivement des populations diverses.

Au surplus, les mots d'activité et de malaise, d'éclat et de décadence étant vagues, — même en y joignant la distinction d'un état « physique » et d'un état « moral », — et le caractère d'une phase de 250 ans étant nécessairement complexe, il est toujours possible de découvrir, de faire ressortir dans une phase donnée des éléments appropriés à la justification de la théorie.

Il faut reconnaître pourtant que, d'une façon générale, M. Millard ne conçoit pas l'*éclat* sans la puissance temporelle, la suprématie militaire. « ...Quand on étudie l'histoire sans parti-pris, c'est-à-dire en véritable homme de science, on peut se demander... si la forme despotique n'est pas un état où passent les peuples, surtout les peuples-chefs, au moment de leurs apogées physiques et moraux. La liberté complète c'est le désordre, l'anarchie, donc la faiblesse; *or comment faire prévaloir ses idées si l'on est faible?* » (t III, p. 287). Aussi prévoit-il des luttes nouvelles, de nouvelles conquêtes. « Il est... permis, sans être prophète de malheur, sans être admirateur du droit du plus fort, de croire que la civilisation universelle, consacrée par la paix universelle et fondée sur l'entente cordiale des peuples, est d'une réalisation douteuse, d'ici à fort longtemps... Si la paix universelle, telle du moins que la comprennent les actuels amis de la paix, était la loi du monde, chaque période de civilisation ne se serait pas terminée par une série de guerres formidables.... La politique, c'est-à-dire l'expression des volontés des peuples, restera encore longtemps ce qu'elle a été, ce qu'elle est encore aujourd'hui : positive, utilitaire, brutale, et non pas spéculative, idéaliste, sentimentale. » (*Les Belges,* p. 341 ; cf. t. I, p. 9, t. II, p. 340.) Dans ses prédictions, d'autre part, M. Millard annonce pour le siècle prochain un mouvement religieux des plus considérables, qui aura sans doute son origine en Angleterre et auquel coopéreront les Juifs (christianisés) et les Italiens (néo-catholiques) (t. II, pp. 97, 347). Il ne voit pas quel rôle les idées, la science, la conception scientifique des sociétés et de l'univers jouent et joueront de plus en plus, combien les transformations humaines se précipitent. Il faut que la « loi historique » continue à se vérifier, que les cycles de mille ans se succèdent, avec des renouveaux d'éclat militaire et d'activité religieuse.

1. « ...On a trop longtemps exagéré la signification des mots conquête, domination, asservissement, invasion. » (T. I, p. 121.) Cf. *Les Anglais, Remarque préliminaire*, t. III, p. 150.

Quelques réussites de détail ne prouvent rien. La construction dans son ensemble est précaire. Nous reconnaissons, d'ailleurs, non seulement l'effort énorme que représentent ces quatre volumes, mais la parfaite bonne foi de M. Millard. Il fait tout ce qu'il peut pour être bien renseigné : quoique ses sources soient de valeur très inégale, on sent son désir d'aller à l'érudition solide. Il veut être impartial : il proteste contre le parti-pris patriotique (t. III, *Les Allemands, Remarque préliminaire*) et contre le parti-pris religieux (t. II, p. 215). Son épigraphe, empruntée à Gaston Paris, exprime bien ses intentions : *La science n'a d'autre objet que la vérité*. Mais l'intention ne suffit pas. Et cette œuvre, touchante dans sa gaucherie convaincue, est, nous le répétons, une survivance du passé. De semblables tâtonnements montrent bien que l'histoire n'a pas trouvé définitivement sa constitution scientifique. Il n'y a pas deux façons d'être physicien ou d'être chimiste. Il faut souhaiter que bientôt une seule méthode s'impose à tous ceux qui voudront promouvoir la synthèse historique.

H. B.

UNE DISCUSSION SUR L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE AU LYCÉE.

La Société d'Histoire moderne a ouvert, à la fin de 1905, une discussion sur l'enseignement de l'Histoire en France, et elle a consacré à l'enseignement secondaire tout ou partie des séances du 10 décembre 1905, des 4 janvier, 4 mars, 17 avril et 6 mai 1906. Nous nous proposons de noter ici, d'après le *Bulletin* de la Société, les observations les plus intéressantes qui ont été émises au cours de cette discussion et d'indiquer les conclusions auxquelles ont abouti les débats.

La Société a étudié successivement : l'application des programmes actuels dans chacun des cycles de l'enseignement secondaire ; la place de l'histoire dans l'ensemble des études ; le but et l'esprit de l'enseignement historique. C'est cet ordre que nous allons suivre.

***

I. A propos des classes élémentaires et aussi du premier cycle, cette question s'est posée : si l'enseignement doit être plutôt pittoresque et par tableaux, ou précis, chronologique, d'une continuité rigoureuse. M. Lanson, président, a résumé le débat de la façon suivante : « Il paraît dési-

rable que l'enseignement élémentaire soit surtout pittoresque. Mais des notions sommaires de chronologie, réduites à l'essentiel, sont nécessaires pour fournir des cadres aux études ultérieures. » Et à plus forte raison dans le premier cycle, — si la continuité, comme un enchaînement abstrait des causes et des effets, échappe à des esprits encore jeunes, — « il est toujours possible de placer les tableaux successifs qu'on leur présente dans un cadre chronologique ».

Quelques réflexions ont été échangées, dans cet examen des programmes du premier cycle, sur le rôle trop accessoire de l'enseignement historique, sur les avantages qu'il y aurait à renouveler souvent dans l'internat les manuels d'histoire, — et en général les livres scolaires, — sur la tendance de l'administration universitaire à restreindre l'initiative des professeurs, à les priver de tout loisir. A ce propos, on a rappelé les circulaires de 1890 et de 1902 qui recommandent expressément aux recteurs et aux proviseurs « de laisser au professeur d'histoire une grande liberté dans sa classe, et en dehors de sa classe le temps de se mettre au courant de la production scientifique, ou de poursuivre lui-même des recherches originales ».

Pour le second cycle, la place donnée à l'histoire moderne, relativement à l'histoire ancienne, a semblé insuffisante à beaucoup. Et, à la suite de diverses critiques faites aux programmes, la question s'est posée du rôle même et de l'importance des programmes. Les professeurs, a déclaré M. Seignobos, ne sont pas tenus de les suivre pas à pas. Ils « doivent se garder d'avoir trop d'illusions sur les résultats de leur enseignement. Les élèves ne retiendront pas la plupart des faits qu'on leur expose : il faut s'y résigner. C'est une certaine intelligence générale des événements qu'on cherchera à leur donner; ce serait une erreur de croire, avec les Allemands, qu'il y a des choses qu'il faut absolument savoir. » A quoi on a objecté que « le professeur d'histoire peut considérer que son enseignement a échoué, si ses élèves ne retiennent pas un minimum de notions essentielles ». Et la conclusion suivante s'est dégagée du débat : que ces notions essentielles, exigibles à l'examen, devaient être aussi réduites que possible, qu'il faut simplifier et n' « accorder d'attention qu'à ce qui est vraiment important ».

On a abordé, sur l'initiative de M. Lemonnier, le problème de l'enseignement de l'histoire de l'art au lycée. Il a paru qu'il n'était pas nécessaire, et qu'il ne serait pas avantageux, de créer des chaires spéciales, mais qu'il y avait toutes sortes de moyens à combiner, de ressources locales à utiliser, d'améliorations pratiques à réaliser pour donner à l'histoire de l'art la part qui lui revient. « Le professeur d'histoire et de géographie a besoin d'un local et d'un matériel, tout comme le professeur de physique. »

II. Quelle place doit être faite à l'histoire dans les études secondaires ? Cette question en a amené une autre, — celle des rapports de l'enseignement historique et de l'enseignement littéraire. Après avoir constaté

que, dans l'état actuel des programmes, on ne peut qu'éveiller l'intérêt des élèves pour les choses historiques sans leur demander une grosse somme de travail, on s'est demandé si les lettres et l'histoire ne devraient pas être associées, s'il ne devrait pas y avoir des professeurs d'histoire et littératures anciennes, d'histoire et littératures du moyen âge, d'histoire et littératures modernes, si, tout à la fois, les « humanités » n'en seraient pas vivifiées et l'histoire mise à son rang. « L'histoire est au cœur des sciences morales, sa méthode doit élaborer toutes les connaissances qui ont rapport à l'homme et à la société. C'est donc l'historien qui a qualité pour enseigner ces connaissances, c'est lui qui doit succéder à l'humaniste de la Renaissance, réduit par le système des jésuites au rôle d'un grammairien et d'un rhéteur. L'enseignement littéraire, groupé autour de l'histoire, sera conforme aux données de la science contemporaine. Il aura en même temps l'avantage de remédier au morcellement des études, qui en est à l'heure actuelle le défaut capital : le professeur spécialisé, passant de classe en classe, voyant beaucoup d'élèves et ne les voyant que peu de temps, devient un conférencier plutôt qu'un maître : son influence est très inférieure à ce qu'elle pourrait être si, chargé d'un enseignement plus large dans une seule classe, ou dans un très petit nombre de classes, il organisait dans les esprits ces notions qu'on ne fait aujourd'hui que juxtaposer. C'est alors qu'on pourrait juger des effets de la culture historique et de son rôle nécessaire dans la formation intellectuelle. » (M. Mantoux.)

Après avoir penché dans ce sens, la Société a repris la question ultérieurement, et elle a rejeté un vœu en faveur de la fusion des enseignements historique et littéraire, de la création de professeurs de « philologie » qui, spécialisés dans un pays ou une époque, enseigneraient la langue, l'histoire et les institutions de ce pays, de cette époque. On a vu là non seulement des difficultés pratiques, mais un nouveau morcellement des études où risquerait de se perdre le sens de la continuité historique : et le sentiment qui a prévalu, c'est qu'il fallait éviter les « compartiments trop séparés », faire voisiner le plus possible les lettres et l'histoire, — mais sans les confondre.

Ce qui importe, ajouterons-nous pour notre part, c'est que tout l'enseignement soit pénétré de l'*esprit historique*, et que par là même il s'unifie. C'est cet esprit historique qu'il était essentiel de définir.

III. Quels sont ou doivent être le but et les tendances de l'enseignement de l'histoire dans les lycées? — Il est curieux que, sur ce point, la discussion n'ait abouti à aucune solution ferme. Le problème avait été posé d'une façon très nette par M. Mantoux : « Il va sans dire que le but et les tendances de l'enseignement historique ne pourront jamais le mettre en contradiction avec la vérité scientifique. Mais ce qu'on apprend aux enfants n'est pas de la science à proprement parler : ce n'est qu'une image réduite et simplifiée de ce que la science nous fait connaître. Et cette image n'est pas complète : nous en choisissons les éléments. La

question est de savoir pourquoi nous enseignons l'histoire, et pourquoi nous enseignons en histoire telle ou telle chose plutôt que telle ou telle autre. C'est une sorte d'hypocrisie que de vouloir se placer au point de vue de la science pure. Est-ce la science seule qui nous dit de mettre au premier plan, ou au dernier, l'histoire des guerres ou l'histoire du travail? Les historiens de l'école de Rollin voyaient dans l'histoire une école de morale : on parle encore du jugement de l'histoire.... Admettons-nous encore ces idées que quelques-uns dénoncent comme surannées ? Pouvons-nous les bannir de l'enseignement ?... »

Les avis ont divergé. L'enseignement de l'histoire, selon le plus grand nombre, a pour but de donner des habitudes critiques, de faire connaître les questions qui se sont posées dans le passé et celles qui se posent dans le monde moderne, d'inculquer l'idée d'évolution ; l'histoire semble à d'autres pouvoir contribuer au développement de certaines tendances politiques, d'une sorte de religion sociale, et aussi, dans les classes inférieures tout au moins, pouvoir servir des fins morales.

Nous avons longuement parlé, il y a quelques mois, des mémoires et rapports sur l'enseignement de l'histoire à l'école primaire que le Congrès des Amicales de Lille (août 1905) a provoqués, des débats et des résolutions de ce Congrès[1]. Après bien des discussions, à une faible majorité, le Congrès de Lille a défini l'histoire à l'école primaire : « L'étude impartiale du passé pour servir à la connaissance du présent, parce que c'est la connaissance du présent qui importe le plus à la conduite de l'individu dans l'État et du citoyen dans la nation démocratique, et que cette connaissance profonde du présent ne s'acquiert que par l'histoire du passé. » « Le Congrès est résolu, ajoutait-on, à conserver à l'enseignement de l'histoire un caractère scientifique, c'est-à-dire à éviter de le faire servir systématiquement à la construction d'un idéal social et à la culture des sentiments[2]. » A propos des hésitations et des tâtonnements qui se sont produits en cette circonstance, nous avons remarqué que les questions relatives à l'enseignement de l'histoire sont d'autant plus délicates que l'histoire n'est pas encore définitivement constituée comme science, bien plus que le caractère de science est refusé à l'histoire par bon nombre, non seulement d'amateurs, mais même de théoriciens. Il est de toute évidence, disions-nous, que les professeurs ne tomberont entièrement d'accord sur les méthodes de l'enseignement historique que lorsque les théoriciens se seront mis d'accord sur la nature, sur les divers problèmes de l'histoire. Il y a donc une tâche supérieure (et logiquement elle serait antérieure) à l'élaboration des méthodes d'enseignement, c'est l'élaboration de la théorie. L'esprit scientifique, qui émane des Universités, a pénétré l'enseignement à tous ses degrés; mais cette solidarité — tou-

1. *L'enseignement de l'histoire à l'école primaire* : I. *Le rapport de M. A. Crapet au Congrès de Lille.* — II. *Les débats et les résolutions du Congrès de Lille* (numéros d'août et d'octobre 1905).

2. Numéro d'octobre, p. 244.

jours croissante — des trois enseignements fait mieux apparaître précisément les problèmes que la science n'a pas encore résolus[1].

On ne saurait, en conséquence, s'étonner beaucoup que la discussion sur l'enseignement de l'histoire au lycée se soit close par l'adoption de vœux d'un caractère tout pratique. Les voici, d'après le *Bulletin* du mois de mai.

1° La Société d'Histoire moderne désireuse de voir assurer aux professeurs d'histoire des lycées, dans l'intérêt même de l'enseignement dont ils sont chargés, le temps nécessaire pour renouveler leurs connaissances scientifiques et se livrer à des travaux personnels, émet le vœu que les circulaires et instructions ministérielles de 1890 et 1902 soient rappelées aux administrations locales et partout appliquées dans leur esprit.

2° La Société d'Histoire moderne, après avoir examiné les conditions pratiques de l'enseignement de l'histoire de l'art, dans les lycées, repousse l'idée de créer des chaires spéciales d'histoire de l'art, ainsi que toute mesure qui tendrait à accroître la surcharge et le morcellement fâcheux de l'enseignement; mais demande : 1° que dans chaque établissement il soit organisé, selon les ressources disponibles, une salle d'histoire et de géographie, renfermant les cartes, tableaux et livres nécessaires, et pouvant servir à des séances de projections; 2° que l'enseignement soit complété par l'usage de manuels illustrés, des visites de musées et de monuments; 3° que des professeurs autres que les professeurs d'histoire puissent être appelés, selon leur compétence et le désir qu'ils en exprimeront, à prendre part à l'enseignement de l'histoire de l'art par des conférences, des excursions, etc.

Enfin un troisième vœu a été émis, né d'une discussion accessoire, et qui répond justement à la préoccupation d'accroître, de régulariser les rapports entre l'enseignement primaire et les deux autres enseignements : « La Société d'Histoire moderne, désirant voir pénétrer, dans le personnel des écoles primaires, les principes de la véritable méthode critique, émet le vœu que des mesures soient prises en vue de faire suivre aux élèves des Écoles Normales des cours d'enseignement supérieur, et propose, entre autres méthodes, d'organiser dans chaque École Normale un petit nombre de conférences, faites soit par l'Archiviste départemental, soit par un professeur de lycée ou de faculté, pour intéresser les futurs instituteurs aux questions d'histoire locale et les préparer à entreprendre des recherches personnelles. »

***

Nous avons précédemment ouvert une enquête sur l'enseignement

1. Voir numéro d'août, p. 112, et numéro d'octobre, p. 249.

supérieur de l'histoire qui nous a valu un certain nombre d'intéressantes et utiles communications [1].

Les professeurs d'histoire, qui auraient des réflexions à ajouter à celles qu'a provoquées l'initiative de la Société d'Histoire moderne, sont assurés de recevoir ici le meilleur accueil.

H. B.

Le second cycle de nos « Revues générales » est à peu près complètement organisé. Le programme, enrichi d'un assez grand nombre de rubriques nouvelles dont l'utilité apparaîtra d'elle-même, en sera publié au début d'octobre avec le premier fascicule de notre septième année et de notre treizième volume.

***

La *Bibliographie de la France*, dans la *Chronique* du 26 mai, donne une statistique des ouvrages nouveaux, suites d'ouvrages et réimpressions d'ouvrages déposés au Ministère de l'Intérieur et annoncés dans ladite *Bibliographie* pendant l'année 1905.

La rubrique *Histoire et études accessoires* compte 1368 ouvrages (histoire, 496; archéologie, numismatique, archives, 361; biographie, 511). La rubrique *Géographie, ethnographie, ethnologie, voyages, guides*, 245. — En défalquant les livraisons, les almanachs, annuaires, etc., la *Bibliographie* a mentionné au total 9.645 ouvrages. Tel est donc approximativement le bilan de la Librairie française pour 1905.

***

Depuis l'année 1900, dans la petite ville de Citta di Castello (région de Pérouse et d'Arezzo), se poursuit la publication d'une nouvelle édition des *Rerum italicarum scriptores* de Muratori. Une quarantaine de fascicules ont déjà paru, sous l'active direction de MM. Carducci et Fiorini.

Mais le célèbre recueil de Muratori date de près de deux siècles, et la science a marché depuis lors. Les éditeurs se sont vite aperçus que, malgré toutes les revisions, corrections et additions, l'on n'arriverait pas à mettre au point la nouvelle édition. Ils ont donc résolu de publier parallèlement, par fascicules, une sorte de revue bibliographique et documentaire, supplément périodique ou vaste appendice du grand recueil. C'est l'objet de l'*Archivio Muratoriano* [1].

1. Voir la *Revue* d'avril 1904 à décembre 1905.

2. Vittorio Fiorini, *Archivio Maratoriano, Studi e Ricerche in Servigio della nuova Edizione dei Rerum italicarum scriptores di Muratori*, n. 1-3 (fascicules grand in-4). — Citta di Castello, Stamperia di Scipione Lapi, 1904-1906.

C'est une publication luxueuse, grand in-4°, qui fera honneur à la typographie comme à la science italienne. Elle est dirigée par M. Fiorini, avec le concours de nombreux savants. Elle est destinée à rassembler des documents et renseignements de tout genre : pièces d'archives, descriptions de manuscrits, monographies, études critiques, etc.

Trois fascicules ont paru. Le premier contient une préface-programme du directeur de la collection; le texte d'une communication faite par M. Fiorini, au Congrès historique de Rome (1903), sur les travaux préparatoires de la nouvelle édition des *Rerum italicarum scriptores*; enfin une notice nécrologique du même auteur sur Scipione Lapi, l'éditeur du recueil. Le second fascicule renferme une notice de M.. Marco Vattasso sur un manuscrit d'une *Historia de regno Siciliæ*, avec deux notes de MM. Guerrieri et Rodolico. Dans le troisième fascicule, qui vient de paraître, nous relevons une importante étude de M. Pietro Torelli sur la chronique milanaise *Flos florum*, et différents article de MM. Frati, Pecchiai, Mazzatinti et Foligno. — Il ne reste qu'à souhaiter bon courage au directeur et aux collaborateurs de cette publication magistrale : véritable monument élevé par les savants italiens à la gloire de leur pays et à Muratori. — P M.

BIBLIOGRAPHIE

ANALYSES

HEINRICH RICKERT, **Geschichtsphilosophie**, Carl Winter, Heidelberg, 1905, in-8°.

L'*histoire universelle*, qui expose le développement de l'humanité entière, est déjà une sorte de philosophie de l'histoire ; car, comme elle ne peut exposer le passé dans tous ses détails, elle est obligée de s'occuper surtout de la partie la plus générale du développement, de comparer, de faire des déductions, de donner un grand rôle aux idées. Elle en arrive bientôt à examiner seulement ces dernières et à voir comment elles se sont suivies dans le cours du temps. Elle cherche donc à se rendre compte des *principes* sur lesquels le développement repose et constitue un nouveau sens du terme « philosophie de l'histoire ». Enfin l'esprit est poussé à examiner les caractères de ces principes mêmes, à se rendre compte de la nature de la connaissance historique, ce qui donne naissance à une troisième forme de la philosophie de l'histoire qui n'est autre chose que la *logique* de cette science.

M. Henri Rickert, l'éminent logicien de Fribourg-en-Brisgau, qui a tant contribué à élucider la nature de l'histoire, étudie, dans l'ouvrage que nous analysons, cette corrélation entre ces trois disciplines philosophico-historiques et attire pour la première fois l'attention sur le lien qui les rattache.

Bien entendu, l'auteur, dans son exposition, reproduit les idées qu'il a émises sur la nature de l'histoire à plusieurs reprises, et surtout dans son grand ouvrage *Die Grenzen der naturwissenschaftlichen Begriffsbildung*. Mais comme le dit très bien M. Francis Charmes, dans la *Revue des Deux-Mondes* (février 1905), « il est toujours utile de revenir sur ses idées, quand elles ont du poids, car c'est le seul moyen de les faire pénétrer dans les esprits ». En effet, à chaque fois, le nouvel enchaînement, dans lequel on les présente, les met dans une nouvelle lumière, leur donne plus de relief, leur fait saisir un autre aspect de la même

vérité, en fait entrevoir de nouvelles conséquences. L'esprit n'est pas une source inépuisable de vérités nouvelles. Trop heureux quand on peut en saisir quelques-unes, et ces dernières doivent être tournées et retournées en tout sens pour livrer tout ce qu'elles contiennent.

M. R. étudie ces trois formes de la philosophie de l'histoire en sens inverse de leur développement; il commence par la logique de l'histoire, pour passer ensuite aux principes, aux idées directrices du développement, et finit par l'histoire universelle.

Il établit le fondement de la logique de l'histoire par une observation, déjà plusieurs fois émise par lui, sur la double manière dont nous prenons connaissance des faits de l'univers. Bien des objets et des phénomènes nous intéressent par ce qu'ils ont de commun avec d'autres objets et phénomènes. Nous n'accordons l'attention qu'à cette partie commune, quoiqu'en réalité rien ne se répète d'une façon absolument identique. Bien que ces objets et ces phénomènes ne soient jamais absolument égaux, nous les considérons comme tels et nous les désignons toujours par des termes génériques. « C'est basés (nous citons textuellement) sur cette généralisation que nous admettons *sans aucune raison* que le monde présente des égalités et des répétitions ; mais cette supposition nous est d'un grand secours, car elle met de l'ordre dans la variété infinie de la réalité et nous donne le moyen de la concevoir » (p. 62).

Mais cette conception seule ne contente pas notre esprit, qui s'intéresse aussi au côté individuel des objets et des phénomènes. Nous voulons connaître leur nature particulière et, lors même que nous sommes convaincus que cet objet ou ce phénomène n'est qu'un exemplaire d'un genre quelconque, nous ne voulons pas l'examiner seulement sur ce qu'il a de commun avec d'autres, mais bien le connaître dans sa nature intime et individuelle.

Cette différence est donc purement formelle. Le même objet peut être considéré d'une façon générale ou d'une façon individuelle.

La connaissance généralisatrice conduit, pour les objets, à la formation des notions, pour les phénomènes à celle des lois. Et comme ce genre de connaissance peut être appliqué à tous les objets et à tous les phénomènes, il résulte que l'on peut chercher des lois dans tous les phénomènes soit corporels soit intellectuels, dans les procédés de la nature comme dans ceux de l'esprit. On en a conclu que la pensée scientifique est identique avec cette formation des notions ou lois générales et que donc « au point de vue formel » il ne saurait y avoir qu'une seule méthode scientifique.

Le monde de la pensée doit donc être traité aussi d'une façon générale, comme celui des corps, et voilà pourquoi il est naturel d'appliquer la méthode de la généralisation aussi à l'histoire. Voilà les conséquences que l'on tire habituellement de la distinction de conception des faits par l'esprit. Mais il faut observer que, si toute réalité *peut* être soumise à une contemplation générale, on ne saurait en conclure que le procédé scientifique ne consiste que dans la formation des notions générales. Toutes les œuvres des historiens sont là pour le prouver surabondamment. Et

on ne saurait dire que tout ce travail accompli depuis des siècles ne prouve pas autre chose, si ce n'est que l'histoire n'a pas encore trouvé sa formule scientifique. Cette prétention est absolument insoutenable; car quoique la réalité dont s'occupe l'histoire puisse aussi être soumise aux « procédés de la généralisation, l'histoire ne *veut* pas le faire, « et elle ne le veut pas, parce que, par cette voie, elle ne pourrait jamais arriver au but qu'elle se propose, comme histoire » (p. 65).

L'histoire tend en effet à saisir et à exposer l'individualité des personnalités, des peuples, des époques, dans ce qu'ils ont de particulier, dans leurs éléments qui ne se reproduisent jamais. L'histoire ne saurait donc employer la méthode généralisatrice qui élimine précisément le côté individuel du phénomène et conduit à la contre-partie logique que l'histoire veut produire. Et il est parfaitement indifférent si le phénomène que l'on veut considérer historiquement est matériel ou spirituel, s'il appartient à la nature ou à la culture. Aussitôt que nous prenons un intérêt historique à quelque événement, son exposition doit se baser sur son élément individuel. Toute exposition historique montre comment les choses se sont passées *une seule fois dans le monde de la réalité* et donc ne peuvent être saisies que dans leur nature individuelle. « Ou bien l'histoire de l'Allemagne de M. Lamprecht, que son auteur croit avoir traitée d'après une nouvelle méthode, ne contient-elle que les éléments généraux qui pourraient se retrouver dans l'histoire de la France, de l'Angleterre ou de la Russie? Ne contient-elle que ce qui se répète habituellement dans tous les endroits et à toutes les époques? » (p. 67). M. R. s'étonne que l'on puisse encore discuter là-dessus.

Mais il ne faut pas penser que le singulier, comme tel, est l'objet de l'intérêt scientifique, et rien n'est plus faux que de considérer la méthode individuelle comme la simple juxtaposition de faits singuliers. En histoire, au contraire, tout est enchaînement et cet enchaînement a toujours deux attaches : d'abord il met en relation les objets ou les événements avec le monde qui les entoure, avec le milieu ; puis il les place dans la succession des antécédents dont ils dérivent. Il ne faut pas croire que ces éléments soient des idées générales, dans le sens de celles qui sont établies par les notions et par les lois ; car le milieu ainsi que le développement sont toujours individuels. Ce dernier, qui est l'essence de l'histoire, suppose toujours la naissance de quelque chose de *nouveau*, de quelque chose qui n'a pas encore existé, et comme l'idée des lois n'admet que ce qui se répète indéfiniment, il s'en suit que les notions de développement historique et de loi s'excluent l'une l'autre. Cela arrive même pour les lois de développement des organismes, qui ne considèrent que ce que ce développement a de commun, mais n'expliquent pas la production des espèces, dans ce qu'elles ont de particulier.

On prétend encore que l'histoire, devant toujours expliquer le développement par ses causes, a recours à la loi de la causalité qui est une forme générale de la pensée, et que par conséquent l'histoire, convenablement traitée pour devenir une science, doit aussi rentrer dans la catégorie des disciplines basées sur des idées générales. Mais cela n'arrive que lors-

qu'on confond l'idée de causalité avec celle de loi; et dans ce cas l'histoire devient évidemment une science de lois, car l'histoire ne saurait exister sans l'établissement des relations causales entre les faits qui se suivent. Mais cette identification de la causalité avec la loi ne se justifie d'aucune manière. Il s'entend de soi-même que la relation causale étant nécessaire elle a l'apparence d'une loi, mais cette loi n'explique en histoire, dans chaque cas, qu'un seul phénomène de sorte que la relation causale reste pour l'histoire toujours individuelle.

Il faut lire cette partie de l'exposition de M. R. dans son ouvrage même pour y admirer la finesse de la pensée logique, poussée à ses dernières limites.

L'histoire procède encore d'une façon individuelle, quand, d'après la « nouvelle méthode » *collective*, elle travaille plutôt avec des groupes ou des masses qu'avec des personnalités » ; car, même dans ce cas, elle ne devient pas une science basée sur des généralisations : l'action de ces groupes et de ces masses reste, en effet, toujours individuelle et ne se produit qu'une seule fois, sans répétition possible. Tous les historiens ont procédé ainsi d'une façon collective dans leurs expositions et il ne saurait être question que d'un plus ou d'un moins et non d'une différence de principes entre la méthode ainsi nommée collectiviste et celle qui porte le nom d'individualiste. Les deux ne sont pas des méthodes généralisatrices, dans le sens des sciences de lois. Jusqu'ici nous sommes d'accord avec notre excellent collègue, tout en faisant nos réserves sur la façon dont il envisage la science qui, selon lui, admettrait *sans aucune raison* que le monde présente des égalités et des répétitions, quand nous pensons, au contraire, que toute science n'est que le reflet exact de la réalité dans notre entendement.

Nous arrivons maintenant à un point de l'exposition de M. R., auquel il attache beaucoup de prix, mais auquel nous ne pouvons pas nous rallier. Il s'agit de la notion de *valeur* attachée aux objets dont s'occupe l'histoire et sans laquelle cette dernière n'existe pas, selon M. Rickert.

L'auteur commence par établir que nous ne saurions être attirés par un intérêt quelconque à l'étude d'un objet ou d'un phénomène, si ce dernier ne possède pas pour nous une certaine valeur. « Si nous considérons quelque chose d'une façon individuelle, sa particularité doit être en relation avec une certaine valeur qui n'appartient à aucun autre objet; et si nous nous contentons de la conception généralisatrice, la valeur ne dépendra plus que de la partie commune et qui peut donc être remplacée par d'autres exemplaires de la même espèce » (p. 77). Ceci est parfaitement vrai et nous voulons élucider par des exemples les abstractions de M. R. qui, comme nous l'avons observé aussi ailleurs, pêche dans son exposition par l'omission, pour ainsi dire systématique, des exemples empruntés à la réalité qu'il veut expliquer par ses théories. Ainsi une personnalité comme Napoléon nous intéresse par elle-même, pendant que la chute d'un corps ne nous intéresse que comme un phénomène qui représente la loi générale de la chute des corps.

M. R. revient une seconde fois sur ces idées auxquelles nous avons vu

qu'il accorde une grande importance. Il dit que « lorsqu'on passe de la généralisation préscientifique à l'arrangement des objets dans des systèmes de notions générales, on néglige non seulement l'intérêt pour le cas individuel, mais *la liaison même de la partie commune à plusieurs objets avec l'idée de valeur se relâche d'autant plus que le procédé de la formation du système avance*. Car lorsqu'une notion générale est subordonnée à une autre plus générale et lorsque toutes les notions sont soumises à la plus générale de toutes, alors tous les objets auxquels le système se rapporte doivent être considérés comme ayant une égale valeur ou comme n'en ayant pas du tout ; car le principe qui décide sur ce qui est important dans cet objet, n'est plus maintenant l'intérêt primordial, mais seulement la place que l'objet occupe dans le système des notions générales La séparation primordiale de l'important et de ce qui ne l'est pas, séparation qui s'accomplit par la prise en considération des valeurs, est neutralisée et remplacée par la circonstance que les éléments généraux seuls sont considérés comme ayant une valeur. Les objets individuels n'en ont plus. » (p. 77.)

Nous reconnaissons parfaitement que, dans les sciences de lois, les phénomènes individuels n'ont plus de valeur par eux-mêmes et que cette dernière est attribuée aux généralisations de ces sciences, aux lois et aux notions. Mais comment concilier ces pensées avec la conclusion qu'en tire M. R., « que les sciences en général sont *indépendantes de la notion de valeur* pendant que celles de l'individu ne peuvent exister sans elle » (p. 78) [1].

Nous pensons que M. R. va trop loin quand il veut restreindre l'idée de la valeur rien que pour l'histoire et en faire un *caractère distinctif* de ses procédés ; que cette notion est tout aussi importante dans les sciences de lois avec la différence seulement que dans ces dernières elle se rattache aux formations générales.

Pour élucider ce débat aussi par un exemple : il est incontestable que si un cas individuel d'avalanches peut nous intéresser seulement par sa valeur propre, — par exemple les malheurs qu'il a produits à la suite de cris inconsidérés poussés dans la montagne, — le phénomène des avalanches en lui-même nous intéressera par un côté général. Mais cet intérêt n'est nullement absorbé et annihilé par le phénomène plus général encore de la chute des corps et ce dernier l'est tout aussi peu par le phénomène encore plus général de la gravitation. Ces trois phénomènes généraux *nous intéressent dans leur généralité et ont, comme tels, pour nous, une valeur indubitable.*

L'élément de la valeur, malgré tout le poids que veut lui donner M. R., comme composant essentiel de l'histoire, n'appartient pas exclusivement à cette science. Il se colore seulement, comme tout le reste, de l'individualisme dans les sciences de la succession et s'attache au général dans

1. Il dit textuellement : « Es enthüllt sich also nicht nur ein notwendiger Zusammenhang der generalisierenden mit der *wertfreien* Betrachtung, sondern auch ein ebenso notwendiger Zusammenhang der individualisierenden mit der *wertverbindenden* Auffassung. »

celles des lois, — thèse que nous avons d'ailleurs vu M. R. lui-même soutenir, mais que plus tard il abandonne, on ne sait pourquoi.

Nous ne suivrons pas M. R. dans les détails qu'il consacre à la notion de la valeur en histoire, à la distinction qu'il veut établir entre la valeur pratique et la valeur théorique attribuée aux événements et qu'il désigne en allemand par des termes dont l'équivalent français ne saurait être donné que par des périphrases. Il emploie tantôt le terme de *Wert* (valeur), tantôt ceux de *Wertung*, *Bewertung*, *Wertbeziehung*, notions qui se rapportent à des idées dont la différence est tellement subtile, qu'elle échappe au raisonnement.

***

La deuxième partie de son travail traite des principes historiques. Ces principes ne peuvent être trouvés d'après l'auteur que, soit dans les *lois générales*, soit dans le *sens général* de la vie historique. S'il s'agit donc d'en venir au clair sur les problèmes de la philosophie de l'histoire, comme doctrine des principes, il est besoin de déterminer ce que l'on peut entendre sous ces deux termes de *lois* et de *sens* de l'histoire, puis de se demander lequel des deux mérite le nom d'un principe de l'histoire? Les lois ne sauraient être entendues que dans le sens de lois naturelles. Or la sociologie cherche l'existence de pareilles lois dans la vie de l'humanité. Les sociologues sensés ne déconsidèrent pas absolument la connaissance de l'individuel; mais ils n'en font que la base indispensable pour des considérations plus étendues afin d'élever sur elle une philosophie de l'histoire vaste et compréhensive, qui saisisse dans les lois le rythme éternel et par là les principes de toute vie historique. C'est donc la théorie qui veut identifier la sociologie avec la philosophie de l'histoire [1]. Mais les principes historiques doivent être d'un côté des principes *culturels*, de l'autre des principes de l'*universum* historique.

Il est impossible de formuler des lois culturelles; car la culture n'est pas une réalité indépendante de notre conception qui pourrait être retravaillée par le moyen des notions, comme on pourrait le faire pour les objets extérieurs, mais c'est une façon de concevoir les choses qui ne saurait être soumise à la même opération. Mais la recherche des lois culturelles est vaine encore à un autre point de vue : la philosophie de l'histoire ne peut se rapporter qu'à l'histoire universelle et non à l'une de ses parties. L'histoire universelle est la plus grande unité historique qui se puisse concevoir, et chaque objet particulier d'étude historique en est un membre individuel. Mais comme nous devons exiger que les principes de l'histoire soient des principes de l'*unité* de cet universum, il s'ensuit qu'une science de lois comme doctrine des principes historiques est une impossibilité logique. Il en est tout autrement de l'universum physique,

1. M. P. Barth est surtout le champion de cette conception. Voir son livre *Die Sociologie als Geschichtsphilosophie*, Leipzig, 1897.

car dans ce dernier on trouve des lois qui s'appliquent à toutes ses parties. Mais ces parties ne sont pas des membres, mais bien des exemplaires du tout indépendants les uns des autres, et donc les lois générales ne peuvent être des principes de l'unité de ce tout. Plus ces lois sont générales, d'autant plus chaque partie devient un *exemplaire* du genre et s'éloigne du caractère qui en fait un *membre* du tout. Si la sociologie trouvait des lois pour le développement de tous les peuples culturels, ces derniers descendraient aussitôt au rang d'exemplaires de l'espèce et, comme tels, devraient être considérés comme isolés et non reliés précisément par la culture en un tout indivisible. Les lois sociologiques ne pourraient donc être considérées comme des principes pour l'unité des membres individuels de l'universum, individuel aussi, de l'histoire. La sociologie comme science de lois, malgré toute sa valeur intrinsèque, ne peut donc que venir en aide à l'histoire dans la recherche des causes, mais ne peut jamais remplacer la philosophie de l'histoire. Voilà pourquoi les facteurs absolument généraux qui rendent possible la vie sociale, comme par exemple la chaleur du soleil ou l'usage de la langue, n'ont aucune importance comme principes historiques. Il ne faut pas non plus considérer comme principe historique le rapport établi par quelques historiens sous forme d'un axiome général : que toute l'histoire n'est que le développement des masses ; ou bien sa contre-partie : que toute l'histoire n'est que l'œuvre des grands hommes et donc un enchaînement de biographies. Il ne faut pas surtout confondre ce dernier soi-disant principe : que l'histoire n'est que le produit de l'individualisme, avec la méthode individualiste, la seule qui a sa raison d'être en histoire ; car la méthode individualiste s'applique tout aussi bien à l'action des masses qu'à celle des individus, puisque l'une comme l'autre ne se reproduit jamais et donc ne saurait donner lieu à des conceptions sous forme de lois. Un principe, comme celui que l'histoire n'est due qu'à l'action des individus, serait un produit de la formation de notions générales, une loi, produit que la méthode individualiste repousse précisément.

Mais M. R. pousse trop loin les choses, lorsqu'il expose la question du progrès. Il n'admet le progrès que dans le développement humain où il peut être question de valeur et non de lois ; mais le conteste dans la nature où la notion de valeur ne saurait être appliquée. C'est ainsi qu'il explique la théorie darwinienne, qui n'applique pas le principe de la sélection naturelle à la destruction du mal et à la conservation du bien, mais seulement à faire triompher les plus aptes à la vie. Mais cette dernière notion exclut toute différence de valeur. On ne pourrait même pas, dans la théorie de Darwin, considérer la vie de l'homme comme supérieure à celle des animaux, et donc considérer la forme humaine comme un progrès.

Nous pensons que toute cette argumentation n'est pas soutenable, et elle ne l'est pas à cause de la notion de valeur que M. R n'accorde qu'aux choses de la culture et de l'esprit et qu'il refuse à la nature ; car l'auteur a déplacé sans y penser les notions sur lesquelles il se base : pendant

qu'au commencement il contestait la notion de valeur seulement aux notions abstraites et aux sciences des lois, sans distinguer si ces dernières appartiennent à la nature ou à l'esprit, maintenant il la conteste à la nature sans distinguer s'il s'agit de sciences naturelles de lois ou de sciences naturelles de succession.

Nous pensons que, pour le moins, il faut admettre la notion de valeur et donc de progrès aussi dans cette dernière classe des sciences de la matière, attendu que la matière a aussi eu un développement qui s'est arrêté plus tard, — arrêté pour notre vie humaine qui n'est qu'un court épisode dans la vie de l'univers. — Quoique la théorie de Darwin ne donne qu'une explication purement naturaliste, elle peut, contrairement à ce que pense M. R., parfaitement employer les termes de valeur de *plus haut* et *plus bas* (p. 102) ; car dans le développement des astres, dans celui de la terre, dans celui des organismes, l'évolution s'est aussi accomplie, et la mesure de la valeur des formes successives consiste dans la complication de structure des corps célestes des couches terrestres et des organismes ou, comme le dit Spencer, dans le passage de l'homogène à l'hétérogène, du simple au composé, de la désintégration à l'intégration. Les formes naturelles ou organiques sont donc, par cela même, supérieures à celles qui les ont précédées, qu'elles sont d'une structure plus compliquée, et on peut donc, au point de vue absolument naturaliste et sans nulle téléologie, parler de progrès dans le règne de la matière et considérer par exemple la forme humaine comme supérieure à l'animalité.

En général, tous les théoriciens de l'histoire, MM. Bernheim, Lamprecht, ainsi que M. Rickert, commettent l'erreur de ne prendre en considération que le développement humain et de l'opposer aux sciences naturelles, opposition incomplète et qui fausse les conclusions, car l'opposition complète ne peut être trouvée qu'entre les sciences de répétition qui formulent leurs vérités par des lois et les sciences de la succession qui formulent les leurs dans des séries, indifféremment si les unes et les autres se rapportent à la matière ou à l'esprit. C'est le point de vue que nous avons toujours soutenu, comme le seul qui soit basé sur la vraie logique et la saine raison. Et M. Rickert, qui veut établir la logique des faits qui se suivent, devait d'autant moins restreindre sa conception à l'histoire de l'humanité qu'il essayait de constituer la troisième branche indispensable pour compléter la logique, la logique des faits qui se suivent. Il ne devait pas désigner ce *novum organon* par le terme de logique de l'histoire, mais bien par celui de *logique de la succession,* car, comme il le soutient à plusieurs reprises, la logique n'a qu'une valeur formelle et ne prend nullement en considération le matériel auquel elle s'applique.

Tout le reste de l'étude de M. R est basé sur cette notion de la *valeur*, notion qu'il réserve, selon nous, sans aucune raison, pour la seule culture par opposition à la nature, à laquelle la *valeur* serait étrangère. Les observations que nous pourrions faire ne serviraient qu'à répéter ce que nous avons déjà dit.

A.-D. Xénopol.

Jassy.

G. Ferrero. **Grandeur et décadence de Rome**, IIIe volume, traduit de l'italien par M. Urbain Mengin. Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1906, 334 pp. in-18.

Ce volume nous conduit des Ides de Mars à la bataille de Philippes, avec ses conséquences : éloignement d'Antoine, lutte entre Octave d'un côté, Fulvie et Lucius d'un autre côté, et nouvelle guerre sociale que cette lutte a failli provoquer. Mais ce n'est pas seulement « la fin d'une aristocratie » que nous raconte ce volume, c'est la fin de tout gouvernement en général, la fin de tous les partis, la dissolution complète de l'ordre social, le scepticisme politique allant jusqu'au cynisme, la disparition de tout idéal basé sur le respect des droits d'autrui et sur la soumission à ses propres devoirs, sur la reconnaissance d'un intérêt dépassant l'intérêt individuel. Si quelques velléités d'idéal s'observent encore chez un certain nombre de conjurés des Ides de Mars, qui espéraient que la mort de César amènerait le retour à l'ancienne république avec ses garanties constitutionnelles, ces velléités sont bien timides et pas assez puissantes pour entraîner les défenseurs de l'ancien ordre de choses à une lutte active, pour les déterminer à prendre l'offensive, à profiter du désarroi dans lequel la mort de César avait plongé son parti, pour porter à celui-ci un coup décisif. Il en était d'ailleurs de même dans le parti de César, et l'on vit ce spectacle curieux de deux soi-disant partis s'observant, s'épiant, se craignant mutuellement, attendant chacun que l'autre commence, et le spectacle non moins curieux de chefs attendant à leur tour les événements pour savoir quel parti ils devaient prendre, s'ils devaient se déclarer pour ou contre les conjurés, pour ou contre César. Mais les éléments démagogiques veillaient, et ceux-ci qui ne voyaient dans la politique de César qu'une série d'encouragements à leurs appétits, vont s'emparer de la mémoire de cet homme, et au nom de cette mémoire entraîner les chefs et précipiter les événements. Antoine est porté par les événements et poussé par la démagogie plutôt qu'il ne dirige les uns et ne commande à l'autre. Désormais tous ceux qui voudront réussir dans la politique n'auront qu'à évoquer la mémoire de César et, faisant de la surenchère, à tirer de sa politique des conclusions de plus en plus extrêmes, lui attribuer des desseins et des intentions que César n'avait peut-être jamais eus, mais qui étaient davantage susceptibles de flatter les instincts démagogiques.

Mais au milieu de cette dissolution générale, de cette désunion de tous les éléments constitutifs de l'État, un travail sourd et profond s'accomplissait qui devait aboutir finalement à leur reconstitution, à leur réconciliation sur la base des malheurs communs, du découragement, de la lassitude, de l'incertitude du lendemain qui peu à peu s'emparaient de toutes les couches de la société. Il devait arriver un moment où chacun préférerait être protégé que se défendre, recevoir que conquérir, obéir que commander, abdiquer sa liberté à la condition que les autres en fissent autant ; un moment où tout le monde saluerait comme une délivrance

cette paix romaine où les énergies épuisées trouveraient enfin le repos et le recueillement dans l'inactivité à l'ombre d'un pouvoir protecteur. L'Empire romain semble être la conclusion, sinon logique, tout au moins nécessaire, de l'impérialisme romain.

Que dirions-nous des qualités de ce volume que nous n'ayons déjà dit à propos des volumes précédents ? Parlant de Salluste, M. Ferrero dit que (malgré sa partialité) il rendit « à la culture latine un grand service en renouvelant dans l'histoire artistique, psychologique et rationnelle, le maigre récit des annales, qui constituait depuis des siècles l'histoire de Rome, histoire aussi aride et aussi ridicule que cette prétendue histoire critique et scientifique à laquelle certains pédants voudraient encore la ramener aujourd'hui.... Salluste, au contraire, ...écrivit une histoire psychologique et artistique, où les passions des hommes sont analysées, où les personnages sont mis en relief d'une façon vigoureuse, et où les événements racontés dans un ordre rationnel sont l'objet de considérations philosophiques et morales. » Nous ne saurions mieux dire pour caractériser à notre tour l'œuvre historique de M. Ferrero.

Dr S. Jankelevitch.

Charles Schmidt. **Le grand-duché de Berg (1806-1813).** *Etude sur la domination française en Allemagne sous Napoléon Ier.* Paris, Alcan, 1905, in-8°, xvi-528 pages, et carte hors texte.

Voici en Allemagne un territoire qui était ci-devant divisé en vingt-huit morceaux : deux duchés (Berg et partie de Clèves), cinq principautés, douze comtés, trois seigneuries, six bailliages et villes, et la liste n'est pas complète. Là-dessus, dix-huit souverains, grands et petits, gouvernaient : un roi (de Prusse), un électeur (de Bavière), précédemment un archevêque et un évêque, puis six princes, un duc, six comtes ou rhingraves, et avec eux, toute la grouillerie féodale des hobereaux, seigneurs, chapitres, patrons, corporations : petits hères à l'abri sous les vieilles dynasties locales, microbes sous macrobes. Arrivent les Français. D'un mot impérial, le grand-duché est créé. Trois grands ducs s'y succèdent : Murat, de 1806 à 1808 ; Napoléon, en 1808 et 1809, et le jeune Napoléon-Louis, de 1809 à 1813. Mais sous le beau-frère comme sous le neveu, le grand amiral et le petit garçon (que d'ailleurs on oublia totalement), c'est toujours Napoléon qui a la direction suprême. La principale différence fut que durant les deux premières années, le chef de l'administration s'appela Agar, puis, de 1808 à 1813, Beugnot. Quatre départements sont organisés, le Rhin, la Sieg, la Ruhr et l'Ems, avec leurs chefs-lieux, leurs préfets, leurs maires, et on y reconstruit, pièce à pièce, toute la machine si compliquée (et pourtant si simple, en comparaison du saint chaos de nation germanique), dont le Consulat, abréviateur de la Révolution, avait doté

la France : la conscription et les contributions, l'égalité civile, établie sur l'abolition du servage et de la féodalité, et sur l'introduction du code, les postes, les douanes, la police, et le reste.

Le travail est pour l'observateur d'autant plus intéressant qu'il ne fut pas du tout opéré « à la française ». Dans le royaume voisin de Westphalie, une constitution fut d'abord édictée qui précéda les réformes. Dans le grand-duché, les réformes précédèrent la Constitution, qui, finalement, ne fut jamais rédigée On eut l'esprit pratique. On ménagea les transitions. Il est vrai que le grand-duché eut la chance d'être livré à un administrateur de premier mérite, à la valeur duquel M. Schmidt n'a peut-être pas rendu pleinement justice. Beugnot avait l'activité, l'intelligence, le dévouement, l'honnêteté, le souci du devoir, et le sens du possible. Par surcroît, il était spirituel et il n'écrivait pas trop mal : faut-il lui en vouloir? Il était le premier à apprécier ses hautes qualités, mais la vanité n'était alors que la menue monnaie de l'orgueil naturel à la « grande nation ». Enfin, le rôle de Beugnot n'est pas diminué, il n'est que mieux défini, du fait qu'Agar a commencé le travail et que Beugnot lui-même a été utilement secondé à Paris et dans le grand-duché par ses chefs et ses collaborateurs. Des réformes qui ont été réalisées ou annoncées, les unes sont restées définitivement acquises, même après la fin de la domination napoléonienne, les autres ont agi, par voie indirecte, sur les gouvernements qui ont suivi, d'autres ont disparu, sans laisser d'autre trace que la haine du nom français, et ce n'est pas le moindre mérite de M. Schmidt d'avoir su opérer, avec précision et finesse, toutes les distinctions nécessaires.

Il a très nettement marqué que c'était là le but même de son travail, et si son livre est un modèle de monographie, c'est justement parce qu'il en a marqué exactement les limites. Le sous-titre même l'indique : « *Etude sur la domination française en Allemagne* ». On pouvait en effet concevoir de deux manières l'histoire des pays bergois de 1806 à 1813 : ou les regarder d'en bas, en eux-mêmes, en se plaçant chez les gouvernés, ou d'en haut, de la place qu'occupaient les gouvernants. Par exemple, en 1810, un modeste industriel fondait à Essen une petite aciérie. Il s'appelait Friedrich Krupp. Bien qu'il soit devenu un très notable commerçant, il n'est pas nommé dans le livre de M. Schmidt, et il ne devait pas l'être. Chaque fois que l'occasion se présentait ainsi de décrire la vie des habitants autrement que dans leurs rapports avec l'administration française, M. Schmidt, fidèle à la règle qu'il s'était imposée, s'en est abstenu. Son livre y a gagné en unité et en force documentaire. Comme d'autre part, il n'a été écrit qu'après les recherches les plus étendues, avec un sens critique très avisé, — encore que plus sévère peut-être pour les documents narratifs, et notamment pour les Mémoires de Beugnot, que pour les pièces d'archives, — il est fait de matières solides et éprouvées. Et il est bien bâti. L'auteur a le don précieux de la clarté. Par l'heureuse disposition des parties, l'adroit agencement des chapitres, le choix des faits, la fermeté du style, il a su rendre toujours accessibles et vivantes des questions souvent difficiles, obscures et compliquées. L'air et la lumière pé-

nètrent partout. La science est saine qui trouve ainsi l'art, sans l'avoir cherché.

La raison fondamentale du départ entre les réformes devenues effectives et celles qui sont restées sur le papier n'est pas, comme on pourrait croire, que le grand-duché n'a duré que sept ans ; elle n'est pas non plus que les habitants ont dès l'abord accepté ou rejeté, par tradition ou par intérêt, les changements qu'on leur apportait; elle n'est pas dans l'habileté ou la maladresse des administrateurs, ni dans le caractère plus ou moins profond des modifications proposées ; elle est d'ordre économique et financier. En règle générale, les réformes qui coûtent cher n'aboutissent pas; celles qu'on peut opérer sans grands frais réussissent. Malgré tous les projets, rien n'a été changé aux écoles, parce qu'il aurait fallu y mettre beaucoup d'argent. Au contraire, le Code civil a été accepté d'emblée : c'était gratis. De même, les conditions particulières faites au grand-duché par le système continental ont causé la désaffection des habitants pour le régime français. En 1811, ils sollicitaient comme un bienfait l'annexion à la France ; ils ne voyaient pas d'autres remèdes à leurs maux; en janvier 1813, ils ont donné le premier exemple en Allemagne d'un soulèvement populaire contre la domination napoléonienne, et ils criaient déjà : « Vivent les cosaques ! » M. Schmidt a vu les événements en historien de l'école économique, et les preuves qu'il accumule à l'appui de sa thèse sont péremptoires.

Plusieurs d'entre elles aideront à bien comprendre la politique générale du Premier-Empire, car les idées justes sont toujours fécondes. Les deux chapitres intitulés : « *L'influence des tarifs protecteurs français et du blocus continental sur l'industrie du grand-duché* », comptent parmi les plus remarquables du livre. On y trouvera bien des indications nouvelles sur le « système continental », dont on fait quelquefois, et non sans apparence de raison, comme le « pivot » du règne de Napoléon. M. Schmidt établit que le fameux décret de Berlin n'est pas une mesure brusque et inopinée, mais qu'il est le résultat d'une longue évolution qui a commencé aussitôt après le traité presque libre-échangiste de 1786 ; il n'est pas un commencement, mais une conclusion. La manière dont M. Schmidt analyse les résultats, si différents, du « système » sur la rive droite et la rive gauche du Rhin, n'est pas moins instructive.

Faut-il en conclure que l'interprétation économique de l'histoire suffise à tout expliquer? Nous ne le croyons pas, et nous en trouvons la preuve dans le livre même de M. Schmidt. La question ecclésiastique est traitée, très clairement, comme à l'ordinaire, dans un chapitre spécial d'administration. Le « réveil du sentiment national » est exposé dans le dernier chapitre, qui sert de conclusion, et nous y apprenons, en note, incidemment (p. 471, n. 1), que « le ton piétiste des proclamations de cette époque est curieux ». Or le grand-duché de Berg a réuni dans son cadre éphémère des populations qui sont tout ensemble des plus hardiment industrielles et des plus passionnément religieuses de l'Allemagne. La coexistence des deux églises, catholique et protestante, la multiplicité des organisations ecclésiastiques territoriales, la multiplication des

sectes, le mysticisme rhénan qui est si profond et si lointain par ses origines, l'illuminisme récent qui est encore si mal connu, et la laïcisation commençante du sentiment religieux dans l'idéal patriotique : toutes ces causes fermentaient, et elles ont agi, d'autre manière sans doute que les causes économiques, mais non sans moins de force. M. Schmidt s'est posé la question sous une forme presque administrative, comme aurait pu faire Beugnot : « Se forma-t-il un esprit public commun à toutes les régions que la domination française avait rapprochées? », et il y a répondu de la manière judicieuse et pénétrante qui est la sienne. Mais par là même, il se fermait l'accès des causes impondérables. Une liste de journaux ne suffit pas à faire comprendre un état d'âme. Beugnot raconte dans ses Mémoires qu'il a vu, de ses yeux vu, une stigmatisée dans le département de l'Ems. Il en fut très surpris, car il était idéologue. Il en référa à Rœderer, son supérieur hiérarchique. Rœderer était un rationaliste « coriace »; il n'avait pas vu la stigmatisée, et il n'y crut pas, malgré le témoignage de Beugnot. Et comme son compatriote Krupp, la stigmatisée de l'Ems est restée hors du livre de M. Schmidt[1].

G. Pariset.

1. Page 28. Sur l'entrée de Murat à Düsseldorf, cf. les *Mémoires inédits de Dupont*, cités par Titeux, *le général Dupont*, t. I, p. 328 et suiv. — P. 40. Charles Theremin n'était pas seulement frère, mais fils et cousin de théologiens. — Sa famille (originaire de Nîmes) a donné cinq pasteurs au Brandebourg dans le courant du XVIIIe et au commencement du XIXe siècle. Lui-même n'est sans doute autre que le « Charles-Guillaume Theremin » qui a été inscrit, en 1781, comme élève du séminaire théologique du Refuge à Berlin. Il paraît avoir pris sa retraite à Berlin, vers 1841-1845. (Cf. p. 40, l. 8 du bas et p. 309, n. 4 : date à corriger). — P. 58. Il s'en faut que les dépôts de prisonniers prussiens fussent déjà vides lorsque le grand-duché fut autorisé à y recruter. D'après les états officiels, on comptait 22,639 prisonniers prussiens au 7 janvier et 12,451 au 10 mai 1807. On ne voit pas que la Suisse et la Pologne aient reçu la permission de recruter des soldats parmi les prisonniers prussiens. — P. 59-60. Si la conscription dans le grand-duché comportait cinq classes comme en France, on ne comprend pas que (théoriquement tout au moins) « la durée du service ait été fixée à huit années ». Cf. loi du 19 fructidor an VI, art. 21. Quelques détails complémentaires auraient été les bienvenus. De même sur l'organisation de la gendarmerie, de la police et des douanes. — P. 225. La patente du rétablissement de l'*Allgemeines Landrecht* dans les pays prussiens est datée du 9 septembre 1814 pour être valable à partir du 1er janvier 1815. — P. 253-254. Malgré le « blocus universitaire » organisé dans le grand-duché, il est évident que les jeunes gens pouvaient toujours faire leurs études en France. (Cf. Napoléon, *Corresp.*, t. XXII, p. 550). — P. 333. Qu'est-ce que le tarif de 1802? S'agit-il de la loi du 27 décembre 1801, spéciale au pays de Berg? Elle ne fait que renvoyer au tarif de 1791. S'agit-il du tarif du 28 avril 1803? Celui-ci a été promulgué quand prenaient fin les négociations qui menèrent à la rupture de la paix d'Amiens. Les motifs commerciaux contribuèrent à la rupture, mais ils ne furent pas les seuls (comme il est dit p. 333, n. 1, l. 2 ; cf. l. 6-7). Le décret du 27 septembre 1810 (cité p. 371, n. 1), n'est ni dans Duvergier ni dans le *Bulletin des lois* : il convenait d'en indiquer la référence. De même pour le décret du 19 octobre 1810, cité p. 379-380. — P. 429, n. 2 et p. 455, n. 2 : au lieu de *Courrier du Bas-Rhin* (journal publié à Strasbourg), ne faut-il pas lire : *Chronique du Bas-Rhin*? (Cf. p. 455, l. 11-12 du bas). — P. 478. Dire que le Premier Empire a retenu de la Révolution le principe de la « démocratisation de la société », la suppression des « distinctions de classe et des privilèges de caste », c'est porter un jugement qui n'est vrai qu'avec bien des corrections. Car enfin, il convient de ne pas oublier que la seule création sociale de Napoléon a été le rétablissement de la noblesse avec toutes les conséquences qu'elle comporte : distinction de classe et privilège de caste.

BULLETIN CRITIQUE

HISTOIRE GÉNÉRALE.

G. Arnaud, **Mémoire sur les États de Foix (1608-1789)**, Toulouse, Privat, 1904, xii + 170 pp. in-8°. — M. Arnaud, professeur au lycée Mignet, a étudié dans sa « petite thèse » de doctorat l'organisation et le rôle des États de Foix de 1608 à 1789, c'est-à-dire pendant l'époque de leur plein développement, puis de leur décadence. Les États de Foix remontent à la fin du xive siècle, mais le manque de documents ne permit pas à M. Arnaud de reconnaître leur organisation primitive et leur évolution historique. Il avait, par contre, entre les mains la série presque complète des procès-verbaux des xviie et xviiie siècles, les papiers du fonds des États des archives départementales de l'Ariège, etc. C'est ce qui explique les dates qu'il a choisies. Dans une première partie, l'organisation des États, M. Arnaud nous expose le rôle et les droits du clergé, de la noblesse et du tiers-état ; puis il passe en revue les divers « officiers », ou agents chargés d'exécuter les volontés des États (les deux syndics, le trésorier, les secrétaires, les auditeurs des comptes, les cotisateurs, l'ingénieur, etc.). Après s'être occupé des diverses « Commissions », il examine les rapports des États avec le roi, le commissaire du roi et l'intendant, et termine par l'étude des séances, des règlements intérieurs et du cérémonial. Dans une seconde partie, le rôle des États, il envisage successivement l'action jouée par cette assemblée dans la défense des privilèges du Comté, des attributions financières, son rôle dans les grands travaux publics, l'agriculture, le commerce, l'industrie, l'instruction publique, les hôpitaux, la police, enfin l'influence qu'elle a pu avoir dans les grandes affaires politiques. L'ouvrage de M. A., très clair et très consciencieux, nous montre nettement ce qu'étaient ces anciens États, et sans aller jusqu'à voir en eux la « vénérable aïeule des assemblées nouvelles », comme le fait l'auteur qui cependant déclare (p. 15) « que les États ont laissé la province dans une situation misérable, ruinée, sans agriculture, sans industrie », nous sommes persuadé qu'aujourd'hui se trouve heureusement comblée par cette étude une lacune importante de l'histoire des vieilles assemblées françaises. — André Fribourg.

Debidour. **L'Église catholique et l'État sous la troisième République (1870-1906)**. I (*1870-1889*). Paris, Alcan, 1 vol. in-8 de xi-468 pp.

— Ce livre fait suite à l'ouvrage publié en 1898 par M. D. sur les rapports de l'Église et de l'État de 1789 à 1870. Le présent volume, qu'un second suivra bientôt, comprend deux parties, séparées par la démission de Mac-Mahon. La première est dominée par la politique de « l'ordre moral ». L'auteur montre, d'un côté, le dévouement de plus en plus grand du clergé au pape, son activité croissante, son ardeur à étendre ses conquêtes, et de l'autre côté, l'attitude incertaine et timide des gouvernants français : républicains d'ancienne date comme les hommes de la Défense nationale, républicains conservateurs comme Thiers et plus tard Dufaure, monarchistes avérés comme les hommes du 24 mai, tous apparaissent hésitants, prêts à toutes les concessions, mais obligés (même les plus conservateurs) de résister parfois à des exigences excessives.

Les choses changent quand l'élection de Grévy en 1879 assure la victoire des républicains. « Le cléricalisme, voilà l'ennemi », avait dit Gambetta : les premières propositions de Jules Ferry, les décrets de 1880 sur les ordres religieux, les lois sur l'enseignement, nombre d'autres mesures prouvent que cette parole n'est pas restée vaine. Le clergé combat énergiquement ces lois, contribue aux succès électoraux des conservateurs en 1885 et s'associe avec les royalistes à la campagne boulangiste de 1888-89. Cependant au milieu de ces luttes ardentes on voit poindre quelques essais de conciliation, tentatives modérées de Jules Ferry depuis 1883, manifestations loyalistes de quelques prélats comme Guilbert et Meignan, tandis que la diplomatie habile de Léon XIII réserve l'avenir.

L'auteur ne se pique pas d'impartialité ; ses opinions anti-cléricales sont franchement avouées. Toutefois il ne cache ni les fautes ni les violences de certains républicains, ni les avances ou les mérites de certains catholiques. Et surtout sa documentation, très riche, très complète, est puisée aussi bien dans les livres et les journaux de droite que de gauche ; parmi les personnes vivantes dont il a recueilli le témoignage, MM. de Mun et Goyau figurent à côté de MM. Brisson et Combes Enfin il nous donne des renseignements précieux (moins nombreux qu'on ne le voudrait) tirés d'archives que personne avant lui, à ma connaissance, n'avait pu consulter pour une période aussi rapprochée de nous, les Archives des Affaires étrangères et des Cultes. Les appréciations contenues dans ce livre soulèveront des polémiques, mais le récit lui-même, qui n'avait pas d'équivalent jusqu'ici, est pour les historiens et les lecteurs un instrument de travail qu'ils peuvent utiliser en toute sécurité. — Georges Weill.

J.-L. de Lanessan. **L'État et les Églises en France depuis les Origines jusqu'à la Séparation**. Alcan, 1906, un vol. in-12 de 304 pp. — Tandis que le volume de M. Debidour est une œuvre scientifique, fruit de recherches minutieuses, M. de Lanessan publie une esquisse rapide, faite d'après quelques livres d'ensemble. Les cinquante premières pages, qui vont depuis la fin de l'empire romain jusqu'en 1789, forment une intro-

duction forcément superficielle; le reste est plus détaillé. L'auteur utilise, entre autres, les travaux d'Aulard sur la Révolution, de Debidour sur la période de 1815 à 1870; pour la troisième République, on sent qu'il a vécu cette histoire. Son résumé, intéressant et bien présenté, donnera une idée juste de la question à ceux qui n'ont pas le temps de lire des ouvrages plus approfondis. — Georges Weill.

Paul Sabatier. **A propos de la séparation des Églises et de l'État.** 2e éd. Fischbacher, 1906, un vol. in-12 de LXXXIV-216 pp. — Il ne s'agit plus ici d'histoire, mais de choses actuelles. Le biographe de saint François d'Assise étudie la crise religieuse qui vient d'aboutir à la séparation : ce travail, remarquable par une psychologie profonde autant que par la vigueur de l'exposé, mérite une place à part dans l'abondante littérature suscitée par la loi de 1905. La crise, d'après lui, a pour cause le conflit de deux conceptions opposées de la vie, la conception autoritaire de l'Église et la conception moderne qui veut que l'homme réfléchisse par lui-même et agisse d'après ses réflexions. La conception autoritaire a progressé chaque jour chez les catholiques depuis le *Syllabus* : l'influence du clergé régulier, surtout des Assomptionnistes, la timidité des évêques, la tyrannie exercée par les cléricaux violents ont rendu la séparation nécessaire. L'auteur pense qu'elle va bientôt affranchir les catholiques modérés, développer chez eux les tendances démocratiques, et faire naître un catholicisme rajeuni, épuré, avec lequel la libre-pensée pourra vivre en bonne intelligence.

Cette nouvelle édition contient une introduction destinée à confirmer les arguments de l'auteur et un appendice documentaire qui renferme beaucoup de textes intéressants. — Georges Weill.

HISTOIRE DES IDÉES.

Alphandéry, **Les Idées morales chez les hétérodoxes latins au début du XIIIe siècle**, Paris, Leroux, 1903, XXXIV-198 pp. in-8°. — Ce sérieux et solide travail s'applique à la période comprise entre 1179 et 1215, c'est-à-dire entre le troisième concile de Latran, où le pape refuse à Pierre Waldez la permission de prêcher la réforme évangélique, et le quatrième concile de Latran, où Innocent IV approuve solennellement la première règle des Franciscains. Entre ces deux dates apparaît un puissant courant de vie chrétienne réveillée et vivante. L'activité hétérodoxe prépare le succès des ordres mendiants dans leur œuvre de relèvement moral du monde laïque. Les Sectes, malgré leur diversité, répondent toutes à un même besoin de leur époque; elles proposent des moyens de réforme morale : elles répondent par conséquent aux aspirations de la foule qui, au mouvement d'émancipation sociale, ajoute un mouve-

ment d'affranchissement de l'initiative humaine. Or l'Église s'oppose à ce double mouvement ; en ce qui concerne le second, elle ne donne guère à la foule que des règlements de police religieux, alors que celle-ci demande un idéal moral. Du pape au clerc vagabond, nul ne sut ou ne voulut s'approcher assez de la foule pour être entendu d'elle.

La piété populaire se développe alors dans une double direction : 1° Vie intérieure, mysticisme populaire. (L'homme nouveau, le citoyen veut une morale nouvelle, qui lui permette d'employer son énergie religieuse, sans la contrainte d'un ritualisme étroit.) 2° Promesses apocalyptiques, millénérisme, eschatologie.

Nous ne pouvons suivre l'auteur dans l'étude consciencieuse et très documentée qu'il fait des Associations pieuses de laïques (Bégards et Béguines ; Capuciés ; Humiliés), des Cathars, des Vaudois, des Sectes philosophiques (Amauriciens, Ortlibiens), des Sectes isolées (Arnaldistes, Luciférien, etc.).

Nous ne pouvons ni exposer ni critiquer le détail ; sur tel ou tel point (sur les Ortlibiens par exemple) peut-être ne serions nous pas de l'avis de l'auteur et défendrions-nous contre sa critique d'ailleurs solide notre interprétation. Nous préférons présenter deux objections d'ensemble. Si l'auteur nous paraît avoir établi sa thèse la plus étroite : que l'activité hétérodoxe a préparé le succès des ordres mendiants, etc., il nous semble qu'il n'a pas établi et qu'il a postulé sans preuve suffisante sa thèse la plus large : le caractère moral de cette activité en général. En d'autres termes : 1° nous nous demandons s'il est possible d'isoler et d'étudier à part les Idées morales des Sectes qu'il étudie ; nous croyons que pour presque toutes (les premiers Vaudois peut-être exceptés) ces idées morales sont intimement liées à une métaphysique ou à une théologie et ne s'expliquent que par elles. Il est donc assez arbitraire de les détacher et on se condamne ainsi à n'en présenter que l'aspect superficiel (L'auteur lui-même reconnaît que l'origine de la plupart des préceptes cathares est métaphysique ; v. pp. 64, 74, 83, 90 ; et l'on en pourrait dire autant de bien d'autres, des Amauriciens, par exemple, et peut-être aussi, contre l'avis de l'auteur, p. 160, des Ortlibiens.) Le livre de M. Alphandéry sacrifie donc ce qu'il y a de plus intéressant peut-être dans les phénomènes qu'il étudie. D'autre part, 2° nous contesterions également que ces sectes, au moins la plupart d'entre elles, « proposent des moyens de réforme morale ». Sauf peut-être en ce qui concerne les Vaudois, nous ne souscririons pas à la thèse de l'auteur sur l'œuvre moralisatrice et le caractère d'émancipation morale de ces sectes. Presque toutes nous paraissent poursuivre des fins spécifiquement religieuses : par exemple chercher une union plus étroite avec Dieu, que celle que l'Église propose et permet ; elles tendent à de certains procédés de déification, à une transformation totale de la vie ; et elles aboutissent soit à la négation ascétique de la vie (Cathares, Ortlibiens), soit à la glorification de tous les instincts humains, justifiés par l'identification de Dieu et de l'homme (Amauriciens ; Frères du Libre Esprit). — H. Delacroix.

G.-H. Luquet, **Aristote et l'Université de Paris pendant le XIIIe siècle** (*Bibliothèque de l'École des Hautes Études*), Paris, Leroux, 1904, 34 pp. grand in-8°. — Le mérite de cette étude est moins dans les thèses que son auteur croit pouvoir en extraire et qui ont été déjà formulées (on savait déjà que l'autorité ecclésiastique n'admettait pas que le raisonnement aboutît à des conclusions contraires à la foi ; que la philosophie d'Aristote ayant semblé d'abord contraire à la foi, le premier mouvement de l'Église avait été de la proscrire ; que cette défense avait été transgressée; qu'Albert le Grand et saint Thomas s'efforcent alors d'absorber l'aristotélisme et d'en faire un allié de la théologie catholique) que dans les pages 20 à 27 où l'auteur s'efforce d'établir par une discussion serrée quels ont été les ouvrages d'Aristote condamnés par le concile de 1210. Il croit que la condamnation de 1210 visait, à part les ouvrages logiques étudiés depuis longtemps et jugés inoffensifs, la totalité des ouvrages d'Aristote connus à Paris à cette époque. (Voir sur cette question : Mandonnet, *Siger de Brabant*, p. 29 et suiv.). Cette étude n'est du reste « qu'un chapitre détaché d'un travail d'ensemble sur la connaissance que le Moyen Age eut des ouvrages et de la doctrine d'Aristote ». Cet ouvrage ne peut manquer de rendre de grands services à la philosophie médiévale. — H. D.

F. Picavet, **Esquisse d'une histoire générale et comparée des philosophies médiévales**, Paris, Alcan, 1905, xxxii-367 pp. in-8°. — Livre considérable par la matière et le travail, de documentation très abondante, et sur bien des points très utile à consulter ; mais qui manque, au fond, d'une qualité absolument indispensable, et qui est un amas de matériaux, une contribution à l'histoire de la philosophie, plutôt que de l'histoire de la philosophie.

Cette esquisse (l'œuvre d'ensemble dont elle est l'esquisse est-elle possible ? malgré l'auteur (p. xi) nous ne le croyons pas ; nous ne croyons pas qu'il soit possible à un seul savant d'écrire une histoire générale et comparée des philosophies médiévales : qu'on songe un moment à la culture qu'il faudrait pour écrire, de première main, à la fois sur l'Occident latin, la philosophie byzantine, le judaïsme et les Arabes !) est surchargée d'un grand nombre de chapitres qui n'y tiennent pas directement. Le 1er chapitre (l'Histoire de la philosophie) figure à tort dans le corps de l'ouvrage ; est-il utile, du reste, même comme introduction ? (il demeure bien vague et général ; l'historien doit réunir les textes, en constituer l'histoire bibliographique, en examiner l'authenticité, en discuter la valeur, etc.). Il y a aussi dans le cours de l'ouvrage bien des pages qui nesont guère utiles ex. 72-77). Les chapitres ix et x (*La Restauration thomiste au* xixe *s.; l'histoire enseignée et écrite des philosophies médiévales*), fort intéressants du reste l'un et l'autre, ne rentrent pas dans l'Esquisse d'une histoire générale et comparée, etc.

Un des idées maîtresses de l'ouvrage c'est que Plotin, et non Aristote, est le véritable maître de la philosophie médiévale. Il est certain — et autant que personne nous sommes enclin à le croire — que Plotin a exercé une grande influence sur le moyen âge et qu'Aristote y a été souvent connu à travers des apocryphes et des commentaires néoplatoniciens. Mais nous cherchons vainement dans l'ouvrage la preuve de la thèse ci-dessus, prise à la rigueur. Il nous semble qu'en particulier pour le XIIIe siècle, la théorie de Ehrle et de Mandonnet demeure entière.

M. Picavet tient absolument à faire commencer le moyen âge au Ier siècle (49); médiéval est pour lui synonyme de théologique (109); toute philosophie à tendance théologique est médiévale; il étaie du reste sa thèse par des arguments parfois inattendus (p. 115, 120). Il est très vrai que le néoplatonisme avec ses antécédents est un des facteurs de la patristique et de la philosophie médiévale; mais il est difficile d'admettre que la décomposition de la philosophie et de la civilisation antiques fassent partie du même système que l'élaboration d'un monde nouveau, qui commence à la chute de l'Empire romain (V. *Bulletin de l'Acad. des Sc. morales*, 1901). — H. D.

De Wulf, **Histoire de la philosophie médiévale**, 2e édition, Louvain et Paris, 1905, VI-568 pp. in-8°. — Edition revue et augmentée de cet utile manuel. L'ouvrage a été étudié dans cette même Revue (1902, *Revue générale sur la philosophie médiévale latine*). La présente édition développe les aperçus généraux et de nombreux chapitres, multiplie les références bibliographiques et corrige sur certains points la première. — H. D.

De Wulf, **Introduction à la philosophie scolastique**, Louvain et Paris, 1904, 350 pp, in-8°. — La première partie de cet ouvrage expose ce qu'a été la philosophie scolastique. L'auteur distingue d'abord la théologie scolastique et la philosophie scolastique et ne s'occupe que de la seconde. Il montre qu'on ne peut la définir par ses méthodes, par son caractère médiéval (car elle n'est pas la philosophie unique du moyen âge et il y a au moyen âge une synthèse antiscolastique), par sa subordination au dogme (car elle est une philosophie proprement dite, distincte du monument théologique), ni par son attache à tel ou tel système antérieur (péripatétisme, etc.); elle se définit par ses doctrines fondamentales. Elle est un système dualiste (dualisme de l'acte pur et des êtres mélangés d'acte et de puissance); sa théodicée est créationniste et personnaliste; sa métaphysique est un dynamisme et un finalisme; sa psychologie est spiritualiste, expérimentale et objectiviste.

Sa décadence est due non à la doctrine philosophique même, mais aux philosophes et aux circonstances extérieures. L'action des causes qui ont amené la ruine de la scolastique n'a pas attaqué son organisme doctrinal,

et ses parties vitales demeurent saines (202). Elle est tombée faute d'hommes et non faute d'idées.

Il y a place pour une néoscolastique, en accord avec les idées contemporaines et dépouillée de son caractère médiéval. Au positivisme et au néokantisme, elle oppose un dogmatisme rationnel [1]. — H. D.

V. Basch. **L'individualisme anarchiste. Max Stirner** (*Biblioth. gén. des sc. soc.*), Paris, Alcan, vi-294 pp. in-8°. — Il n'est pas trop tard pour parler de Max Stirner. Sans doute, les caprices du snobisme littéraire ont dispersé vers d'autres idoles les esthètes initiés au culte de « l'Unique » et le scandale que souleva chez les démocrates l'aristocratisme brutal de Stirner est apaisé aussi. Mais cette curieuse expression de l'individualisme, intransigeant jusqu'au cynisme, vaut d'être étudiée objectivement et classée à sa place dans l'histoire des systèmes de philosophie sociale.

L'élégante étude de M. B. est une des meilleures introductions au livre *Unique* et « qu'on quitte monarque», pour autant qu'on ait le courage de le lire jusqu'au bout : *Ad augusta per angusta.*

Après une courte biographie de Stirner, d'après Mackay, M. B. décrit avec une remarquable sûreté le milieu historique où a germé « l'Unique et sa propriété ». C'est, dans l'Allemagne préhistorique de 1845, à l'extrême gauche des *nachhegelianer*, le groupe turbulent des « affranchis ». On suit la série des réactions contre l'École qui, par Strauss, Feuerbach, Bauer, aboutit aux négations radicales de la critique souveraine : sur les débris des croyances religieuses, des normes juridiques, des impératifs moraux, de tous les mensonges conventionnels, l'*Egoïste* se dresse, dans son isolement splendide et sinistre.

La glose de M. B. qui suit de près le texte, en l'allégeant des redites qui l'alourdissent et des incohérences qui le déparent, rend dans toute sa force tragique et avec sa rare beauté d'expression cette philosophie hautaine qui asservit la foule obscure aux besoins de l'élite en qui s'incarne la civilisation.

Dans la dernière partie de l'étude, où une brillante rhétorique se joue à travers les subtilités de la métaphysique, M. B. analyse les variétés de l'individualisme et de l'anarchisme et recherche par quelles voies ces concepts diversement combinés aboutissent à des systèmes aussi diamétralement opposés que le sont, sous une appellation commune, ceux de Stirner et de Kropotkine. — J. Ch.

P.-Félix Thomas. **Pierre Leroux, sa vie, son œuvre, sa doctrine.** *Contribution à l'histoire des idées au* xix*e siècle* (*Biblioth. de philos. contemp.*), Paris, Alcan, 340 pp. in-8°. — Ceci est encore une exhumation. De

1. Signalons, parmi les publications médiévales, l'intéressante étude de Miguel Asin y Palacios : *El Averroismo teologico de Sto. Tomas de Aquino.* (Extracto del *Homenaje a D. Francisco Codera en su jubilacion del Professorado.*)

tous les novateurs socialistes dont le nom fut un symbole aux environs de 1848, Pierre Leroux est assurément le plus oublié. Dans ces dernières années Fourier, Saint-Simon, Cabet, Louis Blanc, Proudhon ont trouvé des biographes et des commentateurs. Le parti socialiste a même tenté de vulgariser l'essentiel de leur doctrine, dont de petits groupes de fidèles conservent encore le dépôt. Au contraire, l'œuvre énorme de P. Leroux est totalement inconnue à la génération actuelle. Chez ceux-là même qui le connaissent autrement que par un article du Larousse, il apparaît défiguré par les caricatures de Cham et par les analyses tout aussi caricaturales de Reybaud.

M. Th. a justement pensé qu'on n'en est pas quitte envers P. Leroux avec une plaisanterie sur le *Circulus*. Il a reconstitué sa biographie avec un soin méticuleux et il a dégagé de son œuvre sociale ce qui vaut d'être retenu.

Je ne sais quel accueil les philosophes réservent à cette tentative de réhabilitation. Du moins, ceux qui sont curieux de l'histoire y trouveront beaucoup à glaner. Jugez-en : Pierre Leroux a été fondateur du *Globe* avec Dubois, de la *Revue encyclopédique* avec Carnot, de l'*Encyclopédie nouvelle* avec Jean Reynaud, de la *Revue indépendante* avec George Sand qu'il a aiguillée vers le *Roman social*. Au cours de sa vie extraordinairement tourmentée d'ouvrier typographe, d'imprimeur, de critique littéraire, de philosophe, d'agriculteur, d'homme politique, il fut en relations avec tous ceux qui ont marqué dans l'histoire du XIXe siècle, de V. Hugo à Stuart Mill et de L. Blanc à Mazzini. On peut dire que tout le mouvement politique et social contemporain tient dans la biographie de ce doux patriarche qui fut carbonaro sous la Restauration, Saint-Simonien en 1830, organisateur du parti républicain dans le Centre sous Louis-Philippe, député de Paris à la Constituante et à la Législative, proscrit sous le second empire... Les scènes se succèdent rapides, j'oserais presque dire cinématographiques, et, par là, le livre de M. Th. est d'un intérêt singulier. — J. Cu.

Giorgio del Vecchio, **L'Etica evolutionista**, Rome, Tipografia editrice degli Olini, 1903, 12 pp. — Cette brochure est un compte rendu du livre de M. Salvadori sur la Morale évolutionniste, compte rendu que M. del Vecchio a publié dans la *Rivista Italiana di Sociologia*. L'auteur profite de l'occasion pour exposer ses propres vues concernant la morale de Spencer. Il la trouve tout à fait insuffisante parce que la connaissance de ce qui est favorable ou défavorable à la conservation et au développement de la vie n'implique pas du tout la nature obligatoire des actions destinées à favoriser l'évolution ni la nature répréhensible de celles qui peuvent la contrarier; que les actions ne deviennent morales que lorsqu'elles sont conformes au principe que la vie *doit* être conservée et développée; que ce principe a besoin d'être établi au préalable et qu'il ne peut être que de nature métaphysique ; que la morale devenue orga-

nique, instinctive, naturelle, cesse d'être une morale; bref que Spencer sacrifie complètement, dans sa théorie morale, le *devoir être* à *l'être* et que si les lois physiques devaient servir aussi à régler la conduite des hommes, la morale se confondrait avec la physique et n'aurait plus aucune raison d'être en tant que science indépendante. — Dr S. J.

HISTOIRE DE L'ART.

Romain Rolland. **Michel-Ange** (*Les Maîtres de l'Art*), Paris, Librairie de l'Art ancien et moderne, 184 pp., in-8° (24 pl.). — Cette monographie éloquente autant qu'érudite, nous offre dans leur étroite union la personne et la vie de Michel-Ange, son œuvre et son temps. L'âme exclusive et idéaliste du grand Florentin personnifie bien une époque tourmentée qui sacrifie à la poursuite d'une beauté supérieure tant d'œuvres exquises de l'âge précédent tombées en défaveur. Génie puissant, timide dans l'action, colérique et affamé d'amour, païen et religieux, platonicien et mystique, mais non dévot, passant de l'enthousiasme au découragement, ne faisant jamais ce qu'il veut, Michel-Ange roule pendant toute sa vie le rocher de Sisyphe de projets trop vastes dont ses chefs-d'œuvre de statuaire, son *Moïse* Eschyléen, ses *Esclaves*, sont des fragments grandioses. Il dédaigne la magie illusoire de la peinture et ne veut être considéré que comme sculpteur; et c'est cependant sa décoration de la Sixtine « œuvre vertigineuse, sans paysage, sans nature, tout en corps nus héroïques ou convulsés » qui l'immortalise. D'autres, après lui, feront de la peinture qui sera de la sculpture; les enseignements du génie sont sujets à être mal compris. De même croira-t-on ne pouvoir mieux faire que d'imiter sa fougue, ses musculatures admirables; il y manquera la passion déchaînée dont elles étaient l'expression nécessaire et qui revêt chez Michel-Ange la puissance d'un élément de la nature. Dans cet art tout de sérénité qu'est, semble-t-il, la statuaire, dans les allégories courtisanesques d'un tombeau d'apparat, il réalise des figures où s'expriment ses élans mystiques vers la perfection divine, ses rancœurs, ses luttes, le pessimisme de sa destinée. Les œuvres de la toute première partie de sa carrière approchent de l'antique plus qu'aucun moderne n'en a approché. Dans la suite, par une réaction naturelle de la vie et du caractère, elles sont mélancoliques, poignantes de plus en plus, tumultueuses dans un style toujours héroïque. Avec elle la Renaissance jette son suprême éclat. Mais son œuvre par ce qu'elle a d'unique et d'inimitable et aussi par son prestige obsédant, précipitera la décadence. Après lui l'éducation artistique se réglera plutôt sur l'idée abstraite du beau et du sublime qu'elle ne s'inspirera de la nature et des divers aspects de la vie, conséquence nécessaire de cet exclusivisme de la personnalité forte qui rendit le grand homme injuste pour Pérugin, ennemi du sentimentalisme dévot ou anecdotique des réalistes Flamands, et le fit se détourner de l'art langoureusement

voluptueux de Léonard. Sa conception Platonicienne, non moins méprisante d'une reproduction exacte de la nature que de ce qui dans l'œuvre d'art s'adresse aux sens, n'est bonne que pour qui serait devenu comme lui capable, à force d'étude, de recréer l'œuvre divine. Les héros de l'art, les grands hommes, peuvent bien être des exemples et des soleils d'énergie, mais non des modèles pour l'art, « car ils imposent à tous les hommes les lois d'une personnalité qui ne fut et ne sera jamais qu'une fois »; telle est la conclusion de la très belle étude de M. R. Rolland, conclusion dont on pourrait discuter la portée générale, mais qui paraît exacte du moins en ce qui concerne un Michel-Ange, ou encore un Pascal. — J. Péarès.

L. Hourticq, **Rubens** (*Les Maîtres de l'Art*), Paris, librairie de l'Art ancien et moderne, 176 pp., in-8° (24 pl.). — L'œuvre et la physionomie du grand Anversois sont définies d'une façon précise et vivante. Rubens combine le naturalisme flamand avec le sens de la décoration des maîtres de la Renaissance Italienne, et s'inspire tout à la fois de la statuaire antique et de l'art archéologique d'un Marsegna. Par son amour de la couleur qui l'incline vers les Vénitiens, il échappe à l'influence de l'école de Bologne. Ses compositions d'abord fougueuses et oratoires auront par la suite quelque chose de plus apaisé ou de moins tumultueux; la facture toujours expéditive suit le mouvement de l'inspiration; l'ordonnance des ensembles procède d'une habileté de moins en moins préméditée. La couleur fastueuse, restée claire grâce à l'emploi des teintes froides, intermédiaire entre les tons brique de Jordaens et les chairs ivoirines de Van Dyck, rend par sa lumineuse fraîcheur le rayonnement intérieur de la vie et la transparence de l'atmosphère. Le réalisme de Rubens vivifie la mythologie antique (*Marche de Silène*, *Enlèvement des filles de Leucippe*), et déchaîne dans l'*Élévation de la Croix* ou *le petit Jugement dernier* la violence expressive des attitudes. Ce réalisme n'est pas tellement « à l'antipode du divin » qu'il ne se prête aux envolées poétiques du merveilleux chrétien dans une *Assomption de la Vierge*; il devient lyrique en des sujets appelant le déploiement d'un faste oriental (*Adoration des Mages*). Humaniste épris du langage des allégories, Rubens reste imitateur exact et portraitiste. Le charme si individuel de telle figure aux yeux éveillés qui met dans ses compositions mythologiques, religieuses ou historiques un rayonnement de tendresse et un coin d'intimité, les relie à des œuvres plus familières et idylliques, *la Promenade au jardin*, *les Paysages avec le château de Steen*, et les portraits. La caractéristique de ce peintre si vraiment peintre que l'on goûte devant son œuvre le plaisir de la couleur, et l'émotion des formes et des attitudes indépendamment du sens de l'épisode, c'est une maîtrise grâce à laquelle il crée en se jouant et arrive dans sa maturité heureuse à mettre toujours plus de lui-même dans ses créations. Ce qui n'est pas moins caractéristique, c'est la situation personnelle considérable qui lui vaut d'être mêlé aux grandes affaires de son temps, conséquence de l'estime dans laquelle

ses contemporains confondent son art et son caractère. — Dans sa monographie très riche d'information, M. L. H. nous initie avec un rare bonheur d'expression aux secrets de la technique de Rubens, et apparente d'une façon intéressante son inspiration à celle qui règne en littérature au début du siècle classique ; et tout en nous signalant avec profondeur dans l'œuvre du grand peintre une heureuse conciliation de l'idéal et de la réalité, il ne néglige pas de nous y faire voir la réaction d'une âme forte et équilibrée sur les dons merveilleux d'un rare tempérament d'artiste. — J. Pérès.

Léon Rosenthal, **Géricault** (*Les Maîtres de l'Art*), Paris, librairie de l'Art ancien et moderne, in-8° de 176 pp. (24 pl.), [1905]. — Il était difficile de trouver du nouveau à dire sur la vie et l'œuvre de Géricault après le livre si complet publié par Charles Clément (3e édition illustrée en 1879), dans lequel l'existence de l'artiste a été retracée avec soin, ses peintures, ses lithographies, ses dessins catalogués et décrits. Mais il restait à chercher les circonstances qui ont agi sur la formation du peintre, à « situer » son œuvre, à marquer sa place dans l'évolution de l'art français au début du XIXe siècle, à montrer l'influence de ses tableaux sur ses émules. C'est le plan que s'est proposé M. L. Rosenthal et il a très bien réussi dans son dessein, son volume répond d'ailleurs parfaitement aux besoins de la collection de vulgarisation que M. Jules Comte a fondée. L'auteur a bien expliqué le caractère de ce jeune homme si bien doué, passionné dans ses désirs, qui meurt à trente-deux ans, ayant à peine réalisé l'un de ses rêves et dont les ébauches seules révèlent tout le génie puissant et ardent. Avec souplesse et pénétration, il analyse, dans une langue très heureuse, les procédés de composition de l'artiste, le travail par lequel en partant d'études prises sur la réalité vivante et pittoresque il aboutit, par éliminations successives, à des scènes simplement humaines tout en gardant le sentiment du réalisme et de l'action ; il montre la beauté des esquisses et dessins où Géricault fait éclater son tempérament amoureux des formes puissantes et grandioses, sa facilité à exprimer le mouvement par les traits essentiels, sa passion pour l'animal développant librement l'harmonie de sa force et la souplesse de ses membres. En voyant ces traits hâtifs et sûrs, tantôt nous pensons à Léonard (chevaux, croquis pour *la Méduse*), plus souvent à Michel-Ange dont Géricault subit l'influence, parfois à un Rubens devenu sombre et triste (*le Concert champêtre, la Marche de Silène*). Et dans ses peintures réalistes, Géricault nous offre quelques-uns des morceaux d'histoire les plus impressionnants de son époque, par ses portraits de cavaliers et de soldats. Peut-être le fameux *Radeau de la Méduse* nous apparaît-il — à part le choix du sujet — comme un beau morceau d'école, avec son jour lugubre d'atelier, l'étalage des anatomies, l'abus des musculatures, certaines têtes inspirées de la manière de Girodet. Le Géricault créateur et génial est plutôt dans les dessins et les ébauches, les études de chevaux.

Que fut devenu l'artiste au milieu de la mêlée des classiques et des romantiques? Nous ne pouvons le savoir, peut-être eût-il évité aux romantiques un certain dédain pour l'étude de la nature. Nous savons seulement que l'art français, en ce jour du 26 janvier 1824 fit une perte capitale. — L'ouvrage de M. Rosenthal est suffisamment illustré des œuvres qu'il importe d'avoir sous les yeux pour comprendre le génie de l'artiste, il se trouve même parmi les gravures une curieuse ébauche d'un portrait de Géricault par lui-même, conservée dans la collection de M. Félix Moulin, à Mortain, qui n'avait jamais encore été publiée. — G. Br.

Émile Michel, **Corot** (*Les Artistes célèbres*), Paris, librairie de l'Art, s. d., 48 pp., in-8°. — Cette monographie n'est pas, ne prétend pas être une étude complète, documentaire, sur Corot. C'est une biographie psychologique écrite par quelqu'un qui a compris, aimé l'homme et l'œuvre, qui les fait comprendre et aimer. — On assiste aux débuts de la vocation. On voit Corot, élève de Michallon et de Victor Bertin, qui apprend le métier : le premier le pousse dans le sens où il allait spontanément, lui conseilla la sincérité et le respect de la nature; du second il aura à oublier une partie des enseignements avant d'être pleinement lui-même. Il demande à l'Italie (1825-27), à la nature de l'Italie et non aux maîtres, un complément d'instruction. A son retour il se cherche encore pendant quelques années : les impressions d'Italie s'émoussaient peu à peu ; les paysages de la forêt de Fontainebleau, avec laquelle il avait fait connaissance, étaient un peu sévères pour lui quoiqu'il en ait rendu heureusement certains aspects. A Ville-d'Avray, où son père avait acheté en 1817 une petite propriété, la nature parlait davantage à son âme : « Au bord du petit étang, maintenant desséché, il se plaisait à revoir les végétations légères qu'il aima toujours, les trembles et les saules argentés, frissonnant au moindre souffle, les roseaux et les plantes, aux verdures tendres, qui se pressaient sur les berges » (p. 22). En 1834, il retourne en Italie, en passant par la Suisse, les lacs : il est charmé surtout par Venise. A son retour, il est bien près d'être en pleine possession de son génie.

Vivant à l'écart, indépendant de toutes coteries et écoles, il va, aux environs de la cinquantaine, se réaliser intégralement. Il avait recueilli la tradition des sujets antiques, mythologiques : il associera la mythologie et la nature, en vivifiant la première par la seconde, en exprimant leur commune poésie. Il atteint l'unité de l'inspiration ; ses personnages sont enveloppés d'air, s'harmonisent au milieu, et le fondu des colorations complète l'heureuse ordonnance des sujets. Quand il puise ces sujets dans ses lectures, « les côtés gracieux ou tendres des fables antiques » l'inspirent plus heureusement que les épisodes dramatiques Mais peu à peu la mythologie, même transfigurée, disparaît de ses paysages : la nature reste, sans réminiscences littéraires, avec les personnages anonymes qui la peuplent; et des plus humbles coins de campagne il

dégage l'intime beauté, la poésie changeante, « selon la saison, le temps, l'heure de la lumière, le froid ou le chaud ». « Derrière le tronc de ce peuplier blanc », disait-il en montrant à M. E. Michel une étude, « il y avait un merle qui chantait à tue-tête, pendant tout l'après-midi. Je l'entends encore et j'ai essayé de le faire entendre. Mais cette saison est terrible à rendre. Le peintre ne peut donner l'idée de tous ces parfums, de tous ces chants répandus dans l'air pour annoncer la venue du printemps » (p. 36). Les réflexions de sa vieillesse expriment une sérénité modeste. Parmi les qualités qui font le peintre, — dessin, couleur, sentiment, exécution, — il ne se reconnaissait pleinement que la troisième : « Pour ce qui me concerne, je crois avoir le sentiment, c'est-à-dire un peu de poésie dans l'âme, qui me porte à voir ou à compléter ce que je vois d'une certaine façon » (p. 40).

M. Émile Michel explique d'une façon pénétrante l'évolution de la personnalité de Corot. Il décrit ses œuvres en critique qui est peintre lui-même. Et il parle avec émotion de l'homme simple et bon qu'a été Corot. — Les vingt-deux reproductions que contient la monographie sont choisies très heureusement. Aucune n'est directe : elles sont faites d'après des dessins, lithographies, eaux-fortes. On y a joint un portrait et deux autographes du maître. — H. B.

Ouvrages reçus par la Revue et dont il sera rendu compte ultérieurement :

E. Durkheim et ses collaborateurs, *L'Année sociologique* (*1904-1905*) *Bibl. de phil. contemp.*), Paris, Alcan, 1906, in-8.

Al. Levi, *Le idealità giuridiche nella filosofia positiva del diritto*, Padoue-Vérone, Drucher, 1906, in-8.

E. Gossart, *Espagnols et Flamands au XVIe siècle, L'établissement du régime espagnol dans les Pays-Bas et l'insurrection*, Bruxelles, Lamertin, 1906, in-8.

G. Mareschal de Bièvre, *Georges Mareschal, seigneur de Bièvre, chirurgien et confident de Louis XIV* (*1658-1736*), Paris, Plon, 1906, in-8.

H. Chantavoine, *Les principes de 1789*, Paris, Soc. franç. d'impr. et de libr., 1906, in-18.

J.-L. de Lanessan, *L'État et les Églises en France, des origines jusqu'à la séparation* (*Bibl. d'hist. contemp.*), Paris, Alcan, 1906, in-16.

E. Dupont, *La part des communes dans les frais du culte paroissial pendant l'application du Concordat*, Paris, Rousseau, 1906, in-8.

P. Sabatier, *A propos de la séparation des Églises et de l'État*, 2e éd., complètement revue et très augmentée, Paris, Fischbacher, 1906, in-8.

P. Seippel, *Les deux Frances et leurs origines historiques*, Lausanne, Payot, Paris, Alcan, 1905, in-8.

M. Kovalewski, *La crise russe, Notes et impressions d'un témoin*, Paris, Giard et Brière, 1906, in-18.

A. Schaube, *Handelsgeschichte der Romanischen Völker des Mittelmeergebiets bis zum Ende der Kreuzzüge* (*Handbuch der Mittelalterlichen und Neueren Geschichte*), Munich et Berlin, Oldenbourg, 1906, gr. in-8.

H. Sée, *Les classes rurales en Bretagne du XVIe siècle à la Révolution*, Paris, Giard et Brière, 1906, in-8.

Al. Levi, *Contributo ad un' interpretazione del Pensiero di Protagora*, Venise, Ferrari, 1906, in-8.

A. Bossert, *Calvin* (*Les grands écrivains français*), Paris, Hachette, 1906 in-16.

F. Strowski, *Montaigne* (*Les grands philosophes*), Paris, Alcan, 1906, in-8.

J. de Zangroniz, *Montaigne, Amyot et Saliat, Étude sur les sources de Montaigne* (*Bibl. litt. de la Renaissance*), Paris, Champion, 1906, in-16.

J. Delvolvé, *Religion, critique et philosophie positive chez Pierre Bayle* (*Bibl. de phil. contemp.*), Paris, Alcan, 1906, in-8.

PÉTRARQUE, *Le traité « De sui ipsius et multorum ignorantia »*, publié par L.-M. Capelli (*Bibl. litt. de la Renaissance*), Paris, Champion, 1906, in-16.

L. THOMAS, *Les dernières leçons de Marcel Schwob sur François Villon*, Paris, éditions de *Psyché*, 1906, in-8.

E. PICOT, *Les Français italianisants au XVIe siècle*, I, Paris, Champion, 1906, in-8.

Ad. VAN BEVER, *Poètes d'autrefois, Œuvres poétiques du sieur de Dalibray*, Paris, Sansot, 1906, in-18.

R. LE BRUN, *Corneille devant trois siècles*, Paris, Sansot, 1906, in-18.

P. MARTINO, *L'Orient dans la littérature française au XVIIe et au XVIIIe siècle*, Paris, Hachette, 1906, in-8.

M. REYMOND, *Verrocchio* (*Les Maîtres de l'art*), Paris, Librairie de l'Art ancien et moderne, s. d., in-8.

St. LAMI, *Dictionnaire des sculpteurs de l'école française sous le règne de Louis XIV*, Paris, Champion, 1906, gr. in-8.

H. HAUSER, *Les sources de l'Histoire de France, XVIe siècle* (*1494-1610*), I (*1494-1515*), (*Manuels de bibliographie hist.*), Paris, Picard, 1906, in-8.

Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère, recueillies et publiées par G. d'Avenel, t. IX (*Coll. des doc. inéd. de l'Hist. de France*), Paris, Impr. Nat., 1906, in-4.

(*Département du Loiret*), *Cahiers de doléances du Bailliage d'Orléans pour les États généraux de 1789*, publiés par C. Bloch, t. I (*Coll. de doc. inéd. sur l'hist. écon. de la Rév. fr.*), Orléans, Impr. orléanaise, 1906, in-8.

(*Département du Rhône*), *Documents relatifs à la vente des biens nationaux*, publiés par S. Charléty (même collection), Lyon, Impr. Schneider, 1906, in-8.

Le gérant : PAUL CERF.

TABLES DU TOME DOUZIÈME

TABLE DES AUTEURS

(ARTICLES ET REVUES)

BASTIER (Paul). — Schiller, à propos d'un ouvrage récent. 326

BERR (Henri). — Les progrès de la sociologie religieuse. 16

Les rapports de l'individu et de la société, d'après M. Draghicesco 197

BOISSONNADE (P.). — M. Guiraud et l'histoire économique de l'antiquité 67

CAHEN (Léon). — L'idée de lutte de classes au XVIIIe siècle 44

FEBVRE (Lucien). — La France à la veille de la Réforme, d'après M. P. Imbart de la Tour 72

Problèmes et controverses. — Histoire et dialectologie. 249

FRIBOURG (André). — La psychologie du témoignage en histoire 262

HERMANT (Paul). — Le sentiment amoureux dans la littérature médiévale, Étude psychologique et sociale 152

JANKELEVITCH (Dr S.). — Des rapports entre le droit positif et la philosophie du droit, d'après des ouvrages récents 57

LACOMBE (Paul). — L'appropriation privée du sol dans l'antiquité. — I. Sparte. . 278

LEVI (Alessandro). — La légende de saint François d'Assise, d'après M. N. Tamassia 321

PARISET (G.). — Sieyès et Spinoza. 309

SAGNAC (Ph.). — L'agriculture et les classes rurales en France au XVIIIe siècle, I. 133

SEGOND (J.). — La *Logique* de M. Benedetto Croce 182

WIRTH (A.). — Problèmes et controverses. — De la race. 125

XÉNOPOL (A.-D.). — La notion de *valeur* en histoire (fin). 1

Sociologie et histoire, à propos d'un ouvrage de M. Cesare Rivera 191

TABLE DES MATIÈRES

ARTICLES DE FOND

Agriculture (L') et les classes rurales en France au XVIIIe siècle, I, par Ph. Sagnac. 133
Appropriation (L') privée du sol dans l'antiquité. — I. Sparte, par Paul Lacombe. 278
Lutte de classes (L'idée de) au XVIIIe siècle, par Léon Cahen. 44
Problèmes et controverses. — De la race, par A. Wirth. 125
— Histoire et dialectologie, par Lucien Febvre 249
Sentiment amoureux (Le) dans la littérature médiévale, Étude psychologique et sociale, par Paul Hermant 152
Sieyès et Spinoza, par G. Pariset 309
Sociologie religieuse (Les progrès de la), par Henri Berr. 16
Témoignage (La psychologie du) en histoire, par André Fribourg. 262
Valeur (La notion de) en histoire, par A.-D. Xénopol 1

REVUES CRITIQUES

Droit positif (Les rapports entre le) et la philosophie du droit, d'après des ouvrages récents, par le Dr S. Jankelevitch. 57
France (La) à la veille de la Réforme, d'après M. P. Imbart de la Tour, par Lucien Febvre 72
Histoire économique de l'antiquité (M. Guiraud et l'), par P. Boissonnade. . . . 67
Individu (Les rapports de l') et de la société, d'après M. Draghicesco, par Henri Berr 197
Logique (La) de M. Benedetto Croce, par J. Segond. 182
Saint François d'Assise (La légende de), d'après M. N. Tamassia, par Alessandro Levi 321
Schiller, à propos d'un ouvrage récent, par Paul Bastier. 326
Sociologie et histoire, à propos d'un ouvrage de M. Cesare Rivera, par A.-D. Xénopol 191

NOTES, QUESTIONS ET DISCUSSIONS

Bibliographie (La) des travaux des Sociétés savantes (G. Br.). 216
Bibliographique (L'organisation du travail) (H. B.). 213

Enseignement de l'histoire au lycée (Une discussion sur l') (H. B.) 341
Leçons d'ouverture (Deux) au Collège de France 89
Loi historique (M. E. Millard et sa) (H. B.) 337
Nouvelles et publications diverses. . . . . 94, 218 et 346
Pays (Une enquête sur le) 93
Planteurs sucriers (Les) de l'Ancien Régime en Louisiane (Alcée Fortier). 205
Revues générales (Nos). . . . . 89 et 212
Théorie de l'histoire (La) dans les Universités hollandaises (P. Hermant) 334

BIBLIOGRAPHIE

ANALYSES

Delbos (V.), *La philosophie pratique de Kant* (J. Pérès) 106
Ferrero (G.), *Histoire romaine*, t. III (Dr S. Jankelevitch) 356
Gay (J.), *L'Italie méridionale et l'empire byzantin* (*867-1071*) (E. Baron) . . . 102
Lévy (L.-G.), *La famille dans l'antiquité israélite* (Dr S. J.) 101
Mondolfo (R.), *Il dubbio metodico e la storia della filosofia* (Dr S. J.). 228
Le teorie morali e politiche di Helvetius (J. Segond). 104
Niceforo (A.), *Les classes pauvres, Recherches anthropologiques et sociales* (Dr S. J.) 99
Rickert (H.), *Geschichtsphilosophie* (A.-D. Xénopol) 348
Schmidt (Ch.), *Le grand-duché de Berg* (*1806-1813*) (G. Pariset). 357
Sociological Papers 1905 (Dr S. J.) 223
Worms (R.). *Philosophie des sciences sociales* (Dr S. J.) 98

REVUE DES REVUES

La Critica (Dr S. J.). 111

BULLETIN CRITIQUE

Histoire générale et des institutions :

Arnaud (G.), *Mémoire sur les États de Foix* (*1608-1789*) (A. Fribourg). . . 361
Boissy d'Anglas, *Boissy d'Anglas et les régicides* (G. B.) 115
Bourgin (H.), *Fourier, Contribution à l'étude du socialisme français* (G. Weill) 117
Clamageran (J.-J.), *Correspondance* (*1849-1902*) (G. W.). 169
Debidour, *L'Église catholique et l'État sous la troisième République* (*1870-1906*), t. I (G. W.). 361
Glachant (V.), *Benjamin Constant sous l'œil du guet* (G. W.). 117
Glotz (G.), *L'Ordalie dans la Grèce primitive* (Dr S. J.) 230
Guillaume (J.), *L'Internationale, Notes et souvenirs* (*1864-1878*), t. I (G. W.) 118
Hugueney (L.), *Les clubs dijonnais sous la Révolution* (G. B.) 235
Lacroix (D.), *Guerre des Vendéens* (*1792-1800*) (A. F.). 116
Lafon (G.), *Gabriel Bouquier* (A. F.) 237
Lanessan (J.-L. de), *L'État et les Églises en France depuis les origines jusqu'à la séparation* (G. W.). 362
Marquiset (A.), *La phrase et le mot de Waterloo* (E. Baron) 117

Mollat (G.). Voir Samaran (Ch.).
Monti (S.), *Il comune di Como nel medio evo* (G. B.) 231
Quesada (V.-G.), *Recuerdos de mi vida diplomática, Misión en Estados Unidos (1885-1892)* (L. Barrau-Dihigo). 119
Reich (E.), *Select documents illustrating mediæval and modern history* (P. C.) 234
Sabatier (P.), *A propos de la séparation des Églises et de l'État* (G. W.). 363
Sage (H.). *Dom Philippe de Bourbon (1720-1765) et Louise-Élisabeth de France* (L. B.-D.) 114
Samaran (Ch.) et Mollat (G.), *La fiscalité pontificale en France au XIVe siècle* (G. B.) 232
Schmidt (Ch.), *La réforme de l'Université impériale en 1811* (G. W.). . . 237
Tchernoff, *Le parti républicain au coup d'État et sous le second Empire* (G. W.). 238
Vecchio (G. del), *La dichiarazione dei diritti dell' uomo e dell' cittadino nella rivoluzione francese* (G. B.) 115

Histoire économique et doctrines économiques :

Bosco (A.), *Le correnti migratorie agricole fra i vari Stati e il collocamento degri emigranti* (Dr S. J.). 240
Hermant (P.), *Les coutumes et les conditions économiques des peuples primitifs. — Évolution économique et sociale de certaines peuplades de l'Amérique du Nord* (Dr S. J.) 239
Rignano (E.), *Los von der Erbschaft* (Dr S. J.) 240

Histoire religieuse :

Gay (J.), *Le pape Clément VI et les affaires d'Orient (1342-1352)* (E. Baron) 119
Pivano (S.), *Il diritto di veto nell' elezione del Pontefice* (A. L.). 120
Vrai (J.), *Éphémérides de la papauté* (Dr S. J.) 120
Voir à *Histoire générale :* Debidour, Lanessan (de), Sabatier, Samaran et Mollat.

Histoire des idées :

Alphandéry, *Les idées morales chez les hétérodoxes latins au début du XIIIe siècle* (H. Delacroix) 363
Basch (V.), *L'individualisme anarchiste, Max Stirner* (J. Ch.). 367
Luquet (G.-H.), *Aristote et l'Université de Paris pendant le XIIIe siècle* (H. D.). 365
Picavet (F.), *Esquisse d'une histoire générale et comparée des philosophies médiévales* (H. D.). 365
Thomas (P.-F.), *Pierre Leroux, sa vie, son œuvre, sa doctrine* (J. Ch.). . . 367
Vecchio (G. del), *L'Etica evolutionista* (Dr S. J.). 368
Wulf (de), *Histoire de la philosophie médiévale* (H. D.). 366
— *Introduction à la philosophie scolastique* (H. D.) 366
Voir à *Histoire générale :* Bourgin, Schmidt, Vecchio (G. del).

Histoire littéraire :

Biré (E.), *Les dernières années de Chateaubriand (1830-1848)* (Ch. Georgin). 242
Bossert (Ad.), *Essais sur la littérature allemande* (L. R.). 245

Giraud (V.), *Chateaubriand, Études littéraires* (Ch. G.) 243
Paris (G.), *La littérature française au moyen âge (XI-XIV siècles)* (H. B.). 242

Histoire de l'art :

Hourticq (L.), *Rubens* (J. Pérès) 370
Michel (E.), *Corot* (H. B.) 372
Rolland (R.), *Michel-Ange* (J. P.) 369
Rosenthal (L.), *Géricault* (G. Br.) 371

VERSAILLES, IMPRIMERIES CERF, 59, RUE DUPLESSIS.